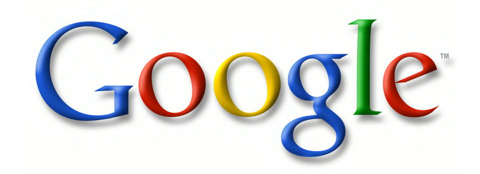
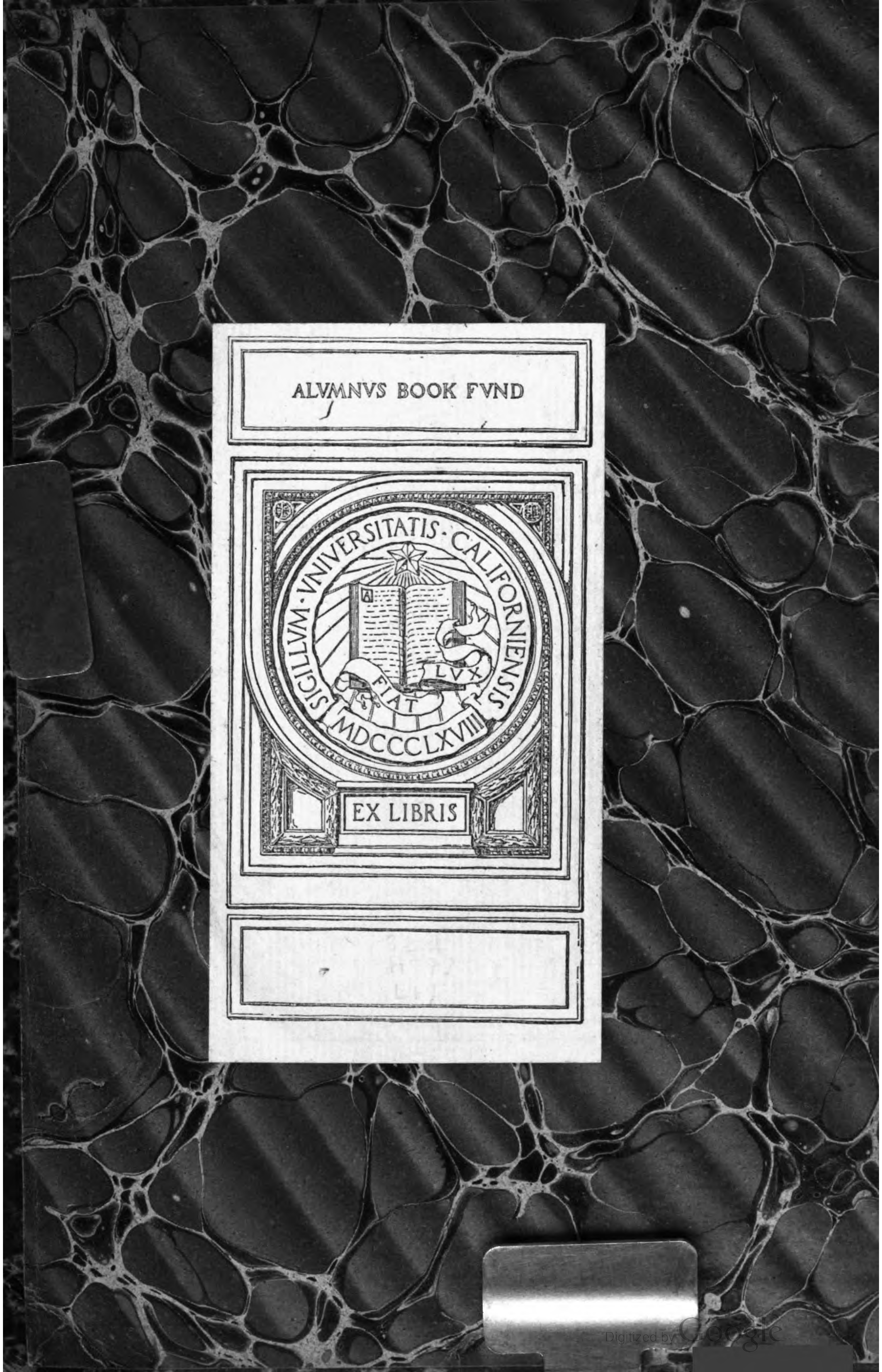



UC-NRLF
B 4 512 155


ALVMNVS BOOK FVND
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



Monsieur A. Bruel

VIE
DE
SAINT HUGUES
ABBÉ DE CLUNY

1024–1109

PAR

LE R. P. DOM A. L'HUILLIER

MOINE BÉNÉDICTIN DE SOLESMES

OUVRAGE ORNÉ DE GRAVURES ET DE CHROMOLITHOGRAPHIES
D'APRÈS UN MANUSCRIT DU DOUZIÈME SIÈCLE



PARIS

VICTOR PALMÉ
ÉDITEUR DES BOLLANDISTES
76, Rue des Saints-Pères

F. VIEWEG
E. BOUILLON ET E. VIEWEG, SUCC[rs]
67, Rue de Richelieu

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
VANDENBROECK, DIRECTEUR
12, Rue des Paroissiens

GENÈVE
HENRI TREMBLEY,
LIBRAIRE ÉDITEUR
4, Rue Corraterie

1888

VIE

DE SAINT HUGUES

ABBÉ DE CLUNY

VIE

DE

SAINT HUGUES

ABBÉ DE CLUNY

1024–1109

PAR

LE R. P. DOM A. L'HUILLIER

MOINE BÉNÉDICTIN DE SOLESMES

OUVRAGE ORNÉ DE GRAVURES ET DE CHROMOLITHOGRAPHIES
D'APRÈS UN MANUSCRIT DU DOUZIÈME SIÈCLE



SOLESMES
IMPRIMERIE SAINT-PIERRE
(SARTHE)

1888



PRÉFACE

Le 1er septembre 1837, le Pape Grégoire XVI érigeait à Solesmes la première abbaye de la Congrégation bénédictine de France, en qui la puissance apostolique faisait revivre les anciennes Congrégations du même ordre qui avaient fleuri dans notre pays avant la Révolution, c'est à dire celles de Cluny, de Saint-Maur, de Saint-Vannes & Saint-Hydulphe. Il y a maintenant cinquante ans que le successeur de Pierre opérait cette résurrection; c'est donc pour Solesmes l'année jubilaire, dont la joie vient augmenter dans nos monastères celle que la chrétienté entière éprouve en ces mêmes jours, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII. C'est la cinquantième année, celle où, selon l'Ecriture, « l'homme rentrera en possession de ce qui lui appartenait, où chacun reviendra vers les biens que possédaient ses « pères; revertetur homo ad possessionem suam, & unusquisque « ad familiam pristinam (1). » *En nos tristes jours, hélas! il n'est pas toujours possible de rentrer en possession, même en vertu des droits les plus certains. Il suffirait, pour le prouver, de l'exemple qui frappe aujourd'hui tous les yeux, celui du Pontife souverain, douloureusement régnant dans une prison, au milieu même de la terre que le Seigneur lui a donnée en héritage. Le successeur des grands*

(1) Levit. xxv, 10.

abbés de Cluny n'est pas mieux traité que son maître le Pontife romain, dont il suit les exemples au sein d'épreuves analogues. Assis au seuil de sa demeure, il proteste par sa présence constante contre la force qui lui a pris son bien. Mais doit-il pour cela renoncer à tous les bienfaits de l'année jubilaire? L'Ecriture a dit qu'à cette date « chacun reviendrait vers les biens que possédaient ses pères. » N'y a-t-il pas plus d'une manière de revenir à son patrimoine, & celui-ci ne consiste-t-il que dans les biens matériels? Non, assurément. Les traditions d'honneur sont, dans une famille, un bien plus précieux que toutes les richesses; les traditions de sainteté le sont beaucoup plus encore. Les faire revivre plus fortes & plus belles, est un véritable gain qui compense beaucoup de pertes. Or, la divine Providence a voulu que, parmi nous, les traits d'un de nos plus illustres aïeux fussent remis en lumière précisément en cette cinquantième année. Par suite de circonstances imprévues, le travail que nous présentons aujourd'hui n'a été mené à terme qu'à cette heureuse date, quoiqu'il eût été commencé depuis déjà huit ans. C'est pour nous un motif d'espérer que notre œuvre arrive à son heure pour produire le bien, si modeste soit-il, que Dieu en peut attendre.

Nous ne nous faisons pas illusion, pourtant, sur les difficultés que nous avons à vaincre. La situation matérielle que nous a faite le libéralisme révolutionnaire, nous a créé des obstacles à chaque heure renaissants. Notre sujet lui-même présentait plus d'un écueil. Nous ne tenons pas à énumérer ces difficultés, puisque, au contraire, nous devons souhaiter que le lecteur ne s'en aperçoive pas, s'il est possible. Il en est une, cependant, que nous ne pouvons faire disparaître : aujourd'hui, que l'agitation stérile des luttes politiques entraîne presque tous les hommes, beaucoup pourront-ils comprendre quelle put être l'utilité d'une vie qui ne fut pas bruyante? Peut-être n'y avait-il qu'un moine capable de s'intéresser aujourd'hui à la vie d'un abbé du moyen-âge, qui passa soixante années à la tête d'un monastère. Il semble, au reste, que saint Hugues ait manifesté son désir d'avoir un de ses fils pour historien, si obscur que fût cet ouvrier envoyé par le Père pour travailler à sa vigne; car la mort est ve-

nue briser le pinceau vigoureux & sûr qui traçait naguère l'esquisse de Cluny au XI[e] siècle, *& qui eût donné à la vie de notre grand abbé un lustre particulier* (1).

Puisqu'un moine tient la plume, on ne doit pas apparemment attendre qu'il déguise sa qualité. Notre livre doit donc être une œuvre monastique. Dès lors, nous devons dépeindre cette vie dans toute son ampleur surnaturelle, sans consentir à la rabaisser ni rapetisser, par des concessions aux préjugés naturalistes aujourd'hui répandus partout. D'ailleurs, l'historien, quel qu'il fût, qui entreprendrait de dépouiller les saints de ce caractère principal, serait-il un historien fidèle? Pourrait-on se flatter d'être vrai en peignant les hommes du moyen-âge, plus encore les monastères, sans montrer la vie surnaturelle qui coulait en eux à pleins bords? Ce serait peindre un squelette pour représenter un homme; ce serait fausser l'histoire, & se mettre dans l'impossibilité d'expliquer bien des faits autrement que par des conjectures plus ou moins gratuites; car le grand moteur de la vie était alors la foi, si étrange que cela puisse paraître à nos contemporains. Mais nous entendons ce que l'on nous objecte : c'est précisément, nous répond-on, pour rester dans le vrai que nous dégageons les faits historiques des superfétations dont un esprit superstitieux les a surchargés. C'est l'école franchement naturaliste qui parle ainsi. Eh bien! voyons ce qu'elle a fait dans le cas particulier de saint Hugues; le sens commun se chargera de dire ce qu'il en faut penser.

Voici, par exemple, un professeur de l'école de Berlin, le docteur Lehman, qui écrit sur la vie de notre saint une étude bibliographique très sérieuse, fort étudiée, dans laquelle enfin il ne s'est trompé que faute d'avoir en mains un document non encore publié (2). *Mais il se heurte à une vision : un prêtre vénérable, en offrant le saint Sacrifice, voit dans le calice l'image d'un petit enfant rayonnant de lumière. Que pensera de cela le savant docteur? Ne croyons*

(1) *Cluny au onzième siècle*, par M. l'abbé Cucherat. Autun, 1885, quatrième édition.

(2) *Forschungen zur Geschichte des abtes Hugo I von Cluny* (Gœttingen, 1869).

point qu'il en soit embarrassé ; non, certes ; écoutons plutôt : « Cet « exemple, dit-il, nous permet de voir comment se formaient jadis les « innombrables histoires de miracles ou de visions. Le prêtre voit « dans le vin du calice son propre portrait sous des dimensions ré- « duites ; mais, tout absorbé dans sa pieuse contemplation, & fidèle au « caractère de son époque, il ne pense point à la circonstance toute « naturelle ; il voit aussitôt en cela une manifestation divine, qu'il « reconnaît plus tard pour avoir été symbolique (1). » *Il faut croire que ce bon prêtre n'avait encore jamais dit la messe, ce qui ne cadre guère avec les données du biographe ; & puis qu'ensuite, en la disant, il fut toujours extrêmement distrait, ce qui va mal avec son renom de sainteté ; autrement il aurait dû s'étonner plus d'une fois de voir combien le Ciel le favorisait, en lui envoyant chaque jour à l'autel une vision du même genre. Mais le plus étrange est que l'excellent homme qui se voyait ainsi dans ce miroir se prenait pour un petit enfant ! Que l'on veuille bien jeter les yeux sur les dessins & peintures du douzième siècle reproduits dans notre livre ; en y trouvant partout des prêtres à barbe blanche, on sera forcé d'avouer que la distraction du saint homme passait vraiment la permission. Et voyez « le caractère de cette époque » : ce qu'a si aisément deviné le docteur Lehman, qui n'a jamais dit la messe, ne s'est présenté à l'esprit d'aucun des prêtres du onzième siècle auxquels notre voyant a naïvement conté son aventure ! Pas un n'a eu l'idée de lui dire que pareille vision était chose assez commune. Tout le monde a cru possible un prodige véritable, même le vénérable Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, « un des personnages les plus considéra- « bles de son temps, » dit le docteur Lehman. La bonne foi du prélat est d'ailleurs hors de doute ; le professeur de Berlin avoue même qu'il a de la critique, en ajoutant toutefois que « Hildebert croit & « raconte des choses dont tout le monde rit aujourd'hui. » Tout le monde, c'est trop dire ; car pour nous, en cette affaire, ce n'est point de Hildebert que nous rions.*

(1) *Ibid.* page 47, note 7.

Sans procéder aussi brutalement que l'école absolument naturaliste, d'autres écrivains, plus timides à l'égard de l'erreur comme de la vérité, montrent un étrange embarras lorsqu'il s'agit des faits surnaturels qu'ils rencontrent à chaque pas dans la vie de saint Hugues. Malgré leur talent & leur exactitude consciencieuse, en dépit même de leurs convictions chrétiennes que les préjugés ne peuvent entièrement obscurcir, on les voit fléchir à peu près constamment dès qu'ils se trouvent en présence de pareils faits. Toujours il leur faut exprimer ou sous-entendre quelque réserve ou quelque atténuation, qui les garantisse contre le danger de paraître naïfs. Parfois même cela passe les bornes de la timidité ; sans s'en apercevoir, ces écrivains, d'ailleurs respectables, en viennent à parler précisément comme des rationalistes avoués. Ainsi, sous leur plume, l'esprit de prophétie se métamorphose ; il devient ou « une profonde connais-« sance du cœur humain », ou bien « un œil scrutateur qui pénètre « les pensées », ou même « une connaissance en quelque sorte ma-« gnétique de l'homme intérieur ». Pourtant ni « l'œil scrutateur » ni la « profonde connaissance du cœur humain » ne nous expliqueront jamais, par exemple, l'annonce de la vocation monastique d'un enfant qui n'est pas encore né ; la « connaissance magnétique » nous explique encore moins, au onzième siècle, que saint Hugues ait appris ce qui se passait à Cluny lorsqu'il en était éloigné de quelque cent lieues. Que l'on nous épargne aussi les prétendues explications tirées des phénomènes hypnotiques, dont le nom déplaisant est encore le moindre défaut. L'hypnotisme n'a rien à faire avec les hommes du onzième siècle. Pour les expérimentateurs de nos plus désolants hôpitaux, ils eussent été des sujets étrangement rebelles, ces moines robustes qu'il fallait saigner fréquemment en dépit de leurs abstinences & de leurs jeûnes ! Pense-t-on qu'un bruit quelconque fît tomber en catalepsie ces chevaliers qui, dès l'enfance, jouaient avec les armes ? & quelles armes ! Etaient-ce des cerveaux malades, ces architectes dont la puissance de conception n'eut d'égale que leur puissance d'exécution, sans parler de cet esprit d'initiative qui se révèle jusque dans les moindres détails de leurs œuvres ?

Nous récusons donc la critique naturaliste à tous ses degrés en ce qui touche saint Hugues. Mais nous ajoutons que nous n'avons pas négligé pour cela de contrôler au point de vue historique les récits des divers biographes. C'est même en raison de ce contrôle que nous avons la hardiesse (puisque aujourd'hui c'en est une) d'enregistrer ces récits sans les atténuer. Nous n'admettons pas que la raison perde le droit d'affirmer des faits passés, par cela seul qu'elle ne peut les expliquer. Autrement, combien de faits scientifiques des mieux avérés devraient être révoqués en doute, ou même absolument niés! Nous avons donc pesé les témoignages ; &, une fois encore, la sainteté a prouvé qu'elle ne redoute pas les enquêtes. Qu'avons-nous trouvé en effet? Le voici : 1° tous les biographes de saint Hugues l'ont connu personnellement, & de très près pour la plupart ; 2° ils ont écrit pour les moines clunisiens, dont une centaine au moins pouvaient vérifier leurs assertions ; & nous verrons plus d'une fois que ces religieux étaient beaucoup moins prompts qu'on ne l'imagine à accepter les récits tenant du merveilleux ; ils demandaient des preuves ; or les preuves furent fournies ; 3° parmi ces biographes & ces témoins nous remarquons les noms les plus autorisés de l'époque, saint Grégoire VII, saint Pierre Damien, le bienheureux Urbain II, le Pape Etienne X, le vénérable Hildebert, évêque du Mans ; Rainald, abbé de Vézelay, puis archevêque de Lyon ; Eadmer, l'historien de saint Anselme ; Pierre le Vénérable, ce grand abbé de Cluny, qui fut, au douzième siècle, théologien, historien, polémiste, & que saint Bernard trouva digne de jouter avec lui ; enfin, les autres biographes qui ont paru dignes de foi à Papebrock lui-même, dont on connaît les exigences en matière de critique. Et puis, au-dessus de tous, le Pape Calixte II, qui, onze ans après la mort de saint Hugues, fit lui-même, à Cluny, une enquête en règle sur les vertus & les miracles du saint abbé ; enquête dont le résultat fut l'établissement du culte public & liturgique décerné au confesseur du Christ. Pouvait-on ne pas avoir confiance dans des récits qui se présentaient sous de pareilles garanties? Non ; ou bien il faudrait renoncer à écrire l'histoire. Néanmoins nous avons encore examiné les faits en détail, &

nous avons écarté deux ou trois récits de miracles ; mais la raison qui nous y a déterminé est que les conditions matérielles dont ces faits étaient entourés nous semblaient évidemment faussées par quelque méprise ou quelque oubli ; par suite nous ne pouvions retracer les faits sans recourir à des suppositions plus ou moins fondées.

Tous ces témoignages divers nous ont été fournis par les Bollandistes (1) *& la* Bibliotheca Cluniacensis (2). *C'est là que nous avons trouvé les œuvres auxquelles sont attachés les noms de Rainald, abbé de Vézelay, neveu de saint Hugues, du vénérable évêque Hildebert, du moine clunisien Hugues, enfin les récits d'un autre moine clunisien dont le nom ne nous est pas parvenu. Rainald est précis, fertile en traits qui sont particuliers à son œuvre ; sa narration est rapide & il ne s'attarde pas aux périodes oratoires. De plus, il est le premier en date parmi les biographes que nous venons de mentionner. Le moine Hugues nous fournit à son tour son contingent de faits nouveaux, dans sa* Lettre *à l'abbé Ponce de Cluny & dans sa* Vie de saint Hugues *adressée aux moines de l'abbaye. L'Anonyme, venu le dernier, mais cependant avant le milieu du douzième siècle, prend un peu à tous ses devanciers pour composer les récits détachés qu'il nous donne ; néanmoins il fournit aussi quelques renseignements que les autres n'ont pas donnés. Mais l'œuvre la plus développée est celle de l'évêque Hildebert du Mans. Pour l'ordre chronologique, celui-ci se place entre Rainald & le moine Hugues. Jusqu'à présent il a été considéré comme le principal auteur à consulter relativement à l'histoire de saint Hugues. Son style châtié lui a conquis la faveur universelle. Mais une découverte qu'il nous a été donné de faire vient réduire singulièrement le mérite du vénérable*

(1) April. t. III.

(2) Dans le cours de notre travail nous ne mettrons pas de renvois aux passages tirés de ces deux recueils, non plus que nous ne renverrons à Baronius ni aux *Annales* de Mabillon lorsque la chronologie toute seule suffira pour conduire le lecteur qui voudrait vérifier. Nous nous sommes constamment entouré de ces maîtres ; & quiconque voudra travailler sérieusement ce même sujet devra les avoir aussi à sa portée. Nous éviterons donc un surcroît de notes & de renvois qui n'auraient d'utilité que pour fournir des citations de seconde main. Nous citons les *Annales* d'après l'édition de Lucques.

historien. Dans son prologue, il disait écrire après Ezelon & Gilon, deux moines clunisiens, qui avaient, ensemble ou séparément (1), *écrit une vie du grand abbé de Cluny. Ce travail n'était publié nulle part, & restait ignoré. Mabillon le signalait à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés; mais à peine en donnait-il une phrase dans ses Annales. De nos jours, Wattenbach* (2) *constatait que cette* Vie *existait encore, & regrettait qu'elle ne fût pas donnée au public. Nous voulûmes la connaître. L'étude des catalogues de M. Léopold Delisle nous donna pour quelques instants l'illusion d'une visite à la bibliothèque de Saint-Germain, sous la conduite du guide le plus éclairé. Nous pûmes ainsi trouver les deux manuscrits que Mabillon avait possédés, & aussi la copie préparée d'après ces originaux par les Bénédictins de Saint-Maur, pour la continuation des* Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti (3). *Il ne nous fallut pas longtemps pour reconnaître que l'œuvre de Hildebert était purement & simplement celle du moine Gilon, mise en plus beau langage. A part deux ou trois passages fort courts, où Hildebert rapporte des faits qui lui sont personnels, tout son travail se borne à mettre sa rhétorique à la place de celle de Gilon. Mais l'amour du beau style lui a fait commettre plusieurs erreurs. En ciselant une période, il ne s'est pas aperçu qu'il effaçait un mot important au point de vue de la topographie locale, de l'histoire monastique, ou de la vie clunisienne; en sorte que tel récit de Gilon devient presque inintelligible, sous sa nouvelle forme, pour le lecteur qui cherche à faire revivre le fait dans le cadre où ce fait a eu lieu. Une confrontation soutenue des deux biographies avec l'*Ordo Cluniacensis, *ou recueil des coutumes de Cluny par le moine Bernard* (4), *démontre clairement l'infériorité*

(1) Nous examinons cette question ci-après. Voir aux documents.

(2) *Deutschlands Geschichtsquellen* (1878), t. II, p. 163.

(3) Nous examinons plus à fond ces trois manuscrits dans la discussion que nous renvoyons à la fin de notre volume ; nous aurions craint, en la plaçant ici, d'allonger démesurément cette préface.

(4) Nous avons recouru à ce recueil plutôt qu'aux trois livres d'Udalric, parce que le travail de Bernard est beaucoup plus complet, quoique disposé avec moins de méthode. Le cas échéant, nous avons consulté aussi Udalric, ainsi que les autres coutumiers d'origine clunisienne.

de l'œuvre de Hildebert au point de vue historique. Nous devons dire, d'ailleurs, que celle-ci était destinée à fournir les leçons de l'office liturgique de saint Hugues beaucoup plus qu'à être présentée comme source d'informations pour l'histoire. C'est notre conviction ; mais il serait trop long de développer ici cette pensée.

D'après tout ce qui précède, on comprend que nous ayons désiré publier l'œuvre du moine Gilon en la prenant pour base de notre travail. Le lecteur n'y trouvera pas la plume facile du vénérable évêque du Mans. Gilon est prétentieux ; comme beaucoup d'écrivains de son temps, il aime les assonances, les jeux de mots, & il est trop souvent visible qu'il les cherche. Aussi arrive-t-il que son style n'est pas moins exerçant pour la patience que pour la sagacité du lecteur. Mais, au point de vue historique, pour nous le plus important, il garde le premier rang. Comme nous le prouverons ailleurs, il est le premier de tous les biographes de saint Hugues, & il écrit quatre ou cinq ans après la mort du saint (1). *Il expose les faits en citant des noms propres, avec une précision de détails que l'on ne trouve pas chez ceux qui ont écrit après lui. Au reste, nous n'avons pas négligé pour cela de recourir aux biographes que nous avons mentionnés plus haut, tous contemporains de saint Hugues, & dont les écrits complètent ceux de Gilon.*

Tous ces efforts réunis n'ont pu cependant empêcher Baronius de regretter que le grand abbé de Cluny n'ait pas eu son historiographe, comme l'a eu saint Anselme, le saint archevêque de Cantorbéry. En effet, nous sommes en présence d'une de ces peintures à demi effacées par le temps, dont les vestiges excitent l'ardeur des archéologues. Le portrait de notre saint nous est resté assez net, il est vrai, pour qu'il soit possible de le reconstituer au moins dans son ensemble & dans ses traits principaux. Mais, selon la remarque de Wattenbach (2), *pour les biographes du moyen-âge, « les vertus du « cloître étaient la chose capitale ; & ce qu'ils voulaient, c'était « présenter saint Hugues comme un modèle en l'offrant à la vénéra-*

(1) Voir aux documents.
(2) *Loc. cit.*

« tion des moines innombrables de Cluny. » Telle est bien aussi notre pensée à nous; & nous le répétons encore, c'est l'esprit de ces anciens biographes monastiques dont nous voulons être animé. Cependant il y a lieu de faire une remarque importante. Nos pères écrivaient dans un temps où les évènements de l'histoire générale étaient encore faits contemporains, dans un milieu qui était toujours celui où avait vécu saint Hugues; il leur était à peine besoin de s'occuper de préciser ou de rappeler tout cela dans leurs récits. Lorsque les sculpteurs du moyen-âge exécutaient une statue nouvelle pour le portail d'une cathédrale, leur cadre était trouvé, dessiné; il ne leur restait qu'à mettre leur œuvre en harmonie avec ce qui devait l'entourer. Au contraire, pour nous qui retrouvons aujourd'hui cette statue mutilée, gisant près de l'église en ruines, il est besoin de reconstruire par la pensée le plan & le dessin de l'édifice, pour bien saisir la valeur du précieux débris que nous exhumons. C'est pourquoi, en écrivant, nous avons dû faire appel aux grands travaux d'histoire générale, aussi bien qu'aux monographies, comme à des foyers de lumière qui feront ressortir plus vigoureusement les reliefs de la figure imposante de notre saint, & nous permettront en même temps de reconnaître la place maîtresse qu'il occupa dans son époque.

Toutefois, que le lecteur ne s'attende pas à trouver ici l'histoire de l'ordre de Cluny. Cette histoire est faite, & sans doute mieux que nous ne l'aurions pu faire. Mais, si elle donne à saint Hugues une place d'honneur, elle ne pouvait cependant s'étendre sur cette grande vie autant qu'une monographie. Et puis, la figure du saint abbé se trouve singulièrement dénaturée dans cette histoire par des défaillances du genre de celles que nous relevions tout à l'heure. Notre but est de suppléer à ces lacunes en traçant non pas un tableau d'ensemble, mais un portrait, n'empruntant à l'histoire générale que les traits nécessaires à notre dessein. Ces traits seront encore assez nombreux malgré notre réserve; ils l'eussent peut-être été davantage, si la grande & belle publication des Chartes de Cluny *par M. Bruel eût été plus avancée. Cependant, même alors, il eût*

fallu nous borner, &, comme le dit un chroniqueur clunisien, « suivre un chemin qui ne nous conduisît ni trop haut ni trop bas, en « faisant un choix parmi les actions des saints (1). » *Autrement nous eussions pu écrire des volumes, sans arriver à autre chose qu'à faire un abrégé plus ou moins heureux de l'œuvre de M. Bruel. Nous avons tenu même à ne donner, parmi les documents inédits que nous publions, aucune des chartes qui pouvaient rentrer dans le cadre de cette publication tel qu'il est dessiné au premier volume. Car dès maintenant ces chartes sont la propriété du savant éditeur qui les fait valoir au profit de tous.*

Notre livre se rattache par un côté encore aux œuvres de nos pères en l'honneur de saint Hugues. L'illustration tout entière est empruntée à un manuscrit clunisien du douzième siècle, provenant de Saint-Martin-des-Champs, & conservé à la Bibliothèque nationale (fonds latin, nº 17716). Ce manuscrit contient des extraits des différentes vies de notre saint abbé, que l'artiste monastique s'était plu à enrichir, soit par des lettres ornées, soit par de grandes peintures. Les lettres, nous les reproduisons en noir seulement, à notre grand regret, parce que les riches dotations du prieuré clunisien ne sont plus à notre disposition pour nous permettre le luxe du coloris. Mais l'amitié, qui est de tous les temps, nous a fait trouver les ressources nécessaires pour donner les grandes scènes dans tout leur éclat & toute leur naïveté. Nous n'avons voulu mêler à ces reproductions aucune autre illustration qui en eût altéré l'unité. Mais le talent & le zèle de nos frères en religion a complété l'ornementation du volume en s'inspirant des modèles du douzième siècle.

Nous entrerons maintenant en matière, après avoir rempli un dernier devoir. Nous déclarons ici soumettre pleinement, pour le fond & la forme, notre œuvre telle quelle au jugement & à la correction du Siège apostolique. Cette soumission, obligatoire pour tout écrivain catholique, nous est à cœur plus qu'à personne; car notre Congrégation fait profession explicite « d'écouter & d'observer les décrets de

(1) *Chronicon Cluniacense.*

« *l'Eglise romaine comme oracles du vrai Dieu.* » *Tel est le texte de nos Constitutions. C'est pour Solesmes la part la plus précieuse de l'héritage que lui ont transmis Cluny & saint Hugues, dont le Souverain Pontife Pascal II louait, dans une bulle solennelle, l'attachement inviolable au Siège apostolique en dépit des tempêtes :* « In-
« concussa charitatis unitas qua inter procellas omnes Sedi Apo-
« stolicæ adhæsistis (1). »

(1) *Bull. Cluniac.* p. 32, ann. 1100.





VIE DE SAINT HUGUES

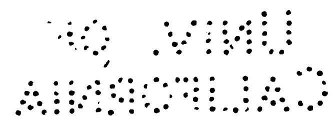
ABBÉ DE CLUNY

CHAPITRE Ier

NAISSANCE DE SAINT HUGUES.
SON ENFANCE. — SON ÉDUCATION. — SA VOCATION.



U temps où le roi Robert-le-Pieux portait la couronne de France, s'élevait sur une colline du Charolais, à une demi-lieue environ de la rive droite de la Loire, le château de Semur-en-Brionnais, véritable citadelle à double enceinte, dont quelques ruines peuvent encore aujourd'hui faire comprendre la puissance. Deux tours massives, entre autres, sont là pour en témoigner. D'ailleurs le château se trouvait déjà fortifié par sa situation même; car les approches en étaient escarpées naturellement, tandis que plus bas la colline, formant une pente plus douce, ne permettait pas à l'ennemi d'approcher à couvert. La vallée située au bas est encaissée; & là un ruisseau, qui coule vers la Loire, & devient parfois un



véritable torrent, pouvait former à l'occasion une première ligne de défense. En l'an 1024, qui ouvre notre récit, le château & la seigneurie de Semur appartenaient au comte Dalmace, chef d'une des plus grandes familles de Bourgogne(1). Par la ligne paternelle, il était issu des puissants ducs d'Aquitaine, comtes de Poitou; depuis les âges antiques, le pays d'Autun & cette partie de la Bourgogne avaient des liens nombreux avec les contrées de l'Ouest; & l'église Saint-Hilaire de Semur attestait pour sa part au XIe siècle les affinités religieuses qui avaient jadis existé. Du côté maternel Dalmace descendait des comtes de Châlon-sur-Saône, & de la maison de Vermandois(2). Son oncle maternel, dont nous aurons à reparler, était à cette époque évêque d'Auxerre & comte de Châlon; il se nommait Hugues.

Dalmace était allié à une famille non moins noble que la sienne, la famille de Vergy, par son mariage avec Aremberge, ou Erembor, comme disent les vieilles chansons du pays de France. La maison de Vergy avait donné un duc à la Bourgogne, & des évêques à l'église d'Autun aux IXe & Xe siècles. Jusqu'aux jours de la Révolution l'on vit sous le parvis de l'église abbatiale de Cîteaux un tombeau portant cette épitaphe : *Hic jacent quatuor illustres domini & una domina de Vergiaco atque duo dynastæ de Monte Sancti Joannis. In pace quiescant. Amen* (3). C'étaient Savari de Vergy, & Guillaume son fils, tous deux bienfaiteurs de Cî-

(1) Du Chesne, *Hist. généal. de la maison de Vergy*, p. 69. Paris, 1625. — « Ex primis ortus Burgundiæ nobilium celsa progenie. » De S. Hugone prosa, *Bibl. Clun.* 465. — « Perillustris & antiqua gens de Sinemuro. » *Gallia Christiana*, Cabillonenses decani, XIV. sæc.

(2) Du Bouchet, *Hist. généal. de la maison royale de Courtenay*, p. 43. Paris, 1661. L'armorial donne pour la maison de Semur : D'argent à trois bandes de gueules.

(3) *Hist. de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres*, t. IX, p. 201. Paris, 1736. Ce tombeau portait les armes de Vergy : De gueules à trois quintefeuilles d'or; & celles de Mont-Saint-Jean : De gueules à trois écussons d'or.

teaux, & fondateurs en 1113 de l'abbaye de La Ferté; puis Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne par son mariage avec Eudes III à la fin du XIIe siècle. La famille de Mont-Saint-Jean était alliée à la maison de Vergy. A l'époque même qui nous occupe, Enzelin de Vergy était archidiacre d'Autun; & il venait de fonder la collégiale de Saint-Denys de Vergy, que dix ans plus tard il donnait au chapitre de Saint-Symphorien d'Autun, signant cet acte en sa nouvelle qualité d'évêque de Paris (1).

Ne devions-nous pas donner ces quelques explications, puisque, selon la pensée de saint Ambroise (2), l'Écriture nous enseigne à ne point faire aller l'éloge des saints sans celui de leurs ancêtres, pour que l'on voie plus clairement dans les actes des héros de la foi toute la valeur de l'héritage sans tache que leurs aïeux leur ont légué avec le sang? Déjà en 1024 Erembor & Dalmace avaient une fille nommée Alix, plus tard duchesse de Bourgogne, lorsque la comtesse donna le jour à un fils, sur la tête duquel Dalmace plaça aussitôt ses légitimes espérances. C'était son fils aîné, c'est à dire celui qui devait hériter non seulement de ses droits, mais plus encore de son nom & de son honneur. Il comptait donc bien qu'un jour cet enfant deviendrait par ses exemples & ses leçons un preux chevalier. Or Dalmace n'entendait pas les choses à demi sur ce point, autant par caractère personnel que par obligation de naissance. Un des biographes de saint Hugues rend au comte ce témoignage :

Nam patre Dalmatio nil clarius edidit unquam,
Ni quia plus nimio bella sequi voluit (3).

Plus noble enfant n'aurait eu la Bourgogne,
Si n'eût aimé par trop à guerroyer.

Celui qui parle ainsi était de la famille même; on peut donc l'en croire.

Mais si telles étaient les vues du comte de Semur, la

(1) *Cartulaire de l'Église d'Autun*, p. 22.
(2) *Comment. in Lucam*, lib. I.
(3) Rainald, *Synopsis vitæ metrica*, Bolland. p. 654.

comtesse Erembor avait d'autres pensées. Sentant son heure approcher, la jeune & pieuse dame s'était adressée à Dieu. Sur sa demande un prêtre que tout le pays vénérait pour sa sainteté avait offert le Saint Sacrifice afin d'attirer la bénédiction divine sur cette nouvelle naissance (1). Et voilà que l'homme de Dieu, priant avec ferveur, avait vu paraître dans le calice l'image d'un petit enfant brillant d'une lumière admirable. Après avoir quitté l'autel, il était venu trouver la dame de Semur, afin de la fortifier par le récit de cette faveur céleste. Mais à son arrivée au château, il avait appris l'heureuse délivrance de la comtesse. Par conséquent la vision & la naissance de l'enfant avaient eu lieu à la même heure; il n'y avait donc pas de doute qu'il existât une relation entre les deux faits. Le Seigneur avait évidemment voulu répondre ainsi à l'acte de foi de la comtesse, & celle-ci le comprit. Dès lors ses vues sur ce nouveau-né se tournèrent vers un but fort différent de celui auquel visait son mari; elle se prit à souhaiter que son petit Hugues devînt un jour le ministre du Sanctuaire, qu'il eût en partage l'héritage du Seigneur, plutôt que la puissance de ce monde.

Nous qui verrons se dérouler la vie de ce prédestiné, nous pourrons pénétrer plus avant le sens de la grâce singulière accordée aux prières de la comtesse. Deux saints moines l'avaient presque expliquée depuis plus d'un siècle lorsque l'enfant naquit. Saint Odon, abbé de Cluny, citant saint Paschase Radbert, avait dit : « Les fléaux & les infirmités « se multiplieraient moins parmi nous, si tous recevaient « comme ils le doivent la sainte Eucharistie (2). » Or cet enfant dont la venue était ainsi accompagnée d'un prodige accompli à l'autel, & jusque dans le calice du Seigneur, devait être toute sa vie l'adversaire des clercs indignes; son existence devait être consacrée dans la plus large mesure à conserver la pureté du Sanctuaire & à sauvegarder la beauté

(1) Gilon précise, il dit : « Quemdam suorum Dei sacerdotem, » en sorte que cela fait allusion à quelqu'un des chapelains que le seigneur de Semur avait établis pour desservir l'église paroissiale de Saint-Hilaire.

(2) S. Odon. *Collat.* lib. III, 31.

de l'Épouse du Christ. Il devait se donner sans réserve à cette tâche redoutable, & comme le dit de lui plus tard Pierre-le-Vénérable, s'immoler de toutes manières en y travaillant (1). Cette naissance était donc un évènement heureux pour la chrétienté entière, puisque cet enfant devait contribuer à détourner d'elle les maux qu'attire toujours sur les peuples la profanation de la très sainte Eucharistie.

Le jour du baptême arriva. L'enfant fut porté à l'église de Saint-Hilaire, accompagné du cortège des dames « qui allaient « devant, toutes rieuses, & des chevaliers vêtus à la nouvelle « guise, marchant derrière les dames, deux par deux (2). » Sur les fonts du baptême le fils aîné du comte de Semur reçut le nom de Hugues. Cela nous inclinerait à croire que le parrain du nouveau-né fut son grand-oncle paternel, Hugues, évêque d'Auxerre & comte de Châlon; car d'une part c'était alors la coutume, sauf exceptions motivées, que le parrain donnât à son filleul son propre nom (3); d'autre part nous verrons bientôt Dalmace de Semur confier son aîné à ce même évêque d'Auxerre. Or, le comte avait voulu faire lui-même l'éducation de son fils; il est donc évident qu'il ne pouvait vouloir désormais s'en remettre à un autre qu'au parrain, dont les obligations envers son filleul étaient contractées au baptême, sanctionnées par l'Église (4), & pleinement reconnues par les coutumes de ces temps chrétiens.

Hugues sera donc le nom de cet enfant dont nous commençons l'histoire, & par lui ce nom brillera un

(1) « Præsignat hostia futuram hostiam. » Rhythmus de S. Hugone, *Bibl. Cluniac.* col. 465.

(2) Léon Gautier, *la Chevalerie*, p. 108.

(3) *Ibid.* p. 113. L'exception que note l'auteur de la *Chevalerie* en ce qui concerne les personnes ecclésiastiques ne paraît pas s'appuyer sur des preuves assez nombreuses pour qu'on y doive trouver une coutume générale relative aux parrains qui étaient d'église. Nous pouvons même citer l'exemple de Thierry, abbé de Jumièges, qui en 1058 leva des fonts du baptême celui qui devait être le bienheureux Thierry, abbé de Saint-Evroul, & lui donna son nom. (*Acta SS. O. S. B.* Sæc. VI, P. II, p. 127.)

(4) V. *Rituale Romanum*, de Sacramento Baptismi, de Patrinis.

jour au catalogue des Saints. En attendant, le petit Hugues commence à grandir au logis paternel, & voit bientôt se grouper autour de lui quatre frères & une autre sœur. Les frères s'appelaient Geoffroy, André, Dalmace & Jocerand (1), la petite sœur se nommait Hermengarde (2). C'est au milieu de cette famille que les grâces du baptême allèrent se développant chez l'héritier de Semur, sous l'influence toute chrétienne de l'éducation reçue au foyer paternel. La famille était alors étroitement unie; les enfants recevaient surtout de leur mère ce qu'ils devaient apprendre durant leurs premières années. La foi, qui était l'âme de la chevalerie, imprégnait toute la vie domestique; & les vertus infuses par le baptême dans l'âme de l'enfant pouvaient s'épanouir dans cette féconde atmosphère, où les exemples & les préceptes maternels façonnaient sans qu'elle s'en doutât cette petite âme de chrétien. Un érudit, qui est aussi un homme de foi, a fait revivre de nos jours, en des pages pleines de charme, ces leçons qui tombaient des lèvres de la châtelaine au cœur de son enfant (3). Nous pouvons penser avec quel soin & quel amour la pieuse comtesse Erembor cultivait la plante précieuse qu'elle destinait à orner le jardin du Seigneur. Ce fut d'elle que le petit Hugues apprit les prières & les psaumes qui se gravèrent profondément dans sa mémoire, au témoignage de son biographe. Il ne paraît pas que les châtelains de Semur aient jamais voulu partager l'éducation de ce fils avec un précepteur étranger, ainsi que cela se faisait très souvent. Ils se chargèrent eux-mêmes d'instruire leur aîné, que la grâce & la nature s'accordaient à diriger vers Notre-Seigneur.

A quelle époque le sacrement de l'Eucharistie commença-t-il d'échauffer & de mûrir ce rejeton, sur lequel tombait ainsi la rosée bienfaisante de l'éducation maternelle? De très bonne heure sans doute. Généralement les historiens du moyen-

(1) Cucherat, *Cluny au XIe siècle,* p. 57 (4e éd.).
(2) *Ibid.* p. 90.
(3) Léon Gautier, *la Chevalerie,* p. 132 & suiv.

âge sont muets sur ce point; mais la Liturgie supplée à leur silence. Jusqu'au XIe siècle inclusivement, elle continua d'obéir d'une manière générale aux prescriptions de l'antiquité chrétienne; & en ce qui concerne la Communion, s'il est vrai qu'à cette époque on ne la donnait plus aussi fréquemment aux enfants encore au berceau, du moins la leur donnait-on de très bonne heure, & le plus souvent bien avant sept ans. En sorte que ce n'était pas là comme de nos jours une solennité particulière, mais le complément indispensable de la vie chrétienne. Aussi n'éprouvait-on nullement le besoin d'en parler comme d'un évènement sortant du cours ordinaire de la vie, à une époque où souvent le chevalier allait au combat en portant sur lui la sainte Eucharistie.

Parvenu à l'âge de sept ans, Hugues dut entrer dans une nouvelle phase de son existence, durant laquelle s'accusèrent de plus en plus nettement les desseins de Dieu sur lui. Les occupations toutes paisibles de sa première enfance firent place à des exercices plus directement en harmonie avec la vie du chevalier; aussi la comtesse Erembor céda-t-elle au comte Dalmace une plus grande part dans l'éducation de son héritier. L'équitation au manège, l'escrime à pied & à cheval, tinrent plus de place dans la vie de l'enfant; la chasse, vénerie ou fauconnerie, dut commencer à lui livrer ses secrets. Davantage encore; il eut à prendre part aux guerres incessantes qui désolèrent alors la Bourgogne (1), par le fait du terrible duc Robert-le-Vieux.

A peine aujourd'hui comprenons-nous que de si jeunes enfants fussent mis à pareille école; & pourtant c'est la vérité; les chansons de gestes sont remplies de récits qui le prouvent; l'histoire authentique n'est pas moins affirmative. A quinze ans à peine, la comtesse Mathilde marchait à la tête de ses troupes contre les armées impériales. Dans la terrible mêlée de Mindorf en 1057, le jeune fils d'un seigneur saxon trouva la mort en se mesurant avec un des plus rudes chevaliers de l'Empire, alors que lui-même pouvait à peine porter le poids

(1) « Spoliis instare & rapinis. » Hildeb. *Vita S. Hugonis*, cap. 1.

de ses armes. En Espagne c'était le Cid Campeador qui commençait à ce même âge la série des exploits qui lui valurent les éperons d'or. Hugues de Semur ne fut pas engagé dans une autre voie. En compagnie des jeunes gens que son père « nourrissait, » c'est à dire formait aux mœurs de la chevalerie, l'héritier du comte Dalmace dut faire son apprentissage. Mais cela ne servit qu'à dessiner plus nettement sa vocation véritable. Il se trouva que le fils du puissant seigneur, le descendant des nobles comtes, était absolument dépourvu d'aptitude pour le maniement des armes. Le temps n'y fit rien. Le corps était rebelle aux exercices guerriers autant que l'âme y répugnait. Puis le sentiment de la justice, que le baptême dépose avec une énergie souvent si grande au cœur des enfants, se révoltait dans celui du jeune homme au spectacle des désordres & des rapines qu'entraînaient trop souvent les guerres féodales. C'était tout ce qu'il fallait pour le dégoûter définitivement de la vie guerrière à laquelle rien d'ailleurs ne l'attirait. Le courage ne lui faisait pas défaut, à coup sûr; & la preuve, c'est qu'il savait affirmer très haut, en face de ses compagnons d'armes, la réprobation qu'excitaient en lui leurs excès; courage moral bien plus rare que l'ardeur guerrière, & qui dénotait en même temps une réelle bravoure. Car ces jeunes gens avaient la tête chaude & la main prompte; souvent leurs jeux mêmes finissaient en batailles, & la moindre dispute amenait assez fréquemment mort ou blessures. Hugues de Semur ne s'en croyait pas plus obligé à cacher ses sentiments, & il ne craignait pas de réparer ouvertement le mal commis par ses compagnons. Un parti dans les rangs duquel il se trouvait, enleva un jour à un pauvre paysan la seule vache que renfermât sa petite étable. Indigné, Hugues ne craignit pas de dire au malheureux d'avoir à se présenter au château de Semur, où lui-même chaque année lui compterait une somme d'argent pour compenser la perte de sa bête.

Ainsi le doux enfant se faisait homme; & s'il n'avait pas les aptitudes physiques des chevaliers du siècle, il devenait évident qu'il avait les véritables vertus de la chevalerie, le cou-

rage & l'amour de la justice, telles qu'elles avaient brillé chez le comte Géraud d'Aurillac, peu d'années auparavant, & à cette époque même, chez un de ses descendants, le comte Robert, fondateur de la Chaise-Dieu. Mais puisqu'il ne pouvait convenablement manier l'écu ni la lance, Hugues ne devait-il jamais être chevalier? Ou existait-il une autre chevalerie que celle dont avaient fait partie ses aïeux? Oui, cette chevalerie existait; il y avait un état, fondé sur la foi comme la chevalerie du siècle, & dans lequel s'engageaient ceux dont le but était aussi le règne de la justice. Ceux-là vouaient aussi une fidélité, un dévouement sans réserves au Seigneur dont ils se faisaient les vassaux, les hommes liges. Eux aussi portaient des armes, « fortes & belles (1), » bien qu'elles ne fussent point d'acier. Ces armes étaient celles de l'obéissance; le dévouement de ces vassaux s'appelait charité, c'est à dire amour du Dieu leur unique seigneur; ces chevaliers d'un ordre supérieur étaient les moines. C'est sous leur habit que maint baron voulait au moins mourir, jugeant bien que ce n'était pas là déroger à l'ordre de chevalerie, mais bien au contraire se rapprocher de ces « barons » de la milice céleste, auxquels Roland ne refusait pas de rendre son gantelet. Or, il devient de plus en plus clair que le jeune héritier des comtes de Semur est de la race de ces chevaliers du cloître, qu'il est poussé par une vocation qu'il ignore encore, mais qui se développe « dans un milieu où il ne peut devenir qu'homme d'église ou chevalier (2). »

Voyons notre jeune comte de retour au château. Là il pratique les vertus qui le préparent à son insu pour le cloître. Il est plus libre de s'isoler des jeunes gens dont son âge devrait le rapprocher, mais dont le sépare au contraire la maturité de son esprit. Autant qu'il le peut sans irriter son père, pour les volontés duquel il nourrit un respect absolu, le jeune homme fuit les réunions bruyantes de la

(1) Reg. S. Benedicti, cap. I.
(2) *La Chevalerie*, p. 211.

grand'salle où les repas se prolongent au risque de finir parfois tragiquement, où les « jongleurs » viennent divertir les convives de leurs chansons & de leur musique; l'on y joue d'interminables parties de dés ou d'échecs, « dont il faut se méfier, » a dit la châtelaine (1), car on y perd son argent, ses chevaux, parfois la vie. Ces absences sont autant de facilités pour jeter de côté les habits de soie & les fourrures, que le jeune homme remplace avec bonheur par des vêtements plus simples. Puis lorsqu'il le peut sans être vu, il s'en va visiter quelque église, s'asseoir pour quelques moments dans une des écoles des paroisses rurales situées aux environs, ou bien encore porter des consolations aux malheureux. La famine qui désola le royaume durant trois ans [1030-1033] lui fournit à souhait le moyen d'exercer sa charité. La nature réclamait souvent, elle luttait contre l'Esprit de Dieu; mais ce divin Esprit, qui travaillait si énergiquement cette jeune âme, lui avait fait reconnaître le fondement véritable de toutes les vertus. Hugues avait faim de la justice (2), en lui-même comme dans les autres; pour garder son âme droite & pure, il avait compris que la voie véritable était l'humilité. C'est pourquoi il s'appliquait déjà vigoureusement à dompter la fierté de la nature (3). Dès cette époque aussi un des traits distinctifs de toute sa vie s'accusait au point d'irriter son père. Il avait la passion de lire & d'étudier. Dalmace ne voyait là que paresse; les jeunes gens trouvaient cet amour de l'étude incompatible avec l'apprentissage des armes; & la comtesse Erembor elle-même croyait devoir y mettre un frein, soit par déférence pour les volontés de son seigneur, soit qu'elle ne crût pas que son fils eût besoin d'être si grand clerc, même pour songer à entrer dans l'Église.

Plusieurs années s'écoulèrent dans cette lutte entre les exigences de la naissance, & l'impulsion d'une vocation de

(1) *La Chevalerie*, p. 133.
(2) « Tulit justitiæ sanctam esuriem. » Petr. Venerab. *Rythmus*.
(3) « Forti conamine calcat superbiam. » *Ibid.*

plus en plus forte. Enfin le jeune garçon résolut d'obéir à la voix de Dieu; mais ne sachant pas encore où le Seigneur le voulait définitivement conduire, il songea au comte-évêque, son grand-oncle & son parrain. Pour se rendre auprès de lui en abandonnant la carrière des armes, il fallait l'autorisation d'un père qui était loin de se résigner au sacrifice de ses espérances. Les instances de l'enfant, secondées sans aucun doute par l'influence de la comtesse Erembor, arrachèrent enfin le consentement du comte Dalmace; & désireux de ne pas s'exposer à un revirement dans l'esprit de son père, Hugues monta promptement à cheval, & partit pour Châlon-sur-Saône (1).

Lorsqu'il connut les désirs de son petit-neveu, le comte-évêque le mit en position de suivre les leçons de l'école monastique établie au prieuré de Saint-Marcel de Châlon. Les écoles de ce genre, comme celles des évêchés, étaient alors fort communes. Beaucoup d'entre elles ont jeté un grand éclat dans ce siècle. Leur enseignement se basait encore sur l'antique division du *Trivium* & du *Quadrivium*, c'est à dire d'une part la littérature, grammaire & rhétorique, avec la dialectique; d'autre part les sciences, arithmétique, musique, géométrie & astronomie; au dessus desquelles régnaient l'Écriture Sainte & la Théologie. Mais le mouvement général des études introduisait déjà nombre d'autres branches dans l'enseignement des écoles, & poussait vigoureusement vers la grande classification du XIIe siècle, qui devait produire les Universités. Dans bien des écoles épiscopales & monastiques, durant la première moitié du XIe siècle qui nous occupe, les étudiants pouvaient déjà suivre des cours nouveaux que ne renfermait ni le *Trivium* ni le *Quadrivium*. C'est ainsi qu'à l'école épiscopale d'Angers, par exemple, comme à celle de Toul, on enseignait la jurisprudence avec un grand éclat. A l'ab-

(1) L'évêque d'Auxerre comte de Châlon mourut le 4 novembre 1039. Hugues arriva donc près de lui avant cette date, & même assez longtemps avant, selon l'opinion de Lehman. (*Forschungen*, p. 74.) — Cf. Dom Bouquet, t. XI, pp. 113 & 292.

baye de Saint-Hubert des Ardennes, on enseignait les beaux-arts au sens moderne de ce nom. A l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun, l'abbé Richard retint longtemps saint Siméon, moine du mont Sinaï, pour fonder dans ce monastère lorrain une école de langues orientales. Le bienheureux Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qui lutta d'influence avec Cluny surtout par l'enseignement de ses monastères, avait formé une florissante école, où les jeunes gens étudiaient la médecine, la musique & l'architecture plus spécialement que nulle part à cette époque. Liège avait deux écoles à côté de l'école épiscopale, & méritait ainsi le nom de nourrice des beaux-arts. A Chartres enseignait le grand Ives, qui fut plus tard évêque de cette ville, & forma tant d'hommes éminents. A Laon, le célèbre Anselme illustrait l'école épiscopale; à Reims c'était saint Bruno qui remplaçait Gerbert; à l'abbaye du Bec, dont l'influence fut immense au point de vue des études, c'était Lanfranc, qui allait bientôt avoir saint Anselme pour successeur dans son enseignement, puis dans sa charge redoutable de primat d'Angleterre. C'étaient enfin les écoles célèbres de Fleury-sur-Loire, illustrées par saint Abbon au X[e] siècle; en un mot, tous les grands sièges épiscopaux, tous les grands monastères. Les évêchés & monastères de moindre importance avaient aussi leur école, témoin celle de Saint-Marcel où arrivait Hugues de Semur.

Quant à la jeunesse des écoles à cette époque, bien que la majorité de ces étudiants dussent être clercs, s'ils ne l'étaient déjà, il faut bien avouer que les vices ne faisaient pas parmi eux moins de ravages au XI[e] siècle qu'en aucun autre. Mais comment s'étonner de la conduite de ces jeunes gens? Ne savaient-ils pas qu'un peu d'or, ou même un titre de naissance illégitime, suffirait à leur assurer en maint pays l'entrée du Sanctuaire profané? Ne savaient-ils pas que tel évêque, obligé par sa charge à surveiller les étudiants de sa ville épiscopale, n'était pas arrivé par une meilleure voie au siège qu'il occupait? Que craindre de lui? Et pourquoi se donner plus de peine qu'il s'en était donné lui-même?

Pourtant au milieu de cette corruption, que ne faisaient qu'activer ceux qui eussent dû être le sel de la terre, le Seigneur se réservait une élite nombreuse, dont le genou ne devait pas se plier devant Baal (III Reg. xix, 18), & qui allait prendre la direction du siècle dans sa seconde moitié, pour le guérir de la lèpre qui le rongeait. Au milieu de cette élite, nous distinguons trois hommes, dont les noms domineront cette période. Tous trois étaient encore bien jeunes vers l'année 1037 à laquelle nous sommes arrivés. L'aîné était à Rome, où il grandissait sous l'œil de saint Pierre, en attendant le jour où son action commencerait à se faire sentir sur les affaires de l'Église, au sommet de laquelle il brillerait enfin d'un éclat incomparable sous le nom de Grégoire VII. Le plus jeune était encore un enfant; il était en Italie; bientôt il passerait en France, où il était destiné à provoquer une importante évolution dans la science ecclésiastique, en attendant d'aller lutter victorieusement pour la liberté de l'Église sur le siège primatial de Cantorbéry; c'était Anselme d'Aoste. Le troisième enfin devait fournir la plus longue carrière, & exercer une influence non moins puissante, quoique d'une nature différente; c'était précisément le jeune Hugues de Semur, qui étudiait alors à Châlon. D'après ce que nous connaissons de lui, nous pouvons deviner que, sous plus d'un rapport, le milieu dans lequel il vivait ne lui convenait pas plus que la compagnie des gens de guerre; & de fait Dieu ne voulait pas qu'il y prît racine. Mais du moins il y trouvait le moyen de satisfaire ses goûts pour la prière & l'étude; & il lui était désormais facile de s'isoler quand il lui plaisait. Se défiant de ses treize ans, il eut soin de mater sa chair par la mortification pour prévenir ses révoltes. Son cœur, fixé en Dieu, fut ainsi protégé, & ne se laissa pas aller aux entraînements de ses condisciples. D'ailleurs à Saint-Marcel il se trouvait mieux gardé, y étant connu d'avance, à cause du comte-évêque, dont le nom le protégeait assez & le recommandait à l'attention des moines. Le séjour qu'il fit à Châlon lui laissa pour toujours une tendre dévotion pour le saint martyr dont le prieuré portait le nom;

& ce fait nous dit assez que durant ce temps l'esprit de prière l'avait visité. Pourtant il est impossible à un voyageur de marcher sur une route poudreuse, sans qu'un peu de poussière, si légère qu'elle soit, vienne s'attacher à ses pieds. Aussi, Hugues crut-il toute sa vie avoir à se reprocher des fautes qui paraissaient graves à son âme pure comme le cristal, tandis qu'une âme d'une délicatesse ordinaire n'en aurait même pas eu conscience. Dieu permet ainsi parfois que ses Saints tombent dans quelques légères imperfections; les travaux qu'il leur réserve les en purifieront bien largement; & ce souvenir servira à les maintenir dans l'humilité, autant qu'à augmenter leur amour de la pénitence (1).

Or il advint que dans cette vie d'études & dans la paix qu'il pouvait faire autour de lui, Hugues trouva plus qu'il n'avait cherché. Peut-être bien eut-il entre les mains ce traité où le grand maître des études au IX[e] siècle, le principal promoteur du mouvement qui allait se développant aux siècles suivants, en un mot Alcuin, disait à ses élèves : « Ah! pourquoi vous « attacher à ce qui est de la terre, pourquoi oublier en vous « l'image du Créateur? Voyez de quelles amertumes & de

(1) Dans tout ce que nous venons de dire, nous parlons comme si Hugues fût resté à l'extérieur du monastère. Cela ne doit pas surprendre; car à Cluny même, il y eut ainsi des fils de nobles familles qui suivaient les leçons des moines tout en habitant la ville. On se rappelle aussi la foule d'étudiants qui accouraient à Fleury-sur-Loire pour y entendre saint Abbon. Ce fut évidemment en cette condition que se trouva Hugues à Châlon; habiter dans le cloître sous la discipline monastique eût été prendre un parti grave, auquel il ne se résoudra que postérieurement, à raison des dispositions de son père. Et ainsi s'explique le texte des biographes qui nous le montrent partant pour Châlon, sans parler de Saint-Marcel. D'autre part la dévotion que saint Hugues témoigna jusqu'à la dernière heure pour le saint martyr ne permet pas de douter qu'il ait puisé ces sentiments durant le séjour qu'il fit à Châlon à la date dont nous parlons. Cette remarque, jointe à ce que nous avons dit des rapports du monastère avec le comte-évêque, nous fait croire que ce fut à l'école monastique que le jeune Hugues étudia, & non, comme le veut l'*Histoire littéraire,* à l'école épiscopale dont on ne trouve nulle trace. — Cf. Cucherat, *Cluny au XI[e] siècle,* p. 110.

« quelles vicissitudes est plein le bonheur terrestre, qui passe « comme tout passe en ce monde. Recherchez, recherchez « bien plutôt ce qui peut orner votre âme, & lui donner un « éclat éternel. Plus que tout, c'est la Sagesse qui lui donnera « cette splendeur & cette dignité. Travaillez donc à l'acqué- « rir; vous qui étudiez vous êtes sur la voie, car lorsqu'elle « dit par la bouche de Salomon : La Sagesse s'est élevé un « temple porté sur sept colonnes (Prov. IX, 1), cette même « Sagesse a sans doute entendu premièrement l'humanité « qu'elle revêtit au sein de la Vierge, & qu'elle établit sur « les sept dons de l'Esprit Saint, secondement la sainte « Église illuminée de ces mêmes dons; mais cela veut dire « aussi que les sept colonnes sont les sept branches des « études libérales (1), études sans lesquelles nul ne peut « songer à atteindre la Sagesse (2). » Faites avec ce sentiment de foi, elles ne pouvaient en effet qu'ouvrir l'âme à l'action du Saint Esprit; & c'est ce qui arriva pour Hugues de Semur, nous dit son biographe. Un horizon nouveau se découvrit à son âme, & son cœur tressaillit à la voix du Seigneur qui l'invitait. Cet horizon qui s'ouvrait devant lui, c'était celui des conseils évangéliques. Comme le jeune homme de l'Évangile, Hugues avait touché le cœur de Notre-Seigneur. Le Sauveur l'aimait, & il venait de lui dire : « Si tu veux être parfait, renonce à tout, prends ta croix, & « me suis (3). » Mais plus heureux que le pauvre enfant du récit évangélique, Hugues répondit à la prédilection divine par le généreux sacrifice de tout ce que sa naissance aurait pu lui promettre de dignités dans l'Église, & il résolut d'entrer dans le cloître. Il était d'ailleurs à l'âge auquel il aurait dû « quitter les occupations de l'enfance pour entrer « dans la vie (4), » s'il fût resté au château paternel. Il voyait approcher ses quinze ans; c'était l'âge auquel il aurait dû se préparer à être bientôt armé chevalier.

(1) Les trois branches du *Trivium* & les quatre du *Quadrivium*.
(2) Alcuin, *Grammatica*.
(3) Matth. XIX, 21.
(4) Prov. IX, 9.

Cette fois, craignant la colère de son père & ne voulant pourtant pas résister à l'appel de Dieu, Hugues résolut d'accomplir son projet sans en avertir le comte Dalmace. Mais dans quel monastère se rendrait-il? Il est probable que sur ce point les avis du comte-évêque, les traditions de famille & son séjour à l'ombre de Saint-Marcel ne furent pas sans influencer le choix du jeune homme (1). Jadis son aïeule Adélaïde, comtesse de Châlon, avait donné à l'abbaye de Cluny le monastère de Saint-Marcel (2). Son grand-père Geoffroy de Semur avait plus tard donné à la même abbaye, si voisine de lui, la moitié du village de Gevrey, dans le comté de Dijon, du consentement de ses six fils, dont Dalmace était l'aîné. Quelques années après, soit cinq ans avant la naissance de notre Hugues de Semur, le comte-évêque avait confirmé la donation faite naguère par son beau-frère Geoffroy, en y ajoutant de son propre chef l'autre moitié du même village. Déjà il avait remis à Cluny le monastère de Paray-le-Monial, fondé autrefois par son père le comte Lambert de Châlon; enfin en l'année 1038 où nous arrivons, nous le voyons donner, toujours aux moines clunisiens, le village & la forêt de Saint-Cyr sur Grosne (3). Ainsi bien des liens existaient entre l'abbaye de Cluny & la famille de Semur; ce fut encore à Cluny que voulut se rendre l'héritier de cette famille. Un an après, le comte-évêque mourait à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, où il avait voulu recevoir l'habit monastique, laissant après lui de grands souvenirs & la mémoire des bienfaits qu'il s'était plu à répandre sur les enfants de saint Benoît (4).

(1) Lehman, *Forschungen*, pp. 73, 74.

(2) *Gallia Christ.* XII, col. 284.

(3) *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, par l'abbé Lebœuf, édit. de 1848, t. I, p. 259.

(4) *Gallia Christ.* XII, col. 285.

CHAPITRE II

CLUNY. — NOVICIAT ET PROFESSION

QUELLE était donc en 1038 cette abbaye de Cluny vers laquelle se dirigeait le jeune comte? Établi un siècle & demi auparavant par le bienheureux Bernon dans la vallée solitaire de la Grosne, au comté de Mâcon, Cluny avait commencé sans bruit, & ses fondateurs ne caressaient d'autre ambition que d'en faire l'asile de la sainteté. Mais dès les années de saint Odon, son deuxième abbé, le monastère était déjà connu du roi Hugues Capet, & sa réforme se propageait de tous côtés. On sait l'histoire du saint abbé, parvenant à dompter la résistance des moines de Fleury-sur-Loire, en venant à eux, seul, assis sur son âne, comme autrefois le Seigneur venant faire à Jérusalem cette visite qui pouvait la sauver. Jusqu'à Saint-Paul de Rome, dont la crosse fut remise à saint Odon, l'influence de Cluny se faisait sentir, sans que ses fondateurs eussent jamais songé à rien de pareil, non plus que saint Benoît n'avait pensé écrire une règle pour les moines de l'Europe entière. Cette influence bienfaisante, qui purifiait les mœurs & ranimait la discipline, alla croissant encore sous le gouvernement du bienheureux Aimard, puis de saint Maïeul, dont le nom est

resté populaire dans les pays d'Auvergne & de Bourgogne. Un jour l'Église romaine & l'Empereur le voulurent pour successeur de Pierre. Mais Maïeul réussit à se soustraire à cette charge redoutable, & continua l'œuvre que le Seigneur avait confiée à Cluny. Il y fallait non seulement un homme, comme l'on dit volontiers de nos jours, mais plusieurs générations d'hommes, afin que l'œuvre fût durable. A ces générations, Dieu donnait de véritables patriarches, qui tenaient la crosse abbatiale durant de longues années, en



Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, donne Cluny au bienheureux abbé Bernon (11 septembre 908).

sorte que six abbés seulement suffirent à remplir deux siècles. Grâce à cette stabilité dans le gouvernement des âmes, les moines clunisiens arrivaient à former une véritable race, capable d'exercer une influence profonde, & par conséquent durable & féconde, plus que celle des autres familles bénédictines auxquelles Dieu n'avait pas accordé de pareilles bénédictions.

A saint Maïeul avait succédé saint Odilon, de la famille de Mercœur. Restaurateur & père de monastères nombreux & illustres, il fut l'ami du pieux roi Robert, de l'impératrice

Adélaïde, de l'empereur Henri III, qui trouvaient dans cet « archange des moines » un ami dévoué, un conseiller fidèle, un consolateur plein de lumières & de charité. Rome, dit son biographe, Rome elle-même était fière de le posséder, lorqu'il allait visiter le tombeau des saints Apôtres. Odilon réalisait en lui-même la promesse du Sauveur : « Bienheureux « ceux qui sont doux, parce qu'ils possèderont la terre. » Il avait, à force de travaux & de peines, fait accepter par les puissants du monde l'institution de la Trêve-Dieu, qui avait pour but de mettre des bornes aux pillages & aux désordres de tous genres qu'entraînaient les guerres féodales. Quatre jours par semaine les chevaliers devaient suspendre les hostilités. Durant tout le XI[e] siècle, on compte en France quatre-vingts conciles (1) dans lesquels les évêques & les abbés s'attachèrent à multiplier les prescriptions pour faire observer & propager la Trêve-Dieu, dont Odilon de Cluny avait donné le premier signal.

Tel était l'abbé que le jeune Hugues de Semur vint trouver. Depuis son enfance il en avait certainement entendu bien des fois prononcer le nom avec respect; & de son côté Odilon connaissait bien sûr aussi le comte Dalmace & les deux nobles familles dont le sang coulait dans les veines de cet adolescent. Au récit que lui fit celui-ci, l'abbé de Cluny dut se rappeler involontairement l'histoire de saint Benoît lui-même. Il y avait en effet plus d'une analogie entre la vocation du saint Patriarche & celle de ce jeune seigneur qui demandait à devenir son disciple. L'un & l'autre issus de noble race, ayant devant eux les perspectives d'un brillant avenir, avaient commencé l'étude des sciences humaines, qui devaient les conduire à la grandeur telle que le monde la peut donner. Mais dès leurs premiers pas dans cette voie, la science divine avait pénétré leur cœur; & le disciple comme le maître avait fui les bords du précipice dans lequel tant d'autres se perdaient sous ses yeux.

Bien assuré que les désirs du nouveau venu étaient vrai-

(1) *Hist. littéraire de la France*. t. VII, p. 8

ment inspirés de Dieu, le saint abbé laissa passer quelques jours durant lesquels Hugues dut rester à l'hospice du monastère. Le mouvement qui régnait en cette maison de la charité, où les pauvres étaient reçus en même temps que les barons & les têtes couronnées avec leur suite, ne pouvait distraire une âme qui aspirait vers Dieu de toutes ses forces. Elle avait entendu son appel & « marchait à sa « voix. Pleine d'une crainte respectueuse & filiale, cette jeune « âme n'avait qu'un désir, voir la face du Seigneur, & le sup- « pliait de ne la pas repousser, mais d'agir encore avec elle « ainsi qu'Il l'avait fait jusqu'alors, dans sa douceur & dans la « richesse de ses miséricordes(1). » Le jour fut enfin fixé. Au matin, Hugues de Semur fut introduit par le frère hospitalier dans le chapitre, où saint Odilon présidait à cent moines, ses enfants, réunis autour de son siège abbatial(2). Le jeune homme se prosterna devant lui.

— Que demandes-tu? lui dit le saint abbé.

— La miséricorde de Dieu, votre pitié, & votre confraternité.

— Que Dieu te fasse entrer en la société de ses élus.

Hugues se releva, & alors l'abbé de Cluny, pour obéir au précepte du saint Patriarche Benoît, représenta vivement au jeune seigneur agenouillé à ses pieds quelles difficultés il allait rencontrer dans la voie qu'il voulait suivre. Il lui dit combien est rude le chemin qui mène à Dieu, l'avertit qu'en se mettant sous le joug de la règle monastique, il devait s'attendre à ce qu'on lui en demandât l'accomplissement strict & entier; que toute négligence ou toute révolte contre elle serait sévèrement punie. « Je te demande donc, dit-il en « terminant, je te demande donc de dire devant tous les « frères ici réunis quelles pensées t'inspirent ces dures « conditions?

— Avec la grâce de Dieu, répondit Hugues, j'ai la confiance de pouvoir obéir jusqu'à la mort.

(1) Dan. III, 41, 42.
(2) Bernardi *Ordo Cluniacensis*, cap. XV.

— Que le Seigneur daigne donc parfaire en toi ce que tu promets, afin que tu puisses mériter la vie éternelle.

Hugues, s'étant de nouveau prosterné, sortit ensuite avec le maître des novices; mais un des plus anciens frères, poussé par l'Esprit Saint, dit alors en présence de tous : « Heureux Cluny! tu viens de recevoir un trésor plus pré« cieux que tous les trésors du monde! » Hugues cependant ne l'entendit point. Il traversait alors les galeries du cloître; & on le conduisait devant un des autels de l'église, où il resta en prière.

Cependant les frères sortirent du chapitre, & bientôt les cloches annoncèrent la Messe conventuelle. Après les Heures chantées au chœur, un des enfants élevés sous l'habit monastique entonna des litanies brèves qui se disaient ordinairement avant la Messe; on les faisait suivre de diverses oraisons, dont l'une était chantée pour certains princes, envers lesquels Cluny avait des devoirs spéciaux de reconnaissance, une autre pour les évêques & les abbés, une troisième pour la paix, une quatrième pour les familiers de l'abbaye, & souvent d'autres encore pour des besoins particuliers du monastère (1). Ces litanies terminées, la Messe commença, & après l'introït, le maître des novices vint chercher le jeune postulant & l'amena au chœur. Devant un degré qui donnait accès au sanctuaire, Hugues prit place sur un siège, le visage tourné vers l'autel. L'abbé Odilon s'avança alors vers lui, & tourné aussi vers l'autel, chanta deux oraisons, après lesquelles le chœur entonna l'antienne & le psaume qui servent encore aujourd'hui pour la cérémonie de la tonsure (2). Et pendant ce

(1) *Ordo Cluniacensis*, cap. XLI.

(2) *Ibid*. cap. LIX. — Il ne peut y avoir de doute sur le sens de cette cérémonie, qui comprenait véritablement la tonsure monastique, laquelle consistait seulement à couper la chevelure, puis la tonsure cléricale; le texte de l'*Ordo* est formel; il dit en effet au chapitre LIX : « Finito capitulo, possunt qui cleri « sunt radi; qui vero *laici*, præstolantur benedictionem coronarum sua« rum. » Au chap. XV : « Finito capitulo, si clerici fuerint, ducit eos *prius* « *rasos* magister novitiorum ad mutandum vestimentum. » Ainsi pour les

temps, Odilon de Mercœur coupa les cheveux & donna la couronne cléricale à cet héritier des comtes de Semur; c'était un saint qui ouvrait à un autre saint la porte du Sanctuaire.

clercs, il n'y avait pas de cérémonie à l'église, bien que cependant ils n'eussent pas reçu la tonsure monastique, c'est à dire qu'ils pussent encore n'avoir pas les cheveux ras. L'*Ordo* continue : « Si vero *laici*, præstolantur « introitum Missæ propter *coronarum* benedictionem. » Or nous allons voir tout à l'heure que les moines ne portaient pas généralement à cette époque la couronne à la façon des Frères mineurs ni des Frères prêcheurs; il ne peut donc s'agir ici que de la couronne cléricale. Lorsqu'il s'agit des frères convers ou frères lais (de populari professione), l'*Ordo* ne parle pas de couronne, mais seulement de leur couper la barbe & les cheveux, *barba & coma benedicenda* (cap. XIV). L'*Ordo* d'Hirschau est plus explicite encore, il dit : « Abscissa coma, coronatur, » distinguant parfaitement les deux espèces de tonsure. Et cet *Ordo* était fils de celui de Cluny. Enfin cette cérémonie avait lieu après l'Introït, comme aujourd'hui pour la collation de la tonsure au samedi *Sitientes*, d'après le Pontifical romain; on y chantait de même l'antienne & le psaume qui accompagnent encore cette collation. L'analogie est trop complète pour n'avoir pas la valeur d'une preuve. Il faut en tirer alors cette conclusion que, si les moines n'étaient pas encore tenus par l'Église à être capables d'arriver au sacerdoce, ils étaient au moins faits clercs dès leur entrée au monastère. A cette époque les abbés pouvaient tous conférer la tonsure cléricale à ceux qu'ils recevaient parmi leurs moines; c'est ce que dit le concile de Poitiers de 1109, can. 10 : « Nullus præter episcopum coronas benedicere præsumat, præter ab« bates, qui illis tantummodo coronas faciunt quos sub Regula S. Bene« dicti militaturos susceperint. » En beaucoup d'endroits même, au XI[e] siècle, le simple prêtre avait ce pouvoir en l'absence de l'évêque. En ce qui concerne Cluny, les droits de son abbé s'étendirent plus loin en cette matière, à une époque postérieure, & le bienheureux Urbain V accorda le privilège de donner la tonsure cléricale aux étudiants de Cluny ou des ses prieurés, pouvu qu'ils fussent originaires de ces localités.

Quant à la tonsure monastique, nous avons dit qu'alors on ne pouvait la désigner généralement par le terme de couronne. Les manuscrits sont là pour le prouver. La bibliothèque de Solesmes possède un ms. de S. Gall du XI[e] siècle, dont une enluminure représente les moines avec la seule tonsure cléricale. La bibliothèque d'Amiens possède de même des mss. des XIII[e] & XIV[e] siècles pleinement d'accord avec le précédent sur ce point; & dans cette même bibliothèque se trouve au XIV[e] siècle la figure d'un clerc séculier qui ne porte pas une couronne différente de celle des moines. Ainsi nous étions fondés à dire que par le mot *corona*, l'Ordo de Cluny ne peut désigner autre chose que la couronne cléricale, aujourd'hui appelée communément tonsure. Elle était seulement un peu plus large pour les moines.

Le seigneur abbé chanta ensuite une troisième oraison, puis embrassa son jeune novice, qui sortit du chœur sous la conduite du frère Maître pour aller revêtir le *floccus* ou tunique monastique (1). Il reparut bientôt & fut adjoint aux autres novices, qui occupaient une place à part, dans la partie du chœur la plus proche de la nef (2).

En voyant entrer ce novice de quatorze ans, l'on se rappelle involontairement les paroles du Prophète : « Il est bon à « l'homme de porter le joug du Seigneur dès les jours de « son adolescence (3). » En effet l'élection divine porte un cachet particulier lorsqu'elle se déclare de bonne heure. Évidemment il y a alors plus d'amour dans Celui qui appelle; d'autre part les années seront plus longues au service du Seigneur, & Dieu retirera de son œuvre plus de gloire & d'avantages (4). Hugues en sera une preuve durant sa longue vie. L'œuvre de sa perfection était commencée depuis des années déjà, quoiqu'il fût bien jeune; mais Dieu voulait qu'il le servît longtemps, & il fallait qu'il fût bientôt prêt à remplir la mission qui lui était destinée. Le jeune homme se trouvait maintenant dans le milieu qui convenait à son âme, & elle allait s'y épanouir. Que de fois les comparaisons qui se présentaient entre son nouvel état & celui qui eût été le sien au château paternel durent faire jaillir de son cœur des élans de reconnaissance! Si les analogies entre ces deux états étaient nombreuses, combien plus nobles étaient ses fonctions actuelles par le but auquel toutes se rapportaient! Au château de Semur, ou bien en quelque autre où son père l'aurait envoyé, Hugues serait aujourd'hui écuyer. Il servirait son seigneur dans ses campagnes sans porter le haubert ni le heaume (5). A Cluny, en sa condition de novice, Hugues n'a

(1) Le *floccus* était pour les moines de Cluny une sorte de tunique ou de sayon long pourvu d'un capuchon. C'est du mot *floccus* que nous avons fait le mot froc.

(2) *Ordo Cluniacensis*, cap. xv.

(3) Thren. III, 27.

(4) Paroles prononcées par Dom Guéranger, lors de la vêture d'un jeune postulant à Solesmes, en la fête de saint Hugues.

(5) *La Chevalerie*, p. 198 & suiv.

pas non plus le droit de porter le vêtement du moine profès; & s'il en a le capuce dès maintenant, c'est par tolérance; avant sa profession il lui sera enlevé. Mais du moins la chevalerie dont il fait maintenant l'apprentissage est autrement noble que celle du siècle, puisqu'elle est de l'ordre spirituel; & celui qu'il sert est le Seigneur des seigneurs, le Christ Roi. Au château, l'écuyer aurait eu le soin du destrier de son maître, il aurait eu à nettoyer ses armes; au monastère le moine a la charge très douce & très honorable de laver les pieds des pauvres. Au château il eût dressé la table, & servi les convives de son seigneur; au monastère il porte l'encens ou les flambeaux durant le Saint Sacrifice de l'autel, & il est chargé de trier soigneusement les grains de froment qui composeront le pain eucharistique. Vraiment « son sort est beau, & magnifique l'héritage que le « Seigneur lui donne (1) » en échange de l'héritage paternel. Il ne doit pas franchir les limites de cet heureux cloître qui le sépare du monde, & lui assure la paix, durant cette année où l'âme s'ouvre toute grande aux influences divines. L'infériorité du novice à l'égard des moines profès s'accuse dans tous les détails de l'observance, depuis le chapitre, où il n'entre que pour y recevoir la nourriture spirituelle avec les exemples de la charité fraternelle, jusqu'à la cuisine, où il remplit aussi quelques petits offices. Mais il n'y a rien là qui l'étonne; d'abord parce qu'il est venu au monastère pour se faire petit; & puis parce que telle eût été aussi sa situation dans les châteaux des barons du siècle. Mais là il n'eût pas trouvé les eaux vives (2) dont la source lui est maintenant ouverte. C'est donc avec bonheur qu'il profite de toutes ces observances qui satisfont l'attrait qui le pousse dès longtemps vers Dieu; & docile aux enseignements du maître des novices, qui ne quitte jamais ses enfants, il s'exerce vaillamment en se rappelant le proverbe : « Le bon « écuyer fait le bon chevalier. »

(1) Ps. xv, 6.
(2) Ps. xxii, 2.

Ce n'est pas cependant que la nature ne réclame; si vraie que soit sa bonté native, si grandes que soient les grâces du baptême, les racines mauvaises du péché d'origine sont encore là, & c'est la part de la volonté humaine de travailler à les extirper. Le sang des comtes bouillonne par instants dans les veines du novice; mais c'est là encore une conduite providentielle de Dieu sur cette âme. Si l'orgueil n'eût pas alors livré ses combats, il l'eût fait plus tard, c'est à dire en un temps où le moine, parvenu à une haute situation, se fût trouvé dans le plus grand danger de succomber. D'ailleurs pour occuper cette situation & y faire l'œuvre du Seigneur, il fallait que l'élu de Dieu fût vide de lui-même. De là ces combats permis par la Providence dès le début de la carrière. Mais un fils de vieille race sait toujours, quand il le veut, agir généreusement avec Dieu. Hugues est de la lignée des forts, & sans marchander les efforts magnanimes il dompte la superbe. Le voilà qui s'attache à la recherche des deux vertus fondamentales que recommande la Règle bénédictine, à savoir l'obéissance fondée sur l'humilité. C'est la voie que le bienheureux Père saint Benoît montre à ses fils comme l'échelle mystérieuse qui pénètre le ciel. Hugues concentre tous ses efforts pour la gravir; & avec tant d'énergie, que bientôt il sent toute voie aplanie pour lui dans la recherche de la sagesse. Dieu prend plaisir à seconder cette volonté si droite & si ferme; & des grâces particulières viennent récompenser le jeune novice, en l'aidant à monter plus haut. Très promptement Hugues put aller au-delà des prescriptions de la règle commune, & le saint abbé Odilon lui permit de retrancher à sa nourriture; le jeune homme ne prit plus même de quoi faire taire la faim. En même temps l'exercice généreux de la vertu d'humilité lui méritait la grâce par excellence de la vie religieuse, c'est à dire l'esprit de prière. Si le bienheureux Patriarche Benoît insiste tant sur l'humilité, si des divers degrés de cette vertu il fait l'échelle du ciel, c'est précisément parce qu'il n'oublie pas l'action du Saint Esprit dans l'âme fidèle. Ce divin Esprit aspire sans trêve à pénétrer de plus en plus l'âme du

chrétien; il la travaille sans relâche, il veut la pénétrer toujours plus intimement, & ce feu divin « ne dit jamais : « c'est assez (1). » Il suffit donc à l'âme de se débarrasser de tout ce qui met obstacle à cette action envahissante de l'Esprit de Dieu; tout son travail, déjà bien assez ardu, consiste à se vider d'elle-même; & c'est par une humilité croissante qu'elle y arrivera. En proportion du vide que l'âme chrétienne opère en elle-même, l'Esprit Saint la remplit, & soupire en elle « avec des gémissements inénarrables (2). » L'esprit de prière se répand dans l'âme & la possède, en raison de la liberté que trouve en elle le divin ouvrier. Or la prière est cette chaîne de lumière, « attachée à la voûte des « cieux, & qui descend jusqu'à la terre (3), » pour parler avec saint Denys; ou avec un illustre écrivain, qu'on pourrait nommer un docteur des temps modernes, « la prière est « une échelle divine, formée de pierres précieuses, par « laquelle le ciel descend vers la terre, & la terre monte vers « le ciel, jusqu'à ce que, toute distance s'effaçant entre le « ciel & la terre, Dieu & l'homme se trouvent unis dans les « flammes de l'amour infini (4). » Saint Benoît a donc vraiment donné à ses enfants la clef de la vie parfaite, en leur traçant la voie de l'humilité. Serons-nous surpris alors, si nous entendons les historiens de saint Hugues nous dire que ses efforts dans cette voie furent promptement récompensés par une effusion abondante de l'esprit de prière & un don d'oraison tout particulier? Dans l'antique église de Cluny, le novice passait des nuits entières à prier. Durant ces heures silencieuses, des larmes bien douces coulaient en abondance des yeux de ce nourrisson de la grâce; & toute sa vie ce don d'oraison le suivra; précieuse faveur du Ciel, au sein des occupations sans nombre qui l'assailliront sans trêve ni merci. « Dès les jours de sa jeunesse il a recher- « ché la Sagesse dans la prière; il l'a demandée le jour & la

(1) Prov. xxx, 16.
(2) Rom. viii, 26.
(3) *De Divin. Nomin.* cap. iii, §. 1.
(4) Donoso Cortès, *Œuvres*, t. iii, l. I, ch. ii.

« nuit dans le temple du Seigneur, » où le chant continuel des Psaumes & une oraison persévérante l'ont appelée dans son âme. Et voilà que « dès ces premiers temps elle s'y est épa- « nouie, elle s'y est développée, elle y a mûri comme une « grappe brillante avant les jours de la vendange. Jusqu'à son « dernier jour il ne cessera d'en appeler l'heureux accroisse- « ment (1); » mais il est de ceux qui atteignent tout d'un coup à l'état d'union avec Dieu; & avec son premier historien nous avons tenu à le constater (2). C'est là qu'il faut chercher le secret de toute la vie qui va se dérouler devant nous; vouloir le trouver ailleurs serait nous égarer.

Ce progrès spirituel se traduisait au dehors; & saint Benoît en effet n'admet pas que l'humilité puisse être assez vraie ni assez profonde si le corps lui-même n'en témoigne, en s'accordant d'une manière visible à la transformation qui s'opère dans l'âme. Les biographes de saint Hugues nous disent que dès cette époque tout son extérieur commença à respirer la paix d'une âme sainte, & que tout « annonçait le moine » chez ce descendant d'une lignée de barons. Ses yeux avaient pris un éclat & une transparence qui révélaient l'ardent foyer que l'amour divin avait allumé en son cœur (3). Tout le monde l'aimait à Cluny pour ses rares vertus. Aussi, lorsque le jour vint où frère Hugues de Semur présenta au seigneur abbé, siégeant en son chapitre, la pétition requise pour être admis à la profession religieuse (4), il est fort à croire que saint Odilon ne jugea pas nécessaire de lui imposer le supplément d'épreuves plus rigoureuses qu'à l'occasion l'on exigeait des novices.

L'histoire ne nous a pas conservé la date précise de cette profession; nous savons seulement l'année : on était en 1039, & le nouveau profès avait quinze ans (5). C'était l'âge

(1) Eccli. LI, 18, 19.

(2) Gilon : « De rubigine mundana in camino disciplinæ ad purum excoctus, subito calore longum teporem plurimorum superavit. »

(3) Gilon, fol. 200 v°.

(4) *Ordo Cluniacensis*, cap. XV.

(5) *Bibliotb. Cluniacensis*, col. 448 & 1622.

où il eût été capable d'être armé chevalier. Amené au chœur pour l'offertoire de la Messe, il lut à haute voix l'acte par lequel il se donnait tout entier à Dieu, posa cet acte, signé de sa main, sur l'autel de la basilique, & chanta par trois fois le verset du psaume que saint Benoît a choisi pour le mettre en cette circonstance sur les lèvres de ses enfants : « Recevez-moi, Seigneur, selon votre parole, & je vivrai; & « daignez ne pas confondre mon espérance (1). » Chaque fois le chœur entier des moines répéta cette aspiration de l'âme, & le seigneur abbé compléta cette commune prière par des oraisons d'une grande beauté qui figurent encore aujourd'hui au Pontifical romain (2). Puis il bénit la coulle qui allait être donnée au nouveau profès (3); après quoi le chœur entonna le chant de l'offertoire; Hugues reçut alors cette coulle bénédictine, qui était pour lui désormais l'insigne de sa profession comme de son rang dans la milice du Christ Roi. L'offrande était complète. Le seigneur abbé donna donc l'accolade à son nouveau fils, se réjouissant cette fois plus que jamais de voir son troupeau s'augmenter ainsi d'une brebis si visiblement choisie de Dieu (4); puis tous les frères donnèrent à leur tour l'accolade fraternelle

(1) Ps. CXVIII, 116.

(2) De benedictione abbatis. — Ce sont les quatre oraisons employées au début de la fonction dans le cas où l'abbé élu ne serait pas moine, afin de lui permettre de faire profession avant d'être béni. Le cérémonial de profession des moines de la Congrégation de France a retenu ces oraisons, qui sont anciennes, & que le Pontifical a empruntées à l'antiquité monastique.

(3) A Cluny la coulle était un vêtement très ample, assez semblable aux grandes chasubles rondes selon le modèle antique. Des attaches plus ou moins nombreuses, généralement deux ou trois, reliaient la partie antérieure à la partie postérieure, de façon que le moine pouvait passer les bras au-dessus de ces attaches, & relever ainsi les côtés de la coulle qui drapait alors par devant & par derrière. L'effet était assez semblable à celui que produisent encore aujourd'hui les larges manches flottantes de la coulle telle que la portent depuis longtemps les moines français, comme ceux d'Italie, d'Espagne & d'Angleterre. Ces manches ne font que tenir la place de cette partie de l'ancienne *cuculla* qui était relevée au-dessus des bras & retenue au-dessous par des attaches.

(4) Reg. S. Benedicti, cap. II.

à celui qu'ils recevaient pour combattre désormais avec eux (1). Dès ce moment Hugues faisait partie de la communauté de Cluny (2).

Durant les trois jours qui suivirent, le nouveau moine put être tout entier au bonheur du lien qui l'enchaînait à Dieu. C'était là une renaissance qui paraissait aux moines clunisiens si analogue à celle du baptême qu'ils appelaient ces trois jours : les jours *in albis*, regardant le nouveau profès comme un véritable néophyte. Cette seconde grâce baptismale, en effaçant jusqu'aux moindres taches qui pouvaient gêner encore l'union de l'âme avec Dieu, vint rendre cette union plus intime pour notre frère Hugues. Il en put jouir durant ces heures qu'il passa dans le silence absolu, gardant la tête couverte du capuce comme indice de sa conversation établie uniquement dans le ciel (3), ne quittant plus sa coulle, non pas même durant le repos de la nuit, que les Clunisiens prenaient à l'ordinaire dans un habit plus simple. Surtout il devait chacun de ces trois jours recevoir la sainte Eucharistie, afin de rendre aussi forte que possible son union avec le Seigneur. Tel que nous connaissons déjà notre nouveau moine, il est aisé de supposer quelle abondance de grâces il reçut durant ces heures bénies, vivant seul avec son Dieu, dans une paix au sein de laquelle acheva de s'allumer tout grand le feu de l'holocauste qu'il venait d'offrir au Seigneur.

(1) *Ibid.* cap. I.

(2) *Ibid.* cap. LVIII.

(3) *Ordo Cluniacensis*, cap. XV, sub finem. — C'est du reste l'enseignement des Pères & des théologiens; voici ce que dit saint Thomas (2. 2. Q. 189. art. 3, ad 3m) : « Rationabiliter dici potest quod per ingressum religionis « aliquis consequatur remissionem omnium peccatorum. Si enim aliquibus « eleemosynis factis homo potest statim satisfacere de peccatis suis, secun- « dum illud Danielis : Peccata tua elemosynis redime (IV, 24), multo magis « ad satisfactionem pro omnibus peccatis sufficit quod aliquis se totaliter « divinis obsequiis mancipet per religionis ingressum, quæ excedit omne « genus satisfactionis, etiam publicæ pœnitentiæ, sicut holocaustum ex- « cedit sacrificium, ut Gregorius dicit (Homil. XX sup. Ezechiel.). Unde « legitur in Vitis Patrum (lib. VI, n. 9) quod eamdem gratiam consequuntur « religionem intrantes quam consequuntur baptizati. »

(4) Philipp. III, 20.

CHAPITRE III

ORDINATION SACERDOTALE.
HUGUES EST NOMMÉ GRAND-PRIEUR DE CLUNY.
MISSION AUPRÈS DE L'EMPEREUR.
MORT DE SAINT ODILON.



IENTOT d'autres faveurs vinrent chercher le jeune moine pour l'unir de plus en plus à son Dieu. Dès longtemps la vie monastique avait été considérée comme une préparation puissamment efficace aux Ordres sacrés; aussi en des circonstances particulières, lorsque des catastrophes soudaines n'avaient pas permis de former à loisir les ministres dont certaines églises ressentaient le besoin, le Pontife Romain avait eu recours aux monastères. C'étaient des pépinières où l'âme était assez préparée pour entrer sans transition dans le Sanctuaire (1). Au XIe siècle la discipline antique conservait presque toute sa force dans le champ de la Liturgie; au XIIe siècle encore nous voyons que le sous-diaconat n'était pas considéré comme un ordre majeur, & que dès quatorze ans l'on pouvait recevoir cet ordre (2). Au XVe siècle il en était toujours à peu près de même à Cluny, & dès seize ans, un moine clunisien pouvait, sous certaines réserves de droit, être ordonné sous-diacre. C'est ce que prouve une rubrique du missel de Cluny de 1523, se

(1) S. Gelasii, *Epist. ad Episc. Lucaniæ,* cap. II.
(2) Hug. a S. Victore, *De Sacramentis,* lib. II. p. III, cap. II.

référant à un privilège authentique du pape Jean XXIII (1). Il n'est donc pas douteux que dès l'année qui suivit sa profession, frère Hugues de Semur reçut l'ordre du sous-diaconat. Le privilège de Jean XXIII accorde aussi aux novices de Cluny le pouvoir d'être ordonnés diacres à dix-huit ans, & prêtres à vingt ans. Il est par suite évident que les moines profès jouissaient de ce même pouvoir dès avant ce Pape. Cela est pleinement d'accord avec ce que l'histoire nous apprendra du saint qui nous occupe, puisqu'à vingt ans il remplira une fonction qui supposait l'ordination sacerdotale, aux termes de l'*Ordo* de Cluny (2). C'est donc un laps de cinq années, durant lesquelles frère Hugues s'approche toujours plus « de l'autel & du Dieu qui fait le « bonheur de sa jeunesse (3). » Par l'imposition des mains le Saint Esprit put prendre en son âme une force que nul effort & nulle vertu n'eussent pu lui donner. Selon la comparaison de saint Denys (4), le feu en répandant sa chaleur, le soleil en dardant ses rayons, produisent des effets d'autant plus grands que cette chaleur & ces rayons rencontrent des milieux plus limpides & plus dégagés d'obstacles. Or la vie religieuse n'est-elle pas une école où l'âme apprend à se purifier? Il nous est donc facile de comprendre avec quelle puissance l'Esprit Saint, qui est feu & charité, illumina jusque dans ses profondeurs l'âme du frère Hugues de Semur, clarifiée par la vie du cloître & toute blanche du baptême de la profession monastique.

L'œil d'un maître tel que saint Odilon ne pouvait s'y méprendre. Pendant cinq ans il considéra ce progrès de la grâce, & l'aida de tout son pouvoir. Vint enfin le jour où la basilique de Cluny, qui avait vu déjà tant de grandes choses

(1) Au calendrier, fol. signé *a* IIII : Noverint Novitii Ord. Cluniac. quod postquam etatem decimisexti ad subdiaconatus, decimioctavi ad diaconatus, vigesimi anni ad presbyteratus ordinem, compleverint, promoveri possunt, dummodo ad minus sint professi tacite.

(2) Cap. II : « Ducit secum tres fratres, ex quibus unus est super... vestimentum sacerdotale, cum quo sit argenteus calix. »

(3) Ps. XLII, 4.

(4) *Hier. cœl.* cap. XIII, § III.

dans l'ordre spirituel, vit encore monter à l'autel ce fils des saints, dont la prédestination au sacerdoce avait été déclarée dès l'heure de sa naissance. Pour le vénérable abbé ce fut une grande joie; il avait en effet depuis quelque temps ouvert son cœur à une espérance qui lui était bien chère. De cruelles infirmités étaient venues l'atteindre, & lui rendaient très difficile l'accomplissement des devoirs innombrables qui incombaient à un abbé de Cluny. Cette croix, de jour en jour plus lourde, lui avait fait concevoir un désir dont la réalisation lui avait longtemps paru impossible. Il eût ardemment souhaité mourir auprès des tombeaux des saints Apôtres Pierre & Paul. Mais comment y songer, tant qu'il n'aurait pas pourvu son troupeau d'un pasteur capable de le garder, de le faire croître & multiplier? Il n'avait encore vu autour de lui personne qui fût de force à porter un fardeau si lourd, quand son œil de père discerna son jeune moine, Hugues de Semur. Dès que le sacerdoce fut venu mettre le sceau sur cette âme choisie, Odilon pensa le moment venu de placer cette lumière sur le chandelier. Ne voyait-on pas en ce nouveau prêtre les qualités requises par saint Benoît pour la charge pastorale, c'est à dire « cette double doctrine qui inculque les enseignements divins, « par la parole aux disciples intelligents, & par les actes aux « disciples dont le cœur est plus dur ou l'esprit plus sim- « ple (1)? » Le seigneur abbé posa la question aux anciens du monastère (2); & il eut la joie de voir qu'il n'était pas seul à avoir compris ce qu'était le frère Hugues. Tous l'admiraient à Cluny; & les moins clairvoyants ne pouvaient échapper à une impression que n'avait pas su dissimuler le comte de Semur lui-même. En effet le ressentiment de Dalmace n'avait pu l'empêcher plus longtemps de revoir son fils; dans les derniers mois il était venu à Cluny. En retrouvant son cher Hugues revêtu de l'habit monastique, les traits empreints d'une mâle beauté que

(1) Reg. S. Bened. cap. II.
(2) *Ordo Cluniac.* cap. II.

rehaussait sa haute stature, le comte n'avait pu retenir ce cri du cœur : « Je n'ai jamais trouvé mon enfant aussi « beau. » Sans doute, le noble seigneur, désormais heureux du bonheur de son fils, ne comprenait pas au juste la cause de cette transfiguration. Sentait-il que la limpidité pleine de feu de ces yeux était le rayonnement de la foi & d'une beauté intérieure précieuse au regard de Dieu (1)? Au monastère on le comprenait ainsi. Saint Odilon prit donc son parti définitivement; & devant toute la communauté réunie au chapitre, il imposa au frère Hugues de Semur la charge de grand-prieur de Cluny. Se jetant à genoux, le pauvre jeune moine se déclara bien au-dessous d'une pareille tâche; mais le seigneur abbé persistant dans sa résolution, Hugues se soumit, & s'inclinant vint prendre sa place à la gauche de saint Odilon. Le chapitre entier se leva aussitôt, & tous se rendirent en psalmodiant à l'église majeure. A cette même place où il s'était donné à Dieu, & où Dieu l'avait à son tour comblé des grâces les plus insignes, le nouveau grand-prieur agenouillé venait maintenant demander au Seigneur de le secourir, puisqu'il lui plaisait se servir de lui. Trois fois il répéta le verset si cher aux moines & dont son cœur sentait plus que jamais la valeur : *Deus in adjutorium meum intende : Domine, ad adjuvandum me festina* (2). Puis le seigneur abbé chanta une oraison, par laquelle il demandait à Dieu l'esprit de sagesse & d'intelligence pour ce frère qu'il enchaînait au service des serviteurs de Dieu (3); & dès ce moment le frère Hugues entra dans sa charge de grand-prieur.

(1) Gilon, fol. 200 v°.

(2) Ps. LXIX, 1.

(3) « Tuam, clementissime Pater, omnipotentiam supplices deprecamur, ut effundere digneris super hunc famulum tuum, quem tuo servorumque tuorum servitio mancipamus, spiritum sapientiæ & intellectus, discretionisque dona in hac domo ita agere, & injunctum sibi officium ita administrare ut & tibi placere valeat, & utilitatem servorum tuorum, te auxiliante, perfectissime expleat, propter quod & in futuro sæculo mercedem laborum suorum in consortio Sanctorum tuorum a te piissimo largitore percipiat. Per Dominum nostrum... » (Bernard. *Ordo Cluniac.* cap. II.)

Cette charge était lourde assurément. Comme l'abbé du monastère, le grand-prieur était établi pour être utile à ses frères & pour les servir, selon le précepte de l'Évangile : *Qui præest in vobis erit sicut ministrator* (1). Or il faut songer au développement considérable qu'avait atteint l'abbaye de Cluny pour mesurer l'étendue de ces obligations. Les fonctions du grand-prieur faisaient de lui le bras droit du seigneur abbé, dont il tenait la place au besoin. La plus grande partie du gouvernement intérieur du monastère lui incombait; tous ceux qui exerçaient une charge dans l'abbaye relevaient directement de lui, & ne devaient rien faire d'important sans avoir pris ses ordres. Relevaient en outre du grand-prieur tous les doyens qui gouvernaient les *villæ* ou métairies situées à une demi-journée du monastère, & qu'exploitait sous leur direction un groupe de moines dont l'*Ordo* de Cluny réglait l'observance (2). Tous les samedis, avant Vêpres, ces doyens devaient revenir à l'abbaye; & de son côté le grand-prieur allait lui-même les visiter en certaines occasions. Il était alors accompagné de deux frères. Mais les visites auxquelles il était astreint ne se bornaient pas aux environs de Cluny; assez fréquemment il lui fallait entreprendre de longs voyages, qui l'entraînaient par exemple jusqu'en Provence ou en Gascogne. Alors sa suite se composait de trois moines, sans compter deux serviteurs chargés des soins matériels de la petite caravane, du soin des chevaux par exemple. A l'intérieur de l'abbaye, lorsque le seigneur abbé était absent, le grand-prieur le suppléait de droit pour le gouvernement spirituel & temporel. Au réfectoire il occupait alors la place abbatiale, bien qu'à l'église il conservât sa propre place, en tête du chœur de gauche, c'est à dire du côté de l'Épître. Le grand-prieur ne devait d'ailleurs jamais porter aucun insigne, ni avoir de chapelain dans le monastère, ni surtout posséder quoi que ce fût ou garder par devers lui aucune somme d'argent hors le temps

(1) Luc. XXII, 26.
(2) Cap. II.

des voyages. « C'était, dit l'*Ordo* après la règle de Saint Benoît, « pour que ce maudit fléau de la propriété particulière, si « funeste aux moines, ne vînt pas à se glisser dans le monas- « tère (1). »

Telle était la charge que le nouveau grand-prieur allait gérer à vingt ans (1044). A cet âge, il prit la conduite des vieillards; & il sut concilier les diverses exigences de ces fonctions si multiples de manière à promouvoir à la fois les intérêts spirituels & les intérêts temporels de la grande abbaye. Nul orgueil pour une élévation si prompte, nul refroidissement dans son zèle pour l'obéissance régulière; bien au contraire, la dignité qui lui était imposée devint pour lui l'occasion de vertus nouvelles. Le Patriarche Benoît n'avait pas entendu autrement le gouvernement abbatial; il avait prédit à ceux de ses fils qui seraient chargés de ce lourd fardeau que leur soin à procurer l'amendement de leur troupeau les rendrait eux-mêmes plus parfaits (2). Fort comme le sont les humbles, qui aiment & recherchent le vrai en comptant pour rien leur propre personnalité, Hugues ne craignit pas de se montrer parfois sévère, ni de donner à certaines observances une fermeté que ses prédécesseurs ne leur avaient pas imprimée. Lui-même le rappellera un jour en des termes qui prouvent combien il avait conscience de la gravité de ces mesures; en sorte que, s'il les prenait, c'était réellement avec une volonté réfléchie, avec un vrai détachement de lui-même, & en dépit du tort que cela pourrait faire à ce que nous appellerions aujourd'hui sa popularité. Il savait qu'en tout cela il n'y avait point témérité de sa part, car il s'appuyait constamment sur les conseils de son père saint Odilon. Grâce à cet appui, le jeune prieur gouvernait presque seul la grande abbaye; car le véné rable abbé se trouvait de plus en plus immobilisé par la douleur, après avoir tenu pendant cinquante-deux ans la crosse de Cluny. Mais pendant trois années, les deux

(1) Reg. S. Bened. cap. XXXIII; *Ordo Cluniac.* cap. II.
(2) Reg. S. Bened. cap. II.

saints vécurent dans l'intimité la plus grande, l'abbé plus qu'octogénaire léguant à son prieur de vingt ans les trésors de science amassés durant sa longue carrière.

L'histoire n'a précisé qu'un trait du gouvernement de notre grand-prieur. Il y avait alors à Cluny un moine nommé Durand de Bredon, homme d'un esprit fort cultivé, très éloquent, orné de vertus solides, & d'une grande bonté. Malheureusement il avait un défaut contre lequel saint Benoît s'élève. Le Patriarche veut que dans la maison de Dieu chacun soit heureux & content; mais il défend absolument les plaisanteries oiseuses & de mauvais ton (1). Or Durand, doué d'un caractère trop jovial, ne savait pas refuser à sa langue des libertés de ce genre. Le grand-prieur le reprit souvent à ce sujet, mais sans résultat. « Frère, « lui dit-il enfin, si tu ne te corriges, après ta mort on te « verra apparaître avec les lèvres gonflées & la bouche écu- « mante. » Durand reçut cet avertissement comme il le devait; mais la mauvaise habitude l'emporta. Anticipant sur l'histoire nous dirons dès maintenant ce qui advint. Nommé vers 1047 abbé de Moissac, à raison des grandes qualités qui le rendaient propre à conduire les hommes, Durand se montra à la hauteur d'une situation très difficile, & fit de Moissac un monastère florissant. Appelé ensuite au siège épiscopal de Toulouse, il y mourut en laissant après lui le souvenir d'un grand évêque. Néanmoins il apparut à un des chapelains de saint Hugues, nommé Seguin, avec les lèvres tuméfiées, laissant échapper de la bouche une écume abondante. « C'est là, dit-il à Seguin, le châtiment que m'ont « mérité mes sottes & ridicules saillies. Va promptement « trouver le bon & charitable abbé, & lui rapporte ceci, le « priant de me venir en aide. » Hugues averti ordonna aussitôt à sept de ses moines de garder pendant sept jours un silence absolu, pour réparer ainsi les manquements que Durand expiait en l'autre vie. Mais un des sept moines désignés ayant rompu le silence prescrit, Durand apparut

(1) Reg. S. Bened. cap. VI.

derechef, toujours au même chapelain, & l'avertit de cette infraction, lui montrant sa bouche déjà plus nette, mais non pas encore sans souillures. La même satisfaction fut offerte à nouveau pour le défunt, qui apparut une troisième fois, mais alors le visage heureux, les lèvres purifiées, & rendant grâces pour sa délivrance à l'abbé ainsi qu'à ses frères.

Il nous faut signaler encore un évènement, glorieux pour Cluny, qui advint durant l'année même où saint Odilon nomma Hugues son grand-prieur. En 1044, on vit un jour arriver à l'abbaye une députation envoyée par le roi de Pologne Casimir Ier. Ce prince offrait au seigneur abbé de Cluny & à ses moines de riches présents. Il demandait en même temps par ses ambassadeurs que l'abbé Odilon voulût bien envoyer en Pologne un certain nombre de moines, pourvus de livres liturgiques, & de tels autres ouvrages qui pourraient être utiles à la Religion. Le prince de son côté s'engageait à construire pour eux un monastère, qu'il doterait royalement, voulant remercier Dieu de la naissance du fils qui venait de lui être donné. D'après ces promesses, il fut décidé à Cluny que l'on accéderait aux désirs du roi Casimir; & douze moines furent choisis pour cette lointaine fondation. Le petit essaim monastique partit donc pour la Pologne, où Casimir l'accueillit avec grande joie. Il bâtit pour eux, à peu de distance de Cracovie, le monastère de Tyniec, qui fut placé sous le vocable de Saint-Pierre, & devint le chef de plusieurs autres monastères polonais de l'observance clunisienne. Son premier abbé fut le moine Aaron, français de naissance, mis par saint Odilon à la tête de la petite colonie. Au XVe siècle on voyait encore à Tyniec quelques-uns des livres de chœur apportés par les moines du XIe, & qui attestaient ainsi l'origine & l'âge de ce monastère (1).

(1) Il est regrettable que M. Pignot, en écrivant son *Histoire de l'Ordre de Cluny*, n'ait pas eu ces renseignements, qui l'auraient empêché de dire que la province clunisienne de Pologne était une fable. (T. I, dern. page.) Ces monastères étaient bien fils de Cluny, quoique non compris dans la *Congrégation* lorsque celle-ci fut constituée plus tard. Nous avons trouvé

Trois ans se passèrent pour le grand-prieur de Cluny, durant lesquels la renommée, qu'il avait voulu fuir, se plut à publier son nom. Cluny donnait, selon le précepte de saint Benoît, une large hospitalité aux pauvres & aux petits; mais sa vaste hôtellerie recevait aussi chaque jour les hôtes les plus illustres. Lorsque le seigneur abbé ne pouvait les accueillir lui-même, le grand-prieur devait tenir sa place. Or tous ceux qui virent ainsi Hugues de Semur remportèrent l'impression de la sainteté dont il rayonnait. Mais les prélats & les seigneurs n'étaient pas seuls à faire son éloge. Les moines des monastères soumis à Cluny avaient aussi fréquemment l'occasion de venir à la grande abbaye. Alors ils admiraient les rares qualités qui brillaient chez le grand-prieur, & dont ils savaient mieux que d'autres trouver la source dans la sainteté. En retournant dans leurs monastères, ils y portaient leur admiration pour ses vertus & sa sagesse singulière. Enfin de tous côtés le peuple joignait sa voix à ce concert de louanges. Ainsi mêlé par ses fonctions aux hommes de toutes les classes, Hugues les séduisait tous par sa charité, sa bonté, son calme inaltérable, en un mot par cette paix, qui est le fruit de la justice (1), & que le prieur de Cluny portait autour de lui comme au dedans de lui-même.

Pourtant le Seigneur attendait davantage; il voulait que son serviteur grandît encore; & pour le perfectionner, il lui enleva son père, son conseil & son ami, afin que le jeune prieur ne recherchât plus d'appui & de lumière qu'en Dieu, ne mît plus de confiance qu'en Dieu. Saint Odilon voyait son abbaye en assez bonnes mains désormais pour qu'il lui fût permis d'aller, selon son désir, mourir au tombeau des Apôtres. Il partit donc pour Rome, laissant au grand-prieur

ces indications dans un ouvrage intitulé *Aquila Polono-benedictina*, écrit en 1663 par un moine bénédictin nommé Stanislas Sczygielski, & imprimé à Cracovie. Pour cette fondation de Tyniec, l'auteur s'appuie sur ce qu'il a vu, les livres de chœur par exemple, & sur l'autorité du chanoine annaliste Dugloss, t. I, l. III.

(1) Isai. XXII, 17.

la charge de tout le gouvernement spirituel & temporel. Ainsi qu'il arrive souvent lorsque Dieu se hâte de former une âme qu'il destine à son service, Hugues demeuré seul se trouva forcé d'agir & de prendre la responsabilité d'affaires importantes, sans autres guides que la prière & la foi. Mais ce fut aussi le moment où le Seigneur voulut rapprocher de son serviteur une autre grande âme, avec laquelle il devait contracter une intime alliance. Et là encore nous reconnaissons la conduite ordinaire de la Providence; elle choisit pour ces sortes de rapprochements les instants où les âmes sont le plus entièrement livrées à l'action divine, & où le poids qu'elles portent les conduit à s'abandonner davantage à cette action mystérieuse. Durant l'absence de saint Odilon, Hugues vit donc arriver à Cluny un jeune moine romain, âgé de vingt-huit ans, qui devait remplir le monde de la gloire de son nom, & dont le grand-prieur devait être l'ami fidèle & l'allié puissant. Ce jeune homme se nommait Hildebrand. Élevé au monastère romain de Sainte-Marie-au-Mont Aventin, dont son oncle était abbé, il avait fait profession de la vie monastique sous la règle bénédictine. Là saint Odilon l'avait connu tout enfant; car c'était à Sainte-Marie que l'abbé de Cluny recevait l'hospitalité durant son séjour à Rome. Certains prodiges avaient attiré son attention sur le petit Hildebrand. Voyant un jour des étincelles jaillir de ses vêtements, & une autre fois une flamme brillante environner sa tête, le saint avait répété la parole évangélique : « Cet enfant sera grand devant le Sei- « gneur (1). » Plus tard, Jean Gratien avait été le maître du jeune homme. Devenu Pape sous le nom de Grégoire VI, il l'avait attaché à sa personne; & après son abdication plus ou moins volontaire au concile de Sutri en 1046, il avait vu son ancien élève devenir le compagnon dévoué de son infortune & le suivre au-delà des Alpes jusqu'en Allemagne, bien qu'il en coutât beaucoup au fidèle disciple. Aujourd'hui Jean Gratien était mort, & Hildebrand arrivait à Cluny. Il y

(1) Luc. I, 15.

reçut *société,* & y vécut avec bonheur de la vie clunisienne. Cœur aux affections vives, il se trouvait heureux dans ce monastère; il s'attacha fortement au prieur Hugues, dont la fermeté douce le gagnait. Et cette amitié se montrera plus tard de part & d'autre à l'épreuve des plus rudes adversités (1).

Mais voici qu'une heureuse nouvelle vient réjouir Cluny : le saint abbé Odilon est en route pour revoir son abbaye. Voici en effet ce qui s'était passé à Rome; au bout de quelques mois de séjour auprès du tombeau des Apôtres, Odilon, loin de mourir, s'était trouvé beaucoup mieux portant. Voyant sa santé se raffermir, il comprit que la volonté de Dieu n'était pas qu'il attendît la mort à Rome, comme il l'avait cru; & il se mit en devoir de retourner à Cluny. La joie fut vive lorsqu'il y reparut. Mais le grand-prieur ne devait pas en jouir longtemps. Peu après le retour de son père, il se vit obligé de se séparer de lui à nouveau pour le suppléer encore au dehors.

Parmi ses possessions l'abbaye comptait depuis longtemps au diocèse de Lausanne le prieuré de Notre-Dame de Payerne; & saint Odilon affectionnait particulièrement ce monastère, donné à Cluny par diplômes des rois Conrad, Rodolfe II & Rodolfe III (2). Or en 1048, l'empereur Henri III, auquel son père avait légué la couronne de Bourgogne transjurane, crut avoir à se plaindre des moines de Payerne. Il s'agissait, comme nous le verrons plus tard, des droits régaliens, dont Henri avait reçu l'héritage de ses prédéces-

(1) V. sur ce que nous disons au sujet de Hildebrand la note placée à la fin de ce chapitre.

(2) Peterlingen ou Payerne, dans le canton de Vaud, à peu de distance de Fribourg. Ce monastère fut dès sa fondation en 962 soumis à Cluny. (Lehman, *Forschungen,* p. 76; *Bullarium Cluniac.* p. 11.) Parmi les chartes de Cluny réunies à la Bibliothèque Nationale, se trouve le diplôme de Rodolfe III, roi de Bourgogne transjurane, accordé à l'abbaye de Cluny au sujet des monastères de Payerne, Romain-Moutier, & Savigny. (Fonds latin nouv. acquis, n° 2281.) Ce diplôme est de 998, alors que saint Odilon gouvernait déjà Cluny.

seurs(1). Pour faire rentrer ce florissant prieuré en grâce auprès de l'empereur, l'abbé de Cluny ne trouva rien de mieux à faire que d'envoyer son grand-prieur lui-même. Hugues se mit en route pour aller trouver Henri III à Worms, & il réussit tellement dans cette mission que non seulement l'empereur rendit ses bonnes grâces aux moines, mais que de plus il conçut pour le prieur de Cluny le respect & l'estime que ressentaient tous ceux qui approchaient ce religieux de vingt-quatre ans. Il voulut en donner dès ce moment un témoignage manifeste en comblant de présents le négociateur de la paix. Ce succès devait être fécond en résultats d'un caractère imprévu.

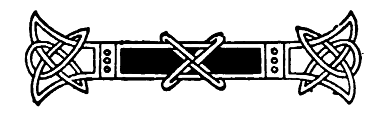
La diète de l'Empire était alors réunie à Worms; il s'agissait du choix d'un nouveau Pape, en vertu de coutumes que nous aurons à apprécier. Ce fut en cette circonstance que le grand-prieur vit un personnage auprès duquel il joua un rôle qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence. Ce personnage était l'évêque Brunon de Toul, parent de l'Empereur, & précisément son élu. Il sera saint Léon IX; mais l'Église Romaine ne connaissait pas celui que la volonté de l'Empereur lui voulait imposer. Hugues osa dire à Brunon que pareille nomination était sans valeur, & qu'il devait se soumettre à l'élection de l'Église de Rome, avant d'avoir le droit de se regarder comme successeur de saint Pierre. Brunon de Toul était un saint; il pensait tout ce que venait de lui dire le grand-prieur; il l'avait dit à l'Empereur lui-même, aux membres de la diète; il le disait au jeune moine Hildebrand qu'il avait jadis connu à la cour impériale & qu'il retrouvait à Worms. Son intention était donc bien de se soumettre à l'élection du clergé de Rome, & il rassura sur ce point le prieur de Cluny. Aussi dès cette heure conçut-il pour lui une amitié solide, que les bonnes dispositions de l'Empereur ne pouvaient qu'encourager(2).

(1) Gilon : « Pro ecclesiasticis rebus strenuus exequitur defensor. »

(2) V. à la fin de ce chapitre la note qui concerne ce voyage à Worms & cette entrevue. — Cf. Lehman, *Forschungen*, pp. 78-80.

En quittant Worms, Brunon se rendit à Toul pour y célébrer les fêtes de Noël. Hugues l'accompagna-t-il? Il est plus probable qu'il se rendit à Payerne pour y exposer les résultats de sa négociation. Il y était encore, lorsqu'il reçut un message qui porta un coup terrible à son cœur filial : saint Odilon venait de mourir au prieuré de Souvigny (1). Après le départ de son fils Hugues, le vénérable abbé avait voulu visiter encore une fois les prieurés les plus voisins de Cluny, & il avait commencé par Souvigny, en Auvergne. Ce fut là que la mort vint l'enlever, le 1er janvier 1049, sans le surprendre; d'avance il en avait indiqué l'heure. Il la vit venir avec confiance, malgré une terrible apparition du démon, qui voulut tenter un dernier effort contre lui, en la même manière qu'autrefois contre saint Martin. Mais ce fut sans plus de succès; & le saint abbé s'endormit paisiblement dans le Seigneur, âgé de quatre-vingt-six ans, dont cinquante passées sur la chaire abbatiale de Cluny.

(1) Nous suivons ici la version d'Hildebert, bien que Gilon dise que le grand-prieur était rentré à Cluny lorsqu'il apprit la mort de saint Odilon; il n'est pas probable que de Souvigny, relativement si près de Cluny, l'on n'eût pas dès l'abord fait avertir Hugues de la maladie du saint abbé, si le grand-prieur eût été de retour.





NOTE

DU CHAPITRE III

Le lecteur aura sans doute remarqué dans le récit précédent certaines assertions qui ne sont pas conformes à celles de la plupart des historiens, en ce qui concerne : 1° l'entrevue de Brunon de Toul, plus tard saint Léon IX, avec Hugues de Cluny ; — 2° la qualité de moine romain, affilié seulement à Cluny, que nous avons supposée à Hildebrand. Nous savons que les historiens n'indiquent pas Worms comme lieu de l'entrevue, & que très souvent on donne Hildebrand comme moine profès de Cluny. Nous devons donc au lecteur de lui dire pourquoi nous avons parlé comme nous l'avons fait.

I. Les auteurs qui mentionnent l'entrevue sont Bonizo, évêque de Sutri, & Otton de Frisingen (1). Le premier mourut en 1091, & par conséquent écrivit à une époque relativement voisine des évènements qu'il raconte ; le second écrivait environ cent ans après l'élection de S. Léon IX. Celui-ci place l'entrevue à Cluny même, où Brunon ne vint certainement pas après son élection ; nous savons par des témoignages positifs & contemporains qu'il partit directement de Toul pour l'Italie par la Franche-Comté, le Jura & le Saint-Bernard. De plus, nous savons qu'il se mit en route le lendemain de Noël ; il s'ensuit qu'il avait laissé Cluny loin derrière lui quand Hugues y revint, puisque saint Odilon mourut à Souvigny en Auvergne le 1 janvier. Il fallut le temps nécessaire à un courrier pour aller à Cluny, puis pour retrouver le grand-prieur, enfin pour le ramener. A coup sûr cela demanda au moins huit jours. Brunon, qui mit seulement trente-sept jours pour aller de Toul à Rome, devait se trouver déjà en Italie le 8 janvier 1049, après quatorze jours de voyage. L'entrevue ne put donc avoir lieu à Cluny.

Bonizo de Sutri la place à Besançon. Ici le même calcul nous donne un résultat semblable. En effet, Brunon de Toul dut arriver à Besançon vers le 1 janvier, c'est à dire à un moment où le grand-prieur ne pouvait avoir reçu encore la nouvelle qui le rappelait à Cluny. De plus l'on se demanderait pourquoi Hugues, pressé de rentrer à l'abbaye, eût fait un crochet de vingt-cinq lieues dans le nord pour venir passer à Besançon, alors que sa route était au sud-ouest, par Saint-Claude, s'il venait de Payerne. S'il n'en venait pas, s'il arrivait des provinces du Rhin, alors l'impossibilité est

(1) Ap. Watterich, *Romanorum Pontificum Vitæ*, t. I.

encore plus manifeste, puisque Brunon avait sur lui quinze journées d'avance, & marchait au sud-est vers la Suisse & l'Italie, tandis que Hugues allait au sud-ouest vers la Bourgogne. La rencontre des deux personnages est donc tout aussi impossible à Besançon qu'à Cluny.

Faut-il dire alors qu'elle n'a pas eu lieu du tout? Ce serait aller trop loin. Les contradictions mêmes qui existent entre Bonizo & Otton de Frisingen attestent que l'historien allemand n'a pas copié l'évêque italien. Or tous deux parlent de cette entrevue. Où donc a-t-elle eu lieu? Les détails que nous connaissons déjà sur la vie de saint Hugues & ce que nous savons de source certaine sur l'élection de Léon IX nous amènent à dire que ce fut à Worms. En effet la mission du grand-prieur auprès de l'Empereur est tout à fait de la fin de 1048. Or à ce moment, Henri III réunissait la diète de Worms dans laquelle il procéda à la nomination du futur Pape, avant Noël. Ce fut donc en cette même ville que le grand-prieur dut aller le chercher. Ce fut donc là qu'il vit le nouvel élu, & lui fit entendre des paroles que Brunon de Toul avait prévenues d'ailleurs par ses propres actes. Aucune difficulté ne s'oppose donc à cette solution, seule compatible avec les récits des deux historiens, dont l'un écrivait du vivant même de Hugues. Cela explique de plus comment S. Léon IX, qui ne vint jamais à Cluny, put se réjouir de l'élection faite peu après du grand-prieur pour le siège abbatial, & comment on pouvait dès les premiers jours dire que le Pape tenait le nouvel abbé en haute estime. Il l'avait connu, & avait vu le fond de son cœur.

Le soin que les historiens mettent à rapprocher Hugues & Hildebrand au sujet de cette entrevue avec l'élu de l'Empereur nous permet de formuler une autre pensée. Tel ingénieux biographe prête complaisamment à Hildebrand toutes sortes de plans, que le jeune moine est censé avoir voulu réaliser en se rendant à Worms, pour la diète d'élection. Il est certain qu'il s'y trouvait en effet. Son intime ami, le vénérable évêque Bruno de Segni, le dit formellement en sa vie de saint Léon IX (1). Mais nous croyons que Hildebrand avait été amené par des circonstances bien plus simples. C'est assez ordinairement la manière de la Providence. Hugues ayant à négocier auprès de l'Empereur, n'a-t-il pas songé à se faire accompagner par le jeune Italien, que la cour impériale connaissait sous le jour le plus favorable? On avouera que cela n'a rien d'improbable. Cela expliquerait même tout naturellement comment le grand-prieur & son compagnon se trouvèrent ensemble à portée d'entretenir l'élu de l'Empereur. A notre avis, cette association des deux personnages dans la même scène a été pour quelque chose dans la méprise qui a fait attribuer à Hildebrand la qualité de moine clunisien. Le souvenir vague d'un prieur de Cluny présent à cette entrevue n'a pas peu contribué à accréditer cette erreur, dont nous allons nous occuper maintenant.

(1) Ap. Watterich, t. I, p. 96.

II. Si nous osons dire qu'il y a eu erreur dans ces qualifications données à Hildebrand, ce n'est pas que nous ignorions quels grands noms on peut nous opposer, celui de Baronius par exemple. Mais nous avons aussi pour nous l'autorité de Mabillon, qui semble ne pas même admettre que Hildebrand soit jamais venu à Cluny avant son départ pour Rome en 1049(1). Nous n'allons certes pas aussi loin que Mabillon; mais nous disons pourtant avec lui que Hildebrand ne fut jamais prieur de Cluny.

Pour établir ce fait, point n'est besoin de longues dissertations; une simple constatation suffit. La charge de prieur n'aurait pu incomber à Hildebrand que de l'année 1046, où il quitta Rome avec Grégoire VI, à l'année 1049, où il y revint avec saint Léon IX. Or durant ce temps, c'était précisément Hugues de Semur qui était grand-prieur, & Gilon va nous dire que le prieur claustral se nommait Adelman, vénérable religieux déjà fort âgé, par conséquent bien distinct de Hildebrand. Avant Hugues de Semur le grand-prieur était Garnier; plus tôt c'était Robert, en 1032. Point de place donc pour le jeune moine italien.

Mais du moins celui-ci a-t-il fait profession à Cluny? Les dates vont encore nous répondre. Le concile de Sutri, où Grégoire VI fut déposé, se tint le 20 décembre 1046(2). Hildebrand suit à Cologne(3) le Pontife malheureux, qui vivait encore à Noël de l'an 1047(4). C'est donc au plus tôt dans les premiers mois de 1048 que la mort de Grégoire VI donne à Hildebrand la faculté de quitter Cologne. On trouve alors trace de son passage dans les abbayes de Lobbes & de Stavelo(5), ce qui concorde parfaitement avec ce que dit de lui Brunon de Segni : *Iverat illuc (trans Alpes) tum discendi causa, tum etiam ut in aliquo religioso loco sub beati Benedicti regula militaret*(6). C'est le désir de tout moine exilé de son monastère; c'est ce désir qui amène enfin Hildebrand à Cluny. On voit qu'il n'y put arriver au plus tôt que vers le milieu de l'année 1048. Or, au mois de décembre il est à Worms, d'où il part directement pour Rome avec Brunon de Toul. Comment donc trouver dans les quatre ou cinq mois au plus qu'il passe à Cluny la place d'un noviciat & d'une profession? Car tout moine qu'il était, il devait se refaire novice absolument comme un séculier, s'il voulait devenir moine clunisien. Sur ce point Bernard & Udalric sont absolument & explicitement d'accord(7). Il nous semble donc impossible d'admettre l'hypothèse d'une profession émise à Cluny après

(1) *Annal. Bened.* T. IV, ann. 1044 & 1046. lib. LVIII, n. LXI & CXIII.
(2) Jaffé, *Regest.*
(3) Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 99.
(4) Watterich, t. I, p. 80.
(5) *Monum. Germaniæ*, XIV, 51. Cf. Watterich, *loc. cit.* p. 78.
(6) *Ibid.* p. 97.
(7) Bernard. *Ordo Cluniac.* p. I, cap. XVI; Udalric. *Consuetud.* lib. II, cap. I.

un noviciat de quelques mois à peine. Les coutumes d'Hirschau, tirées à peu près textuellement de celles de Cluny, disent positivement que pour les moines étrangers qui veulent faire profession, le noviciat sera plus long que pour tout autre novice.

Conclurons-nous alors que Hildebrand n'a jamais eu aucun lien avec Cluny? Ce serait faire par trop complet un sacrifice auquel nous ne nous résignons que dans les limites exigées par la vérité. Nous sommes obligé de suivre l'exemple des historiens clunisiens contemporains de Hildebrand; aucun d'eux ne le réclame pour fils de Cluny, Gilon & Hildebert pas plus que le moine Hugues. Mais aussi nous nous hâtons de relever chez Rainald, abbé de Vézelai, neveu de saint Hugues, une parole qui donne le mot de l'énigme. Voici cette parole : *Hic (Hildebrannus) dum quadam die in Cluniacensi capitulo,* UTPOTE MONACHUS, *& adhuc Romanæ Ecclesiæ subdiaconus, beato viro (Hugoni) assideret,...* &c. Hildebrand était moine; lui-même signe en cette qualité au concile romain de 1059 : *Hildebrannus monachus & subdiaconus.* D'autre part nous venons de voir que *utpote monachus* ne pouvait signifier moine clunisien. Que veut donc dire l'abbé de Vézelai, dont le témoignage est toujours grave? Rainald a parlé ici avec sa précision habituelle. Hildebrand assistait au chapitre attendu sa qualité de moine, dit-il. Or ouvrons l'*Ordo Cluniacensis,* en sa première partie, au chapitre XVI. Nous y lisons : *Si vero quis addiscendi ordinem causa aut morandi quantumlibet temporis, scilicet ut videat esse & conversationem Congregationis, hic non jacet una nocte foris, sed datur ei in primis societas in capitulo...; & sic concedente abbate, habet capitulum & cætera Fratrum consortia.* Mais n'est-ce pas littéralement ce que Brunon de Segni nous disait de Hildebrand : *Iverat tum discendi causa, tum etiam ut in aliquo religioso loco sub beati Benedicti regula militaret*? Il était dans le cas des moines qui recevaient *société* à Cluny. Par conséquent il siégeait au chapitre, & vivait partout avec les Frères. Ainsi s'expliquent à la fois & la parole de Rainald & le silence de Gilon, le silence même de saint Grégoire VII, qui n'a pas un mot dans ses lettres les plus intimes à saint Hugues pour lui rappeler qu'il est son frère. Pourtant il sait bien rappeler à l'archevêque Annon de Cologne le séjour qu'il fit vingt-cinq ans plus tôt dans cette ville(1).

Les historiens clunisiens ont écrit avec la précision qui leur convenait, instruits qu'ils étaient des us de leur monastère. Mais à distance on s'y est trompé; en voyant que Hildebrand avait vécu de la vie clunisienne, on a cru qu'il avait dû en faire profession. Paul de Bernried, principal historien de saint Grégoire VII, n'a rien dit de cela; tout au plus un mot qui serait un écho affaibli de la vérité : *Profectus in Franciam, domiturus inibi carnis petulantiam... instantia eruditionis*(2). Mais l'italien Bonizo de Sutri & l'allemand Otton de Frisingen s'y sont complètement mépris. Bonizo

(1) *Monum. Gregoriana,* p. 99.
(2) Ap. Watterich, p. 478.

écrivait quarante ans après l'élection de saint Léon IX : *Mortuo Johanne (i. e. Gregorio VI) & in pace sepulto, venerabilis Hildebrannus Cluniacum tendens,* IBI MONACHUS EFFECTUS EST, *& inter religiosos viros apprime philosophatus est* (1). Otton de Frisingen donnait Hildebrand pour prieur de Cluny, quoique dubitativement, *ut dicitur*. Où avaient-ils pris cela l'un & l'autre? Les biographes de saint Hugues ni Paul de Bernried n'avaient pu rien fournir à Bonizo, qui écrivait avant eux & en même temps que Brunon de Segni, lequel ne dit rien de pareil en sa vie de saint Léon IX. Les mêmes sources ne donnaient non plus rien de semblable à Otton de Frisingen qui, lui, aurait pu y puiser. La vérité est que Paul de Bernried a fourni par une méprise le principal fondement à la tradition fausse qui fit Hildebrand prieur de Cluny. En racontant le prodige des étincelles sorties des habits de son héros plusieurs fois durant les jours de son enfance, il dit que cette vue fit redire par « *saint Maïeul,* père du monastère de Cluny, » la parole de l'Évangile à propos de saint Jean-Baptiste : « Cet enfant sera grand devant le Seigneur. » C'était faire parler saint Maïeul plus de trente ans après sa mort. Mais il y avait eu à Cluny un prieur nommé Hildebrand, contemporain de saint Odon & de saint Maïeul. L'historien allemand se hasarda donc à penser que cet Hildebrand pourrait être le sien ; toutefois il ne le dit que sous toutes réserves. Mais après lui les réserves disparurent, & sa conjecture devint une affirmation.

Tel est l'unique fondement de la tradition du grand Hildebrand prieur de Cluny. Certes il n'est pas étonnant qu'elle se heurte à toutes les impossibilités que nous avons énumérées. Néanmoins les chroniqueurs clunisiens qui vinrent ensuite aimèrent mieux se fier à l'historien allemand qu'à leurs propres historiens, & usurper une gloire qui leur paraissait enviable.

Quant à Bonizo de Sutri, pouvait-il discerner à distance entre un moine profès & un moine associé, vivant pleinement de la vie régulière, lui qui ne savait pas discerner en Charlemagne le patrice de l'empereur? Car selon lui, saint Léon III n'avait point fait de Charlemagne un empereur, & le couronnement à Saint-Pierre en l'an 800 ne pouvait que créer un patrice (2)! Grégoire VI aurait aussi abdiqué de la meilleure grâce du monde, selon Bonizo ; pourtant Jaffé cite en ses *Monumenta Gregoriana* trente auteurs qui disent le contraire ; & il y en a qui le disent à l'empereur Henri III lui-même : ailleurs Bonizo met sur les lèvres de ses héros en 1048 des phrases tirées du décret porté dix ans plus tard par Nicolas II sur les élections pontificales. Tout cela ne lui donne pas à coup sûr grand crédit, lorsqu'il est seul à affirmer un fait que dément toute l'histoire. Nous ne croyons donc pas avoir été téméraire, en rejetant d'après des données qui paraissent sérieuses une tradition aussi mal fondée que celle de Hildebrand moine profès & prieur de Cluny.

(1) Ap. Watterich, t. I, p. 77.
(2) *Ibid.* p. 79.

CHAPITRE IV

HUGUES DE SEMUR EST ÉLU ABBÉ DE CLUNY (1049). CONCILES DE REIMS ET DE LATRAN.



LA nouvelle du malheur qui venait de frapper Cluny, Hugues hâta sa marche, & bientôt il arrivait au monastère en deuil. Les moines vinrent le recevoir, & le grand-prieur chercha dans son cœur les paroles les plus propres à calmer leur douleur & à sécher leurs larmes; mais lui-même pouvait à peine contenir les siennes. Son devoir était de consoler tous ces orphelins, & il mit tout son courage à l'accomplir; mais l'éloge du père commun revenait malgré tout sur ses lèvres; chaque souvenir qu'il éveillait ainsi ne réussissait qu'à faire couler des larmes nouvelles. De tous les frères, Hugues était le plus profondément atteint; car il avait perdu le plus fidèle des amis en même temps qu'un conseiller sûr & un maître consommé. Mais tous se souvenaient de la tendresse qui avait fait le charme de ce gouvernement pendant plus d'un demi-siècle; de cette charité pour les âmes souffrantes en l'autre vie, qui avait fait propager dans tous les monastères clunisiens, & par eux dans l'Église, la commémoration annuelle des fidèles trépassés; de cette parole spirituelle & pleine de foi, par laquelle saint Odilon avait résumé lui-même sa vie : « Si Dieu me condamne un jour,

« il me sera meilleur que ce soit pour excès de miséricorde, « car alors mon jugement sera miséricordieux; au lieu qu'il « serait sévère si c'était pour excès de sévérité. »

Quelques jours se passèrent, jours de deuil & de regrets, mais aussi jours de gloire & de joie spirituelle, puisque Cluny venait de donner au ciel un saint de plus. Enfin il fallut songer à donner un père au monastère, qui en avait besoin pour continuer à vivre & à remplir sa mission dans l'Église de Dieu. Des jeûnes & des prières furent donc ordonnés à cette intention. Mais pendant ces préliminaires d'une prochaine élection, voici qu'une étrange tentation essaie de se glisser dans le cœur du grand-prieur. Ne serait-il pas possible d'assurer la crosse abbatiale à celui qui en réalité remplit depuis cinq ans les devoirs de l'abbé & qui en a porté toutes les charges? La famille de Semur est riche; elle serait honorée de voir l'un des siens en cette haute dignité; sans doute elle travaillerait à la lui assurer, ainsi que cela se fait si souvent. D'ailleurs, cela préviendrait peut-être quelques dissensions dans le monastère, &c. Qui ne sait de quelles bonnes raisons le malin esprit a l'art de colorer ses perfides avis? Mais il s'adressait mal, & la tentation ne trouva pas accès dans le cœur de cet humble véritable, qui bientôt la fera connaître avec une humilité dont nous pourrons apprécier la grandeur.

Enfin les frères profès de Cluny se réunirent au chapitre; & tous prosternés à terre commencèrent par réciter les sept premiers des psaumes graduels (1); puis le grand-prieur, debout au milieu d'eux, adressa cette majestueuse prière au divin Esprit :

« Nous voici, Seigneur, Esprit Saint, prosternés devant toi, « liés, sans doute, par la grandeur de nos péchés, mais enfin « assemblés en ton nom. Descends au milieu de nous, sois « avec nous; daigne pénétrer nos cœurs; enseigne-nous ce « que nous devons faire; dirige nos pas; afin que par ton « secours nous puissions te complaire en toutes choses.

(1) Udalric, *Consuetud. Cluniac.* De eligendo abbate.

« Sois notre salut, notre conseil, l'auteur de nos décisions, « toi qui seul avec le Père & le Fils dois être glorifié. Ne « nous laisse pas aller contre la divine justice, ô toi qui « n'aimes rien en dehors d'elle. Ne permets pas que « l'ignorance nous égare, que la faveur nous fasse dévier, « que la corruption ou la partialité nous atteigne. Mais « réunis-nous tous efficacement avec toi par le don de ta « seule grâce, pour qu'en toi nous soyons un, & ne puissions « sortir de la vérité. C'est en ton nom que nous sommes « assemblés ; fais donc que nous restions sagement dans la « sainte justice, afin qu'en ce monde notre pensée ne s'écarte « en rien de toi, & que dans le siècle futur nous soyons « éternellement récompensés pour avoir bien agi (1). »

Tous s'unirent à cette prière en répondant : Amen, & se relevèrent. Chacun étant assis, le grand-prieur rappela la promesse de Notre-Seigneur : « Là où deux ou trois seront « réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux (2). » — « Ne doutons donc point, ajouta-t-il, que Notre-Seigneur « Jésus-Christ soit au milieu de nous à cette heure, & que « le choix qui va être fait soit inspiré de Lui. Quant à moi, « je me déclare prêt à obéir en toutes choses à l'élu, quel « qu'il soit, quand même ce devrait être le dernier des petits « enfants élevés au monastère. »

Or il nous faut dire ici que la forme en laquelle se devait faire l'élection des abbés de Cluny n'était pas encore fixée d'une manière absolue, ce monastère ayant eu le bonheur jusqu'alors de n'avoir pas à y procéder fréquemment. Ainsi saint Odon avait été élu par les frères, de même que le bienheureux Aimard. Au contraire saint Maïeul & saint Odilon avaient été choisis par leurs prédécesseurs respectifs, dont le choix avait été ratifié ensuite par le suffrage des frères. Il était donc arrivé qu'au lit de mort de saint Odilon, plusieurs des religieux qui l'avaient accompagné dans son voyage à Souvigny & l'entouraient à cette heure suprême, lui

(1) *Ibid.* lib. III, cap. I.
(2) Matth. XVIII, 20.

avaient demandé entre quelles mains il souhaiterait voir remettre la crosse de Cluny. Le saint abbé n'avait voulu désigner personne; mais il avait consenti à réglèr qu'un certain nombre de frères sages & éclairés, dont les noms revenaient alors à sa mémoire, s'accorderaient sur un choix, que le reste de la communauté aurait ensuite à accepter. C'était là une manière de procéder parfaitement fondée sur la Règle de saint Benoît; celle-ci admet que l'élection de l'abbé puisse être faite par la partie la plus sage de la communauté, quoique la moins nombreuse (1). A Cluny l'on donna même ensuite un nom à ces frères choisis entre tous, auxquels était remis le choix de l'abbé; on les appela les « frères spirituels (2). » Saint Odilon en avait donc désigné un certain nombre; mais il avait omis de nommer parmi eux son bien-aimé grand-prieur. L'omission était trop forte pour n'être pas volontaire & bien significative. Au moment où il fallut en venir à donner les voix, un de ceux qui avaient recueilli les dernières paroles du saint abbé se leva, & exposa tout ce qui s'était passé. Il fut aussitôt compris; & les frères désignés, saisissant ce moyen de ne pas demander la voix du grand-prieur, pressèrent le prieur claustral, nommé Adelman, de parler le premier. Le suffrage de ce vénérable religieux devait avoir un grand poids; car depuis près de quarante ans il donnait l'exemple des vertus monastiques. Il était maintenant prieur claustral. Devenu presque aveugle, il ne cessait pas pour cela d'être le modèle des religieux fervents & d'entraîner tout le monde dans la bonne voie; ses conseils & ses avis jouissaient du

(1) Reg. S. Benedicti, cap. LXIV : « Hic constituatur quem sibi omnis concors congregatio, secundum timorem Dei, sive etiam pars quamvis parva congregationis saniori consilio elegerit. »

(2) Bernard. *Ordo Cluniac.* cap. I. « Spiritales fratres eligere debent qui eis magis idoneus videtur... Sequenti die... episcopus invitatur qui, inquisito ab omni conventu utrum omnibus electio placeat, ac maxime a spiritalibus fratribus, auditaque concordia maxime spiritalium fratrum super hoc, rursus incipit versum & psalmum... » — V. aussi l'élection de saint Maïeul, *Bibl. Cluniac.* col. 283.

plus grand crédit auprès de tous ses frères(1). Hésitant d'abord à parler, pour ne pas paraître prendre le pas sur son supérieur, il s'enhardit bien vite, & se levant nomma à haute voix le grand-prieur de Cluny, frère Hugues de Semur. Cet avis fut aussitôt accueilli par des marques unanimes d'assentiment; seul, Hugues se récria, déclarant ce choix mauvais & nuisible à l'intérêt général. « Vous ne savez pas « ce que je serais si je devenais votre abbé! s'écria-t-il; déjà « dans une dignité moins haute ne m'avez-vous pas vu si « sévère & si assuré, que j'ai osé entreprendre des choses « auxquelles nul de mes prédécesseurs n'avait voulu mettre « la main? » Les larmes lui coupèrent la parole; chacun comprenait qu'il ressentait profondément en son cœur ce qu'il disait de lui-même. Ce fut une raison de plus pour tous les frères de ne point revenir sur la décision prise. Adelman mit dans la main du nouvel élu la crosse abbatiale, & entonna l'antienne : *Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis,* puis le psaume *Exsurgat Deus;* & la communauté se dirigea en chantant à travers le cloître pour conduire l'élu à toutes les places qu'il devait occuper comme abbé. Après quoi l'on revint au chapitre, où les officiers du monastère vinrent déposer aux pieds du nouvel abbé les clefs qui leur étaient confiées pour l'accomplissement de leurs obédiences.

Il fallait songer à la bénédiction abbatiale. Une touchante tradition existait à Cluny. Le grand monastère n'oubliait pas de quelle carrière avaient été tirées ses premières pierres (2); le bienheureux Bernon avait été abbé de Baume & de Gigny, & c'était de ces monastères qu'il avait pris les douze moines avec lesquels il avait fondé Cluny. Par respect pour leur berceau, plusieurs abbés de Cluny, à commencer par saint Odon en 927, voulurent être bénis par l'archevêque de Besançon, dans le diocèse duquel se trouvait le monastère de Baume. En 1049, c'était le grand archevêque Hugues Ier qui occu-

(1) Gilon, fol. 201, r°-v°.
(2) Isai. LI, 1.

pait ce siège. Du côté de sa mère, fille du comte Lambert de Châlon, il se trouvait cousin du comte Dalmace de Semur; & l'empereur Henri III venait de le faire prince d'Empire (1). Ce fut à lui que selon leur tradition les Clunisiens demandèrent la bénédiction abbatiale pour leur nouvel élu, qui se trouvait être son proche parent. Hugues de Besançon se rendit aussitôt à leur appel. Introduit au chapitre, il demanda si quelqu'un avait à formuler des réclamations contre l'élection récemment faite. Mais personne n'avait garde d'en élever aucune. L'archevêque conduisit donc cette fois l'élu dans la basilique, avec le même cérémonial que précédemment, & les chants joyeux firent vibrer les voûtes de la vénérable église. Elle voyait entrer comme successeur des grands abbés Bernon, Odon, Aimard, Maïeul & Odilon, ce fils des Saints qu'elle avait vu tout jeune seigneur il y avait dix ans à peine, & dont l'élévation en dignités, si rapide qu'elle eût été, n'avait cependant pas devancé son ascension dans la voie des vertus. Le lendemain, les Anges gardiens de ce sanctuaire auguste virent l'abbé de vingt-cinq ans recevoir solennellement la bénédiction abbatiale des mains de l'archevêque.

Les rites principaux qui composent aujourd'hui cette fonction au Pontifical romain étaient déjà en usage au moins au XI[e] siècle. L'*Ordo* de Cluny s'accorde sur ce point avec les fragments d'anciens livres rituels, qui plongent leurs racines jusque dans l'antiquité des liturgies romaine & gallicane (2). La fonction s'accomplit donc durant la Messe; avant l'Évangile, le Chœur entonna une litanie brève, après laquelle l'archevêque chanta des versets qui sont aujourd'hui encore au Pontifical, ainsi que les deux oraisons préliminaires qui les suivent; après quoi la bénédiction en la forme solennelle sur le mode de la préface, durant laquelle le

(1) *Hist. des diocèses de Besançon & de S. Claude*, par l'abbé Richard, t. I, p. 229.

(2) V. édit. du Sacramentaire grégorien de Muratori (*Liturgia romana vetus*, t. II. col. 450), reproduit par Gallicioli, *S. Gregorii Magni opp.* t. X, pag. 370.

nouvel abbé reçut l'imposition de la main du pontife. Toute son histoire nous montrera combien cette bénédiction produisit de fruits, & avec quelle perfection le Saint Esprit réalisa dans son élu les demandes que la sainte Liturgie formulait alors pour lui. « Que celui-ci, chantait le pontife, « soit pour tous l'exemplaire de la justice, pour gouverner « fidèlement cette église; qu'il soit toujours une sentinelle « vigilante au milieu de ses frères; qu'il soit homme de « grand conseil, habile à corriger, puissant à diriger. » Puis le pontife remit à l'abbé qu'il venait de bénir le livre de la sainte Règle, avec « le soin de pourvoir comme un père « aux besoins des brebis du Seigneur, & de veiller sur leurs « âmes. » Enfin il lui passa au doigt l'anneau pastoral, « comme le sceau de la foi inviolable donnée pour toujours « à l'Église, épouse du Dieu vivant, qu'il devrait désormais « garder & protéger sans défaillance. » Dès ce moment, Hugues n'était plus Hugues de Semur; il devenait Hugues de Cluny, lié qu'il était à cette église dont il était fait le chef, comme le Christ est le chef de l'Église universelle. La fonction se termina par le *Te Deum,* pendant lequel tous les frères vinrent tour à tour s'agenouiller devant leur abbé, pour recevoir de lui le baiser de paix.

Rien n'est laissé au hasard dans les œuvres de Dieu; nous remarquerons donc que ce jour était le 22 février, fête de la Chaire de Saint Pierre; & nous laisserons la suite de cette histoire expliquer les intentions de la Providence, qui avait choisi ce jour pour la bénédiction du sixième abbé de Cluny.

En dehors du monastère la joie de cette nouvelle élection ne fut pas moindre que dans l'abbaye elle-même. Peu de temps après, le prieur de Souvigny écrivait à Albert, abbé de Marmoutiers : « Pour l'élection de notre très illustre père « & seigneur abbé Hugues, chantez un cantique nouveau. « Vous serez heureux de savoir qu'il a été élu selon les « règles prescrites par le bienheureux Père Benoît, qu'il est « doué de toute science & de toute sagesse, qu'il a pour lui « les vertus, les talents & la noblesse. Ce n'est qu'à contre-

« cœur qu'il a accepté l'honneur du titre abbatial, en pleu-
« rant, & en se déclarant très indigne de cette haute posi-
« tion. Sachez enfin que les seigneurs de la Bourgogne &
« de l'Auvergne, surtout le Souverain Pontife & Seigneur
« apostolique, l'ont en grand honneur & grande affection,
« & redisent ses louanges; tout ce qu'avait son prédécesseur
« lui est remis & confirmé (1). » Ainsi la joie de cet évènement était allée jusqu'en Italie. Le Pape était alors Léon IX, qui avait connu le grand-prieur, aujourd'hui abbé de Cluny, dans les circonstances que nous avons dites. Aux yeux des barons français, habitués dès longtemps à trouver dans l'abbé de Cluny un des plus grands personnages de leur pays, la jeunesse du nouvel élu disparaissait. En effet, depuis quelques années déjà, ainsi que nous l'avons dit, les relations du grand-prieur avaient fait connaître au loin toutes ses vertus. Peut-être dans la satisfaction de la noblesse de Bourgogne & d'Auvergne entrait-il pour une certaine part le plaisir de voir en cette haute position le fils aîné d'une des familles les plus nobles du pays, beau-frère même de Robert duc de Bourgogne; cela est possible. Mais ce qui est sûr, c'est que ces barons, qui nous paraissent aujourd'hui un peu rudes, n'en étaient pas moins animés d'un très profond esprit de foi; & le nouvel abbé de Cluny exerçait sur eux cette sorte d'ascendant que saint Paul voulait donner à son disciple chéri d'Éphèse, lorsqu'il lui écrivait :
« Que personne ne puisse mépriser ta jeunesse; mais au
« contraire sois l'exemple des fidèles par ta parole & tes
« actes, par ta charité, ta foi & ta pureté (2). »

Du reste l'exemple venait de haut. Dès cette année 1049, le Pape revenait en France (3) par le Saint-Bernard & le Jura.

(1) Mabillon, *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. 1, p. 593.

(2) I Tim. IV, 12.

(3) Anselmus Remensis, *Itinerarium Leonis IX. PP. in Galliam.* Mabillon, *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. 1, pp. 715-727. Ed. Venet. pp. 624-638. — Watterich, *Pontificum RR. Vitæ*, t. I, p. 113 & seq. — Cf. Labbe, *Concil.* t. IX, col. 1028. — Il est difficile de savoir où l'abbé Darras a trouvé que saint Léon IX était alors venu à Cluny. (*Hist. de l'Egl.* t. XXI, p. 121.)

C'était trois mois après la double élection qui avait porté Brunon sur la chaire de saint Pierre & Hugues sur le siège abbatial de Cluny. Le nouveau Pape voulut dès lors donner une bulle qui confirmait tous les privilèges accordés au grand monastère par ses prédécesseurs, & à laquelle faisait allusion le prieur de Souvigny dans la lettre que nous citions tout à l'heure. Nous donnons ci-après le texte de cette bulle, à cause de son importance dans certaines questions qui se présenteront plus tard (1). Nous remarquerons seulement ici qu'elle confirme le droit dont les Clunisiens venaient d'user, en demandant la bénédiction abbatiale pour leur élu non pas à l'évêque de Mâcon, dans le diocèse duquel se trouvait Cluny, mais à tel évêque qu'ils avaient voulu choisir.

Saint Léon IX passait les monts pour venir en France & en Allemagne prendre pour ainsi dire corps à corps le mal qu'il avait attaqué déjà dans un premier concile tenu à Rome, puis dans un autre tenu à Pavie. Un troisième était convoqué à Reims pour la fête de saint Michel de septembre 1049. Le jeune abbé de Cluny vint siéger à ce concile, où il occupa le second rang parmi les abbés, après celui de Saint-Remi de Reims. Vingt évêques seulement se trouvèrent là, grâce à la mauvaise volonté du roi de France Henri Ier, qui, en politique méfiant & timide, imagina d'entreprendre à ce moment précis une expédition, à laquelle évêques & abbés reçurent l'ordre de le suivre avec leurs contingents. Au fond, il était irrité de voir que le Pape était allé d'abord auprès de l'Empereur avant de venir en France; & des raisons de politique l'engageaient à marquer de la froideur au Souverain Pontife. N'osant pas d'ailleurs s'opposer à la tenue du concile, Henri avait eu recours à ce moyen. Lorsqu'on

Il dit que c'est au mois de juin, qui est la date de la bulle accordée par le Pape à l'abbé de Cluny. Mais à cette époque le Pape était sur les bords du Rhin, & le 29 juin entrait à Cologne avec l'Empereur. (Anselm. Rem. ap. Watterich, p. 115.) De plus Urbain II affirma plus tard être le premier Pape qui fût venu à Cluny; & lui jadis clunisien devait le savoir.

(1) V. aux *Documents*.

voit de ces coups perfides portés à l'Eglise, on peut presque toujours craindre quelque trahison de ceux que leur devoir constituait gardiens de la Cité sainte. Pour cette fois en effet, Henri de France suivait les conseils d'évêques & d'abbés simoniaques, aussi bien que de seigneurs avides dont les intérêts étaient menacés par la vigueur du nouveau Pape. Il n'était pas jusqu'à l'abbé de Saint-Remi de Reims qui n'eût été obligé de partir pour l'armée. Mais comprenant sans doute que cette exigence était trop forte pour ne pas montrer le véritable motif de cette expédition improvisée, le roi congédia l'abbé Hérimar dès la première étape.

Le concile se tint néanmoins, après la translation solennelle faite par le Pape des reliques de saint Remi, au milieu d'un concours immense de fidèles, venus même des pays d'outre-mer pour cette cérémonie, & dont l'empressement souvent excessif a laissé de nombreuses traces dans les récits contemporains. Le Souverain Pontife porta lui-même la châsse du saint, avec les archevêques de Reims, de Trèves, de Lyon & de Besançon, quelques évêques, l'abbé Hérimar & l'abbé de Cluny. La procession se déploya au milieu des chants sacrés, des acclamations de la foule, & des nuages de l'encens. Puis le Pontife plaça la châsse au-dessus de l'autel de la nouvelle basilique, consacrée par lui dans le monastère auquel saint Remi avait donné son nom. Enfin le concile s'ouvrit. Le Pontife s'assit au milieu du chœur, tourné vers l'autel, & les évêques siégèrent de chaque côté, de manière à former couronne. Les deux prélats les plus considérables se placèrent tous deux côte à côte, de manière à fermer le cercle en face du Pape, afin d'éviter les contestations de préséance qui s'élevaient entre eux. Les abbés prirent séance (1) derrière les évêques; ils étaient cinquante, c'est à dire en nombre plus que double du nombre des évêques. Cela ne doit pas surprendre, & il en a été ainsi en bien d'autres conciles. C'était là l'exercice d'un droit reconnu aux abbés, à raison de l'importance de leur juridiction, qui

(1) « Resederunt. » Labb. *Concil.* t. IX, col. 1036.

dépassait souvent de beaucoup les limites de leurs cloîtres, & s'étendait « sur les domaines aussi bien que sur les serfs, « familiers & colons de leurs monastères (1). » Lorsqu'ils étaient exempts, ce qui était le droit commun, ils se trouvaient bien réellement les ordinaires de leurs domaines monastiques, sous la dépendance immédiate du Saint-Siège, & ils avaient voix au concile présidé par le Pape au même titre que les évêques. De là cet engagement que l'Église requiert encore aujourd'hui de l'abbé qui reçoit d'elle la bénédiction par autorité apostolique : l'élu jure au préalable de « conserver, défendre, augmenter & promouvoir « les droits, honneurs & privilèges de la sainte Église « Romaine, du Pape régnant & de ses successeurs, » dans les mêmes termes que l'évêque avant sa consécration (2). Ce fut souvent à la prépondérance des abbés dans les conciles que les Souverains Pontifes durent de pouvoir tenir avec fruit ces solennelles & salutaires assemblées.

Tout étant donc réglé, un diacre invita d'abord chacun des Pères du concile à déclarer sous serment qu'il n'était pas parvenu aux dignités ecclésiastiques par quelque pacte simoniaque, & qu'il n'avait pas confié à des simoniaques les saints Ordres dont ils étaient indignes. Parmi les évêques il y en eut qui gardèrent le silence. Quant aux abbés, Hérimar de Saint-Remi parla le premier. Après lui ce fut le tour de Hugues de Cluny : « Je n'ai, dit-il, rien « donné ni rien promis pour arriver à la dignité abbatiale, « Dieu m'en est témoin. La chair l'a bien conseillé, il est « vrai, mais l'esprit ne l'a pas voulu. » Cette humble réponse acheva de le désigner à l'estime du saint Pape, en même temps qu'elle attirait à lui tous les cœurs droits qui se trouvaient dans cette assemblée. Un chanoine de Reims, homme de sainte vie nommé Constantius, & d'autres encore, demandèrent que l'abbé de Cluny prononçât devant

(1) Dom Chamard, *Les abbés au moyen âge.* (Rev. des Quest. Historiques, juillet 1885.)

(2) *Pontificale Romanum,* De bened. abb. auctoritate apostol.

le concile le sermon d'usage. Léon IX y consentit de grand cœur, & Hugues s'acquitta de cette tâche avec une humilité qui lui fit trouver les accents convenables à une circonstance aussi difficile. La simonie & la clérogamie comptaient là en effet des partisans nombreux, dont l'audace bruyante intimidait la majorité des Pères. Mais il est dit que « la bouche « traduit les sentiments dont se nourrit le cœur; l'homme « dont le cœur est bon y trouve un trésor de bons dis- « cours (1). » Hugues parla donc avec une énergie & une onction qui firent la lumière dans les esprits & y allumèrent le zèle de la maison de Dieu. Obéissant à l'impulsion donnée par ce nouveau Daniel, à la grande joie du saint Pontife Léon IX, le concile promulgua un nouveau canon (2) contre les mariages sacrilèges des prêtres. C'était alors une des plaies les plus graves & les plus profondes de l'Église, en même temps que la simonie, les intrusions des pasteurs imposés par des mains laïques, & le service des armes exigé des évêques ou abbés par les seigneurs & les rois. Notre-Seigneur venait en aide à son Vicaire dans cette guerre difficile & redoutable. A Reims, saint Remi était intervenu, & avait frappé de mutisme le défenseur d'un évêque simoniaque. A Mayence, où saint Léon IX alla ensuite tenir un nouveau concile, l'évêque de Spire éprouva un sort analogue, pour avoir osé tenter l'épreuve de la sainte Eucharistie. Pour avoir voulu prouver son innocence, il ne prouva rien autre chose sinon qu'il venait d'ajouter un sacrilège à ses autres crimes.

Le Souverain Pontife reprit ensuite la route d'Italie. Au mois de décembre le Pape & l'Empereur étaient à Strasbourg, & Hugues était dans la suite des deux premières majestés de ce monde. Henri III lui témoignait toujours la même bienveillance; Hugues résolut de la mettre à profit pour régler définitivement cette question de Payerne qui l'avait

(1) Matth. XII, 34, 35.

(2) C'est Gilon qui donne ces indications précises sur le concile de Reims (fol. 204 r°), & nous voyons Labbe (*Concil.* t. IX, col. 1045, 1046) les confirmer; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à les admettre.

fait connaître de l'Empereur; sa douceur en vint à bout. C'est par un diplôme encore inédit du souverain que nous pouvons savoir en quoi consistait cette affaire & comment elle se termina. Hugues, profitant des bonnes dispositions de l'Empereur, donna la plus grande portée à cet arrangement, qui régla pour tout le royaume de Bourgogne & une partie des possessions italiennes de Cluny la situation des monastères clunisiens dans le sens de la liberté entière de l'Église. « Le vénérable abbé de Cluny est venu nous trou-« ver, disait l'Empereur, & nous a demandé avec une « humble insistance de confirmer nos arrangements par « l'autorité d'un nouveau diplôme, en faisant remise à lui & « à ses successeurs des droits que nous tenons par actes « impériaux & royaux. Nous avons accueilli avec satis-« faction cette demande, à cause des antiques liaisons de « charité qui ont dès longtemps lié l'abbé de Cluny & ses « prédécesseurs aux empereurs & rois qui nous ont nous-« même précédé. Ils ont prié le Seigneur pour la stabilité « des couronnes royales & impériales sur la tête de ces « princes & pour le salut de leurs âmes; or nous souhaitons « à notre tour avoir part semblable à leur charité. » D'accord donc avec « sa très chère compagne Agnès, impératrice « Auguste, » Henri III remettait libres entre les mains de l'abbé de Cluny & de ses successeurs, non seulement Notre-Dame de Payerne & Romain-Moutier, mais encore les possessions de ces deux monastères en Alsace & dans le royaume de Bourgogne, Saint-Blaise & les possessions clunisiennes de la Forêt-Noire; en Italie « le monastère cons-« truit à Pavie en l'honneur de la Mère de Dieu & en « mémoire du bienheureux Maïeul; » & enfin dans les archevêchés de Lyon & de Vienne, comme dans toute la Provence, « tous les monastères, celles, églises & posses-« sions que les rois de Bourgogne avaient possédés & pos-« sédaient encore par diplômes impériaux comme par décrets « épiscopaux (1). » C'était là un succès important & glorieux

(1) « Adiit nostram præsentiam venerabilis abbas Cluniacensis cœnobii,

pour la cause de l'Église; & quant à Cluny en particulier, un acte si considérable ne pouvait qu'augmenter singulièrement son prestige & celui de son abbé de vingt-six ans.

De Strasbourg, Hugues suivit le Pape en Italie, & vint siéger au concile romain que saint Léon IX réunit au Latran, à Pâques de 1050. Nous voyons là cinquante-trois évêques, au nombre desquels les archevêques de Lyon, de Besançon, de Vienne, les évêques de Béziers, de Coutances, de Rennes, de Nevers, de Poitiers, de Saintes, & grand nombre d'abbés, parmi lesquels Hugues de Cluny; celui-ci fut un des membres les plus actifs de cette assemblée. Le Pape défendit à tout clerc ou laïque d'avoir aucune relation avec les clercs fornicateurs, qui devaient être traités en excommuniés; mesure à l'exécution de laquelle contribuèrent puissamment les moines.

Mais de toutes les causes jugées dans ce concile la plus importante fut celle de l'hérésiarque Bérenger. Ecolâtre de Tours, puis archidiacre d'Angers, cet homme avait répandu à grand

orans humiliter & obsecrans ut auctoritate præcepti nostri corroboraremus concedendo sibi suisque successoribus imperatoria & regalia præcepta. Cujus petitionem gratanter accipientes propter antiquam familiaritatem & caritatem quam ipse suique antecessores cum nostris præcessoribus regibus & imperatoribus orando ad Dominum pro stabilitate regnorum & imperii habuerunt, & pro salute animarum eorum, ut deinceps nobis eamdem caritatem exhibeant, interveniente dilectissima contectali nostra Agnete, imperatrice Augusta, concedimus... monasteria, cellas, ecclesias omnesque possessiones quas ipse dilectus frater noster (Rodulfus rex) suique antecessores possederant & possident per imperialia & regalia præcepta & decreta episcopalia...

« Actum Argentinæ, II nonas decemb. anno Domini Incarnationis MXLVIII. » (*Cartul. C de Cluny,* Bibl. Nation. n° 2262, fonds lat. nouv. acq. fol. 67.)

S. Blaise est compté ici au nombre des possessions clunisiennes; il ne paraît pas cependant que ce monastère ait longtemps dépendu de Cluny; car dans un avenir assez rapproché nous verrons S. Blaise & Cluny conclure ensemble l'alliance qu'on appelait *société,* & qui ne se pouvait naturellement contracter qu'entre monastères indépendants l'un de l'autre. Nous avons le texte de la charte qui établit cette union fraternelle; Gerbert nous l'a conservé.

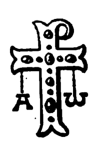
bruit en France les fausses doctrines qu'il professait au sujet de la sainte Eucharistie. Pour lui, les paroles de la consécration n'opéraient aucunement la transsubstantiation du pain & du vin au Corps & au Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais seulement l'adjonction au pain & au vin du Corps du Seigneur, lequel, selon l'hérétique, aurait été seulement un corps immatériel, s'adjoignant en cette seule qualité au pain & au vin déposés sur l'autel. Tout cela était un amas de blasphèmes, qui dépassaient même à certains égards l'hérésie que Luther formulera plus tard; mais ces erreurs n'étaient pas nouvelles. Au IX[e] siècle Jean Scot les avait professées sans succès; dans ses théories odieuses entrait une bonne part des hérésies gnostiques, contre lesquelles saint Jean écrivait déjà dans son Épître : « Qui-« conque confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair « est de Dieu; mais quiconque refuse de confesser Jésus tout « entier n'est pas de Dieu (1). » Jean Scot avait été réfuté par deux fils de saint Benoît, saint Paschase Radbert & Ratramne, tous deux enfants de l'abbaye de Corbie. Bérenger trouva devant lui Lanfranc, devenu quelque temps après abbé du Bec. Compromis par les lettres de l'hérétique, le célèbre docteur venait en 1050 à Rome, où Bérenger n'osait pas paraître; la simple lecture des pièces devant le concile suffit à le faire amnistier de toute connivence avec l'hérésie, tandis que les Pères condamnèrent solennellement Bérenger & ses erreurs. Nous nous réjouissons de voir figurer ici Hugues de Cluny, qui semblait prédestiné à ces combats dès l'heure où le Seigneur voulut annoncer sa naissance par un prodige accompli pendant les saints Mystères.

Durant le temps que se tint le concile romain de 1050, Hugues se lia d'une amitié solide, & qui devait être féconde, avec l'abbé du Mont-Cassin, nommé Frédéric, lequel était alors chancelier du Pape saint Léon IX. Bientôt Frédéric

(1) I Joan. IV, 2, 3 : « Omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est; & omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est. »

allait être envoyé par le Pontife à Constantinople, pour chercher, mais en vain, à conjurer le schisme de l'Église grecque; car le patriarche Michel Cérulaire marchait sur les traces de Photius, dont il devait bientôt consommer l'œuvre désastreuse. A Rome, l'abbé de Cluny retrouvait encore les souvenirs de son père bien-aimé, saint Odilon, que Sainte-Marie de l'Aventin avait reçu deux ans auparavant. Il retrouvait surtout Hildebrand, placé à la tête de l'abbaye de Saint-Paul depuis l'année précédente. Hildebrand regrettait toujours la France, qu'il n'avait quittée qu'à la sollicitation pressante du nouveau Pape. Le spectacle de Rome, désolée par les factions, pillée par les brigands, déchirait son cœur comme celui de son ami de Cluny. Aussi lorsque celui-ci se mit en devoir de rentrer en France, Hildebrand voulut le suivre. Mais chacun des deux jeunes abbés avait sa mission spéciale dans l'Église, & Dieu ne permit pas que l'abbé de Saint-Paul fût perdu pour Rome. L'apôtre Pierre lui apparut jusqu'à trois fois, & l'obligea enfin à revenir sur ses pas (1). La séparation une fois consommée, Hugues de Cluny continua sa route, & revit avec joie sa chère abbaye, qu'il pouvait avec le Prophète appeler bien réellement « la maison de « sa sanctification (2). »

(1) Paul de Bernried, ap. Watterich, *Rom. Pontif. Vitæ*, t. I, p. 478.
(2) Isai. LXIV, 11.





CHAPITRE V

BAPTÊME DU PRINCE HENRI DE GERMANIE.
MISSION EN HONGRIE. — MORT DU COMTE DE SEMUR (1054).
FONDATION DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE.



UGUES avait à peine retrouvé son cloître & ses enfants qu'il recevait un message de l'Empereur. Henri III d'Allemagne avait gardé le souvenir du négociateur que Cluny avait député vers lui deux ans auparavant, & qu'il avait revu en décembre 1049, à Strasbourg. Le monarque, habitué à se voir entouré des hauts dignitaires ecclésiastiques de ses états, souhaitait vivement s'attacher cette gloire naissante, dont sa droiture de cœur lui faisait deviner tout le prix. Or Cluny avait déjà des possessions assez nombreuses qui relevaient de l'Empereur, tant en sa qualité de roi de Germanie qu'en sa qualité d'héritier des rois de Bourgogne; mais cependant l'abbaye elle-même ne dépendait pas de l'Empire. Henri III laissait voir tous ces sentiments divers dans sa lettre à l'abbé Hugues. Ce n'était pas un ordre de se rendre à la cour d'Allemagne, mais un vif désir, ce qui était bien à peu près équivalent. Néanmoins l'abbé de Cluny refusa. Sans doute il avait beaucoup de choses à régler après de si longues absences; & il jouissait de la vie du cloître,

dans laquelle seule il respirait pleinement. Et puis tenait-il bien à suivre l'exemple de prélats qui passaient une trop grande partie de leur temps à faire leur cour à l'Empereur? Il pria donc Henri III d'agréer ses excuses, en considération des occupations urgentes qui le retenaient à Cluny, & aussi de la longueur d'un tel voyage. En même temps il exprimait sa grande satisfaction de savoir le souverain guéri d'une maladie qu'il venait de faire, & le félicitait à l'occasion de la naissance d'un jeune prince attendu vainement depuis huit ans (11 novembre 1050). Mais l'abbé de Cluny ne devait pas se libérer si aisément. Dans les premiers jours de l'année 1051 lui arrivait un nouveau message de l'Empereur, qui s'exprimait ainsi :

« La vue de tes lettres nous a causé une grande joie, & « nous les avons reçues avec d'autant plus de plaisir que « nous connaissons ton zèle & ton avancement en la con- « templation des choses de Dieu. Puisque tu nous témoi- « gnes de la joie de notre retour à la santé, comme aussi de « la naissance du fils que le Ciel nous a accordé, reçois l'ex- « pression de nos remerciements, que nous t'adressons du « fond du cœur. Nous y joignons l'expression d'un désir : « nous te demandons humblement de vouloir bien adresser « sans cesse tes prières au Dieu de clémence pour le bien « de nos peuples, la gloire de notre règne, notre salut & « celui de tous les nôtres. Puisse Dieu nous favoriser « ainsi pour la paix & la sécurité des peuples & des Égli- « ses. Ne faudrait-il pas être bien peu sage pour ne pas « désirer tes prières & celles de tes religieux? Qui n'ambi- « tionnerait de s'attacher indissolublement par le lien de la « charité ceux dont la prière est d'autant plus pure qu'ils « sont plus éloignés du tourbillon du siècle, d'autant plus « digne que leur cœur est plus près du ciel? Tu nous as ré- « pondu que la longueur du voyage t'empêchait de venir vers « nous comme nous t'y invitions; nous t'aurions pourtant été « reconnaissant de te rendre à notre désir. Mais nous te « pardonnons, à la condition que tu viendras, si ce n'est pas « impossible, nous trouver à Cologne pour la Pâque pro-

« chaîne; & nous oserons te prier de lever alors des fonts du « baptême cet enfant dont la naissance t'a causé tant de joie, « de le marquer du sceau de ta bénédiction comme son « père spirituel. Et quant à nous, purifiés du vieux levain « d'iniquité, nous pourrons en même temps nous asseoir « en cette même solennité au festin des azymes cé« lestes (1). »

Ainsi s'exprimait le plus puissant des souverains d'Europe, auquel la foi dictait de telles paroles adressées à un abbé de vingt-sept ans. Des instances pareilles ne pouvaient être repoussées; refuser d'être le parrain du jeune prince eût été blesser l'Empereur, qui avait choisi l'abbé de Cluny à l'exclusion de tant d'autres personnages illustres; & c'était ce qu'il fallait éviter à tout prix dans l'intérêt même de l'Église. Henri III ne s'était pas offensé du ferme langage que Brunon de Toul lui avait tenu, au sujet de son élection au Siège de saint Pierre. Il n'avait montré aucun désir de s'opposer aux mesures énergiques prises par le Pape contre le clergé simoniaque & les investitures laïques, bien que l'Empereur d'Allemagne dût en être le premier lésé. Il importait de seconder les efforts du Saint Père en entretenant les bonnes dispositions du monarque. De plus, la parenté spirituelle que la Providence confiait ainsi à l'abbé de Cluny à l'égard de celui qui porterait probablement un jour la couronne impériale, pouvait devenir une grande force dans ce même ordre d'idées. Peut-être alors, à titre de père spirituel, Hugues pourrait-il exercer sur le futur empereur une influence considérable dans le sens des lois de l'Église. Il n'y avait donc pas à hésiter. L'abbé de Cluny partit pour Cologne au temps marqué.

Son voyage ne fut qu'un triomphe. Les Allemands admiraient ce jeune abbé, sa haute stature, la grâce & la douceur de ses traits, surtout la sagesse d'un vieillard sur les lèvres d'un jeune homme. Ils étaient frappés à la vue des moines qui lui faisaient cortège, & que leur aspect vénérable, em-

(1) D'Achery, *Spicil.* III (fol°), p. 443.

preint d'une paix profonde, faisait comparer à des anges. Au milieu des pompes liturgiques du Samedi Saint, 31 mars 1051, le royal enfant reçut le baptême en l'église cathédrale de Cologne, & le seigneur abbé de Cluny lui donna le nom de son père, Henri. Charmé des vertus que des relations plus intimes & plus prolongées lui avaient fait apprécier chez le seigneur abbé, l'Empereur ne voulait plus se séparer de lui. L'impératrice Agnès conçut de même pour lui un respect plein de confiance qui devait, quelques années plus tard, lui faire chercher de ce côté des encouragements & des consolations dans des circonstances pénibles. Aussi lorsqu'enfin Hugues put quitter Cologne, ce ne fut qu'en emportant pour Cluny des présents magnifiques dont la grande famille clunisienne, de jour en jour plus chargée d'obligations, apprécia le bienfait.

Mais les jours de paix étaient comptés pour l'abbé Hugues. L'influence que sa sainteté avait exercée sur l'Empereur était maintenant connue de tout le monde. Elle avait échappé au Pape moins qu'à personne durant le concile tenu à Mayence & pendant le voyage de Strasbourg. Léon IX résolut donc de lui confier l'accomplissement d'une mission difficile dans laquelle il venait lui-même d'échouer. Une guerre terrible s'était allumée entre l'Empire & la Hongrie, guerre de conquête pour les Allemands, d'indépendance pour les Hongrois. A la fin du Xe siècle, saint Adalbert de Prague avait baptisé le roi saint Étienne Ier & fondé en Hongrie des monastères bénédictins; les efforts du saint roi & des moines avaient en grande partie converti la nation, qui cependant n'était pas encore toute chrétienne lorsque saint Étienne mourut. Pierre, son neveu & son successeur, considéré comme étranger au pays, compromit l'œuvre du roi *Apostolique* par sa cruauté. Un soulèvement général le chassa & mit à sa place un parvenu qui ne valait guère mieux que lui. Réfugié auprès de Henri III, Pierre lui promit de se reconnaître tributaire de l'Empire, si les armes impériales lui rendaient le trône. La guerre fut résolue & engagée. Après des alternatives de revers & de succès, les Hongrois restaient vain-

queurs; mais la tyrannie de l'aventurier qu'ils avaient mis à leur tête les souleva de nouveau contre lui. Pierre, croyant l'occasion favorable, voulut rentrer; mais il eut la malheureuse idée de se faire donner auparavant par l'Empereur l'investiture de ce royaume qu'il ne devait tenir qu'à titre héréditaire. C'était se fermer toutes les avenues du trône. Une assemblée générale des Hongrois réunis à Czanad le déclara déchu de la royauté, & proclama roi André, fils de Stanislas-le-Chauve, de l'ancienne dynastie païenne. Cet évènement, dans des circonstances pareilles, fut le signal d'une réaction sanglante contre les chrétiens & les étrangers, que les Hongrois païens regardaient comme les alliés naturels du saint Empire, ennemi de leur indépendance (1). Deux évêques & beaucoup d'autres victimes tombèrent sous le fer des assassins, entre autres l'évêque même de Czanad, saint Gérard, que l'abbé de Cluny venait de voir à Mayence en 1049 (2). Comment se fit-il, cependant, que peu après un avènement marqué ainsi du sang chrétien, André reçut l'onction du sacre? Nous ne savons rien des détails de cette question si compliquée. Nous entrevoyons seulement un rôle joué par les évêques dans cette crise religieuse & nationale, ainsi qu'une action du Saint-Siège, par la présence auprès de Léon IX de l'évêque de Czanad à Mayence, & de l'archevêque de Colocza peu de mois après à Besançon (3). Ce qui est certain, c'est que le roi André avait abjuré le paganisme, puisqu'il fut sacré. De fait, il parvint à maîtriser assez promptement la réaction contre le Christianisme & il défendit sous peine de mort l'exercice du culte païen. C'était d'ailleurs de bonne politique; car par ces mesures, il enlevait à l'Empereur une de ses armes les plus puissantes. Il n'y avait plus d'intérêt pour la religion chrétienne en Hongrie à ce que l'Empire étendît ses conquêtes sur ce pays, puisque le nouveau roi chrétien savait protéger la vérité & proscrire

(1) Léger, *Hist. de l'Autriche-Hongrie,* p. 72.
(2) *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. I, p. 631.
(3) Richard, *Histoire des diocèses de Besançon & de S. Claude,* t. I, p. 247.

l'erreur. Et cependant Henri III avait recommencé la guerre, que le roi André soutenait avec avantage. Saint Léon IX intervint, sans réussir à ramener l'Empereur à une appréciation vraie de sa mission en cette circonstance. Ce fut alors qu'il fit appel à Hugues de Cluny.

Il ne fallait rien moins qu'un ordre venu de si haut & des intérêts si graves pour jeter le jeune abbé dans une négociation aussi épineuse. Il repassa en Allemagne. Les Hongrois savaient par leurs évêques toute l'influence que ce nouveau négociateur exerçait sur l'esprit de Henri III, & cette fois encore cette influence fut victorieuse. « Celui qui gouverne le « cœur des rois & dirige à son gré le cours de leurs pen- « sées (1), » mit sur les lèvres de son serviteur « des paroles « irrésistibles (2), » & Henri consentit enfin à une paix honorable pour la Hongrie. Moyennant un cens annuel ce grand pays resta libre, & le roi André épousa une fille de l'Empereur. De grands présents prouvèrent la reconnaissance du prince hongrois envers le négociateur qui sauvait l'indépendance de son pays. Mais ces témoignages de la faveur royale ne firent qu'ajouter l'aiguillon de la convoitise aux rancunes de certains tenants du paganisme. Tandis que l'abbé de Cluny reprenait le chemin des états de l'Empereur pour regagner la Bourgogne, il se vit avec sa suite entouré à l'improviste par les cavaliers d'un magnat. Ce brigand de haut parage emmena toute la caravane prisonnière en une de ses forteresses, après avoir au préalable fait main basse sur les bagages. Enfermé maintenant entre ces hautes murailles, l'abbé de Cluny était à la discrétion du seigneur qui faisait de son château une prison. Au milieu des vastes plaines de ce pays, dont la population trop disséminée ne pouvait rien pour lui, Hugues n'avait pas la ressource de faire prévenir l'Empereur ni de faire connaître le lieu de sa réclusion. Mais d'ailleurs ce n'était point en l'homme qu'il mettait son espoir. La Sagesse divine, dont son âme était la

(1) Prov. XXI, 1.
(2) Luc. XXI, 15.

demeure paisible, « était entrée avec lui dans la prison & ne « l'abandonnait pas dans ses chaînes (1). » Selon la promesse de l'Écriture, « elle devait par sa seule force le délivrer de ses « épreuves (2). » Hugues se souvint de la captivité de saint Maïeul parmi les Sarrazins des Alpes; & avec la confiance d'un fils il s'adressa par la prière à celui qui, au sein de la gloire, n'en restait pas moins son père dans la religion & la foi. Ce ne fut pas en vain que le captif réclama l'intercession de saint Maïeul auprès du « Dieu de ses pères. » Dès le lendemain (3) il vit entrer son geôlier, qui, se jetant à ses genoux, lui demanda pardon de l'attentat dont il s'était rendu coupable envers lui; à celui que tout à l'heure il considérait comme son prisonnier le magnat donnait entière liberté de partir avec ses compagnons, en emportant tout ce qui lui avait été enlevé la veille. Bien plus, connaissant assez l'humeur de ses pareils, & craignant qu'un autre seigneur du pays eût la même tentation que lui, le voleur converti donna à la petite troupe monastique une escorte capable de la protéger & de la conduire en paix jusqu'aux frontières de l'Empire. Dès lors, le nom seul de l'Empereur protégeait assez l'illustre ami de Henri III; l'abbé de Cluny put regagner en paix la Bourgogne française, & revoir les clochers de son abbaye, où il rentra enfin au milieu de la joie de tout son troupeau (1053). L'or qu'il avait reçu du roi de Hongrie fut consacré au culte divin; Hugues en fit faire un grand encensoir (4), qui sans doute lui rappela souvent comment en un jour de malheur « sa prière était montée vers Dieu comme la fumée de l'encens (5). »

Un an s'était à peine écoulé depuis son retour, qu'une terrible nouvelle vint, en brisant le cœur de l'abbé, répandre la consternation parmi les moines dont il était aimé. Nous avons déjà prononcé le nom du duc Robert Ier de Bour-

(1) Sap. x, 13, 14.
(2) *Ibid.* 9.
(3) Gilon, fol. 203 r°.
(4) *Ibid.*
(5) Ps. CXL, 2.

gogne, dit Robert le Vieux. En 1045, la sœur aînée de Hugues de Cluny, Alix de Semur, épousait ce prince & devenait duchesse de Bourgogne. On a retrouvé naguère le sceau de la duchesse Alix, enfoui profondément sous les ruines du château de Semur. Il portait comme exergue ces mots : *Sigillum uxoris Roberti* (1). Vers l'année 1050, la noble dame donnait le jour à un fils, qui devait succéder à son père sous le nom de Hugues Ier. Plus tard nous verrons comment lui & son frère cadet, Eudes Ier de Bourgogne, héritèrent des vertus maternelles, vertus d'autant plus puissantes qu'elles se développaient au milieu des douleurs. Robert le Vieux était en effet dominé par les trois vices germains de l'orgueil, de la colère & de la débauche, bien que la foi fût vivante en lui. Quelques mois après le retour de l'abbé de Cluny en son monastère, un drame sanglant venait ajouter un crime nouveau à ceux dont le duc de Bourgogne était déjà souillé : il tuait de sa main son beau-père Dalmace de Semur (2). La nouvelle de cette catastrophe

(1) Chavot, *Album de Saône-&-Loire* (1842-1843), t. II, p. 131 & suiv.

(2) Des archéologues sérieux ont donné un récit différent de cet évènement tragique, en se fondant sur les bas-reliefs sculptés au portail de l'église Sainte-Marie de Semur-en-Auxois. Cette église fut fondée, croit-on, par le duc Robert en expiation de son crime, l'année 1065. Chavot, *loc. cit.*; De Laborde, *Monum. histor. de la France*, t. II; Girault de S. Fargeau, *Guide pittoresque du voyageur en France*, p. 68; auxquels il faut joindre Pignot, *Hist. de l'Ordre de Cluny*, t. II, p. 29, croient d'après les bas-reliefs en question que Robert de Bourgogne aurait fait mourir son beau-père, en lui faisant verser un breuvage empoisonné. Cela se serait passé durant un repas que représente la sculpture. Mais plus d'un détail des explications données par ces auteurs appelle au moins des réserves sur la conclusion qu'on en veut tirer. Ainsi le breuvage aurait été versé par un écuyer qui se serait *caché sous la table*, au moment où la victime tombait foudroyée. Pour un écuyer que ses fonctions obligeaient à se tenir debout derrière les convives, cette manière de disparaître peut sembler si maladroite qu'elle en est invraisemblable. Car assurément le moyen de ne pas se faire remarquer n'était pas de se livrer à cette petite gymnastique. Il y a là encore une église dont les fenêtres laissent passer des flammes qui s'en échappent. On aurait pu croire que c'était là un souvenir des dévastations qui firent maudire le duc Robert : il paraît que c'est au contraire un symbole de la

causa une profonde blessure au cœur de l'abbé de Cluny. Dieu avait en cela ses desseins.

Les souffrances des âmes unies au Seigneur sont d'un grand prix à ses yeux; & elles deviennent d'autant plus précieuses que cette union est plus intime. De là vient que souvent les douleurs endurées par une seule de ces âmes suffisent à compenser au regard de la justice divine toutes les impiétés d'un pays. C'est qu'elle continue dans le monde la Passion & le Sacrifice du Seigneur avec une grande énergie; aussi ses souffrances sont-elles fécondes pour l'Église. Pour l'âme elle-même le profit en est grand, parce qu'elle entre ainsi plus profondément « dans les puissances de Dieu (1), » plus avant dans son amour & son intimité. Il en devait être ainsi pour Hugues de Cluny. Personnellement, il redoubla d'austérités afin d'offrir au Souverain Juge satisfaction pour l'âme de Dalmace. Il se revêtit d'une haire en mailles de fer qui lui formait une véritable cuirasse, & qu'il porta longtemps sous son habit monastique. Au XVIe siècle on la conservait encore parmi les reliques du trésor de Cluny (2). Mais en dehors de l'abbaye, le tragique évènement eut des suites glorieuses. Tandis que la malheureuse duchesse Alix était condamnée à vivre dans le palais du meurtrier de son père, jusqu'au jour où cet homme pousserait l'insulte jusqu'à la chasser pour vivre dans les liens de l'inceste, l'abbé de Cluny voyait sa mère, sa sœur Hermengarde & ses plus jeunes frères, désormais placés sous la garde de Geoffroy de Semur, jeune homme de vingt-cinq ans. Quelle que fût la valeur militaire de l'héritier du comté de Semur, quelle que fût son intrépidité personnelle, il était permis de trembler pour ceux qu'il avait à défendre contre

purification. Plusieurs remarques seraient encore à faire sur les interprétations données à ces sculptures. Pour nous, nous en resterons au texte si formel d'auteurs contemporains tels que Gilon : « Pater ejus (Hugonis) *ferro* ducis Burgundiæ peremptus. » (Fol. 215 r°.) Hildebert a accepté cette version, & nous ferons comme lui.

(1) Ps. LXX, 16.

(2) Nous en parlons à la fin de cet ouvrage.

un seigneur aussi puissant, un guerrier aussi expérimenté que le duc Robert. Mais Dieu, en permettant la récente catastrophe, avait eu en vue un double but, la sanctification de l'abbé de Cluny & celle de tous les siens, en même temps que la glorification de l'Église. Se souvenant des pieuses prières de la comtesse Erembor, qui avaient attiré tant de grâces sur la tête de son fils Hugues, Dieu voulait l'en récompenser. Par un effet de sa grâce, à laquelle la foi vive de ces heureux temps facilitait si souvent des triomphes, il inspira au cœur de la noble dame le désir que son fils avait lui-même conçu; il l'appela secrètement à « sortir des « retraites impures des léopards, à fuir les cavernes & les « montagnes où rugissent les lions (1). » L'appel divin fut entendu, & bientôt l'abbé de Cluny, d'accord avec son frère le comte Geoffroy de Semur, décida de construire, pour la comtesse Erembor & sa fille Hermengarde, un monastère qui sera célèbre par les vertus qu'on y verra fleurir. Il choisit dans les domaines héréditaires de la famille la terre de Marcigny, qu'on apercevait du château de Semur à l'extrémité de la vallée, sur le bord de la Loire; & dès l'année suivante (1055) fut posée la première pierre du monastère de la Sainte Trinité.

En ces mêmes jours, & aussi sur les rives du fleuve, commençait à s'élever un autre moutier qui bientôt recevra le titre glorieux de *première fille de Cluny;* nous voulons parler de Notre-Dame de la Charité-sur-Loire (2). Il y avait

(1) Cantic. IV, 8.

(2) La chronique relative à la fondation de La Charité (*Recueil des hist. des Gaules*, D. Bouquet, t. XIV, p. 41) donne pour la date de cette fondation l'an 1056. Mais le récit de la dédicace de l'église en 1107 par Pascal II (*ibid.* p. 121) dit que cette solennité eut lieu la cinquante-deuxième année après que le prieur Gérard eut posé les fondements du monastère. La fondation serait donc de la fin de 1054 ou du commencement de 1055. C'est cette date que nous adoptons. La charte de fondation se trouve au *Gallia Christ.* (t. XII, instr. Eccl. Autissiod. IV, p. 102); elle porte la date de 1059, qui est certainement postérieure au fait lui-même. C'est que cette charte officielle n'a été dressée qu'après le commencement des travaux, dans quelque circonstance plus solennelle qui réunissait les intéressés.

eu jadis au diocèse de Nevers, près du château de La Marche, un sanctuaire dédié à la Mère de Dieu; mais en 1054 il n'en restait que des ruines; la végétation avait envahi ces débris qui gisaient dans la solitude. Le territoire sur lequel ils étaient situés avait pour seigneur un homme de foi, nommé Bernard de Chaillent. Cette terre relevait depuis longtemps de l'Église d'Auxerre, qui avait des droits sur certaines enclaves dans le diocèse de Nevers(1). Mais la main séculière s'était étendue sur ce territoire d'église comme sur bien d'autres; le vicomte de Nevers l'avait donné en fief à Bernard de Chaillent. D'ailleurs l'évêque d'Auxerre, Geoffroy de Champallemand, était de la famille de Nevers; il avait double titre par conséquent pour s'intéresser à ce qui se passait sur ce domaine. Son historien marque en effet comme un évènement notable de son épiscopat la fondation du monastère que fit bâtir Bernard de Chaillent(2). Ce pieux seigneur songeait à élever un sanctuaire où retentirait la louange divine « à l'honneur « du Très-Haut & pour le salut de son âme(3); » il jeta les yeux sur l'antique église de Notre-Dame, dont l'autel restait debout au milieu des ruines. Pour cette fondation il s'adressa d'abord à un saint homme nommé Bernard comme lui, prévôt d'une collégiale dans le faubourg de Nevers. Celui-ci accepta d'abord, puis s'effraya de la difficulté d'une pareille restauration, où il y avait tout à refaire; alors il se tourna vers cette famille de Cluny, à laquelle Dieu semblait avoir dévolu d'une manière particulière la mission de relever les ruines & de « rentrer dans l'héritage dispersé(4) » des aïeux. En cette abbaye le bon chanoine avait un ami d'enfance nommé Gérard, religieux d'une sainteté bien connue. Bernard alla le trouver, sachant, comme il le dit, « que les

(1) Lebœuf, *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, édit. de 1848, t. I, passim. — Le *pagus Autissidorensis* s'étendait jusque là; en 1077 saint Grégoire VII parle de La Charité comme étant sise en ce *pagus*. (*Bull. Clun.* p. 19.)

(2) *Ibid.* p. 266.

(3) *Recueil des hist. des Gaules*, loc. cit.

(4) Isai. XLIX, 8.

« moines s'entendaient mieux que personne à ces restaura-« tions; » il lui proposa d'entreprendre cette nouvelle œuvre, & Gérard y consentit avec joie en bénissant Dieu.

Ici l'histoire laisse trop dans l'ombre le rôle de l'abbé de Cluny; seul son neveu Rainald, abbé de Vézelay, a fait remarquer que l'honneur de cette fondation lui revenait & que Gérard n'en avait été que l'instrument. Il est en effet de toute évidence que si ce religieux se chargea de relever les ruines de la chapelle de Notre-Dame, & d'y établir un monastère dans les conditions que souhaitait Bernard de Chaillent, ce ne put être que du consentement de son abbé. Cela devient plus certain encore, s'il est possible, lorsque nous voyons Gérard venir trouver le pieux seigneur, à la tête d'une colonie assez nombreuse pour entreprendre de construire de main de moines les bâtiments & l'église du futur monastère (1). Il est bien clair que cet essaim ne pouvait être envoyé que par l'abbé de Cluny lui-même. C'est donc à lui qu'il faut en réalité attribuer une fondation qui devait être glorieuse. Si le courage & la charité du prieur Gérard en assurèrent la prospérité en dépit de longues épreuves, « c'est « à celui qui a fourni le bon grain que revient l'honneur des « beaux fruits qui en sont sortis (2). » Il nous est doux enfin de remarquer comment ce premier rejeton de Cluny sous le gouvernement de l'abbé Hugues, rejeton qui devait croître par dessus tous les autres, fut consacré à Notre-Dame. Par leurs aumônes les fils de saint Hugues méritèrent à ce monastère le surnom de « La Charité des Saints, » décerné par les populations environnantes. L'église qu'ils y élevèrent en l'honneur de la Mère de Dieu fut une des plus belles que possédassent les Clunisiens. De plus, par ce monastère, Cluny étendit ses rameaux jusqu'à la mer & par delà, en envoyant des colonies en Portugal, à Venise, en Angleterre, à Constantinople & en Terre-Sainte.

(1) « Miles... monachum Girardum honorifice suscepit,... & quos secum adduxerat viros religiosissimos... » &c. D. Bouquet, *loc. cit.* p. 42.

(2) Théodoret, *Histor. Religios.* cap. III : « Qui pulcherrimum semen præbuit, is bonorum quæ ex eo nascuntur jure auctor vocandus est. »

CHAPITRE VI

HILDEBRAND LÉGAT EN FRANCE. — MORT DE L'EMPEREUR HENRI III.
LE PAPE ÉTIENNE X.

PENDANT les évènements que nous venons de retracer, le Pape saint Léon IX était mort, le 19 avril 1054. Ce fut seulement un an après, le 13 avril 1055, que son successeur fut intronisé à Rome (1); c'était Gebehard, évêque d'Eichstadt & chancelier de l'Empire, qui prit le nom de Victor II. Hugues se hâta de demander au nouveau Pontife la confirmation des biens, droits & privilèges que son monastère avait acquis sous les précédents pontificats; & le Pape accéda volontiers à cette demande. Sans doute il avait connu l'abbé de Cluny durant les voyages de celui-ci en Allemagne & à l'occasion de sa mission diplomatique en Hongrie. Par suite il savait quelle confiance méritait cet abbé si jeune encore. La bulle pontificale donnée à cette occasion portait une signature particulièrement connue de Hugues, celle de Hildebrand, sous-diacre de l'Église Romaine. Peut-être pourrait-on, d'après le détail minutieux des possessions clunisiennes

(1) Jaffé, *Reg. RR. PP.* — Labbe, *Concil.* t. IX. col. 1081.

contenu dans cet acte pontifical (1), dire que Victor II chargea Hildebrand de rédiger la bulle à Cluny même, au cours de la légation qu'il lui confiait à ce moment pour la France. Le nouveau Pontife, en effet, ne songeait qu'à continuer vigoureusement l'œuvre de régénération si glorieusement entreprise par saint Léon IX. Et tandis que lui-même allait la poursuivre par des conciles tenus en Italie, il chargeait de cette mission pour l'autre côté des Alpes celui dont l'Église romaine appréciait déjà la résolution & le mérite supérieur. Hildebrand passa donc les monts & vint tenir un concile à Embrun (2) cette année 1055. Hugues de Cluny s'y rendit, & y revit cet ami dans l'intimité duquel il allait passer plusieurs mois.

Le concile fut très nombreux & aussi très important. Il était présidé par un saint, un homme de la droite de Dieu, & il exerça une influence profonde sur le clergé de France, que la simonie & bien des désordres souillaient encore. Le légat procéda avec vigueur; six évêques reconnus coupables de différents crimes furent déposés. Vint le tour de l'archevêque d'Embrun lui-même. Il était accusé d'avoir acheté son siège par des manœuvres simoniaques. Mais c'était un homme de ressources; il sut corrompre à prix d'argent ses accusateurs eux-mêmes, & les mettre ainsi de son côté. Puis lorsque le concile rentra en séance, il somma de paraître quiconque avait des griefs à formuler contre lui. Nul ne se leva, naturellement. Le moment était solennel; plus le coupable était haut placé, plus l'exemple de son impunité aurait de suites désastreuses. Un peu d'or, & les foudres de Rome n'étaient plus à redouter, & les désordres devenaient incurables. Mais là encore se manifesta l'importance qu'il y a pour l'Église à compter de grands saints parmi ses enfants & ses ministres. Hildebrand, inspiré d'en haut à cette heure critique, s'adresse à l'archevêque & lui demande:

(1) La bulle de Victor II est datée du 11 juin 1055. (*Bull. Clun.* p. 13.)

(2) L'abbé Darras prouve d'une manière assez claire que le concile se tint à Embrun, & que l'archevêque dont nous allons parler était celui de cette ville même. (*Hist. de l'Eglise*, t. XXI, pp. 259, 260.)

— Crois-tu que le Père, le Fils & le Saint Esprit soient un seul Dieu en substance?

— Je le crois, répond l'archevêque.

— Dis donc alors : Gloire au Père, au Fils, & au Saint Esprit.

L'accusé articula clairement les premiers mots : Gloire au Père, au Fils..., mais quant au Saint Esprit, il lui fut impossible de le nommer, bien qu'il recommençât plusieurs fois la formule. Il avait sacrilègement acheté les dons de l'Esprit Saint; à cette heure l'Esprit Saint repoussait cette dernière insulte, & paralysait la langue menteuse qui voulait profaner son nom. Terrassé par le jugement de Dieu même, le prélat tombe aux pieds du légat & avoue son crime. Il se voit déposé de l'épiscopat, réduit à la communion laïque; & alors il peut librement & à haute voix redire la doxologie : Gloire au Père, au Fils, & au Saint Esprit. L'effet produit fut immense; & sur l'heure quarante-cinq évêques & vingt-sept autres prélats, sans attendre d'être accusés, renoncèrent à leur dignité, en se déclarant eux-mêmes coupables de simonie. Quant à celui qui était tout à l'heure archevêque d'Embrun, il rencontra dans sa chute humiliante la charité compatissante de l'abbé de Cluny. Hugues l'attira au port tranquille & sûr de la religion monastique, où le malheureux put expier sans bruit son sacrilège & son audacieuse lutte avec Dieu même. Il y a lieu de croire que la conduite prudente du seigneur abbé fit du prévaricateur un pénitent humble & sincère; car, au rapport de Guillaume de Malmesbury, plus d'une fois Hugues l'emmena avec lui dans ses voyages; & comme en ces occasions le seigneur abbé récitait l'Office divin avec ses compagnons de route, il lui arrivait parfois de dire ensuite avec une pointe de malice : « Vraiment notre frère a aujourd'hui une remarquable facilité « pour rendre gloire à l'Esprit Saint! » Et l'on riait de la confusion du pauvre moine, que l'on savait assez vertueux pour ne se point fâcher, mais pour profiter au contraire de cette petite humiliation (1).

(1) *De gestis regum Anglorum*, lib. III.

Après le concile, le légat Hildebrand prit avec son ami la route de Cluny. Ce fut avec joie qu'il revit ce cloître que saint Odilon « avait laissé de marbre, après l'avoir trouvé de « bois, » cette vénérable église clunisienne, tout ce monastère enfin, où il avait jadis passé d'heureux jours sous le gouvernement du grand-prieur Hugues. Un fait digne d'être mentionné vint signaler son séjour à la grande abbaye. Comme légat du Saint Siège, il avait assurément ses entrées au chapitre; & alors il y occupait la place de l'abbé, qui s'asseyait à sa droite. Mais Hildebrand, nous l'avons dit, avait un autre titre qui lui permettait de vivre plus intimement de la vie des moines clunisiens; il avait reçu société parmi eux lors de son premier séjour. Il venait donc au chapitre, non plus alors pour y porter la parole comme représentant du Pape, mais comme moine(1) participant aux exercices de la vie conventuelle. Dans une de ces occasions, Hildebrand écoutait l'abbé Hugues parler à ses disciples & leur donner certaines explications, certains préceptes destinés à assurer le maintien de l'observance ou la conservation de l'esprit monastique. Charmé des pensées justes & de la parole pleine d'onction du seigneur abbé, Hildebrand attachait les yeux sur lui, lorsqu'on le vit se lever brusquement, en proie à une émotion visible. Personne pourtant ne comprenait le sujet de cette agitation. Hildebrand s'en aperçut, & se rassit en silence. Mais le chapitre terminé, il déclara en présence de plusieurs moines avoir vu à ce moment Notre-Seigneur lui-même, debout à la droite de l'abbé Hugues, approuvant ses discours, guidant ses jugements & sa parole. Quant à lui Hildebrand, s'il s'était alors levé avec une certaine émotion, c'était parce que dans son saisissement il n'avait plus songé qu'à offrir au Seigneur la place d'honneur entre l'abbé & lui. De ce jour, ajoutent les historiens, Hildebrand se trouva lié d'une manière plus étroite encore au seigneur abbé de Cluny, & alla publiant partout son éloge. Peut-être était-ce précisément le but de cette appari-

(1) Rainald. Viz. : « Utpote monachus. »

tion du Seigneur Jésus, qui voulait unir ses deux fidèles serviteurs en vue des épreuves & des travaux à venir. Or la nature généreuse de Hildebrand voulait être saisie par le cœur; & nul ne sait en trouver le chemin comme Notre-Seigneur. Il s'était donc montré; & désormais le nœud formé depuis des années entre ces deux âmes était étroitement serré.

Le légat quitta bientôt Cluny pour se rendre à Tours, où un nouveau concile était indiqué. L'abbé Hugues l'y suivit, pour mettre au service de l'Église tout ce qu'il pouvait avoir d'influence. A Tours il retrouva Bérenger, encore opiniâtre dans ses erreurs, & qui avait été cité à comparaître devant le concile. L'hérésiarque dut y prononcer une nouvelle abjuration de ses doctrines blasphématoires; mais cette rétractation ne fut ni plus sincère ni plus durable que les précédentes. Vingt-deux ans devaient encore se passer avant que sa conversion, plusieurs fois simulée, devînt définitive. Dans ce même concile, le légat eut encore à lutter contre la simonie; & il dut procéder avec une vigueur exemplaire contre certain évêque. Ce prélat fut canoniquement déposé.

Le concile terminé, Hildebrand reprit avec l'abbé de Cluny la route de la Bourgogne. Chemin faisant, on arriva au bord d'une rivière; un bac prit d'abord Hildebrand avec sa suite & les déposa sur l'autre rive, puis revint chercher l'abbé de Cluny & ses moines, qu'il transporta pareillement. Le légat attendait son ami sur la berge; à peine Hugues y mettait-il le pied que Hildebrand lui dit :

— Qu'as-tu donc ainsi pensé de moi?

— Es-tu donc un dieu, que tu croies connaître les pensées des hommes? répondit Hugues.

— Non certes, repartit le légat, je ne suis point un dieu; mais en vérité tu as pensé que j'avais apporté dans le procès de l'évêque plus de présomption que de vrai zèle pour la cause du Seigneur.

— Par exemple, répondit Hugues, me voilà dûment confondu! Mais pour l'amour de Dieu, dis-moi, je te prie, comment tu as connu cela.

— Tandis que tu traversais la rivière, je te regardais venir; & alors j'ai entendu toute ta pensée, comme si un fil parlant l'eût fait réellement sonner à mon oreille (1).

Nous ne supposons pas qu'aucun lecteur se scandalise du jugement que l'abbé de Cluny avait porté sur la conduite de son ami, & dont celui-ci tirait une si bienveillante vengeance. La diversité de ces deux caractères explique toute seule cette différente manière de voir dans une même affaire. La vie des saints fournit à chaque instant de ces enseignements, qui montrent seulement qu'ils n'étaient point faits d'un autre limon que nous, & que par suite nous pouvons espérer devenir ce qu'ils sont devenus, en travaillant comme eux. Hugues jugeait d'après des apparences qui frappaient les yeux de tous. Il se trompait, Hildebrand l'en assure; mais son erreur prouvait simplement une chose que l'Écriture & les docteurs avaient depuis longtemps établie, à savoir que l'esprit de prophétie n'éclaire pas tous les saints, & n'illumine pas même d'une manière constante l'âme de ceux à qui Dieu l'accorde. Le Seigneur élève ces favorisés de la grâce par le don de la lumière qu'il leur fait à certains moments, mais il les maintient dans l'humilité en la leur refusant en d'autres occasions (2). Au reste, dans l'esprit de l'abbé de Cluny pas plus que dans celui de Hildebrand cette aventure ne jetait le moindre nuage de nature à troubler leur amitié réciproque; celle-ci était trop surnaturelle & trop vraie pour souffrir des légères défaillances du cœur humain. Plus tard nous en verrons bien des preuves; poursuivons.

Le lendemain, les deux amis rencontrèrent une église, & mettant pied à terre, y entrèrent pour prier. Les moines pénétrèrent à leur suite, entre autres l'aumônier de l'abbé de Cluny. Le souci du temporel est souvent une lourde préoccupation pour des hommes qui, en quittant le monde, se

(1) Saint Grégoire ne dit pas autre chose dans sa Vie de S. Benoît, ch. xx: « Tunc omnibus patuit quod venerabilem Benedictum latere nil posset, in cujus auribus etiam *cogitationis verba sonuissent.* » — Cf. Pauli Bernried. *Vita Gregorii PP. VII.*, ap. Watterich, t. I, p. 481.

(2) S. Greg. *loc. cit.* cap. xxi.

croyaient affranchis de ces soins dans la recherche de Dieu. Le pauvre aumônier en était là; oublieux des promesses de l'Évangile, son esprit revenait trop facilement à ces pensées d'intérêts matériels, qui nuisaient chez lui à l'esprit d'oraison. Trouvant sans doute que les deux saints prolongeaient singulièrement leur prière, il ouvrit son aumônière, & se mit à faire ses calculs, comptant sans bruit l'argent qui lui restait. Il était tout à son occupation, fort peu digne du lieu saint, lorsque le légat se retournant brusquement, & s'adressant à lui, dit bien haut :

— Hors d'ici, Satan!

— Qu'as-tu donc à le traiter si mal? dit l'abbé; que ne nous laisses-tu en paix terminer notre prière?

— Eh! demande à ton moine celle qu'il faisait, répliqua Hildebrand; tu verras pourquoi je le chasse.

Tous étant bientôt sortis de l'église, le seigneur abbé questionna en effet l'aumônier; & le pauvre moine fut bien obligé d'avouer qu'il était alors occupé à compter son argent.

— Oui, ajouta le légat, il comptait ses pièces; & devant lui un esprit noir & hideux imitait chacun de ses gestes.

Le voyage continua. Bientôt on arriva dans une petite ville; Hugues & Hildebrand laissèrent un moment souffler leurs montures & se rendirent à l'église; mais en y entrant, le légat dit tout bas à son ami : « Faisons brièvement notre « oraison, & hâtons-nous de quitter cette ville, ou bien nous « y resterons tous. » Ainsi fut fait; au bout de quelques courts instants tous deux revenaient à l'endroit où leur suite avait pris gîte, & constataient que deux de leurs compagnons avaient déjà succombé aux atteintes d'une terrible épidémie qui régnait dans la ville. Sans faire aucune question, l'abbé de Cluny remonta à cheval, & tous suivant le légat sortirent promptement de la ville (1). Quand on en fut à quelque distance, Hugues s'enquit auprès de Hildebrand du motif d'une si grande hâte: « C'est que, répondit celui-ci, j'ai vu l'Ange du Seigneur, l'épée nue à la main, & prêt à nous frapper (2). »

(1) Pauli Bernried. *Vita Gregorii PP. VII*, ap. Watterich, t. I, p. 481.
(2) *Ibid.*

Hildebrand dut enfin se séparer de son ami, & prit la route d'Allemagne; Hugues revint à Cluny. Alors que la blessure de son cœur était encore saignante, il allait recevoir la mission de soutenir de grandes âmes souffrantes, dont il n'eut pas même toujours la consolation d'assurer la marche.

Le Pape Victor II était alors en Allemagne, où l'Empereur Henri III avait souhaité revoir son ancien chancelier qu'il avait beaucoup aimé. De son côté, le Pape avait saisi cette occasion de traiter avec l'Empereur de plus d'une affaire concernant l'Église. Mais durant l'automne, moins d'un mois après l'arrivée du Souverain Pontife, au milieu des chasses organisées dans les forêts du Hartz, Henri III fut saisi brusquement d'une maladie qui l'enleva le 5 octobre 1056. Il avait vu avant de mourir son fils Henri, âgé de six ans, reconnu & proclamé roi de Germanie par le Pape lui-même, qui mettait l'orphelin & ses droits sous la protection de l'Église Romaine & sous la sauvegarde des foudres spirituelles. Pour l'Église la mort de l'Empereur était une véritable catastrophe. Outre la droiture de cœur qui avait empêché ce prince d'entraver l'œuvre de régénération religieuse entreprise par les Papes, Henri III avait la main ferme & puissante. Il en était besoin pour maîtriser les seigneurs, que leurs interêts, lésés par les revendications du Saint-Siège, pouvaient facilement pousser à une résistance armée. Désormais il n'y avait plus pour l'Église à compter sur une protection de ce genre. L'impératrice Agnès prenait en main une longue & difficile régence, assistée d'un conseil qui ne parut bientôt réuni que pour l'égarer. Hugues de Cluny venait de lui écrire. C'était au milieu des fêtes qu'elle avait reçu ses lettres, malheureusement perdues pour nous; ce fut au milieu du deuil que l'impératrice répondit :

« Au très cher père abbé Hugues, digne de tous les titres, « salut & respectueuse obéissance.

« Voici que ma lyre n'a plus que des accents de douleur; « les pleurs ont remplacé la joie; le bonheur dont tes lettres « m'avaient remplie a fait place aux gémissements. Mon « cœur est brisé par le chagrin, & se refuse à tout te dire.

« Pour cette raison, & aussi parce que la renommée a dû « t'apprendre nos malheurs, je me borne à te recommander « l'Empereur mon seigneur. Puisque tu n'as pas voulu le « conserver plus longtemps en cette vie, du moins que tes « prières & celles de toute ton abbaye le recommandent à « Dieu après sa mort. Prie aussi pour ton fils spirituel, afin « qu'il vive longuement, qu'il soit un digne héritier de l'Em- « pereur, & un prince agréable à Dieu. S'il venait à s'élever « contre lui quelque révolte dans vos contrées, emploie tous « tes soins à l'éteindre, & à conserver la paix à son règne (1). »

Si les lettres de l'abbé de Cluny ont péri, du moins nous savons qu'il ne manqua pas de prier pour l'âme de l'Empereur Henri III. Il ordonna un service & des aumônes annuelles pour le repos éternel de ce prince, qui lui avait témoigné tant de confiance & d'amitié, s'était montré le généreux bienfaiteur de Cluny, & avait toujours voulu être celui de l'Église (2). Le Seigneur se plut à manifester précisément à cette époque combien lui était agréable la charité de l'abbé Hugues, dont les aumônes sont restées proverbiales dans l'Ordre de Cluny : *Eleemosyna viri quasi signaculum cum ipso* (3). Un jour il donna dix sous d'or au moine Adémar, qui était alors aumônier du monastère & devint en 1063 abbé de Saint-Martial de Limoges. Adémar était chargé de distribuer cette somme aux pauvres des environs; or on peut dire que durant un mois, selon les expressions du vénérable Hildebert, il ne la distribua pas, mais plutôt la fit pleuvoir dans la main des pauvres, sans en voir la fin, tant que sa foi resta ferme. Ce fut lui encore qui, après avoir donné à une pauvre femme les neuf deniers qui lui restaient, trouva ensuite dans son aumônière quinze sous d'or, qu'il vint remettre à son abbé. Les aumônes de celui-ci recevaient ainsi du Ciel même leur approbation, & celles qu'il fit pour l'âme de Henri III eurent certainement une grande puissance

(1) D'Achery, *Spicil.* (fol°) t. III, 443.
(2) *Ibid.* p. 408.
(3) Eccli. XVII, 18.

sur le cœur de Dieu. Pourquoi faut-il qu'il ait dû limiter son action bienfaisante sur la famille impériale à celui-là seul qui n'était plus? Pourquoi ne lui fut-il pas donné de diriger l'éducation du jeune prince Henri, dont la trop faible mère ne sut pas corriger ni préserver les facultés naissantes! Il ne put davantage garantir l'impératrice elle-même contre de funestes conseillers. L'attachement de l'abbé de Cluny au Siège de saint Pierre nous fera comprendre ce qu'il souffrit en silence, lorsqu'il vit la régente involontairement égarée dans les voies d'un schisme, qui sans elle n'eût pu naître ni se soutenir. Mieux que personne il eût été en mesure d'éclairer l'impératrice. Mais que pouvait-il, si loin d'elle, alors qu'on était parvenu à écarter de la régence l'archevêque Annon de Cologne, plus tard canonisé, auquel Henri III mourant avait voulu remettre l'éducation de son fils & la conduite du royaume? Que pouvait-il, alors que Hildebrand lui-même, envoyé en Allemagne comme légat des Papes, était impuissant à rien obtenir?

Tandis qu'à la cour de Germanie les évènements se préparaient si mal, Victor II, revenu en Italie, mourait prématurément à Florence (28 juillet 1057). Le Saint-Siège ne resta pas vacant plus de cinq jours; & le nouveau Pape fut ce même Frédéric de Lorraine, que nous avons vu à Rome au concile de 1049 en qualité de chancelier de l'Église Romaine. Déjà abbé du Mont-Cassin, il était depuis peu cardinal prêtre du titre de saint Chrysogone. Élu le 2 août 1057, il prit le nom d'Étienne X, par dévotion pour le Pape saint Étienne I[er] dont l'Église faisait la fête en ce jour. On n'a pas oublié qu'il s'était lié d'amitié avec l'abbé de Cluny huit ans auparavant. Un de ses premiers soins fut de le mander en Italie auprès de sa personne, en même temps qu'il introduisait dans les conseils de l'Église un nouveau personnage, destiné à jouer un rôle des plus importants : nous avons nommé Pierre Damien, abbé de Fontavellane, qu'Étienne X créait cardinal évêque d'Ostie. Hugues se rendit à l'appel du Pontife, & apprit alors à connaître le nouveau cardinal, dont la trempe naturelle pouvait étonner d'abord, mais

que sa sainteté rendait capable de comprendre & d'aimer l'abbé de Cluny. Pierre Damien, nature austère en toutes choses, dont la devise eût été volontiers celle de l'Ecclésiaste : *Omnia vanitas & afflictio spiritus* (1), ne résista pas à l'attraction surnaturelle qu'exerçaient principalement sur les âmes fortes la paix & la sérénité de l'abbé Hugues. Bientôt il le dira lui-même.

Hugues demanda au Pape la confirmation des privilèges accordés à Cluny par les précédents Pontifes Romains. Nous donnerons ici un abrégé de cette bulle, qui montrera d'abord en quelle estime la cour de Rome tenait alors le monastère de Cluny, & puis quelle extension avait prise à cette époque l'action de cette grande abbaye (2) :

« Étienne, évêque, & serviteur des serviteurs de Dieu, à « notre fils Hugues, révérendissime abbé du vénérable mo- « nastère qui prend son nom de la vallée de Cluny, consacré « en l'honneur des saints Apôtres Pierre & Paul, & situé au « comté de Mâcon; & par toi, à tous les abbés tes successeurs « qui seront régulièrement élus, à perpétuité.

« En Nous plaçant au-dessus de tous ceux qui veillent « avec Nous à la garde de la sainte Église catholique, Dieu « a voulu que Nous prissions le soin de pourvoir au salut & « au repos de tous les fidèles; & Nous devons regarder sans « relâche à tous les points de l'horizon pour satisfaire à ce « devoir. Mais bien plus encore devons-Nous veiller sur ceux « que Nous voyons courir la voie plus étroite des comman- « dements de Dieu en se soumettant à la discipline aposto- « lique, à l'exemple de la primitive Église, n'ayant rien qui « ne soit commun à tous, n'ayant même qu'un cœur & « qu'une âme. Dans cette voie se distingue le monastère de

(1) Eccle. IV, 16.

(2) Nous supprimons un bon nombre de petits moutiers & de terres énumérés dans cette bulle, parce que toute cette nomenclature n'offrirait aucun attrait au lecteur. La bulle est datée du Latran, 6 mars 1058, & donnée « de la main de Humbert (de Moyenmoutier en Lorraine), cardinal évêque de Sainte-Rufine (Silva candida), bibliothécaire du Siège Apostolique de Rome. » *Bull. Cluniac.* p. 15.

« Cluny, qui depuis sa fondation jusqu'à ce jour rayonne au « loin de l'éclat resplendissant d'une sainte observance; au « point que sa vie & ses enseignements sont devenus pour « la France, l'Allemagne, l'Italie, & presque tous les monas- « tères latins, le modèle & le miroir de la sainteté. Une si « noble école de sagesse monastique, une si belle armée du « Roi des cieux, mérite bien Notre dévouement le plus cor- « dial. Donc, selon que tu l'as demandé, abbé Hugues, Notre « très cher fils, par l'autorité des saints Apôtres Pierre & « Paul, par la force inviolable du présent décret, Nous con- « firmons ledit monastère de Cluny à toi-même, & par toi à « tous tes successeurs, à perpétuité, comme il a été dit. « Nous te confirmons de même les possessions sur lesquelles « Cluny a des droits; toutes celles qui lui ont été données « par les fidèles du Christ, rois, évêques, ducs ou princes; « celles qui ont été acquises par les abbés tes prédécesseurs, « Bernon, Odon, Aimard, Maïeul de bienheureuse mémoire, « & saint Odilon; que ces propriétés consistent en biens « meubles ou immeubles... savoir : le monastère de Cluny « lui-même, fondé jadis par le puissant duc Guillaume sur « le territoire du comté de Mâcon, avec toutes ses dépen- « dances proches ou éloignées,... le monastère de Charlieu « avec ses dépendances... Au comté de Châlon la celle de « Beaumont, fondée en l'honneur de la sainte Mère de « Dieu,... & le monastère du Val d'Or, que l'on nomme « Paray, dédié à saint Jean-Baptiste;... [les possessions « situées aux territoires de Dijon & d'Auxerre] (1). Au comté « d'Auvergne, le monastère de Souvigny, où reposent saint « Maïeul & saint Odilon, & toutes les dépendances de « ce monastère... Celui de Sauxillanges avec les celles, « églises, métairies & terres qui lui appartiennent. La celle « où repose saint Flour, que le clerc Eustorge a donnée à « Sauxillanges. Les possessions du territoire de Brioude. Le « monastère de Sainte-Croix de la Voulte, construit par ton

(1) Les mots placés entre crochets résument toute une énumération de noms qui n'offrent rien de saillant.

« prédécesseur saint Odilon sur les terres de sa famille... « En l'évêché de Nevers, la celle de Saint-Révérien & ses « dépendances. Au comté de Poitiers, la celle de Saint-Jean « de Mongon. En l'évêché de Saintes, l'abbaye de Saint-Jean « d'Angély; Nous te concédons aussi l'abbaye de Maillezais, « & de Notre autorité apostolique Nous te la confirmons. « Dans l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, Nous te con- « cédons ce que tes prédécesseurs y ont possédé. En l'é- « vêché de Cahors, l'abbaye de Saint-Pierre de Moissac; de « Notre autorité apostolique Nous la voulons en ta posses- « sion pleine & paisible... Dans l'évêché de Viviers, toutes « les celles & possessions appartenant audit Cluny... En « l'évêché d'Uzès, le monastère de Saint-Pierre & de Saint- « Saturnin sur le Rhône, avec ses dépendances sur les deux « rives du fleuve. En l'évêché de Saint-Paul-Trois-châteaux « la celle Saint-Amand. En l'évêché de Gap... le moutier « de Ganagobie avec le domaine de Valensole, & tout ce que « Cluny possède,... avec toutes les terres dont la donation « & l'inventaire lui ont été remis. [Puis les possessions nom- « breuses sises aux diocèses de Valence, de Vienne, de Lyon, « de Besançon.] Puis l'abbaye de Vézelay,... Nous te la « concédons pour la posséder à perpétuité. Puis encore le « monastère de Payerne, donné à Cluny par diplôme royal, « avec tous les domaines de ce prieuré en Bourgogne, & « tout ce que les Othons, Empereurs augustes, lui ont donné « en Alsace...

« Nous donnons donc à Cluny par Notre autorité Aposto- « lique tout ce que Nous venons de dire, tous les monastères « que Nous avons nommés, avec les celles, églises, domaines, « fermes, serfs, forêts, vignes, champs, prés, étangs, cours « d'eau, & en général les terres cultivées ou en friche qui « leur appartiennent. En vertu du présent privilège, toi & « tes successeurs les posséderez à perpétuité. Que personne, « duc, évêque ou prince, noble ou vilain, ne prétende jamais « à aucun droit sur ces terres & sur les dîmes de ces biens. « Sous la menace du jugement de Dieu & des foudres de « l'anathème, Nous défendons qu'aucun évêque ni aucun

« prêtre ose venir ou entrer dans ce vénérable monastère « pour quelque ordination ou consécration soit d'oratoire « ou d'autel, soit de prêtre ou de diacre, ou pour célébrer la « Messe, à moins qu'il n'y ait été invité par l'abbé de Cluny. « Qu'il soit libre aux moines de recevoir les Ordres là où ils « voudront, & de tel évêque que toi & tes successeurs « aurez choisi. Que les abbés soient élus & pris parmi les « moines avec le conseil des frères craignant Dieu, selon la « Règle de saint Benoît; & que les moines appellent pour « bénir leur élu tel évêque qu'il leur plaira. Que nul évêque « ou archevêque n'excommunie ce monastère ni ses moines; « mais qu'ils servent le Dieu tout-puissant dans la paix & « la sécurité, sous la protection & l'immunité du Siège de « Rome, & soumis au seul jugement du Pontife Romain. « Qu'ils reçoivent de tel évêque qu'ils choisiront le Chrême, « l'huile sainte, & l'huile des malades. Nous t'accordons, à « toi & à ce vénérable monastère, & Nous te confirmons de « Notre autorité Apostolique le pouvoir de frapper à ton gré « une monnaie particulière, comme vous l'ont accordé & « confirmé les privilèges de Nos vénérables prédécesseurs, « ainsi que Nous l'avons reconnu... »

Telle était l'étendue des possessions clunisiennes, telle était l'importance des privilèges dont jouissait l'illustre abbaye. Si des bulles semblables étaient glorieuses pour le monastère, il est juste de remarquer qu'elles imposaient à l'abbé de Cluny des devoirs souvent très lourds & des obligations parfois très difficiles. Mais Hugues était capable de suffire également à tout. Le Souverain Pontife, qui venait de lui accorder ces témoignages de confiance, l'emmenait maintenant avec lui en se dirigeant de Rome vers la Toscane. Son frère Godefroi de Lorraine en était devenu comte par son mariage avec Béatrix. Purifiée par l'influence salutaire des moines de Vallombreuse, qui, sous la conduite de saint Jean Gualbert, soutenaient les mêmes combats que ceux de Cluny en France, la Toscane commençait à devenir sous le rapport religieux & politique un appui solide pour la Papauté contre le clergé simoniaque & dissolu de l'Italie septentrionale.

Milan était la forteresse de ces malheureux, soulevés contre Rome, & déjà tout préparés au schisme par l'influence de Guibert, chancelier de l'Empire en Lombardie, résidant alors à Parme. A la cour de Florence, Hugues de Cluny vit pour la première fois la nièce du Pontife Romain, la jeune Mathilde de Toscane, qui jouera bientôt un rôle héroïque à côté de l'abbé de Cluny pour la défense du Saint-Siège. Il entendit de la bouche du Pape l'éloge de Didier, nouvellement élu abbé du Mont-Cassin, qui venait d'être envoyé à Constantinople avec un ancien moine clunisien, le cardinal Étienne.

Cependant le temps paraissait long aux moines de Cluny, qui redemandaient leur abbé; il semblait non moins long à celui-ci, qui restait par devoir auprès du Pape. Étienne X, privé des conseils de Hildebrand, alors en légation à la cour de Germanie, tenait à garder auprès de lui Hugues & Pierre Damien, ses meilleurs conseillers. Il écrivit donc aux moines de Cluny en ces termes :

« Étienne, évêque, & serviteur des serviteurs de Dieu, « à ses bien-aimés fils du monastère de Cluny, salut & « bénédiction Apostolique.

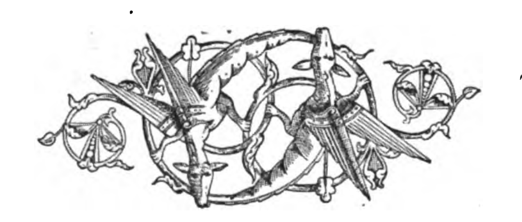
« Quoique la dignité de Notre Siège Nous oblige envers « tout le monde, cependant Nous devons dire que Nous « avons une affection toute particulière pour vous, qui vivant « à l'ombre du Saint-Siège Apostolique, lui donnez l'appui « de vos prières en échange de la protection qu'il vous « accorde. Il vous faut toujours ainsi faire, pour croître & « fructifier sous cet abri tutélaire. Quant à Notre bien-aimé « fils, Nous l'avons par grande affection retenu auprès de « Nous jusqu'au synode. Pour vous, comme Nous vous « avons bénis, Nous vous bénissons encore, & Nous absol- « vons les vivants & les morts, de la part de Dieu & du « bienheureux Pierre, prince des Apôtres(1). »

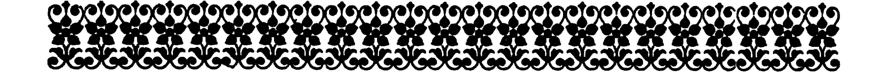
Le synode auquel le Pape faisait allusion dans cette lettre devait se tenir à Rome après Pâques; mais Étienne X ne devait pas y présider. Peu de jours après avoir écrit la lettre

(1) *Bull. Clun.* p. 16.

que nous venons de citer, il fut saisi d'une fièvre qui l'amena promptement au bord de la tombe. L'abbé de Cluny ne voulut pas quitter le Pontife mourant; & celui-ci s'applaudissait de l'avoir gardé auprès de lui. Dieu permettait non seulement que le démon tentât contre le Vicaire du Christ toutes les attaques auxquelles est exposé tout chrétien en ses derniers instants, mais même que l'esprit du mal apparût aux yeux du Pontife agonisant. Or Étienne X avait bientôt constaté que cette apparition s'évanouissait dès que l'abbé Hugues entrait dans la chambre, & revenait aussitôt que Hugues s'éloignait. « A l'aspect du juste qui entrait pur & sans « tache, le malin était réduit à néant, » selon la parole de l'Écriture (1). Aussi le mourant finit-il par ne plus vouloir être séparé de son ami, entre les bras duquel il rendit paisiblement son âme au Dieu dont il avait été ici-bas le courageux & fidèle Vicaire. Hugues lui ferma les yeux, revêtit pieusement sa dépouille mortelle des vêtements pontificaux, & la mit lui-même au cercueil avec toutes les délicatesses de l'amitié.

(1) Ps. XIV, 4.





CHAPITRE VII

HUGUES EST NOMMÉ LÉGAT DU PAPE NICOLAS II (1060). CARACTÈRE DE CETTE LÉGATION.



U moment où le Pape mourait, Hildebrand revenait de sa légation en Allemagne; on l'attendait pour l'élection d'un nouveau Pontife, en vertu de l'ordre exprès donné par Étienne X avant de quitter Rome. Arrivé à Florence, Hildebrand apprit l'intrusion de Benoît X en la Ville éternelle. Sans perdre de temps, il fit aussitôt procéder à une élection régulière, & ce fut l'évêque de Florence même qui fut élu. Il prit le nom de Nicolas II, Le successeur d'Étienne X était précisément moine, de l'Ordre de Cluny. L'histoire lui donne pour patrie la Bourgogne transjurane. Peut-être avait-il été moine dans un de ces monastères de Payerne ou de Romain-Moutier, pour lesquels Hugues avait travaillé dix ans auparavant. En tous cas il connaissait l'abbé de Cluny au moins pour l'avoir vu auprès d'Étienne X; & il savait combien était méritée la confiance dont ce Pape avait donné les preuves. Nous n'avons donc pas lieu d'être surpris de voir Nicolas II retenir auprès de lui Hugues de Cluny, qui le suivit à Sutri, puis à Rome, d'où l'intrus s'était enfui, & où le Pape légitime fut intronisé le

24 janvier 1059. Après Pâques se tint le concile romain, dans lequel Nicolas II, entouré de cent treize évêques & d'un très grand nombre d'abbés, porta le décret, si important & si fécond en conséquences de tous genres, qui remettait désormais aux seuls cardinaux de l'Église Romaine l'élection du Souverain Pontife. Nous aurons à revenir sur ce décret, qui servit pour le moment de prétexte au schisme provoqué par le conseil de régence de la Germanie. Le chancelier de Lombardie, Guibert, était l'inspirateur & le mauvais génie de toute cette fatale intrigue. A force de corrompre le texte du décret, il put persuader à l'impératrice Agnès & à son conseil que les droits de l'Empire avaient été méconnus dans l'élection du nouveau Pape. D'Allemagne on n'hésita pas à opposer au Pontife légitime un antipape, qui fut Cadaloüs, allemand d'origine, archevêque de Parme, aussitôt acclamé par le clergé corrompu de l'Italie septentrionale. Malgré une révolution de palais, qui arracha pour un moment le jeune roi de Germanie à la faible tutelle de sa mère & aux influences néfastes des schismatiques, le mal subsista en Lombardie. En vain l'Allemagne se déclara contre Cadaloüs, grâce à l'influence de saint Annon de Cologne; l'impératrice se réfugia en Italie, où l'antipape restait puissant. Bientôt Annon était écarté de la direction des affaires, tandis que le jeune Henri IV restait livré à des maîtres & à des conseillers qui par leurs doctrines devaient faire de lui le fléau de l'Église. Le schisme qui venait d'éclater allait durer cinq ans, jusqu'au concile de Mantoue (1064), & Nicolas II n'en devait pas voir la fin. Résolu pourtant à continuer vigoureusement la lutte, il voulut nommer pour la France deux légats chargés de coopérer à l'œuvre de délivrance matérielle & morale. Pour cette mission il jeta les yeux sur deux moines clunisiens; le premier fut le cardinal Étienne, qui revenait de Constantinople avec Didier du Mont-Cassin; le second fut l'abbé de Cluny lui-même, alors âgé de trente-cinq ans, chargé spécialement de faire exécuter en Aquitaine les décrets du concile romain contre les clercs simoniaques & scandaleux. Dans cette vaste province, en effet, les monastères clunisiens étaient

nombreux, & assuraient au nouveau légat de solides points d'appui.

Ce fut en revenant en France par la voie de mer pour accomplir sa mission, que l'abbé Hugues reçut de Notre-Dame une faveur signalée, bien faite pour l'encourager (1). Durant la traversée on aperçut portée sur les flots une image de la Sainte Vierge en ivoire. On la recueillit à bord du vaisseau. La description qui en fut déposée dans les archives de Cluny, & qu'on y copia au XVIII[e] siècle, nous dit que cet ivoire, merveilleusement travaillé, représentait Notre-Dame, ayant au-dessus d'elle « le Seigneur dans sa gloire, « & quatre anges. » On y voyait aussi « une figure de saint « Jean. » Le couronnement en était formé par la Jérusalem céleste représentée sous la forme d'un « château à neuf

(1) Les historiens ne nous ont rien laissé sur le fait que nous allons raconter; mais nous avons la tradition de Cluny, vivante encore au XVI[e] siècle, & consignée dans les archives de l'abbaye, où Phil. Bouché put copier au XVIII[e] siècle ce qu'il en dit. (*Description historique & chronolog. de l'abbaye, ville & banlieue de Cluny,* I[re] partie, p. 135. Manuscrit de la Bibl. Nat. n° 4336 fonds nouv. acq.) Il décrit cette Vierge d'ivoire, placée encore au XVI[e] siècle au côté de l'Évangile de l'autel matutinal, c'est à dire près du tombeau de saint Hugues; puis il ajoute : « Saint Hugues la trouva sur mer, & elle ne peut point être transportée hors de l'église. Elle est fort précieuse & miraculeuse. » Or, la seule fois que saint Hugues dut prendre la voie de mer fut en l'année 1059, alors que Cadaloüs régnait en maître dans tout le nord de l'Italie, & que les routes des Alpes étaient fermées à un légat du Saint-Siège à la fois par les schismatiques & par les comtes d'Orange, ainsi qu'on le verra plus loin. Le fait que le légat tint son premier concile à Avignon confirme qu'il dut arriver par le midi, c'est à dire par mer. Pour ses autres voyages à Rome nous savons qu'il prit la voie de terre. Il y a toute apparence que c'est à cette madone qu'il faut attribuer un miracle dont nous retrouvons la trace dans un manuscrit de Cluny, que nous ne connaissons plus autrement que par la description sommaire faite au XVII[e] siècle. (*Inventaire fonds Cluny,* Delisle, 1884, p. 389, R 1.) Voici cette mention : « Cum Petro Lombardo in psalterium, reperitur miraculum Cluniaci factum, ubi beata Virgo restituit linguam cuidam cui fuerat ab hæreticis abscissa. » Sans autre indication nous ne pouvons dire quels étaient ces hérétiques, ni quelle fut l'époque du miracle. C'est le seul dont nous trouvions la trace, grâce aux destructions successives qui ont dispersé ou anéanti les richesses de la bibliothèque de Cluny.

« tours. » Cette précieuse image provenait-elle de Constantinople, alors souillée par le schisme que Michel Cérulaire venait de consommer définitivement en dépit des efforts du Saint-Siège? Nous savons que d'autres madones sont venues, à différentes époques, chercher par la même voie un refuge dans la chrétienté occidentale restée fidèle. La description trop sommaire qui nous est restée de celle-ci ne démentirait pas cette supposition. Cet ivoire devait être un chef-d'œuvre de l'art oriental, à en juger par sa dimension seule; car lorsqu'on eut porté la madone à Cluny, les moines durent faire une très grande châsse pour l'y placer (1). Mais ce qui est plus précieux encore, c'est que cette madone eut la vertu des miracles; & une fois déposée en la grande église de Cluny, elle ne put désormais être portée ailleurs.

Ainsi fortifié par la Reine du ciel, Hugues se mit en devoir d'user de l'autorité que lui avait confiée le Saint-Siège, & réunit à Avignon un premier concile, auquel assistèrent l'archevêque d'Arles, & les évêques d'Avignon, de Cavaillon (2), d'Apt, de Vaison, de Digne & de Die. Il ne s'agissait point ici de déposer un évêque coupable, mais au contraire de rendre à une Église désolée depuis dix-sept ans le pasteur dont elle était privée. Rambaud, comte d'Orange, & parent des comtes de Forcalquier, avait jadis, par un marché simoniaque, acheté pour son fils encore enfant l'évêché de Sisteron, dont la juridiction comprenait le territoire de Forcalquier. Mais l'enfant devenu jeune homme avait trouvé plus à son gré le siège de Vaison, & l'avait acheté, conformément aux exemples paternels. Il s'ensuivait que l'évêché de Sisteron restait la propriété du comte Rambaud, qui s'était rendu maître de Forcalquier & l'avait mis littéralement au pillage au profit de ses gens. Mais il n'occupait pas Sisteron

(1) « Une grande & grosse caisse de bois, » dit Phil. Bouché. Il appelle *caisse* toutes les châsses dont il parle dans l'inventaire des reliques; c'est le mot *capsa* qu'il traduit ainsi.

(2) *Gall. Christ.* t. III, p. 1030. Le texte dit ici : *Cabilonensis episcopus;* mais nous pensons qu'il faut lire plutôt : *Cavillonensis;* car l'évêque de Châlon se fût trouvé seul des évêques étranger à la province.

même, qui était alors devenu la proie des trois frères Pierre, Rostang & Ponce. Pour parer à tant de maux, le légat Hugues de Cluny & les pères du concile d'Avignon jetèrent les yeux sur le prieur d'Oulx, nommé Gérard Chabrier, moine de l'Ordre de Cluny. Gérard fut envoyé auprès du Pape Nicolas II, qui le sacra évêque; puis il revint dans son nouveau diocèse, où il réussit à recouvrer une partie des biens & des libertés enlevés à son Église. Mais il y rencontrait aussi des difficultés d'un autre genre, nées du désordre que dix-sept ans de ruines matérielles & morales avaient fatalement produit dans l'état du clergé. Les lettres pontificales qui l'accréditaient auprès de son peuple signalaient entre autres les dangers du manichéisme, qui menaçait de se répandre jusque dans les rangs des clercs, grâce aux demeurants de l'invasion sarrazine, passés au christianisme dans les plus étranges conditions.

D'Avignon, Hugues se rendit à Vienne avec le légat Étienne, & tous deux y présidèrent, le 31 janvier 1060, un concile où l'avis de l'abbé de Cluny réussit, nous dit Mabillon (1), à grouper autour de lui tous les pères sur certaines questions délicates. Des dix canons qui furent promulgués dans ce concile, trois seulement nous sont restés. Le premier est une énergique mesure, qui proclame le droit du clergé d'empêcher l'intronisation d'un évêque, lorsque cet élu est convaincu d'avoir acheté son élection par un marché simoniaque (2). En même temps les deux légats publiaient la lettre adressée par le Souverain Pontife à tous les archevêques, évêques, prêtres, clercs, & fidèles de France, d'Aquitaine & de Gascogne (3). Le Pape y faisait connaître les mesures prises dans le concile romain de 1059 contre tous les clercs qui auraient prétendu se marier ou rester engagés dans ces unions sacrilèges & illégitimes, depuis les condamnations portées contre eux par saint Léon IX. Défense leur

(1) Mabillon. *Annal. Bened.* t. VI, p. 679.
(2) *Hist. de l'Église de Vienne,* par l'abbé Charvet, archid. de cette Église (1761), p. 295.
(3) *Hist. des Gaules,* D. Bouquet, t. XI, p. 652.

était faite, en vertu de l'autorité souveraine du successeur de saint Pierre, de prendre part à aucune fonction sacrée en leur qualité de clercs; tous étaient chassés du Sanctuaire par sentence apostolique.

Quant aux clercs restés fidèles à l'Église, le Pape souhaitait qu'ils revinssent à l'antique forme de la vie commune & régulière, vivant sous le même toit & mangeant à la même table. C'était assurément là une forme de vie très propre à préserver les clercs des entraînements coupables, auxquels ils eussent résisté plus difficilement en restant isolés. Un des canons du concile de Vienne avait visé au même but, en défendant aux évêques d'aliéner les biens de leurs Églises à titre de bénéfices; & le Saint Père s'en était expliqué plus nettement encore dans les lettres Apostoliques par lesquelles il venait d'accréditer Gérard Chabrier comme évêque de Sisteron. Il y avait nettement & explicitement indiqué comme forme de l'administration épiscopale celle que saint Grégoire le Grand avait jadis rappelée à saint Augustin de Cantorbéry(1). Tous les revenus de l'Église devaient être concentrés dans la main de l'évêque, lequel en devait faire quatre parts : une pour l'entretien du clergé selon l'office de chacun de ses membres, une autre pour les pauvres & les pèlerins, la troisième pour les édifices, la quatrième pour les besoins de l'évêque lui-même. Il ne saurait donc y avoir de doute sur les intentions & les vues de Nicolas II, ce Pontife qui serait plus admiré si l'éclat de son nom ne pâlissait entre ceux de saint Léon IX & de saint Grégoire VII. Il avait su discerner le mouvement qui commençait à se manifester dans l'Église, poussant les clercs à modeler leur situation vis à vis de l'évêque sur celle des seigneurs vassaux par rapport au suzerain. « Comme le chevalier recevait dans le partage « de la terre féodale la juste rémunération du service mili- « taire, ainsi le clerc commençait à trouver dans le partage « de la terre ecclésiastique la rémunération de la milice spiri- « tuelle(2). » C'était le régime bénéficiaire qui cherchait à

(1) S. Greg. M. *Epist.* lib. XI, ep. 64.

(2) D. Gréa, *De l'Eglise & de sa divine constitution*, l. III, ch. IX, pp. 401, 402.

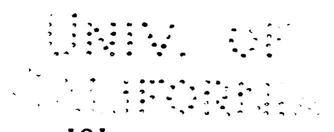
s'introduire, au détriment de la discipline antique, « qui « contenait tous les clercs dans la vie commune, & remettait « à l'évêque toute la paternelle sollicitude de la famille ecclé- « siastique, dans une dépendance filiale de tous ses mem- « bres. » Nous n'avons garde de condamner ce régime, puisque l'Église a fini par s'en accommoder. Mais il est certain que c'était là une révolution qui commençait, dans la seconde moitié du XIe siècle; que cette révolution créait de nombreux dangers pour le clergé, surtout à cette époque où la simonie régnait de tous côtés; il est certain enfin que les Papes ont cherché alors les moyens de contenir ce nouveau courant d'idées, de régler au moins cette discipline issue plutôt des mœurs & des usages laïques que de l'initiative ecclésiastique (1). Les actes de Nicolas II forment une page de cette histoire du droit canonique. Moine lui-même, il avait compris que nul ne serait plus apte que les moines à seconder ses intentions & à ramener l'antique forme de la vie cléricale. Les monastères ne conservaient-ils pas cette forme dans toute sa largeur & sa plénitude? La règle bénédictine avait-elle une prescription plus rigoureuse & plus absolue que celle-là? Nicolas II avait choisi deux moines clunisiens pour leur confier cette mission de salut, & parmi eux l'abbé de Cluny lui-même. L'action exercée par celui-ci dans le sens prescrit par le Souverain Pontife laissa une trace profonde, surtout dans la province de Toulouse, où, en quittant Vienne & Avignon, il vint tenir un concile en 1060 (2).

Ce concile pourtant s'annonçait comme devant rencontrer bien des obstacles, surtout de la part du comte de Toulouse, grand usurpateur des biens de l'Église & contempteur de ses libertés. De plus, les réformes de ce genre se heurtent tou-

(1) *Ibid.* p. 402.

(2) Au moment où nous imprimions ces lignes paraissait dans la *Revue des Questions historiques,* 1 oct. 1886, un savant article de M. l'abbé Delarc; l'auteur signale comme nous à l'attention des historiens les décrets de Nicolas II concernant la vie canoniale. Mais il consacre à peine quelques mots à l'action de l'abbé de Cluny en cette matière (page 397). Nous tenons à compléter sur ce point son intéressante étude.

jours à des difficultés qui exigent beaucoup de prudence & souvent beaucoup de temps. Mais Dieu aplanissait partout les voies devant son serviteur. En 1060, Durand, abbé clunisien de Moissac, venait de monter sur le siège archiépiscopal; sa prudence dans le gouvernement de son abbaye, où étaient réunis quatre-vingts moines, avait gagné l'estime du comte de Toulouse. En outre, la Providence amena Hugues de Cluny au moment où ce seigneur voyait approcher la mort. Près d'affronter le jugement de Dieu, le fier baron, qui, du moins, n'avait pas laissé la foi s'éteindre dans son cœur, courba le front devant le Maître suprême; & le mourant abdiqua entre les mains du légat tous les prétendus droits qu'il avait usurpés. Cette délivrance, jointe aux mesures prises par le concile, ouvrit le champ à une rénovation qui fut féconde. Les moines, dont l'état est basé sur une désappropriation complète, prirent une vigueur nouvelle dans ces provinces, en proportion de la perfection avec laquelle toute propriété particulière fut écartée des monastères. Moissac en bénéficia le premier, d'abord sous le gouvernement de Durand, qui avec son archevêché avait retenu la conduite de son abbaye, sans doute pour la mettre plus sûrement à l'abri des vexations du comte de Toulouse. Hunald lui succéda comme abbé; & tout autour de Moissac ce fut une renaissance monastique, qui atteignit bientôt les contrées pyrénéennes en attendant de les dépasser. La rénovation du clergé séculier en fut facilitée d'autant, & la discipline canoniale, si semblable à celle des moines, refleurit peu à peu, parfois même avec éclat. Cette connexité n'a pas été assez remarquée par les historiens. C'est là pourtant que se trouve la raison des succès obtenus par la légation de l'abbé de Cluny. Ces résultats sont consignés dans des chartes que nous avons encore aujourd'hui, & qui parlent bien haut. Par exemple, vers l'an 1075, c'est l'archevêque Isarn de Toulouse, qui poursuit au sein de son clergé l'œuvre entreprise par l'abbé Hugues, & continuée par Durand. Dans un diplôme fort étendu, il explique les mesures qu'il prend pour rétablir parmi les chanoines de Saint-Étienne « la rigueur de la vie



« canonique; » & il rend sur ce point hommage à l'abbé de Cluny, qu'il nomme « le propagateur de la discipline mo« nastique. » Nous citerons quelque chose de ses paroles, pour mettre en lumière le rôle de notre saint dans cette réforme des chapitres. Isarn s'exprime dans les termes suivants : « Qu'aucun des chanoines n'ait rien en propre, pas « même en paroles. Que tous mangent ensemble, dorment « dans une même maison, & que selon l'institution aposto« lique le vêtement soit commun comme le vivre & le cou« vert. Que nul n'aille & ne vienne sans l'agrément du pré« vôt. » Pour que les ressources suffisantes soient assurées à cette collégiale, Isarn prend des mesures destinées à centraliser les revenus des différents archidiaconés. Lui-même se dépouille des biens attribués à l'évêque, & les remet aux mains de la communauté de Saint-Étienne. Il est facile de saisir dans tout cela l'influence de la règle bénédictine, dont Isarn reproduit parfois les termes eux-mêmes. D'ailleurs pour qu'on ne puisse pas s'y tromper, l'archevêque dit expressément qu'il agit « avec le conseil de l'abbé de Cluny, » que c'est « en sa présence & avec son approbation qu'il accom« plit cet acte; » enfin, d'accord avec le comte Guillaume, « il recommande cette cession & cette réforme à l'abbé « Hugues & à ses successeurs, dont il réclame la protection « & qu'il charge de défendre cet établissement auprès du « Siège Apostolique, si quelqu'un osait jamais vouloir le « détruire. Hugues & ses successeurs plaideront cette cause « dont ils sont constitués les avocats & les défenseurs prin« cipaux. » L'acte ainsi rédigé « est confirmé entre les mains « du seigneur Hugues de Cluny & de l'abbé Hunald de « Moissac (1). » Dans une autre circonstance, un évêque de Cahors, agissant de même, ne parlera pas autrement. Cette action de l'abbé de Cluny dans la réforme des chapitres s'expliquerait mal, si on ne savait quel en fut le point de départ, c'est à-dire les instructions du Pape Nicolas II, & la mission que Hugues reçut pour les faire exécuter en qualité de

(1) *Gall. Christ.* t. XIII, Tolosan. instrum. VIII, p. 7.

légat. En 1060 il en posa les bases, & il ne cessa durant de longues années d'y travailler, par lui-même & par ses fils.

Lorsqu'il revint à Cluny, après une absence de deux ans, il y trouva d'autres soins qui, sous des aspects différents, tendaient au même but que la légation en Aquitaine. Il s'agissait toujours de fortifier les milices sur lesquelles l'Église avait le droit de compter dans sa lutte contre le siècle & ses vices. Mais pour Cluny l'œuvre se présentait environnée de difficultés auxquelles bien des Ordres ne se sont pas heurtés. Dans leur propagation souvent admirable & presque merveilleuse, tels Ordres par exemple ont fait « fleurir des « solitudes (1) » encore libres de toute culture & partant exemptes de ruines. Cluny reçut mission d'accomplir une tâche autrement ardue; & nous aurons plus d'une occasion de constater la nature délicate des obstacles qu'il eut à surmonter, pour faire renaître la germination des vertus dans les plaines desséchées où ses eaux pénétraient. Le récit tout simple suffira largement à justifier le saint abbé Hugues du reproche d'ambition, que ne lui ont épargné ni les esprits excessifs ou déréglés qu'il avait à combattre, ni certains historiens trop peu attentifs à tenir compte des misères du cœur humain. Des témoins désintéressés sont là, d'ailleurs, pour nous dire que les sentiments ambitieux n'étaient pour rien dans la fermeté qu'il déployait parfois pour arriver aux fins que Dieu voulait manifestement atteindre. C'est Hildebert, par exemple; c'est Geoffroy de Vendôme, qui eût pu facilement regarder d'un œil d'envie l'extension de l'influence clunisienne, étant abbé d'un monastère illustre où l'idée de rivaliser avec Cluny eût aisément germé. Mais au contraire, Geoffroy n'a que des expressions d'une vénération affectueuse pour le saint abbé Hugues dans la lettre qu'il écrit à son successeur (2). Enfin, nous verrons souvent quelles hésitations Hugues lui-même manifestera en présence d'une œuvre nouvelle à entreprendre. Ce trait est fortement accusé

(1) Isai. xxxv, 1.
(2) *Bibl. Cluniac.* col. 561.

par ses biographes; Gilon surtout y insiste à plus d'une reprise, & le lecteur le remarquera certainement. Commençons donc la longue histoire de ces difficultés, tantôt délicates & tantôt aggravées par la violence.

A l'époque où nous sommes arrivés, il s'agit de deux abbayes du Poitou. Nous entendions naguère le Pape Étienne X confirmer en termes exprès à l'abbé Hugues la possession de Saint-Pierre de Maillezais & de Saint-Jean d'Angély. Sur cette dernière, saint Odilon avait déjà exercé le droit dévolu aux abbés de Cluny, en donnant successivement la crosse à Rainald, puis à Aymeric (1). Celui-ci gouverna l'abbaye jusqu'aux approches de l'an 1040, où nous trouvons pour abbé Arnaud, puis Geoffroy, qui l'était en 1050. Mais il semble qu'à cette époque, le lien qui rattachait Saint-Jean d'Angély à Cluny se fût sensiblement relâché; car dans un diplôme fort étendu & très important que la comtesse Agnès de Poitiers accorda cette année 1050 à l'abbaye de Saint-Jean, on ne trouve pas la plus petite allusion à l'abbé de Cluny. Si nous rapprochons ce fait de l'insistance avec laquelle la bulle d'Étienne X mentionne le droit de l'abbé Hugues sur ce monastère, précisément vers cette époque, nous nous croyons fondé à dire qu'en effet l'état de santé de saint Odilon pendant ses dernières années avait permis aux moines de Saint-Jean de s'affranchir de la subordination qu'ils devaient à Cluny, comme ils tentèrent de le faire encore quarante ans plus tard. Mais durant toute sa vie Hugues sut maintenir la salutaire prérogative de son abbaye.

Quant à Maillezais, le droit était analogue; il finira par être changé plus tard, au grand dommage de ce monastère; mais du moins il y subsistait encore en 1060, & l'année suivante un saint moine de Cluny en fut élu abbé (2). Ce moine se nommait Goderan. Entré d'abord au monastère de Saint-Remi de Reims (3), il était venu quelques années après

(1) *Gall. Christ.* t. II, col. 1098. — Cf. Briand, *Hist. de l'Église santonne*, t. I, p. 319 & suiv.

(2) *Ibid.*

(3) *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. II, p. 31.

chercher à Cluny une observance & une vie plus parfaites. Peut-être même avait-il vu l'abbé Hugues à Saint-Remi, lors du concile de 1049. Ce qui est certain, c'est que la sainteté de ce religieux fut bien vite reconnue à Cluny ; le seigneur abbé se l'attacha en qualité de chapelain. Un jour, Hugues s'était rendu à une léproserie, voisine du monastère, & qui dès le XII[e] siècle devint un véritable village nommé Saint-Lazare (1). Celui-ci existe encore au nord de Cluny. Hugues aimait particulièrement à visiter les malheureux qui étaient relégués dans ces asiles, & à se faire leur serviteur (2). Un jour donc, il était allé célébrer la Messe chez les lépreux, & Goderan l'assistait. Vint le moment de la communion. Un des pauvres malheureux s'approcha pour la recevoir ; mais avec ses lèvres tuméfiées, sa bouche embarrassée, il faisait de vains efforts pour consommer respectueusement l'hostie sainte, qui malgré tout lui échappa. Goderan attentif la reçut heureusement dans ses deux mains, & par un effort héroïque la consomma à l'instant, toute souillée qu'elle était par les déjections repoussantes du malheureux. Témoin de cet acte, le seigneur abbé fut saisi d'admiration ; & fier de posséder de pareils fils, il dit à quelques autres personnes qu'à son avis saint Laurent sur son gril n'avait pas témoigné d'un courage plus surhumain. Ce fut ce même Goderan qui en 1061 fut élu abbé de Maillezais. Nous donnerons l'acte capitulaire de cette élection, pour faire comprendre quelle était en cette circonstance la situation de l'abbé de Cluny. Voici cet acte :

« D'après l'antique usage de nos vénérables pères, qui « ont établi pour toute maison conventuelle qu'à la mort de « l'abbé la communauté doit se réunir d'un commun con- « sentement, afin de faire choix avec discernement & sagesse « de celui d'entre les religieux dont la vie exemplaire & les

(1) C'est ce qu'atteste une charte de 1158, éditée par Chavot, *Album de Saône-&-Loire*, t. II, p. 72 & suiv. On sait que saint Lazare était le patron donné aux léproseries, qui s'appelaient *ladreries* ou *maladreries* du nom de *saint Ladre*, qui n'est autre que celui de Lazare.

(2) « Horrendis aspectu leprosis frequenter fastidiosum sine fastidio adhibebat obsequium. » Hildebert. cap. 1.



« mœurs pures ne laissent aucun doute sur ses titres à « la dignité abbatiale; voulant marcher fidèlement sur les « traces de nos devanciers qui sont aussi nos modèles, nous, « humbles religieux du monastère de Maillezais, soumis à « leurs enseignements & surtout à la Règle de saint Benoît, « sous laquelle nous avons le bonheur de vivre, nous choi- « sissons, confirmons & proclamons notre frère Goderan, que « nous reconnaissons pour notre supérieur & notre abbé; « conservant avec le seigneur Hugues, abbé de Cluny, où « Goderan a été religieux, une union toute fraternelle de « charité, telle qu'elle a existé avec son prédécesseur le très « saint Odilon, ainsi qu'avec nos vénérables pères Theudon « & Kunebert, qui selon la loi commune à tout le genre « humain, ont payé tribut à la mort.

« Voyant très certainement ici la volonté expresse de la « divine Providence, tous nous inclinons humblement & « unanimement la tête sous la main de notre nouveau père. « En conséquence, désirant que cette élection libre & volon- « taire obtienne toute notoriété & authenticité, nous déclarons « qu'elle a été faite par tous les fidèles (1), avec l'avis des « évêques & des abbés réunis au chapitre pour cette fin, « sous le bon plaisir de l'illustre pontife Isambert, évêque de « Poitiers; *sous la présidence de Hugues, abbé de Cluny;* « avec l'adhésion du seigneur Geoffroy, duc d'Aquitaine & « comte de Poitou; & en présence de Guillaume, évêque « d'Angoulême, d'Arnoulf, évêque de Saintes, qui ont « applaudi à cette élection & l'ont confirmée. Nos voix unies « à leurs suffrages nous ont donc heureusement donné le « seigneur Goderan pour abbé (2). »

(1) Ce terme désigne évidemment le peuple dépendant de l'abbaye, qui assistait à l'élection comme les fidèles assistaient à l'élection des évêques en s'y associant, parfois en proposant un candidat; mais l'élection était réellement faite par les ayant droit, par les évêques pour un évêque, par les moines pour un abbé.

(2) Goderan fut élu évêque de Saintes en 1068, mais bientôt il se démit de cette dignité, & revint à Maillezais où il mourut au mois d'août 1073. Il fut enseveli dans l'église abbatiale. En 1835 on retrouva son tombeau; le corps y reposait toujours, avec la mitre, la crosse & l'anneau. Arnold

On le voit, la question ne se réduisait pas ici à la nomination d'un abbé choisi uniquement par celui de Cluny, comme cela avait lieu pour Moissac. Si l'abbé de Cluny avait la présidence du chapitre d'élection, les moines ne reconnaissaient qu'avec des réserves significatives le lien qui les unissait à lui. Et puis que d'influences diverses il y avait à ménager pour arriver à faire prévaloir un bon choix! Dans la circonstance présente, Hugues avait réussi pleinement; & le nouvel abbé de Maillezais, bientôt évêque de Saintes, vivra & mourra en odeur de sainteté. Mais on peut comprendre pourquoi notre saint ne pouvait se défendre d'appréhender toute nouvelle extension. Il examinait longuement avant de s'y prêter, & n'y consentait que sur des garanties sérieuses, qu'elles fussent de l'ordre naturel ou de l'ordre divin. Il eut une occasion de montrer ses sentiments à ce sujet, précisément à l'époque dont nous nous occupons. La renommée de Cluny amenait vers l'abbé Hugues la châtelaine de Montlhéry, qui venait lui demander des moines pour fonder à nouveau le monastère de Notre-Dame de Longpont, situé non loin de son château. L'abbé de Cluny se fit beaucoup prier, dit l'ancienne chronique, « parce qu'il lui répu-« gnait d'envoyer ses enfants au duché de France, qui n'en « avait pas encore reçu. » Vaincu cependant par les instances de la dame de Montlhéry, Hugues fit partir des moines pour Longpont; & ce prieuré fut à son tour dans le cours des siècles la source de plusieurs autres monastères. Mais l'heure est venue de tourner les yeux vers la plus chère des fondations de notre saint abbé, vers ce monastère de Marcigny dont nous avons dit l'origine, & dont la véritable inauguration se place en l'année 1061 (1).

Wion dans son *Lignum vitæ,* Bucelini dans son *Calendrier des Saints de l'Ordre de S. Benoît,* Trithème dans son livre *De viris illustribus,* le rangent parmi les saints moines & les saints pontifes.

(1) Nous adoptons cette date sur l'autorité de M. Cucherat (*Cluny au XIe siècle*), qui a eu à sa disposition les manuscrits de Marcigny.



CHAPITRE VIII

MARCIGNY



ORSQUE Dieu suscite un homme rempli de son Esprit, lorsqu'il le destine à produire dans son Église une œuvre durable, il lui donne d'agir à la façon des patriarches. L'élu se trouve investi d'une paternité qui met en circulation pour des générations plus ou moins nombreuses les flots de grâces renfermés en cette âme choisie ainsi qu'en un « réservoir pur de toute souillure (1). » Or « le Seigneur Dieu de toute chair (2) » veut que ce bienfait ne se répande pas seulement sur une moitié du genre humain, mais que les patriarches de la loi nouvelle « deviennent pères de fils & de filles (3), » aussi bien que ceux de l'ancienne alliance. Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même a suivi ce plan dans l'ordonnance du Christianisme, lorsque, nouvel Adam, il a voulu constituer à côté de lui une nouvelle Ève, qui fût d'une manière parfaite « son aide, très semblable à lui-même, » pour la sancti-

(1) Office de la Pentecôte.
(2) Jerem. xxxii, 27.
(3) Gen. *passim*.

fication des élus (1). Durant tout le cours des siècles cette association s'est répétée. L'état religieux en a fourni spécialement des exemples remarquables. Saint Antoine avait une sœur dans un monastère. Saint Pacôme fut bientôt le père d'une grande communauté de vierges, placées sous sa direction spirituelle & sous le gouvernement de sa sœur. A côté de saint Jérôme, on put voir sainte Paule & sa fille sainte Eustochium. En Occident Jean Cassien fonde à Marseille le monastère du Sauveur pour les vierges à côté de celui de Saint-Victor. Saint Césaire nous apparaît comme le père spirituel de celles que gouverne sa sœur, sainte Césarie. Et voici venir le patriarche saint Benoît, auprès duquel les moines d'Occident saluent encore sa sœur sainte Scholastique, vivant de la règle & des instructions du législateur du Cassin. Plus tard saint Dominique & saint François exerceront à leur tour cette même paternité patriarcale. Loi providentielle, dont l'écrivain sacré formulait d'un mot le bienfait, lorsqu'il disait : « Le champ « sans clôture sera dévasté ; la maison où il n'y a pas de « mère entendra les gémissements de la pauvreté (2). » C'est donc pour nous une joie que de pouvoir ranger au nombre de ceux qui ont exercé en Israël la pleine paternité spirituelle celui dont nous écrivons l'histoire, le grand abbé qui nous apparaît déjà entouré de la troupe innombrable de ses fils, « serrés & nombreux comme les cèdres du Liban (3). » C'est une joie, non seulement en considération de ses propres prérogatives, qui s'en trouvent ainsi complétées, mais encore en considération de ces rejetons monastiques eux-mêmes, dont nous sentons la croissance & le développement assurés par la naissance d'un monastère de vierges issu de la même souche. Désormais les travaux de l'abbé de Cluny seront puissamment secondés ; selon le mot de l'Écriture, on peut dire que dès cette heure il entre en pleine possession de son héritage & qu'il aura désormais un point d'appui solide, une colonne sur laquelle il pourra se reposer en paix (4).

(1) Gen. II, 18.
(2) Eccli. XXXVI, 27.
(3) *Ibid.* L, 14.
(4) *Ibid.* XXXVI, 26.

Quelle fut l'occasion de la fondation de Marcigny, nous l'avons dit déjà. Dans les divers évènements que nous avons racontés, Hugues avait vu clairement un ordre du Ciel, ainsi qu'il l'attestera un jour (1), & il avait obéi. Mais il n'avait rien en ce monde, & il ne pouvait disposer de rien pour cette fondation. Son frère Geoffroy, désireux de contribuer pour sa part au bonheur de sa mère & de sa sœur, mû également par les pensées de foi si habituelles aux vrais chevaliers, seconda les intentions de son frère. « Pour le salut de « son âme & de celles de ses parents, » il donna au monastère de Cluny une portion de son bien patrimonial, sur laquelle il songeait déjà à doter une église qu'il voulait construire à ses frais. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure des termes mêmes de la charte de fondation (2). Cette donation se composait de trois propriétés, d'un bois, d'un pré, & généralement de toutes les terres, cultivées ou non, qui formaient le domaine de Marcigny. Ce fut sans doute aussi la fortune du comte Geoffroy qui permit la construction de l'église & des bâtiments conventuels, commencés en 1056. Ils furent d'abord assez restreints, Hugues ne songeant encore à y réunir qu'un petit nombre de moniales. Ce fut en 1061 que la vie conventuelle y fut inaugurée (3). Mais

(1) « Divina præeunte & cooperante clementia. » (Exhort. ad sanctimoniales apud Marciniacum.) — « Visum est nobis Deo non displicere, imo ejus voluntati obedire, si... » (Commonitor. ad successores.)

(2) « Ecclesiam scilicet quam pro redemptione peccaminum meorum ab ipsis fundamentis ædificare cupio, in perpetuum trado. » *Charta Gaufridi,* Migne, Patrol. lat. t. CLIX. col. 969.

(3) Le *Catalogue manuscrit des Dames religieuses du prieuré de Marcigny,* publié par Cucherat (4e édition, p. 233) débute par les noms de la comtesse de Semur & de sa fille, à la date de 1061. Cependant la charte de fondation dressée par Geoffroy de Semur porte la date de 1064, qui n'est pas donnée dans le texte publié par Dom Martène. (Thes. Anecdot. t. I.) Mais on peut dire de cette date ce que nous avons dit à propos de la charte de fondation de La Charité-sur-Loire. (Ci-dessus p. 74, note 2.) De plus, en 1063, on voit saint Pierre Damien intervenir pour faire cesser les vexations de Bernard de Jalogny, vexations qui duraient depuis quelque temps déjà. (*Cluny au XIe siècle,* p. 262.) Donc la fondation du monas-

les paroles des historiens contemporains nous montrent qu'ils considéraient Marcigny comme une fondation portant un caractère particulier. Il est vrai, Cluny n'avait pas encore eu, au témoignage de saint Hugues lui-même (1), de monastère de moniales associé à sa vie & à son observance. Néanmoins cela ne suffit pas à expliquer les termes dont se servent à cette occasion les auteurs que nous suivons dans cette étude. Qu'y avait-il donc de particulier à Marcigny?

Plusieurs fois Hugues a dit que son dessein avait été d'ouvrir au sexe le plus faible un abri sûr qu'il ne trouvait point alors facilement. Pour cela, lui, le restaurateur des saines traditions monastiques, a-t-il innové de toutes pièces? A-t-il cherché pour cette fondation des bases nouvelles, dont ses propres idées lui auraient seules fourni le dessin? Non; le trait saillant qui frappait surtout les contemporains dans l'organisation de Marcigny était la sévérité de la clôture. L'Eglise n'avait pas encore, il est vrai, fait une loi générale de cette clôture régulière; mais elle avait nettement indiqué ses préférences & ses volontés par la voix des conciles provinciaux, du VI[e] au IX[e] siècle. Néanmoins, comme l'antiquité monastique n'avait pas d'abord établi cette loi en Orient, & qu'en Occident même elle n'avait pas été adoptée d'une manière générale, à beaucoup près, le X[e] siècle vit se relâcher grandement l'observation des canons formulés par les conciles au sujet de la clôture des moniales; & cet état se perpétuait encore au siècle suivant. D'où venait donc cette difficulté que rencontrait l'établissement de règles si salutaires? De l'esprit d'indépendance qui vit toujours dans la nature humaine; cela est certain, mais ce n'est pas la seule cause. Car, si des abus s'étaient propagés au X[e] siècle & dans le commencement du XI[e], au point qu'en certains endroits les moniales sortaient presque librement, & faisaient au dehors des promenades ou même des voyages, il faut se hâter de dire que les monastères de vier-

tère est antérieure à 1063. Nous nous sommes ainsi cru autorisé à accepter la date indiquée par un historien aussi compétent que M. Cucherat.

(1) *Imprecatio B. Hugonis*, Migne, *loc. cit.* col. 954.

ges, d'une manière générale, n'ont pas laissé les traces d'une décadence aussi accentuée, il s'en faut, que celle du clergé à cette époque. Ces communautés au contraire se rapprochaient volontiers des monastères d'hommes, où elles trouvaient plus facilement les secours spirituels qu'un clergé simoniaque & trop souvent corrompu ne leur offrait plus aisément. Les *ermitesses* qui existaient encore en faisaient autant, par exemple, au XI[e] siècle, sainte Sénégonde, qui donna tous ses biens à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, & vécut solitaire près de là, subsistant des aumônes des moines (1). Y avait-il donc une raison qui empêchât les moniales de bien saisir à cette époque la sagesse des prescriptions ecclésiastiques de l'âge précédent, relativement à une clôture exacte, bien qu'elles comprissent en général le bienfait de la retraite & de la solitude? Oui, dirons-nous. Les natures droites & simples du moyen-âge avaient parfaitement compris que la Règle de saint Benoît convenait à tout sexe & à tout âge. En cela elles étaient d'accord avec ce concile de Trosly, qui en reprenait les prescriptions à l'usage des vierges sans autre modifications que de mettre au féminin ce que le texte du législateur mettait au masculin. Benoît avait été vraiment patriarche, comme nous le disions plus haut; & sa postérité embrassait l'ensemble de la créature humaine, les fils & les filles, comme la postérité des patriarches bibliques. Dès lors il semblait naturel que la vie monastique se développât pour la femme sous la même forme que pour l'homme. D'autant qu'au sein d'une société où florissait la véritable chevalerie, la femme connaissait assez sa place, le rôle important qu'elle tenait, le respect & l'estime enfin que la foi inspirait pour elle, selon les préceptes de l'Apôtre. Elle savait que des vrais chevaliers elle n'avait à attendre que protection & loyauté; que si des violences échappaient parfois à ces natures susceptibles d'emportements terribles, du moins la loi de chevalerie intimait à celui qui avait chaussé l'éperon d'or le devoir d'être loyal envers les pauvres & les faibles, envers les

(1) Mabill. *Annal. Bened.* t. V, ann. 1067. — *Gall. Christ.* t. II, col. 1098.

femmes spécialement. Bien des exemples sont là pour nous dire que cette loi était *religieusement* observée. D'ailleurs il n'y aurait pas eu de vilain à ignorer quel châtiment il encourrait en se permettant ce que la chevalerie enjoignait d'éviter & de punir. Y avait-il besoin d'autres précautions pour garantir celles qui étaient protégées ainsi par les foudres de l'Église & la lance des preux? Simples & fortes, les femmes du moyen-âge ne pouvaient aisément le croire. Et pourtant elles se trompaient. L'Église avait ses raisons pour vouloir autre chose. Certes on ne pouvait dire que cette interprétation naïve de la règle monastique produisît partout de mauvais fruits. La mère de saint Léon IX à son lit de mort était heureuse d'avoir près d'elle une abbesse; relisons l'histoire de la fondation de Vallombreuse : nous y voyons que saint Jean Gualbert & ses premiers compagnons obtiennent de la bienheureuse Itta concession des forêts & de la vallée; ils s'engagent à lui payer annuellement, en signe d'hommage, la lourde redevance d'une livre de cire & d'une livre d'huile. Mais l'abbesse prend bien soin de stipuler que si jamais l'abbé de Vallombreuse, ou quelqu'un de ses successeurs, commet le péché de simonie, elle aura comme suzeraine le droit exprès de le chasser de ses domaines. Et ce fut ainsi que prit naissance en 1039 l'ordre de Vallombreuse, plus tard l'adversaire invincible de la simonie en Toscane. Néanmoins, l'histoire doit dire que ce régime offrait souvent de graves inconvénients, faciles à deviner si l'on tient compte de la perversité de la nature humaine. N'y a-t-il pas toujours en elle les suites du péché originel, dont nulle institution ne peut s'abstraire pour être chrétienne, moins encore pour être religieuse? On l'oubliait trop; on oubliait aussi la mobilité du tempérament féminin, plus sensible encore que celui de l'homme aux impressions du dehors. Les conciles avaient raison de se préoccuper de cette situation.

Pour sa part, Hugues de Cluny, durant sa légation, avait été à portée de scruter à fond bien des abus dans l'ordre monastique; la lettre du Pape Nicolas II aux évêques & aux fidèles de France & d'Aquitaine édictait des mesures &

des peines qui à coup sûr ne manquaient pas de raisons d'être. D'ailleurs les affaires sans nombre que l'abbé de Cluny avait à conduire & à régler, pour la restauration ou la conservation des monastères placés sous sa direction, n'avaient pu manquer de lui donner une pleine connaissance de la réalité. Aussi ne voyait-il, c'est lui qui l'a dit, que bien peu de monastères de vierges où les conditions de salut fussent pleinement telles qu'elles eussent dû être. Lors donc que le Seigneur lui confia le soin de cette partie choisie du troupeau, alors même que Marcigny s'élevait presque à l'ombre des tours du puissant château de Semur, où veillait le généreux comte Geoffroy son frère, Hugues ne négligea pas de prendre ses sûretés contre un ennemi invisible, insaisissable aux protecteurs humains. Il n'hésita pas à donner à son nouveau monastère des lois très strictes, qui lui imprimèrent un cachet peu commun à cette époque. Nous demanderons aux contemporains de nous décrire cette fondation. D'abord reproduisons ce qu'en dit un moine de Cluny, qui a connu l'abbé Hugues & vu Marcigny (1) :

« Nous devons, dit-il, parler du zèle dont fut possédé pour le salut des âmes Hugues de Cluny, d'éternelle mémoire. Ce zèle le fit compatir au besoin des femmes qui cherchaient Dieu, & qui restaient isolées dans le siècle, tandis que Cluny ouvrait ses portes à leurs maris, amenés par l'abbé dans les filets de saint Pierre. Il établit donc sur les terres de sa famille un refuge destiné à celles qui voudraient y entrer, sans être tentées de regarder en arrière en fuyant Sodome de concert avec leurs époux. Le port de Marcigny fut ouvert à celles qui voulaient échapper aux tempêtes du monde. Là, leurs âmes pourraient se couvrir des fleurs des vertus, tandis que les vices y périraient & que les corps s'y soumettraient à la pénitence. Là, elles deviendraient par l'Esprit Saint mères de nombreux fils spirituels, qui sont

(1) *Bibl. Clun.* col. 455. Passage tiré presque textuellement de Gilon, fol. 305 v°, mais que nous citons de préférence, à cause de quelques détails omis par Gilon.

les actes des vertus, & de nombreuses filles, qui sont les saintes aspirations. Hugues éleva donc à Marcigny une basilique, de proportions restreintes, il est vrai, mais admirablement ornée & disposée, remarquable par la solidité de sa structure & par son beau clocher, qui s'élève au chevet (1). Ce monastère vit aussitôt dans ses murs de nobles damoiselles, lesquelles y ont passé saintement leur vie, & y sont mortes de la mort des élus. Pour ces sœurs, l'abbé de Cluny eut des soins admirables, & redoubla de bonté à leur égard, tant pour leur nourriture que pour leur vêtement. Prenant bien garde que leur sexe est le plus faible, il voulait éviter que le besoin les fît murmurer, les fît retourner en arrière, même par la seule pensée, au risque de devenir semblables à la femme de Loth. Il établit que jamais il ne serait permis à aucune d'elles de voyager ni de sortir du cloître, une fois qu'elles y seraient descendues & qu'elles seraient entrées dans cette glorieuse réclusion. Il considérait en effet qu'il serait fort dangereux pour ces épouses du Christ de sortir ainsi, & de paraître encore libres d'engagements; de se montrer au monde & d'exciter ses désirs, ou de regarder encore le monde & de s'exposer à le regretter. Il prenait une pitié particulière de ces âmes qui voulaient quitter le siècle qu'elles méprisaient; car leur condition était bien pire que celle des hommes, auxquels tant de saints asiles étaient ouverts, tandis que les femmes en pouvaient bien difficilement trouver un pour elles-mêmes.

« Hugues avait donc songé à tout cela; bon & sage comme toujours, il ne voulait pas élever l'édifice spirituel de Cluny en causant la perte des épouses demeurées seules dans le monde. Il voulait élever les murs de Jérusalem d'une main, & de l'autre tenir le glaive; il ne voulait pas travailler d'un

(1) On sait qu'au XIe siècle la tour du clocher s'élevait généralement au-dessus du porche d'entrée, dans les petites églises. Ici elle est placée au chevet. Cela nous donne à penser que l'entrée était là en effet, tandis que le chœur des moniales occupait la nef, selon la disposition monastique. Les quelques fidèles qui assistaient aux Offices se plaçaient alors derrière l'autel.



côté pour perdre de l'autre. Il donna donc la meilleure part de ses tendres soins à la portion la plus faible du troupeau, offrant aux hommes le salut de l'âme, & préparant aussi à leurs épouses le secours que réclamait leur condition, plus dangereuse au point de vue matériel. Il leur assura tout le nécessaire, & leur interdit le superflu. Il leur donna pour gérer leurs affaires temporelles des frères entendus & de vertu éprouvée, qui les suppléeraient au dehors. Il construisit des bâtiments de service bien ordonnés, leur créa des ressources, acheta de nombreuses fermes. D'autre part il fournit l'église de tous les ornements nécessaires & d'insignes reliques; entre autres il lui donna un bras de sainte Agnès(1), enchâssé dans l'or & les pierreries. Enfin pour que l'observance ne se relâchât pas, il leur donna pour guide un homme qui nourrit leurs âmes par son enseignement, & brilla toute sa vie de l'éclat d'une pureté sans ombre. Ce parfait moine se nommait Renchon, vrai sage de l'école du Christ, qui savait par sa bonté allumer la ferveur, & aussi par sa fermeté prévenir les écarts.

« C'est ainsi que ce monastère en vint à exhaler un parfum de sainteté qui s'est répandu jusqu'au fond de l'Occident. On ne peut désormais redire l'éloge des moines de Cluny sans y joindre celui des héroïnes de Marcigny, qui réunissent, comme on sait, deux observances : celle des cénobites & celle des ermites(2); la première les associe à la règle de Cluny, la seconde les fait courir sur les traces des Pères du désert. Par l'observance des cénobites elles s'égalent aux hommes

(1) A cette époque, des moines (de l'observance clunisienne, disent quelques-uns) desservaient à Rome la basilique de Sainte-Agnès sur la voie Nomentane; il est donc très vraisemblable que l'abbé de Cluny ait pu obtenir d'eux l'insigne relique dont parle le chroniqueur. N'était-il pas à Rome deux ans auparavant, & l'amitié d'Etienne X & de Nicolas II ne lui donnait-elle pas un grand crédit ? — V. *Sainte Agnès*, par Mgr Dominique Bartolini (depuis cardinal), trad. franç. de J. Materne, p. 177.

(2) Rainald de Vézelay, neveu de saint Hugues, dit de même à propos de Marcigny, dont il avait été prieur : « Quibus & cœnobitarum & anachoretarum instituit legem. »

dans la mesure de leurs forces; par l'observance des anachorètes, elles nous dépassent. Elles se surmontent elles-mêmes, restant à jamais fixées dans leur cloître; & leur désir est de n'être jamais arrachées à ces noces du Christ, à qui elles sont pour jamais attachées.

« Voilà ce qu'a constitué ce miroir des abbés, ce flambeau des moines, cet Hugues dont la mémoire ne doit jamais périr. Ce monastère qu'inonde l'Esprit divin, cette arène où combattent ces âmes valeureuses & fidèles, tout cela est son œuvre. Le monde les eût achetées & vendues; lui les a établies en la terre de ses pères, pour les faire passer de là au sein de la patrie céleste. Ce sont là les pierres précieuses qui brillent au diadème d'Aaron. Quel signe plus éclatant pouvions-nous avoir de sa grande sainteté? Quand il n'eût pas fait d'autre bien en ce monde, cet illustre père n'eût-il pas eu droit à la récompense pour avoir sauvé tant d'âmes, les avoir amenées à une sainteté si rare, à un degré de perfection si éminent? »

Il est évident, d'après les paroles de notre chroniqueur, que la clôture stricte & rigoureuse de Marcigny surprenait par son austérité; on voit aussi que ce monastère était en partie destiné, à l'origine, à devenir un asile protecteur dont nous avons pressenti la nécessité dans la famille même de Semur.

Ainsi tout en prouvant qu'il ne savait pas mentir au sang des chevaliers ni laisser la faiblesse sans aide & sans asile, Hugues se montrait surtout l'homme de l'Église, plein de son esprit, docile à suivre les tendances qu'elle manifestait. Rien de surprenant dès lors à ce que son œuvre ait pris rapidement un essor qui fit l'admiration des contemporains. Elle était animée de l'esprit de l'Eglise, qui est celui de Dieu, fondée par un saint, fécondée enfin par ses prières, ses travaux & ses souffrances. Mais consultons d'autres témoins dont le récit nous aidera à pénétrer plus avant l'organisation matérielle en même temps que l'esprit de Marcigny. Celui que nous entendrons maintenant n'est autre que Pierre de Montboissier, troisième successeur de saint Hugues, moine

déjà au temps du grand abbé de Cluny, & auquel son siècle même décerna le surnom de Vénérable. Il écrivait à l'évêque Henri de Winchester : « Marcigny est une maison unique « par son éminente religion, étant la sépulture perpétuelle de « sœurs très saintes. Je vous supplie de ne jamais la perdre de « vue, de la vénérer & de la protéger sans cesse (1). » Mais il va nous la dépeindre au temps de saint Hugues (2).

« Ce lieu de Marcigny, dit-il, brille entre tous les monastères de moniales comme une étoile d'un éclat sans pareil. Là se trouvent réunies une foule de nobles dames, dont quelques-unes sont descendues même du trône royal. Attachées à la pauvreté du Christ, elles triomphent du monde & de son prince. Parmi elles, quelques-unes, privées de leurs maris, ont fui de secondes noces; d'autres se sont volontairement séparées de leurs époux; d'autres enfin y sont arrivées toutes brillantes de l'éclat d'une angélique virginité. Toutes s'appliquent sans relâche aux travaux manuels, à la psalmodie, & vivent dans une prière continuelle. Entre tous les biens dont elles jouissent, par une grâce singulière & à peu près inouïe jusqu'alors, après avoir fait profession selon la Règle, après avoir été agrégées au corps du monastère, plus jamais elles ne sortent, & je ne dis pas seulement de leur enclos, mais même des bâtiments réguliers qu'elles habitent. Elles se sont ainsi interdit, sur l'ordre de leur abbé, la faculté de chevaucher pour aller en voyage ou simplement en promenade, comme font les autres moniales. Elles sont donc mortes pour le monde, comme le monde est mort pour elles. Personne ne saurait plus les voir; du jour où elles entrent dans le cloître, elles reçoivent le voile, selon la coutume; & désormais aux regards du siècle ce voile cache leurs yeux & leur visage. Elles aimeraient mieux mourir que de franchir le seuil de leur clôture. »

Ce dernier mot de Pierre le Vénérable n'était point un élan oratoire; c'était de l'histoire exacte, & le souvenir d'un

(1) Petr. Vener. *Epist.* lib. III, IV.
(2) *De Miraculis,* lib. I, cap. XXII.

fait qui s'était passé au temps du bienheureux pape Urbain II. L'archevêque Hugues de Lyon, légat du Saint-Siège, se trouvait à Marcigny. Ce jour-là précisément le feu vint à prendre dans les bâtiments de service avoisinant le cloître. En un instant l'incendie acquiert une force terrible; le vent souffle, & chasse vers le monastère des flammèches d'autant plus dangereuses que la sainte maison est couverte en chaume. Les flammes dévorent les constructions qu'elles avaient attaquées; les voilà qui viennent lécher les murs du moutier. Ce n'est qu'un cri parmi tous ceux que l'incendie a fait accourir. Des hommes escaladent le bâtiment, parviennent jusqu'au toit, & arrachent le chaume, qu'on jette au loin pour ôter tout aliment au feu, tandis que les seaux d'eau tombent sans relâche sur le brasier. Peine perdue; le vent pousse dans les yeux de ces braves gens la fumée avec la vapeur d'eau brûlante; ils n'ont que le temps de descendre précipitamment. Le feu attaque le toit avec violence, des poutres énormes roulent enflammées sur le sol; & autour du monastère ce ne sont que clameurs confuses & cris de désespoir. Cependant on ne s'aperçoit pas que les dames donnent le moindre signe d'agitation à l'intérieur de la maison. A ce moment le légat apparaît. La foule aussitôt le supplie de faire sortir les moniales, qui autrement vont périr. Hugues se fait ouvrir la porte, entre à la hâte dans le cloître, & réunissant toutes les dames, les presse de se mettre en sûreté au dehors. Elles refusent, & déclarent qu'elles mourront plutôt que de sortir. — « Eh bien! s'écrie « le légat, de par saint Pierre & de par le Seigneur Pape, « dont je suis le vicaire, de par l'obéissance que vous devez « à votre abbé, je vous ordonne de sortir à l'instant du « cloître; je ne veux pas vous voir périr sous les ruines. » Une des moniales, nommée Gisèle (1), religieuse de sainte

(1) Vraisemblablement il s'agit de Gisèle, femme de Centule, vicomte de Béarn. Elle prit le voile à Marcigny après que saint Grégoire VII eut déclaré nul son mariage avec ce seigneur, à raison de leur parenté. Vers 1080, Gisèle fut prieure, & c'est en 1094 que Hugues de Lyon vint à



vie & fille de haut lignage, élève la voix, & s'adressant au légat, répond : « Père, la crainte de Dieu & le précepte de « notre abbé nous ont pour toujours constituées recluses ici, « pour éviter le feu éternel. Ne nous commandez donc pas « d'en sortir; & au lieu de vouloir nous faire fuir le feu, par « la vertu de Notre-Seigneur Jésus-Christ ordonnez au feu de « nous fuir. » L'accent de foi dont cette réponse est pleine gagne le légat. Un autre eût peut-être songé à invoquer le cas de force majeure ou les exemptions de droit; Hugues de Lyon va plus simplement : il retourne sur ses pas, traverse la foule, & s'arrêtant devant les flammes qui crépitent avec un bruit sinistre : « Au nom du Seigneur, s'écrie-t-il, & en « vertu de la foi de celle qui a parlé, arrière, fléau terrible! « & n'ose plus jamais attaquer la demeure de ces servantes « de Dieu. » A peine le pontife a-t-il proféré ces mots, que la foule stupéfaite voit la flamme se redresser, comme si elle eût rencontré une muraille de fer, puis se replier sur elle-même, décroître, & bientôt tomber tout à fait, sans qu'un homme y eût mis la main, sans qu'une goutte de pluie tombât du ciel. Qui ne redirait ici le mot de l'Ecriture : « Par la foi les saints ont éteint les ardeurs du feu (1). »

On le voit, Pierre le Vénérable n'exagérait pas dans le mot que nous citions de lui; & Dieu montrait combien lui était agréable la ferme résolution des saintes recluses de Marcigny. Mais entendons encore le même témoin, qui va porter nos pensées sur des scènes plus douces. Il va nous parler de Marcigny à l'époque où mourut saint Hugues, dans l'éloge qu'il retrace de Raingarde sa mère, proche parente elle-même du saint abbé (2). Après avoir dit comment elle avait songé d'abord à Fontevrault, dont la fondation était toute récente (3), Pierre le Vénérable continue :

Marcigny. C'est donc en sa qualité de prieure que Gisèle prend ici la parole. — Cf. Cucherat, *Cluny au XI[e] siècle,* 4[e] édit. p. 229.

(1) Hebr. XI, 34.

(2) Petr. Vener. *Epist.* lib. II, XVII. — M. Cucherat prouve assez solidement que Raingarde était de la famille même de Semur. (*Loc. cit.* pp. 91.92.)

(3) Marcigny fut fondé quarante ans avant Fontevrault.

« Elle choisit Marcigny pour y demeurer; au comble de ses vœux, elle y parvint enfin; & elle ne devait plus le quitter que pour le Paradis. Elle fut reçue en grande joie par les frères & les sœurs, qui cependant ignoraient complètement son dessein, & croyaient n'avoir à fêter en elle qu'une étrangère de distinction. Le monastère était alors fort pauvre, même du nécessaire. Il s'y trouvait en effet près de cent moniales, & on y pourvoyait à l'hospitalité de quiconque se présentait; or les possessions de Marcigny n'étaient point assez considérables pour suffire à tant de charges. Hugues en était alors prieur, & Geoffroy de Semur en était le très diligent procurateur(1). Ce dernier, occupé sans cesse au service de Dieu comme à la célébration des Offices de l'Eglise, s'était associé quelques moines pleins de vertus & de mérites; & tous ensemble assiégeaient de leurs prières le Dieu de miséricorde, lui demandant de visiter sa maison, & de donner le nécessaire à ceux qui le servaient. Un jour, étant à l'autel & célébrant la Messe, il rappelait à Notre-Seigneur ses propres paroles & ses promesses divines, lorsqu'il entendit une voix céleste lui dire : « Sache que ta prière est exaucée. » Quelque temps après, pendant qu'il reposait durant la nuit, il vit en songe une belle colombe, aussi blanche que la neige, & qui semblait apprivoisée; elle volait tout près de lui, tournant tout autour de sa tête, & semblant l'inviter à la prendre. Il la prenait en effet, puis allait tout joyeux présenter sa captive au prieur Hugues. Celui-ci la recevait avec non moins de joie, lui rognait les ailes, & la mettait en volière. Tel fut le récit que Geoffroy fit de ce songe; & ceux qui l'entendirent

(1) Nous corrigeons ici le texte de Pierre le Vénérable, que sa mémoire a trahi ; cela nous paraît clair, d'après le travail des Bénédictins mêmes de Marcigny, établissant la succession des *procurateurs* & des prieurs (Cucherat, p. 264). A la date de 1114, lorsque Raingarde vint à Marcigny, c'était bien Geoffroy de Semur, neveu de saint Hugues, qui était procurateur ; nous dirons plus loin le sens de ce mot. Le *prieur des dames* était alors Hugues, second successeur de saint Hugues comme abbé de Cluny en 1122. Girard le Vert, que nomme ici Pierre le Vénérable, ne vint à Marcigny qu'en 1115.

purent bientôt comprendre que cette colombe n'était autre que Raingarde.

« En effet, le lendemain de son arrivée à Marcigny, elle manda le prieur. Puis en présence des moines & des moniales, s'adressant à ses compagnons de voyage, qui ne savaient rien encore de ses intentions, elle leur rappela qu'elle avait comme eux tout vu, tout éprouvé, & qu'en définitive le monde ne pouvait rien pour l'âme. « Dans cet ordre de « choses, les serviteurs, les amis les plus dévoués sont impuis- « sants, vous en convenez, dit-elle. Aussi ai-je résolu de « travailler moi-même à mon propre salut, de faire peiner le « corps durant ma vie, pour n'être pas sans mérites quand, « après ma mort, mes amis m'auront oubliée. En un mot, « je vous déclare ce que je vous ai jusqu'ici caché : désor- « mais je ne franchirai plus le seuil de cette clôture, le « monde ne me reverra plus, & jamais je ne sortirai de « ce tombeau où j'ai résolu de m'ensevelir. » A ces mots, ceux de sa suite ne peuvent contenir leur désespoir; ils s'écrient qu'ils ruineront le monastère si l'on prétend l'y retenir. Puis les larmes les gagnent, & leurs accents de fureur se changent en sanglots de douleur. « Allez, mes amis, re- « prend Raingarde, après la tempête viendra le beau temps; « après les pleurs, le sourire & la gaieté vous reviendront; « nous en sommes tous là. Retournez au siècle, tandis que « je m'en vais à Dieu. » Et ce disant, elle entre dans le cloître, où elle est accueillie par les sœurs. Elle livre sa chevelure aux ciseaux, qui la font tomber; elle reçoit l'habit monastique; & comme l'avait annoncé la vision, cette blanche colombe est enfermée dans le colombier par les soins du prieur. La voilà qui s'élance joyeuse à travers les gazons du Paradis; en véritable brebis du Seigneur, elle jouit des fleurs qui les émaillent; elle va par ces gras pâturages, satisfaisant maintenant cette faim qui depuis si longtemps la dévorait. Surtout elle se fait l'humble servante de toutes les sœurs; car à l'exemple du Seigneur, elle est venue pour servir, & non pour être servie. Cette humilité lui gagne bientôt l'affection pleine & entière de toutes les moniales, dont elle a

conquis les cœurs. Pour elle, c'est une guerre sans merci qu'elle déclare à son corps; veilles & jeûnes ont un si prompt succès, que bientôt elle semble n'avoir plus que la peau sur les os. Quelques années après son entrée, je vins à Marcigny, & elle me dit alors en plaisantant : « Grâces à Dieu, tu vois « que j'ai perdu le superflu mondain, & que je suis débar- « rassée du lourd bagage dont j'étais chargée dans le siècle. « Il ne me reste plus qu'à faire peau neuve; alors je n'appor- « terai plus rien de vieux au service de Dieu. » Etant dans le monde, elle avait appris les Psaumes, & maintenant elle allait sans cesse les redisant. Mais tandis qu'elle était de toute son âme plongée dans les jouissances spirituelles de Marie-Madeleine, au moment où elle ne s'occupait qu'à gagner les sommets de la perfection, sans autre souci que celui de progresser chaque jour, l'obéissance vint la saisir pour la transporter dans le domaine de Marthe. A cause de ses talents singuliers, on la fit cellérière du monastère. C'est qu'en effet, n'étant pas « la colombe séduite & sans cœur(1), » mais bien plutôt celle qui « habite au bord des eaux pures « & se baigne dans le lait(2) » de la simplicité évangélique, elle possédait « la prudence consommée du serpent(3), » dont elle n'avait point la malice. Elle avait emporté dans son exode les dépouilles des Egyptiens(4), pour les donner aux Hébreux dont elle était la vraie fille, & les mettre au service de Dieu durant son pèlerinage dans le désert de ce monde.

« Fidèle à l'obéissance, elle dut donc franchir les limites de son cloître chéri, & prendre sur elle le soin de toutes les sœurs. Comment dire de quelle manière elle s'acquitta de ce devoir? Elle y mit tant de zèle qu'elle était pour toutes une mère par son affection, une servante par son activité. C'était la flamme de charité dès longtemps allumée dans son âme, le feu couvant dès longtemps dans son cœur, qui maintenant se faisaient jour pour s'élancer au dehors. Il fallait qu'après

(1) Ose. VII, 11.
(2) Cantic. IV, 12.
(3) Matth. X, 16.
(4) Exod. XII, 35, 36.

avoir appris à aimer Dieu dans le silence, elle prouvât aussi son amour pour le prochain, qui est le second commandement du Seigneur. Dans sa mémoire étaient gravés les noms de toutes les sœurs, & soigneusement consignés leurs besoins divers, leurs maladies, leurs infirmités, jusqu'à leurs goûts particuliers, de manière à pouvoir se montrer à propos serviable à chacune. Elle savait que des filles nobles & délicates, des tempéraments faibles & débiles, ont besoin de beaucoup de soins, en raison de leur sexe, de leur naissance, & de leur éducation. Aussi que de soucis pour qu'il ne leur manquât rien! Elle s'employait à toutes les besognes, heureuse d'être la servante des servantes de Dieu, & prenait soin des choses les moins relevées. Dans son esprit mille combinaisons pour varier les repas des sœurs; elle se crut bien obligée d'apprendre la cuisine, se trouvant ignorante en ce point. Il fallait la voir se multiplier, mettre le gril pour l'une, l'eau bouillante pour l'autre, saler pour celle-ci, & point pour celle-là. Elle même entendait préparer, cuire, & servir, ne voulant point d'aide, afin de ne rien perdre de sa récompense. Son cœur s'était ingénié à connaître les goûts de chacune, & elle trouvait toujours le moyen d'être agréable à toutes. Mais souvent la pauvreté du monastère cadrait mal avec la richesse de sa charité; elle alors de s'attrister, de se désoler, malheureuse de ne pouvoir servir tout le monde à souhait. Car enfin souvent on lui demandait beaucoup alors qu'elle n'avait rien; mais, selon la sainte Règle, loin d'en perdre la paix, sa parole était toujours empreinte de bonté. On peut dire que les sœurs ne la quittaient jamais les mains vides; car ses réponses pleines d'enjouement & de bonne gaieté leur donnaient toujours contentement. Elle eut cette vertu à un degré vraiment éminent; si bien qu'après sa mort les sœurs purent attester unanimement que pendant les vingt années de sa vie religieuse, elles n'avaient jamais entendu sortir de sa bouche une parole tant soit peu dure. Ainsi toujours souriante, toujours joyeuse, elle ne laissait aucun nuage obscurcir son âme. Bien plus; si elle rencontrait quelque âme en peine, assombrie par la tristesse, elle avait

le don de dissiper ces brouillards par la sérénité de ses discours. C'est un don propre aux âmes saintes, d'être toujours pleines d'une joie spirituelle. Heureuses non des choses d'ici-bas, mais heureuses en Dieu, elles accomplissent le précepte de l'Apôtre : « Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur, « encore une fois réjouissez-vous (1). » Ainsi la servante de Dieu apprenait du Christ à être douce & humble de cœur, selon la parole du Seigneur : « Heureux ceux qui « sont doux (2); » selon la parole du Prophète : « Le Sei- « gneur aime les âmes paisibles (3). » Elle s'appliquait donc à être humble de cœur, & douce en ses discours. Et elle servait les servantes de son Dieu comme une active & industrieuse brebis, ainsi qu'il est dit de sainte Cécile (4).

« Mais si elle savait être aimable à tout le monde, ne croyez pas qu'elle se permît jamais des paroles bouffonnes ou simplement oiseuses. Elle savait gouverner sa langue de façon à rester dans les limites tracées par la sainte Règle, tout en étant d'agréable humeur avec tous. Il suffisait de la voir apparaître dans quelqu'une de ses nombreuses fonctions pour sentir parfaitement tout ce qu'il y avait dans son cœur. Pour dire toute ma pensée, je ne me souviens pas avoir jamais vu personne plus grave & plus sainte en son langage. A l'entendre parler on l'eût prise non pour une femme, mais pour un évêque. Sa conversation pleine de sel, je dis le sel de la sagesse, était toute inspirée par la pensée du ciel, toute faite pour entraîner au mépris du monde présent & à l'amour du monde invisible. L'on ne pouvait même causer avec elle dans l'intimité sans voir bientôt couler ses larmes. Je l'ai éprouvé à toutes les visites que je lui ai faites à Marcigny... Lorsque le moment de nous séparer était venu, sa dernière parole était toujours : « Va, mon enfant, que le Saint Esprit « & Notre-Dame te gardent. » C'était en effet une habitude qu'elle avait prise dès le siècle, de nommer toujours en pre-

(1) Philipp. IV, 4.
(2) Matth. V, 4.
(3) Ps. CXLVI, 6.
(4) *Acta S. Cæciliæ.*

mière ligne dans ses prières le Saint Esprit & la Sainte Vierge.

« Le soin de ses sœurs ne lui faisait pas oublier les pauvres & les hôtes. Elle leur préparait une honorable réception, pourvoyait à tous leurs besoins, & ne les laissait manquer de rien. Mais son faible était pour les pauvres. Si elle pouvait mettre quelque chose de côté, c'était pour eux. Elle leur faisait distribuer beaucoup d'aumônes, & préparer autant de vêtements qu'il était possible, fallût-il les acheter; mais le plus souvent c'étaient des vêtements qui ne pouvaient plus servir aux sœurs & qu'elle faisait mettre à la disposition de ses protégés. Quiconque venait demander au nom du Seigneur était sûr de recevoir ce qui lui était nécessaire, sans aucun examen ; car la mère cellérière ne perdait pas une occasion de grapiller de tous côtés vivres & vêtements pour les nécessiteux. Il y en avait qu'elle avait surnommés *ses fils,* & qui recevaient d'elle chaque jour leur nourriture & tout ce qu'il leur fallait. Cette âme, tout entière à Dieu, se reposait dans ces soins, sachant bien qu'en répandant tant d'aumônes, elle amassait un trésor.

« En résumé, c'était en toutes choses une mère de famille, servant ses sœurs comme Marthe, les hôtes comme Sara, les pauvres comme Tabithe. Elle vivait pour Dieu & pour son prochain, pour Dieu en obéissant, pour son prochain en le servant. Elle avait ainsi gagné parfaitement le cœur de toutes ses sœurs, & mérité de leur affection le surnom de mère du monastère. »

Tel est le récit que la piété filiale inspira un jour à Pierre le Vénérable. Existe-t-il un plus beau commentaire des préceptes de saint Benoît que la vie de cette moniale qui, elle aussi, a mérité le titre de Vénérable ? Ceux qui connaissent la Règle du saint Patriarche pourront en juger; & nous espérons que le lecteur nous pardonnera l'étendue de cette citation, en considérant qu'elle nous fait pénétrer la vie intime de Marcigny tel que saint Hugues le laissa en mourant (1).

(1) Raingarde de Montboissier entra à Marcigny en 1114, cinq ans après la mort de saint Hugues. — Cucherat, *Cluny au XIe siècle,* p. 237, Catalogue des Dames.

Nous en aurons ainsi suivi le développement par des documents authentiques, depuis le jour de son humble fondation jusqu'au temps où le monastère en vint à compter cent moniales.

D'après les détails que nous trouvons dans les divers récits que nous venons de retracer, nous voyons un monastère vivant de la vie conventuelle; mais dans son observance il y a ce point particulier que les moniales ne franchissent jamais les limites du cloître qu'entourent les lieux réguliers. A Cluny l'on trouvait des exemples d'une pareille clôture; ainsi les novices ne devaient pas sortir du cloître durant toute l'année de leur noviciat (1). Les *circateurs* étaient de même tenus à ne pas en franchir les limites (2). Mais cependant ce n'étaient là que des dispositions temporaires pour chacun de ceux qu'elles regardaient. Il est évident au contraire qu'à Marcigny la loi était générale & perpétuelle; & c'est là une des raisons qui faisaient dire aux biographes contemporains que les filles de saint Hugues unissaient en leur monastère l'observance des cénobites à celle des anachorètes, en ce sens qu'elles vivaient en communauté, mais dans une clôture extrêmement étroite & sévère.

Parmi celles qui vinrent se mettre sous la conduite de saint Hugues (3), nous relevons d'abord les noms de la comtesse Erembor de Semur & de sa fille Hermengarde; celle-ci fut la première prieure de Marcigny. Parmi les premières compagnes des nobles dames de Semur, le catalogue rédigé au siècle dernier d'après les archives du monastère relève les noms d'Edelburge de Varenne, Huguette de la Barge, Almodis de Toulouse, Sibylle de Solman, Garengarde de Montgascon, Emmène de Chaumont, Pétronille de Maitmune avec sa fille, Alexandrine de Compens avec sa belle-fille. Püis les maisons d'Auvergne, de Ponthieu, de Mont-

(1) *Ordo Cluniac.* cap. XV.

(2) *Ibid.* cap. IV.

(3) Nous empruntons tous les détails qui suivent aux documents inédits que M. Cucherat a publiés en 1885 dans sa 4[e] éd. de *Cluny au XI[e] siècle*, p. 219 & suiv.

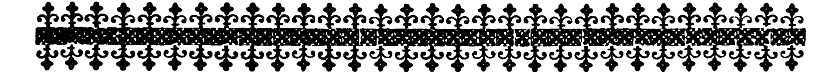
pensier, de la Rochefoucault, de Beaujeu, de Périgord, de Champagne, de Bourgogne, de Berry, de Clermont-Tonnerre, de Polignac, &c. compteront des membres à Marcigny; bientôt vont y arriver Adèle d'Angleterre, fille de Guillaume le Conquérant, & Marie d'Écosse, fille de Malcolm. Puis les nièces de saint Hugues, Adélaïde, Agnès, & Cécile de Semur, y entrent presque en même temps que sa sœur la duchesse Alix de Bourgogne, précédant de peu deux autres sœurs, Adélaïde & Lucie, de la même maison de Semur. Au XIIe siècle Marcigny compta des gloires plus solides encore, dans la personne de la vénérable Raingarde de Montboissier; de sainte Véraise (ou Thérèse), fille d'Alphonse d'Aragon, vierge & martyre, dont on faisait l'office double à Marcigny; & de sainte Ferréoline d'Espagne, vierge & martyre également; celle-ci avait été prieure à Marcigny. Leurs reliques y sont encore vénérées sur l'autel de l'église Saint-Nicolas.

A côté du monastère des moniales s'élève le moutier des moines. Celui-ci est gouverné par un prieur qui prend soin en même temps des biens temporels des moniales. Il semble même que ces biens fussent communs aux deux monastères qui n'en faisaient en réalité qu'un seul; en effet ils n'avaient qu'une même église, où, jusqu'au XIVe siècle, frères & sœurs, bien que séparés par la clôture, chantèrent ensemble l'Office divin, en alternant la psalmodie. On retrouve, dans une charte de Geoffroy, certaines donations faites à l'église de la Sainte-Trinité, lesquelles se retrouvent dans le diplôme des privilèges accordés par Urbain II aux moniales de Marcigny. Cependant Geoffroy faisait ces donations « pour que « les *moines* fussent tenus de prier » pour l'âme de son père, de sa mère, & pour celles de tous ses parents, ainsi que pour la sienne après sa mort. Cette obligation ne pouvait évidemment leur incomber qu'à raison d'un bienfait reçu par eux-mêmes. Il faut donc dire que ces possessions étaient celles d'un monastère double, sous l'administration du prieur des moines. C'est lui qui portait à l'origine le titre de procurateur, que nous avons rencontré dans l'histoire de Rain-

garde. Mais le directeur spirituel des moniales portait aussi le titre de prieur d'ordre, prieur claustral, ou prieur des dames. De la sorte, sous la juridiction immédiate de l'abbé de Cluny, le monastère était gouverné par une prieure, ayant au-dessus d'elle un prieur d'ordre, qui avait, nous l'avons vu, le droit de correction, & surtout l'office de confesseur & de guide spirituel. Quant au temporel, le procurateur en était chargé, &, à ce qu'il semble, avec une autorité assez étendue. Car c'est lui qui traite avec les prieurés dépendants de Marcigny jusqu'en Espagne & en Angleterre; c'est à lui que les moines de ces prieurés paient un cens annuel. Dans ces conventions il n'est pas question de la prieure des moniales.

Nous croyons avoir donné par ces différents détails une idée suffisamment précise de la fondation de l'abbé Hugues de Cluny. Nous n'insisterons donc pas davantage, & nous continuerons à suivre le fil de l'histoire.





CHAPITRE IX

SAINT-MARTIAL DE LIMOGES. — L'EXEMPTION CLUNISIENNE. LÉGATION DE SAINT PIERRE DAMIEN (1063).



N l'année même où Marcigny fut fondé, le Pape Nicolas II mourait, & son successeur, Anselme de Lucques, prenait le nom d'Alexandre II. Le schisme de Cadaloüs continuait toujours, grâce à l'appui des Allemands. Cependant un mouvement de retour vers le Pontife légitime commençait à se produire, sous l'influence de l'archevêque Annon de Cologne. En attendant, au sein même du Sacré-Collège des Cardinaux, la défection s'était manifestée. Un cardinal nommé Hugues & surnommé le Blanc, esprit inquiet & mal équilibré, s'était jeté dans le parti de l'intrigant vulgaire dont le chancelier Guibert avait réussi à faire un antipape. Hugues le Blanc se donnait beaucoup de mouvement pour le faire triompher; mais il se heurta, entre autres résistances, à celle de l'abbé de Cluny & de son armée monastique. Ces légions se levèrent sur tous les points contre le transfuge, & lui firent une opposition puissante. Au reste, le cardinal égaré, heureusement incapable de suivre longtemps la même voie, se retourna bientôt vers le pasteur légitime. Alexandre II seconda miséricordieusement ce retour, &

n'hésita pas à confier à Hugues le Blanc une légation en Aquitaine (1063). Cela surprendrait peut-être s'il se fût agi d'une autre région; mais en Aquitaine, le Pape savait quelle était la puissance des moines clunisiens, dont les monastères se multipliaient de plus en plus dans ces contrées. Attendu leurs dispositions à l'égard du schismatique d'hier, Alexandre pouvait être sûr que tout faux pas de son légat, toute nouvelle déviation du droit chemin, serait aussitôt signalée au Siège Apostolique. C'était là un des grands bienfaits de l'exemption monastique, dont Alexandre II sentait mieux que personne l'utilité. L'avenir aussi montrera que les Clunisiens ne s'étaient pas trompés dans leurs appréhensions au sujet du cardinal. Mais avant ce temps deux évènements graves de la vie de l'abbé Hugues doivent nous arrêter : l'un est destiné à fournir à Cluny un nouveau centre d'action en Aquitaine, aussi puissant que l'était déjà au comté de Toulouse l'abbaye de Saint-Pierre de Moissac; l'autre mettra en lumière toute l'importance que Rome attachait précisément à cette exemption dont nous venons de parler.

En 1062, le vicomte Adémar de Limoges avait entrepris de remettre entre les mains de l'abbé de Cluny le puissant monastère de Saint-Martial. Cette antique abbaye jouissait encore quelques années auparavant d'une excellente réputation; elle était de celles dont le concile de Limoges, tenu en 1031, pouvait dire « qu'elles marchaient dans le droit chemin, « & répandaient au loin le parfum de leurs bons exemples. « Ses abbés, soucieux de la régularité de leur monastère, « s'appliquaient plus à gagner les âmes qu'à acquérir des « biens caducs & périssables (1). » Mais il paraît que durant les trente années qui s'étaient écoulées depuis, le mal avait pénétré dans la famille de Saint-Martial; & en 1062, le vicomte Adémar, patron de l'abbaye, constatait que « la Règle de « saint Benoît n'y était plus observée, que les moines ven- « daient l'élection de leur abbé. » Le vicomte, dont les excès n'avaient pu obscurcir l'esprit de foi, en était venu à com-

(1) Labb. *Concil.* t. IX, col. 900.

prendre mieux que les moines eux-mêmes l'importance d'un remède prompt & énergique à cette situation. Or il n'avait vu personne qui fût plus capable de « ramener l'abbaye de Saint-« Martial dans la voie de la règle monastique & d'en chasser « la détestable hérésie de simonie, » que l'abbé de Cluny & ses successeurs. L'évêque Itier de Limoges & ses chanoines avaient partagé cet avis, & le prélat n'avait pas hésité à apposer son sceau sur une charte qui engageait désormais sa responsabilité dans une question aussi grave (1). En présence de l'acte authentique de l'évêque & du vicomte de Limoges, quelle autorité peuvent avoir les inventions des moines de Saint-Martial, cherchant à expliquer l'introduction des Clunisiens dans leur monastère par des commérages auxquels leur irritation enlève tout crédit (2)? Les dates parlent d'ailleurs toutes seules. La charte du vicomte Adémar est datée de l'an 1062; & de l'aveu même du chroniqueur de Saint-Martial, ce fut seulement en 1063 que ces Clunisiens avides tentèrent de se mettre en possession de ce qui leur avait été donné. Tant que vécut Mainard, qui était en possession du siège abbatial, le vicomte Adémar & Hugues de Cluny s'accordèrent pour user de ménagements. Le décès de cet abbé vint ouvrir la voie au règlement de l'affaire. Mais lorsque le vicomte voulut amener les moines de Saint-Martial à se soumettre à l'autorité de Cluny pour l'élection du nouvel abbé, la révolte éclata. Le vicomte était peu coutumier des précautions dont l'autorité ecclésiastique sait user d'ordinaire. Il prit, qu'on nous passe le mot, le taureau par les cornes, en mettant, séance tenante, la main sur le porte-parole des mécontents. La plupart de ceux-ci quittèrent aussitôt l'abbaye, se disant menacés par le vigoureux seigneur. Cependant les jeunes moines & les enfants élevés au monastère ne sortirent pas, prouvant assez par là toute la fausseté de ce prétexte. Ceux-là seuls pouvaient avoir à

(1) Charte du vicomte de Limoges, Bibl. Nat. ms. n° 2182, fonds latin nouv. acquis. — Elle se trouve aussi dans Baluze, *Miscellanea*, t. VI, p. 519.
(2) Baluze, *loc. cit.* p. 516 & 518.

craindre, qui entendaient soutenir la révolte. Réfugiés dans les prieurés dépendants de Saint-Martial, ils commencèrent une guerre en règle contre l'abbaye, où les moines clunisiens étaient entrés, conduits par leur abbé en personne. Hugues vit ainsi les rebelles mettre le feu à diverses maisons avoisinant le monastère, ravager les alentours, & attenter même à la vie de ses moines (1). S'il eût été ambitieux d'agréger des monastères à Cluny, certes il y avait bien là de quoi l'en dégoûter. Pour comble de malheur, des nouvelles très graves lui arrivèrent à ce moment de Cluny même. Une vieille querelle des évêques de Mâcon venait de se réveiller plus vive que jamais. Il nous faut en exposer les motifs aussi brièvement que possible.

Le lecteur aura remarqué dans la bulle d'Étienne X que nous avons citée plus haut, ces paroles très claires : « Sous « la menace du jugement de Dieu & des foudres de l'ana- « thème, nous défendons qu'aucun évêque ou aucun prêtre « ose venir (à Cluny), ou entrer dans ce vénérable monastère, « pour quelque ordination ou consécration,... ou pour célé- « brer la Messe, à moins qu'il y ait été invité par le seigneur « abbé. Qu'il soit libre aux moines de recevoir les Ordres « sacrés là où ils voudront, & de tel évêque que toi & tes « successeurs aurez choisi. » Ces paroles n'étaient que la reproduction littérale des privilèges accordés naguère par saint Léon IX, & encore bien auparavant dès le temps de saint Odilon. Mais depuis longtemps les évêques de Mâcon avaient vu dans ces bulles une grave atteinte à leur autorité. En 1025, des réclamations s'étaient élevées, des mesures avaient été prises contre les exemptions établies par le Souverain Pontife. Au concile d'Anse (2), par devant deux archevêques & huit évêques, Goslin, évêque de Mâcon, accusa l'archevêque de Vienne, le bienheureux Burchard, d'être venu à Cluny & d'y avoir conféré les Ordres sans sa per-

(1) Ces détails sont donnés par le moine italien dont nous parlerons tout à l'heure.

(2) Labb. *Concil.* t. IX, col. 859.

mission. Saint Odilon, présent au concile, répondit en donnant lecture des privilèges Apostoliques qui établissaient l'exemption de l'abbaye, spécialement sur le point contesté. Il pouvait produire l'acte tout récent de Jean XIX, qui en 1024 avait sanctionné ces privilèges, à la requête de l'Empereur saint Henri (1). Les pères du concile, parmi lesquels nous distinguons les évêques d'Autun & de Châlon, n'eurent garde de contester l'authenticité de ces pièces; mais ils alléguèrent que le concile général de Chalcédoine, tenu au V[e] siècle, avait réglé autrement l'exercice de la juridiction épiscopale, & avait en particulier décrété que les moines seraient soumis à l'autorité ordinaire de l'évêque diocésain. En conséquence les privilèges accordés à Cluny par les Papes furent déclarés de nulle valeur, comme contrevenant aux saints canons. Il n'importait pas, paraît-il, aux pères du concile d'Anse de savoir que le Pape est tout justement la source d'où les canons tirent leur autorité, même ceux d'un concile œcuménique, auxquels la sanction Apostolique donne seule valeur obligatoire. Ils n'avaient donc pas à considérer, pensaient-ils, si depuis le V[e] siècle les Pontifes Romains, en particulier saint Grégoire le Grand, n'avaient pas modifié la discipline à l'endroit des moines & des monastères. L'erreur gallicane est de tous les temps. L'archevêque de Vienne eut la bonté de se reconnaître coupable envers l'évêque de Mâcon; mais saint Odilon n'eut garde de tenir pour abrogés les actes pontificaux contre lesquels un concile provincial ne pouvait assurément prévaloir. Deux ans après le concile d'Anse, il obtenait du Pape Jean XIX, en concile romain, la confirmation solennelle des privilèges contestés. Le Pape voulut la notifier par une lettre adressée à tout l'épiscopat, dans laquelle, sans nommer personne, il blâme les entreprises dirigées par certains évêques contre les Clunisiens (2). Néanmoins il paraît que cela ne suffit pas encore; car cinq ans après (1030), Jean XIX dut écrire à l'archevêque Burchard de

(1) *Bull. Cluniac.* p. 8.
(2) *Bull. Cluniac.* p. 9. — Jaffé, *Regest.* ann. 1027 (n° 3101).

Lyon, & à l'évêque Goslin de Mâcon, pour les rappeler au respect des décisions du Saint-Siège. La lettre adressée à l'évêque était sévère (1), & le menaçait de déposition s'il continuait à molester Cluny. Les Papes Grégoire V, Silvestre II, Clément II, enfin saint Léon IX & Étienne X, continuèrent durant trente ans à parler comme l'avait fait Jean XIX, en faveur de l'exemption de l'abbaye. Néanmoins Gautier de Beaujeu, successeur de Goslin sur le siège de Mâcon, reprit les errements de son prédécesseur. C'était d'autant plus fâcheux, que cet évêque était un prélat des plus respectables, trop connu même pour la bonté de son caractère; car nombre de seigneurs en profitèrent pour arrondir leurs domaines aux dépens de l'Église de Mâcon (2). A l'égard de Cluny seulement, ce bon prélat se montra sévère & exigeant. Nous soupçonnerions volontiers qu'il y était poussé par ses chanoines, dont l'animosité se dévoilera un jour. Saint Odilon touchait au terme de sa carrière : en présence de prétentions tant de fois condamnées par les actes du Saint-Siège, il ne voulut pas recourir de nouveau à cette autorité suprême, dont on semblait ne vouloir tenir aucun compte. Il n'abdiqua cependant aucun de ses droits; mais avec cette bonté qui chez lui s'alliait fort bien à une grande finesse & à une profonde expérience des hommes, il témoigna en toutes manières le respect sincère que l'évêque de Mâcon lui inspirait, à raison de son caractère sacré comme de ses qualités personnelles. En l'invitant à faire plusieurs fois des ordinations dans l'église même de Cluny, le saint abbé prouva qu'il n'avait nullement l'intention de se montrer méfiant envers le pontife. Même il voulut faire sa paix avec le chapitre de Mâcon; & en cela il mettait peut-être un peu de malice; car l'évêque seul avait paru dans le débat. D'ailleurs il n'y avait pas à douter de la sincérité avec laquelle il souhaitait entretenir les rapports les plus pacifiques avec l'Église de Mâcon. Le résultat fut assez inattendu.

(1) *Bull. Cluniac.* p. 8. — Jaffé, n° 3111.
(2) *Gallia Christ.* t. IV, col. 1061.

Gautier de Beaujeu, sentant venir ses derniers jours, vint demander à Cluny même un asile où il pût les achever en paix. Il revêtit l'habit monastique, & fut enseveli dans l'abbaye (1). Cela se passait durant les premières années du gouvernement de l'abbé Hugues.

Malheureusement Drogon, successeur de Gautier de Beaujeu, se laissa entraîner dans une voie différente. Il savait bien que si la douceur & la condescendance des abbés de Cluny avaient ramené la paix entre l'église cathédrale & l'abbaye, aucun des droits conférés à celle-ci par le Pontife Romain n'était abandonné. La bulle d'Étienne X nous le prouve en effet. Drogon résolut d'avoir enfin raison de privilèges dont il ne voulait voir ni la source ni les graves motifs. Le meilleur moyen d'y parvenir lui parut être de profiter de l'absence de l'abbé Hugues, occupé alors à Saint-Martial, pour se présenter à Cluny accompagné d'une petite armée, sous prétexte d'y venir prêcher. Mais cette procession singulière, qui s'avançait « avec des lances en guise de cierges, » n'eut garde de se diriger vers l'église abbatiale; c'eût été une tentative par trop directe. Drogon guida ses gens vers une église dédiée à saint Maïeul, & qui s'élevait à une faible distance de l'abbaye (2). Pourquoi ce choix? C'est qu'à ce moment, les habitations commençaient à se grouper autour du monastère, & formaient déjà une agglomération assez considérable. L'église Saint-Maïeul se trouvait contiguë à ces habitations, & pouvait d'abord paraître indépendante de l'abbaye. Drogon savait bien le contraire, puisqu'il y venait armé, prévoyant que les moines s'opposeraient à son entrée. Néanmoins la situation de cette église couvrait d'un certain prétexte l'entreprise de l'évêque de Mâcon; mais c'était un prétexte faux de tous points (3). A cette époque tout ce qui

(1) *Gallia Christ.* loc. cit.

(2) Cette église est devenue celle de Saint-Jean-Baptiste, située sur le penchant de la colline à l'ouest du monastère.

(3) Nous n'avons pas ici donné à l'église Saint-Maïeul le titre de première paroisse de Cluny, que lui attribue Penjon (*Cluny*, p. 22-23), sans doute d'après le manuscrit de Ph. Bouché. Nous n'avons pas vu l'ouvrage

existait sur le territoire de Cluny relevait de l'abbaye, comme nous l'expliquerons bientôt. Les privilèges des Papes s'appliquaient à toutes ces possessions, sur lesquelles nul évêque ne devait entrer pour y exercer quelque fonction, s'il n'y était invité par l'abbé de Cluny. Plus que tout le reste, l'église de Saint-Maïeul, bâtie par les moines, leur appartenait & jouissait de cette exemption, que saint Grégoire VII

de celui-ci en 8 vol. in 8°, mais seulement en un volume, aujourd'hui déposé à la Bibl. Nat., & le seul qu'ait vu aussi M. Léopold Delisle. Dans ce manuscrit, dont la compilation en 8 vol. n'est qu'un développement fait à une date postérieure, d'après M. Penjon, Ph. Bouché s'exprime ainsi : « On peut soupçonner avec fondement que l'église de Saint-Jean-Baptiste, connue aujourd'hui (1791) sous le nom de Saint-Mayeul, fut la première paroisse de Cluny. » (Iere P. p. 30.) Il rappelle alors l'aventure de l'évêque de Mâcon, & ajoute : « On peut inférer de là que Saint-Mayeul a été la première église paroissiale de Cluny. » — C'est donc une supposition de Ph. Bouché, simplement. Mais le texte de l'*Ordo Cluniacensis* (cap. LXIX) ne nous permet pas de nous ranger à cet avis. Cet *Ordo* a été rédigé après la dédicace de l'église de la Sainte-Vierge située dans l'abbaye. Cela est clair d'après le chap. LXX de l'*Ordo* : « Ecclesia S. Mariæ, domibus infirmorum contigua, *dedicata est* in honorem ejusdem Dei Genitricis & sanctissimi ejus præsepii, in quo idem Dei & Hominis Filius pro salute generis humani jacuit, & infans vagiit, — Sanctorumque Omnium, & Sanctarum ; cujus dedicationis dies decimo septimo calendas Octobris habetur. » Ainsi cette église avait eu déjà sa dédicace, le 15 sept. ; or d'après un fragment cité par Mabillon (*Annal. Bened.* t. IV, p. 607) cette dédicace eut lieu en 1064. Donc Bernard n'a écrit son *Ordo* qu'après 1064, c'est à dire après l'affaire avec l'évêque de Mâcon. Mais que lisons-nous au chap. LXIX ? Nous voyons qu'en la fête de Saint Maïeul, les moines allaient en procession à cette même église que Drogon tenta d'envahir, & y chantaient la messe solennelle : seulement des frères convers y portaient alors « le calice, les burettes, la chasuble, une aube brodée d'or, les livres liturgiques, & tout ce qui était nécessaire à la célébration du saint Sacrifice. » Cela, en 1065 encore. Est-il vraisemblable que trois ans déjà auparavant cette église Saint-Maïeul fût paroissiale, quand on est obligé d'y porter jusqu'aux burettes pour dire la messe ? Cela nous semble inadmissible. Bien plutôt croyons-nous que la paroisse primitive de Cluny était cette église de Notre-Dame, dont saint Hugues s'occupa quelques années plus tard, qui se trouve au centre même de la ville de Cluny, & qui existait déjà en même temps que l'église de Saint-Pierre avant même la fondation de l'abbaye. (Mabillon, *Annal. Bened.* t. II, p. 494. — Cf. Cucherat, *Cluny au XIe siècle*, 4e édit. p. XIV.)

& le bienheureux Urbain II vont tout à l'heure confirmer de la manière la plus expresse. Saint-Maïeul faisait même partie intégrante de l'abbaye, au point qu'en certaines circonstances les moines y venaient en procession, pour la fête de saint Maïeul, par exemple; ce jour-là, on y célébrait la messe solennelle, & les moines y faisaient même l'oraison en commun. Il est évident qu'ils se trouvaient bien chez eux dans cette église. La démarche de l'évêque de Mâcon constituait donc une attaque en règle contre l'exemption de l'abbaye, si dissimulée qu'elle voulût être. Malheureusement pour lui, le grand-prieur qui gouvernait Cluny en l'absence de l'abbé était Gérald, homme d'une énergie que plus tard saint Grégoire VII dut plusieurs fois tempérer. Sa réponse à la tentative armée de Drogon ne se fit pas attendre; si elle ne fut point celle qu'aurait faite probablement l'abbé de Cluny, elle eut au moins le mérite de la netteté. Tandis que les soldats de l'évêque cherchaient à forcer la porte, les moines accouraient vers Saint-Maïeul. Beaucoup d'entre eux avaient jadis porté les armes, & ils se chargèrent de répondre à l'homélie épiscopale avec les arguments qui leur étaient familiers. Forcé de s'enfuir à toute bride, l'évêque revint à Mâcon, furieux de l'affront qu'il s'était attiré; immédiatement il jeta l'interdit sur l'abbaye & l'excommunication sur les religieux. C'était une nouvelle violation des privilèges Apostoliques.

Hugues était à Saint-Martial quand il apprit toutes ces nouvelles à la fois, & il prit à l'instant même un grand parti. La douceur avait suffi à sauvegarder jusque-là l'exemption clunisienne; mais dès lors qu'on en venait aux extrémités, l'abbé de Cluny n'hésita pas à recourir à des moyens énergiques. Sans perdre un jour il partit pour Rome, où le Pape Alexandre II allait tenir le concile romain de 1063. La saison était mauvaise; il s'agissait de franchir les Alpes au moment où les premières chaleurs détachent du haut des glaciers de redoutables avalanches. De plus Cadaloüs tenait la campagne en Lombardie & dans le Parmesan; la Ligurie était loin d'être sûre. C'étaient autant de dangers; mais il le fallait, & Hugues ne recula pas.

Pour bien faire saisir la gravité de la cause que l'abbé de Cluny en personne portait devant le Siège Apostolique, le lecteur nous saura gré d'exposer en quelques mots quels étaient les fondements de cette exemption monastique, & l'importance qu'elle présentait pour le bien général de l'Église.

L'exemption des moines a deux raisons d'être : d'abord les nécessités du gouvernement intérieur du monastère, puis l'affirmation par les faits du pouvoir immédiat du Pontife Romain sur tous & chacun des fidèles, dont il est le pasteur & le docteur. Ces deux motifs ont été mis en lumière par les actes mêmes des évêques & des Souverains Pontifes.

Dès les premiers temps où l'histoire des moines commence à se dessiner, l'on peut voir que les abbés étaient considérés comme chefs d'églises particulières. C'était à ce titre qu'ils recevaient les lettres pastorales que le patriarche d'Alexandrie leur adressait dans leurs solitudes d'Égypte en la même manière qu'aux évêques ses suffragants. C'était à ce titre encore qu'ils réglaient la liturgie & la forme de l'Office divin pour leurs monastères respectifs, qu'ils exerçaient le droit d'excommunication jusqu'à la privation de sépulture chrétienne, dans les formes mêmes qu'affectait sur ce point la discipline ecclésiastique durant les premiers siècles de l'Église. Le Pape saint Grégoire le Grand se chargea de donner la raison de cette situation reconnue aux abbés. Il en comprenait mieux que personne la nécessité, grâce à l'expérience qu'il avait acquise en gouvernant un monastère (1). Rien n'est en effet plus fatal à l'esprit monastique que des changements perpétuels & une instabilité constante dans la direction. Les âmes auront mille peines à ne pas piétiner sur place au lieu d'avancer dans la voie de la perfection, si le gouvernement général flotte dans des directions diverses au lieu de suivre une ligne bien déterminée. Or, la conduite

(1) « Quam sit necessarium monasteriorum quieti conspicere,...... anteactum nos officium quod in regimine cœnobii exhibuimus informat. » (Ap. Labb. *Concil,* t. V. col. 1607.) — Cf. S. Gregor. M. *Epist.* lib. II, ep. XLI; lib. VIII, ep. XV (ap. Migne).

même de l'évêque de Mâcon nous prouve ce que Cluny, par exemple, pouvait attendre de fixité ou de science dans les voies spirituelles de la part d'un prélat, bien intentionné sans doute, mais évidemment sans grande expérience. Son prédécesseur avait estimé Cluny jusqu'à s'en faire le moine; lui au contraire y vient à la tête d'une escorte d'hommes d'armes. On ne peut guère trouver revirement plus complet. Les évêques eux-mêmes comprirent de très bonne heure combien il était important de laisser aux abbés la liberté nécessaire pour régir dans la voie des conseils évangéliques le troupeau qui leur était confié. Saint Grégoire le Grand dressa le premier la charte authentique de cette liberté, dont il voulait faire le droit commun, & qui s'étendait fort loin, puisque dès ce temps l'évêque ne pouvait venir célébrer, ni siéger, ni faire d'ordination quelconque, ni commander, ni inventorier quoique ce fût, dans l'église monastique, sans le consentement de l'abbé. Vingt-trois évêques souscrivirent à cet acte pontifical, dans des termes qui attestent leur accord complet avec la pensée du Pontife Romain (1). Ce fut aussi pour assurer la prospérité spirituelle des monastères que presque tous les fondateurs, clercs ou laïques, stipulèrent pour eux « la liberté romaine, » qui les plaçait sous la surveillance directe du Siège de Rome; le droit reconnaissait aux fondateurs le pouvoir de poser ces réserves.

De son côté, Rome encouragea toujours ces dispositions, & ne cessa de les protéger avec un soin jaloux. C'est que dans ces exemptions elle trouvait l'affirmation de son pouvoir immédiat sur les fidèles, défini de nos jours par le concile du Vatican. Pendant des siècles, les moines ainsi placés dans sa main furent pour elle de précieux auxiliaires. Lorsque la simonie engendra le schisme par une conséquence logique, les monastères exempts se trouvèrent là encore, comme des points d'attache inébranlables qui empêchèrent l'Europe de se séparer du Siège de Pierre. Aussi

(1) « Libertati monachorum congaudemus, & quæ nunc de his statuit « Beatitudo vestra firmamus. » *Ibid.*



les Papes apprécièrent-ils grandement ces exemptions, aussi utiles au point de vue de l'unité de l'Église, que nécessaires dans l'intérêt de la perfection monastique, dont l'Église profite également. Jean XIX écrivait au roi Robert de France, tandis que saint Odilon était abbé de Cluny : « Nous ne pouvons le dire sans une amère douleur, plusieurs dans votre royaume sont arrivés au sacerdoce par « un odieux trafic; & il ne leur suffit pas de dissiper les « biens qu'ils ont mal acquis, sans souci de la religion, en « les faisant servir aux besoins de leur luxe; il leur faut « encore mettre la main sur ces monastères que les fidèles « ont élevés à leurs frais, & placés par testament sous la « seule autorité de l'Église Romaine. Vouloir ainsi arracher « les membres & les séparer de la tête, c'est vouloir s'attaquer à la tête elle-même. Ils ne cessent de fatiguer de « leurs injustices & de leurs mépris ceux qui sont serviteurs « propres de Rome. Ne savent-ils donc pas, les malheureux, « que les décrets de ce Saint-Siège ont droit à la vénération « pieuse & filiale des enfants de la sainte mère Église? qu'ils « doivent être absolument admis par eux comme la règle « des canons, puisque le Saint-Siège a le droit de juger toute « l'Église, & qu'il n'est permis à personne de contredire à « ses décrets ni de réformer ses jugements?... Cette rage & « cette outrecuidance n'atteindront pas ces monastères qui « sont à Nous. Nous voulons en préserver surtout celui de « Cluny, qui est nôtre d'une manière spéciale & singulière. « Aussi avons-Nous de Notre autorité Apostolique voulu « conférer ce présent privilège à Notre cher fils Odilon & à « ses successeurs à perpétuité : Nous le communiquons à « votre Noblesse en même temps que ces lettres, pour qu'il « en soit donné lecture à vos évêques & à vos barons, & « que vous les confirmiez par diplôme royal. Ainsi nul « évêque ou seigneur à l'avenir n'osera élever de réclamations « contre ce décret Apostolique, s'il ne veut payer sa faute « par le châtiment terrible de l'anathème, & par la perte de ses « biens temporels comme trangresseur des ordres du roi (1). »

(1) *Bull. Cluniac.* p. 8.

Tels étaient les graves intérêts dont l'abbé de Cluny allait porter solennellement la cause devant le Pape & le concile romain. Cluny était alors la plus puissante abbaye de France, & si son exemption était amoindrie ou anéantie, aucun autre monastère ne pourrait plus se flatter d'échapper au même sort. Mais le droit était trop clair pour qu'il y eût un doute sur l'issue de la plainte; l'abbé Hugues était résolu à demander une répression égale à l'outrage, & le Pape Alexandre II était avec lui en parfait accord sur ce point. Le Souverain Pontife consentit donc à l'envoi d'un légat en France, & pour cette mission Hugues obtint l'homme qu'il souhaitait, c'est à dire le cardinal Pierre Damien, évêque d'Ostie, dont l'énergie était connue (1). Celui-ci fit bien des difficultés avant d'accepter cette mission lointaine, dont il redoutait les fatigues pour son corps affaibli. « C'était, nous dit l'anonyme de Cluny, « un homme d'une austérité & d'une mortification singulières, « tout broyé des chaînes de fer qu'il portait, au point qu'il « pouvait à peine se soutenir, & que c'était pour lui une « grande souffrance de voyager à cheval. » Le vénérable abbé Hugues le connaissait depuis quelques années déjà; il le pressa tant cette fois que finalement le cardinal consentit à partir pour la France. C'était bien l'homme qu'il fallait dans l'affaire présente. C'était en effet à Pierre Damien qu'Alexandre II confiait de préférence les négociations où il fallait de la vigueur & du courage en même temps qu'une vertu à toute épreuve. Le Pape lui donna des lettres Apostoliques adressées aux archevêques de Reims, de Sens, de Tours, de Bourges & de Bordeaux, le recommandant à ces prélats comme l'homme le plus autorisé de l'Église Romaine après le Souverain Pontife, comme l'œil de l'Église & la ferme colonne du Siège Apostolique. C'était appeler sur la mission du légat l'attention de toute l'Église de France. De plus, Hugues de Cluny recevait d'Alexandre II une bulle confirmant tous les droits & privilèges accordés à ses

(1) V. pour le récit qui va suivre Patrol. lat. Migne, t. CXLV, col. 365 & suiv., 858 & suiv.



prédécesseurs; mais on y lisait ces paroles significatives : « L'autorité du Siège Apostolique ne saurait souffrir que « personne au monde vienne entreprendre sur les libertés « concédées par lui à quelqu'un de ses fils. Que les pères « de l'abbaye de Cluny, où qu'ils se trouvent, ne se croient « donc point soumis aux sentences de malédiction ou d'ex« communication portées par un évêque quel qu'il soit. Car « il nous paraît déshonorant que, sans Notre jugement, « quelqu'un ose anathématiser un fils du Siège Apostolique, « ainsi qu'on ferait pour le fils d'une Église quelconque de « rang inférieur. Que si l'on a contre eux de justes sujets de « plainte, & si l'affaire ne peut s'arranger autrement, l'on « doit demander humblement & attendre patiemment le « jugement du Siège Apostolique, par lequel nulle sentence « injuste ne saurait être prononcée (1). »

Toutes choses étant si bien préparées, le légat partit avec l'abbé de Cluny. Dans leur suite se trouvait un moine italien qui nous a laissé le récit complet de ce voyage, & nous le lui emprunterons en grande partie. Les dangers des passages des Alpes, le Saint-Bernard, l'aspect du Mont-Blanc, ne furent pas capables désormais de faire reculer Pierre Damien, malgré le triste état de sa santé. Il fallait aussi braver la fureur de Cadaloüs, que le cardinal avait récemment écrasé sous le poids d'un écrit célèbre, & qui faisait garder avec soin tous les défilés & les moindres passages. Néanmoins, protégée par Notre-Seigneur, toute la petite caravane put échapper aux dangers des montagnes & aux embûches des hommes. Aux trois principaux voyageurs s'était joint un vénérable abbé, nommé Adrald, qui avait été autrefois moine à Cluny, puis prieur de Payerne; éloquent, savant, & d'une éminente piété, il gouvernait maintenant l'abbaye de Brème en Italie. Sans aucun doute il avait une parfaite connaissance des routes de la montagne; car on suivait en ce moment le chemin de Payerne. Il mit ses connaissances au service des illustres voyageurs, & l'abbé de Cluny s'en rapporta spéciale-

(1) *Bull. Cluniac.* p. 17.

ment à sa prudence. Après bien des fatigues & des dangers, on laissa enfin derrière soi les Alpes & le Jura; bientôt l'on atteignit Mâcon, dont l'évêque s'empressa de s'éloigner; enfin voici la vallée de la Grosne & Cluny. Au son des cloches & des chants sacrés, les moines, vêtus d'aubes, vinrent en procession recevoir le légat & l'abbé (1).

Pierre Damien voyait enfin ce Cluny si célèbre. Il n'y entra pas sans émotion, & y trouva bien des sujets d'étonnement, au dire du moine clunisien que nous avons déjà cité & auquel nous empruntons encore ces lignes, quoiqu'un peu malicieuses : « Lorsqu'il vint à l'abbaye, ce nouveau « Grégoire, qui avait du premier l'éloquence sinon l'égalité « d'âme apostolique; lorsqu'il eut vu la douceur unie à « la sévérité; lorsqu'il eut admiré dans la même main la « verge & la houlette, il eut un moment d'étrange surprise. « Comment, pensait-il, ces moines peuvent-ils être saints & « vraiment fils des saints, en menant une si grande existence? « Mais pourtant comment ne seraient-ils pas saints & vrai- « ment dans la voie du ciel, en soutenant avec tant d'allé- « gresse une charge si lourde, le poids d'une observance « aussi exacte? Un jour il remarquait l'abondance de la « table; mais le lendemain il admirait la sévérité du jeûne. « Cependant, se disait-il, si l'on pouvait unir en eux l'obéis- « sance & la mortification à un même degré, oh! alors ce « serait une perfection vraiment apostolique. Il s'en ouvrit « au seigneur abbé, lui disant que si ses moines voulaient « seulement se priver deux jours de plus de fèves à la « graisse, il n'y aurait pas sous le ciel d'ermites plus austères. « Le vénérable abbé, qui savait admirablement garder en « tout la discrétion, lui répondit en souriant : — Très cher « père, vous voulez, je le vois, augmenter notre couronne « en ajoutant à nos jeûnes; c'est à merveille. Mais il vous « faut d'abord porter le fardeau avec nous, seulement pen- « dant huit jours; après quoi vous jugerez dans quelle « mesure il sera besoin d'y ajouter. Car enfin, il faut goûter

(1) *Ordo Cluniac.* cap. XXXIII.

« au plat avant de dire ce qu'il y manque de sel; ainsi faut-il « bien mettre au moins le petit doigt à la besogne, pour « juger à bon escient du poids que portent les frères. — Le « cardinal se prit alors à réfléchir que ce poids était bien « au-dessus des ses forces, & ne parla plus de l'aggraver(1). » Nous ne redirons pas les réflexions que le naïf écrivain ajoute à son récit sous forme de morale. Il s'y montre plus mordant qu'il nous serait permis de l'être, aujourd'hui que Pierre Damien est inscrit au nombre des saints.

Hugues de Cluny était moins sévère pour le légat, dont il estimait les vertus à leur prix. L'entretien des deux saints ne roulait pas uniquement sur l'observance monastique; le cardinal était tout occupé des luttes que soutenait l'Église, & auxquelles Alexandre II imprimait une direction de plus en plus victorieuse. Les écrits pleins de feu de Pierre Damien avaient porté de terribles coups au schisme de Cadaloüs; & en ce moment même il était préoccupé d'un projet concerté avec Annon de Cologne pour amener la reconnaissance du pasteur légitime. Il s'agissait de réunir un concile qui déciderait entre Alexandre & l'antipape. Il faut bien dire que la démarche était pleine de dangers; le Pape & l'archidiacre Hildebrand n'avaient pas caché leur sentiment à ce sujet dans leurs lettres au trop entreprenant cardinal. Néanmoins la confiance d'Alexandre II restait entièrement acquise à Pierre Damien, qu'il forçait à conserver l'évêché d'Ostie, dont le cardinal eût désiré se décharger pour rentrer dans la solitude de Font-Avellane. Naturellement, dans les entretiens de ces deux vrais fils de l'Église, Pierre Damien & Hugues de Cluny, la conversation vint sur l'homme que l'Europe reconnaissait pour l'âme d'une lutte dont les proportions grandissaient chaque jour. Sous ces voûtes, sous ces cloîtres, Hildebrand avait habité, vécu de la vie monastique, & nous savons quelle affection avait conçue pour l'abbé de Cluny ce grand homme, qui était un saint lui aussi. La stabilité sereine que l'union divine communiquait à l'âme de son

(1) *Bibl. Cluniac.* col. 460-462.

ami, & qui se reflétait dans ses conseils, était un don précieux que prisait grandement l'archidiacre de l'Église Romaine. Au milieu du tumulte des affaires, tumulte souvent armé, Hildebrand sentait le besoin d'un ami dont la vue fût claire & l'esprit libre. Cet ami, ce conseil, il savait le trouver chez l'abbé de Cluny, auquel, certes, les affaires ne manquaient pas, mais dont l'âme, unie à Dieu, planait avec aisance au-dessus de ces difficultés. Bien différentes étaient les relations de l'archidiacre avec le cardinal d'Ostie. C'était à Hildebrand que l'Église devait de conserver Pierre Damien à son service; au moins était-ce la persuasion du saint évêque. Mais la rigueur parfois excessive de celui-ci, ses ardeurs quelquefois indiscrètes, ne convenaient pas toujours aux difficultés de la situation, qu'elles risquaient d'empirer. De là, chez Hildebrand, quelque froideur à l'égard de Pierre Damien, froideur qui fit plus d'une fois place à une opposition formelle, commandée par l'intérêt de l'Église. De son côté, le cardinal ne savait pas toujours retenir une épigramme, qui parfois atteignait jusqu'au Pape. On le lui pardonnait aisément, en considération de ses mérites éminents; mais en somme il résultait de tout cela des relations tendues, & souvent difficiles, entre deux hommes qui visaient pourtant au même but, c'est à dire le triomphe de la sainte Église. Sous son enveloppe un peu rude, Pierre Damien en souffrait; & il confiait cette peine à l'abbé de Cluny, avec l'abandon que lui inspirait la douceur de ce pasteur des âmes. Il soupirait de ne pas posséder sans réserve l'affection de celui qu'il considérait comme l'un des plus vaillants défenseurs de l'Église. L'éloge qu'il faisait de Hildebrand était si chaleureux, que l'abbé Hugues ne put s'empêcher de dire : « A coup sûr il ne sait pas combien tendrement vous l'ai-« mez; s'il le savait, il vous paierait d'une affection sans « pareille. » Ce mot de l'ami commun fut une consolation pour Pierre Damien, qui plus tard le rapportera lui-même à Hildebrand dans le but de l'éclairer sur ses vrais sentiments. Il faut bien avouer que l'archidiacre de l'Église Romaine avait besoin de ce témoignage. Ainsi là encore Hugues se

montrait le vrai fils des saints, dont il est dit en l'Écriture « qu'ils mettent la paix parmi ceux de leur maison (1). »

« Cependant, dit le moine italien qui accompagnait le « cardinal légat, nous commençâmes à nous occuper de « réunir les évêques en synode. Celui qui était la cause de « tout ce mouvement, ayant appris notre arrivée, s'était « hâté de s'aller cacher en son pays, loin de Mâcon. Il ne « put néanmoins éviter le concile, dont on fixa la date à une « époque assez éloignée pour que tous pussent y être pré- « sents. Des lettres furent envoyées aux évêques pour leur « enjoindre d'y assister, de par l'autorité Apostolique, & « sous la menace des peines canoniques, en fixant aussi le « jour & le lieu de la réunion. »

L'abbé de Cluny de son côté ne perdait pas de vue les évènements qui se passaient à Saint-Martial, & se demandait s'il n'y avait pas lieu d'en instruire le légat. « Mais, dit le « même historien, son embarras était grand; car s'il ne « voyait pas d'autre remède à tant de maux, il avait honte « pour l'état monastique de dévoiler tout ce qui se passait « là-bas. Il ne put cependant tenir plus longtemps sa dou- « leur secrète pour nous; d'ailleurs les moines de Cluny « joignirent auprès du légat leurs instances à celles de leur « abbé pour obtenir l'intervention de saint Pierre en cette « cause. L'évêque d'Ostie hésitait; mais il se dit bientôt « qu'après tout, étant envoyé pour sauver Cluny, sans doute « il ne devait pas négliger le soin des monastères qui étaient « les membres de ce grand corps. Il se prépara donc à partir. « Auparavant il voulut venir au chapitre; & là se prosternant « à terre, il pria instamment les frères de venir à son secours, « eux aussi, s'accusant selon sa coutume de n'être qu'un « gyrovague, un vagabond, un triste moine enfin. » Quelles que fussent les préventions dont nous entendions tout à l'heure l'écho, les moines de Cluny ne purent voir sans en être touchés le spectacle de tant d'humilité. « Chacun d'eux « fondait en larmes. — Bon Jésus! se disaient-ils, si cet

(1) Eccli. XLIV, 6.

« homme craint tant pour son âme, alors qu'il est si fort « au-dessus de l'humanité, que sera-ce de nous, dont le cœur « est si sec & l'âme si peu vertueuse! » Et de fait cet exemple ne fut pas perdu. L'on ne pouvait se méprendre à l'accent de sincérité profonde qui marquait les paroles du saint cardinal; & les moines avaient raison de se redire à eux-mêmes, en présence de cette image des anciens pères de la solitude, ce que le bienheureux patriarche Benoît avait écrit en songeant à leurs enseignements: « Tout cela nous fait rou- « gir, nous qui vivons dans la paresse & la négligence (1). » La leçon humblement donnée fut humblement reçue; & peu après, l'abbé de Cluny disait avec joie au moine italien qu'il en constatait les heureux fruits dans l'âme de ses disciples. Ce bienfait appelait une récompense. « Il fut décidé « en chapitre que désormais un pauvre serait nourri & vêtu, « & qu'un psaume serait chanté, à l'intention du cardinal « Pierre Damien, sa vie durant. Après sa mort, la Messe « devait être chantée solennellement pour le repos de son « âme au jour anniversaire; les frères auraient le repas des « jours de fête, & tous les restes en seraient distribués aux « pauvres.

« Ainsi entrés dans la *société* des frères, & fortifiés par le « spectacle de leur sainte vie, nous partîmes pour Saint- « Martial, continue le moine italien. Les rebelles s'étaient « dispersés & cachés dans les environs. Mais le légat fit « publier que chacun pouvait en toute sécurité se présenter « à lui & faire entendre ses réclamations, sous la seule con- « dition de reconnaître l'autorité de l'abbé de Cluny. Pas un « n'accepta. Le légat voulut alors en conférer avec l'évêque « & le vicomte de Limoges; & aux applaudissements de « tout le peuple, il fulmina l'excommunication contre qui- « conque se rendrait coupable de violence envers le monas- « tère & les moines qui l'habitaient. Quant à la soumission « due à l'abbé de Cluny, le cardinal jugea devoir surseoir à « prononcer, comptant sur le temps & la prudence de l'abbé

(1) Reg. S. Bened. cap. LXXIII.

« Hugues. » En fait c'était tout ce qu'il fallait; d'une part le légat prononçait ainsi qu'il n'y avait pas usurpation du fait des Clunisiens, puisqu'il plaçait les moines nouveau venus sous la garde des foudres pontificales. D'autre part, le droit était certain; car la Règle de saint Benoît avait expressément prévu le cas où « l'évêque diocésain & les « chrétiens du voisinage auraient le devoir d'empêcher le « mal de prévaloir au monastère par un accord coupable « dans l'élection abbatiale (1); » & de plus le droit reconnaissait alors aux fondateurs ou à leurs descendants le pouvoir d'agir ainsi dans le cas de nécessité. Or la simonie était considérée comme crime appelant même l'intervention des laïques; saint Grégoire VII le proclamera bientôt (2). Remis ainsi à l'abbé de Cluny, le monastère pouvait avoir encore bien des épreuves à vaincre, mais il était assuré de vivre; & l'année suivante, Hugues y envoya pour abbé l'aumônier de Cluny, Adémar, dont nous avons déjà parlé. Ce fut un gouvernement de cinquante ans qui commença en 1064 avec ce nouvel abbé, & qui amena Saint-Martial à un très haut point de prospérité.

Après le règlement de cette affaire, le légat & l'abbé de Cluny revinrent par l'Auvergne & s'arrêtèrent à Souvigny. « Là, dit le moine italien, nous trouvions le monastère où « reposent les bienheureux confesseurs Maïeul & Odilon. « Mais la consécration solennelle n'était pas encore venue « parfaire son église & lui donner sa dernière confirmation. « Beaucoup d'évêques se réunirent, avec une foule considé- « rable de fidèles. L'église fut solennellement consacrée; » & le légat procéda à l'élévation solennelle du corps de saint Odilon. Grande fut sans doute la joie de l'abbé Hugues en voyant ces saintes reliques de son père bien-aimé désormais exposées aux hommages des fidèles. Aussi voulut-il que Pierre Damien se fît à nouveau l'historien du grand abbé qui avait gouverné Cluny durant cinquante-six ans (3). De sa

(1) Reg. S. Bened. cap. LXIV.

(2) *Ep. ad laïcos German.* ap. Watterich, t. I, p. 494.

(3) *Bibl. Cluniac.* col. 315.

bouche le cardinal d'Ostie put connaître parfaitement la sainteté pleine de charmes de saint Odilon. L'abbé Adrald, le compagnon & le guide de leur commun voyage à travers les Alpes, avait lui-même rapporté certains traits des derniers moments du vénérable père, qu'il avait assisté au lit de la mort. Pierre Damien accueillit donc la requête de l'abbé de Cluny, toujours en gémissant un peu; & bientôt il eut achevé son œuvre. Après avoir consacré un autel sous le vocable de saint Odilon, il se remit en route, & gagna Châlon, où le concile avait été convoqué.

« Les évêques se réunissent donc, & autour d'eux un « grand concours de fidèles. L'évêque de Mâcon y paraît, « plein d'assurance & d'ardeur. Instruit & disert, il se fie « en son savoir; il compte repousser tout arrangement « amiable; ce qu'il lui faut, c'est un triomphe complet. Ce « qui augmente sa confiance, c'est la coalition des évêques, « parmi lesquels le seul archevêque de Besançon, prélat « vénérable & éloquent, n'est pas animé contre Cluny de « dispositions hostiles. Tous les autres, sous le couvert de « mille précautions, s'entendent pour amener la ruine de « l'abbé Hugues. C'était la cause de tous qui allait se plaider, « pensaient-ils, & si Rome venait à donner raison à cet « abbé, il n'y aurait plus désormais d'évêque à pouvoir lui « résister. Réunis par ce qu'ils croyaient être le sentiment « de leur commun intérêt, ils encourageaient la résistance « de l'évêque de Mâcon.

« Mais le légat, instruit de tout cela, s'y prit de telle sorte « qu'il réussit à mettre dans son parti ceux qui étaient tout « à l'heure dans l'autre. La bienveillance de ses paroles « ramena vers lui tous les cœurs. Les pères du concile se « prirent à songer que le Pape n'avait pas envoyé solennelle-« ment le cardinal évêque d'Ostie pour traiter d'une futilité, « ni pour examiner les folles prétentions de quelque abbé « vaniteux. Aussi lorsque le légat fit donner lecture de l'acte « de fondation par lequel le duc Guillaume avait soumis les « moines de Cluny directement au Saint-Siège; lorsqu'on « lut ensuite les actes pontificaux en vertu desquels Cluny

« était soustrait à toute juridiction autre que celle du Pape, « les prélats prêtèrent tous une grande attention, & virent « leurs doutes s'évanouir devant des pièces aussi positives. « L'évêque de Mâcon n'en persista pas moins à se défendre; « les répliques se succédèrent; mais la cause de Cluny était « gagnée. Tous les évêques, même celui de Mâcon, tombant « d'accord de la validité des bulles pontificales, force fut à « Drogon de recourir aux subterfuges pour expliquer com- « ment, au mépris des actes pontificaux, il avait lancé l'ex- « communication : — Tout ce que j'ai dit, c'est que s'il y « avait dans ce monastère quelqu'un de soumis à ma juri- « diction, je l'excommuniais. — Telle fut sa défense; mais « elle ne convainquit personne, & l'évêque dut prêter le « serment suivant :

« Écoutez, seigneur & père évêque d'Ostie, & vous tous, « pères de ce saint concile. Le jour où je suis venu à Cluny, « très irrité contre ce monastère, je n'ai point agi par mépris « du Siège Apostolique ni du seigneur Pape Alexandre; je « n'ai connu qu'aujourd'hui la teneur des privilèges qui « viennent d'être mis sous vos yeux. Ainsi que Dieu me « soit en aide, & ses saints Évangiles. »

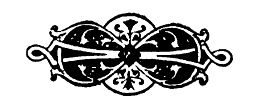
« Après l'évêque, cinq clercs de son Église vinrent prêter « le même serment. Le concile eût voulu que ces clercs « fussent au nombre de sept, mais le légat se contenta de « cinq. Puis l'évêque de Mâcon à genoux se reconnut cou- « pable, & fut condamné à jeûner sept jours au pain & à « l'eau. Cette sentence mit fin au débat, & la concorde en « fut le fruit. Aucune querelle ne surgit plus entre l'évêque « & l'abbé, qui vécurent depuis en bonne intelligence. »

Il est certain que la leçon avait été solennelle; mais aussi pourquoi Drogon n'avait-il pas lu dans les archives de son Église la lettre sévère de Jean XIX à Goslin, son prédécesseur? Pourquoi les dernières années de Gautier de Beaujeu ne l'avaient-elles pas éclairé sur le véritable état de la question? En résumé, l'exemption monastique avait couru un grand danger, & elle était sauve maintenant, grâce à l'activité déployée par l'abbé de Cluny, & à la droiture du légat Pierre

Damien. Reconnaissants du service que venait de leur rendre le saint évêque d'Ostie, Hugues & ses moines voulurent lui témoigner leur gratitude pour tant de dangers & de fatigues, affrontés & endurés par charité pour eux. Ils lui offrirent toute une chapelle fort riche, qu'il accepta comme un gage d'amitié. Mais durant la nuit, la pensée lui vint que peut-être on pourrait trouver à cela quelque apparence de simonie, & que d'ailleurs ce don diminuerait peut-être aussi la récompense qu'il attendait du Ciel. Aussi avant de partir rendit-il à l'abbé Hugues tous ces présents, quoi qu'on pût lui dire. Prenant alors congé de ce Cluny qu'il avait appris à aimer, de cet abbé si simple & si grand, Pierre Damien repartit pour l'Italie, où d'autres travaux l'attendaient. Des lettres pleines d'affection & d'admiration qu'il adressa plus tard à l'abbé Hugues & aux moines de Cluny prouvèrent que son cœur était resté fidèle au souvenir (1). Il en écrivit même à l'abbé Didier du Mont-Cassin, lui racontant ce qu'il avait vu dans la grande abbaye bourguignonne (2), à laquelle bientôt il voulut confier l'éducation de son neveu.

(1) On peut voir ces lettres dans la *Biblioth. Cluniac.* & dans Migne, t. CXLIV. Elles contiennent de beaux éloges de saint Hugues & de ses moines. Au cours de notre récit nous y prendrons quelques traits ; mais nous avons cru qu'il valait mieux ne pas les insérer dans le corps même de l'histoire, à cause de leur longueur, que rendent presque fastidieuse des citations continuelles de l'Ecriture Sainte employée d'une façon qui confine à l'abus.

(2) S. Petri Dam. *Epist.* lib. II, xv. — *Bibl. Cluniac.* col. 457 & seq.





CHAPITRE X

VIE INTIME DE CLUNY.
HUGUES AU MILIEU DE SES MOINES.



DANS les lettres qu'il écrit à l'abbé Hugues de Cluny, Pierre Damien compare le monastère qui lui laisse de si beaux souvenirs « au champ fertile, béni du Seigneur (1), » au « paradis terrestre arrosé par quatre fleuves (2), qui sont les Évangiles. » Il se rappelle avec bonheur ces moines travaillant sans relâche « avec le calme & la vigueur du bœuf attelé à la charrue, veillant ainsi que le lion, qui se repose sans fermer la paupière (3). » De son côté le moine italien que nous avons déjà longuement cité avait eu tout le temps de noter ses impressions au spectacle de l'observance clunisienne, & nous lui emprunterons

(1) Gen. XXVII, 27.
(2) *Ibid.* II, 10.
(3) « Vos enim leo non sine causa significat, qui sic dormitis a seculo ut pervigiles semper oculos habeatis in Deo. » (*Epistola* IV, ad monachos monast. Cluniac.) — Il nous paraît évident que cette comparaison est inspirée à saint Pierre Damien par le souvenir du grand lion de pierre sculpté au pignon du bâtiment appelé depuis « les écuries de saint Hugues », & qui contenait alors les écuries de l'*hospitium* avec divers logements pour les hôtes. Ce lion existe encore à la même place. Cf. Penjon, *Cluny*, p. 124.

le tableau qu'il en trace dans le récit de son voyage. « Vraiment, dit-il, j'ai vu à Cluny bien des Pauls & bien des Antoines. Si ces moines n'habitent pas la solitude, ils imitent pourtant les œuvres des solitaires, & même ils les égalent. Quand je me pris à considérer leur observance, la charité de leur affection mutuelle, & la convenance de ces usages monastiques, je songeai aussitôt à la primitive Église, cette famille dont saint Luc nous a dit : La multitude des fidèles n'avait qu'un cœur & qu'une âme, & tout leur était commun (1). A Cluny comme en cette première Église, ou plutôt comme au ciel, nul souci de la misère. La charité y règne, la joie spirituelle y déborde, la paix est le bien commun. La patience fait tout accepter, la longanimité tout supporter. Espérance vaillante, foi solide, chasteté sans tache, s'allient à l'humble obéissance qui lave les péchés, à l'observance de lois vraiment monastiques. Que dire encore de cette rigoureuse mortification des sens, de cette discipline régulière? Faut-il parler du respect que l'on porte au cloître & au silence? Hors le cas de nécessité, personne n'oserait se promener dans le cloître durant le temps consacré à l'étude, ni ouvrir la bouche si on ne l'interroge. Pour la grossièreté du vêtement, pour la simplicité de leur couche, les Clunisiens se renferment exactement dans les limites tracées par saint Benoît. Les Offices divins prennent la meilleure part des jours même les plus longs (2). A Cluny l'on se parle par signes, si bien faits & si graves que la légèreté n'y a jamais aucune part. Il me faudrait encore dire la qualité de la nourriture & de l'habit, les soins empressés prodigués aux malades, enfin la bonne & sage distribution de toutes choses; mais je veux me borner... Pourtant comment ne parlerais-je point des beautés matérielles de Cluny, de l'abondance des biens temporels, dont on a besoin aussi en ce monde? Oui, je devrais décrire les salles du monastère, toutes bâties en belle

(1) Act. IV, 32.

(2) Ici nous ne traduisons pas exactement, parce que le texte est en désaccord avec l'*Ordo* de Cluny & les lettres mêmes de saint Pierre Damien. Nous nous en tenons à ce qui est la vérité sur ce point.

pierre, & disposées bien monastiquement ; l'église, vaste & voûtée, renfermant de nombreux autels, munie d'une foule de reliques de saints, avec un trésor très varié, riche en belles choses ; le cloître, si vaste & si beau (1) que son aspect seul inviterait les moines à y séjourner ; le dortoir, suffisant pour tous les frères & que trois lampes éclairent toute la nuit ; le réfectoire, où l'on ne voit point de luxueuses peintures, & qui est remarquable au contraire par son austère simplicité, assez spacieux enfin pour que les frères y puissent au large prendre la réfection commune. Dans tous les endroits où l'eau est nécessaire, des canaux cachés l'amènent & la déversent en abondance. O noble famille, véritable Israël de Jésus-Christ ! vous avez quitté la servitude honteuse de l'Égypte ; vous avez passé la Mer Rouge, où vos ennemis sont restés engloutis. Maintenant vous jouissez d'une terre promise, de laquelle vous travaillez à passer en cette vraie patrie où coulent le lait & le miel. »

Tel apparaissait Cluny aux yeux des étrangers. C'est le cadre dans lequel doit se dérouler à nos yeux la vie de l'abbé Hugues. Nous l'étudierons donc pour comprendre mieux notre saint. Autour de lui & sous son gouvernement, deux cents religieux, pour le moins, vivaient dans un ordre admirable, malgré la multiplicité des détails de l'observance au sein d'une telle agglomération. Une hiérarchie d'officiers sagement instituée soutenait cet ensemble, & c'était là une des beautés de la maison de Dieu. Au-dessous de l'abbé, au-dessous du grand-prieur, son suppléant, tout s'ordonnait par la vigilance du prieur claustral, gardien de l'observance, & par l'activité du chambrier, de qui relevaient le cellérier, l'hospitalier, l'infirmier, & le connétable (2). A son tour le

(1) C'était celui que saint Odilon avait fait construire, & duquel il disait : « Je l'ai trouvé de bois, je le laisserai de marbre. » En effet il avait fait venir pour cela par la voie du Rhône des colonnes de marbre de Provence. Au moment où saint Hugues laissera le siège abbatial à son successeur, ce cloître se trouvera trop petit, & Ponce le rebâtira sur de plus vastes proportions encore.

(2) *Connestabulus*, chargé du soin des écuries tant des moines que des

cellérier dirigeait le grainetier, le sommelier, le jardinier, l'infirmier surtout, avec lequel il luttait d'attention pour les frères malades. Puis venait le vaste département de l'*hospitium*. Le frère hospitalier accueillait les hôtes qui voyageaient à cheval, & les soins empressés des moines s'étendaient jusqu'aux montures des nouveau venus. De son côté l'aumônier recevait en son aumônerie ceux qui allaient à pied; sans compter les autres soins qui lui incombaient, & dont nous parlerons plus tard. Ainsi qu'en une ruche bien ordonnée, tout ce monde accomplissait ses fonctions sans bruit comme sans négligence; par le nombre des moines l'on peut se faire une idée de l'activité de corps & d'esprit que réclamaient ces différents emplois. C'était dans toute sa rigueur la réalisation du précepte évangélique : *Qui præest fiat sicut ministrator* (1). Tout ce bel ordre arrachait à l'étranger l'exclamation respectueuse de Jacob : « *Castra Dei sunt* « *hæc*. C'est ici l'armée de Dieu (2)! » Oui; & pourtant c'est encore la partie la moins noble de la vie clunisienne. C'en est l'écorce, nécessaire à la vérité, mais destinée seulement à protéger & à conserver le fruit, qui est la sanctification, selon l'Apôtre (3). Or, de même que le fruit ne peut se nourrir & croître que s'il tient à l'arbre, la sanctification ne provient que de l'union au Seigneur par les vertus qui attachent l'homme à son Dieu. Au monastère elles se traduisent par les actes de la vertu de religion, dont le nom seul exprime cette adhérence surnaturelle. C'est donc à ces actes que nous devons regarder pour pénétrer véritablement la vie clunisienne. La prière est le plus excellent, & surtout la prière de l'Église, la liturgie sacrée. A Cluny, elle vit dans toute sa plénitude. Autour de la sainte Eucharistie, conservée dans une tour d'or enrichie de pierreries, & sus-

étrangers de passage à l'*hospitium*. Le connétable était souvent un religieux de grand talent & de grand mérite.

(1) Luc. XXII, 26.

(2) Gen. XXXII, 2.

(3) Rom. VI, 22.

pendue au-dessus de l'autel majeur (1), la liturgie du saint Sacrifice & de la louange divine se déroule dans des offices solennels. On peut s'imaginer la beauté, la grandeur de ces fonctions, auxquelles coopère à des degrés divers toute cette légion de moines. L'*Armarius* préside aux cérémonies & aux chants; sous sa direction les rites s'accomplissent avec une précision & une ampleur qui va souvent jusqu'à la magnificence. Quelle puissance dans la prière de l'Église redite en de telles conditions! C'est là qu'il faut, sans aucun doute, chercher la cause d'un double effet; d'abord au sein du monastère, c'est, avec l'abondance de la vie surnaturelle, cette unanimité des cœurs, qui a frappé le moine italien. Les chants sacrés « accordaient les âmes entre elles & avec Dieu, » selon l'expression de saint Denys (2). Puis au dehors c'est la bénédiction divine descendant sur les peuples, à la voix de ce chœur qui est si pleinement, par sa puissante prière, « l'organe de la vie dans la société chrétienne (3). »

L'Office divin absorbait la majeure partie du temps, & c'était sur lui que se réglait l'observance. C'était lorsqu'on chantait tel psaume au chœur que tel moine devait songer à aller préparer ceci ou cela au réfectoire par exemple, voire à la cuisine. C'est au son de tel office que telle disposition devait se prendre dans les ateliers ou sous les cloîtres. Pourtant il était d'autres moments où l'église rentrait dans un silence qui n'était guère moins imposant. Le jour n'était pas levé, l'office de la nuit était achevé cependant; mais alors le prieur claustral, faisant sa ronde & visitant les nombreux autels de la basilique, avait la joie d'y voir ses frères occupés à l'oraison mentale. Que si parfois la fatigue des longues veilles & des travaux du jour précédent diminuait le nombre de ceux qui restaient ainsi en oraison, le prieur s'en plaignait dès le matin au chapitre, comme

(1) *Chronique de Richard, moine de l'île d'Aix.* (Martène, *Amplissima Collectio*, t. V. — Ap. Bouquet, t. VII à XII.)

(2) *De Ecclesiast. Hierarch.* cap. III, p. III, §. V.

(3) Dom Guéranger, *Année liturgique*, Préface générale.

d'une perte pour le monastère (1). C'était en effet d'après l'assiduité à ce saint exercice que l'on pouvait juger si réellement tout le bel ensemble & l'aspect imposant des cérémonies liturgiques étaient pour les moines autre chose que la lampe des vierges folles, & s'il y avait bien là l'huile pure qui doit se consumer en flamme de charité.

Une autre source de mérites était aussi ouverte à Cluny, moins abondante il est vrai, nécessaire cependant en vertu de la loi imposée à l'humanité déchue, la loi de pénitence par le travail. On retrouve de toutes parts dans les coutumes clunisiennes le travail des mains; & l'on peut aisément comprendre qu'en une abbaye aussi vaste il ne devait jamais manquer, sous une forme ou sous une autre, alors même qu'il n'aurait pas fait la matière d'un exercice conventuel. Beaucoup de moines pratiquaient des arts ou des métiers utiles au monastère. Mais voyons plus spécialement ce qui a trait à cette seconde espèce de travail que le bienheureux patriarche Benoît a prescrite en sa Règle (2), le travail de l'esprit. A vrai dire, c'est là une appellation fort incomplète; car plus d'un manuscrit du moyen-âge nous dit naïvement qu'alors comme aujourd'hui si les doigts seuls remuaient pour écrire, ils n'étaient pas seuls à se fatiguer. Voyons ce genre de travail s'exécuter à Cluny. L'*Armarius* y préside & c'est lui qui a le soin de tous les livres du monastère, tant pour les faire écrire que pour les conserver. Ainsi sa fonction embrasse à la fois le soin de diriger l'Office divin & celui de gouverner ce travail monastique; elle semble faite pour rappeler aux moines que toutes les peines qu'ils prennent en dehors du chœur selon l'obéissance revêtent un caractère de religion, & s'unissent au Saint Sacrifice, qui est l'acte le plus élevé de cette vertu. Les Coutumes, ou *Ordo* de Cluny, ne nous fournissent point un chapitre spécial sur cette occupation

(1) « Si enim pauci fuerint, ipse clamabit in capitulo : Pigre vos habuistis ad orationem, paucos inveni hac nocte ante altaria. » (*Ord. Cluniac.* cap. III.)

(2) Reg. S. Bened. cap. XLVIII.

des moines; elle était si bien considérée comme œuvre monastique, & non comme une école de science, que l'on est obligé de fouiller l'histoire pour en retrouver les traces. Mais elles sont nettement imprimées sur les monuments qui nous restent de Cluny. A l'époque où nous sommes arrivés, nous voyons les religieux produire des œuvres dont un certain nombre nous sont parvenues. Ainsi l'*Ordo* de Cluny lui-même sera achevé peu après 1064 par le célèbre moine Bernard, qui partira quelques années plus tard pour l'Espagne (1). Il puise en partie les éléments de son travail dans des documents écrits, conservés à la bibliothèque du monastère (2). La vie de saint Odilon a déjà été écrite, durant les premières années du gouvernement de l'abbé Hugues, par le moine Jotsaud, vraisemblablement archiviste de Cluny (3), qui en outre écrivit contre Bérenger un ouvrage aujourd'hui perdu. Ici l'on travaille, par ordre du seigneur abbé, aux annales de Cluny, à compter de la date de la fondation, jusqu'en 1049, date de la mort de saint Odilon (4). Là plusieurs copistes sont occupés à la fois à transcrire les chartes d'un cartulaire commencé au temps de saint Odilon (5). Voici un moine qui compile une collection toute monastique. En tête figurent les Dialogues de saint Grégoire, qui donnent, on le sait, une place d'honneur à la vie du bienheureux patriarche Benoît, & retracent les exemples des saints moines de l'Occident. Puis les Vies des Pères, que saint Benoît recommande si fort en sa Règle, & que le copiste fait précéder de cette mention : « Ci commence la « préface pour la vie des saints Pères, destinée à l'instruction

(1) V. Dom Calmet, *Commentaire sur la Règle de S. Benoît,* p. 293.

(2) V. l'épître dédicatoire de Bernard. Le Spicilège de d'Achery (in 4° t. IV, p. 9) en donne une partie; elle se trouve en entier dans le volume intitulé « Vetus disciplina monastica », publié au XVIIIe siècle par un moine de Saint-Blaise en la Forêt-Noire, Dom Hergott.

(3) *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. I, p. 632.

(4) Bibl. Nat. n° 1497, fonds. lat. nouv. acquis, Ire partie du cartulaire A. Publié aussi dans la *Biblioth. Cluniac.* col. 1617 & seq.

(5) V. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* t. I. p. XIX, cartulaire A.

« des moines lorsqu'ils renoncent au monde. » Suivent des maximes empruntées aux Pères d'Orient, & les vies de plusieurs saints ermites ou cénobites. A côté de ce copiste, un autre moine s'occupe d'un second recueil, où sera retracée notamment la vie de plusieurs des grands saints auxquels Cluny est rattaché par les abbayes qu'il restaure; ainsi saint Martial. A quoi travaille cet autre frère? A transcrire les homélies de saint Augustin sur les Psaumes & sur saint Jean. Et celui-ci? A un recueil d'Actes des Saints avec des homélies, recueil destiné à un usage liturgique, sa composition même nous le dit. Il n'est pas seul à s'occuper ainsi des livres de chœur. Cluny compte parmi ses fils un moine appelé Durand, qui travaille assidûment en ce genre, & qui orne avec habileté beaucoup de volumes liturgiques. Pour récompenser son labeur courageux, le seigneur abbé ordonnera qu'après sa mort on doublera pour lui l'office qui est chanté pour chacun des frères défunts; & son souvenir restera vivant dans les traditions écrites de l'abbaye (1). Peut-être est-ce à lui que le monastère doit un recueil de leçons pour les différentes fêtes de l'année; les chapitres de ce manuscrit commencent par de grandes initiales dorées sur fond pourpre, & l'on y voit un certain nombre de peintures (2). Mais d'ailleurs Durand n'est pas à Cluny le seul moine expert en l'art de l'enluminure : plusieurs manuscrits qui ne sortent pas tous de la même main sont là pour en témoigner (3). Ce n'est pas tout encore. D'autres moines sont occupés à transcrire des ouvrages destinés purement à l'étude, par exemple les livres de Boëce, ses commentaires sur les Topiques de Cicéron. Tout à l'heure on va se mettre à l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe traduite par Rufin. Et nous ne nommons que ceux-là, parce que leurs œuvres auront la bonne fortune d'échapper aux ravages du temps & des pillages plus ou moins organisés. Mais ne devons-nous

(1) *Bibl. Cluniac.* col. 1645.
(2) Bibl. Nation., ms. n° 2246, fonds. lat. nouv. acquis.
(3) Delisle, *Invent. des mss. fonds Cluni* (1884), p. 204.

pas saluer aussi tous ceux qui travaillent en paix, sans s'inquiéter de savoir si leur ouvrage traversera les âges? Il leur suffit d'être certains qu'il restera présent au souvenir de Dieu (1).

A côté des copistes on lit, on étudie, & les prédécesseurs de l'abbé Hugues ont légué à leur monastère bon nombre d'ouvrages de toutes sortes dans ce but. Cluny conserve à part tous les volumes que lui a jadis acquis saint Maïeul (2); mais la bibliothèque s'accroît sans cesse. Pour assurer la conservation des livres, des mesures sévères sont prises. Ainsi Hugues lui-même, au rapport de Pierre le Vénérable, a décidé qu'aucun manuscrit ne serait prêté au dehors sans qu'un gage équivalent soit consigné entre les mains des moines de l'abbaye (3). Plus d'un religieux de Cluny sait le grec, & nous en retrouvons les traces dans les manuscrits de ce temps qui nous sont parvenus. On y étudie aussi l'allemand, attendu les rapports de l'abbaye avec la Germanie, & le nombre des moines originaires de ce pays, qui vivaient dans le grand monastère bourguignon. La langue arabe fait encore l'objet des études de certains religieux, tels qu'Anastase, qui tout à l'heure partira pour l'Espagne, où il ira prêcher l'Évangile aux Sarrazins. A Cluny l'on ne redoute pas les œuvres du païen Martianus Capella, ni ses traités sur les arts libéraux. Son livre porte même un nom connu dans l'abbaye; on l'appelle le livre de l'école, *liber scholaris*, & pour le demander, il y a un signe particulier (4). Mais si on lit ainsi les auteurs païens, ce n'est pas par vaine curiosité; c'est pour acquérir une plus grande habitude de leur langue, & ensuite comprendre mieux l'Écriture Sainte & les Pères. C'est ce qu'explique un curieux monument du siècle suivant,

(1) Pour ces différents détails sur les manuscrits de Cluny, nous renvoyons aux catalogues dressés par M. Léopold Delisle, la Bibliothèque Nationale étant maintenant constituée l'héritière presque unique des débris de la bibliothèque clunisienne.

(2) Delisle, *Inventaire des mss. fonds Cluni*, p. 337, n° 3.

(3) Petr. Venerab. *Epist.* lib. IV, XXXVIII.

(4) *Ordo Cluniac.* cap. XVII.

où un clunisien & un cistercien dialoguent sur leurs observances respectives (1). Toutefois, comme jadis saint Odon, l'abbé Hugues reçut un jour un avertissement qui devait le mettre en garde contre la lecture que ses moines eussent faite de ces auteurs dans un autre but. Durant son sommeil, il crut voir des reptiles s'agiter sous sa tête; & en s'éveillant, il trouva sous le chevet du lit un exemplaire de Virgile, qu'il jeta de côté (2).

La science sacrée tient donc le premier rang dans les études des moines; & ils ont la liberté de conférer entre eux sur ce sujet dans des chambres séparées du cloître, que l'*Ordo* appelle *parlatoria*. Souvent aussi le chapitre les entend traiter publiquement des questions relatives à l'Écriture Sainte ou à la vie spirituelle. C'est saint Bernard qui rappelle avec honneur ces conférences, auxquelles il a été admis à prendre part (3).

A un degré moins élevé, l'instruction est départie avec le même soin aux enfants qui grandissent sous l'habit monastique, & dont le nombre, du reste, n'a jamais été considérable à Cluny (4). Ces petits moines reçoivent le nom de frères, & l'on a plaisir à les voir venir exposer leurs désirs & leurs besoins au chambrier en personne. Ils ont leurs études, qui font partie de leur observance, tout comme la part qu'ils sont appelés à prendre aux cérémonies du chœur. Ils étudient ordinairement à voix haute (5). Ce petit troupeau

(1) *Thesaur. Anecdot.* Martène & Durand, t. V, col. 1573.

(2) Lehman voit dans ce récit une invention, par la raison que le même songe s'était présenté dans la vie de saint Odon ; « cela *doit* être un souvenir qu'on *a dû* insérer gratuitement dans celle de saint Hugues. » Pour notre part nous ne voyons pas pourquoi Dieu n'aurait pas signalé une seconde fois le même danger de la même façon. D'ailleurs les deux récits ne sont pas absolument identiques.

(3) S. Bernard. *Apologia,* cap. II. « Ipsorum interfui collationibus; sæpe de Scripturis & salute animarum habui sermonem cum multis, & publice in capitulis, & privatim in cameris. »

(4) *Recherches sur l'esprit primitif de l'Ordre de Saint Benoît,* par D. Lambelinot, de la Congr. de Saint-Maur, fin du XVIIIe siècle.

(5) *Statuta Lanfranci,* cap. I & XXII.

est l'objet des soins du seigneur abbé. C'est lui qui entend leur confession, & il ne cède à personne ce ministère de salut, si important pour ces jeunes âmes. D'ailleurs, d'une manière générale, l'éducation des enfants de Cluny est si soignée qu'Udalric peut dire en ses *Coutumes* que pas un fils de roi n'en reçoit de meilleure. Par le fait, il se trouva des fils de rois parmi ces enfants. Henri, petit-fils de Guillaume le Conquérant, y reçut l'éducation des moines, pour devenir plus tard le vénérable évêque de Winchester, auquel Cluny fut redevable de grands bienfaits. Vers l'époque où nous sommes parvenus, nous remarquons le petit Jarenton, qui deviendra abbé de Saint-Bénigne de Dijon(1), & sera pour saint Grégoire VII un compagnon & un ami des jours mauvais. Nous trouvons encore le petit Rainier, qui grandit, & qui sera un moine très instruit avant l'âge de vingt ans, philosophe distingué, bientôt cardinal & légat du Saint-Siège, avant de s'y asseoir lui-même comme successeur du bienheureux Urbain II(2). Si nous appliquons ici la règle évangélique en jugeant l'arbre à ses fruits, nous trouvons dans cette parfaite éducation des enfants le plus bel éloge de la vie spirituelle & intellectuelle à Cluny; car, saint Jean Chrysostome l'a dit, « savoir former l'âme des enfants est une science « qui dépasse de beaucoup celle du peintre, du statuaire, & « de tout autre artiste ou savant, quel qu'il soit(3). »

Mais pourquoi, nous dira-t-on, insister sur ces détails étrangers à saint Hugues lui-même, puisque nous ne faisons pas l'histoire de l'Ordre de Cluny? A cela nous répondrons que, loin de nous écarter de notre sujet, nous traitons là de choses qui y sont intimement liées. L'expérience a montré que les monastères étaient d'autant plus florissants que les études monastiques (nous ne disons pas la science pour la science) y étaient cultivées avec plus de soin. C'est qu'en effet ces études fournissent la doctrine sans laquelle il n'y a

(1) *Hist. litt.* t. IX, p. 52.
(2) *Annal. Bened.* t. V. ann. 1099.
(3) S. Joann. Chrysost. *in Matth.* hom. LX.

point de vie spirituelle. De plus elles ouvrent l'âme & combattent en elle un engourdissement qui lui serait fatal; car l'Écriture a dit que pour chercher Dieu, l'âme doit se tenir en éveil : *Qui inquirunt Dominum animadvertunt omnia* (1). D'autre part, remarquons-le, c'est à l'abbé du monastère que le patriarche des moines d'Occident a spécialement confié le soin de veiller à l'instruction de ses fils. Saint Benoît a voulu que l'abbé fût spécialement docte en la loi de Dieu, pour alimenter chez ses disciples la vie surnaturelle. Il le rend responsable de tout le déchet qui pourrait survenir dans son troupeau. Dès lors il est évident que si ce troupeau est au contraire florissant & plein de vie, l'abbé doit en bénéficier aux yeux de Dieu, ainsi qu'il est écrit : *Filius sapiens, doctrina patris* (2). Nous sommes donc autorisé à en juger ainsi pour l'abbé Hugues de Cluny, & notre moine italien ne s'y est point mépris. Après avoir décrit le monastère, après avoir dit l'abondance de ses aumônes & l'empressement plein de foi de l'hospitalité offerte aux voyageurs, il ajoute :

« Le flot de ces œuvres saintes s'échappe de cette large « source que la grâce du Saint Esprit a ouverte dans le cœur « du vénérable abbé. C'est à cette source très pure que les « moines puisent à loisir, & ses actes comme ses paroles « sont une vraie bibliothèque où chacun peut apprendre à « vivre en véritable religieux, à garder l'ordre qui caractérise « les choses divines. Son humilité le fait aimer, son caractère « est affable pour tous, son visage empreint d'une majesté « sereine impose à tous respect & admiration. Le Tout- « Puissant l'a rempli de sa crainte, enflammé de son amour, « & couronné des fleurs des vertus, pour lui confier le soin « de cette église, pour en faire le pasteur de ce troupeau. »
Au regard des études monastiques, le goût que Hugues avait eu pour lire & s'instruire dans son enfance, il le conservait & le développait toujours. Ses historiens nous disent

(1) Prov. XXVIII, 5.
(2) *Ibid.* XIII. 1.

qu'il était « insatiable » de lecture. Ses prédécesseurs avaient brillé par l'éloquence parmi leurs contemporains, & des monuments assez nombreux nous sont restés de la doctrine de saint Odilon. Hugues a laissé moins d'œuvres de ce genre; & cela tient à la nature de la mission que lui confia la divine Providence. De toutes les lettres qu'il dut écrire, & dont un grand nombre auraient dû lui survivre, huit seulement sont parvenues jusqu'à nous. Mais on lisait encore au XIII[e] siècle un livre composé par lui, & contenant le récit de miracles opérés par la Sainte Vierge; depuis cette date cet ouvrage disparaît des divers catalogues qui nous font connaître la bibliothèque de Cluny (1). Nous avons été assez heureux pour retrouver un sermon de notre saint abbé sur saint Marcel, sermon qui n'avait pas encore été publié jusqu'à présent. Sans doute c'est là une de ces instructions qu'au rapport de saint Pierre Damien Hugues adressait quotidiennement à ses moines. Le style en est ferme, la doctrine pleine & sûre, & le cœur s'y laisse voir avec toute sa tendresse. En un mot cette pièce ne peut que confirmer le jugement porté par l'*Histoire littéraire de la France* sur les œuvres de saint Hugues, à qui elle reconnaît « le talent de « bien écrire, de s'exprimer avec éloquence, mais une élo- « quence du cœur (2). » C'est ce qu'on disait déjà au XI[e] siècle; deux moines rappelaient ses lettres « remplies de

(1) *Anecdotes historiques d'Etienne de Bourbon, dominicain du XIII[e] siècle,* publié par Lecoy de la Marche pour la Société de l'histoire de France (pp. 7 & 118). — Etienne cite en même temps un livre du même genre, de Pierre le Vénérable. Ce dernier ouvrage existait encore en manuscrit à Cluny en l'an IX. (V. *Inventaire des mss. de la Bibl. Nat., fonds Cluni,* par L. Delisle, p. 400.) Celui de saint Hugues n'y était plus. Au XVII[e] siècle, D. Le Michel voyait à Cluny un recueil de miracles de la Sainte Vierge, anonyme, mais écrit par un moine disciple de saint Hugues, qui en tenait six de la bouche du saint abbé. (Ibid. p. 384.) Il ne peut donc s'agir là du livre qu'au XIII[e] siècle on disait nettement avoir été écrit par saint Hugues lui-même; & Etienne de Bourbon, après avoir été élevé à Saint-Vincent de Mâcon, avait visité Cluny. Il était donc bien informé. Nous perdons par conséquent la trace de ce manuscrit dès le XIV[e] siècle.

(2) T. IX, p. 479.

« consolations aussi douces que le miel(1); » & c'étaient deux moines étrangers à Cluny qui parlaient ainsi; nous entendrons Guillaume, abbé de Saint-Arnoul de Metz, s'exprimer dans les mêmes termes sur les écrits de l'abbé de Cluny. Quant à son élocution, Gilon en fait aussi l'éloge, même au point de vue des qualités oratoires. « Si « j'étais un moins pauvre historien, dit-il, je dirais son lan-« gage élevé, sa parole large & facile, les ressources de sa « mémoire, l'art qu'il avait de disposer son sujet avec ordre, « l'accent juste de sa diction, la profondeur de ses pensées, « & aussi l'humble réserve qu'il savait garder sur les points « où le doute était fondé(2). » Tout cela nous fait comprendre assez comment Hugues de Cluny était apte à promouvoir & à diriger les études monastiques. Nous l'aurions deviné, quand bien même des témoignages de toutes sortes ne nous l'eussent pas appris; car si le bienheureux patriarche Benoît veut la science compétente chez l'abbé d'un seul monastère, le chef d'un mouvement de restauration aussi vaste que celui dont Cluny fut l'instrument était évidemment pourvu dans une large mesure de cette indispensable qualité.

La science acquise venant ainsi se greffer sur la science dont une oraison continuelle était la source, l'abbé Hugues ne pouvait que devenir un grand saint, & son gouvernement ne pouvait manquer d'être très puissant. D'autant que les dons naturels lui avaient été largement départis par la Providence pour un tel ministère. Même extérieurement il était doué de la manière la plus heureuse. A l'époque dont nous parlons, il avait près de quarante ans, & se trouvait dans toute la vigueur de l'âge. A voir cette stature bien proportionnée, ces traits d'une mâle beauté, on sentait d'abord en lui un fils de grande race. Mais la douceur qui se joignait à cet extérieur imposant gagnait promptement le cœur; nous en avons eu déjà maint exemple; & durant

(1) *Annal. Bened.* t. V, p. 612.
(2) Gilon, fol. 204 r°.

toute sa vie ce sera là son grand moyen d'action au simple point de vue naturel. Hildebert, qui l'a vu & connu, déclare qu'on n'eût pu dire ce qui l'emportait en lui, de la prudence ou de la simplicité. Un fait qui se rapporte précisément à l'année 1063 nous paraît propre à donner le commentaire de cette parole. Il y avait alors un comte d'Albon, nommé Guigue, dont l'âme se tournait vers le cloître; mais, avouait-il au saint abbé, un obstacle le détournait d'y entrer, c'était le sayon d'étamine que les moines portaient toujours sur la peau, & l'étoffe grossière de leur habit. Guigue avait été habitué dès l'enfance aux soyeux tissus de l'Orient, qui étaient alors un des grands luxes de la chevalerie. Une peau d'agneau, si fine & si douce qu'elle fût, répugnait à ses mains délicates (1). Hugues ne s'étonna pas de cette contradiction entre la vie guerrière & des habitudes si molles; il s'occupa de seconder l'impulsion de la grâce, avec une discrétion pleine de finesse, & déclara au comte que sur ce point on ferait fléchir pour lui la règle commune. Guigue entra donc au noviciat. L'habit qu'il reçut des mains du seigneur abbé était fait d'étoffe bien douce, tout en gardant la coupe régulière; & par dessous il put porter tout ce qu'il voulut de soie & de lin. Seulement il arriva au bout de quelques jours ce que le prudent abbé avait prévu. Le pauvre comte se fit honte à lui-même; sa singularité lui arracha d'abord des gémissements; la patience miséricordieuse avec laquelle on supportait encore les saillies de son caractère indépendant le confondit bientôt tout à fait. Des gémissements il en vint aux actes, & endossa bravement une pelisse d'agneau; on la lui choisit bien fine. Mais tout cela n'était qu'extérieur; sous cette peau de brebis, il se sentait loup, tant qu'il porterait de la soie, si bien dissimulée qu'elle fût. Courage donc! Le voilà qui revêt un beau jour le terrible sayon d'étamine; il en avait la fièvre à l'avance; & de fait il

(1) Nous suivons pour ce récit la version de Rainald, & surtout celle de Gilon qui concorde parfaitement avec elle, tout en donnant des détails plus caractéristiques & certainement puisés à bonne source. (Fol. 218 r°.)

y gagna d'abord nombre d'ampoules, puis s'y habitua comme à la peau d'agneau. Et la victoire du bon Dieu avançait toujours. Il y avait pourtant encore des répugnances : la cuisine clunisienne ressemblait peu aux mets recherchés dont le comte avait l'habitude. Le fameux plat de fèves à la graisse, qui avait si fort choqué saint Pierre Damien, le choquait lui aussi, mais pour des raisons toutes différentes. Mais qu'est-ce que cela pour un homme qui a triomphé de l'étamine & de la peau d'agneau? Et le bon Guigue donne le coup de grâce à toutes ses délicatesses en se mettant bravement au régime de tous ceux qui l'entourent. Hugues avait compté sur cette générosité vraiment chevaleresque, & il avait eu raison. L'obstacle qui eût fermé pour toujours au pauvre comte la carrière sainte, hors de laquelle il se fût peut-être perdu par la sensualité, Guigue l'avait franchi seul. Si cela eût demandé des années, on pourrait ne trouver là rien de bien héroïque; mais ce fut l'affaire de quelques jours. Dieu voulut faire voir toute l'étendue de la miséricorde que méritaient ces efforts courageux : vingt jours de cette pénitence furent tout ce que réclama la justice divine; & au bout de ce court laps de temps, Guigue s'endormit dans le Seigneur, dans toute la ferveur de sa généreuse conversion. En habile pêcheur, Hugues avait amené ce beau poisson dans les filets du Seigneur Jésus pour l'éternité. Le trait resta célèbre à Cluny.

L'on comprend d'après cela que le saint abbé fût aimé de ses moines autant qu'il en était admiré. Sans doute il était inflexible à l'égard des natures rebelles ou indisciplinées, impatientes du joug & des mille exigences de l'observance (1). C'était le précepte même de saint Benoît; & contre ceux-là, Dieu lui donnait, comme au Prophète, « un front plus dur que le leur, un front de diamant (2). » Mais c'étaient là heureusement les cas les plus rares; & alors même on sentait que le maître qui réprimandait si sévère-

(1) Gilon, fol. 216 r°.
(2) Ezech. III, 8-9.

ment était aussi le père, qui voulait véritablement procurer le bien de ses enfants en corrigeant ce qui se trouvait de mal en eux. Pour les âmes douces, dociles & soumises, cette surnaturelle tendresse apparaissait dans tout son jour par la douceur des conseils & des encouragements. Accueillant d'ailleurs chacun avec bonté, le seigneur abbé s'occupait de ce qu'on venait lui dire absolument comme s'il n'eût eu autre affaire en l'esprit. Servi par une mémoire imperturbable & une lucidité d'esprit parfaite, il se trouvait immédiatement à la question. Surtout il avait un cœur qui semblait embrasser tous ceux de ses enfants & battre à l'unisson de tous leurs sentiments. Ceux qui faisaient leurs débuts dans la carrière monastique étaient plus que tous l'objet de ses soins assidus pour assurer leurs premiers pas; le biographe ne fait pas difficulté de dire qu'alors on trouvait en lui à la fois le père prévoyant & la mère pleine de tendresse, préparant d'avance au nouveau-né tout ce qui peut protéger sa frêle existence (1).

A cette doctrine sage & prudente, Hugues joignait l'exemple, selon le précepte de saint Benoît. Une chose avait fait l'admiration du moine italien; c'était que, « bien portant « ou malade, l'abbé de Cluny n'avait point dans son abbaye « une chambre à lui particulière. » Il reposait dans le dortoir commun; c'était lui qui donnait le signal du réveil; & en toutes choses, à voir l'*Ordo* de Cluny rédigé sous ses yeux, on peut dire qu'il était vraiment le premier moine de son monastère, malgré les honneurs & le respect qui entouraient partout la dignité abbatiale. Pour la nourriture, il dépassait même la sévérité de l'observance. Voici ce que nous dit de lui le moine clunisien que nous avons déjà cité (2) : « Hugues, « le serviteur du Christ, était discret en sa nourriture comme « en toutes choses; il ne renvoyait point ostensiblement ce « qu'on servait devant lui, mais il n'en usait pas à beaucoup « près autant que la chair l'eût voulu. Pourtant, il me paraît

(1) Gilon, *loc. cit.*
(2) *Biblioth. Cluniac.* col. 462.

« qu'il manquait un peu de discrétion dans la mesure du « boire. Car il infligeait à son corps le tourment d'une soif « plus cruelle qu'aucune abstinence imaginable, en le forçant « à recevoir des aliments sans aider la digestion par quelque « breuvage. Il n'est point au monde un Pierre Damien « capable de porter continuellement une croix pareille. Ne « point boire durant son repas, n'est-ce pas vouloir maçon- « ner sans mortier? C'est avaler des pierres sèches, c'est irri- « ter constamment la soif. Il y avait pourtant du vin sur sa « table; mais Hugues voulait s'imposer le tourment d'une « soif ardente, pour émousser l'aiguillon de la chair, que le « vin peut trop facilement aiguiser. Il entendait n'en user « qu'après s'être d'abord assuré de n'en pouvoir souffrir, & « ne pas courir le risque d'introduire en lui un ennemi au « lieu d'un serviteur. » Ainsi parle notre moine; & son témoignage est d'autant moins suspect qu'il n'approuve pas tout à fait ce qu'il rapporte. Ce qu'il dit, il l'a vu, quelques années, il est vrai, après la date où nous sommes arrivés dans la vie du saint abbé. Mais si à cette époque où l'âge devait commencer à faire sentir son poids, Hugues en usait ainsi, certainement c'était une habitude qui datait de loin chez lui, & à coup sûr du temps où il était dans toute sa vigueur. Ainsi pouvons-nous dire qu'il pratiquait la mortification en cette manière & à ce degré, durant la période que nous parcourons. Sur le fait en lui-même, nous ne partageons certes pas l'avis du biographe. Hugues méritait vraiment, comme le prouve l'unanimité des témoignages, la réputation d'un maître plein de discrétion. Il ne nous reste donc, en présence de cet exemple de rude mortification, autre chose à faire que d'apprendre comment la discrétion consiste non seulement à ne point dépasser la mesure, mais encore à ne point rester en deçà. Hugues jugeait qu'il lui était nécessaire de se mortifier jusqu'à ce point, & il n'hésitait pas à le faire. Au reste saint Benoît l'avait déjà dit, lorsqu'il prévenait son disciple que « pour la conservation de « la charité, comme pour la correction des vices, la justice « pouvait exiger parfois quelque rigueur (1). »

(1) Reg. S. Bened. Prolog.

A la différence, pourtant, de quelques grands réformateurs, dont plusieurs furent même des saints, Hugues se gardait de prescrire d'une manière générale à ses disciples les austérités exceptionnelles qu'il pouvait s'imposer à lui-même. La pratique de toutes les observances lui en avait appris le poids; & loin de faire des lois pour l'aggraver dans la proportion de ce que lui-même pouvait porter, il se montrait attentif à régler d'une manière plus paternelle certains détails des coutumes clunisiennes. Par exemple il ordonne de servir à l'avenir aux jeunes moines une quantité de nourriture égale à celle des moines plus âgés. « Puisqu'ils supportent également le poids du jour & de la « chaleur, dit-il, nul ne saurait trouver mauvais qu'ils reçoi- « vent également le salaire de leur peine. » Jusqu'au moment où Bernard écrivit l'*Ordo* de Cluny, le chambrier distribuait tous les trois ans des pelisses neuves aux moines. Mais lorsque Udalric à son tour rédigea les *Coutumes*, nous voyons que cette distribution se faisait tous les deux ans, évidemment d'après un ordre de l'abbé Hugues. Nous avons vu sa réponse au conseil que lui donnait saint Pierre Damien; & elle prouve chez lui une connaissance pratique de tous les détails de l'observance; car il s'agissait là en apparence d'une chose bien minime, un plat de légumes, qu'on ne servait pas tous les jours, & qu'on eût accommodé à l'huile au lieu de graisse. Mais ce détail se reliait à tout un ensemble de coutumes que l'abbé pratiquait tout le premier. Dans cet ensemble les exercices divers s'enchaînaient si étroitement, qu'au rapport même de saint Pierre Damien, « à peine si « dans les jours les plus longs de l'année, les frères avaient « une demi-heure pour respirer un peu en causant à voix « basse dans le cloître. » Le saint abbé savait qu'une existence ainsi réglée constituait une charge assez lourde; & il ne voulait en aucune façon y ajouter sans une évidente nécessité.

Tel nous apparaît donc l'abbé Hugues de Cluny, au point de vue de sa propre observance monastique, aimé de tous ses fils, prêchant par la parole & par l'exemple. Mais une

objection pourrait se présenter à l'esprit du lecteur qui nous a suivi jusqu'ici. A lire le récit de cette vie, ne semble-t-il pas qu'elle se passait en somme beaucoup plus hors du monastère que dans le cloître? Nous voyons le saint abbé à Rome, en Allemagne, en Gascogne, sur tous les points de la France. Il ne passait donc à Cluny que la moindre partie de son temps? Or c'est le contraire qui est vrai; & il est utile de le faire remarquer très positivement, sous peine de se tromper tout à fait sur le caractère du saint, même sur le caractère de ses œuvres; car à ne le considérer que dans ses rapports avec le monde, on risquerait de ne voir en lui qu'un politique. Depuis le jour où l'élection de ses frères l'avait porté au siège abbatial, jusqu'à l'année 1063 où nous sommes arrivés, quinze ans se sont écoulés. Qu'a-t-il passé de ce temps hors de Cluny? Tout compte fait, & largement, ces absences ne forment qu'un total de quatre années, cinq tout au plus. Cluny était donc réellement « la maison de « son repos (1), » où il vivait en véritable religieux, partagé entre le service de ses frères & le soin de son âme. Ce second point doit nous occuper maintenant.

Tel nous l'avons vu dans ses premières années de vie monastique, tel il persévère. Disons mieux, il ne cesse de rendre de plus en plus intime l'union de son âme avec Dieu. « N'avait-il point à parler aux hommes? Il parlait alors à « Dieu; & s'il devait ouvrir la bouche, c'était encore de « Dieu qu'il parlait. » Tel est le témoignage que lui rend Hildebert, qui l'a connu. La prière était vraiment sa vie, & la contemplation continuelle son élément. Dans ce mot de prière nous comprenons avant tout le saint Sacrifice de la Messe & l'Office divin, qu'accompagnait l'oraison mentale. En voyage même, alors qu'il allait chevauchant, fût-ce dans les sentiers périlleux des Alpes ou des Pyrénées, il ne cessait de lire & de méditer, quand il ne récitait pas l'Office divin de concert avec ses chapelains. Pourtant son expérience propre & celle de saint Odilon auraient dû lui apprendre à

(1) Ps. CXXXI, 14.

redouter les gorges de la montagne. Mais non, ces dangers ne pouvaient le distraire de Dieu. William Faber a mis quelque part en relief une vérité qui s'applique pleinement à notre abbé. Il fait ressortir comment les saints qui ont accompli en ce monde les œuvres les plus multipliées, ont pourtant ordonné leur vie de telle sorte que le meilleur de leur temps a été donné à la prière. C'est absolument le fait de l'abbé de Cluny. Et nous le répétons encore, c'est à cause de cela même qu'il a été puissant parmi les hommes. Ce qui l'a fait aimer & lui a soumis les cœurs, ç'a été la grâce divine, dont il obtenait l'effusion avec une facilité d'autant plus grande qu'il était entré plus avant dans les puissances du Seigneur. Ses qualités naturelles n'ont été que l'auxiliaire de cette action surnaturelle. Là est tout le secret des merveilles qui se multiplient autour de lui & à cause de lui. Sa volonté s'était identifiée avec celle de Dieu dans la mesure qui est possible à la fragile humanité; on pouvait dire alors que Dieu & son serviteur n'avaient plus qu'une même volonté, que Dieu dans sa miséricorde ne voulait plus que ce que voulait son serviteur, ainsi que dit l'Écriture : *Voluntatem timentium se faciet*(1). Souvent même le Seigneur allait au devant des désirs de celui qu'il aimait, selon qu'il est encore écrit : « Avant que vous m'invoquiez je dirai : « Me voici(2). » D'autres fois l'invocation seule des mérites du saint abbé suffisait à la bonté divine pour motiver de véritables miracles. Et de tout cela nous connaissons bien des exemples qui se rapportent à cette première partie de la vie de Hugues de Cluny. Nous en avons déjà cité quelques-uns; il nous en reste encore à voir bien d'autres. C'est ainsi, par exemple, qu'un pauvre maniaque, nommé Géraud, fut sauvé du danger qu'il courait de se noyer. Malgré toutes les représentations, il avait persisté à s'aventurer sur la Loire, seul dans un bateau qu'il ne savait pas manœuvrer. Saisi par le courant & emporté en dérive, il allait périr, lorsque

(1) Ps. CXLIV, 19.
(2) Isai. LXV, 24.

le souvenir lui revint de cet abbé Hugues dont il avait entendu beaucoup parler. Il se prit à l'invoquer à grands cris, & tout aussitôt l'esquif se redressant vint à la rive, où le pauvre Géraud put prendre pied sain & sauf. C'est encore la même invocation qui fut salutaire à deux moines de Cluny. L'un se nommait Guy; c'était, dit Gilon, un moine plein de vertus, & de plus doué d'une voix qui en faisait un des chantres des jours de fête(1). Or il advint qu'une année, en la nuit de Noël, il fut désigné par l'*armarius* pour un des répons que le seigneur abbé devait chanter à son siège, de concert avec d'autres moines. Guy vint donc prendre place au moment voulu sur le degré de la stalle abbatiale, en se tenant un peu en arrière(2). Le répons entonné, Guy se trouva pris d'une subite extinction de voix; impossible de former un son. Le pauvre chantre, assez décontenancé, se tint un moment en repos ; mais sentant que la voix ne revenait pas, il se prit à songer au moyen de sortir d'embarras. Avisant la mitre (3) que le seigneur abbé avait déposée pour chanter, il allonge tout doucement le bras par derrière lui, se saisit de la mitre, & prestement s'entoure la gorge des bandelettes ou fanons, qui en ce temps-là formaient un vrai bandeau mobile. Guy demandait au Ciel avec foi, par les mérites de son saint abbé, la faveur de n'être pas condamné au mutisme en une pareille solennité, où les chants de la terre s'unissent à ceux du ciel.

(1) Gilon, fol. 210 v°.

(2) *Ordo Cluniac.* cap. 1. Le récit de Gilon, plus précis que celui de Hildebert, s'explique parfaitement si l'on tient compte des prescriptions de l'*Ordo,* faute de quoi il devient presque incompréhensible.

(3) C'est évidemment la mitre qu'il faut entendre par les mots *pileus, capellus,* qu'emploie Gilon, & Hildebert après lui. Ce terme de *pileus* est employé au XIe siècle encore par le faux Alcuin (V. Dom Chamard, *Les Abbés au moyen-âge,* p. 25) pour signifier la mitre, qui avait alors la forme d'une sorte de bonnet. Le *corrigia capelli* de Gilon désigne les bandelettes de la mitre, que nous appelons aujourd'hui fanons, & qui alors formaient réellement une attache nouée derrière la tête. Que saint Hugues ait porté la mitre dès cette époque, c'est ce que nous verrons bientôt. Saint Odilon la portait avant lui. (*Ibid.* p. 26).

Sa foi fut récompensée; le répons n'était pas fini que la voix lui revenait claire & limpide; & il avait la joie d'en rester maître durant tout le cours de la fête. L'autre moine s'appelait Guillaume; il avait été envoyé dans une des métairies ou *doyennés* avoisinant Cluny, dit le biographe. Un violent mal de jambe vient l'arrêter dans ses travaux, & bientôt le mettre hors d'état de remplir aucune fonction. La maladie empire, une tumeur se forme, se développe, & menace enfin la vie même du pauvre Guillaume. Cependant la foi ne faiblit pas en lui, & un jour, mettant la main sur le siège du mal, il s'écrie : « Maladie maudite, au nom de « Jésus-Christ, & de la part de mon père abbé qui m'a « envoyé ici, je t'ordonne de me quitter, pour que je puisse « remplir l'emploi qui m'a été confié. » La nuit suivante, durant son sommeil, il vit deux moines revêtus d'aubes lui apparaître, se disant envoyés par l'abbé Hugues. L'un d'eux versa de l'huile sur la jambe malade, & l'autre, avec mille précautions, en frictionna la tumeur fatale. Puis tous deux disparurent. Guillaume s'éveilla & se trouva guéri. Dans sa joie, il n'eut d'autre pensée que d'attribuer cette guérison miraculeuse aux mérites de son abbé.

Mais voici un trait d'un genre différent qui jettera un plus grand jour sur le saint que nous aimons à étudier. Au moment où saint Pierre Damien arrivait à Cluny avec le seigneur abbé, il y avait à l'infirmerie un bon moine déjà vieux, qu'une hydropisie conduisait au tombeau. En apprenant le retour de son abbé, le vieillard est saisi de joie; car il aime ce père, entre les mains duquel il a remis avec confiance le soin de sa conduite. « O mon Dieu, se prend-il à « dire, s'il y a encore quelque péché qui obscurcisse mon « âme parce que je ne l'ai pas vu lors de mes précédentes « confessions, montrez-le moi. Je veux le confesser bien « sincèrement à mon abbé qui nous revient, & recevoir « l'absolution de celui qui a plus que personne pouvoir sur « moi. » Une voix que lui seul entend lui répond alors : « Oui, oui, il y a quelque chose que tu n'as pas encore « confessé? — Eh bien! Seigneur, dites-moi clairement ce

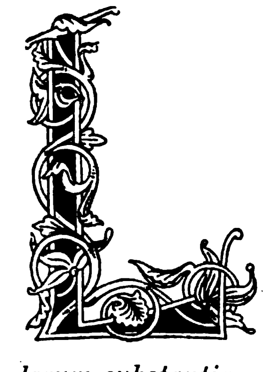
« que c'est, pour que je m'en accuse & m'en corrige. » Et la voix de lui rappeler alors certaine faute, qu'aussitôt il reconnaît avoir en effet commise. On mande le seigneur abbé, qui se rend sans retard à l'infirmerie & entend la confession du bon vieillard. Peu de jours après, celui-ci s'endormait dans la paix. Assurément lorsqu'il a raconté ce trait, & lui seul pouvait le faire, ce bon moine a pu être admis comme témoin non suspect; son humilité garantissait sa véracité. Saint Pierre Damien en juge ainsi, & c'est lui qui nous a fait ce récit. Nous saisissons là un des côtés les plus importants du ministère de salut exercé par Hugues de Cluny au milieu de son troupeau, c'est à dire l'administration des sacrements. C'est le moyen par excellence, institué par le Seigneur lui-même, pour faire circuler la vie surnaturelle dans les membres de l'Église, qui est son corps mystique. On voit avec quelle confiance pleine de simplicité les moines venaient demander ces eaux vives à celui que la Providence leur avait donné pour pasteur. A ce moyen divin de sanctification, aux soins que prenait le seigneur abbé de nourrir l'âme de ses moines par la double doctrine de l'enseignement & de l'exemple, ajoutons une troisième considération : celle de la communion des mérites entre le chef & les membres. C'est un dogme dans l'Église catholique; mais dans une agrégation de membres aussi étroitement unis que le sont ceux d'un monastère, cette communion agit encore avec plus d'énergie. Lors donc que le chef se trouve être un saint du plus haut vol, quelle richesse de vie surnaturelle ne découle pas de lui sur toutes les parties de ce corps, « comme le « parfum qui descend de la tête du grand-prêtre sur tous « ses membres, & jusqu'à la frange de son vêtement sacerdo- « tal (1)? » Il en était ainsi à Cluny; & nous allons faire connaître quelque chose des manifestations de vie surnaturelle qui s'y produisaient; cela achèvera de nous faire apprécier la puissance de la source féconde « que la grâce du « Saint Esprit avait ouverte au cœur du saint abbé. »

(1) Ps. CXXXII. 2.



CHAPITRE XI

VIE SURNATURELLE DANS LE MONASTÈRE. CHARITÉ POUR LES VIVANTS ET POUR LES DÉFUNTS.



A foi est cette lumière surnaturelle qui permet au chrétien de saisir les réalités du monde invisible à travers le voile qui les lui dérobe : *Fides est sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium,* dit saint Paul (1). Mais à mesure que cette lumière devient plus vive dans l'âme, elle pénètre le voile avec plus d'énergie, & les réalités cachées se dessinent plus nettement pour le chrétien. C'est un crépuscule qui va s'illuminant jusqu'au midi de la claire vision : *Semita justorum quasi lux splendens procedit, & crescit usque ad perfectam diem* (2). Il peut alors arriver, comme il arrive souvent en effet, que les réalités du monde spirituel se manifestent aux yeux du corps ou de l'âme des humains. Les formes qu'elles revêtent en ces circonstances aident les mortels à les saisir, bien que ces formes constituent encore un voile, plus ou moins transpa-

(1) Hebr. xi, 1.
(2) Prov. iv, 18.

rent, qui distingue la foi de la claire vue réservée pour l'autre vie. Aussi plus ces manifestations s'élèvent en dignité, plus ces formes deviennent spirituelles, & s'éloignent de ce que les sens de l'homme sont accoutumés à percevoir. Des faits de cette nature ne pouvaient manquer d'avoir lieu à Cluny, pour les raisons que nous venons d'expliquer. D'ailleurs pareilles choses étaient fréquentes & n'étonnaient personne, en ces âges où la foi était vive; & il en est encore, il en sera toujours ainsi, dans les milieux où la foi vit et vivra. Or elle était puissante au sein de la grande abbaye; & nous voulons d'abord le prouver.

Cluny comptait alors des hommes éminents ; nous avons déjà prononcé les noms de quelques-uns d'entre eux ; ainsi Bernard, ainsi Gérald, naguère écolâtre de Ratisbonne, maintenant grand-prieur de Cluny, celui-là même qui sous peu d'années va succéder à saint Pierre Damien comme cardinal évêque d'Ostie & légat du Saint-Siège. Nommons encore Warmond, qui commence à Cluny une carrière qui doit le mener au siège abbatial de Déols en Berry, puis au siège archiépiscopal de Vienne en Dauphiné. Mais ceux que nous voulons surtout remarquer, ce sont les moines que leurs vertus élevaient au-dessus du niveau commun. Dans ce nombre nous voyons d'abord Odon de Châtillon, qui succédera à Gérald comme grand-prieur, puis comme évêque d'Ostie, & deviendra le bienheureux pape Urbain II. A côté de lui nous distinguons le moine Renchon, que recommande le choix fait de lui par le saint abbé Hugues pour diriger dans la voie de la perfection ses premières filles de Marcigny. Renchon s'acquitta de ce ministère durant quarante années consécutives, & nous l'avons entendu dépeindre comme « un « vrai sage de l'école du Christ, sachant par sa bonté allumer « la ferveur & par sa fermeté prévenir les écarts. » Puis c'est le moine Lanzon, qui va introduire chez les Anglais ses frères de Cluny, & dont la sainteté aussi bien que les qualités naturelles sont assez attestées par les efforts que fit pour l'amener & le garder en Angleterre un haut baron de ce pays.

Mais voici d'autres noms qui sont ceux de véritables saints, dont Cluny conserva & honora les reliques, & auxquels l'Ordre rendit un culte liturgique. C'est d'abord Udalric, venu de Ratisbonne en même temps que Gérald. Ce fut lui qui porta l'observance clunisienne au delà du Rhin dans le Brisgau & la Forêt-Noire, lui qui la rendit stable dans la célèbre abbaye d'Hirschau, en rédigeant à nouveau pour le saint abbé Guillaume les coutumes que Bernard avait codifiées à Cluny. Durant son séjour à l'abbaye, Udalric donna l'exemple des plus hautes vertus jointes à une science consommée des choses de Dieu; & Hugues voulut partager avec lui le soin d'administrer à ses novices le sacrement de pénitence. Beaucoup d'entre eux venaient lui demander de bons conseils, lui découvrir leurs tentations, recevoir ses avis. On le surnommait volontiers le « guide des novices », à cause de l'affection toute particulière qu'il leur témoignait, & du soin spécial qu'il prenait d'affermir leurs premiers pas dans la vie religieuse. Il entretenait une correspondance assez suivie avec des abbés & des monastères, correspondance toute consacrée à la science des voies spirituelles. Mais comme dans les réunions les plus saintes il peut toujours se trouver des pharisiens, Hugues de Cluny en avait autour de lui, entre autres un certain moine Hunald, & probablement ce Robert qui causera plus tard une cruelle déception au saint abbé. Ces meneurs s'élevèrent donc avec tant de persistance contre la liberté dont usait Udalric pour cette correspondance que cela devint affaire de chapitre. Mais Hugues savait à quoi s'en tenir, & renvoya absous l'accusé dont il connaissait la vertu & les services. Plus d'une fois, il exerça à dessein la patience du saint moine; mais il ne se séparait guère de lui, & lui témoignait la plus grande confiance. Un jour, Hugues songeait à quelque voyage, qui semblait nécessaire dans l'intérêt de l'Ordre. Tout le chapitre étant de cet avis, l'abbé de Cluny se décidait à se mettre en route pour l'étranger. Seul Udalric était d'un sentiment contraire; il s'en ouvrit humblement à son abbé, qui, dit le biographe, « ne fut pas « difficile à convaincre. » Nous savons en effet s'il aimait

les affaires de ce genre. La nuit même qui suivit cet entretien, Hugues eut un songe, dans lequel il se voyait brusquement arracher ses vêtements ; mais Udalric s'approchait aussitôt & réparait le dommage. Dès le matin, le saint abbé fit appeler son fidèle conseiller, & lui exposant son rêve de la nuit, se réjouit avec lui d'avoir acquiescé à son avis, tandis qu'en suivant le sentiment général des autres frères, il eût certainement couru quelque danger. En une autre circonstance, Udalric reçut encore une marque de la confiance de son abbé, qui voulut lui remettre en partie le soin de la direction spirituelle de Marcigny, de concert avec Renchon (1). Mais il ne put la conserver longtemps, à cause de ses infirmités. Plus tard, il eut mission de diriger successivement les nouveaux monastères au delà du Rhin & celui de Payerne. Les miracles se multiplièrent autour de lui, & ses vertus répandirent le parfum le plus salutaire dans ces contrées. A côté du monastère qui prit plus tard de lui le nom de la Celle Saint-Udalric, il avait fondé le monastère de Boleswiller pour des moniales.

Deux ans avant sa mort, Udalric eut à supporter sa dernière épreuve, celle de la cécité. Il l'endura avec la même patience forte & simple qui avait été le caractère principal de toute sa vie. Bientôt il tomba malade ; Hugues, en apprenant ces nouvelles, envoya vers lui le moine Cunon, qui avait été le fidèle compagnon d'Udalric dans ses fondations d'outre-Rhin. Cunon était chargé de ramener le saint homme à Cluny, où l'abbé Hugues voulait lui ménager la paix des derniers jours. Mais Udalric ne voulut pas abandonner son monastère de la Forêt-Noire. Il l'avait fondé, il l'avait aimé durant sa vie ; & il demandait à y mourir. Cunon rapporta

(1) C'est ainsi seulement que nous pouvons accorder le récit des *Acta SS.*, qui lui attribue la fonction de directeur spirituel de Marcigny, avec le travail des Bénédictins préparé pour le *Gallia Christiana.* (Voir Cucherat, *Cluny au XIe siècle,* p. 263.) Ce travail, fait sur des documents authentiques à Marcigny même, déclare que Renchon resta en fonction de 1061 jusqu'à 1103. Il faut donc dire qu'Udalric fut seulement son second durant quelque temps, car en 1103 il était mort loin de Cluny.

cette réponse au saint abbé. Hugues voulut que, malgré l'éloignement, tout se fît comme si son cher Udalric était présent. Il chargea donc Cunon de lui transmettre l'absolution des fautes contre la règle, selon l'usage observé à l'égard des frères mourants(1). Puis se mettant lui-même à genoux, comme il eût fait devant le moine près de quitter la terre, Hugues demanda à Cunon de vouloir aussi, au nom d'Udalric, pardonner à son abbé & à ses frères de Cluny toutes les fautes dont ils se seraient rendus coupables envers lui. C'est après avoir reçu ce touchant message, qu'Udalric s'endormit dans le Seigneur, le 13 juillet 1093, tandis qu'un de ses frères lui répétait ces mots de l'Écriture, qui lui étaient particulièrement chers : « C'est par la foi que les saints ont « vaincu le monde : *Sancti per fidem vicerunt regna*(2). » Cluny lui consacra une fête liturgique à la date du 10 juillet, jour auquel sa mémoire est rappelée dans les divers martyrologes bénédictins.

Un autre moine de sainte vie se trouvait en ce même temps à l'abbaye. Anastase était son nom. Vénitien d'origine, il avait quitté famille & patrie, & s'était enfin arrêté au célèbre monastère de Saint-Michel-au-péril de la mer. C'était vers l'an 1058. Mais ayant découvert fortuitement que l'abbé de ce lieu était simoniaque, il s'enfuit, & alla se fixer dans une des petites îles Chausey, près la côte du Cotentin. Or il arriva qu'au bout de quelque temps, l'abbé de Cluny vint dans ces contrées. Nous pensons qu'il s'agissait pour lui de ramener la paix au monastère de Saint-Evroul, dont le prieur, Rainier de Châtillon, avait amené presque la ruine, en provoquant la colère de Guillaume le Bâtard contre l'abbé, Robert de Grantemesnil. Celui-ci avait jadis fait accepter à Saint-Evroul les coutumes de Cluny, qui d'ailleurs n'avait

(1) *Disciplina Farfensis*, cap. LV. Les us de Farfa étaient ceux de Cluny; ils expliquent plus nettement que Bernard cet usage, qu'il faut connaître pour comprendre la scène que retrace la vie du bienheureux Udalric dans les *Acta SS. O. S. B.* La *Disciplina Farfensis* se trouve dans le volume plusieurs fois cité qui a pour titre : *Vetus disciplina monastica*.

(2) Hebr. XI, 33.

aucune possession dans ce pays (1). Hugues fit comprendre au prieur Rainier toute l'étendue de sa faute, & le décida à venir l'expier à Cluny. Mais, durant son séjour en Normandie, le saint abbé avait entendu parler du solitaire des îles Chausey. Il l'envoya chercher, s'entretint longuement avec lui de sa vie d'ermite, & apprit avec joie le motif qui lui avait fait fuir le Mont Saint-Michel. Il lui parla de Cluny, de la vie qu'on y menait, & finalement réussit à enchâsser dans sa couronne cette perle nouvelle. Anastase vint à l'abbaye, & durant dix années y donna l'exemple de la plus éminente vertu. Sa prière était continuelle; même durant les heures consacrées au repos, il était encore à l'église. Son jeûne était des plus rigoureux; & lorsque venait le Carême, il avait coutume de s'en aller dans quelqu'un des ermitages avoisinants, le plus reculé, le moins accessible, & y passait la sainte quarantaine dans la prière & la plus rude pénitence. Mais cet anachorète était aussi un docteur éclairé. Son éducation avait été très soignée; il savait le grec & l'arabe aussi bien que le latin; il possédait les systèmes philosophiques de l'antiquité; surtout il étudiait l'Écriture & les Pères de l'Église. Étant au Mont Saint-Michel, il avait maintes fois demandé à un moine de mérite nommé Robert, avec lequel il conférait souvent, de mettre la main à un commentaire du Cantique des Cantiques (2). D'autre part, il écrivait à un certain abbé Gérald, autrefois son disciple, une courte lettre dirigée contre l'hérésie de Bérenger, & dans laquelle il faisait preuve d'une connaissance approfondie de toute la tradition catholique. Aussi, lorsque saint Grégoire VII vint demander à Cluny une active coopération en Espagne, l'abbé Hugues chargea son moine Anastase de passer les Pyrénées pour aller prêcher l'Évangile aux Sarrazins de Tolède. Cet apôtre joignait à la sainteté toutes les connaissances philosophiques & théologiques nécessaires. Mais

(1) V. sur cette affaire Pignot, *Hist. de l'Ordre de Cluny*, t. II, p. 50.

(2) C'est du moins l'opinion que Dom Mabillon (*Acta SS.* sæc. VI, P. II, p. 489) incline à adopter, & elle parait fondée.

contre le mahométisme, que peut la prédication la plus zélée? A peine le miracle y suffit-il. Au bout de deux ans, Anastase comprit l'inutilité de ses labeurs, & revint à Cluny. Sept ans s'écoulèrent pour lui dans le cloître, au bout desquels Hugues l'emmena dans un voyage à Pamiers. Le Carême approchait; la vue des cimes blanches des Pyrénées suggéra au saint religieux le désir d'y chercher quelque retraite, pour y passer selon sa coutume la sainte quarantaine, & peut-être y reprendre sa vie d'ermite. Hugues ne consentit qu'avec peine à ce projet; pourtant il se rendit, &, les larmes aux yeux, embrassa le fervent solitaire, qui prit aussitôt le chemin des montagnes, tandis que l'abbé & sa suite remontaient vers le Nord. Anastase resta en effet assez longtemps dans sa solitude, habitant sous la hutte qu'il s'était construite avec des branches d'arbres, & que la neige recouvrait la plupart du temps. Il y avait dressé un autel pour célébrer les saints mystères. Les montagnards venaient en grand nombre le voir & le consulter; les moines habitant les petits monastères pyrénéens se rendaient aussi à la cabane de l'ermite clunisien. Un jour Anastase en vit arriver deux; mais ceux-là ne venaient pas des moutiers d'alentour. Ils arrivaient de Cluny même, & apportaient une lettre de l'abbé Hugues. Ce message était ainsi conçu :

« A mon très cher fils Anastase, Hugues, pécheur, salut « & société glorieuse avec les élus au jour de la bienheu- « reuse résurrection.

« Très cher fils, je m'étonne de n'avoir pas de vos nou- « velles depuis longtemps, ni de renseignement sur votre vie. « Je mande donc à votre dilection de descendre de la mon- « tagne, si elle le veut bien, & de venir voir les frères, afin « que votre présence tant désirée soit pour eux un soutien « & un encouragement. » Ainsi, au milieu des soins qui appelaient son attention sur tant de monastères, & sur le Siège même de saint Pierre, alors battu par une furieuse tempête, Hugues de Cluny n'avait pas perdu de vue son ermite des Pyrénées. Plein de reconnaissance, Anastase quitta aussitôt sa solitude, & se mit en route pour Cluny,

semant les miracles sur son passage. Mais une maladie violente le saisit, & il mourut en quelques jours au diocèse de Rieux.

Tels étaient donc les saints qui ornaient le cloître de Cluny vers 1063; d'autres leur succèderont. La plupart des religieux, du reste, bien que moins éminents en vertu, n'en étaient pas moins très chers au Seigneur à cause de leur ferveur; & c'est à peine si sur plus de deux cents moines, que l'abbaye comptait à cette époque, nous pouvons trouver deux ou trois noms qui fassent exception à cette glorieuse règle. Il n'est donc pas difficile de comprendre, d'après ce que nous avons dit, que des communications sensibles eussent fréquemment lieu dans ce cloître entre le monde invisible & le monde terrestre. Les moines de Cluny eux-mêmes nous ont conservé le souvenir de certaines manifestations de ce genre; nous les rapporterons, sans souci du dédain que témoigneront peut-être des lecteurs trop dépourvus de l'Esprit divin « pour percevoir ce qui est de Dieu. « Pour eux c'est folie, & ils ne peuvent y rien comprendre, « parce qu'il faudrait être spirituel pour en juger. » Nous nous adressons aux lecteurs « qui ont le sens du Christ, « pour comprendre les dons de Dieu (1). »

Un jour donc, durant le temps de la méridienne (2), que les Clunisiens avaient la liberté de faire depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au premier octobre, Hugues dormait, lorsque deux des moines attachés à sa personne vinrent en toute hâte le réveiller pour quelque affaire pressante apparemment. Il écouta ce qu'ils avaient à lui dire, avec l'attention & le calme qui lui étaient ordinaires; puis après avoir donné la réponse voulue, il ajoute: « Mais quel est donc ce bel enfant « que vous avez amené avec vous? » Etonnés, les deux

(1) I Cor. II, 12-16 : « Animalis homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei; stultitia enim est illi, & non potest intelligere; quia spiritualiter examinatur. Spiritualis autem judicat omnia, & ipse a nemine judicatur. Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum? Nos autem sensum Christi habemus. »

(2) Gilon, fol. 212 v°.

moines répondent qu'ils n'ont amené aucun des enfants du monastère. « Comment? reprend l'abbé, ne voyez-vous pas « celui qui est là, à vos côtés? — Mais non, » répondent-ils timidement. Hugues les congédie alors, sans plus insister, comprenant que le Seigneur a voulu lui faire voir comment son ange gardien veille à côté de lui, tandis qu'il repose au milieu de ses frères.

Une autre fois, la fête des bienheureux apôtres Pierre & Paul venait d'être célébrée. L'on avait chanté en grande pompe les louanges du Prince des Apôtres, mais le lendemain devait voir compléter le triomphe du Docteur des nations. En effet, dit le chroniqueur, un seul jour ne saurait contenir deux solennités si grandes; on y devait donc consacrer deux journées, pour donner à la dévotion du peuple chrétien le loisir de s'épanouir tout entière. La nuit était venue, & les frères de Cluny dormaient pour se refaire de la fatigue du jour. Arriva l'heure des matines; mais accablé de lassitude, le sacristain ne s'éveillait pas. C'était frère Bernard (1). Il couchait tout auprès de l'église, dont il avait la garde durant la nuit (2). Personne n'allait donc sonner la cloche. Soudain un personnage d'une grande beauté parut près du lit du frère sacristain, & entreprit de le rappeler à l'observation de son devoir; mais il y fallait mettre de l'insistance : « Allons, frère, frère, tu es en retard; qu'attends- « tu donc? Veux-tu honorer saint Pierre & laisser saint Paul « sans honneur? Allons, vite, il n'est que temps; ou les « frères dormiront plus que ne le veut la règle. » Le pauvre Bernard, levant péniblement la tête, & se soulevant à demi sur sa couchette, entrevoit confusément l'église, brillante de lumières, toute pleine de personnages revêtus d'aubes; il entend résonner les plus belles mélodies. « Vraiment, « se dit-il, c'est la messe du jour; comme ce chant est

(1) Quelques auteurs pensent que ce pourrait être précisément le rédacteur de l'*Ordo* de Cluny; & cela est vraisemblable; c'est pourquoi nous nous croyons autorisé à placer à cette époque-ci le récit de cette vision.

(2) *Ordo Cluniac.* cap. LI.

« beau. » Si beau & si doux en effet, qu'à l'entendre ses yeux se referment, & que, vaincu par le sommeil & la fatigue, il retombe sur son lit. L'apparition alors de recommencer ses objurgations; mais Bernard ne bouge. Elle insiste; pas un mot. Pour en finir, l'envoyé céleste se prend à secouer vigoureusement la couchette, dont le bois craque à se disloquer. A ce coup Bernard s'éveille tout de bon, passe rapidement sa coulle & saute à bas de son lit. Les parfums de l'encens embaument tout autour de lui, son oreille est ravie des chants qu'il entend. Ne comprenant rien & se demandant toujours quels sont ces clercs en aubes dont l'église est toute pleine, il s'aperçoit pourtant qu'il est nuit; il sort donc pour voir à l'horloge si l'heure est venue de sonner matines; elle est presque passée. Lui de courir aussitôt à la corde de la cloche. Mais, comme il entre dans l'église, la troupe des esprits célestes s'élève dans les airs & laisse la place à ses frères de la terre, qui purent jouir longtemps encore des parfums répandus dans tout le vaisseau sacré.

Les Anges aimaient donc Cluny & s'y manifestaient volontiers. Mais passons à un autre ordre d'apparitions, qui étaient fréquentes dans le grand monastère, pour des raisons faciles à comprendre. Il s'agit en effet des âmes souffrantes du Purgatoire. Ces âmes recevaient maintenant de presque toute la chrétienté occidentale un secours annuel, précieux à un grand nombre d'entre elles, que les hommes laissaient sans aide dans le lieu des expiations. C'était à Cluny qu'elles devaient en grande partie ce secours. Rien d'étonnant par conséquent à ce qu'elles vinssent demander des prières là où elles savaient devoir en obtenir plus abondamment. Hugues marchait en cela sur les traces de son père saint Odilon. Comme celui-ci avait institué la commémoration annuelle des fidèles trépassés, Hugues, vers la fin de sa vie, assurera chaque année aussi des suffrages particuliers aux âmes des moines qui souffrent en l'autre vie, où s'achève l'œuvre de leur purification (1). Mais dès maintenant il a voulu

(1) Après saint Hugues, son successeur Ponce règlera définitivement la

prendre des mesures pour leur obtenir des prières. Jadis, lorsqu'un frère était mort à Cluny, les habits qu'il laissait étaient distribués aux autres frères selon le besoin. Désormais ils seront réservés pour être donnés à un novice que l'on recevra pour l'âme du défunt(1), sans préjudice des aumônes déjà en usage, & faites à la même intention. Dans quelques années Hugues va délivrer l'âme de Durand, jadis son disciple, & aujourd'hui archevêque de Toulouse, en faisant accomplir par sept de ses moines une œuvre pie, en la manière que nous avons dite au début de cette histoire. Ne nous étonnons donc pas, encore une fois, que Dieu permît aux âmes souffrantes de réclamer, directement ou par intermédiaire, les prières du saint abbé & de ses moines, qu'elles savaient conpatissants à leurs peines.

Il arriva donc un jour qu'un religieux vint à mourir. C'était durant l'après-midi. Son dernier soupir s'exhala au milieu des prières de tous ses frères, & entre les bras de son père abbé, qui lui faisait baiser le crucifix. Selon la coutume, des frères convers apportèrent la croix, les flambeaux, l'eau bénite; & l'on porta processionnellement le corps du défunt dans un petit édicule attenant au cloître. Là plusieurs frères le déposèrent sur une table de pierre(2), & le lavèrent avec

commémoration annuelle de tous les moines défunts de l'Ordre de Cluny depuis la fondation du monastère, & aussi des moniales de Marcigny. Nous donnons aux Documents l'acte dressé par lui la première année de son gouvernement, soit l'an 1109, l'année même de la mort de saint Hugues. Nous l'empruntons aux *Miscellanea* de Baluze (t.VI, p. 497).

(1) *Ordo Cluniac.* cap. XXIV. — Dans le tome XXXIV de la collection Moreau (Bibl. Nat.), à la page 43, se trouve une pièce attestant l'admission d'un moine afin qu'il prie pour l'âme d'un défunt. Cet acte est de l'année 1083. Pareille chose se retrouve aussi dans une charte concernant Marcigny, & dressée à Cluny l'an 1100. (Même collect. t. XXXIX, p. 231.)

(2) Au XVIII[e] siècle, Lebrun-Desmarettes l'a décrite ainsi : « Une pierre longue de six ou sept pieds, creusée environ de sept ou huit pouces de profondeur, avec un oreiller de pierre qui est d'une même pièce que l'auge; & un trou au bout du côté des pieds, par où s'écoulait l'eau après qu'on avait lavé le mort... Ce lavatoire était autrefois dans un enfoncement qui se voit encore en dehors, & tenant à la porte de la grande infirmerie à

respect, au milieu de la fumée de l'encens, tandis que sous le cloître le chœur psalmodiait un petit office approprié à cette cérémonie funéraire. Puis on revêtit le corps, & on le mit au cercueil, après avoir cousu le capuce de façon à cacher le visage. Après quoi il fut porté dans l'oratoire de Notre-Dame. Au pied de la croix & à la clarté des cierges, il devait rester toute la nuit sous la garde des frères, qui, partagés en deux chœurs, récitaient les psaumes autour de lui. Dès le matin, les enfants du monastère vinrent avec leur maître, & s'acquittèrent à leur tour de ce devoir fraternel. A ce moment la communauté entrait au chapitre pour y terminer l'heure de Prime. L'office achevé, deux des frères se levèrent simultanément, demandant la permission de parler devant tout le monde. Le seigneur abbé donna d'abord la parole à l'un des deux, qui se nommait Gozechin & paraît avoir été alors prieur (1) : « J'ai vu, dit celui-ci, j'ai vu cette « nuit notre frère, dont le corps repose en l'oratoire. Nous « savons qu'il fut un des aides du sacristain. Or il est venu « tout triste me dire qu'il avait à répondre d'une faute au « tribunal de Dieu. Cette faute consiste à avoir dépensé deux « sous (2) sans la permission du sacristain. Aussi doit-il être « condamné s'il n'obtient sa grâce par le secours charitable du « seigneur abbé, par la prière & les expiations que les frères « offriront pour lui. Il peut espérer encore; car s'il a confessé « trop tard sa faute, au moins l'aura-t-il fait avant sa sépul- « ture (3). » L'autre frère déclara alors n'avoir plus rien à dire,

main gauche. » (*Voyages liturgiques de France*, par le sieur de Moléon, pp. 151, 152. Paris, 1718.) La cérémonie que nous venons de décrire est empruntée à l'*Ordo Cluniacensis*, cap. XXIV.

(1) Mabillon, *Annal. Bened.* t. IV, 622.

(2) On sait que ce mot désignait alors une monnaie d'une valeur plus considérable qu'aujourd'hui. Mais la monnaie de Cluny étant particulière & frappée par l'abbaye même, en vertu de son privilège, nous ne pouvons fixer cette valeur.

(3) Par beaucoup de visions & de révélations des plus grands saints, on voit que l'instant de la sépulture est un moment fort important pour l'âme en l'autre vie; c'est alors en effet que, la terre tombant sur les restes mortels, l'humiliation de la mort est complète. Jusque-là, la sentence

puisqu'il lui faudrait répéter mot pour mot ce que le chapitre venait d'entendre. Le seigneur abbé questionna donc le sacristain, dont le témoignage vint confirmer la déposition des deux frères; on découvrit même qui avait reçu la petite somme en question. Hugues alors n'hésita plus à ajouter foi à cette révélation ; & une expiation fut ordonnée pour ouvrir au frère défunt les portes du Paradis. « Ce n'est « pas du reste le seul fait de ce genre, ajoute le chroniqueur « clunisien ; & il est connu que saint Hugues reçut du Ciel « une grâce merveilleuse pour secourir ainsi bien des âmes « en peine. »

Grâce à lui en effet, un frère de Souvigny, nommé Étienne, mort dans les circonstances les plus tristes, eut le bonheur d'échapper aux conséquences de la catastrophe qui lui avait coûté la vie. Le diable avait perfidement exploité le caractère ardent de ce malheureux, dont le corps restait sans sépulture dans la forêt de Souvigny, tandis que son âme était amenée au tribunal du souverain Juge. Le démon s'y trouva pour réclamer sa proie; mais saint Pierre & saint Paul s'y trouvèrent aussi. Les Apôtres obtinrent que leur malheureux enfant fût arraché à l'ennemi qui l'avait trompé; mais il demeura condamné à se tenir invisible près de la porte du chapitre de Cluny, sa coulle sur le bras, jusqu'à ce que la prière des frères lui eût obtenu le droit de reprendre son rang parmi les élus avec le signe de sa profession monastique. Le lecteur comprendra la signification de cette peine, qui n'excluait ni les douleurs du sens ni celle de la privation de Dieu. Elle ajoutait au contraire à cette dernière, en atteignant dans l'âme le caractère particulier de la profession religieuse, qui devait lui procurer un degré de gloire spécial, & des relations plus intimes avec la Divinité. Tout cela fut montré à un moine de Cluny, avec ordre de le faire savoir au seigneur abbé dans le prochain chapitre. Mais, par manque de simplicité sans doute, ce frère ne voulut rien dire de ce qui lui

qu'a méritée le péché n'a pas encore d'effet visible : « Tu es poussière & tu retourneras à la poussière. »

avait été révélé. Deux jours se passèrent. Le troisième, toute la communauté faisait au dehors la procession des Rogations; le messager infidèle, qui était boiteux, resta seul au chœur pour y réciter les prières que ses frères adressaient à Dieu en parcourant les campagnes. Mais voici que lui apparaît saint Odilon lui-même, accompagné de deux moines. Tous trois font une prière devant l'autel majeur, puis font signe au religieux étonné de les suivre au chapitre, où saint Odilon s'assied. S'adressant alors à ce fils, en qui il ne reconnaît pas la charité dont il a donné l'exemple, le bienheureux abbé lui reproche avec la dernière sévérité cette négligence, & commande à ses deux compagnons de le passer par les verges. L'ordre est aussitôt exécuté; le saint ajoute à la correction de terribles menaces, puis disparaît, ainsi que ses deux moines. En cet instant les cloches sonnent, annonçant le retour de la procession. Tout endolori par la rude correction qu'il vient de recevoir, le pauvre frère, resté seul, ne peut songer à cacher ce qui s'est passé; d'autant que les exécuteurs célestes n'ont pas manqué de déchirer en deux le dos de sa chemise de laine, avant de le frapper de verges, lui laissant le soin de la recoudre ensuite, ainsi que cela se passait à Cluny. Il fallut donc tout avouer. L'abbé Hugues avait sous les yeux des preuves trop manifestes de la réalité de la vision pour pouvoir en douter. Il se hâta donc de prier & de faire prier pour le malheureux frère Etienne de Souvigny, en accompagnant ces prières d'aumônes spécialement faites à son intention. Cela dura jusqu'à ce qu'un frère pût lui dire avoir vu le défunt revêtu à nouveau de la coulle bénédictine. A ce signe on reconnaissait que la miséricorde divine avait arraché la brebis de la gueule du loup.

Cette charité pour les défunts, qui sera une tradition constante dans l'Ordre de Cluny & y inspirera nombre de fondations pieuses (1), allait de pair avec la charité pour les

(1) V. *Biblioth. Cluniac.* (col. 1705 & seq. Catalogue des abbayes, prieurés & doyennés dépendants de Cluny) le nombre de messes pour les défunts célébrées chaque jour dans ces monastères, en vertu d'une obligation expresse.

pauvres qui souffraient en ce monde. Le détail de ce qui se faisait pour ceux-ci n'est pas moins propre à nous édifier sur l'esprit de foi qui régnait avec tant de plénitude à Cluny. Hugues est encore là le promoteur de ces aumônes inépuisables; c'est le souvenir qui restera le plus généralement attaché à son nom dans l'esprit des générations monastiques.

Lorsque Cluny fut donné au bienheureux Bernon, la donation comprenait, avec les églises & les terres, des serfs des deux sexes, qui sont expressémentt désignés dans l'acte de Guillaume d'Aquitaine. Mais, au milieu du XI[e] siècle, ce domaine, grâce à son affranchissement de tout droit seigneurial laïque, ressentait les bienfaits des privilèges conférés aux moines. Le droit d'asile concédé par les Papes aux terres de Cluny n'avait pas manqué d'accroître la population autour du monastère. La condition servile y persistait encore, mais fort mitigée. Sans doute, les serfs de l'abbaye lui devaient le travail de leurs mains pour la culture des terres, sous la direction d'un de ces doyens, dont nous avons signalé déjà l'existence, & qui étaient chargés de faire valoir les métairies du monastère. Mais celui-ci n'avait plus chez eux droit de gîte, ainsi qu'il appert du chapitre IX de l'*Ordo Cluniacensis,* bien que cependant l'abbaye considérât comme ses hôtes ceux qui logeaient chez quelqu'un des habitants de Cluny(1). En un mot, si le servage continuait à exister sur ces terres monastiques, un grand nombre d'habitants étaient devenus *colons,* travaillaient le sol, qui ne cessait pas d'appartenir à l'abbaye, mais avaient droit aux produits que le travail faisait rendre à la terre, & n'étaient plus assujettis aux conditions qui pesaient en droit sur le serf. Autour du monastère les habitations se multipliaient, mais ne formaient pas encore un *bourg* dans le sens qu'avait ce mot durant le moyen-âge. Bernard de Cluny parle constamment de la *villa,* c'est à dire du village de Cluny. La population n'en était pas encore si aisée qu'il ne fallût venir beaucoup à son aide; & si l'histoire nous permet de saisir nettement l'action bien-

(1) *Ordo Cluniac.* cap. XIII.

faisante de l'abbé Hugues de Cluny sur le droit civil du domaine monastique, c'est surtout sa charité qui nous est connue. Cet abbé, qui avait à gouverner plus de deux cents moines à Cluny seulement, sans compter les innombrables affaires qu'il devait conduire & régler sur tous les points de la France, sans compter non plus ses relations continuelles avec les Souverains Pontifes, les empereurs & les rois; Hugues, disons-nous, trouvait encore le temps de travailler de ses mains pour les pauvres. Ceux de Cluny lui appartenaient, pour la plupart; c'était la portion la plus malheureuse de son troupeau, & celle pour laquelle il déployait les attentions les plus délicates. Gilon a vu dans le dortoir, près du lit du seigneur abbé, toute une pile d'habits destinés aux pauvres; & le saint y travaillait lui-même, taillant, cousant & raccommodant, avec l'aide de quelques frères. Il prenait soin qu'il y eût là aussi, toujours prêts à être distribués, des pains, des viandes, destinés aux malheureux, ne voulant pas, disait-il, aggraver leur misère en leur faisant attendre des secours. Et certes l'abbaye donnait largement; Udalric pourra écrire bientôt que, en l'espace d'un an, l'on a fait dix-sept mille distributions & que deux cent cinquante porcs entiers y ont à peine suffi (1). L'aumônier de Cluny allait chaque semaine par le village, suivi des serviteurs de l'aumônerie (2), qui portaient pain & viande dans des paniers, outre une provision de vin. Il allait visitant les malades, les consolant, leur distribuant des secours, & s'enquérant de leurs besoins. De retour au monastère, il se

(1) *Consuetud. Cluniac.* lib. III, cap. XI. Quelques auteurs traduisent ici *bacones* par jambons. Le mot a en effet ce sens aussi bien que celui de porcs entiers; mais ici, à moins qu'Udalric ait voulu célébrer une multiplication miraculeuse, on ne voit pas qu'il y ait grand sujet d'éloge dans cette distribution de 150 jambons à 17 000 personnes. Puis on se demande ce que serait devenu le reste des porcs, que, aux termes de l'*Ordo Cluniacensis*, le chambrier prélevait sur les doyennés voisins spécialement pour les pauvres.

(2) Ce sont les *oblats*, bien voisins des serfs, dont Hirschau emprunta plus tard l'institution à Cluny. (Trithem. *Annales Hirsaug.* S. Whilelmus.)

mettait en devoir d'y satisfaire le mieux possible, en leur envoyant par ses aides ce qu'il avait de meilleur. Parmi ces pauvres gens, dix-huit portaient le titre de « prébendés », comme c'était la coutume en beaucoup d'autres monastères; ils avaient droit à des distributions particulières en vivres & en vêtements; & leur seule redevance devait être de se montrer plus que les autres assidus à la prière & aux offices monastiques. Le prieur claustral lui-même était chargé d'entendre toutes les réclamations des « prébendés, » & de s'assurer si elles étaient fondées ou non. Le dimanche de la Quinquagésime, quiconque voulait se présenter à l'abbaye recevait du chambrier, « pour l'amour de Dieu, » autant de viande de porc qu'il lui en fallait pour faire ce jour-là bonne chère avant le carême (1). Outre le jeudi saint, où les pauvres étaient honorés par la cérémonie du lavement des pieds, en aussi grand nombre qu'il y avait de moines à l'abbaye, puis traités à l'aumônerie, chaque dimanche l'abbé de Cluny rendait même honneur à un certain nombre d'entre eux. Dans cette fonction, il était assisté de ces enfants du monastère pour lesquels il avait, nous l'avons vu, des soins spécialement paternels. Le seigneur abbé remettait lui-même après la cérémonie une petite pièce de monnaie au pauvre dont il avait lavé les pieds, & il donnait à chacun des enfants pareillement une piécette, pour que le petit frère la remît au pauvre qui lui était échu en partage (2).

Lorsque l'abbé de Cluny allait en voyage, parmi les chevaux de la suite il y en avait un qui ne portait autre chose que vivres & provisions de tout genre, destinés exclusivement aux pauvres de Jésus-Christ. La réserve était-elle épuisée? vite le seigneur abbé envoyait de tous côtés chercher ce qui était nécessaire pour la renouveler. Le ciel se plut à bénir cette charité. Un jour, aux portes de Valence, toute une troupe de pauvres s'en vint à la rencontre des moines à la tête desquels chevauchait Hugues de Cluny. Celui-ci, n'ayant plus que de l'argent à donner, dit à Jarenton, son

(1) *Ordo Cluniac.* cap. v.
(2) *Ibid.* cap. i.

chambrier, de distribuer à ces malheureux ce que renfermait la bourse commune. Jarenton se mit en devoir d'obéir ; mais il vit promptement arriver la fin de ses ressources. Il ne restait plus que dix sous, & il hésitait à les donner, songeant qu'il allait avoir à loger le seigneur abbé avec toute sa suite. « Ne t'inquiète pas, frère, lui dit alors l'abbé Hugues ; Notre-« Seigneur Jésus est assez bon pour nous récompenser, & « nous rendre plus tard ce que nous aurons donné. Il faut « seulement donner de bon cœur. » Sur ce, Jarenton vida l'aumônière dans la main des pauvres ; puis on se remit en marche. Mais à peine entrait-on dans la ville, qu'un habitant vint offrir au seigneur abbé une somme d'au moins cent sous de la même monnaie. Hugues l'accepta, & se tournant vers Jarenton, dit en lui remettant l'argent : « Prends ceci, frère ; « & désormais n'aie plus peur de prêter à si bon débiteur. »

C'était d'ailleurs l'habitude que les pauvres accourussent ainsi au devant de notre saint. Il ne pouvait sortir de son abbaye sans se voir entouré d'infortunés, auxquels il distribuait régulièrement tout ce qu'il avait sous la main. Sa libéralité toute chrétienne n'avait d'égale que sa patience à écouter les doléances des malheureux, & sa délicatesse à les consoler par les paroles de foi qui accompagnaient ses largesses. Il distinguait de loin ceux que leur âge & leurs infirmités avaient empêchés d'être les premiers arrivés auprès de lui ; il les discernait au dernier rang de ses solliciteurs, leur faisait faire place, s'enquérait de leurs souffrances avec bonté. Pour les pauvres, nulle largesse ne vaut, si elle n'est accompagnée de cette sympathie chrétienne ; & saint Benoît a pris soin de rappeler à ses fils le mot de l'Ecriture : « Une bonne parole « est meilleure que le don le plus excellent (1). » Nul ne l'oublia moins que notre saint.

Il y avait une classe de déshérités que l'abbé Hugues affectionnait particulièrement, nous l'avons déjà vu : c'étaient précisément ceux qui étaient affligés de la maladie la plus terrible, la lèpre en un mot. On se rappelle qu'il allait volon-

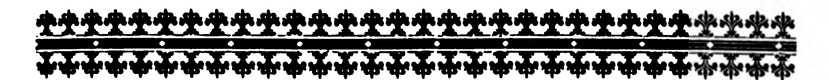
(1) Eccli. XVIII, 17. — Reg. S. Bened. cap. XXXI.

tiers à Saint-Lazare, où son disciple Goderan donna un exemple si héroïque. Dieu voulut un jour manifester par un miracle combien lui était agréable la charité de son serviteur à l'endroit de ces infortunés. Ce fut en Gascogne que le fait arriva. L'abbé de Cluny allait chevauchant, accompagné de l'archevêque de Toulouse, Durand de Bredon. Avec eux se trouvaient deux moines clunisiens; l'un se nommait Vincent, l'autre était cet Hunald, qui devint abbé de Moissac après Durand. Il n'y a pas de doute qu'il s'agissait de quelque voyage relatif aux nombreuses restaurations de monastères accomplies par Hugues en cette région depuis l'an 1060 environ. L'abbé de Cluny allait donc ainsi, quand Hunald lui désigna non loin de la route une chaumière à l'aspect misérable, et lui apprit qu'en ce taudis habitait un homme de noble race. Ce malheureux seigneur avait vu d'abord sa fortune lui échapper, puis Dieu l'avait éprouvé plus encore, en permettant qu'une lèpre affreuse le forçât à s'isoler de la société de ses semblables. Heureux de trouver cette occasion de visiter Notre-Seigneur lui-même, Hugues laissa ses chapelains continuer leur route & vint descendre de cheval à la porte de la chaumine désolée. En y entrant, il y trouva en effet le lépreux dont on lui avait parlé, s'enquit de ses besoins, le consola charitablement, & lui remit quelque argent. Il s'aperçut ensuite que le malheureux abandonné avait besoin de vêtements; n'ayant pas sous la main ce qu'il eût voulu lui donner, il se dépouilla tout à la dérobée de la pelisse rustique qu'il portait sous sa coulle, à la manière des Clunisiens, & en revêtit le lépreux. Cela fait, il se mettait en devoir de remonter à cheval, quand un cri de joie du pauvre homme l'arrêta : au contact du vêtement de peau, le lépreux voyait ses membres devenus si nets qu'il n'y restait plus traces de son horrible maladie. Hugues ne s'arrêta pas à en demander davantage, on le pense bien, & se hâta de rejoindre les siens. Il eût voulu ensevelir ce fait dans le secret le plus profond; mais Durand, Hunald & Vincent avaient tout vu, & ils en rendirent bon témoignage. Par ce signe miraculeux, le Seigneur venait de caractériser la mission du saint abbé, de lui

donner sa marque authentique. Fils de Cluny, « allez vers « les brebis perdues de la maison d'Israël. Allez leur dire « que voici venir le royaume des cieux ; guérissez les mala- « des, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux & chassez le « démon. Donnez sans demander de retour, car c'est ainsi « que vous-mêmes avez reçu (1). » Nous pouvons voir cette mission s'accomplir au dehors, maintenant que nous connaissons la vie intime de Cluny. Nous ne risquons plus d'égarer notre jugement, sachant bien désormais que le chef de ce corps puissant voulait avant tout être, comme il était en effet, un véritable moine, un véritable abbé.

(1) Matth. x, 6-8.





CHAPITRE XII

RELATIONS DU SAINT ABBÉ AVEC LES GRANDS. EXPANSION DE CLUNY (1064-1070).



OUS ne sortirons pas de Cluny sans qu'un beau spectacle y arrête encore nos regards. Dès l'année qui suivit la légation de saint Pierre Damien, Hugues se mit en devoir d'user des privilèges que le Saint-Siège venait de lui confirmer. A la fin de l'année 1064, il invita l'évêque Achard, de Châlon-sur-Saône, à venir faire la dédicace de l'église de la Sainte Vierge. Elevée parallèlement à l'église principale de l'abbaye, elle était située à l'intérieur même de la clôture régulière. Elle faisait saillie dans le préau du grand cloître, & se trouvait contiguë à l'infirmerie, d'où son nom de « Notre-Dame de l'Infirmerie ». On y comptait cent-soixante stalles encore au XVIII[e] siècle (1); c'était donc plus qu'une chapelle, une véritable église, où les moines se rendaient processionnellement en certaines circonstances. Les rites augustes de la consécration purent s'y déployer dans toute leur grandeur. Aux yeux du saint abbé, ils avaient une

(1) V. aux documents le ms. intitulé : *Description de l'église & lieux plus notables de l'abbaye de Cluny*. (Bibl. de Solesmes.)

particulière importance pour cette église, où il faisait déposer les corps des frères défunts, & où lui-même voulait rendre son dernier soupir, étendu sur la cendre & le cilice. A ce moment suprême, dans ce lieu désormais consacré, il se trouverait donc réellement au pied de l'échelle mystérieuse que Jacob avait vue, & qui mettait la terre en communication avec le ciel. L'écho de ces murailles désormais précieuses lui redirait que l'huile sainte avait été répandue en cet endroit, comme jadis par le patriarche sur la pierre de Béthel, apportant avec elle la plénitude de l'Esprit sanctificateur. Il serait donc bien, à cette heure décisive & au milieu des luttes dernières, enveloppé dans les puissances du divin Esprit. Dans le cœur du saint abbé, ces pensées étaient à coup sûr la source d'une grande joie. Mais voici que des évènements moins pacifiques venaient réclamer ses soins hors du monastère.

Il s'agissait à nouveau de son beau-frère, Robert le Vieux, duc de Bourgogne. Le nom de cet homme n'éveillait que de tristes pensées dans l'âme de l'abbé de Cluny; en ce moment la clameur universelle s'élevait contre lui (1). La guerre

(1) Nous plaçons à cette date l'épisode qui suit, bien que ce ne soit pas celle qui ait été adoptée jusqu'ici, parce qu'elle nous semble mieux concorder avec d'autres dates qui sont certaines. Ainsi, la mort du jeune Hugues de Bourgogne n'a pu arriver avant 1060, puisqu'en 1059 il figure au sacre de Philippe Ier comme représentant de son père. (Labbe, *Concil.* IX, col. 1108.) De plus, l'évêque Drogon de Mâcon figure dans le concile dont nous allons parler, qui n'a pu par suite avoir lieu avant 1062. Les affaires de Cluny que nous venons de raconter ne laissent guère place avant 1063 à celles de Robert & d'Haganon, auxquelles Hugues de Cluny fut *invité* à prendre part. Cossartius (ap. Mansi, XIX, 1040) s'en tient à la date de 1065. Elle est plus vraisemblable, si, comme on le croit, l'église de Semur-en-Auxois a été élevée par Robert de Bourgogne à cette date, en réparation du meurtre de son beau-père. Durant tout le temps qu'il guerroyait, il était évidemment peu d'humeur à élever des églises en esprit de pénitence. D'ailleurs on ne peut reculer la date du concile d'Autun au delà de 1072, puisque Drogon mourut cette année-là. — Cf. Lehman, *Forschungen*, p. 110; *Gallia Christ.* t. IV, col. 88. — Il y aurait lieu en outre d'examiner si le fils dont Robert le Vieux voulait venger la mort se nommait bien Hugues. Car à la date de 1065, la duchesse Alix avait certainement

s'était allumée entre le duc & son beau-frère, le comte d'Auxerre, qui avait épousé une fille du roi Robert le Pieux. Le duc de Bourgogne voulait s'emparer du comté; mais il eut à lutter contre le peuple & le clergé, invinciblement attachés à la cause du seigneur légitime. Dans une rencontre, le fils aîné de Robert, nommé Hugues, trouva la mort. Ce malheur rendit furieux le terrible duc, qui commença une guerre de pillage & d'incendie contre ses adversaires. L'évêque d'Autun, nommé Haganon, se trouva enveloppé dans la tourmente. Son père lui avait légué deux abbayes situées aux portes mêmes d'Auxerre (1). Il dut donc de ce chef se trou-

déjà donné le jour à un fils qui porta ce nom & fut le duc de Bourgogne Hugues Ier. Comment le même nom fut-il donné à ces deux fils, du vivant même de l'aîné ? On a dit que le futur duc de Bourgogne était non le fils de Robert le Vieux, mais son petit-fils, & que le jeune représentant de Robert au sacre du roi Philippe fut le père de Hugues Ier. Cela nous semble très douteux. L'Académie des Inscriptions & belles-lettres, dans la généalogie qu'elle donne des ducs depuis Robert le Vieux, avance une solution qu'elle contredit quelques lignes plus bas. (*Histoire de l'Académie royale*, 1736, t. IX, p. 193-194.) Elle donne d'abord Hugues Ier pour fils de Henri, second fils lui-même d'Alix de Bourgogne ; l'aîné de cet Henri se serait appelé Hugues en effet. Mais à la page suivante, l'historien dit que Hugues Ier entra en 1078 à Cluny. Or, en 1078, le petit-fils d'Alix aurait eu au plus dix-sept ou dix-huit ans ; & il aurait cependant déjà gouverné son duché durant trois ans, c'est à dire dès quinze ans, s'il était déjà chevalier ; & il aurait perdu déjà sa femme, Sibylle de Nevers ! Il y a évidemment là une impossibilité. Dom Plancher est cependant de cet avis (*Hist. de Bourgogne*, t. I, p. 269). Ne pouvant trouver rien qui nous permît de résoudre ce problème des deux fils de Robert le Vieux tous deux nommés Hugues, nous avons cru devoir suivre simplement la version des anciens chroniqueurs, laissant au temps le soin de dire clairement s'ils se sont trompés ou si quelque élément du problème nous a échappé jusqu'ici.

(1) Lebœuf, *Mémoires pour l'hist. ecclés. d'Auxerre*, t. I, p. 265. — L'évêque Haganon devait appartenir à la famille de Mont-Saint-Jean, alliée à la famille de Vergy, s'il faut en croire la traduction donnée par l'éditeur du cartulaire de l'église d'Autun (1865), p. 62 : « Carta de Beliniaco ». Dans ce document, Haganon condamne à restitution un certain Raginard, qu'il nomme « fratre nostro ». M. de Charmasse pense qu'il s'agit là réellement d'un lien de parenté. Or, à la page 44, nous voyons ce même Raginard exécuter la sentence; & il se nomme « Raginardus de Monte Sancti

ver amené à participer dans une certaine mesure aux hostilités contre Robert de Bourgogne. Mais le malheureux prélat était dès lors exposé plus que personne aux coups de ce redoutable ennemi, se trouvant évêque d'un diocèse compris dans son duché. Aussi fut-il en butte à une véritable guerre, à laquelle les évêques voisins voulurent mettre un terme à tout prix. D'ailleurs la Bourgogne entière, clergé, noblesse, ou roturiers, réclamait à grands cris la fin de cette tempête dévastatrice. Les archevêques de Lyon & de Besançon s'interposèrent, avec Achard de Châlon & Drogon de Mâcon. Tous se réunirent à Autun; mais ils jugèrent nécessaire de s'adjoindre l'abbé de Cluny (1). La légation de saint Pierre Damien venait tout à l'heure de montrer quelle puissance il y avait là; les évêques de Châlon & d'Autun étaient devenus pour Hugues de Cluny des amis fidèles; & enfin les liens de parenté de l'abbé avec le duc faisaient espérer quelque fruit de son intervention. Hugues ne se refusa pas à faire partie de ce concile, où il allait se trouver face à face avec le meurtrier de son père & l'insulteur de sa sœur. Il se rendit à Autun. Une foule de barons & de chevaliers y accouraient, aussi désireux que les évêques de voir finir cette orgie de cruautés qui n'avait rien de la guerre chevaleresque. Devant la manifestation énergique & unanime de ces sentiments de réprobation, Robert de Bourgogne ne crut pas pouvoir s'abstenir de venir à Autun lui aussi. D'ailleurs sa présence pouvait empêcher peut-être une entente de s'établir entre tous les seigneurs réunis dans cette ville. Il vint donc, mais comme un maître insolent, & accompagné d'une escorte qui pouvait valoir une petite armée. D'ailleurs son dessein n'était pas de comparaître par devant les évêques, & il s'y refusa nettement lorsqu'il y fut invité. Alors, les prélats ne pou-

Johannis ». Toutefois il ne dit pas du tout, en nommant Haganon, qu'il soit son frère, nous devons le remarquer.

(1) Le nom de concile ne paraît convenir à cette réunion d'évêques que dans un sens restreint. C'était plutôt une assemblée des deux ordres, clergé & noblesse. Si c'eût été un concile provincial proprement dit, l'abbé de Cluny n'eût pas eu besoin pour y venir d'être convoqué à titre exceptionnel.

vant rien de plus pour l'amener au sein du concile, Hugues de Cluny résolut d'agir à son tour. Se confiant en Dieu, il vint résolument trouver le duc ; & seul, au milieu des gens qui entouraient Robert, le regardant en face, il le somma fièrement d'avoir à se présenter devant les évêques assemblés. L'agneau était devenu lion, ainsi que Hildebert dit de lui ; le vieux sang des ducs d'Aquitaine coulait dans ses veines ; sa parole prenait alors une assurance digne de son lignage, & que Robert de Bourgogne n'était pas habitué à rencontrer. Mais il est dit dans l'Écriture que « la foi des « saints arrête la dent des bêtes fauves (1). » Devant cet abbé de Cluny au port noble & fier, devant ce saint dont il avait tué le père, outragé la sœur, & qui ne s'était vengé qu'en pardonnant, l'indigne fils de Robert le Pieux se sentit vaincu. A la surprise générale, il suivit Hugues de Cluny comme un captif jusque dans le lieu où le concile était assemblé. Non moins surpris que les gens du dehors, les évêques chargèrent alors l'abbé de Cluny de continuer l'œuvre qu'il avait si heureusement commencée, en portant la parole & en proposant les conditions de la paix. Le silence se fit parmi les seigneurs & les clercs qui se pressaient dans l'enceinte de la salle conciliaire ; & Hugues, élevant la voix, prononça ces paroles : « Quiconque n'est pas un fils de paix & « n'est pas de Dieu, sorte & n'entrave pas plus longtemps « l'œuvre divine ; je le lui ordonne de par le Seigneur tout-« puissant. » A ces mots, toute l'assemblée vit paraître un personnage à la mine féroce, à la stature colossale, qui sortit suivi de bon nombre de ses pareils, & disparut au dehors. Personne ne les connaissait, & n'eut autre chose à en dire sinon que c'étaient les démons de la discorde, qui venaient de s'enfuir sur l'ordre du saint abbé. Celui-ci continua alors son discours. Mais tandis qu'il parlait, voici que plusieurs membres de l'assemblée virent une colombe toute blanche se poser sur sa tête. Tous ne la virent pas ; mais beaucoup purent attester le fait, en glorifiant Dieu de ce miracle. Pour

(1) Hebr. XI, 33.

montrer quels sont ses témoins, Hildebert cite, entre autres, Etienne, archiprêtre de l'église de Parcé, laquelle fait encore aujourd'hui partie du diocèse que gouvernait le vénérable prélat. Or, à plusieurs reprises, & de la manière la plus positive, Etienne affirma la vérité du fait dont nous venons de parler, & dont il avait été témoin oculaire. Nous étonnerons-nous maintenant, si les paroles de l'abbé Hugues, ainsi vivifiées par l'Esprit Saint, & ne rencontrant plus dans les cœurs les suggestions des démons, obtinrent un succès complet? « Nul « ne put résister à leur sagesse ni trouver à les contre- « dire (1). » Robert de Bourgogne lui-même consentit à pardonner la mort de son fils, & à laisser désormais l'Eglise en paix. C'est à cette même année que l'on fixe la date d'un monument que l'on considère comme le témoignage de sa pénitence, nous voulons dire l'église de Semur-en-Auxois. Et s'il est vrai que l'histoire du meurtre de Dalmace y soit représentée, sculptée dans la pierre, c'est un témoignage de plus pour attester la part principale que l'abbé de Cluny prit à cette conversion, que depuis dix ans il préparait par ses prières & ses bonnes œuvres.

Très peu de temps après cette victoire glorieuse sur la tyrannie, Hugues se vit de nouveau obligé de la combattre sur un autre point de la France. Cette fois c'était Marmoutiers qui réclamait du secours (2). Cette illustre abbaye, qui partageait avec Cluny la prééminence parmi les monastères français, avait jadis reçu de saint Odon, puis de saint Maïeul, les éléments d'une régénération qui lui avait permis de traverser saine & sauve plus d'un orage. Elle venait aujourd'hui réclamer un nouveau genre de service à ce même Cluny, qui d'ailleurs lui avait accordé le droit de société (3). Comme à Saint-Evroul, cette association conférait à l'abbé de Cluny non pas un droit quelconque de patronage, mais un titre pour intervenir en conciliateur dans les affaires du monastère lors-

(1) Luc. XXI, 15.

(2) Lehman (*Forschungen*, p. 112) établit que cette lutte de Marmoutiers contre Geoffroy se place au plus tard en 1066.

(3) *Ordo Cluniac.* cap. LXXIV.

qu'il en était requis. Il s'y ajoutait sans doute cette fois le désir de mettre à profit le prestige que la récente conversion de Robert de Bourgogne venait d'acquérir à l'abbé Hugues. La situation de Marmoutiers avait en effet plus d'une analogie avec celle de l'Eglise d'Autun. Le bienheureux Barthélemy venait d'être élu abbé, quoiqu'il fût seulement diacre. Le comte d'Anjou, Geoffroy le Barbu, dont les états venaient de s'accroître du Maine & de la Touraine, prétendit que le nouvel abbé de Marmoutiers devait recevoir de sa main le bâton pastoral, à titre d'investiture des biens de l'abbaye, quoique ces biens ne relevassent aucunement du comte. Les moines protestèrent contre de pareilles prétentions; ils allèrent présenter leurs raisons à Geoffroy, en lui montrant les privilèges & diplômes, pontificaux & royaux, qui créaient à l'abbaye de Saint-Martin des titres aussi glorieux qu'incontestables. Ils firent de plus agir auprès du comte des dignitaires ecclésiastiques & laïques, pour tâcher de le détourner de ses desseins. Mais tout cela n'aboutit qu'à irriter Geoffroy le Barbu. Non content de menacer, il s'attaqua aux biens du monastère, & les ravagea dans toute l'étendue de ses états, faisant poursuivre & maltraiter les moines eux-mêmes, partout où l'on pouvait les saisir. Les religieux ainsi traqués eurent recours à la prière; ils redoublèrent d'instances auprès de Dieu pour échapper aux tribulations qui fondaient sur eux, & pour obtenir la conversion de leur persécuteur qui courait ainsi sur le chemin de l'enfer. Ils partirent en procession (1), emmenant avec eux tout le cortège de pauvres & de lépreux que nourrissait l'abbaye, & s'en furent le long de la Loire jusqu'à Tours, au tombeau de saint Martin, pour réclamer sa protection en faveur de son monastère cruellement éprouvé. Durant ce temps, Barthélemy envoyait en toute hâte un courrier à l'abbé de Cluny, le suppliant de mettre ses moines en prière pour le salut de Marmoutiers, que des liens particuliers rattachaient à Cluny. En même temps il lui demandait de venir en personne consoler les fils de saint Martin

(1) D'Achery, *Spicil.* fol., t. III, p. 234.

plongés dans l'affliction. Hugues partit sans retard & atteignit bientôt Marmoutiers. Après avoir prodigué aux frères les consolations que lui suggérait son affection, il partit avec l'abbé Barthélemy & quelques moines pour aller trouver le comte Geoffroy. Introduit en présence du farouche seigneur, l'abbé de Cluny plaide la cause des moines avec tous les arguments propres à démontrer l'injustice des prétentions du comte. Il y allait de la liberté d'un grand monastère, de la liberté des biens de l'Eglise, pour laquelle saint Thomas de Cantorbéry devait mourir un jour. C'était aussi la cause que Cluny faisait partout triompher en restaurant des monastères & en les arrachant à l'usurpation des seigneurs laïques. L'abbé Hugues était donc mieux que personne en mesure de traiter cette question. Mais Dieu ne permit pas que Geoffroy le Barbu fût aussi promptement vaincu que l'avait été Robert de Bourgogne. Hugues rencontra chez le comte d'Anjou une obstination qu'aucune raison ne put ébranler. Il parle alors le langage du cœur, il prie, il supplie pour le monastère de saint Martin ; il se jette à genoux. Ne serait-il pas « prêt, pour le salut de ses frères, à baiser s'il « le fallait la trace des pas de leur oppresseur (1) ? » Mais le cœur, qu'était-il devenu chez Geoffroy le Barbu ? « Il était « endurci comme la pierre, & le tyran ne voulait pas faire « grâce au peuple de Dieu (2). » Tandis qu'à ses genoux l'abbé de Cluny l'implore au nom de saint Martin, le comte se lève & répond : « Les moines de saint Martin ! je les trai« terai de si bonne sorte qu'ils deviendront dociles comme « l'âne au bâton. » Et il veut se retirer. Hugues le retient par le bord de son manteau ; le comte fait un brusque mouvement pour se dégager, l'agrafe se brise & le manteau seigneurial glisse de ses épaules. Mais déjà le seigneur abbé de Cluny est debout ; ce n'est plus un suppliant, c'est un prophète qui annonce, comme autrefois Samuel, la réprobation sans retour (3). Tenant encore en main le manteau, Hugues

(1) Esth. XIII, 13.
(2) Exod. VII, 22.
(3) I Reg. XV, 26-28.

s'écrie : « Comte Geoffroy, sache qu'en cet instant tu as « dépouillé ta puissance; voici que tes états vont passer en « d'autres mains. » Et sortant de la salle avec les moines de Marmoutiers, il retourne au monastère, puis bientôt à Cluny, accompagné de l'abbé Barthélemy, qui vint y recevoir le sacerdoce. Marmoutiers était en effet, au regard des ordinations, dans la même situation privilégiée que Cluny. Mais sans doute aucun des évêques voisins de Tours ne voulait risquer de se compromettre aux yeux du comte d'Anjou; & Barthélemy dut aller chercher la grâce & le caractère du sacerdoce dans ce Cluny qui apparaissait comme la forteresse de Dieu, comme « la tour de défense élevée contre Damas (1). »

L'abbé de Marmoutiers revint bientôt à son monastère pour y être témoin de la chute terrible du comte. Attaqué par Foulques le Réchin son frère, Geoffroy fut vaincu & fait prisonnier. Remis en liberté sur l'ordre du Pape Alexandre II, il recommença la guerre deux ans après, fut pris de nouveau, & resta vingt-huit ans le prisonnier de son frère. En 1096, le pape Urbain II brisa ses chaînes; mais alors ses sujets l'avaient oublié. D'ailleurs en quel état le malheureux comte sortait de prison! Il avait perdu la raison dans cette longue & dure captivité. Lui qui avait voulu réduire les fils de saint Martin à l'obéissance de l'âne, voilà qu'il était lui-même devenu, selon la parole de l'Ecriture, « pareil à la mule inca« pable de raisonner (2). »

Vers l'époque même où la parole de l'abbé de Cluny produisait des effets si consolants ici, & là si terribles, il eut le bonheur de recevoir à Cluny le frère de sa mère, Geoffroy de Vergy, qui descendait du siège archiépiscopal de Lyon, & venait terminer ses jours dans l'abbaye que son neveu gouvernait si glorieusement. Il y mourut en effet l'an 1069, & y fut enseveli (3). Un anniversaire fut établi pour le repos de son âme, & nous verrons une preuve touchante du fi-

(1) Cantic. VII, 4.
(2) Ps. XXXI, 9.
(3) *Gallia Christ.* t. IV, p. 88.

dèle souvenir que le saint abbé lui conserva. Dans le même temps, Hugues revit en France l'impératrice Agnès(1). Cette pieuse princesse, qu'il avait eu la douleur de voir un moment trompée par des conseillers perfides, & constituée par eux protectrice de l'antipape Cadaloüs, était désabusée depuis plusieurs années. Séparée de son fils, que, du reste, sa main trop faible n'avait pas su préserver contre lui-même, l'impératrice s'était réfugiée en Italie, & en 1060 avait pris le voile. Puis elle avait commencé une série de pèlerinages aux sanctuaires des saints les plus révérés. Il n'y avait plus pour elle de doute sur la légitimité du Pape Alexandre II, même avant que le concile tenu en 1064 à Mantoue eût mis fin au schisme. La pauvre princesse était néanmoins poursuivie par ses remords, ainsi qu'elle l'écrivait à l'abbé de Fructuaria; & elle allait sollicitant les prières des amis de Dieu, de ceux qu'elle connaissait pour tels en ce monde aussi bien que de ceux qui étaient déjà glorifiés en l'autre. L'abbé de Cluny, dans l'âme duquel elle avait épanché sa douleur & ses anxiétés après la mort de l'empereur Henri III, l'abbé de Cluny, parrain de ce fils qui s'annonçait comme devant causer tant de douleurs au cœur maternel, ne pouvait manquer de voir venir à lui celle qui avait été l'impératrice Agnès, & maintenant s'intitulait pécheresse. Pourquoi l'histoire ne nous a-

(1) Mabillon, *Analecta vet.* t. I, pp. 133 & 164. — Le document que nous citons ne dit pas que l'impératrice vint à Cluny; on pourrait même objecter que le terme « Galliarum partes » est employé par quelques écrivains de l'Italie au XIe siècle pour désigner la Bourgogne transjurane & même une partie de l'Allemagne. Mais le double témoignage de l'impératrice elle-même dans sa lettre à l'abbé de Fructuaria, & de l'abbé de Fécamp, nous la montre en pèlerinage aux tombeaux des saints. Celui de saint Martin ne pouvait qu'être de ce nombre; puis, Agnès était fille du duc d'Aquitaine & devait avoir conservé le souvenir des saints de son pays; faut-il parler du respect qu'elle portait à l'abbé de Cluny, parrain de son fils? & de sa situation vis à vis des conseillers d'Henri IV, situation qui lui rendait difficile un séjour prolongé dans les états du jeune prince? Enfin, c'est l'abbé de Fécamp qui parle d'un voyage « per Galliarum partes. » Sous sa plume, cela ne peut signifier que la France. Il nous parait donc hors de doute que l'impératrice dut rencontrer l'abbé de Cluny.

t-elle rien conservé de cette entrevue, qui ne devait pas être la dernière, mais où le cœur du saint abbé dut témoigner « combien est bon l'esprit de la Sagesse éternelle (1) ! » Un jour viendra où l'âme de la pieuse princesse recevra une large part des prières & des aumônes que l'on faisait à Cluny pour le repos éternel de l'empereur, & que les moines augmenteront à l'intention de la royale pénitente.

Mais au moment même où Hugues de Cluny conférait avec la malheureuse mère des intérêts menacés de cet Henri qu'il avait levé des fonts du baptême, un grand seigneur du royaume de France vint lui demander de baptiser un de ses fils. Ici des liens de parenté existaient, qui avaient pu en partie suggérer cette pensée, bien que la foi en fût le premier mobile, comme nous allons le voir. Celui qui présentait cette requête à l'abbé de Cluny était Thibaut, comte de Champagne, qui s'intitule lui-même « comte des Francs » (2). C'était ce même Thibaut, comte palatin du roi de France Henri I[er], qui signait une charte de donation dressée pour Marcigny par Geoffroy de Semur, en se disant oncle du jeune comte. C'était un des seigneurs les plus puissants du royaume ; il était comte de Champagne, de Chartres & de Blois. Depuis 1043 seulement il avait perdu la Touraine dans une guerre malheureuse. Or voici comment débutait la lettre du noble seigneur à l'abbé de Cluny : « Au vénérable abbé « Hugues & au monastère de Cluny..., au seigneur Gozechin, très révérend prieur dudit monastère, & à leurs successeurs, Thibaut, par la grâce de Dieu comte des Francs, « & son épouse Adélaïde, avec leurs fils.... Attirés par la « foi, la dévotion, la sainteté & la religion, qui, par la grâce « divine, brillent d'un éclat spécial aujourd'hui dans votre « sainte communauté, inspirés surtout par un mouvement « de Dieu, nous avons projeté de vous présenter notre fils « Eudes pour le régénérer par les mystères de l'eau sainte ;

(1) Sap. I, 6.

(2) Mabillon, *Annal. Bened.*, t. V, p. 622 ; D'Achery, *Spicil.* fol., t. III, p. 408 ; D'Arbois de Jubainville, *Ducs & comtes de Champagne*, t. I, p. 491.

« bien assurés qu'il lui sera plus utile d'avoir pour pères « dans le Christ des saints plutôt que des puissants. » Certes on ne pouvait penser mieux. Ce baptême eut pour résultat d'introduire bientôt les moines clunisiens dans la Champagne, où le comte Thibaut leur donna la terre de Coincy, au diocèse de Soissons ; un prieuré florissant y fut fondé. C'était pour Hugues de Cluny le moyen de diminuer l'isolement du prieuré de Longpont, qu'il n'avait accepté cinq ans auparavant qu'avec de grandes appréhensions, le lecteur se le rappelle. Quinze ans après la fondation de Coincy, les deux prieurés de Saint-Pierre de Sézanne & de Saint-Pierre d'Oyes, non loin de cette même ville, vinrent encore fortifier la situation des Clunisiens dans ces provinces.

Du reste, l'année 1066 fut pour Cluny une des dates qui marquent dans son histoire. Mabillon note que cette année-là un assez grand nombre de monastères furent remis à la puissante abbaye. Nous ne nous arrêterons, ainsi que nous l'avons dit d'avance, qu'aux points principaux qui peuvent nous servir à faire apprécier l'influence croissante du saint abbé Hugues, ainsi que le poids grandissant de ses sollicitudes.

Nous voyons d'abord la comtesse Almodis de Toulouse lui remettre la grande abbaye de Saint-Gilles en Provence, par acte signé d'elle & de son fils Raymond, célèbre plus tard sous le nom de Raymond de Saint-Gilles. La comtesse fait cette remise en partie pour le repos de l'âme de Ponce, comte de Toulouse, son mari, qui jadis avait remis lui aussi le monastère de Moissac aux mains de l'abbé de Cluny. La situation de Saint-Gilles offrait, à ce qu'il semble, de grandes analogies avec celle de Moissac, au point de vue des usurpations commises au détriment des deux monastères par cette famille des comtes de Toulouse. Comme celui de Moissac, l'affranchissement de Saint-Gilles ne fut que progressif; en 1066 la comtesse Almodis remettait à l'abbé de Cluny le pouvoir sur les abbés & les moines de ce monastère, avec la possession de l'abbaye & de ses domaines ; mais elle se réservait de prétendus droits que la coutume paraissait lui

avoir acquis, par exemple une part à prélever sur toutes les offrandes faites aux autels de l'église abbatiale. Elle s'interdisait pourtant, comme elle interdisait à ses successeurs, tout acte d'hostilité ou de pression sur les moines personnellement. Hugues accepta cette donation, bien qu'elle se présentât dans des conditions difficiles; mais l'exemple de Moissac prouvait que le temps & la prudence pouvaient beaucoup, du moment que la liberté de l'élection abbatiale & du gouvernement monastique était sauvegardée; c'était là en effet le moyen principal de l'action vivifiante exercée par Cluny. En fait, ces prévisions se réalisèrent; & en 1095, avant de partir pour la croisade, Raymond de Saint-Gilles abandonna tous ces droits abusifs, qualifiés de « rapines héréditaires » par une bulle d'Urbain II, que le concile de Plaisance confirma (1).

Un mois avant Saint-Gilles, un autre monastère, celui de Saint-Orens d'Auch, venait d'être remis à Cluny, en présence de l'abbé Hugues lui-même, par le comte Aimery; un des oncles de celui-ci, nommé Raymond, était alors abbé de Saint-Orens, & un autre en était prieur. Cette donation porte un cachet particulier, & nous aurons à y revenir.

Dans les mêmes jours, Hugues recevait une requête d'un genre différent. L'abbé Amélius (ou Emilius) de Saint-Géraud d'Aurillac venait implorer le secours de son frère de Cluny (2), qu'il proclamait « brillant du plus bel éclat de toute sagesse, « comme de la science acquise par l'étude de la sainte discipline. »

« Très cher père, disait la lettre d'Amélius, nous voyons « de tous côtés se relever les monastères; pour le monde, « c'est un gage certain de résurrection. Nous n'en sommes « que plus affligés de la ruine de notre propre maison, « autrefois si célèbre par la sainteté. Nous ne pouvons même « pas la restaurer complètement; aussi voulons-nous mettre

(1) Baluze, *Miscellanea*, t. VI, pp. 382 & 480.

(2) Migne, t. CLIX, col. 942. Alexandre II adressa une bulle datée du 14 mai 1068 à l'abbé Emilius d'Aurillac. Cette bulle a été publiée dans les *Analecta Juris Pontificii*, ann. 1869, col. 402.

« sous ta juridiction un moutier de notre dépendance qui « se nomme Charraix. Nous te prions d'y envoyer quelques-« uns de tes frères, instruits de la discipline régulière, pour « donner l'exemple de l'observance à ceux qui y habitent pré-« sentement, & dont la conduite est inqualifiable; cependant « nous ne voudrions pas qu'après cette vie le bonheur éter-« nel fût retardé pour leurs âmes. Que si tu craignais que « moi ou quelque autre de nos frères, dans le présent ou « l'avenir, ne voulussions détruire quelque chose de ce que « tu auras établi en ce lieu,... sache que nous te remettons « pleinement le droit de prendre alors telle mesure que tu « jugeras propre à punir pareille tentative. Que si encore on « n'acceptait pas tes ordonnances à ce sujet, nous décidons « irrévocablement que les frères de Charraix devraient en ce « cas aller trouver le Pontife romain, & se soumettre à sa « correction pour n'avoir pas voulu accepter la tienne ou « celle de tes successeurs. Adieu, adieu. » Cette lettre dit assez quelle était alors la supériorité de Cluny sur un grand nombre d'abbayes pourtant renommées & chefs de nombreux monastères. Elle dit encore quelle confiance inspirait la conduite de l'abbé Hugues à ceux que la pratique journalière de la vie monastique mettait le mieux en situation d'en juger.

L'année 1067 s'ouvrit par un concile que tint à Bordeaux le cardinal légat Etienne; Hugues de Cluny s'y rendit (1). Là il eut une nouvelle occasion de prêter son concours à l'abbé Barthélemy de Marmoutiers. Mais lui-même ne quitta pas la contrée sans y avoir fortifié l'influence clunisienne en donnant un nouvel appui aux abbayes de Maillezais & de Saint-Jean-d'Angély. Isembert, seigneur de Chatelaillon, ville aujourd'hui détruite par la mer, mais alors peu distante de La Rochelle, voulut voir les moines de Cluny s'établir dans l'île d'Aix, où jadis il y avait eu déjà des religieux. Il emmena donc jusque-là Hugues de Cluny, & dans la chapelle du Château, lui fit donation de toute l'île, avec des droits spé-

(1) D. Bouquet, *Hist. des Gaules,* XIV, p. 151.

ciaux de chasse & de pêche, y ajoutant encore des vignes & des moulins situés sur la côte du continent, en face de l'île, près la forêt de Fouras, qui n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Le monastère fondé dans l'île fut placé sous le vocable de Saint-Martin; & l'acte de donation fut signé par le comte de Poitiers, ainsi que par les deux abbés de Saint-Jean-d'Angély & de Saint-Martial de Limoges, dont les abbayes relevaient de Cluny (1). Ainsi l'on pouvait dire qu'en ces deux années 1066 & 1067 Cluny avait poussé, comme la vigne de l'Ecriture, « ses rejetons jusqu'à la mer, & de « l'autre côté jusqu'aux rives du grand fleuve (2). » C'est de ce même monastère de l'île d'Aix que bientôt s'élèvera le chant de triomphe qui célèbrera la vraie gloire de Cluny. Richard, moine de Saint-Martin, écrira un poëme en l'honneur de la grande abbaye, poëme dont la Providence n'a voulu nous garder que trois mots, mais ces trois mots disent tout Cluny : « *Roma secunda vocor,* on me nomme la seconde « Rome (3). » Ce titre glorieux est vrai déjà. Il le deviendra de plus en plus. Mais en ces années, où Rome s'appuyait avec tant de confiance sur l'abbé de Cluny & sur ses moines, répandus en toute l'Aquitaine & par delà les Alpes & le Rhin, nous pouvons saisir un rapprochement nouveau entre la Rome des Papes & ce Cluny, à qui l'on osait ainsi donner un nom pourtant incommunicable. Le pontificat glorieux d'Alexandre II préparait celui de saint Grégoire VII, & l'on était loin déjà des jours où saint Léon IX avait commencé à secouer le joug du laïcisme féodal. De son côté, Cluny se préparait pour la lutte suprême, & voyait ses forces grandir avec rapidité par l'adjonction de monastères nombreux, dont plusieurs disposaient d'une réelle puissance.

En 1068 le légat Hugues le Blanc tint un nouveau concile à Toulouse. Hugues de Cluny s'y trouva naturellement. L'importance toujours croissante des possessions cluni-

(1) Briand, *Hist. de l'Église santone & aunisienne,* t. I, p. 327.

(2) Ps. LXXIX, 12.

(3) *De Cluniacensi monasterio carmen,* Hist. littér., t. XIII.

siennes en ces contrées ne lui permettait pas de s'abstenir en pareille circonstance. L'action de ce concile, auquel Hugues souscrit le premier de tous les abbés, paraît avoir été très énergique. « Les pères, pleins du feu de l'Esprit Saint, disent « les actes (1), formulèrent des jugements qui ne portèrent « pas seulement la hache sur l'arbre de la simonie, mais en « arrachèrent jusqu'aux dernières racines. » Le concile prit aussi une décision, à laquelle Hugues souscrivit pour sa part, & qui nous montre comment il n'était nullement l'adversaire de l'épiscopat, bien qu'il sût résister aux entreprises téméraires de tel ou tel évêque à l'encontre des décisions souveraines de Rome. Lui, le père de tant d'évêques, n'aurait certes pas besoin de cette preuve nouvelle de ses sentiments. Nous la donnerons cependant, ne fût-ce qu'à cause de la singularité du fait. La ville de Lectoure avait un évêché. Comment se faisait-il qu'en 1068 cet évêché se trouvât dépouillé de tous ses biens, alors qu'il y avait pourtant un évêque institué depuis 1063 au moins (2)? Toujours est-il qu'on voyait là un monastère auquel étaient passés les biens du siège épiscopal, & jusqu'aux autels de la cathédrale. D'ailleurs c'était le peuple même de la ville qui avait poussé à cette usurpation. Il est évident qu'il y avait là un grave désordre & une étrange injustice à réparer. Le concile décréta que l'évêque Raymond de Lectoure agirait désormais comme abbé du monastère, tant que les moines y voudraient demeurer; mais ceux-ci étaient condamnés à disparaître soit par extinction, soit en usant de la liberté qui leur était laissée de se retirer en quelque autre abbaye. Les biens qu'ils détenaient devaient faire retour entre les mains de l'évêque; puisqu'ils avaient appartenu à ses prédécesseurs, c'était justice. Ainsi le concile ne voulut même pas suivre l'exemple qu'offraient certains sièges d'Angleterre & d'Allemagne, où le chapitre monastique était en même

(1) Ap. Labb. *Concil.* t. IX, col. 1196.

(2) Cet évêque, nommé Raymond, avait assisté à la dédicace de l'église de Moissac en 1063 (*ibid.* col. 1179), & il figurait au concile de Toulouse.

temps le chapitre cathédral. L'usurpation des moines avait mérité que leur monastère fût ainsi supprimé.

En cette même année, Hugues de Cluny vit un de ses fils monter sur le siège abbatial d'Uzerche, près Limoges. Il y avait déjà quelque temps que ce monastère possédait trois moines clunisiens qui y avaient apporté la discipline de la grande abbaye. Gérald, celui qui fut élu abbé en 1068, mit le monastère d'Uzerche en un haut degré de prospérité, puisqu'il y rassembla jusqu'à cent moines, dit-on. Toutefois cela ne voulait pas dire que cette abbaye dépendît de Cluny. C'était la réforme à l'ancienne manière ; & c'en est un des derniers exemples.

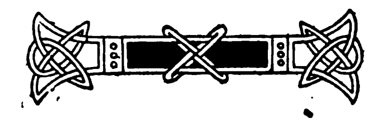
Mais un point d'appui plus stable fut donné à l'influence clunisienne, toujours en cette même année ; ce fut au delà des Alpes, en Italie, qu'il se trouva. Déjà Pavie possédait depuis longtemps des moines clunisiens. Cette fois ce fut un bourgeois de Lodi, qui construisit une église dédiée à saint Marc & aux saints Fabien & Sébastien, dans le faubourg de la ville, & la donna pour toujours aux abbés de Cluny, « pour y mettre des moines qui chanteraient l'office divin & « y vivraient en règle comme les autres Clunisiens. »

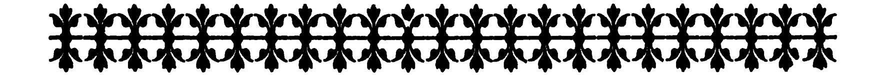
L'année suivante vit jeter à Poitiers les premiers fondements d'un monastère qui s'appela le *Moutier neuf,* d'où est venu le nom de Montierneuf que porte encore aujourd'hui l'église. Guillaume, duc d'Aquitaine & comte de Poitiers, entreprit cette œuvre en l'honneur de Notre-Dame, de saint Jean l'Évangéliste & de saint André. Ce fut peut-être sur le conseil de Hugues de Cluny, disent les *Annales Bénédictines ;* ou plutôt le rôle du seigneur abbé se borna à en accepter la donation. Cette dernière supposition paraît la plus probable. Il faut remarquer en effet qu'avant 1068, Henri, fils du duc Guillaume & frère de l'impératrice Agnès, venait de revêtir l'habit monastique à Cluny. Ce n'est pas pour lui que l'abbé Hugues a demandé l'érection de ce nouveau monastère, puisque ce sera à Saint-Jean-d'Angély qu'il l'enverra plus tard. Mais cette profession monastique était un lien de plus que le duc avait désormais avec Cluny ; &

peut-être espérait-il, lui, en bâtissant un monastère nouveau dans sa capitale, y voir un jour revenir son fils; ces calculs paternels sont de toutes les époques, parce qu'ils sortent du fond même du cœur humain. Et puis, en 1068, Guillaume venait d'épouser en secondes noces Hildegarde, fille de Robert le Vieux, duc de Bourgogne, & de la duchesse Alix. La nouvelle duchesse d'Aquitaine se trouvait donc la propre nièce de l'abbé de Cluny. C'était là plus de raisons qu'il n'en fallait pour voir naître quelque nouvelle fondation clunisienne sous les auspices de la famille ducale.

Ainsi Cluny dilatait ses tentes, sous lesquelles habitaient ces véritables « sages qui faisaient retentir la louange di« vine (1). » Si nous rappelons à notre mémoire le dénombrement qu'ont déjà fait les Papes des monastères soumis à la grande abbaye depuis les jours de saint Odilon, si nous y ajoutons les glorieuses annexions dont nous avons parlé jusqu'ici, puis celles qui couvraient les premières pentes des Pyrénées & dont nous parlerons tout à l'heure, comment ne pas nous écrier avec l'Ecriture : « O Israël, que tes pavillons « sont beaux! Que tes tentes sont belles, ô Jacob! Belles « comme les vallées ombreuses, comme les jardins arrosés « par les sources vives, comme les tabernacles fondés par le « Seigneur, comme les cèdres au bord des eaux (2)! »

(1) I Paral. II, 5.
(2) Num. XXIV, 5-6.





CHAPITRE XIII

OBSTACLES A L'ACTION DE L'ABBÉ DE CLUNY.
LÉGATION A WORMS.
EXTENSION DES CLUNISIENS EN GASCOGNE ET VERS LES PYRÉNÉES.



I l'abbé de Cluny voyait partout s'étendre l'influence bienfaisante de son abbaye, qui relevait ainsi de tous côtés les monastères pour remettre l'Eglise en libre possession du sanctuaire, il ne faut pas oublier que tout cela ne se faisait pas sans labeurs ni sans souffrances de plus d'une sorte. Il semble vraiment que chaque degré de gloire acquis par Cluny dût alors être payé par les douleurs du grand abbé. N'est-ce pas d'ailleurs l'application de la loi posée au seuil du Paradis pour l'humanité déchue? Rien ne doit plus naître ni grandir que par la souffrance; & les saints en ce monde sont chargés de payer la plus large part de cette dette, le plus souvent à l'insu du monde qui en bénéficie. Dieu permet cependant quelquefois que leurs expiations soient au moins entrevues & leurs mérites au moins soupçonnés par les hommes; & c'est le cas de notre abbé de Cluny. Cette expansion que nous venons de signaler dans la vie & l'influence clunisiennes trouve son explication dans une nouvelle affliction imposée au cœur du saint. Son frère Dalmace tombait à son tour sous

le poignard de deux assassins (1). C'était sans doute une vengeance particulière, ou le résultat de quelque discussion survenue, comme il arrivait souvent, après un long festin ou une partie d'échecs. Il semble en effet, d'après Gilon (2), que les meurtriers ne se savaient appuyés ni protégés par personne ; mais redoutant au contraire d'être mis à mort par les fidèles de leur victime, ils cherchaient un asile qui pût les protéger. Témoignage éloquent en faveur de l'abbé de Cluny, ces malheureux ne se crurent en sûreté qu'auprès de cet homme qu'on savait « n'avoir pas d'ennemis. » Hugues en effet triompha de tous les sentiments de la nature, de toutes les critiques même du monde, & ouvrit aux assassins de son frère les portes de son monastère, dès longtemps déclaré asile inviolable par le Vicaire de Jésus-Christ. Il fit plus ; non content d'avoir remporté sur lui-même une victoire complète, il entreprit aussi de gagner à Dieu les misérables qui avaient trempé leurs mains dans le sang de Dalmace, & il y réussit. Touchés de repentir, les deux meurtriers demandèrent l'habit monastique, sous lequel l'un deux fit pénitence jusqu'à la mort. L'autre, qui était le plus coupable, s'enfuit un jour de l'abbaye, se jeta dans une vie d'aventures, & périt misérablement. Hugues avait fait pour lui tout ce qui était possible à un saint. Il ne put que gémir sur cette fuite, & concentra toutes ses forces à soulager en l'autre vie l'âme de Dalmace. Il offrit souvent pour elle le saint Sacrifice, joignant au souvenir de son frère celui du comte son

(1) L'autorité de M. Cucherat, appuyée sur un manuscrit de Marcigny, qui désigne Jocerand de Semur comme la victime, nous aurait fait accepter cette donnée, si Gilon, évidemment antérieur à ce manuscrit, ne donnait positivement le nom de Dalmace (fol. 215 v°). Il ne dit pas la date du meurtre, il est vrai. Mais d'une part, Dalmace figure comme bienfaiteur de Marcigny de concert avec son frère Geoffroy, dans une charte de 1064. D'autre part, Hugues de Montaigu, qui devint en 1100 abbé de Saint-Germain d'Auxerre, était fils de ce même Dalmace ; or il avait environ trente ans à cette époque. La mort de Dalmace doit donc réellement se placer vers 1070, comme nous le supposons ici.

(2) *Loc. cit.*

père. Et ainsi, dans cette épreuve redoutable que Dieu avait permise, tout fut gloire pour le Seigneur & mérite pour son serviteur fidèle.

Mais ce n'était pas en cette manière seulement que l'abbé de Cluny souffrait pour ses fils. Les peines lui venaient encore des obstacles de diverse nature qu'il lui fallait surmonter. Le corps épiscopal favorisait généralement l'introduction des moines & des coutumes de Cluny dans les monastères ; c'était l'intérêt des Églises ; & la plupart du temps ce fut avec l'approbation des évêques, ou même avec leur concours & d'après leurs conseils, que ces restaurations furent entreprises. Si quelques attaques venaient de l'épiscopat, elles se concentraient sur le chef des exemptions, & c'était Cluny lui-même qui avait le plus à en souffrir ; mais sa cause était défendue par le Saint-Siège. Tout au plus de petites marques de jalousie viennent-elles en ce moment attester que sur ce point la lutte n'est que suspendue ; de fait elle ne se termina qu'au XVIII[e] siècle, & au détriment de Cluny, parce que ce n'était plus Rome qui prononçait alors, mais le Parlement (1). En 1070, nous voyons Achard, évêque de Châlon, soumettre à la haute sanction du concile d'Anse le désir qu'il a de relever le monastère de Saint-Laurent, construit & doté par un de ses prédécesseurs, & alors presque ruiné. Le concile ratifie la cession qu'Achard veut en faire à quelque abbaye assez puissante pour opérer cette rénovation. Mais quelle sera cette abbaye ? Sera-ce Cluny, tout voisin de Châlon ? Non, ce sera Saint-Martin de l'Ile-Barbe, que les communications par la Saône pouvaient difficilement faire considérer comme plus proche de Châlon que ne l'était Cluny. Certes, ce ne fut pas le saint abbé Hugues qui dut s'en plaindre. Il savait trop ce que coûtaient de soins, parfois de larmes, les entreprises de ce genre. Quatre ans après il en donnera la preuve ; il faudra toute l'autorité d'un légat apostolique pour le décider à accepter l'élection faite par les moines de Figeac. Ceux-ci, las des abbés simoniaques par

(1) Penjon, *Cluny*, p. 24.

lesquels ils étaient gouvernés, avaient élu pour les remplacer Hugues de Cluny lui-même ; & ils écrivaient aux moines de Conques, dont l'abbaye relevait de Figeac (1), pour leur persuader d'en faire autant. C'étaient donc d'excellents préliminaires. Néanmoins Hugues résista longtemps avant de se décider à prendre en main la crosse de Figeac, qu'il dut accepter cependant, & qu'il garda quelque temps conjointement avec celle de Cluny, avant de la remettre à un de ses disciples. Mais souvent il se trouvait au contraire en présence d'une résistance ouverte & violente. Alors les obstacles ne provenaient pas des évêques ; ils étaient suscités par des seigneurs qui se voyaient menacés de perdre des droits usurpés sur les biens ecclésiastiques, ou même par des moines, qui comprenaient moins que les séculiers eux-mêmes les bienfaits d'une rénovation spirituelle & matérielle. L'exemple de Saint-Martial nous a montré où peuvent en venir ceux qui n'ont pas correspondu aux grâces d'une vocation choisie. Leurs procédés revêtent alors toujours quelque chose de plus odieux que les violences même de laïques emportés & ignorants. Saint Odon en avait souffert ; Hugues en souffrit aussi bien des fois dans sa vie. De puissantes abbayes opposèrent ces tristes armes à l'introduction de la discipline clunisienne, qui, en somme, ne réformait pas, mais restaurait purement la règle de saint Benoît en accord avec la discipline du temps. L'abbé de Cluny vient un jour visiter une abbaye d'Auvergne qui relevait de Cluny (2). Les moines l'accueillent par les épithètes de séducteur, d'hypocrite & d'intrus. Un jeune religieux, plus violent que les autres, s'emporte jusqu'à le menacer de lui arracher les yeux. Ce scandale semble faire impression sur ses confrères, qui réprouvent une pareille fureur ; mais le Seigneur a résolu de prendre en mains la cause

(1) *Annal. Bened.* t. VI, p. 72-73. M. Pignot se trompe en pensant que l'abbaye de Conques dont il est question était située à *Conches* près d'Evreux. (*Hist. de l'O. de Cluny*, t. II, p. 206.) — Mabillon (t. V, p. 554) prouve bien qu'il s'agit de l'église & du monastère de Sainte-Foi de Conques, au diocèse de Rhodez, & assez voisin de Figeac.

(2) C'était en 1095, à l'abbaye de Mauzac.

de son serviteur, & quelques jours plus tard ce malheureux jeune homme perdait lui-même les deux yeux.

Une autre scène moins terrible, mais non moins caractéristique, se passe encore dans un prieuré du même pays. C'est un frère, nommé Ponce de Bourget, qui apprend que l'abbé de Cluny va venir. Il a au cœur quelque ressentiment contre le saint, coupable d'avoir excité ses murmures, & il ne veut pas le voir. Pour s'en mieux assurer, il se met au lit, & se dit malade. Mais voilà qu'il se trouve pris à son piège, & commence à se sentir malade pour tout de bon. Peu d'instants après il perd la parole; encore quelques minutes, & il est à l'extrémité. On court chercher le seigneur abbé, qui arrive en toute hâte, & donne d'abord l'absolution au moribond. Mais tout aussitôt la parole revient au moine humilié, qui avoue son coupable stratagème, demande pardon de s'être ainsi laissé dominer par le mauvais esprit, & bientôt recouvre la santé.

Ce ne sont pas là les seuls exemples de la vengeance divine exercée contre ceux qui outrageaient le saint ou entravaient son œuvre. N'atteignait-on pas le Seigneur lui-même, en frappant l'homme qui lui était si étroitement uni (1)? Des seigneurs du Languedoc attaquèrent un jour l'abbé de Cluny, le firent prisonnier, lui enlevèrent ses chevaux & ses bagages, le traitèrent enfin comme peuvent faire des voleurs de grand chemin; & les habitants du bourg où cela se passait prêtèrent leur concours à cette besogne. Hugues supporta l'injure avec sa mansuétude ordinaire; mais l'année ne s'était pas écoulée que les troupes du duc d'Aquitaine réduisaient en cendres le bourg & le château. Les seigneurs du lieu étaient alors absents. Mais pour que cette ruine ne parût pas l'effet du hasard, dit Gilon (2), deux chevaliers qui étaient morts depuis un certain temps au service de ces barons leur apparurent la nuit, au moment de la catastrophe, en leur di-

(1) « Deus est offensus, quodque offensum sit caput in membro, sole li« quidius apparuit. » (Gilon, fol. 205 v°.)

(2) *Ibid.*

sant : « Retournez promptement à ce château où vous avez « jadis outragé Dieu en la personne de l'abbé de Cluny ; à « cette heure tout y est en flammes, pour punir ce crime. »

Les biographes du saint abbé nous rapportent encore d'autres exemples de l'hostilité que témoignaient certains seigneurs à son endroit. L'archevêque de Lyon lui ayant donné dans la Bresse la chapelle de Riothier (1), le sire de ce lieu, nommé Bérard, se crut apparemment lésé, menacé sans doute de perdre quelques fructueuses dîmes, & s'en prit aux propriétés de la Celle-Chaveyriat, qui appartenait depuis longtemps à Cluny. Hugues mit en œuvre toutes les ressources pour arrêter cette guerre ; il recourut aux avertissements, aux menaces, aux censures épiscopales ; il suivit la voie du plaid, où d'autres seigneurs lui donnèrent gain de cause ; mais rien n'y fit. Le saint eut alors recours à son arme favorite, qu'il maniait avec puissance : il pria ; il s'adressa à saint Jean-Baptiste, patron de la Celle-Chaveyriat, & lui recommanda par ses larmes le soin de toute cette affaire. Le Seigneur écouta cette prière & vit ces larmes (2). Bérard de Riothier, étant un jour hors de son château, fut frappé à la fois de paralysie & de cécité. Rapporté par ses gens, il fut mis au lit, tandis que le délire venait se joindre à ses maux. Puis voici que pendant la nuit le lit lui-même prend feu ; on s'empresse, on étouffe les flammes ; mais quand tout le monde croit l'incendie éteint, le feu s'élance de nouveau, & le pauvre chevalier, immobilisé par la paralysie, est sur le point d'être brûlé vif. On réussit pourtant à le préserver ; mais quand le délire l'a quitté, un si terrible châtiment, dont la foi lui fait comprendre le sens, l'amène au repentir ; il se promet de ne plus rien entreprendre contre les biens d'Eglise & de rendre tout ce qu'il détient injustement. Et le Dieu de miséricordes lui rend alors la santé du corps en même temps que celle de l'âme.

On le voit, Notre-Seigneur se montrait jaloux de l'honneur

(1) Cette donation est de 1094. — V. Baluze, *Miscellanea*, t. VI.
(2) IV Reg. xx, 5.

de son serviteur, & prenait parfois directement le soin de le venger. Mais Hugues ne se croyait pas le droit de compter toujours sur cette intervention surnaturelle. Les biographes nous disent qu'il employait toutes les ressources & toutes les inspirations de son esprit pour arriver par la douceur à fléchir les prétentions des seigneurs qui se faisaient les ennemis de son œuvre. Il négociait, il temporisait, il employait tous les arguments propres à persuader. Il prodiguait les bons avis. Puis parfois il allait jusqu'à quelques cadeaux envoyés à propos, qui adoucissaient des humeurs farouches. C'était une attention dont on lui savait gré, & qui disposait les esprits à mieux écouter les conseils du droit & de la raison. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que de tous côtés on le recherchât comme médiateur & conciliateur dans les cas difficiles. Une circonstance, que l'histoire ne précise pas, engagea bientôt les évêques de Châlon & de Mâcon à s'adjoindre l'abbé de Cluny pour une affaire de ce genre. L'évêque de Châlon n'était plus Achard, mais Roclin; celui de Mâcon était toujours Drogon, alors bien revenu de ses anciennes préventions (1). Une foule considérable était rassemblée sur la place d'un grand marché; en traversant cette multitude en compagnie des deux évêques, l'abbé Hugues s'arrête tout à coup, & leur désignant un homme confondu dans la foule : « Voyez le malheureux ! leur dit-il; voyez le « possédé du démon ! » Et appelant l'homme, il l'apostrophe vivement : « Comment, misérable, as-tu osé te souiller de « tel & tel crime? Comment oses-tu bien te présenter ici? « Tu sers donc de masque au démon? va, va; nous cherchons « la paix, & ne voulons point du diable. » L'homme restait confondu; & tout autour on entendait les gens s'écrier : « Allons-nous en ! Cet abbé voit les secrets des cœurs; « il va dire nos fautes à nous aussi ! » Cependant Hugues,

(1) Le nom de ces deux évêques amène à fixer de 1070 à 1072 la date du fait en question, puisque Drogon mourut en 1072, & qu'Achard de Châlon vivait encore à la fin de janvier 1070. — Cf. Lehman, *Forschungen*, p. 113.

s'adressant à celui qu'il avait pris à partie, & qui restait muet devant lui, demanda de quel diocèse il était. — De Châlon, répondit l'homme. C'était donc affaire à l'évêque Roclin, qui le conduisit à l'écart, obtint de lui la confirmation de tout ce qu'avait dit l'abbé de Cluny, & lui imposa une salutaire pénitence.

Mais c'était de bien plus haut encore que venaient les marques de confiance prodiguées à notre saint; c'était du Siège même de saint Pierre. Durant les deux ou trois dernières années du pontificat d'Alexandre II, le Saint-Siège eut deux fois l'occasion d'en témoigner. Dans le midi de la France, en Périgord vraisemblablement, un homme avait été cause de la mort de son frère; il était même soupçonné de l'avoir tué volontairement, bien qu'il assurât le contraire. L'évêque de Périgueux & le métropolitain de Toulouse eurent à en juger, de concert avec l'abbé de Cluny. Cela nous donnerait à penser que le fratricide avait eu lieu sur une terre dépendante de Saint-Martial, ou du moins intéressait en quelque chose cette abbaye (1). Les trois prélats imposèrent au meurtrier une pénitence rigoureuse. Mais le condamné partit pour Rome, & s'en fut exposer son cas au père commun des fidèles, qui usa de miséricorde envers l'appelant. Il adressa aux deux évêques & à l'abbé de Cluny une lettre (2) pour leur notifier quelle peine le Saint-Siège infligeait à cet homme. Toutefois, & c'est ici que nous voyons une marque de la confiance du Saint Père, il laissait au métropolitain, à l'évêque & à l'abbé le soin d'examiner en dernier ressort jusqu'à quel point le condamné était capable de supporter les expiations physiques & les jeûnes rigoureux qui lui étaient imposés, durant la pénitence qu'il devrait accomplir dans un monastère.

(1) Nous trouvons en effet dans la collection Moreau, t. XXV, p. 103, une donation faite à l'église de Limoges en compensation de la pénitence imposée pour un homicide; & cet acte se rapporte aux années que nous parcourons. Il nous est impossible de ne pas le rapprocher du fait que nous commençons à exposer.

(2) Ap. Labbe, *Concil.* t. IX, col. 1137.

L'année 1072 devait être plus glorieuse encore pour l'abbé de Cluny. Au printemps il se dirigeait vers Rome, où il retrouva l'impératrice Agnès, dont le chagrin croissait à mesure que des nouvelles plus déplorables lui arrivaient de son fils, le roi Henri de Germanie. Saint Pierre Damien avait été envoyé peu auparavant en légation auprès du prince. L'énergie du saint cardinal avait arrêté un instant le débordement des crimes du jeune monarque ; & c'était là presque le dernier service rendu à l'Eglise par Pierre Damien, qui était mort en revenant à Rome. Mais à peine avait-il quitté l'Allemagne que la tyrannie de Henri se donnait de nouveau carrière. La simonie entre ses mains devenait un instrument d'oppression, qui faisait gémir à la fois l'Eglise & les peuples de l'Empire. Dernièrement encore, une des plus fortes citadelles de l'ordre monastique en Allemagne, l'abbaye de Reichenau, avait été vendue par lui à un indigne abbé nommé Robert. Ce n'était pas le premier mercenaire à qui fût confié ce malheureux bercail. Alexandre II lança contre lui l'excommunication (1), & chargea Hugues de Cluny de la lui notifier. Le Souverain Pontife confiait encore à Hugues une autre mission, celle de ramener la paix dans le royaume germanique, où les exactions & les scandales du jeune prince commençaient à produire un soulèvement. Hugues & l'impératrice Agnès, devenue désormais l'auxiliaire actif de la Papauté, partirent pour Worms, où une diète était convoquée. Elle se tint le 25 juillet (2), & là le seigneur abbé exécuta l'ordre pontifical en donnant connaissance de la sentence qui frappait l'intrus de Reichenau. Il y avait bien un certain courage en cette démarche, & l'abbé de Cluny se montrait le digne ami de saint Pierre Damien ; car le prélat ainsi frappé était une créature du roi. Mais ce pauvre prince était lâche comme le sont les cœurs dominés par le vice. La fermeté lui en imposait toujours. En face de sa mère & de son père spirituel, il n'osa pas soutenir celui qu'il avait perdu ;

(1) Jaffé, ann. 1072, nº 3472.
(2) Lehman, *Forschungen*, p. 101.

& en cela du reste il fit bien. Il fit mieux encore, puisqu'il usa de son influence pour forcer à l'obéissance l'intrus qui songeait à résister. La mission d'Agnès réussit de même, au moins pour le présent; & Henri de Germanie voulut témoigner à l'abbé de Cluny de sa bienveillance à son égard; le jour même il signait le diplôme qui sanctionnait le don de la terre de Rimlingen, ainsi que du monastère & de l'église qu'un nommé Hesso y avait élevés pour les donner aux moines clunisiens.

Hugues quitta Worms, avec des pensées bien différentes de celles qu'il avait conçues, en 1048, lorsqu'il y était pour la première fois venu trouver l'empereur Henri III. Entre le père & le fils, tout était contraste, & de plus en plus ce contraste allait s'accentuer. Pour l'abbé de Cluny nul doute ne devait subsister à cet égard. Quant à lui, son attitude à la diète de Worms avait certainement été celle qui lui conciliait tous les cœurs là où il paraissait; car au mois de septembre de cette même année, Cluny fut témoin d'une conversion inespérée, qui ne devait malheureusement pas être durable. L'archevêque de Mayence, nommé Siegfried, avait depuis trois ans au moins secondé les vues perverses du roi de Germanie, & mérité les reproches sévères d'Alexandre II & de saint Pierre Damien. Hugues de Cluny avait-il conféré avec lui à Worms? ou son seul aspect avait-il agi sur l'esprit de l'archevêque? Nous savons seulement qu'à peine deux mois s'étaient écoulés depuis la diète lorsqu'on vit Siegfried frapper à la porte de Cluny, & demander à s'y ensevelir dans le silence & la pénitence. Hugues l'y accueillit. Mais deux mois encore, & le clergé de Mayence redemandait son archevêque; le peuple le réclamait aussi. Croyant sincère la conversion de son nouveau moine(1), & sachant d'ailleurs quels périls couraient les Églises d'Allemagne sous le règne d'un simoniaque sans frein, Hugues de

(1) Nous donnons ce titre à Siegfried parce qu'il avait été moine avant d'être archevêque; il avait même été abbé de Fulde. (Trithem. *Annal. Hirsaug.* t. I, p. 206.)

Cluny donna l'ordre à Siegfried de remonter sur le siège de Mayence, où le prélat rentra au commencement de décembre(1). Hélas ! c'était un esprit trop faible ; & trois ans après, l'excommunication devait l'atteindre(2). Hugues voyait en ce moment arriver pour se ranger sous sa conduite un homme d'une tout autre valeur ; celui-ci s'appelait Gautier, & le seigneur abbé eut vite reconnu chez lui d'éminentes vertus. « Il « se réjouissait de voir son troupeau s'augmenter d'une si « bonne & saine brebis(3), » quand une lettre de l'archevêque de Rouen vint mettre un terme à sa joie, tout en accroissant l'admiration & l'affection qu'il avait vouées à son nouveau disciple. L'archevêque, en effet, expliquait à l'abbé de Cluny que Gautier n'était autre que l'abbé de Saint-Martin de Pontoise, qui avait fui le gouvernement de son monastère pour chercher à Cluny une vie plus solitaire & moins troublée(4). Le nom de cet abbé devait être connu de notre saint ; car c'était Gautier qui, en recevant le bâton pastoral de la main du roi Philippe de France, avait mis sa propre main au-dessus de celle du roi, en lui disant : « Ce n'est pas de « vous, mais du Ciel que je reçois le gouvernement de cette « église(5). » Assurément ce courageux confesseur de la liberté de l'Église avait dû se trouver à l'aise à Cluny. Néanmoins Hugues, faisant aussitôt droit aux réclamations des moines de Pontoise & de l'archevêque de Rouen, se sépara de Gautier.

La fin de l'année 1072 vit un concile se tenir à Châlon-sur-Saône(6) ; le légat Gérald, évêque d'Ostie, ancien prieur de Cluny, présida cette assemblée, où le seigneur abbé souscrivit encore le premier de tous les abbés présents. Mais en ce moment de mauvaises nouvelles attiraient son attention sur un autre cardinal dont le nom nous est déjà connu, le

(1) Lehman, *loc. cit.* p. 102.
(2) Watterich, *Pontif. Roman. Vitæ,* t. I, p. 379.
(3) Reg. S. Benedicti, cap. II.
(4) *Annal. Bened.* t. V, p. 55.
(5) *Ibid.* p. 17.
(6) Mansi, xx, 48.

cardinal Hugues le Blanc. De nouveau légat d'Alexandre II en Aquitaine & en Espagne, il donnait malheureusement prise à de graves accusations qui ne justifiaient que trop les anciennes appréhensions des moines de Cluny. Le Souverain Pontife avait eu raison de ne lui point confier de légation hors de ces pays. La fidélité des moines avertit bientôt l'abbé de Cluny des agissements du légat. Plusieurs évêques zélés pour la discipline ecclésiastique joignirent leurs accusations aux siennes ; & au concile romain tenu durant le carême de 1073, Hugues le Blanc fut juridiquement convaincu de simonie (1).

Ce qui avait permis à l'abbé de Cluny d'être exactement informé de la conduite du cardinal prévaricateur, c'était, nous l'avons dit, le nombre des monastères clunisiens répandus dans les contrées que visitait le légat. Ces monastères devenaient sans cesse plus nombreux. Nous avons souvent rappelé le nom de Moissac, cette dernière acquisition de saint Odilon, qui semblait le legs du saint abbé à son fils Hugues. Cette abbaye grandissait toujours, elle exerçait une puissante action dans toute la Gascogne & jusqu'aux Pyrénées (2). Depuis le concile tenu à Toulouse en 1060 par l'abbé de Cluny en sa qualité de légat du Saint-Siège, la réforme du clergé avait pris dans ces contrées une marche non moins décisive que la réforme des laïques. Sur ceux-ci agissait aussi le moine Hunald, que nous avons déjà mentionné ; issu de la famille des vicomtes de Béarn, il exerçait une grande & salutaire influence sur toute la noblesse des pays situés au pied des Pyrénées. D'autres causes encore, qu'il n'est pas de notre sujet d'énumérer, amenèrent successivement nombre de donations faites à Cluny durant la période comprise de 1062 à 1073, c'est à dire pendant tout le glorieux pontificat d'Alexandre II. En 1062, c'était le

(1) Jaffé, *Regest.* ann. 1073.

(2) Voir pour cette question le ch. VIII du vol. II de M. Pignot, *Hist. de l'Ordre de Cluny*. Il résume les détails donnés par Mabillon & en ajoute d'autres qui ont leur intérêt.

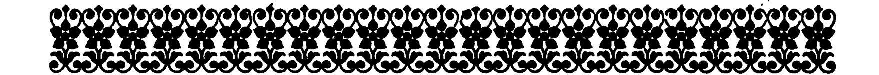
comte d'Armagnac, oncle de Hunald, qui, de concert avec son épouse, Hermengarde d'Auvergne, reconstruisait le prieuré de Saint-Mont sur l'Adour, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, & le donnait à Cluny. Lui-même se rendra quelques années après à la grande abbaye & s'y fera moine, tandis que Hermengarde recevra le voile à Marcigny (1068). Deux ans plus tard, l'évêque de Tarbes & le comte de Bigorre introduisaient les Clunisiens dans le prieuré de Saint-Lizier de Bigorre, & deux autres évêques contribuaient encore cette même année à augmenter les possessions de Cluny en ce comté (1). Nous avons mentionné la donation faite en 1066 de Saint-Orens d'Auch. Cette année vit encore le petit monastère de Saint-Antonin de Frédélas remis à l'abbé Hugues; il était situé près de l'emplacement où s'éleva un peu plus tard la ville de Pamiers, sur les bords de l'Ariège. Mais même sur le versant espagnol des Pyrénées, Cluny acquérait presque en même temps le prieuré de Gerri, au comté d'Urgel, près d'un château enlevé aux Sarrazins; & ceux-là mêmes qui avaient conquis cette place y appelaient alors des moines. En 1072, Hunald, devenu abbé de Moissac, fondait en Béarn le prieuré de Layrac, & l'année suivante, à l'autre bout de la chaîne des Pyrénées, il recevait au nom de Hugues de Cluny l'abbaye de Lézat, en Cerdagne. Quatre ans ne seront pas écoulés, que le prieuré de Camprodon, sur le versant espagnol, viendra s'adjoindre à cette abbaye de Lézat, tandis qu'en Béarn s'élèvera Morlaas. Ce petit prieuré nous intéresse particulièrement, non pas à cause de son importance propre, mais à cause du souvenir de Gisèle, que nous avons déjà eu occasion de voir à Marcigny. En effet, Centule de Béarn, qu'elle avait épousé jadis, élevait ce monastère à l'heure où il était obligé, par sentence apostolique, de se séparer d'elle, à cause du degré de parenté qui les unissait tous deux; la loi canonique trouvait là un empêchement de mariage, en dépit des autorisations de la loi civile. La lettre du Souverain Pontife rendait d'ailleurs hom-

(1) Baluze, *Miscell.* t. VI.

mage aux vertus de Centule & de Gisèle; nous avons vu ailleurs que celle-ci méritait certainement cet hommage.

Ainsi, tout le long des Pyrénées, des monastères clunisiens, prieurés ou abbayes, se trouvaient échelonnés. C'est à Saint-Mont que le légat Gérald d'Ostie s'arrêtait avant d'entrer en Espagne, en 1073, & il accordait à ce prieuré d'importants privilèges, entre autres le droit d'asile dans une zône déterminée autour du monastère; à ce territoire étaient concédées solennellement les franchises du *ban de saint Pierre,* placées sous la sanction des anathèmes de l'Eglise. Tous ces monastères, si petits que fussent quelques-uns d'entre eux, formaient comme des étapes, qui reliaient Cluny aux provinces espagnoles, dans lesquelles son influence s'exerçait déjà. Il y a là une question importante qu'il nous faut maintenant exposer.





CHAPITRE XIV

ÉTABLISSEMENT DES MOINES CLUNISIENS EN ESPAGNE. ABOLITION DE LA LITURGIE MOZARABE. (1073-1085)

LES œuvres de Dieu commencent presque toujours sans bruit, & il est souvent difficile d'en découvrir les premières assises. Il en fut ainsi pour l'introduction des moines clunisiens en Espagne (1). Nous sommes autorisés à dire que ce passage des moines bourguignons au delà des Pyrénées fut vraiment une œuvre de Dieu, parce qu'il eut plus tard des conséquences d'une importance majeure pour l'Espagne & pour la chrétienté tout entière. La première préparation de ces évènements remonte au temps de saint Odilon. « L'Esprit souffle où il veut, dit l'Evangile, & l'homme « ne sait d'où il vient ni où il va (2). » Ce fut ainsi qu'un

(1) Nous suivons, pour ce chapitre, principalement Yepez, *Chroniques de l'Ordre de Saint-Benoît*, conjointement avec Mabillon, *Annales Benedictini*, mais nous ferons les additions & corrections que nous a suggérées l'étude des Conciles & des *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, en tenant compte également des renseignements que nous ont fournis nos frères en religion réfugiés à Saint-Dominique de Silos.

(2) Joan. III, 8.

évêque de Pampelune, du nom de Sanche, eut la vocation de descendre de son siège & d'aller faire profession à Cluny. Qui pouvait prévoir quelles suites aurait cette démarche isolée? Cependant il advint que cette vocation eut du retentissement en Espagne. Le roi Sanche, de qui Pampelune relevait, en fut instruit, & peut-être même entretint des relations avec le moine évêque, auquel saint Odilon avait voué une vive affection (1). Ce qui est certain, c'est que le prince, peu satisfait de l'état où il voyait les monastères de son royaume, envoya le moine Paternus (2) avec quelques autres frères pour étudier & pratiquer à Cluny cette observance dont la réputation était parvenue jusqu'en Espagne. Paternus & tous ses compagnons reçurent donc société parmi leurs frères de Cluny, & purent ainsi suivre tous les exercices réguliers aussi longtemps qu'ils le voulurent, comme s'ils eussent fait profession dans le monastère. Après quoi ils retournèrent en Aragon, où Paternus fut fait abbé de Saint-Jean de la Peña. Il avait rapporté au roi Sanche l'acte par lequel saint Odilon admettait aussi ce prince à la société avec les Clunisiens (3); &, de France, l'abbé de Cluny continua à entretenir les relations les plus amicales soit avec Paternus lui-même, soit avec les princes espagnols, auxquels il recourut lors de la famine qui désola pendant trois ans la Bourgogne, de 1030 à 1033 (4). De leur côté, les évêques d'Espagne accueillirent avec grande faveur la restauration de la règle bénédictine, & prièrent le roi d'en faire bénéficier aussi le monastère de Saint-Sauveur d'Oña. Paternus fut encore chargé de ce soin. Deux conciles vinrent ajouter le poids de leur autorité à ces importantes mesures. En 1033, les évêques réunis à Pampelune décidèrent que désormais ne s'assiéraient plus sur le siège de cette ville que des prélats choisis dans un monastère réformé sur le modèle de Cluny. L'année suivante, Ramire, fils du roi Sanche, prit

(1) *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. I, p. 669.
(2) Yepez, *Chroniques*, t. III, p. 20.
(3) D'Achery, *Spicil.* fol°, t. III, p. 381.
(4) *Ibid.*

l'initiative d'une mesure pareille pour l'Aragon, & un nouveau concile décréta que l'évêque de ce siège serait toujours choisi parmi les moines de Saint-Jean de la Peña (1). A cette époque on ne croyait donc trouver d'éléments de résurrection assez énergiques ni dans les monastères de Ripoll, ni dans ceux de Cardeña, de Saint-Emilien, de Saint-Pierre d'Arlanza, ou de Silos. En effet, l'état où se trouvait celui-ci lorsqu'il fut remis dix ans après entre les mains de saint Dominique, moine de Saint-Emilien & prieur de Sainte-Marie de Cañas (2), nous fait assez comprendre quelles ruines les guerres sarrazines avaient causées dans le monachisme espagnol.

Les deux conciles dont nous venons de parler posaient, à leur insu peut-être, un principe dont les conséquences allaient se développer au temps de l'abbé Hugues de Cluny. En effet, ainsi que nous l'avons dit, le centre & le grand moteur de l'observance clunisienne était l'office divin. Dans l'abbaye tout était réglé par la liturgie. Comprendre autrement l'observance n'eût pas été une marque de fidélité à la règle de saint Benoît. Pour le saint patriarche l'office divin est le premier devoir des moines. Saint Benoît en règle tous les détails, précisément parce que, l'office étant le centre & comme le soleil de la vie monastique, il fallait que toutes ses parties fussent fixées & coordonnées avec précision pour que l'observance en ressentît l'influence bienfaisante. Or il en était ainsi à Cluny. Par suite, il devient évident que là où l'observance clunisienne était introduite, là où l'on cherchait à s'en rapprocher le plus possible, on devait être amené à chercher aussi ce degré de similitude dans l'office divin. Par conséquent le terrain était préparé dans ces monastères pour une évolution liturgique, destinée à remplacer la liturgie mozarabe, qui régnait en Espagne, par la liturgie monastique. Celle-ci d'ailleurs n'était autre que la liturgie romaine avec quelques adjonctions qui n'en changeaient pas la nature.

(1) Pour les dates de ces deux conciles, v. les remarques de Cossartius, ap. Labbe, *Concil.* t. IX. col. 1173-1175.

(2) *Annal. Bened.* t. IV, 430.

Mais en outre, en plaçant sur des sièges épiscopaux les moines ainsi préparés, on devait s'attendre à trouver en eux des promoteurs de cette même évolution dans les diocèses qui leur étaient confiés, dès que le Saint-Siège témoignerait un désir de ce genre (1).

Ces conséquences se développèrent avec le temps, & il semble que tout d'abord on ne les ait pas prévues. Mais en 1063, un concile tenu à Jacca en Aragon, en présence de Ramire Ier, roi de ce pays, décida l'abolition des rites mozarabes, qu'il qualifiait d'étrangers, en leur substituant la liturgie romaine (2). Pour se rendre compte du mouvement inauguré par ce concile, on doit en remarquer la date & la composition. La date est 1063, c'est à dire trois ans après que l'abbé Hugues de Cluny se fut acquitté de la légation que le Pape Nicolas II lui avait confiée pour l'Aquitaine. Or, parmi les évêques présents à Jacca, nous remarquons, avec les évêques de Saragosse, d'Urgel & de Calahorra, les évêques Héraclius de Bigorre, Etienne d'Oloron, & Jean de Lectoure, enfin l'archevêque d'Auch, qui préside le concile. Ne pouvons-nous pas voir dans l'avis exprimé par les quatre prélats français une manifestation nouvelle de l'action exercée par le légat Hugues de Cluny dans le midi de la France, action dont nous avons déjà noté des effets nombreux & considérables (3)? Deux causes politiques allaient contribuer à accentuer ces résultats. La Castille, avec le Léon & la Galice, obéissait alors à Ferdinand Ier, ami sincère & dévoué des moines clunisiens. D'autre part, la Catalogne, qui depuis Charlemagne était politiquement liée aux provinces du midi de la France, avait à sa tête la comtesse Almodis, femme de grand caractère, qui, en ces années mêmes, manifestait son bon vouloir envers Cluny par la cession volontaire de l'abbaye de Saint-Gilles. Deux voies s'ouvraient donc devant l'abbé Hugues & ses moines. Ferdinand les appela & vou-

(1) Dom Guéranger, *Institutions liturgiques,* t. I, ch. XI.

(2) D'Aguirre, *Concil. Hispan.* t. III, p. 230

(3) Il faut remarquer en outre que l'évêque d'Urgel était fils du comte de Cerdagne. (Labbe, *Concil.* t. IX, col. 1111.)

lut qu'ils introduisissent leur observance dans la grande abbaye de Sahagun, au royaume de Léon; il voulut en outre se faire le tributaire de Cluny, à qui il assura mille sous d'or par an. Simultanément, la comtesse Almodis recevait en Catalogne le légat Hugues le Blanc, chargé par Alexandre II de procurer en ce pays l'abolition du rite mozarabe, décrétée en Aragon. C'était un peu avant le concile de Mantoue de 1064(1). Le cardinal tint un concile à Barcelone & y voulut faire adopter cette grande mesure; mais il rencontra de vives résistances. Les prélats espagnols députèrent au concile de Mantoue quelques-uns d'entre eux pour justifier de l'orthodoxie parfaite des livres liturgiques mozarabes. Ils prétendirent à leur retour que le concile les avait approuvés & reconnus catholiques; mais cette assertion n'est point soutenable lorsqu'on sait que le concile tint seulement deux sessions, dont l'une fut interrompue par l'irruption armée des gens de Cadaloüs, & l'autre consacrée à discuter sur l'élection du Pape Alexandre II. Assurément pour examiner les livres liturgiques d'Espagne & leur donner une approbation motivée, il eût fallu un délai autrement considérable. Qu'ils fussent catholiques, personne n'aurait voulu y contredire; des Papes l'avaient reconnu longtemps auparavant. Mais poser la question sur ce terrain c'était la déplacer. La suppression projetée des rites mozarabes chers à l'Espagne était une mesure disciplinaire, & il ne s'agissait pas de décider de l'orthodoxie plus ou moins complète de cette liturgie. De ce qu'une chose est bonne en elle-même, il ne s'ensuit pas qu'elle convienne partout & toujours; c'est à l'autorité compétente d'en décider, & de régler selon le besoin les modifications de la discipline. Or la liturgie des Églises d'Espagne pouvait être catholique, & elle l'était; mais il n'en restait pas moins vrai qu'au VIII[e] siècle l'hérésie avait pris texte de ses livres pour chercher à s'implanter en Espagne; ce qu'on savait encore, c'est que cette liturgie mettait l'Espagne en dehors de la forme de prière commune à toute la chrétienté

(1) *Ibid.* col. 1180.

occidentale; ce que dira plus tard saint Grégoire VII, qui était alors Hildebrand, conseiller intime & tout-puissant d'Alexandre II, c'est que « l'Église romaine n'avait point « l'intention d'allaiter d'un lait différent les enfants qu'elle « nourrit pour le Christ, afin que, selon l'Apôtre, ils soient « un & qu'il n'y ait pas de schisme parmi eux (1). » L'Église romaine jugeait qu'à raison des circonstances, alors que l'Espagne renaissait au sein de l'Europe chrétienne, il était important de l'unir étroitement au reste de la chrétienté. Aussi ne peut-on être surpris que la comtesse Almodis ne se tînt pas pour battue après le concile de Mantoue, ni que le Pape Alexandre II envoyât de nouveau en 1068 le légat Hugues le Blanc pour presser l'exécution de ses volontés. Cette fois le Pape fut obéi en Catalogne, quoique lentement; mais la première église où le rite romain remplaça le mozarabe fut précisément celle de Saint-Jean de la Peña (2).

En Castille la résistance fut plus longue. Lors de l'arrivée du légat en 1068, Ferdinand I[er] était mort, & il avait partagé ses états entre ses trois fils, Sanche, Alphonse, & Garcia. Le premier eut la Castille, Alphonse le royaume de Léon & les Asturies, Garcia la Galice & ce que les Maures n'occupaient plus en Portugal. Sanche & Alphonse héritèrent des bonnes dispositions de leur père envers l'ordre monastique, & envers Cluny spécialement. Le nouveau roi de Castille voulut doubler le tribut annuel que Ferdinand I[er] avait payé à la grande abbaye (3). Mais bientôt le désir de réunir sous son sceptre tous les états qu'avait gouvernés son père, le jeta sur le royaume de Léon. Alphonse, battu d'abord, avait pris sa revanche, sur les bords de la rivière de Carrion; mais tandis que ses soldats, tout occupés au pillage, se débandaient sans précaution, un retour offensif de quelques troupes castillanes les mit en pleine déroute. Rejetés en désordre dans la ville de Carrion, ils n'en purent même fermer

(1) Labbe, *Concil.* t. X, col. 144.
(2) *Ibid.* t. IX, col. 1198.
(3) *Annal. Bened.* ann. 1065.

les portes ; les vainqueurs y entrèrent avec eux, & Alphonse fut fait prisonnier, puis enfermé au château de Burgos.

La nouvelle de ces évènements parvint bientôt à Cluny. Malgré les bienfaits de Sanche, Hugues ne pouvait rester indifférent aux malheurs de ce frère, injustement dépouillé, & qui, d'ailleurs, n'avait pas témoigné de moins bons sentiments envers les Clunisiens. Par ordre du seigneur abbé, l'on offrit presque quotidiennement le saint Sacrifice de la Messe, accompagné de prières & d'aumônes, pour obtenir du Ciel la délivrance du prisonnier. Dieu exauça de si ardentes supplications. Saint Pierre apparut à un évêque espagnol, & lui dit d'aller annoncer au royal captif sa prochaine délivrance, que le Seigneur allait accorder aux prières des moines de Cluny. En même temps il apparaissait en songe au roi de Castille, & lui ordonnait de mettre son frère en liberté, s'il ne voulait s'exposer au plus terrible châtiment. Sanche effrayé s'éveilla & donna sur le champ l'ordre de briser les chaînes du prisonnier (1). Cependant, l'intérêt politique parlant presque aussi haut que la crainte inspirée par la vision, il fit conduire Alphonse au monastère de Sahagun pour y revêtir l'habit monastique. Mais à peine quelques jours étaient-ils passés, que, rejetant cet habit imposé par la force, le prince détrôné s'enfuit à Tolède, où il se mit sous la protection de l'émir. L'Espagne n'eut pas à supporter bien longtemps la honte de voir un fils de Ferdinand Ier réduit à chercher un abri dans le palais du Sarrazin. Le roi Sanche, non content d'avoir dépouillé un de ses frères, entreprit d'arracher à ses deux sœurs les apanages que leur avait légués leur père ; mais en voulant enlever Zamora, il fut mortellement blessé (octobre 1072). Alphonse revint alors en Espagne, pour réunir un jour sous son sceptre tous les états qui avaient obéi à son père Ferdinand (2).

Un des premiers soins du jeune prince en remontant sur le trône, fut de témoigner sa reconnaissance aux moines

(1) Gilon, fol. 204, v°.
(2) Yepez, t. VI, p. 375.

de Cluny, qui par leurs prières avaient fait tomber ses chaînes. Il écrivit donc au seigneur abbé Hugues, pour le prier instamment de passer lui-même les monts, & de venir en personne prendre possession du prieuré de Saint-Isidore de Dueñas. Devant des instances qui partaient d'un cœur aussi ami de Cluny que l'avait jadis été celui de l'empereur Henri III, Hugues ne pouvait que céder. D'ailleurs il allait maintenant voyager presque en pays clunisien, en se dirigeant vers les Pyrénées à travers l'Auvergne, la Gascogne & le Béarn. Un motif d'un autre genre, mais également grave, l'engageait à se rendre en Espagne. Le comte Evoul de Roucy, beau-frère du roi Sanche d'Aragon & gendre de Robert Guiscard, avait proposé au Saint-Siège de passer les Pyrénées à la tête d'une puissante armée pour combattre les Maures de Tolède. Alexandre II avait accueilli ces propositions, & son successeur allait avoir à en presser l'exécution; c'était l'ébranlement de la croisade; & d'ailleurs pareil exemple avait jadis été donné déjà. Or, c'était à l'abbé de Cluny que le Saint-Père avait voulu confier le soin de préparer les Espagnols à l'arrivée de cette armée, & de veiller à disposer toutes choses pour que l'expédition obtînt de grands résultats. Il y avait donc de fortes raisons pour engager notre saint à profiter des avances pleines de cordialité du roi de Castille. Il se rendit en Espagne, & le roi Alphonse le reçut avec toutes sortes d'honneurs. Sa reconnaissance pour Hugues devint une véritable amitié; il était captivé par la sagesse que dénotaient les paroles, les actes, jusqu'aux moindres gestes de l'abbé de Cluny. L'Ecriture a dit : *Ex visu cognoscitur vir, & ab occursu faciei cognoscitur sensatus; amictus corporis, & risus dentium, & ingressus hominis enuntiant de illo*(1); l'homme se fait connaître à son extérieur, & le sage est bien vite distingué à son attitude; la tenue, le sourire des lèvres, le maintien, sont autant de signes qui traduisent le cœur. Or les rois ont plus que personne le tact nécessaire pour mettre à profit

(1) Eccli. xix, 26, 27.

ces remarques & bien connaître les hommes ; c'est pourquoi nous regardons comme un éloge autorisé de l'abbé Hugues de Cluny, l'estime & l'amitié que lui accordèrent si promptement deux souverains tels que Henri III & le roi Alphonse VI de Castille.

Le voyage du seigneur abbé en Espagne marque une phase nouvelle dans l'introduction des Clunisiens en ces pays. Jusqu'alors, ils y avaient été envoyés comme cela se faisait avant saint Hugues, c'est à dire pour porter leur observance dans des monastères qui n'étaient point regardés pour cela comme relevant de Cluny. Mais à partir de 1072, Cluny compta réellement en Espagne des maisons soumises au chef d'ordre, parmi lesquelles celle de Saint-Isidore fut la première. Plus tard vinrent Sainte-Marie de Najera (1), Saint-Zoïle de Carrion, l'abbaye de Saint-Pierre de Campomodo, sur les bords du Duero, & d'autres encore. Le moine Robert, chambrier de Cluny, fut mis à la tête du prieuré de Saint-Isidore, tandis que l'abbaye de Sahagun recevait pour abbé le moine Bernard, que nous connaissons depuis longtemps, ce compilateur de l'*Ordo* de Cluny, qu'attendaient encore de plus hautes destinées. Hugues s'occupa aussi de la question liturgique, résolue maintenant en Catalogne & en Aragon, mais non point en Castille. Il insista beaucoup pour que le roi Alphonse suivît ces exemples. La situation de la Castille se trouvait désormais, à ce point de vue, bien différente de celle de l'Aragon & de la Catalogne. En ces deux derniers pays les monastères restaurés & modelés sur Cluny n'avaient pas nécessairement adopté d'abord la liturgie monastique ; Saint-Jean de la Peña l'avait reçue le premier, mais seulement en 1071, sur les instances du légat apostolique. Au contraire en Castille les premiers monastères donnés à Cluny adoptaient nécessairement sa liturgie, & par là donnaient un exemple & fournissaient des points d'appui solides pour

(1) Nous donnons ci-après la charte par laquelle Alphonse VI remet Najera entre les mains de l'abbé de Cluny (1079). Cette charte est inédite, & nous la devons à nos frères de Saint-Dominique de Silos.



l'évolution liturgique dans toutes les autres églises de ce royaume. Alphonse VI se trouvait donc en meilleure situation que le roi d'Aragon pour affronter les résistances de son peuple, qui restait fort attaché à ses rites antiques. Il promit d'agir en ce sens, & il fit en effet quelques tentatives durant les années suivantes.

Le but premier de ce long voyage était dès lors atteint; Hugues de Cluny reprit donc la route de France, emportant avec lui une assez forte somme d'argent que le roi de Castille lui donnait pour les besoins de l'abbaye, sans préjudice du tribut annuel promis par Ferdinand Ier à Cluny & qu'il entendait doubler, comme son frère Sanche l'avait voulu faire lui-même. Hugues mit les présents du roi dans les larges manches de son froc, ainsi que l'on faisait alors. L'histoire nous raconte en effet comment saint Benoît d'Aniane, entrant chez l'empereur Louis le Pieux, tirait ainsi de ses manches les files de suppliques & de pétitions que les solliciteurs lui avaient remises au passage. Hugues partit donc ainsi. Mais il emmenait avec lui un maure nouvellement baptisé, qu'il avait eu soin d'habiller richement le jour de son baptême. Ce nouveau chrétien « avait l'âme encore plus noire que la « peau, » dit le biographe. S'approchant sans bruit de son bienfaiteur en un moment où il savait n'être pas vu, il fendit par derrière les manches du vêtement abbatial, prit tout ce qui en tomba, & s'enfuit. Mais il se trompa de route, & sans s'en douter revint donner dans l'escorte du seigneur abbé (1). On se saisit de lui, il rendit tout, & se repentit de sa faute : pourtant l'histoire ne dit pas que le saint ait tenu davantage à doter Cluny d'un serviteur aussi fidèle.

Cependant on traversait les Pyrénées. Un jour, vers le coucher du soleil, un des frères attachés au seigneur abbé prit l'avance pour aller préparer le logement. Sans doute il pressa trop vivement sa mule sur les pentes qu'il descendait; car à un certain moment , monture & cavalier se trouvèrent lancés vers un précipice. Eperdu, le pauvre moine appela

(1) Gilon, fol. 205, r°.

instinctivement son père abbé. Hugues était loin ; mais le nom seul de cet ami de Dieu protégea & sauva son enfant. Au moment où l'infortuné roulait sur le penchant de l'abîme, la Providence divine permit que sa main rencontrât une frêle branche d'arbrisseau qu'un oiseau eût sans doute fait plier. Ce fragile appui suffit à arrêter la chute, & à permettre au cavalier de regagner le sentier, tandis que la mule était précipitée au fond du ravin. Mais le Dieu qui prend soin de toute créature étendit jusqu'à la pauvre bête la protection accordée à son maître en vertu des mérites du seigneur abbé. La mule, qui eût dû être tuée sur le coup, arriva saine & sauve au bas de la terrible pente, & là s'abattit sur les roseaux d'une sorte de marécage, d'où l'on put la ramener pleine de vie.

On arriva enfin à Cluny, mais ce fut pour y apprendre la mort du Pape Alexandre II. Un des derniers actes du Pontife avait été la condamnation du cardinal Hugues le Blanc, au concile de 1073. L'abbé de Cluny, durant son voyage d'Espagne, avait agi dans ce sens auprès du Pape, ainsi que nous l'avions dit. Il put obtenir ensuite que la légation d'Espagne fût confiée, au lieu & place du simoniaque, au cardinal Gérald d'Ostie, jadis grand-prieur de Cluny. Mais la mort d'Alexandre II parut un moment devoir changer la face des choses. Hugues le Blanc avait trouvé moyen de se réhabiliter ; personne ne se montra plus empressé que lui à procurer l'élection du successeur du Pape défunt, & ce successeur ne fut autre que le cardinal Hildebrand. Celui-ci prit le nom de Grégoire VII. Ayant reçu en grâce le légat naguère condamné comme prévaricateur, il lui rendit ses pouvoirs & écrivit promptement au cardinal Gérald d'Ostie. Après lui avoir notifié son élection, il lui annonçait que Hugues le Blanc, porteur de cette lettre pontificale, était chargé de passer en Espagne pour régler les différentes questions qui s'agitaient en ce pays, celle du rite mozarabe & celle de l'expédition commandée par Evoul de Roucy. Le choix du Pontife romain pouvait paraître étrange au cardinal d'Ostie ; aussi Grégoire VII se hâtait d'expliquer comment Hugues le Blanc s'était purgé des accusations qui avaient pesé sur lui, &

comment il se montrait plein de zèle pour entrer dans tous les sentiments du Pontife. Celui-ci chargeait donc Gérald de dissiper toutes les défiances de l'abbé de Cluny comme de ses moines envers l'ancien légat rentré en grâce. Le succès du cardinal Hugues dans l'affaire de la liturgie mozarabe en Catalogne avait évidemment engagé le Pape à l'envoyer en Castille. Au surplus toutes les précautions étaient prises contre ses infidélités possibles; Gérald d'Ostie restait chargé de tout le midi de la France; Hugues n'avait de pouvoir qu'au delà des Pyrénées, & l'abbé de Cluny devait lui adjoindre un certain nombre de moines propres à le conseiller & à le protéger contre ses propres écarts (1). De même pour l'expédition du comte de Roucy, Grégoire VII renouvelait par l'intermédiaire du cardinal Gérald les pouvoirs de l'abbé de Cluny, lui faisant aussi demander des conseillers propres à accompagner le comte & à veiller à l'accomplissement des engagements pris par lui envers le Saint-Siège. « Enfin, di-
« sait le Pontife, ne manquez pas de répéter souvent à l'abbé
« Hugues que Nous avons plus que jamais besoin de son
« affection & de son dévouement. Nous lui demandons ses
« prières & celles de tout son monastère avec d'autant plus
« d'insistance que Nous Nous voyons écrasé sous une masse
« de soucis, dont il connaît certainement bien le poids. »
Le lendemain il écrivait à l'abbé lui-même pour lui notifier son élection au souverain Pontificat, en même temps qu'à la comtesse Mathilde, & à d'autres personnages éminents de la chrétienté. Grégoire VII n'avait pas voulu perdre un jour pour prendre ses dispositions quant à l'Espagne; c'était par là qu'il avait entendu commencer, tant était vif en lui le sentiment qui lui faisait déjà concevoir un projet de croisade; même il ne songeait plus seulement à l'Espagne, mais à l'Orient. Toutefois, malgré la grande hâte apportée à l'expédition des lettres apostoliques au cardinal Gérald, il n'était plus temps d'arrêter celui-ci, qui avait passé les Pyrénées en vertu de la mission reçue du Pape Alexandre II (2); & un

(1) Ap. Migne, t. CXLVIII, col. 288.
(2) Cf. Darras, *Hist. de l'Eglise*, t. XXI, p. 576.

mois après, le Souverain Pontife approuvait sa conduite (1).

Qu'advint-il de l'expédition projetée par le comte de Roucy? L'histoire ne nous dit pas qu'elle ait eu des résultats importants; si nous avons tenu à mentionner le rôle attribué à l'abbé de Cluny en cette négociation, c'est parce qu'elle se relie au courant d'idées qui entraînait déjà nombre de barons français à courir sus aux infidèles en Espagne, & qu'il y a là comme une préparation à la croisade dont saint Grégoire VII mûrissait le projet en son cœur. Mais sur la question liturgique les lettres du saint Pape suppléent au silence des collections des conciles. Par une lettre adressée au roi de Castille, au mois de mars 1074, nous apprenons que le légat Gérald avait tenu en 1073 un concile où il avait procédé avec sa vigueur habituelle (2); & un décret avait été porté concernant l'abolition des rites mozarabes. Néanmoins, par cette même lettre & par une seconde adressée deux mois après au même prince, nous voyons que les évêques castillans n'avaient pu se résoudre tout de suite à s'exécuter; ils étaient allés à Rome, où ils avaient assisté au concile romain du mois de mars 1074. Là il ne paraît pas que la question liturgique ait été agitée; mais le Souverain Pontife leur fit souscrire à nouveau l'engagement de se conformer au canon formulé sur ce point par le concile tenu en Castille. Plusieurs années se passèrent encore sans que le résultat fût acquis, d'abord parce que cette abolition des rites gothiques & leur remplacement par les rites romains demandaient du temps & de la prudence; ensuite parce que le peuple tenait toujours à cette liturgie, qui lui rappelait les grands docteurs dont la parole avait retenti avant l'invasion musulmane; elle paraissait ainsi liée aux destinées de la patrie.

(1) S. Greg. VII *Epist.*, ap. Migne, loc. cit. col. 298.

(2) « Episcopi vestri ad nos nuper venientes juxta constitutionem concilii per scripta sua facere promiserunt. » (*Epist.* lib. I, LXIV.) La mention de ce concile se trouve encore dans la lettre LXXXIII, où saint Grégoire parle d'un évêque espagnol déposé pour simonie par le légat apostolique. Ce dernier fait nous prouve que le concile dont parle le Pape était bien un concile d'Espagne, & non le concile romain de 1074.

Aussi, en 1077, le roi Alphonse écrivait-il dans une lettre à l'abbé de Cluny ces lignes qui témoignent à la fois des obstacles que rencontraient les mesures réclamées par le Saint-Siège & de la sollicitude avec laquelle Hugues en avait recommandé l'exécution : « Quant à l'office romain, que nous « avons accepté sur tes avis, sache que notre pays entier en « est dans la désolation. Aussi, père, fais en sorte, je t'en « prie, que le seigneur Pape nous envoie son cardinal, le « seigneur Gérald, pour amender & corriger tout ce qui doit « l'être. »

Ce ne fut pas Gérald qui reçut mission de passer derechef en Espagne, mais Richard, moine de Saint-Victor de Marseille, & frère de Bernard, abbé de ce même monastère. Grégoire écrivit à l'abbé de Cluny (1078) pour lui demander d'aider ce nouveau légat & de lui donner un compagnon capable de lui être utile. Richard avait une double mission, qui était de soutenir les décisions déjà prises au sujet de la liturgie, & puis de faire rompre le second mariage contracté par Alphonse VI avec Agnès, fille du duc d'Aquitaine, & parente de la première épouse du roi de Castille. Le légat eut beaucoup à travailler & à souffrir durant deux ans. Mais le principal obstacle qu'il rencontra vint du côté où l'on pouvait le moins en prévoir. Robert, jadis chambrier de Cluny, maintenant prieur de Saint-Isidore de Dueñas, avait acquis sur l'esprit du roi un empire immense. Il se mit à la traverse des efforts du légat. On voyait le moment où tous les succès obtenus depuis six ou sept ans allaient être compromis. Richard en écrivit au Pape, & Grégoire envoya aussitôt à Hugues de Cluny cette lettre, qui dut causer une amère douleur au saint abbé :

« Vous pourrez voir par la relation ci-jointe de Notre légat quelle impiété est sortie de votre monastère, par la présomption de votre moine Robert. Imitant Simon le Mage, il n'a pas craint d'employer toutes les ressources de sa malice pour s'insurger contre l'autorité de saint Pierre, & ramener à leurs anciennes erreurs des milliers d'hommes qui commençaient à revenir au droit chemin, grâce à Nos persévé-

rants efforts. Une telle iniquité n'a point votre assentiment, Nous le savons assez ; Nous sommes bien sûr qu'un pareil crime vous attristera comme Nous, & vous trouvera tout prêt à le punir comme il le mérite. Nous savons en effet de longue date que vous avez la même foi que Nous sur l'honneur de la sainte Église romaine, & que dans le chemin de la justice vous avez su garder la liberté du droit, alors que le refroidissement de la charité se fait sentir sur toute la terre. Nous sommes trop sûr de tout cela pour qu'il y ait rumeur ou conseil assez puissants pour rompre l'attachement que Nous vous avons voué. Personne de ceux qui sont vos détracteurs sur beaucoup de points, ne pourra Nous amener à prendre scandale de votre conduite, jusqu'au jour où Nous pourrons vous parler intimement. Car sans vouloir vous dire tout, je puis vous avouer que tous les frères dont Nous sommes entouré deviendraient vos pires ennemis, n'étaient les bonnes raisons que Nous leur faisons entendre. Aussi, soucieux de vous sauver, Nous vous avertissons affectueusement de corriger vos moines, afin de ne pas donner lieu à de pareilles accusations de la part de ceux qui aiment votre monastère & vos religieux. Quant à Robert en particulier, l'auteur de cette iniquité qui fait courir tant de dangers à l'Église d'Espagne, nous vous enjoignons de lui interdire l'entrée de l'église, ainsi que toute fonction monastique, jusqu'à son retour à Cluny pour y subir une pénitence digne de sa témérité. En ce qui concerne le roi, que ce moine a trompé, faites-lui comprendre par vos lettres qu'il a provoqué la colère de saint Pierre, & que l'Apôtre se vengera du royaume & du souverain si celui-ci ne vient à résipiscence, parce qu'il a traité d'une manière inconvenante un légat de l'Église romaine & suivi le mensonge au lieu de la vérité. Il en doit faire à Dieu & à saint Pierre une digne satisfaction. Comme il a manqué à Notre légat, il doit, pour rentrer en grâce, lui témoigner humblement le respect dû au rang de cardinal. Nous avons jugé que tu devrais aussi lui signifier que, s'il ne s'amende (1), nous lancerons contre lui l'excom-

(1) Le Pape a dit « vous » à l'abbé de Cluny tout le long de sa lettre ;

munication & provoquerons tous les fidèles que saint Pierre compte en Espagne à se lever pour sa confusion. Et si ces chrétiens n'obéissaient pas à Nos ordres, Nous n'hésiterions pas à passer en ce pays pour prendre en personne des mesures sévères & impitoyables contre lui, le considérant comme ennemi de la religion chrétienne. Tu prendras soin encore que les moines de ces contrées rentrent dans les monastères dont ils seraient sortis sans raison, & que nulle ordination ne soit désormais valable parmi eux, sans l'agrément de Notre légat. Enfin Nous voulons que tu fasses passer la lettre ci-jointe au roi de Castille. » (1080)

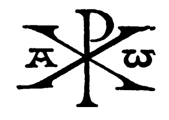
Dans cette dernière lettre, Grégoire insistait presque uniquement sur la question du mariage illicite contracté par le prince castillan. C'est là surtout ce qui motivait les menaces formulées par le Pape contre le roi Alphonse ; & Grégoire se montrait en cela le digne successeur des Pontifes qui n'avaient rien ménagé pour sauvegarder la dignité du sacrement de mariage. Après lui les Pontifes romains n'agiront pas avec moins de fermeté. Cette affaire s'était greffée sur la question liturgique ; & ce fut là ce qui hâta la victoire complète de la liturgie romaine. Car Hugues de Cluny, trompé par un de ses moines, devait justifier la confiance du Pape, qui disait au roi de Castille : « L'abbé de Cluny Nous secondera, car « nous marchons, lui & Nous, dans la même voie, dans les « mêmes sentiments & le même esprit. »

Par les soins du saint abbé, le roi donna sa confiance à Bernard, abbé de Sahagun. Ce nouveau conseiller ménagea le mariage d'Alphonse VI avec Constance, veuve du comte de Châlon, Hugues II, qui était de la famille de Semur. Constance était fille de Robert le Vieux, duc de Bourgogne, & propre nièce par conséquent de l'abbé de Cluny. Elle se montra fort active pour hâter les progrès de la liturgie romaine en Espagne. Après la prise de Tolède, le 25 mai 1085, elle agit avec la plus grande vigueur, de concert avec Bernard,

il se reprend à dire « tu », comme à son ami ; nous avons pensé qu'il y avait lieu de maintenir ce changement dans la traduction.

qui venait d'être fait archevêque de la capitale nouvellement conquise. Ce prélat se rendit à Rome, obtint du nouveau Pape Urbain II, jadis moine de Cluny, l'envoi en Espagne du cardinal Rainier, aussi clunisien. Malgré la résistance obstinée des Castillans, les rites mozarabes furent solennellement & définitivement abolis, & remplacés dans toutes les églises d'Espagne par la liturgie de Rome. Celle-ci était seule capable de faire entrer pleinement dans l'unité catholique ce royaume qui renaissait après des siècles de luttes. Expression de la foi romaine qui ne peut faillir, elle ferma définitivement la porte aux dangers que l'hérésie avait un jour fait courir à l'Eglise d'Espagne en s'appuyant sur les livres de la liturgie mozarabe. A ce moment même, l'Eglise de Milan, foyer de révolte contre la discipline ecclésiastique, cherchait trop ouvertement à se couvrir du privilège de sa liturgie particulière (1), pour que le Saint-Siège ne sentît pas toute l'importance qu'il y avait à ne pas laisser l'Espagne renaître dans des conditions pareilles. Tels furent les motifs de l'énergie avec laquelle Rome poursuivit l'abolition d'une liturgie qui eût à coup sûr trouvé grâce, si l'on avait pu s'arrêter à la beauté des formes. C'est à cette énergie des Pontifes romains que l'Espagne dut de rester jusqu'au XIXe siècle le *royaume catholique;* & nous ne pouvions négliger de montrer la part principale que l'abbé Hugues de Cluny & ses moines prirent à cette œuvre de salut.

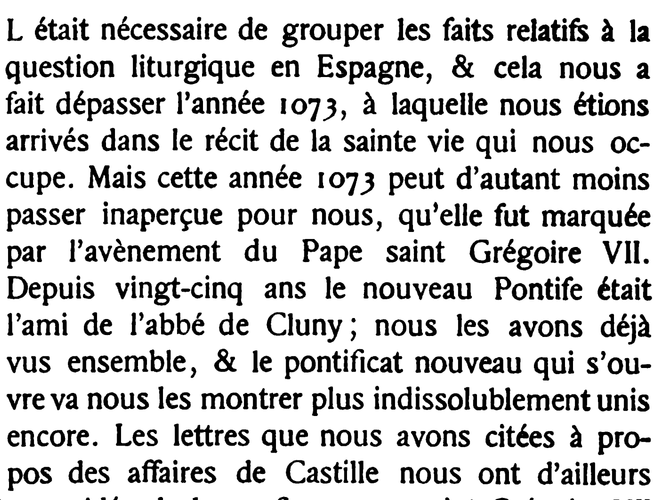
(1) Cf. Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. IV, p. 516-517.





CHAPITRE XV

AVÈNEMENT DE SAINT GRÉGOIRE VII (1073).
PRINCIPES QUI LE DIRIGENT.
ROLE DE L'ABBÉ DE CLUNY AU SERVICE DU SAINT-SIÈGE.



L était nécessaire de grouper les faits relatifs à la question liturgique en Espagne, & cela nous a fait dépasser l'année 1073, à laquelle nous étions arrivés dans le récit de la sainte vie qui nous occupe. Mais cette année 1073 peut d'autant moins passer inaperçue pour nous, qu'elle fut marquée par l'avènement du Pape saint Grégoire VII. Depuis vingt-cinq ans le nouveau Pontife était l'ami de l'abbé de Cluny ; nous les avons déjà vus ensemble, & le pontificat nouveau qui s'ouvre va nous les montrer plus indissolublement unis encore. Les lettres que nous avons citées à propos des affaires de Castille nous ont d'ailleurs donné déjà une idée de la confiance que saint Grégoire VII mettait en son ami de Cluny. Mais précisément à cause de cette liaison intime qui devait associer le saint abbé aux travaux & aux douleurs du glorieux Pontife, il est indispensable de donner brièvement ici une idée nette & précise de

la situation faite au Saint-Siège à l'époque où l'archidiacre Hildebrand fut appelé à y monter.

Depuis vingt-cinq ans, les Pontifes romains, à commencer par saint Léon IX, avaient entrepris dans l'Eglise une œuvre de régénération & de délivrance. Par suite de désastres successifs qui dataient des IXe & Xe siècles, le protectorat exercé par des laïques sur les biens ecclésiastiques s'était presque partout changé en une réelle domination là où il n'avait pas créé un titre abusif de propriété. Les barons nommaient des abbés aux abbayes, les rois des évêques aux évêchés; & le Saint-Siège lui-même n'était plus libre, parce que les empereurs, pour prix de services réels rendus à l'Eglise & à la Papauté, en étaient venus à choisir eux-mêmes ceux qu'ils jugeaient dignes du souverain Pontificat. Mais le mal était grand surtout pour les évêchés & les abbayes qui avaient pour seigneurs et maîtres des princes ou des barons, voire de simples chevaliers; car c'est une loi constante que les petits potentats sont toujours plus à craindre que les grands. Entre leurs mains, les dignités de l'Eglise étaient devenues des sources de revenus, & ils en trafiquaient trop souvent pour battre monnaie. De là l'usage criminel d'acheter le siège d'un évêché ou d'une abbaye soit du seigneur qui s'en croyait le maître, soit même du chapitre, auquel l'élection était payée à beaux deniers comptants. On imagine aisément ce que pouvaient être, en fait de sollicitude pastorale, des évêques ou des abbés institués de cette façon. Aussi les désordres les plus monstrueux s'étaient-ils propagés à la suite de la simonie; c'était principalement la clérogamie avec tout ce qu'elle entraîne. En France, il faut le dire, le roi n'avait pas généralement trafiqué des sièges épiscopaux; il était réservé à Philippe Ier, qui régnait depuis 1059, d'inaugurer cet exécrable système. En Allemagne, l'empereur Henri III se montrait également animé de favorables dispositions envers l'Eglise, tout en s'attribuant à l'égard du Saint-Siège un rôle de tuteur que ne prit jamais Charlemagne. Telle était la situation lorsque saint Léon IX s'assit sur la Chaire de saint Pierre, et donna une part dans

le gouvernement de l'Église à Hildebrand. Le saint Pontife entreprit aussitôt, comme nous l'avons vu, de purger le clergé de l'hérésie de simonie, ainsi que des vices honteux dont cette hérésie était la mère. Henri III n'entrava point l'œuvre du Pape auquel il témoignait toute sympathie. L'empereur ne se sentait pas attaqué, puisque sa conscience n'avait pas à lui reprocher d'avoir érigé en maxime d'État la pratique de la simonie. La lutte était donc circonscrite entre le successeur de saint Pierre & les brebis malades de son bercail. C'était une lutte en effet, à cause de la résistance qu'opposaient ceux qui eussent dû être « brebis à l'égard de Pierre & pasteurs à l'égard des peuples. » N'étaient-ils pas soutenus par un nombre considérable de clercs non moins indignes qu'eux & de seigneurs dont les intérêts se trouvaient compromis? Deux pontificats se succédèrent, poussant de plus en plus vigoureusement l'œuvre de la réforme ecclésiastique. Mais tout changea de face par suite de la catastrophe qui enleva l'empereur Henri III, laissant la Germanie aux mains d'un enfant, & d'une femme trop faible pour tenir tête aux passions violentes que secondaient les intrigues de cour. Etienne X passa trop vite sur le trône pontifical pour prendre des mesures décisives. Nicolas II lui succéda. Il sut profiter de la situation pour dégager définitivement le Saint-Siège des chaînes que les empereurs lui avaient forgées malgré leurs bonnes intentions. Déjà, sous l'influence de Hildebrand, les élections des précédents Pontifes & celle de Nicolas II lui-même avaient fait faire de grands pas dans la voie de la liberté, en réduisant pratiquement l'action de l'empereur à une confirmation de l'élection déjà faite, & même à un simple assentiment. Nicolas porta enfin un décret destiné à affranchir tout à fait l'élection pontificale de l'ingérence trop puissante des empereurs, des intrigues des petits seigneurs, & des caprices populaires. L'élection du Souverain Pontife restait désormais confiée aux seuls cardinaux de l'Eglise romaine. C'était une révolution dans le droit qui présidait alors aux élections ecclésiastiques; mais cette mesure était commandée par les nécessités de la situa-

tion faite à l'Eglise; & telle en était la sagesse, qu'elle constitue encore aujourd'hui le droit, après huit siècles d'exercice & d'expérience. Néanmoins elle fut l'occasion d'une coalition qui changea le terrain sur lequel avaient lutté les trois Papes prédécesseurs de Nicolas II. Les clercs simoniaques virent immédiatement quelle utilité il y aurait pour eux à lier leur cause à celle de la coür de Germanie; & dénaturant avec un art perfide le décret de Nicolas II, ils le présentèrent à l'impératrice Agnès & au conseil de régence comme attentatoire aux droits du jeune prince Henri IV, héritier présomptif de la couronne impériale. Guibert, chancelier de l'Empire pour la Lombardie, sut tromper l'impératrice; le conseil de régence comptait des prélats ambitieux & peu scrupuleux; l'Empire fit donc cause commune avec le clergé simoniaque contre la liberté de l'Église en son chef. Ce fut l'élection d'Alexandre II, en 1061, qui fit éclater la guerre, parce que cette élection avait été faite en vertu du décret de Nicolas II. L'antipape Cadaloüs fut opposé par la cour de Germanie au Pape légitime. Ce n'était qu'un combat d'avant-garde; mais le choc des deux puissances devenait inévitable, grâce à la manœuvre perfide du clergé simoniaque, & aussi à l'éducation détestable que faisaient donner au jeune prince Henri les amis de ces clercs indignes. Les anathèmes du Siège apostolique ne cessèrent de frapper les simoniaques durant tout le glorieux pontificat d'Alexandre II, qui dura douze ans pour le bien de l'Eglise. Lorsque ce grand Pape mourut, la simonie était décidément condamnée dans l'esprit du peuple chrétien; à tel point qu'une des armes devenues les plus puissantes contre elle était la défense faite aux fidèles d'assister à la messe des clercs condamnés pour simonie ou clérogamie. Saint Léon IX n'aurait pas pu employer une telle arme sans risquer de la voir se briser dans sa main.

Mais si la simonie était maintenant l'objet de la réprobation universelle, la lutte qui commençait sous Alexandre II ne promettait pas d'en être moins terrible. Les conciles & les Souverains Pontifes avaient condamné maintes fois les investitures des biens ecclésiastiques données par des laïques, en

même temps que la simonie qui en était le résultat. Mais à présent c'était l'Empire lui-même qui représentait cette double hérésie. Nous disons « hérésie », parce que, si la simonie en est évidemment une, en supposant que les dons de Dieu puissent être acquis à prix d'or, les investitures l'étaient tout aussi bien, au jugement de Geoffroy de Vendôme, en ce qu'elles supposaient chez le prince laïque le pouvoir de donner une juridiction spirituelle qui ne peut venir que du successeur de saint Pierre. L'Eglise avait, par la voix des Papes & des conciles, révoqué le consentement tacite qu'elle avait jadis donné aux investitures, & qui les légitimait en supposant une délégation d'autorité spirituelle confiée à l'Empereur, ou aux rois, à raison des services rendus par eux à l'Eglise (1). Pour annuler cette révocation, il eût fallu un acte exprès du Souverain Pontife, agissant en considération des mérites personnels de tel ou tel prince chrétien. Mais le jeune Henri de Germanie ne semblait pas vouloir mériter cette haute marque de confiance ; car ses désordres & ses crimes épouvantaient déjà son royaume & commençaient à le soulever. Investitures & simonie restaient donc également sous le coup des foudres de l'Eglise, qui ne pouvait faiblir, même devant les menaces d'un souverain puissant. C'était donc un duel inévitable si l'Empire ne cédait pas, & n'abandonnait pas la cause du clergé simoniaque en renonçant aux investitures. Or Henri de Germanie s'annonçait comme résolu à poursuivre dans la voie où il était entré. Il fallait donc prévoir l'état de désordre violent qu'engendrerait le choc des deux puissances établies par Dieu pour marcher d'accord, & conduire ensemble les hommes à leur fin surnaturelle. « De même que le corps humain a deux yeux pour « l'éclairer & le diriger, dira en effet un jour saint Grégoire VII, « ainsi les deux dignités du Sacerdoce & de l'Empire, en « s'accordant & s'unissant dans la vraie religion, sont faites « pour illuminer & guider le corps entier de la sainte « Église (2). » Ce seul principe expliquerait déjà combien la

(1) Cf. D. Guéranger, *Mélanges*, t. I, De l'institution des évêques, p. 191.
(2) *Epist.* lib. I, xx, ap. Migne, t. CXLVIII, col. 302.

perturbation devait être grave, le jour où cet accord serait rompu. Mais il y a plus encore; & le désordre devait aller jusqu'à mettre à nu les fondations mêmes sur lesquelles reposaient l'Église & la société chrétienne. En effet, non seulement l'accord doit régner entre la puissance spirituelle & la puissance temporelle; mais encore il existe entre elles deux une coordination hiérarchique établie par Dieu pour ramener à Lui l'humanité entière. Le Seigneur avait dit au Prince des Apôtres : « Tu es Pierre, & sur cette pierre je « bâtirai mon Eglise, & les portes de l'enfer ne prévaudront « pas contre elle; & je te donnerai les clefs du royaume des « cieux. Et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le « ciel, & tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le « ciel (1). » Tout peuple qui compte dans l'Église s'ordonne donc par rapport à saint Pierre d'après cette parole du Seigneur. Ce peuple, en tant que chrétien, reconnaît qu'il est fondé sur Pierre, c'est à dire que dans les choses de l'ordre spirituel, dans tout ce qui intéresse le salut des âmes, la parole de Pierre fait loi souveraine, & qu'on ne peut vouloir en cet ordre de choses poser un autre fondement sans se mettre hors l'Église. Ce peuple reconnaît que Pierre tient les clefs du royaume des cieux; & que par conséquent tout ce que Pierre jugera devoir être banni de ce royaume spirituel ne peut prétendre y être admis, ni à plus forte raison y subsister. Ce peuple reconnaît enfin que tout ce que Pierre a délié sur la terre est délié dans le ciel, & par suite qu'aucun devoir, aucun serment ne lient plus la conscience du moment où Pierre a proclamé que l'observation de ce devoir, de ce serment, deviendrait préjudiciable aux intérêts spirituels du peuple chrétien. Le souverain est-il excepté de ces règles? Saint Grégoire VII répond en posant cette question : « Les « rois ne sont-ils pas au nombre des brebis que le Fils de « Dieu a confiées au bienheureux Pierre? Qui donc est « excepté dans les paroles du Seigneur qui donnent à Pierre « le pouvoir universel de lier & de délier? Qui donc, sinon

(1) Matth. xvi, 18.

« ceux qui se séparent eux-mêmes du troupeau du « Christ (1)? » Et lorsqu'il explique sa pensée, le saint Pontife s'appuie explicitement sur tous les monuments que lui fournissent la tradition catholique & l'histoire de l'Eglise. Après lui, & jusqu'à nos temps modernes, l'enseignement catholique n'a pas été différent. Honorius III le rappelait à Louis VII de France; Innocent II arrachait à Frédéric II la couronne impériale; Innocent III écrivait : « Nous ne prétendons pas à une juridiction civile; mais Notre légitime prétention est de juger des péchés, & cette censure Nous appartient; Nous pouvons & Nous devons l'exercer envers « & contre tout homme, quel qu'il soit; » & au roi Philippe-Auguste : « Il n'est pas un homme de bon sens qui doute « de Notre pouvoir pour juger de ce qui regarde le salut ou « la perte des âmes. Et pouvons-Nous considérer comme ne « méritant pas l'éternelle damnation le soin d'entretenir la « discorde, les violences faites aux chrétiens, la destruction « des maisons religieuses, le pillage des biens qui doivent « subvenir aux besoins des religieux...? Certes, si la parole « de Dieu restait enchaînée dans Notre bouche devant un tel « spectacle, on pourrait bien justement Nous appeler chiens « muets, & le sang de tant de milliers d'hommes retomberait certainement sur Notre tête... (2). » Faut-il rappeler la sentence d'excommunication & de déchéance prononcée contre Henri VIII d'Angleterre? Mais ici nous touchons à un élément nouveau de la question, qui est la soumission plus ou moins grande des peuples à la parole pontificale en raison du degré plus ou moins élevé de christianisme qui entre dans la constitution des sociétés. C'est là en effet qu'il faut chercher la raison qui empêche les Papes des temps modernes d'user du pouvoir qu'exercèrent sur les princes de la terre ceux qui les ont précédés sur le Siège de Pierre. Leur pouvoir est le même aujourd'hui qu'autrefois, & bien souvent

(1) *Epist.* lib. VIII, xxi.

(2) Ap. Migne, t. CCXV, p. 175. Cf. *Prima collect. Decretal.* t. II & III, ap. Migne, t. CCXVI, col. 1175.

de nos jours les princes ne méritent que trop d'en ressentir les justes effets. Mais à quoi bon promulguer une sentence qui ne serait pas exécutée? Les peuples ne sont plus chrétiens, la loi des sociétés est fondée en dehors du christianisme; non seulement elles n'obéiraient plus à la parole du Souverain Pontife, mais elles ne la comprendraient même plus. Leur mépris pour elle ajouterait à leurs crimes un crime de plus.

Tout ce que nous venons de dire, si simple que ce soit pour un chrétien qui vit de l'Évangile, paraîtrait étrange, presque insensé, même à la plupart des hommes instruits de notre temps, même à beaucoup de catholiques. Ils en sont réduits à chercher une explication du pouvoir exercé jadis par le Pontife romain sur les couronnes dans des conventions conclues avec les différents royaumes, & qui avaient un tout autre but. Elles étaient destinées à placer ces royaumes vis à vis de la Papauté dans les rapports de vassaux à suzerain, leur assurant ainsi tous les bénéfices de la vassalité féodale en échange d'obligations presque nominales. Le droit de saint Pierre sur les rois de la terre avait un fondement plus profond & plus solide, qui était la mission de lier & de délier en ce monde, explicitement donnée par le Seigneur au Prince des Apôtres, sans exception de personne, sans réserve d'aucune chose intéressant l'ordre spirituel. Boniface VIII n'eut pas d'autre but, en fulminant la bulle *Unam sanctam,* que de rappeler & de prouver cette vérité déjà obscurcie au sein d'une société qui s'éloignait de la loi chrétienne. Au temps de saint Grégoire VII, « la foi était « la maîtresse des âmes; amis & ennemis reconnaissaient « son empire. On pouvait contester les personnes; le pou- « voir était respecté même de ceux qui en recevaient les « coups (1). » Les exceptions à cette règle commençaient, il est vrai, à se manifester, mais c'était encore le petit nombre; « en général, l'état social était en harmonie parfaite avec le

(1) R[me] Dom Charles Couturier, abbé de Solesmes, *Discours prononcé pour le VIII[e] centenaire de saint Grégoire VII, 25 mai 1885,* p. 16.

« pouvoir social dans l'Eglise (1). » Les fidèles Saxons venaient d'en donner magnifiquement la formule. Ils écrivaient à leur roi, Henri de Germanie : « Les Saxons portent le titre « de chrétiens, & ils ne veulent pas le souiller par des rap- « ports avec un homme qui trahit si ignominieusement la « foi du Christ. Si tu veux les réduire par la force des armes, « les armes ne leur manqueront non plus qu'à toi, & ils « sauront s'en servir. Ils t'ont prêté serment de fidélité ; ils « rempliront donc leurs engagements tant que tu seras roi « pour édifier l'Eglise & non pour la ruiner, tant que tu « gouverneras conformément à la justice, aux lois, aux cou- « tumes de leurs ancêtres, tant que tu conserveras à chacun « son rang, sa dignité & ses droits. Mais si tu romps ce « pacte, ils ne seront plus liés par aucun serment ; ils au- « ront le droit de te faire la guerre comme à un barbare, à « un oppresseur, ennemi du nom du Christ. Et tant qu'ils « auront un souffle de vie, ils ne cesseront de combattre « pour l'Église de Dieu, la foi de Jésus-Christ, & leur propre « liberté (2). »

Ces vrais chrétiens comprenaient ce qu'était la foi, & ils n'entendaient pas le droit d'un peuple socialement chrétien autrement que le Pontife romain, auquel était dévolue la sanction de ce droit, « en vertu de la parole qui a fondé « l'Eglise (3). » Avant saint Grégoire VII, Alexandre II, touchant à ses derniers jours, avait déjà canoniquement cité à comparaître le tyran de Germanie, coupable de vendre les évêchés & les abbayes, d'attenter à la sainteté des lois du mariage, & de mille autres crimes encore. Grégoire n'urgea pas tout d'abord cette citation, usa de ménagements, temporisa. Mais enfin il dut se résoudre à une lutte douloureuse. Il y allait de la constitution même de l'Eglise, dont l'ordre hiérarchique se trouvait exposé à un bouleversement par la prétention qu'affichaient déjà certaines gens de soustraire le roi de

(1) *Ibid.*
(2) Voigt, *Grégoire VII,* t. I, p. 297.
(3) Dom Couturier, *loc. cit.* p. 14.

Germanie au pouvoir de lier & de délier confié au Prince des Apôtres (1). C'était vouloir établir dans l'Eglise deux principats, indépendants l'un de l'autre ou même ennemis; Boniface VIII dira plus tard que c'est l'hérésie manichéenne qu'on voudrait infuser dans l'organisme de l'Eglise. Et qui pourrait dire que dès le XI[e] siècle il n'y avait pas là un résultat de la sourde influence exercée par le manichéisme, dont on avait, depuis un demi-siècle, signalé l'introduction dans l'Europe occidentale? On comprend mieux, d'après cela, toute la profondeur des angoisses que le saint Pontife Grégoire VII ressentait durant ces années terribles, où il fallait que l'Eglise fît appel à ses plus intimes énergies pour résister à la tempête, en recourant à la charte divine de sa fondation. Le corps mystique du Christ avait à réagir contre un effrayant désordre qui faisait frémir tout son organisme. Quelle souffrance pour le Vicaire de Jésus-Christ! Ceux qui redoutent les excès du pouvoir apostolique en pareille matière n'ont jamais compris les lettres que saint Grégoire VII écrivait par exemple à l'abbé de Cluny ou à saint Anselme. Ils ne savent pas ou ils oublient que le successeur de saint Pierre aime à prêcher toujours la doctrine du Prince des Apôtres : « Soyez soumis à toute créature pour Dieu, soit « au roi à cause de sa dignité souveraine, soit aux autres « chefs, parce qu'ils sont envoyés de Dieu pour punir les mé- « chants & soutenir les bons (2). » Ces révolutionnaires, conservateurs ou non, ont-ils jamais regardé l'Eglise traiter le principat terrestre avec toutes sortes d'honneurs dans les occasions les plus solennelles, c'est à dire dans sa liturgie, lorsqu'elle s'adresse à Dieu même? Alors ils auraient vu quel caractère sacré elle reconnaissait ainsi. Saint Pierre voulait le respect même pour les princes païens; l'Eglise veut des honneurs pour les princes devenus chrétiens. Aussi n'est-ce qu'à la dernière extrémité qu'elle se décide à prononcer que, si l'on doit respecter le prince & ses ministres, c'est « pour

(1) S. Greg. *Epist. ad Herimannum,* lib. IV, II.
(2) I Petr. II, 13.

Dieu, » & non contre Dieu, c'est parce qu'ils sont envoyés pour le bien & non pour le mal. A coup sûr, les révolutionnaires qui ont depuis trois cents ans remplacé par leurs violences les sentences apostoliques, renversé tant de trônes & brisé tant de couronnes, n'ont pas témoigné de semblables scrupules.

Maintenant nous pourrons saisir à la fois la similitude & les différences qui caractériseront d'un côté le rôle joué dans ce grand drame par Cluny & son saint abbé, de l'autre l'action du Pontife romain. La similitude consiste en ce que Cluny était partout le champion de la liberté de l'Eglise. Sur les innombrables points où s'élevaient des monastères clunisiens, le principe mauvais des investitures laïques, les coutumes abusives de la domination laïque sur les biens du clergé, disparaissaient d'une manière ou d'une autre. Cluny avait été fondé par Guillaume d'Aquitaine sur le principe de la libre élection de ses abbés par les moines, & mis sous la sauvegarde de la *liberté romaine*. Ce principe, il le porta & le fit pénétrer partout, principalement au temps de saint Hugues, sous le gouvernement duquel les monastères clunisiens se multiplièrent le plus. Bien d'autres abbayes illustres réagirent dans le même sens; mais on peut dire sans exagération que Cluny tenait le premier rang parmi elles, tant en France qu'en Allemagne. L'ordre qu'il dirigeait était donc pour la Papauté, dans la guerre qu'elle soutenait depuis un quart de siècle, un auxiliaire précieux & puissant. En effet, par ses travaux, sa doctrine & ses exemples, il faisait pénétrer dans les mœurs du peuple chrétien la pratique des lois formulées par le Souverain Pontife.

La différence qui distinguait l'action exercée par Cluny de celle qu'exerçait le Pontife romain résultait nécessairement de la position hiérarchique des moines dans l'Eglise. L'abbé de Cluny n'avait point, comme le Pape ou les évêques, à exercer de judicature ecclésiastique sur les fidèles en dehors des populations relevant de ses monastères. Il prêchait d'exemple & de parole; & cela fait, il avait accompli tout ce que le Saint-Siège pouvait attendre de lui, hormis les occasions où

il venait siéger dans les conciles, ou bien se trouvait revêtu d'une légation apostolique. Ces deux cas exceptés, dans le cours ordinaire des choses, il pouvait prendre pour lui un rôle moins redoutable aux ennemis de l'Eglise, mais tout aussi utile à la Papauté, c'est à dire le rôle de consolateur miséricordieux, amenant les égarés à résipiscence, & les réconciliant avec le père commun des fidèles & avec l'Eglise. Il fut pour eux ce trésor incomparable que l'Ecriture conseille de rechercher, *virum sanctum observantem timorem Dei, cujus anima est secundum animam tuam, qui, cum titubaveris in tenebris, condolebit tibi*(1). La Providence l'avait créé pour cette action bienfaisante ; & déjà nous avons vu ses succès, comme aussi quelquefois ses revers. Mais enfin, lui, serviteur fidèle & éprouvé de l'Eglise romaine, pouvait faire, & faisait en effet, les avances auxquelles le Saint-Père ou même les évêques gémissaient souvent de ne pouvoir se prêter. La règle bénédictine avait là son influence. N'enseigne-t-elle pas que, là où l'abbé ne peut compromettre son autorité en allant lui-même au devant d'un repentir qui tarde à se manifester par des actes, il doit agir par quelque ancien, dont le rôle est de consoler l'affligé, pour l'amener doucement à se soumettre & à implorer le pardon du père de famille(2)? Sur un plus vaste théâtre, ce fut ce que l'abbé Hugues de Cluny fit toute sa vie, pour seconder les mesures prises par l'autorité apostolique. Faute d'avoir compris cela, on s'exposerait à le prendre pour un homme de juste milieu, ainsi que l'ont fait certains écrivains de nos jours. Ce serait mettre en doute sa parfaite conformité avec les vues & les ordres des Souverains Pontifes ; nous n'y pouvons consentir. Les actes nombreux & positifs de son gouvernement, la confiance que huit Papes consécutifs lui ont témoignée, protestent contre cette interprétation. La vérité est, au contraire, qu'il servait, par sa douceur & sa miséricordieuse bonté, les intérêts de l'Église en la manière que souhaitaient les successeurs de saint Pierre.

(1) Eccli. XXXVII, 15-16.
(2) Reg. S. Bened. cap. XXVII.

CHAPITRE XVI

RELATIONS DE L'ABBÉ DE CLUNY AVEC SAINT GRÉGOIRE VII.
SON ACTION BIENFAISANTE SUR LES MOINES FRANÇAIS.
(1073-1075)



ÈS le début de son pontificat, saint Grégoire VII témoigna de sa confiance en son ami de Cluny. Il lui avait écrit pour lui annoncer son élévation au trône de saint Pierre; & deux mois après, Hugues recevait une nouvelle lettre qui le mettait au courant d'une situation dont bientôt il devait être constitué juge par le Pape lui-même. Il y avait sur le siège archiépiscopal de Reims un prélat peu recommandable (1), nommé Manassès. Il était devenu archevêque par un marché simoniaque; son humeur querelleuse & emportée commençait à en faire le fléau de son diocèse. L'abbaye de Saint-Remi de Reims étant venue à vaquer, Manassès fit élire pour la gouverner l'abbé de Saint-

(1) Nous ne comprenons pas bien l'indulgence dont font preuve à ce sujet les *Annales Benedictini* (t. V, lib. LXIV, n° 59), lorsque, au livre suivant (n° 8), force est bien de donner le détail des crimes reprochés à cet archevêque, lequel fut déposé canoniquement & passa dans le camp de Henri de Germanie avec l'antipape Guibert.

Arnoul de Metz, nommé Guillaume. Les motifs de ce choix, exposés par l'archevêque lui-même à saint Grégoire VII, donnent la mesure de cet esprit étrange. « J'avais, dit-il, été « amené à confier Saint-Remi à Guillaume, à cause d'un cer« tain renom que lui avait acquis son caractère pacifique « plutôt que sa vertu. Mais c'est un homme paisible, « humble, tranquille, toujours occupé à étudier, & qui ne « peut convenir au caractère des Français ni au mien. » Grégoire haussa les épaules à la lecture d'un pareil jugement. Pourquoi donc Manassès avait-il été chercher cet abbé dont il devait connaître d'avance le caractère irrémédiablement tranquille? Une lettre de Guillaume lui-même nous le laisse assez clairement voir (1). C'était la tactique si souvent heureuse des persécuteurs, dont l'art est de faire servir à leurs desseins des hommes respectables qu'ils attachent à leur fortune, & qui favorisent le mal en pensant l'enrayer. Guillaume de Saint-Arnoul ne procura pas longtemps à Manassès le plaisir de tromper les gens de bien. Sous ses apparences pacifiques, il cachait une grande finesse, & ses allures calmes ne lui enlevaient pas la repartie prompte & incisive. C'était là, en réalité, la raison pour laquelle son caractère ne pouvait décidément pas cadrer avec celui de l'archevêque simoniaque. Manassès avait mis en œuvre toutes les adresses de sa diplomatie pour obtenir de Guillaume les avantages que précédemment il avait demandés à la violence; mais ce fut peine perdue. Non seulement l'abbé de Saint-Remi ne céda rien, tout en continuant à relever son abbaye demi-ruinée; mais de plus, lorsque le prélat se laissait aller à ses emportements & passait jusqu'aux menaces, une réplique aussi nette qu'elle était calme venait le rappeler aux sentiments d'humilité que sa vie déréglée aurait dû lui inspirer. Et naïvement Guillaume s'applaudit de ce que jamais la repartie ni les bons expédients ne lui ont fait défaut. Mais il était seul à conserver la paix qu'il puisait en Notre-Seigneur, tandis que tout le monde autour de lui était dans l'inquiétude & le trouble. Bientôt Rome

(1) Mabillon, *Analecta vet.* t. I, p. 262.

vit arriver des moines de Saint-Remi, porteurs des doléances de la communauté. Ils ne tardèrent pas à revenir en France avec la réponse pontificale; c'était une lettre apostolique adressée à Manassès, & contenant de sévères remontrances pour n'avoir pas tenu compte des nombreux avertissements que sa conduite lui avait valus déjà. Mais les moines de Saint-Remi, porteurs de cette lettre, étaient trop habitués aux sévices qu'exerçait souvent sur eux l'archevêque, pour être tentés de lui remettre eux-mêmes ce message. Grégoire avait donc écrit une autre lettre, adressée à Hugues de Cluny, confiant à celui-ci le soin de faire parvenir à Manassès le document qui le concernait & dont le Pontife résumait le contenu en quelques mots. Quant aux messagers, il priait l'abbé de Cluny de les garder auprès de lui jusqu'à ce que la paix eût été rendue à leur monastère. Hugues s'acquitta de sa mission, & de plus écrivit une lettre à Guillaume, qu'il appréciait d'autre sorte que ne faisait Manassès. Il lui demandait en termes pleins d'affection « comment il avait bien pu avoir « l'idée de se venir jeter dans une pareille fosse aux lions. » Guillaume répondit en termes non moins affectueux, en faisant humblement son « mea culpa » d'avoir été si « moutonnier » que de céder à l'invitation de Manassès ; d'autant plus qu'il l'avait bien jugé, « rien qu'à voir son cou raide & in- « flexible, ses yeux mobiles & méchants, ses narines ou- « vertes, ses épaules & ses pieds sans cesse en mouvement, « sa démarche saccadée, désordonnée, ses mains crochues & « toujours prêtes à tuer ou à voler. » Mais l'espoir de faire du bien, d'empêcher du mal, de le convertir peut-être, que sais-je?... En somme, c'était une fausse démarche que le bon abbé regrettait, & une situation intolérable dont il se hâta de sortir l'année suivante en rentrant dans son abbaye de Saint-Arnoul. Pour l'abbé de Cluny, au contraire, c'était seulement le commencement d'une affaire qui devait exercer durant sept ans sa patience & la longanimité du Siège apostolique. Pour le moment Manassès parut s'amender un peu. Mais cela ne devait pas durer longtemps.

Pendant cette année, & presque au même moment, comme

nous l'avons vu déjà, Hugues avait à s'occuper, de par le Pape, de l'expédition en Espagne projetée par le comte Evoul de Roucy de concert avec Alexandre II & Grégoire VII. Le Pontife en attendait impatiemment des nouvelles; dans l'impossibilité où était l'abbé de Cluny d'aller lui-même à Rome, il écrivit au Saint-Père, qui lui répondait au mois de mars 1074 :

« Vos paroles Nous font grand plaisir & grand bien; mais Nous serions bien plus charmé si votre charité pour l'Eglise romaine était plus vive. Car n'est-ce pas un signe de refroidissement chez vous, que Nous ne puissions obtenir la consolation de vous voir, bien que Nous l'ayons tant de fois sollicitée? Nous n'acceptons pas l'excuse de vos autres occupations, & Nous croyons bien plutôt que vous fuyez le travail, que vous évitez paresseusement tout ce qui demande quelques fatigues nouvelles. Mais sachez donc que si Nous avons jusqu'à cette heure supporté votre absence, non sans Nous en étonner beaucoup, Nous ne pouvons plus désormais renoncer à vous voir; ce serait Nous jeter dans les anxiétés & Nous vouer aux plus grandes incertitudes. Rappelez-vous en effet combien d'affaires importantes Nous avons remises en vos mains & en celles de notre frère Gérald, évêque d'Ostie. Votre absence est cause que tout cela s'ensevelit dans l'oubli ou ne peut aboutir comme il faudrait. En envoyant l'évêque d'Ostie au delà des monts, auprès du roi de Castille, pour le service de saint Pierre, Nous supposions que vous viendriez ici pendant ce temps. Nous sommes donc très fâché; ce qui ne Nous empêche pas de réclamer, du plus profond de Notre affection, une visite qui guérira Nos angoisses; elles sont aussi cruelles que les sujets en sont nombreux. Car tout faible que Nous soyons, & d'âme aussi bien que de corps, il Nous faut porter, en ces jours de malheur, non seulement le poids des intérêts spirituels, mais encore un fardeau écrasant d'affaires temporelles. Aussi chaque jour croyons-Nous succomber sous la charge qui Nous est imposée; & cela, sans pouvoir trouver de secours nulle part en ces tristes temps. Au nom du Seigneur tout-puissant, dites à vos frères

de prier pour Nous sans cesse, comme Nous le leur avons demandé aux jours mêmes de Notre élévation; car si leur intervention & celle des autres fidèles ne Nous méritent le secours divin, Nous ne pourrons écarter le danger qui Nous menace, ni celui qui menace l'Eglise & qui Nous préoccupe bien davantage. Que le Dieu tout-puissant, de qui tout bien procède, vous donne, à vous & à ceux qui vous sont confiés, de vivre de cette vie mortelle de façon à mériter la vie véritable qui ne finira point. »

Le saint Pape, dans les anxiétés qui l'assaillaient, ne pouvait donc se passer de ses Clunisiens, ni surtout de son ami l'abbé Hugues. Ses doux reproches ne peuvent voiler l'affection qu'il leur porte ni la confiance qu'il a en eux. Moins que personne il croyait refroidi le dévouement de Cluny à la cause de l'Eglise romaine, & trois ans ne se passeront pas sans qu'il le proclame de la manière la plus solennelle que jamais un Pontife romain ait employée à l'égard d'un monastère. Grégoire savait bien aussi qu'il avait confié à l'abbé de Cluny des affaires qui, au lieu de se traiter à Rome, nécessitaient en France la présence du mandataire du Pape. Sans doute, Hugues lui représenta tout cela dans une lettre que nous sommes réduits à supposer; cette année 1074 ne le vit pas encore partir pour l'Italie, malgré les plaintes affectueuses & touchantes de Grégoire. Il lui fallait, certes, des raisons sérieuses pour résister à de telles instances; il lui en fallait aussi pour risquer de laisser exploiter le chagrin du Pontife par des gens de la trempe du cardinal Hugues le Blanc. Ceux-là ne pardonnaient pas à cet abbé de Cluny d'avoir toujours été du côté du droit & de la vérité, d'avoir été cher à tous les Papes depuis qu'il tenait la crosse. Les esprits de cette sorte ne manquaient pas autour de Grégoire VII, & c'est lui-même qui le disait tout à l'heure à l'abbé de Cluny à propos des affaires d'Espagne. Toute apparence défavorable que la misère de l'humaine condition pouvait présenter, était susceptible d'être exploitée contre Cluny; & le saint abbé ne pouvait vouloir, sans de graves motifs, fournir un prétexte quelconque à des accusations de froideur envers le

Pontife romain. Or nous voyons que l'année 1074 fut marquée par plusieurs faits qui durent retenir l'abbé de Cluny en France. C'était l'accession de l'abbaye de Figeac à l'affiliation clunisienne, puis certaines autres annexions ou négociations de moindre importance; mais surtout c'était la marche que prenaient les affaires du roi de France. En dépit de ses protestations d'obéissance & de soumission aux conseils du Souverain Pontife, Philippe Ier, victime de sa faiblesse & de ses mauvais penchants, donnait à son royaume les plus tristes exemples. Les Eglises n'étaient pas seules à souffrir de l'importation en France des pratiques simoniaques empruntées par le roi aux pays d'outre-Rhin. Philippe ne rougissait pas de faire le métier de détrousseur, & de rançonner les gens qui venaient trafiquer sur les marchés français. Les pèlerins de Rome n'étaient pas plus épargnés à leur départ ni à leur retour. L'exemple du roi portait ses fruits, & sur tous les points du royaume pareils désordres se généralisaient; les seigneurs féodaux recommençaient leurs guerres interminables, & la France dépérissait. La morale, que le roi Philippe maltraitait fort dans sa vie privée, n'était pas plus respectée d'un trop grand nombre de ses sujets, imitateurs de leur maître. En un mot, Grégoire se vit dans la nécessité d'élever la voix; & il le fit avec énergie. Une lettre adressée, au mois de septembre 1074, aux archevêques de Reims, de Sens & de Bourges, vint faire entendre les menaces du vengeur autorisé de la foi & des mœurs. Dans le document pontifical, les prélats étaient vertement repris de n'avoir pas déjà fait au roi les remontrances auxquelles les obligeait leur devoir de pasteurs; & ils étaient chargés par le Pape de menacer le prince d'un interdit général jeté sur le royaume, au cas où sa conduite ne s'amenderait pas; de le menacer même de déposition, s'il s'opiniâtrait dans ses égarements. On conçoit que, dans une situation pareille, Hugues devait rester en France pour y veiller de près à tant d'intérêts qui lui étaient confiés; car une fantaisie du roi ou de quelque seigneur pouvait à tout instant réclamer l'intervention de l'abbé de Cluny pour protéger l'existence de ses religieux, ou les biens de ses monastères, qui étaient ceux de l'Eglise.

D'ailleurs Hugues apprenait que les relations entre le Souverain Pontife & le roi de Germanie étaient devenues momentanément meilleures. Henri, comme Philippe de France, faisait entendre des paroles de soumission & de paix, auxquelles le saint Pape répondait avec effusion, en donnant au jeune roi des marques d'une confiance, hélas! bien imméritée. Le glorieux Pontife songeait à son projet de croisade en Orient; cinquante mille hommes lui étaient assurés déjà, & il comptait sur Henri de Germanie pour protéger l'Eglise romaine en son absence. Car il voulait se mettre à la tête des troupes chrétiennes de l'Occident pour aller à la fois délivrer Jérusalem, & visiter les Eglises orientales, qui s'éloignaient de plus en plus de Rome sur le dogme & la discipline. Cependant tout cela ne devait pas être mis à exécution avant le concile romain qui allait se tenir durant la première semaine du carême de 1075, & dont Grégoire semblait attendre de grands résultats. C'est du moins ce qu'on peut conclure du soin qu'il prend de convoquer d'avance à ce concile les évêques & les abbés des pays occidentaux même les plus éloignés de Rome. De graves questions se présentaient & réclamaient des solutions, de plus en plus difficiles & grosses de conséquences. Dès le mois de janvier 1075, Grégoire écrivait à l'abbé de Cluny :

« Je voudrais, s'il était possible, te faire connaître toute l'étendue de mes tribulations, toute l'horreur de mes angoisses, tout le poids d'un labeur incessant qui chaque jour s'augmente & m'épouvante. Si tu savais tout cela, ta compassion fraternelle se mesurerait à l'affliction de mon cœur, & tu te répandrais en larmes devant Dieu, pour que le Seigneur Jésus bon (1), par qui tout a été fait, par qui tout est régi, voulût bien me tendre la main & me tirer de la peine, avec sa miséricorde accoutumée. Je l'ai bien souvent prié; je lui ai demandé de m'enlever de ce monde ou bien de porter par

(1) Il y a ici dans le latin une locution familière à saint Grégoire VII, « pauper Jesus »; en français elle n'aurait guère de sens; nous y avons substitué une locution méridionale qui se rapproche plus du sens vrai que ne le ferait la traduction littérale.



mon moyen secours à la Mère commune. Et voilà pourtant qu'il ne m'a point encore arraché à ces tribulations; contre mon espoir, ma vie n'a encore servi de rien à cette Mère dont les chaînes sont les miennes. Une douleur immense m'environne, une tristesse universelle. Car voici que l'Église d'Orient, séduite par le diable, perd la foi catholique; & dans toutes ses provinces l'antique ennemi provoque au massacre des chrétiens. Ainsi la tête tue les membres, & les membres se déchirent eux-mêmes, tant le diable craint que la grâce divine ne vienne à les illuminer. Me tourné-je vers l'Occident, vers le Midi, vers le Nord, veux-je y chercher des évêques dont la vie & l'ordination soient régulières, dont l'amour soit voué au peuple chrétien & non aux honneurs du siècle, c'est à peine si j'en puis découvrir. Et parmi les princes du monde, y en a-t-il qui mettent l'honneur de Dieu avant le leur, la justice au-dessus du gain? Je n'affirmerais pas qu'il y en ait un seul. Et ceux au milieu desquels je vis, ces Romains, ces Lombards, ces Normands, ils sont en quelque sorte pires que des juifs & des païens. Combien de fois ne le leur ai-je pas dit? Enfin, si je rentre en moi-même, je me trouve si écrasé sous le poids de mes péchés, que je n'attends plus le salut que de la seule miséricorde du Christ. Si je n'espérais pas entrer un jour en une vie meilleure, si je n'espérais pas pouvoir être utile à la sainte Église, on ne saurait me retenir dans cette Rome que depuis vingt ans j'habite à regret, Dieu le sait. C'est une mort & non une vie que cette existence passée dans une douleur chaque jour nouvelle, tandis que le terme espéré semble toujours s'éloigner. Ballotté par la tempête, j'attends à toute heure la venue de Celui qui m'a ainsi enchaîné, qui m'a ramené à Rome contre mon gré, pour y être en proie à mille angoisses. Bien souvent je m'écrie : Hâtez-vous, Seigneur, hâtez-vous; pressez votre marche, accourez à mon aide & délivrez-moi, pour l'amour de la bienheureuse Marie & de saint Pierre. Mais y a-t-il jamais prière agréable à Dieu ou sainte oraison dans la bouche d'un pécheur? Peut-il si vite être exaucé, celui dont la vie devrait être sainte, & dont

les actes sont ceux d'un séculier? Aussi, je t'en prie, je t'en supplie de toute mon âme, parle à ceux dont la vie mérite les faveurs du Ciel ; ne cesse point de leur demander de prier Dieu pour moi, avec l'ardeur & la charité dont ils doivent brûler pour la Mère de tous les chrétiens. Il nous faut combattre des deux mains, pour repousser les attaques des impies d'une part, & de l'autre protéger les bons, puisqu'il n'y a plus de prince pour prendre ce soin. En un si grand labeur sois notre soutien, je te le demande au nom de la charité fraternelle. Viens à notre secours autant qu'il t'est possible. Ne cesse pas d'exhorter & d'encourager ceux qui aiment saint Pierre. S'ils veulent être vraiment ses fils & ses chevaliers, qu'ils ne lui préfèrent pas les princes du siècle ; car ceux-ci n'ont rien à leur donner que des récompenses misérables & périssables, tandis que Pierre leur promet le bonheur éternel en les déliant de leurs péchés, & les introduit dans cette patrie céleste par le pouvoir qui lui a été donné pour cela. Je veux arriver à voir, plus clair que le jour, qui sont les vrais fidèles du Roi des cieux, auxquels la gloire éternelle est plus chère que les promesses terrestres & misérables des princes qui les gouvernent. »

On le voit par cette lettre tout intime, la vieille affection de Grégoire pour Hugues de Cluny n'avait pas diminué. Manifestement le saint Pontife tenait son ami pour un des rares auxiliaires dont il pût être sûr en ces jours mauvais ; & il lui donnait une mission non encore officielle, mais que l'extension toujours croissante des possessions clunisiennes permettait au saint abbé d'accomplir mieux que personne. Cette mission consistait à réchauffer de tous côtés le zèle des fidèles, en faveur du Pontife souverain engagé dans la lutte contre les puissances du monde. Un mois après avoir écrit cette lettre, Grégoire présidait le concile romain, & à la fin de février, l'Europe retentissait du fracas des foudres apostoliques. Cinq personnages de l'entourage du roi de Germanie étaient frappés d'une sentence d'excommunication. Cette condamnation deviendrait définitive, si au premier juin suivant ces hommes n'étaient venus à Rome se justifier de

l'accusation portée contre eux, qui était d'avoir conseillé la vente simoniaque des charges ecclésiastiques. De plus, un archevêque & cinq évêques étaient frappés de suspense, Liemar de Brême, Garnier de Strasbourg, Henri de Spire, Hermann de Bamberg, Guillaume de Pavie & Cunibert de Turin. Tous ces coups portaient sur les conseillers du roi de Germanie, comme un avertissement du Ciel qui voulait encore l'épargner lui-même. En même temps, le roi Philippe de France était menacé de l'excommunication, s'il refusait de donner des gages de conversion aux légats que le Saint-Siège allait envoyer. Une troisième sentence était prononcée, celle-ci contre Robert Guiscard, le puissant duc normand qui avait conquis Naples. La justice, outragée par ce prince d'ailleurs valeureux, avait fait taire chez saint Grégoire VII la voix de l'intérêt temporel. Enfin, un décret renouvelait toutes les condamnations portées contre les investitures laïques. Il n'est pas besoin de dire quel retentissement eurent à Cluny ces éclats des foudres pontificales. Hugues personnellement vit la tempête prête à éclater sur la tête de celui qui était son fils spirituel. Le coup dont était menacé le roi de France devait exciter son attention pour d'autres raisons, comme aussi la sentence qui atteignait les évêques de Strasbourg & de Pavie, aux diocèses desquels Cluny avait des monastères. Heureusement Philippe de France était d'un caractère trop faible pour qu'il y eût à redouter de sa part ce qui ne semblait que trop clairement s'annoncer du côté de l'Allemagne. En effet, l'abbé de Cluny pouvait apprendre avant la fin de l'année que le roi Henri, délivré des inquiétudes causées par l'insurrection de la Saxe, semblait abandonner la voie meilleure où il avait paru vouloir marcher. Grégoire se plaignait, dans une lettre à la comtesse Mathilde & à sa mère, d'une première preuve de mauvaise foi que le roi Henri venait de lui donner. Bientôt on apprit que les simoniaques frappés par le Pape étaient moins que jamais disgraciés par le roi. Il était évident que l'orage éclaterait avant longtemps.

Grégoire ne s'en appuyait que plus volontiers sur son cher Cluny. Au mois de décembre 1075, il confirmait tous les

droits & privilèges de la grande abbaye, en mentionnant les nouvelles dépendances qu'elle avait acquises depuis les dernières années d'Alexandre II. Entre autres, nous voyons formellement exprimée & garantie, dans la bulle pontificale (1), cette juridiction unique de l'abbé de Cluny sur les églises ou chapelles extérieures élevées autour du monastère, & dont une avait servi de théâtre à l'attaque armée dirigée contre l'exemption monastique. Le même jour, deux autres diplômes pontificaux plaçaient deux monastères sous la dépendance de Cluny. L'un était ce Montierneuf que le duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, venait d'élever, & dont nous avons signalé plus haut les premiers travaux. L'autre était, au contraire, une antique abbaye dont le nom était cher à Cluny ; c'était Gigny, le monastère dont, en 910, le bienheureux Bernon tenait déjà la crosse lorsqu'un autre Guillaume d'Aquitaine lui avait fait don du vallon solitaire de Cluny. Or Gigny était grandement déchu de son ancienne régularité ; la discipline s'y était relâchée, tandis que les possessions territoriales avaient été complètement dissipées. Les moines tournèrent alors les yeux vers l'abbaye qui était, comme la leur, fille de Bernon, & qui du rang de cadette était montée à la dignité de sœur aînée. Ils demandèrent à Grégoire VII de les placer sous l'autorité de l'abbé Hugues, dont la sainteté, non moins que la sagesse & la vigueur, leur faisait espérer une restauration de l'observance dans leur antique monastère. Le Souverain Pontife accueillit leur requête, & Cluny accepta avec joie la mission de rendre la vie à qui jadis la lui avait donnée.

Quelques mois après, le Pape remettait encore entre les mains de Hugues l'abbaye de Saint-Pierre de Beaulieu, au diocèse de Limoges. La situation de ce monastère, qui comptait plus de deux siècles d'existence, était alors celle de beaucoup d'autres auxquels la *commende* avait fait tant de mal. Un homme de bien, issu de cette même famille de Castelnau qui avait été le principal auteur de cette ruine, ré-

(1) *Bull. Cluniac.* p. 18. — Jaffé, *Regest.* n° 3727.

solut de confier Beaulieu à Cluny. En cela il fut secondé par un certain nombre de moines, désireux de vivre enfin selon l'esprit de leur état. Mais Guy de Castelnau, évêque de Limoges, le promoteur de cette salutaire mesure, avait compté sans un de ses parents, & sans les moines qui avaient perdu l'esprit de leur profession. En dépit du privilège pontifical qui remettait Beaulieu à l'abbaye de Cluny, la violence en expulsa l'abbé institué par Hugues. Mais les religieux infidèles furent punis par où ils avaient péché. Le sire de Castelnau, vainqueur en cette lutte glorieuse, s'installa avec ses gens de guerre dans l'abbaye, dont il pilla les biens une fois de plus, & réduisit les moines strictement à la portion congrue. De son côté, l'abbé de Cluny, qui hésitait souvent à se charger de restaurer un monastère en ruines, ne savait pas reculer une fois que le droit l'en avait constitué chef & pasteur. Il persévéra vingt ans dans ses revendications au sujet de Beaulieu, où l'observance disparaissait de plus en plus; & ce fut seulement en 1096 que le bienheureux Pape Urbain II, pendant son voyage en France, décida sans appel la soumission de cette abbaye à celle de Cluny, soumission qui ne devait d'ailleurs pas durer deux siècles (1).

Des spectacles plus consolants venaient heureusement réjouir Hugues durant ces jours de lutte contre le mal. Il recevait, par exemple, des nouvelles d'une maison qui se restaurait seule, grâce au zèle de son abbé joint à la bonne volonté des moines. C'était l'abbaye de Saint-Chaffre (2), au diocèse de Grenoble. Pour compléter la restauration matérielle & spirituelle de son monastère, l'abbé Guillaume III désirait en rebâtir l'église, qui, vieille de cent ans à peine, menaçait déjà ruine. L'édifice péchait par les fondations, qui n'avaient pas été établies avec assez de soin, eu égard à la mobilité du terrain. Parmi les moines beaucoup étaient d'avis de choisir un nouvel emplacement; mais l'abbé Guil-

(1) *Annal. Bened.* ann. 1076. — Pignot, *Hist. de l'Ordre de Cluny*, t. II, p. 209.

(2) En latin : S. Theotfredus. — V . *Annal. Bened.* t. V, p. 74.

laume répugnait à ce changement ; les rites augustes de la consécration avaient sanctifié cette terre, & bon nombre de défunts y reposaient. Dans son embarras, il ne trouva d'autre solution que de demander conseil au saint abbé de Cluny, auquel il écrivit pour lui exposer toute l'affaire. Pénétré du même esprit de foi que Guillaume, Hugues approuva fort son sentiment ; & puisque tout le mal venait, pour l'église de Saint-Chaffre, de la manière défectueuse en laquelle avaient été assises les fondations, il suffisait, à son avis, de les reprendre & de les consolider pour accorder tout le monde. C'était une opération à laquelle s'entendaient fort bien les architectes du moyen-âge, très hardis pour le choix des terrains, & très habiles à établir des fondations à l'épreuve du temps là où il nous semblerait aujourd'hui impossible de bâtir avec sécurité. Seulement il y fallait beaucoup d'argent ; & c'était sans doute la grande objection qui arrêtait les moines de Saint-Chaffre. Hugues y pourvut ; à sa lettre il joignit une somme assez considérable pour permettre le travail des fondations nouvelles, grâce auxquelles cette terre consacrée put continuer à porter le temple & les autels du Seigneur. Jadis l'abbé de Cluny était venu ainsi au secours de Saint-Victor de Marseille ; &, au témoignage des biographes, beaucoup de monastères éprouvèrent, dans les heures difficiles, la délicatesse de sa charité. Mais « sa main « gauche ignora ce que sa main droite avait donné (1) ; » en sorte que nous sommes obligés de nous contenter de savoir qu'il agit ainsi, sans pouvoir pénétrer plus avant le secret du saint abbé.

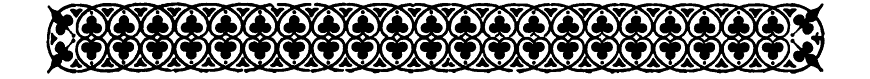
Hugues dispensait d'ailleurs d'autres bienfaits, plus précieux que les trésors matériels. On le consultait comme un maître de la vie spirituelle. Il y avait à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons un moine, du nom d'Arnoul, qui vivait en reclus depuis quelque temps (2). Les religieux l'avaient élu peu auparavant pour abbé ; mais d'abord il avait fallu

(1) Matth. VI, 3.
(2) *Annal. Bened.* ann. 1076, t. V. p. 101.

établir des gardes autour de sa petite cellule, pour l'empêcher de fuir & d'échapper à la charge qui lui était dévolue. Néanmoins, il avait pu mettre en défaut la vigilance de ses gardiens, & s'était enfui. Mais la Providence l'avait ramené malgré lui à Soissons, & il avait bien fallu qu'il se laissât créer abbé. Bientôt pourtant il avait déposé la crosse, dont l'hostilité de quelques moines turbulents & ambitieux lui rendait le poids trop lourd, & il était rentré dans sa cellule, où il jeûnait & priait comme les anachorètes du désert. Toutefois il restait en correspondance avec le dehors, avec saint Grégoire VII lui-même, avec Gérard, abbé de la Grande-Sauve en Aquitaine, enfin avec l'abbé de Cluny. Ce fut sur les avis de ces conseillers qu'Arnoul mitigea son jeûne, en acceptant, pour les dimanches & les jours de grande fête, la nourriture que les autres moines prenaient en ces occasions au réfectoire commun. Il fallait cela, lui disaient ses sages amis, pour se mettre en garde contre la vaine gloire. Nous savons en effet qu'à Cluny, si la mortification la plus sévère était fort en honneur, on se méfiait volontiers des observances extraordinaires qui attiraient trop l'attention des hommes ; & nous avons pu constater qu'on ne leur ménageait pas des critiques, dont l'expression dépassait parfois le but lorsqu'elles étaient faites par des esprits moins pondérés que celui de notre saint abbé.

Telle était l'action pacifique & bienfaisante qu'exerçait Hugues de Cluny au milieu des monastères de France, action qui, en ce moment même, se faisait puissamment sentir au delà des Pyrénées. Mais voici que par delà les Alpes & le Rhin se font entendre les premiers grondements de l'orage qui s'annonçait depuis longtemps.





CHAPITRE XVII

CANOSSA.
HUGUES DE CLUNY LÉGAT DE SAINT GRÉGOIRE VII.
(1078-1079)



RACE aux principes que nous venons d'exposer, nous avons maintenant la clef des évènements au milieu desquels va se dérouler la vie de notre saint. Nous allons donc en reprendre le fil dès à présent. Les dernières bulles pontificales, qui témoignaient si hautement de la confiance de saint Grégoire VII, étaient à peine entre les mains de l'abbé Hugues, que celui-ci apprenait un premier attentat commis contre la personne du Souverain Pontife. Les vices & les trahisons frappés au concile romain de 1075 avaient trouvé des vengeurs à Rome même ; durant la nuit de Noël, Grégoire avait été saisi à Sainte-Marie-Majeure par un ramassis de bandits armés, qui l'avaient dépouillé, blessé à la tête, puis enfermé dans un de ces donjons où les brigands qui terrorisaient la Ville éternelle trouvaient un asile assuré. Mais cette fois le peuple était accouru au secours du Pontife-roi, avait découvert le lieu où

il était prisonnier, pris d'assaut le donjon & remis Grégoire en liberté (1). Le consentement donné par le roi de Germanie à cet attentat sacrilège est affirmé par l'histoire. Depuis l'automne, Grégoire avait dû lui faire entendre à nouveau de sévères paroles, demeurées sans effet. Il les renouvelait au commencement de l'année 1076, en faisant ressortir l'étrange conduite que tenait le prince. Henri montrait en Allemagne un mépris absolu pour les ordres du Saint-Siège, tandis qu'il prodiguait les plus belles protestations par la bouche de ses ambassadeurs à Rome. Grégoire demandait que le roi remît en liberté des évêques emprisonnés par lui, jusqu'au jugement que porterait sur leur conduite un concile que présiderait le Pape, si le prince consentait à donner des garanties de liberté pour cette assemblée. Le Souverain Pontife rappelait enfin à Henri que les rois ne sont pas en dehors du bercail du Christ, & que saint Pierre, établi pasteur du troupeau entier, a reçu pouvoir par là même sur les rois comme sur tous les autres fidèles. Il l'avertissait que, faute à lui d'éloigner de sa personne les prélats excommuniés & d'obéir aux canons de l'Eglise, lui, Pontife souverain, le retrancherait de l'Eglise comme un membre gangrené. La réponse du roi de Germanie eut cette fois le mérite de la franchise. Hugues de Cluny pouvait apprendre avec épouvante & douleur que son fils spirituel réunissait à Worms un conciliabule d'évêques allemands & lombards ; que Siegfried de Mayence, naguère moine à Cluny, se mettait à la tête de ces schismatiques, jusqu'à l'arrivée du trop fameux Hugues le Blanc, depuis dix ans si odieux aux Clunisiens. Cet homme se jetait encore une fois dans le schisme, mais alors avec un luxe de trahisons & de mensonges. Il arrivait à Worms, venant tout droit de Rome, avec des lettres fausses, portant des signatures d'archevêques & d'évêques, de cardinaux, de nobles romains, qui étaient censés réclamer la déposition du Pontife légitime. Hugues le Blanc ajoutait que les Normands

(1) Pauli Bernried, *Vita Sancti Gregorii VII*, cap. 45, 57, ap. Watterich, pp. 498-505.

de Naples étaient les ennemis de Grégoire VII, aussi bien que certaines familles seigneuriales des environs de Rome, & nombre de gens dans la ville même (1). Hugues le Blanc avait subi trois condamnations pour simonie; c'était la seconde fois qu'il se séparait du Pontife romain; les gens du roi pouvaient avoir confiance en lui. C'était sous sa présidence que se tenait le conciliabule schismatique de Worms, qui poussa bientôt l'audace jusqu'à dire anathème au Vicaire de Jésus-Christ. De l'Allemagne l'incendie se propagea en Lombardie; un second conciliabule se tint à Pavie, & souscrivit à cette odieuse & ridicule sentence; on y jura sur les saints Évangiles de ne jamais reconnaître Grégoire pour Pape. Enfin le roi de Germanie écrivit au Souverain Pontife une lettre que nous allons faire connaître; mais comme la trahison s'accroît toujours de quelque raffinement lorsque, par malheur, elle est le fait de ceux qui devraient être les plus fidèles, les prélats simoniaques de Lombardie s'arrangèrent pour que cette lettre fût remise au Pape en présence du concile qui s'assemblait à Rome au mois de février. Un clerc de Parme osa se faire le porteur de ce message, & lire devant les cent-dix évêques assemblés autour du Souverain Pontife à Saint-Jean de Latran une lettre dont voici l'abrégé :

« Henri, roi par une miséricordieuse disposition de Dieu, « à Hildebrand, qui se prétend Pape, & qui n'est qu'un faux « moine.

« Nous avons supporté tes désordres, mais tu as pris « notre humilité pour de la peur, & ton audace s'est attaquée « à la puissance royale que Dieu nous a concédée. Tu as osé « nous menacer de nous en dépouiller, comme si nous « avions reçu de toi notre couronne, comme si notre royaume « ou l'Empire étaient dans ta main, & non dans celle de Dieu. « Notre-Seigneur Jésus nous a appelé au trône, & toi il ne « t'a pas même appelé à l'autel. Tu es pourtant monté sur « la chaire de paix pour y porter le trouble, armant les su- « jets contre les princes, les laïques contre les évêques élus

(1) Paul. Bernried, *loc. cit.* cap. 66-67.

« de Dieu. Moi-même, l'oint du Seigneur quoique indigne, « tu m'as attaqué, alors que la tradition des Pères démontre « que je ne suis comptable qu'envers Dieu seul. Heureuse- « ment saint Paul nous a appris à n'écouter pas même un « ange qui enseignerait autrement que lui ; tu n'es donc pas « excepté de cette règle. Anathème à toi ! Telle est notre « sentence & celle de nos évêques. Descends du Siège « apostolique ; nous en sommes les vengeurs, & un autre « y montera qui ne se fera pas de la religion un masque, « mais nous enseignera la doctrine de saint Pierre. C'est moi « Henri, roi par la grâce de Dieu, ce sont tous nos évêques « qui te le répètent, descends, descends à l'instant & va-t-en « à l'éternelle damnation (1). »

Un tumulte effroyable répondit à cette audacieuse lecture. « Jean, le cardinal évêque de Porto, universellement connu « pour la droiture de sa vie & sa piété (2), » donna le signal en s'écriant : « Arrêtez cet homme ! » Le préfet de Rome s'élança, l'épée à la main, suivi des magistrats, des hommes d'armes & de la noblesse romaine ; & le téméraire messager allait payer son audace de sa vie dans l'église même, si le Pape qu'il venait d'outrager ne l'eût couvert de son corps & n'eût arrêté les mains prêtes à le frapper. Résistant aux instances des pères du concile, Grégoire ne voulut pas prononcer sur le champ la sentence d'excommunication contre le roi de Germanie. Mais le lendemain, alors que la première émotion laissait place à une appréciation raisonnée de l'énormité du crime, le saint Pape rappela, en présence de tous, les ménagements dont il avait usé envers le roi Henri, les avertissements qu'il avait multipliés, au lieu de sévir, alors que depuis longtemps le prince le méritait. Enfin, au milieu de tous les pères, le successeur de Pierre, le Vicaire du Christ se leva, &, rappelant qu'entre ses mains était déposé le pouvoir de lier & de délier toutes choses au ciel & sur la terre, il prononça la déchéance du

(1) Ap. Watterich, t. I, p. 378.
(2) *Ibid.* p. 512.

roi Henri, lui enleva le gouvernement du royaume teutonique aussi bien que de l'Italie, délia tous les chrétiens du serment de fidélité prêté au roi, en ajoutant la défense de lui obéir désormais comme à leur souverain. « Et, continua « le Pontife, parce qu'il a refusé d'obéir comme chrétien; « parce qu'il n'est pas revenu au Seigneur, qu'il avait quitté « en communiquant avec les excommuniés, & en se rendant « coupable de nombreuses iniquités; parce qu'il a méprisé « les avertissements que je lui ai adressés pour son salut, vous « en êtes témoin, bienheureux Pierre; parce que, en se séparant de votre Eglise, il a voulu la déchirer en deux; pour « toutes ces raisons, agissant en votre nom, je le charge « des chaînes de l'anathème, afin que les nations sachent « bien que vous êtes Pierre, & que sur vous le Fils de Dieu « a bâti son Eglise, & que les portes de l'enfer ne prévau- « dront pas contre elle (1). »

L'éclat de ces foudres apostoliques retentit encore après huit siècles de protestations impuissantes. Au rapport de l'historien de saint Grégoire VII, le ciel parut vouloir sanctionner cette sentence en la traduisant d'une manière visible aux yeux des fidèles. Le jour de Pâques, 27 mars 1076, Henri osa bien se présenter à l'église dans l'appareil royal; un évêque schismatique & simoniaque célébra la messe devant lui, & prononça une homélie qui n'était qu'un tissu de blasphèmes & d'invectives contre le Pape. Mais la journée pascale n'était pas encore passée, que la foudre tombait sur cette église qu'elle détruisait; elle incendiait en même temps la maison qui servait d'abri au prince déchu & excommunié; l'évêque apostat était lui-même atteint, & mourait en peu d'heures au milieu de visions épouvantables. Les seigneurs d'Allemagne, dociles à l'enseignement du Siège apostolique, demandèrent au Pape de venir présider à Augsbourg une diète générale pour régler la question politique posée par la sentence de déchéance prononcée contre le roi Henri. Cette diète devait se tenir le jour de la Purification de l'an 1077.

(1) *Ibid.* p. 516. — Mansi, XX, 467. Ap. Migne, t. CXLVIII, col. 790.

Grégoire accepta de venir à Augsbourg. Mais Henri, qui se voyait abandonné de tous ses vassaux, & qui redoutait avec raison un examen détaillé de sa conduite fait par devant des témoins nombreux, cherchait tous les moyens pour s'y soustraire. Il proposa de venir à Rome; Grégoire refusa, pour des raisons faciles à comprendre, & au cœur de l'hiver se mit en route pour l'Allemagne. Mais, arrivé en Toscane, il apprit que Henri avait passé de son côté les Alpes avec quelques serviteurs, & venait à sa rencontre. La perfidie du prince était trop connue pour que le Pontife ne dût pas se précautionner contre elle. Grâce à la protection de la comtesse Mathilde, il put entrer à Canossa, forteresse redoutable située non loin de Reggio. Là il fut rejoint par Hugues de Cluny, accouru de France. Plus que personne, hormis l'impératrice Agnès & Grégoire lui-même, l'abbé de Cluny avait ressenti le coup qui avait foudroyé le prince rebelle. Un mot d'une lettre de celui-ci nous fait comprendre que son père spirituel lui écrivait souvent & lui prodiguait des conseils qu'il avait la douleur de voir inutiles. Faute de les avoir suivis, Henri en était réduit à venir à Canossa, presque seul, & dans l'attitude d'un pénitent. Trois jours durant, il resta, les pieds nus & vêtu de bure, entre la deuxième & la troisième enceinte de la forteresse; c'était seulement après le coucher du soleil qu'on lui apportait quelques aliments; puis la porte fortifiée se refermait devant lui. A l'intérieur, beaucoup de familiers du Pape s'étonnaient, se scandalisaient de la dureté que témoignait le Pontife; Hugues de Cluny & Mathilde suppliaient Grégoire de pardonner enfin. Mais le saint Pape se souvenait du mot de l'Écriture : *Qui parcit virgæ odit filium suum; qui autem diligit illum, instanter erudit* (1). Il prolongeait donc cette terrible leçon pour qu'elle portât des fruits de salut. Enfin, au bout de trois jours, il pensa que, à défaut de sentiments plus nobles dont Henri n'avait guère donné de preuves jusqu'alors, un si rude châtiment, joint à une humiliation si profonde, laisserait des sou-

(1) Prov. XIII, 24.

venirs durables dans l'esprit du pénitent. Il consentit donc à le recevoir en sa présence ; & sous le bénéfice des garanties qu'offraient pour le prince Hugues de Cluny & Mathilde, Grégoire admit de nouveau Henri à la communion de l'Eglise ; mais il ne révoqua pas encore la sentence de déchéance, & se réserva d'examiner cette grande cause dans la diète à laquelle Henri avait surtout voulu se soustraire. Saint-Pierre de Rome & le palais du Vatican gardent encore aujourd'hui la mémoire du triomphe de l'Eglise à Canossa, & le souvenir de la généreuse confiance avec laquelle Hugues & Mathilde se portèrent garants du prince félon. Les seigneurs allemands le jugeaient plus sévèrement. En arrêtant le Pape dans Canossa, fût-ce au prix des dernières humiliations, Henri avait gagné au moins ceci, que l'époque fixée pour la diète d'Augsbourg était passée. Les seigneurs ne furent pas dupes de ce calcul ; réunis à Ulm, ils décidèrent de s'assembler à Forcheim pour l'élection d'un nouveau roi, au mois de mars 1077 ; & ils firent demander au Pontife romain d'envoyer au moins des légats pour présider à cette réunion. Grégoire envoya en effet deux de ses légats, mais avec mission de faire savoir aux Allemands qu'il se réservait d'examiner en personne une affaire aussi grave, dès qu'il pourrait passer en Germanie. Ces légats étaient Bernard, cardinal diacre de l'Eglise romaine, & un autre Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, auquel était adjoint Guitmond Christian, moine de la Croix-Saint-Leufroy en Normandie, qui plus tard devint évêque d'Aversa. Une infraction aux instructions pontificales, que les légats commirent peut-être sans le vouloir, eut cependant ce résultat que les seigneurs réunis à Forcheim élurent un nouveau roi, qui fut Rodolphe, duc de Souabe. Mais Grégoire refusa de le reconnaître avant d'avoir jugé des griefs articulés contre Henri ; & durant trois ans, fidèle à sa parole, il lutta pour contenir la légitime impatience des Allemands, révoltés de la conduite que tenait de nouveau Henri, traître à ses engagements.

Après le terrible épisode de Canossa, Hugues de Cluny avait repris le chemin de la France ; mais il se faisait rem-

placer auprès du Pontife romain par le grand-prieur de son monastère, Odon de Châtillon, qui, l'année suivante (1078), fut créé cardinal évêque d'Ostie (1). Avec lui quelques autres moines clunisiens étaient envoyés auprès du Pape, qui les constitua, eux aussi, en diverses dignités. Quoique éloigné, Hugues ne cessait pas de s'intéresser activement à la lutte du Pontife romain contre la perfidie de Henri de Germanie. Bientôt il apprit que, au mépris des engagements pris par le prince, le légat Bernard de Saint-Victor était arrêté par le comte Udalric de Lenzburg, en Suisse. A la même époque le cardinal Gérald d'Ostie était saisi de même en Lombardie; la coïncidence ne pouvait guère être fortuite; Grégoire rejetait la responsabilité première de ces attentats sur Henri lui-même (2). L'histoire dit en effet que celui-ci félicita & récompensa le sire de Lenzburg pour la capture du légat (3). Bernard, dépouillé de tout, était prisonnier, & sa captivité devait durer six mois. Dès qu'il en eut reçu la nouvelle, Hugues écrivit à Henri (4), & ses instances finirent par obtenir la mise en liberté du légat. Bernard se rendit alors au célèbre monastère de Hirschau, & y séjourna dix mois. Sa reconnaissance était acquise à l'abbé de Cluny, & nous en verrons bientôt la preuve.

Ce fut vraisemblablement en ce même temps que l'abbé Hugues reçut de saint Grégoire VII un témoignage de confiance doublement précieux. La comtesse Mathilde tenait de ses aïeux l'abbaye de Saint-Benoît, située non loin de Mantoue. Elle la remit, avec d'autres monastères, entre les mains du

(1) *Annal. Bened.* ann. 1078, nº XXX, p. 120. Nous donnons à Odon le nom de Châtillon, que l'on a voulu changer depuis quelque temps en celui de Lageri, sur la foi sans doute de D. Ruinart, en sa vie d'Urbain II (*Œuvres posthumes*, t. III). Mais on va plus loin que lui en affirmant ce qu'il donne en hésitant. La dissertation de M. de Brimont en son livre intitulé *Urbain II* (1862) nous a paru plus décisive; & nous continuons à croire ce qu'a établi André Duchesne, à savoir qu'Odon était bien le fils du sire de Châtillon-sur-Marne.

(2) *Epist.* lib. V, VII, ad Udonem Trevirensem.

(3) *Annal. Bened.* ann. 1077, nº I, p. 106.

(4) Watterich. I, p. 406.

Pontife romain, sans doute pendant le voyage que Grégoire fit dans les états de la comtesse, lorsqu'il sortit de Canossa (1). Grégoire à son tour donna l'abbaye à Cluny, contre une redevance annuelle, & la nomination de l'abbé de *Padolirone* fut remise pour toujours à celui de Cluny (2). Le premier auquel Hugues confia ce monastère, deux fois précieux à son cœur, fut Nitelus, que le saint Pape représente comme un religieux docte & prudent. L'abbaye de Saint-Benoît fut un solide appui pour la Papauté dans ces contrées tant bouleversées par le schisme & l'hérésie. Cluny, d'ailleurs, y jeta d'autres racines. Sans parler du monastère de Saint-Maïeul de Pavie, nous avons vu déjà celui de Lodi; en 1076 c'était Crémone qui appelait des moines clunisiens. En 1079 Bergame vit s'élever le prieuré de Saint-Paul d'Argono; en 1082 le diocèse de Verceil eut celui de Saint-Valérien de Robbio; enfin, en 1087, Milan, la forteresse du schisme, vit sur son territoire Saint-Jacques de Puntido, qui compta bientôt trente moines sous la conduite du bienheureux Albert. Nous remarquons à ce propos que toutes ces possessions clunisiennes, les seules qui en Italie relevassent réellement de la grande abbaye, étaient situées dans cette Lombardie qui était le champ de bataille où se livraient sans trêve les combats entre l'Empire & la Papauté. C'est assurément là une affirmation du rôle fidèle & militant de Cluny au service de Rome. Ce fut à Saint-Benoît de Padolirone que Mathilde, l'intrépide champion de saint Pierre, voulut être ensevelie; ce fut là qu'elle reposa, au milieu de cette famille clunisienne qui avait lutté pour la même cause & souffert les rigueurs des mêmes persécutions que l'héroïque comtesse.

Pendant le voyage de Grégoire à travers ces pays auxquels

(1) Les dates que portent les lettres de saint Grégoire VII nous montrent que de mars à août 1077 il voyagea même en Lombardie, pour revenir ensuite par Florence & Sienne vers Rome. — V. Jaffé, *Regest.*

(2) *Bull. Cluniac.* p. 18. — Collection Baluze (Bibl. Nat.), t. 379, p. 282 : note sur un évangéliaire donné par la comtesse Mathilde à l'abbaye de Padolirone.

il voulait sans doute faire sentir de plus près l'action & la présence de saint Pierre, l'infatigable Pontife ne perdait pas de vue les intérêts de la chrétienté, & ne laissait pas dans l'oubli les causes que primait par son importance la lutte engagée contre le tyran de la Germanie. Ses lettres partaient dans toutes les directions; il y en avait qui allaient trouver jusqu'aux chrétientés septentrionales de Danemarck & de Norwège, tandis que d'autres arrivaient en Angleterre, en Espagne, en Hongrie, en Afrique, à Byzance même. La vie des auxiliaires de la Papauté offre alors forcément le même caractère d'action. La présence d'un capitaine actif se révèle tout de suite par la marche de ses troupes & les manœuvres de ses lieutenants. Il en était de même pour les soldats de l'Eglise sous la main de saint Grégoire VII. Hugues de Cluny ne fit pas exception. Au mois de mai 1077, deux mois à peine après Canossa, Grégoire écrivait à son fidèle légat en France, l'évêque de Die, nommé aussi Hugues; le Pape lui enjoignait de réunir, soit à Langres, soit aux environs, un concile auquel il présiderait de concert avec l'archevêque de Reims & l'abbé de Gluny. L'on y devait porter la peine de déposition contre quiconque aurait ordonné un évêque coupable d'avoir reçu d'une main laïque l'investiture de son siège. On y devait examiner à ce point de vue la cause de Gérard, évêque élu de Cambrai, comme aussi celle des évêques de Chartres, d'Annecy, de Clermont, & de l'abbé de Saint-Denys (1). Or voici en quels termes Grégoire désignait l'abbé de Cluny pour cette charge : « Nous vou-« lons, disait-il à Hugues de Die, que tu invites Notre frère, « le vénérable abbé Hugues de Cluny, à tenir avec toi Notre « place au concile, & Nous voulons que tu insistes beaucoup « auprès de lui s'il en est besoin; cela, pour plusieurs rai-« sons, mais surtout parce que Nous voulons, avec l'aide « de Dieu & la sienne, voir régler définitivement & pour le « mieux la cause de l'Église de Clermont. La miséricorde de « Dieu & la vie de cet abbé Nous sont garants que nulle

(1) Jaffé, *Regest.* n° 3777.

« prière, nulle considération humaine, nulle acception de « personne enfin, ne pourront le détourner du droit chemin « de la justice. »

Quelques mois après, en septembre, Manassès de Reims avait à répondre de ses crimes par devant le légat Hugues de Die. Trois accusateurs se présentaient contre lui, parmi lesquels celui que l'Eglise honore aujourd'hui sous le nom de saint Bruno, le fondateur de la Grande Chartreuse. Les griefs articulés contre l'archevêque étaient d'abord des manœuvres simoniaques pour monter sur le siège de Reims, puis la dilapidation du mobilier liturgique des églises, la spoliation des clercs, enfin les excommunications injustement lancées contre des églises & des abbayes. L'archevêque ne comparut pas, & fut condamné par Hugues de Die. Mais il sut s'arranger pour incriminer la conduite du légat, & justifier le défaut qu'il avait opposé à sa citation. Par le fait, une lettre de saint Grégoire VII nous montre que l'évêque de Die avait procédé sans la modération voulue ; outre l'archevêque de Reims, ceux de Besançon, de Sens, de Tours & de Bourges avaient été frappés par lui de la peine de déposition ; c'était grave ; & Grégoire, examinant l'affaire, jugea devoir casser toutes ces sentences (1). En ce qui concernait Manassès, qui affichait la prétention bizarre de n'être jugé que par des légats romains de naissance, le Souverain Pontife se garda bien d'admettre cette condition, & adjoignit encore une fois l'abbé de Cluny à l'évêque de Die pour juger cet homme, dont il démêlait fort bien les intrigues dilatoires (2). Deux ans devaient se passer avant que ce pasteur indigne fût définitivement abattu sous le coup des sentences apostoliques, dont il avait bien des fois mérité la sévérité.

Le commencement de l'année 1078 apporta une douleur nouvelle au cœur de l'abbé de Cluny. Le 5 janvier, l'impératrice Agnès était morte à Rome ; & le saint Pape, qui avait depuis longues années éprouvé le dévouement de la pieuse

(1) *Epist.* lib. V, XVII.
(2) *Ibid.* lib. VI, III (1078).

princesse aux intérêts de l'Église, voulut présider à ses funérailles. Il avait dû briser le cœur de cette mère, le jour où en sa présence il avait été obligé de foudroyer par l'anathème un fils indigne d'elle & de Henri III. Mais il tenait à témoigner de ses sentiments à l'égard de la malheureuse princesse, qui fut inhumée dans l'église de Sainte-Pétronille. Le cardinal Gérald, évêque d'Ostie, venait aussi de s'endormir dans le Seigneur; c'était encore là un ami que perdait l'abbé de Cluny, dont Gérald avait été le grand-prieur. Mais le saint abbé n'avait guère alors le loisir de s'absorber dans ses regrets; les affaires se multipliaient pour lui. A mesure qu'il s'élevait dans la voie de la contemplation, il réalisait l'ambition que l'Apôtre avait pour son disciple, & devenait « le vase « sanctifié par l'Esprit Saint, digne de figurer à une place « d'honneur dans la maison de Dieu ; » il devenait « l'instru- « ment utile au Seigneur, & préparé pour toute œuvre « bonne (1). » Sans parler des soins que réclamaient alors les affaires d'Espagne, les monastères français continuaient à recourir à Cluny. C'était maintenant la grande abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Les guerres entretenues en Bourgogne par le duc Robert avaient eu un triste contre-coup sur cet illustre monastère, qui en avait souffert au spirituel autant qu'au matériel. Durant le concile d'Autun tenu en 1077, l'élection avait porté au siège abbatial de Saint-Bénigne ce même Jarenton que nous avons vu tout enfant étudier sous l'habit monastique. Maintenant ce nouvel abbé recourait à celui qui avait pris soin de sa petite enfance, & lui demandait secours pour restaurer le monastère confié à ses soins. Hugues lui envoya huit moines; Jarenton en nomma un prieur de l'abbaye, & distribua entre les autres les principales charges du monastère; en sorte que bientôt l'impulsion donnée enveloppa & entraîna toute la communauté, qui se releva de l'état d'affaissement où elle était tombée. De nouveaux jours de splendeur recommencèrent dès lors à luire pour l'abbaye de Saint-Bénigne (2).

(1) II Tim. II, 21.
(2) *Annal. Bened.* lib. LXV, n° VII, ann. 1077.

A peu près au même moment, une importante conversion venait étonner & édifier la France; il s'agissait du comte Simon de Crespy, un des plus puissants vassaux du roi, qu'il avait fait trembler sur son trône, seigneur non seulement de Valois, mais de Mantes, Vitry-le-François, Bar-sur-Aube, & autres lieux. Après s'être montré un des plus vaillants barons du royaume, Simon avait senti la touche victorieuse de la grâce. Au moment où l'on recherchait pour lui les plus hautes alliances, où il refusait de devenir le gendre de Guillaume le Conquérant, il fuyait pour s'ensevelir dans les solitudes du Jura, sous l'habit monastique. Mais derrière lui le comte laissait des œuvres qui faisaient bénir son nom. C'était, par exemple, le monastère de Saint-Arnoul de Crespy, où reposaient son père & sa mère, & qu'il venait de remettre à l'abbé de Cluny, avec les témoignages d'une affection singulière (1). Il avait en effet appris à connaître la bonté du saint abbé; & tout à l'heure il allait lui témoigner sa reconnaissance. Outre Saint-Arnoul, Simon avait donné à Cluny plusieurs autres terres importantes sises à Mantes & aux environs; mais Philippe I[er] s'en était emparé, comme de bien d'autres terres ecclésiastiques. Hugues de Cluny dut avoir recours au bienfaiteur de son monastère pour rentrer en possession de ces domaines. Simon, déjà moine, sortit de son désert, & se mit en voyage pour aller trouver le roi. Ayant appris en chemin que l'on allait procéder dans l'église Saint-Corneille de Compiègne à la translation du saint Suaire en une châsse nouvelle, il s'y rendit; mais reconnu dans l'église par quelques-uns de ses anciens vassaux, il fut aussitôt acclamé, presque porté par la foule jusqu'à la maison où Philippe venait précisément d'arriver. A la vue de celui qui jadis avait été son vassal redouté, & qui maintenant ne portait plus que les livrées d'une héroïque pauvreté, le roi se sentit vaincu par une vertu dont il était certes bien éloigné. Il accéda donc sans peine à toutes les demandes de

(1) *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. II, p. 372.

Simon, & restitua, par un acte en forme, les terres enlevées aux Clunisiens (1).

Un autre grand seigneur, neveu de l'abbé de Cluny, c'est à dire Hugues, devenu duc de Bourgogne par la mort de Robert le Vieux (1075), donnait à l'abbaye l'église Sainte-Marie d'Avallon, au mois de janvier 1078 (2). Hugues de Bourgogne imitait en cela Simon de Crespy, dont l'exemple devait porter d'autres fruits encore. Mais ce sont les affaires générales de l'Eglise qui prennent la première place dans la vie de notre abbé. Une lettre de saint Grégoire VII, datée du mois de mai 1078, vient nous le rappeler. « Je suis si lassé par les évènements & par le souci d'une multitude d'affaires, disait le Pontife à son ami, que j'écris bien peu à celui que j'aime pourtant beaucoup... Vous Nous avez écrit pour savoir ce que Nous pensions & ce que Nous voulions au sujet de Bérenger; les frères que Nous envoyons en Espagne avec le cardinal Richard vous porteront Notre réponse. Quant à Nous-même enfin, priez avec foi & implorez la miséricorde du Tout-Puissant pour qu'Il dirige Notre esprit selon sa volonté, & que, au milieu de la tempête, Il Nous amène au port. Car voici que Nos angoisses sont arrivées à un tel degré, que Notre entourage ne peut plus seulement y songer, encore moins les supporter (3). » Et Grégoire continuait à épancher ses douleurs dans le cœur de son ami, avec un abandon que nous aimerions à faire apprécier. Mais nous devons forcément nous borner, pour suivre la marche de l'histoire.

(1) L'acte donné par la *Bibliotheca Cluniac.*, col. 527, porte la date de 1076. Mais d'après la Vie de Simon de Crespy, il était déjà moine lorsqu'il obtint cette restitution; & les *Annales Benedictini* constatent qu'il ne fut pas moine avant 1077 (v. cette même année). Il y a donc faute dans la date de la charte, qui doit se placer après 1077.

(2) D'Achery, *Spicil.* fol°, t. III, p. 412. V. la description du magnifique trésor de cette église.

(3) *Epist.* lib. V, XXI.

CHAPITRE XVIII

SAINT PIERRE IGNÉE A CLUNY. — SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.
GUÉRISON D'UN PARALYTIQUE. — CONCILE ROMAIN.
(1078-1080)



UGUES de Cluny répondait par son dévouement à la confiance que lui témoignait d'une manière si touchante le Pontife saint, qui servait & sauvait l'Eglise autant par ses douleurs que par ses travaux. Grégoire l'investissait officiellement encore une fois du titre de légat, & écrivait à l'évêque Rainier d'Orléans pour lui notifier d'avoir à répondre de sa conduite par devant Hugues de Die & Hugues de Cluny (1). Cet évêque était depuis longtemps accusé de dilapidations sacrilèges au détriment de son église, dont il vendait, paraît-il, les ornements, les calices, & jusqu'aux encensoirs, non pas pour secourir les pauvres, mais pour suffire à ses propres dépenses. L'Eglise d'Orléans voulait élire à sa place un clerc nommé Sanzon, dont Grégoire reconnaissait les bonnes qualités ; mais la justice voulait que Rainier ne fût pas déposé sans avoir été régulière-

(1) *Epist.* lib. V, xx.

ment entendu & convaincu. Aussi cette cause dura-t-elle deux ans. Nous ne rappellerons ici que pour mémoire celle de Manassès de Reims, qui était toujours pendante. Une autre cause fut encore confiée cette même année à l'examen de Hugues de Cluny, conjointement avec l'évêque de Die & deux autres légats envoyés de Rome (1). Il s'agissait de maintenir sur le siège de Dol en Bretagne l'évêque Even, abbé de Saint-Melaine de Rennes, contre un compétiteur soutenu par le roi d'Angleterre. Le Conquérant dut, par ordre du Pape, envoyer un représentant pour faire valoir ses arguments contre Even, qui fut cependant reconnu comme pasteur légitime de l'Église de Dol.

L'année 1078 se passa tout entière pour Hugues au service de l'Église romaine. Celle qui suivit fut moins heureuse pour lui, parce qu'elle vit des dissentiments se faire jour entre lui & certains prélats, & qu'elle lui apporta même de la part du Saint-Père des paroles sévères, qui d'ailleurs n'altérèrent pas la confiance de Grégoire en son fidèle serviteur. Ce fut d'abord l'entrée à Cluny du duc de Bourgogne qui motiva le mécontentement du Pontife romain. Le jeune seigneur avait été touché, avons-nous dit, par l'exemple de Simon de Crespy. Après avoir durant trois ans gouverné le duché de Bourgogne pour le plus grand bien de l'Eglise & de ses sujets (2), il se retira dans le cloître de Cluny, où il vécut saintement pendant douze années. Son exemple entraîna à son tour le comte Guy de Mâcon, son proche parent, qui vint également déposer son armure de chevalier pour revêtir l'habit monastique. Mais le comte arrivait suivi de trente chevaliers; ces fidèles entendaient suivre partout leur maître, aux combats du Seigneur aussi bien qu'aux batailles du siècle. C'était ainsi que la chevalerie comprenait la fidélité; certes, ceux qui en donnaient une preuve si touchante ne pouvaient manquer d'être fidèles aux vœux par lesquels ils se liaient au Seigneur des seigneurs. Dieu leur

(1) *Epist.* lib. V, XXII.
(2) *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. II, p. 373.

avait fait entendre son appel en se servant du sentiment qui dominait en eux; leur vocation était donc bonne & vraie, Hugues de Cluny ne pouvait qu'y applaudir. En même temps qu'il recevait Guy de Mâcon avec sa noble suite, il ouvrait à la comtesse sa femme les portes de Marcigny; & le comté devenu vacant s'ajoutait aux possessions des ducs de Bourgogne (1). Mais on conçoit que de tels évènements fissent du bruit; le Souverain Pontife en fut instruit, & aussitôt écrivit à l'abbé de Cluny la lettre suivante :

« Si les Romains allaient en France aussi souvent que « les Français viennent à Rome, nous te ferions plus sou- « vent connaître par Nos lettres ou par Nos messagers ce « que font pour ou contre Nous les puissances du ciel & de « la terre. Mais tu es si soucieux de nourrir des courtisans « & des grands seigneurs que les pauvres gens t'importent « peu. Nous devons pourtant te rappeler que notre pauvre « & bon Rédempteur nourrissait les Anges du ciel sans « mépriser les pécheurs de la terre ; bien au contraire, il « mangeait avec ceux-ci. Frère très cher, pourquoi donc ne « pas considérer dans quel péril, dans quelle misère se « trouve la sainte Eglise? Où sont donc ceux qui vont vail- « lamment au-devant du danger, qui résistent à l'impiété, « qui ne craignent pas de mourir pour la justice & pour la « vérité? Ceux qui semblaient craindre & aimer Dieu, voici « que nous les voyons fuir les combats du Seigneur, négli- « ger le salut de leurs frères, & chercher leur repos, en vrais « égoïstes ; pasteurs & chiens s'enfuient, au lieu de défendre « le troupeau ; les loups & les voleurs peuvent se ruer sur « les brebis du Christ, personne plus ne les défend. Tu as « reçu ou tu as entraîné un duc dans le paisible asile de « Cluny, & par ta faute voilà cent mille chrétiens sans dé- « fense. Que si Nos conseils ont été sans valeur, si l'ordre « du Siège apostolique n'a pu obtenir obéissance, au moins « les gémissements des pauvres, les larmes des veuves, la « ruine des églises, les cris des orphelins, la douleur & le

(1) *Ibid.*

« murmure des prêtres & des moines auraient dû t'arrêter, « te rappeler ce que dit l'Apôtre : La charité ne cherche pas « ses avantages personnels. Ils auraient dû te faire prendre « à cœur de pratiquer comme à ton ordinaire cette autre « maxime : Celui qui aime son prochain a accompli toute « la loi. Que te disent donc le bienheureux Benoît & Gré- « goire lui-même? L'un commande d'éprouver pendant un « an les novices, l'autre ne veut pas qu'un chevalier soit « admis avant trois ans d'épreuve.

« Ce qui Nous pousse à te parler ainsi, c'est qu'à peine « en ces jours-ci sait-on où trouver un bon prince; & ce « Nous est une amère douleur. Des moines, des prêtres, « des chevaliers & bien des pauvres gens se trouvent encore, « qui craignent le Seigneur, grâces à Dieu. Mais des princes « remplis de la crainte & de l'amour de Dieu, à peine y en « a-t-il quelques-uns dans tout l'Occident.

« Je ne veux pas poursuivre davantage sur ce sujet, car « j'ai confiance qu'avec la miséricorde divine, la charité du « Christ, dont tu es ordinairement le temple, justifiera « mes paroles, qu'elle transpercera ton cœur, & te fera « comprendre la douleur que j'éprouve à voir un bon prince « ravi à sa mère l'Eglise. Que si un mauvais duc ne lui « succède pas, au moins pourrons-Nous en être un peu « consolé. Mais à l'avenir, frère, sois plus prudent en pareil « cas, & mets avant toute vertu la charité de Dieu & du pro- « chain.

« Que tout cela te pousse à Nous tendre la main, à Nous « secourir par tes prières, toi & tous les frères qui te sont « confiés, afin de mériter de monter toujours de vertu en « vertu jusqu'au sommet de la parfaite charité (1). »

On le voit, l'amitié de saint Grégoire VII pour Hugues de Cluny ne l'empêchait pas d'adresser au saint abbé des paroles sévères, empreintes par moment d'une amertume qui devait être bien douloureuse à celui qui les entendait. Nous remarquerons en passant que les éloges donnés ailleurs

(1) *Epist.* lib. VI, XVII.

par une autorité si dégagée des considérations personnelles n'en sont que moins suspects & plus significatifs. En la circonstance présente, il était évident qu'il y avait un malentendu ; &, pour notre part, nous n'hésitons pas à y voir l'œuvre de ces esprits jaloux qui ne cherchaient qu'à décrier Cluny auprès de saint Grégoire VII, ainsi qu'il l'a dit lui-même. On lui avait expliqué que la Bourgogne était dans le deuil, que les prêtres gémissaient, que les orphelins & les veuves étaient sans défense, que les églises allaient être ruinées, &c. Or il y avait là une exagération faite pour tromper le saint Pontife. Grégoire ne pouvait manquer d'être blessé, en se voyant enlever un des rares auxiliaires sur lesquels il pouvait compter pour l'œuvre de régénération & d'affranchissement qu'il poursuivait au prix de son repos, au péril même de sa vie. Seulement tout cela était faux ; Hugues de Bourgogne laissait son duché entre les mains de son frère Eudes, aussi pieux & aussi vaillant que lui, qui aida plus tard à la fondation de Cîteaux en ses états, de concert avec son frère Robert, évêque de Langres. Eudes trouvera un jour une mort sainte pendant la croisade, où il avait accompagné Godefroy de Bouillon. Son corps, rapporté à Cîteaux, y sera inhumé (1). Si la succession de Bourgogne avait dû passer en moins bonnes mains, jamais Hugues de Cluny n'eût voulu admettre son neveu au monastère. Ne savait-il pas que, pour des raisons du même genre, saint Odilon avait refusé d'y garder l'empereur saint Henri ? Lui-même ne venait-il pas de renvoyer à son peuple cet archevêque de Mayence, dont il espérait mieux qu'une trahison dans la cause de l'Eglise romaine ? Il y avait donc là, nous le répétons, un véritable malentendu, que saint Grégoire VII se chargea lui-même d'éclaircir deux ans plus tard, lorsqu'il accueillit à bras ouverts le comte Simon de Crespy, pourtant devenu moine. Le saint Pape se servit utilement alors de l'illustre converti pour négocier une des plus graves affaires de son pontificat, la paix du Saint-Siège avec Robert Guiscard.

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres*, t. IX, p. 195 ; tombeau du duc Eudes, de son fils & de son petit-fils.



Mais nous écrivons la vie d'un saint; & après avoir constaté la droiture de sa conduite, nous devons envisager au point de vue surnaturel l'amère épreuve qui le frappait. Durant deux ans il se vit ainsi en butte aux objurgations de la plus haute autorité qui fût en ce monde, & qui parlait pourtant par la bouche d'un ami. Les éloges personnels dont étaient mêlés ces reproches le touchaient trop peu pour adoucir le chagrin d'être soupçonné par le Vicaire de Jésus-Christ. Le démon arrangeait les choses de façon à provoquer autour de lui des actes blâmables, dont l'abbé de Cluny n'était point responsable, mais qui retombaient sur lui de tout leur poids. Telle fut la trahison dont son ancien moine Robert se rendit coupable précisément l'année suivante, en contrecarrant de sa propre autorité les actes du légat apostolique en Espagne, là où le saint abbé ne pouvait à coup sûr être coupable de ne le point surveiller. Nous ne reviendrons pas sur ce fait que nous avons déjà rapporté, mais nous rappellerons la sévérité avec laquelle saint Grégoire VII en écrivit à l'abbé de Cluny. Ce genre d'épreuve, qui consiste dans le blâme des gens de bien, lesquels peuvent être même des saints, est permis souvent par le Seigneur pour achever de purifier dans le creuset de l'humiliation l'âme parvenue à un très haut degré de sainteté. Elle se voit en butte aux reproches de ceux qu'elle aime, de ceux qu'elle respecte, de personnages qui ont auprès du monde un crédit mérité; & cela, pour des actes où l'on ne trouverait rien à reprendre au point de vue du droit, si on les considérait dans leur vérité, pour des actes souvent commandés par le devoir même. Hugues en était là.

Au moment où le Pape était si fort indisposé contre lui, une plainte nouvelle arrivait au Saint-Père sur la conduite de l'abbé de Cluny. C'était encore l'évêque de Mâcon avec lequel Hugues se trouvait en opposition & qui déférait ses actes au Saint-Siège; mais ce n'était plus un évêque tel qu'avait été Drogon quinze ans auparavant: c'était Landri de Berzé, homme recommandable, & plus encore; car un chroniqueur du XIII[e] siècle, élevé dans son enfance à l'école de Saint-Vincent de Mâcon, rapporte que cet évêque avait jadis,

par son seul commandement & sa seule défense, interdit l'entrée de cette église à une myriade de passereaux qui auparavant pénétraient constamment dans le vaisseau sacré & dérangeaient notablement l'ordre des offices. Après que Landri l'eût défendu, aucun de ces oiseaux ne vint plus voleter dans l'église, bien que tous continuassent à nicher au dehors (1). Tel était l'homme qui attaquait Hugues de Cluny. De plus, il était soutenu par l'archevêque de Lyon, nommé Gébuin, jadis doyen du chapitre de Langres, personnage aussi très respectable & respecté en effet dans toute la province. Landri crut donc, en 1078 ou 1079, avoir à se plaindre d'usurpations commises par Cluny au détriment de son Eglise. Mais il se garda de prendre le moyen extra-légal choisi jadis par Drogon pour rentrer dans ses droits. Il se rendit à Rome, où saint Grégoire VII, qui l'avait sacré, l'accueillit avec faveur. Une nouvelle lettre partit à l'adresse de l'abbé de Cluny. Grégoire disait :

« Notre frère & coévêque Landri de Mâcon, venant au tombeau des Apôtres, s'est plaint que tu avais enlevé à son Église les droits dont elle avait joui en paix sous ses prédécesseurs, alors même que ceux-ci étaient simoniaques. Nous avons jugé convenable que cette Église ne fût pas privée sans raison des biens qu'elle possédait, même au temps où ses évêques manquaient à leurs devoirs, surtout aujourd'hui qu'elle a un digne pasteur, ordonné jadis au sein de l'Eglise romaine. Nous voulons donc que ta charité laisse l'Église de Mâcon en possession paisible des biens qui font l'objet de ses réclamations, si elle les a possédés jusqu'à l'avènement de notre frère Landri ; ou bien que tu lui donnes en échange une compensation convenable. Que si vous ne pouvez arranger cette affaire à l'amiable, Nous voulons que Notre frère l'évêque de Die & l'abbé de Saint-Paul s'en occupent, pour terminer selon la justice une querelle dont je ne veux plus

(1) *Anecdotes histor. d'Étienne de Bourbon*, p. 256. Au XIIe siècle il arrivait très souvent que les fenêtres des églises n'étaient pas fermées par des vitraux, mais seulement par des claires-voies en pierre sculptée.

voir rien subsister entre vous. Car, sans la concorde, la meilleure religion ne vaut rien, & toute autre œuvre, si bonne qu'elle soit, ne compte pour rien (1). » Cette lettre était du 14 avril 1079. Landri ne put pas s'entendre avec l'abbé de Cluny. Un document que nous citerons tout à l'heure nous porte à croire qu'il s'agissait d'un monastère dont on avait expulsé les moines de Cluny, pour les remplacer par des moniales (2). L'évêque de Mâcon, loin d'attendre la décision des légats, jeta l'interdit sur les chapelles extérieures qui s'élevaient maintenant autour de l'abbaye, & lança l'excommunication contre les moines qui les desservaient. On en revenait donc à ce que Drogon avait jadis tenté, mais cette fois en violation d'une bulle accordée par saint Grégoire VII lui-même à Cluny, quatre ans auparavant. Ce n'était pas le moyen de faire fléchir le saint abbé, qui pouvait courber la tête avec douleur sous le mécontentement du Souverain Pontife, mais qui était d'autant plus fort qu'il était plus humble. Il envoya son prieur exposer au Pape la situation vraie. Grégoire avait déjà écrit à Hugues de Die d'arranger toute cette affaire, qui le désolait ; & il promettait de procéder avec rigueur, sans acception de personnes, contre quiconque ne se soumettrait pas (3). C'étaient là des paroles qui eussent paru fort claires à l'abbé de Cluny s'il les eût pu lire. Mais enfin la mission du prieur eut un meilleur succès. Grégoire réfléchit beaucoup, & se décida à confier l'examen de l'affaire au saint évêque d'Albano, Pierre, moine de Vallombreuse, connu & vénéré dans l'Eglise sous le nom de saint Pierre Ignée. Il était alors légat en France. Au reçu de l'ordre pontifical, il se mit en route pour Cluny, & y arriva avant la fin de l'année. Il trouva que les choses avaient encore bien empiré ; mais le Ciel avait permis de nouveaux incidents propres à mettre le droit & la vérité en lumière. A l'époque des quatre-temps de septembre, l'archevêque de Vienne, Warmond,

(1) *Epist.* lib. VI, xxxiv.
(2) Charta Petri Albanensis, *Biblioth. Cluniac.* col. 514.
(3) Ap. Migne, t. CXLVIII, col. 695.



ancien moine de Cluny, était arrivé de Rome à l'abbaye, porteur d'un message du Souverain Pontife, qui sans doute insistait pour la conclusion d'un arrangement. Hugues avait retenu l'archevêque, en le priant de conférer les ordres sacrés à ses moines, conformément aux nombreuses bulles pontificales qui donnaient ce droit à tout évêque dont l'abbé de Cluny aurait demandé le ministère. Warmond avait accompli la fonction sacrée, & repris ensuite la route de son évêché. Il devait passer par Mâcon. Arrivé près de Monceau, une troupe d'hommes d'armes, conduits par des chanoines de Saint-Vincent de Mâcon, s'était jetée sur la suite de l'archevêque & l'avait maltraitée ; le prélat lui-même avait été dépouillé, on lui avait volé sa crosse, un fer de lance lui avait froissé la gorge ; le tout aux cris de : « Mort au violateur de « l'épouse de Saint-Vincent ! » Warmond & les siens avaient dû reprendre précipitamment le chemin de Cluny. C'était la revanche de Drogon ; mais il ne paraît pas que Landri ait été coupable de cet attentat, qui reste à la charge des chanoines, trop zélés à servir par ce moyen la cause de l'évêque. Les choses en étaient là lorsque le cardinal Pierre d'Albano arriva à Cluny. Il s'empressa de confirmer publiquement, en l'église Notre-Dame, les privilèges concédés à l'abbaye par le Saint-Siège, & indiqua pour l'année suivante (1080) un concile auquel devaient assister l'archevêque de Lyon & l'évêque de Mâcon. Le concile s'assembla le jour de Sainte-Agathe, 5 février 1080 (1). Warmond de Vienne s'y trouva, & fit le récit de tout ce qui lui était arrivé. Ensuite le légat fit donner lecture de la dernière bulle accordée à Cluny par le Pontife régnant, & dans laquelle était formellement stipulée pour les chapelles extérieures l'exemption de toute juridiction épiscopale. On constatait par là même que Landri s'était placé sous le coup de l'excommunication. Connais-

(1) La charte de Pierre d'Albano, à laquelle nous empruntons ces détails, dit ici 1078 ; mais c'est évidemment une erreur, puisqu'au début le légat dit avoir été envoyé par le Pape la septième année de son pontificat, soit en 1079. Et c'est ainsi que Jaffé place les différentes dates de toute cette affaire en son *Regestum*.

sait-il, avant d'agir, les privilèges de Cluny? Le légat le lui demanda, & il répondit négativement; sur quoi Hugues de Cluny s'écria : « Comment? Ne vous ai-jé pas dit que vous « iriez contre les privilèges apostoliques, en jetant l'interdit « sur nos chapelles & nos chapelains? » Landri s'embarrassa dans ses demi-dénégations, mais refusa toute satisfaction & tout aveu. Le légat le frappa alors lui-même de suspense jusqu'à ce que le Pape en eût jugé autrement. Sur ce, les ardents chanoines de Mâcon se répandirent en injures contre le cardinal, mais n'échappèrent point à l'excommunication, dont ils furent frappés pour avoir outragé l'archevêque de Vienne. Vint le tour de Gébuin, archevêque de Lyon, qui avait confirmé la sentence portée par Landri contre les églises extérieures de Cluny. Ce prélat ne consentit pas à se rétracter; mais il dut entendre le légat lever l'interdit & les excommunications prononcés par lui, frapper d'avance de nullité toute sentence pareille que l'archevêque pourrait vouloir porter à l'avenir, & décider enfin le retour à Cluny des biens qui avaient fait l'objet premier du litige. Toute cette procédure avait mis en pleine lumière la rectitude de la conduite tenue par l'abbé de Cluny. Lorsque saint Grégoire VII eut connaissance de tous ces détails, les préventions qu'on avait pensé un moment lui mettre en l'esprit contre le saint abbé se trouvèrent dissipées; &, l'année suivante, il infligeait un blâme à l'évêque de Mâcon, qui persistait à se montrer réfractaire à la sentence portée par le légat apostolique. Le Pape exigeait en outre que l'évêque eût une entrevue, entre Mâcon & Cluny, avec quelques-uns des moines les plus marquants de l'abbaye, pour donner son acquiescement à l'acte dressé par le cardinal d'Albano. En outre, les clercs de Mâcon, coupables d'avoir insulté le légat après avoir outragé l'archevêque de Vienne, durent se présenter à Cluny & venir pieds nus faire satisfaction devant l'autel majeur de la basilique. Grégoire admettait toutefois qu'il pourrait y avoir lieu à réviser le jugement, après ces marques d'obéissance données à la sentence du légat apostolique (1). C'est qu'en effet on

(1) *Bull. Cluniac.* p. 21.

avait incriminé auprès du Souverain Pontife la conduite de l'évêque d'Albano, qu'on trouvait trop simple en affaires, à ce qu'il paraît d'après une lettre de Grégoire lui-même (1). Cependant, en cette circonstance, la question était claire, & la bulle du Pontife lui-même était un texte qu'il suffisait de lire & d'appliquer pour rester dans le droit. Aussi ne paraît-il pas que le jugement du cardinal d'Albano ait été ni cassé ni révisé.

Mais, ainsi que nous l'avons remarqué en d'autres circonstances, l'épreuve que subissait Hugues de Cluny fut féconde pour les siens autant que pour lui. Jadis la mort de son père le comte Dalmace avait été cause d'une douleur profonde, dont le fruit avait été la fondation de Marcigny & de la Charité. Maintenant, le cœur du saint abbé saignait à cause d'un autre père qui lui était doublement cher ; & cette fois encore, cette peine amère porta un beau fruit, « un fruit du cœur, » selon l'expression du patriarche Benoît (2). La nouvelle fondation dont nous allons parler eut, comme La Charité-sur-Loire, pour don particulier celui de l'expansion & de la fécondité, jusqu'à posséder, tant en France qu'en Angleterre, vingt-neuf prieurés au XIIIe siècle. Nous voyons là, quant à nous, la bénédiction spéciale méritée à ces monastères par la souffrance qu'endura leur fondateur avant de leur donner naissance. Celui qui nous occupe maintenant est le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, hors les murs de Paris. Henri Ier l'avait relevé de ses ruines & y avait placé des chanoines. Mais, vingt ans après, malgré les libéralités royales, Saint-Martin-des-Champs était réduit à un état lamentable qui réclamait un prompt remède. Philippe Ier venait d'entrer en relations avec Cluny, dont il avait d'abord fort maltraité les possessions, mais avec qui Simon de Crespy l'avait réconcilié. Il commença dès lors à apprécier le saint abbé Hugues ; malgré la mollesse incurable de son âme, Philippe ne perdait pas un fonds de bons sentiments. Le vénérable Haganon, évêque

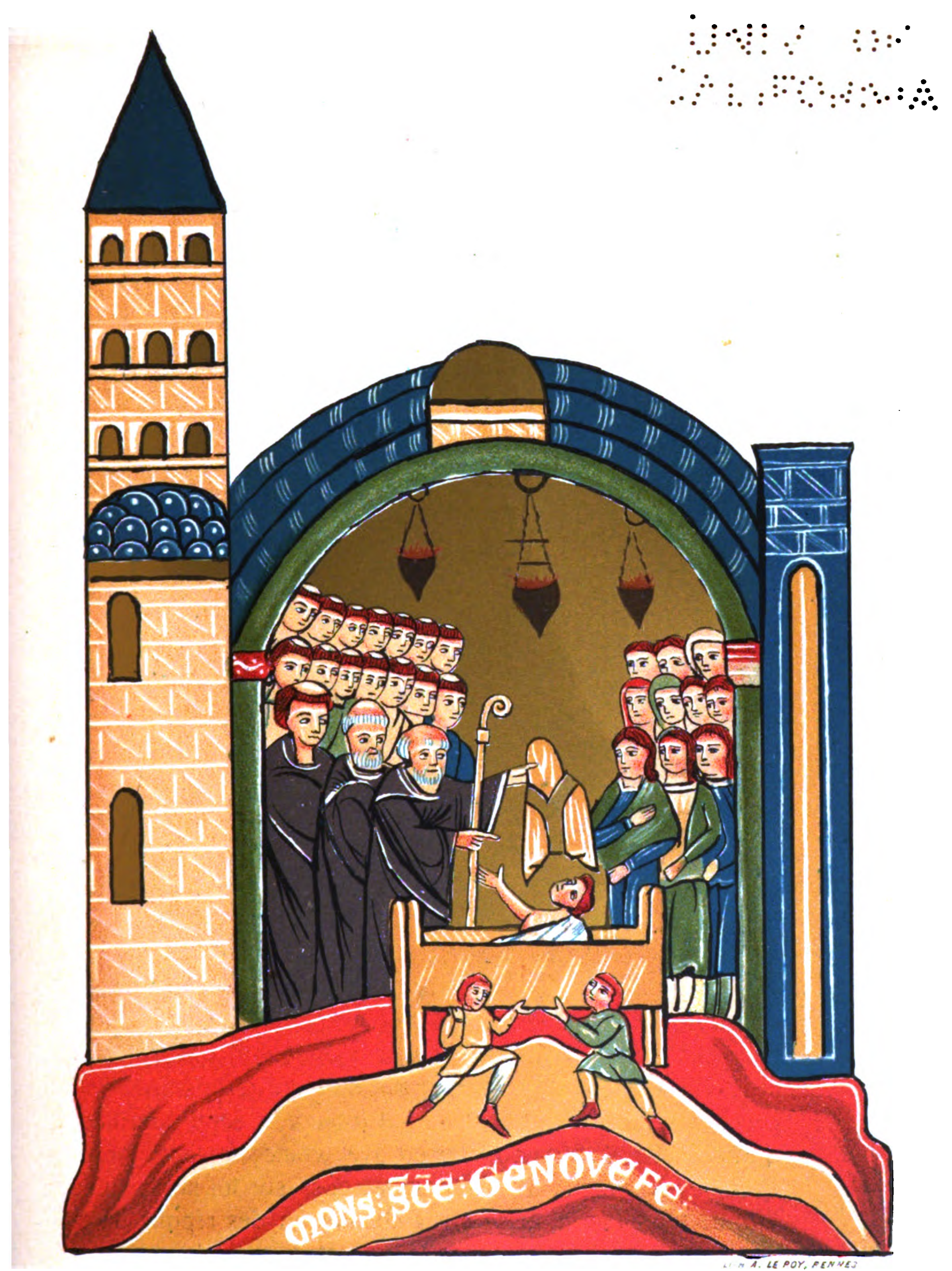
(1) Ap. Migne, col. 694.
(2) Sermo de passione sancti Placidi.

d'Autun, fidèle ami de Cluny, & Rainald de Nevers, qui voyait fleurir sur ses domaines le prieuré de La Charité, achevèrent d'amener le roi à des sentiments de véritable amitié envers les Clunisiens. Philippe se trouvait en 1079 à Fleury-sur-Loire, auprès du corps de saint Benoît, qui repose en cette illustre abbaye. Le pauvre prince aimait le saint Patriarche, & un jour il réclamera la faveur d'être enseveli auprès de lui. Ce fut en ce même lieu qu'il résolut de confier à l'abbé de Cluny le soin de restaurer Saint-Martin-des-Champs, & il donna pour cela un diplôme que signèrent après lui Haganon d'Autun & Rainald de Nevers. A l'occasion de cette fondation, Hugues fit le voyage de Paris. Il venait d'y arriver avec les moines qu'il destinait à Saint-Martin, & leur prieur nommé Ursion, lorsqu'il alla un matin à l'église Sainte-Geneviève, où reposaient les reliques de la patronne de Paris. Il y avait dans le trésor de cette église une chasuble que l'on disait avoir servi au Prince des Apôtres. Hugues la vit, & dit sans trop y songer : « Que n'avons-nous ici quelque paralytique ! nous mettrions à l'épreuve la vertu de l'Apôtre. » Le mot fut entendu, & un instant après, on apportait sur un brancard un pauvre chevalier, nommé Robert, qui, semble-t-il, était déjà connu de l'abbé de Cluny. Blessé dans un combat, Robert était resté complètement paralysé des deux jambes ; & à cette heure, comprenant que l'abbé Hugues n'avait pas parlé sans une inspiration surnaturelle, & que vraiment « la vertu de Dieu était en lui prête à guérir les malades (1), » il venait supplier Hugues de lui obtenir sa guérison. Il la demandait avec tant d'instance que le saint abbé, d'abord tout effrayé d'avoir inconsciemment préparé cette scène, finit par promettre son intercession. Il célébra le saint Sacrifice, durant lequel il pria pour Robert avec grande ferveur. Après quoi, il s'approcha du paralytique, posa sur lui la chasuble dite de saint Pierre, & se mit à chanter un des répons de la fête des saints Apôtres, dans lequel est retracée la guérison du paralytique à la porte du Temple. Et tout aussitôt, en

(1) Luc. v, 17.

GUERISON DU PARALYTIQUE ROBERT

La scène se passe à Sainte-Geneviève de Paris. — Deux [illegible] soutiennent la litière sur laquelle Robert est étendu. Saint Hugues lui fait toucher la [illegible] dite de saint Pierre.



GUÉRISON DU PARALYTIQUE ROBERT

La scène se passe à Sainte-Geneviève de Paris. — Deux hommes soutiennent la litière sur laquelle Robert est étendu. Saint Hugues lui fait toucher la chasuble dite de saint Pierre.

présence de la foule qu'avait attirée le bruit de ce qui se passait, Robert se leva, ferme sur ses jambes, qui avaient recouvré toute leur vigueur. Ce fut un concert d'actions de grâces dans toute la multitude présente à ce spectacle. Ceux de sainte Geneviève attribuèrent tout l'honneur du miracle à saint Pierre, ceux de Cluny le revendiquaient au contraire pour leur abbé; Hugues était naturellement de l'avis des premiers, & renvoyait à l'Apôtre toutes les louanges qu'on lui adressait. En somme tout le monde avait raison, disent les biographes; Hugues avait fait le miracle; mais il n'aurait rien pu par lui-même, si saint Pierre qu'il invoquait n'avait prié le Seigneur, & si le Seigneur n'avait accordé la grâce. Mais le peuple, dans sa simplicité, pensait justement comme l'aveugle-né de l'Évangile : « Nous savons que Dieu « n'exauce pas les pécheurs, mais qu'au contraire celui-là « est exaucé qui honore Dieu & fait sa volonté. Si cet « homme n'était pas de Dieu, que pourrait-il (1)? »

En dépit du crédit qu'assuraient aux Clunisiens des faits aussi retentissants, les débuts du monastère de Saint-Martin-des-Champs furent difficiles. Le chroniqueur du XIIIe siècle que nous avons déjà cité, rapporte un fait qui témoigne du triste état dans lequel les moines trouvèrent le prieuré (2). Ils n'étaient pas très nombreux d'abord; & cependant les ressources du monastère étaient impuissantes à les faire vivre. Ils députèrent donc deux ou trois d'entre eux à l'abbé de Cluny, pour lui demander de rappeler à l'abbaye toute la colonie de Paris, qui se trouvait aux prises avec le besoin. Mais Hugues se plaçait à un point de vue bien différent. « Vous manquez du nécessaire, répondit-il aux envoyés, « parce que vous n'êtes pas assez nombreux là-bas & parce

(1) Johan. IX, 31-33.

(2) Il l'a entendu dire, & il croit même l'avoir lu dans la Vie de saint Hugues. Or ce fait ne se trouve pas dans les biographies données par la *Biblioth. Cluniacensis* & les Bollandistes, ni dans Gilon. Mais il pouvait exister dans un des recueils d'histoire qui faisaient partie de la bibliothèque de Cluny & dont nous n'avons plus que des débris. (V. *Anecdotes d'Étienne de Bourbon*, p. 181.)

« que vous ne criez pas avec assez d'énergie vers Celui qui « nourrit toute créature vivante. » Aussi, bien loin de rappeler ses moines, leur envoya-t-il de nouveaux confrères, avec ordre de chanter bien fort les louanges du Seigneur, surtout à l'office de nuit. Les bons moines obéirent ponctuellement, avec un esprit de foi digne de leur père abbé. Or il advint qu'une nuit le roi Philippe passa près du monastère. Il n'avait pas encore vu les Clunisiens dans le prieuré qu'il leur avait remis; aussi, tout étonné d'y entendre chanter si vigoureusement, il voulut savoir ce qui se passait là. Il apprit alors que c'étaient des moines de Cluny, auxquels leur abbé avait recommandé de chanter ainsi pour obtenir de Dieu qu'il regardât en pitié leur pauvre moutier. Touché de compassion, Philippe répondit qu'il y voulait pourvoir, & assigna en effet aux moines des revenus suffisants pour leur permettre de vivre, de s'adjoindre même de nouveaux frères, & aussi de faire désormais moins de bruit. L'industrie des moines & leur travail firent le reste, &, comme nous l'avons dit, Saint-Martin-des-Champs, qui avait commencé si pauvrement mais avec une foi si simple & si naïve, devint un des plus florissants monastères clunisiens. Pierre le Vénérable pourra dire un peu plus tard que cette fille ressemble à sa mère comme l'empreinte ressemble au cachet (1).

Mais reprenons le fil de notre histoire. Peu après le jugement rendu par le cardinal d'Albano, Hugues de Cluny se retrouvait avec l'archevêque de Lyon, les évêques Landri de Mâcon, & Haganon d'Autun, réunis pour l'élection d'un nouveau pontife au siège de Châlon. Un grand nombre d'abbés assistaient à cette élection, à laquelle ils apportaient l'appui de leur suffrage, comme cela se pratiquait alors d'après le droit; & souvent ils exerçaient dans ces assemblées une influence prépondérante, à raison des graves intérêts qu'ils représentaient par l'extension des domaines monastiques (2). Dans l'élection de Châlon, Hugues eut une part

(1) *De miraculis*, lib. II, cap. VII.
(2) Dom Chamard, *Les Abbés au moyen-âge*, p. 6.

principale, & ce fut surtout d'après son avis qu'on élut Walterius ou Gautier, membre déjà distingué du clergé de cette même église (1). L'acte qui fut dressé à cette occasion insiste sur l'approbation cordiale donnée à ce choix par l'archevêque de Lyon & l'évêque de Mâcon. Ne peut-on pas voir dans cet accord des trois prélats une marque du désir sincère que l'abbé de Cluny témoignait pour le rétablissement de la paix? Cela est tout à fait conforme à son caractère aussi conciliant qu'ami de la justice. Peu après nous le retrouvons à Lyon même, présidant, avec le légat Hugues de Die & Pierre d'Albano, un concile où fut enfin jugée en dernier ressort la cause de Manassès de Reims. Hugues de Cluny agissait en vertu d'un désir du Souverain Pontife, qui avait ordonné la tenue de ce concile (2) & repoussé les dernières tentatives de l'archevêque pour se soustraire à ce tribunal. Le jugement en fut terrible pour lui; & la sentence de déposition fut prononcée par les légats, puis ratifiée par saint Grégoire VII; & le Pape écrivit même au roi de France & au comte de Roucy, pour les détourner de prêter aucune assistance au prélat indigne qui avait trop longtemps abusé de la patience du Saint-Siège.

Après le concile de Lyon, Hugues prit immédiatement le chemin de Rome, où de graves évènements se préparaient, & attiraient d'une manière toute particulière l'attention de l'abbé de Cluny. Henri de Germanie, pour lequel il s'était porté garant à Canossa, revenait avec plus de fureur à ses anciens errements. Tandis que Grégoire n'avait qu'un but depuis trois ans, à savoir de réunir une diète qui examinerait la conduite du prince, & lui rendrait la couronne si cet examen lui était favorable; tandis que le Souverain Pontife s'exposait même aux reproches des seigneurs fidèles à l'Eglise, en refusant de reconnaître pour roi de Germanie leur élu Rodolphe de Souabe; Henri n'avait eu autre chose à cœur que d'empêcher la tenue de cette diète, & de pour-

(1) Labbe, *Concil.* t. X, col. 397. — *Gallia Christiana,* Cabilonensis.
(2) Jaffé, *Regest.* 3876. — *Epist.* lib. VII, XII.

suivre dans toute l'Allemagne les prélats fidèles. La solution de la question très grave du gouvernement dépendait pourtant de la tenue de cette assemblée, qui donnerait seule le moyen de tout régler selon la justice. Aussi Grégoire fulmina-t-il l'excommunication contre ceux qui désormais s'attacheraient à en empêcher la réunion. C'était un avertissement à Henri. Celui-ci n'en tint compte, & s'enfonça de plus en plus dans ses errements criminels. Aussi prévoyait-on que de graves mesures seraient prises au concile annuel de Rome, en 1080. Archevêques, évêques, abbés, s'y rendaient en grand nombre, ainsi qu'une foule de clercs & de laïques marquants (1). Hugues de Cluny, certes, n'y pouvait manquer, pour toutes les raisons que nous savons déjà. S'abstenir, d'ailleurs, eût été peut-être fournir thème à ses détracteurs pour essayer de troubler encore la confiance que le Saint-Père lui avait rendue après le jugement prononcé par le légat Pierre d'Albano. Il se mit donc en marche. En passant les Alpes, il s'arrêta au monastère de Saint-Michel de Cluse, situé sur le versant italien, & l'histoire nous a conservé une trace de son passage en ce lieu. L'abbé de Cluse était un saint moine, appelé Benoît, auquel sa ferme orthodoxie attira les plus mauvais traitements de la part des schismatiques attachés à la fortune de Henri de Germanie. Mais en prenant le gouvernement du monastère, il avait tout d'abord déclaré qu'il avait mission d'expliquer la Règle de saint Benoît toute pure, & non pas les us & coutumes de telle ou telle abbaye. « Tout cela, « disait-il, est bon pour les pharisiens qui négligent les com« mandements de Dieu à cause de leurs traditions. D'ailleurs « la Règle confère formellement à l'abbé le droit d'ordonner & « de compléter tout ce qui n'est pas expliqué dans le texte. « Qu'aurions-nous donc à faire d'us & de coutumes ? » Et ce disant, il s'était mis à retrancher de son monastère tout ce qu'il ne trouvait pas littéralement prescrit dans la Règle de saint Benoît (2). Seulement, le vénérable abbé, en remar-

(1) Labbe, *Concil.* t. X, col. 381.
(2) *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. II, p. 701.

quant que tout n'est pas expliqué par le saint Patriarche dans son texte même, n'avait pas songé que vouloir suppléer à ce silence par son seul jugement était tout simplement faire table rase de l'expérience des siècles, & s'exposer à la recommencer à ses propres dépens. Il n'avait pas songé non plus que, là où saint Benoît n'entre pas dans le détail, c'est précisément parce qu'il suppose des coutumes existant avant lui dans l'ordre monastique, & qu'il les adopte selon l'exemple de ses devanciers. Aussi Benoît de Cluse ne tarda-t-il pas à se trouver fort empêché de saisir le vrai sens de tels endroits de la sainte Règle, restés écrits & détaillés dans la tradition, mais non pas dans le texte. Dans son embarras, il recourut à la prière, ainsi que font les amis de Dieu, & le bienheureux père Benoît lui vint en aide. Il apparut une nuit à son disciple; l'abbé de Cluse le voyait assis devant une table pour prendre son repas, & il s'empressait à le servir. Mais voici que saint Benoît lui tendit sa coupe, & l'y fit boire, puis se leva de table en lui disant : « Suis-moi, mon « fils. » L'abbé obéit, & tout en marchant dit au Patriarche : « Père, ne pourriez-vous me donner le sens exact de cer- « taines paroles de votre Règle, dont je ne pénètre pas en- « tièrement le sens ? » Et saint Benoît de lui répondre : « Bien « cher fils, si tu veux éclaircir tes doutes, & arriver à la per- « fection monastique, prends le livre de Jean Cassien, qui « rapporte bien au long les Conférences des Pères & leurs « Institutions. » On ne pouvait mieux dire que, en voulant s'en tenir au texte seul de la sainte Règle, l'abbé de Cluse s'était bandé les yeux & avait fini par ne plus même y voir ce qui s'y trouvait, puisque cette recommandation de lire Cassien y est expressément inscrite, & par deux fois. Benoît de Cluse accepta cette petite leçon comme les saints savent le faire, & se mit à lire & relire le livre de Cassien pour s'en pénétrer. Il en était là, quand arriva chez lui l'abbé de Cluny. Sans hésiter, & avec une humilité exemplaire, il conta tout à cet abbé qui était alors en Europe le représentant le plus illustre de l'observance traditionnelle. C'était donc bien une sorte de confession que faisait ainsi l'abbé Benoît. Hugues

répondit avec délicatesse à tant de confiance, & sans faire allusion à ce qui concernait l'interprétation de la sainte Règle, il se contenta de faire connaître à Benoît ce que l'esprit de prophétie lui révéla sur l'autre partie de la vision. « Le saint « Patriarche, dit-il, t'a fait boire à sa coupe & t'a dit de le « suivre ; c'est pour t'avertir que tu auras à participer au ca- « lice & aux souffrances des saints. » L'évènement prouva bien amplement que la lumière de vérité avait inspiré cette réponse à l'abbé de Cluny. Les moines de Cluse le consultèrent encore sur un autre sujet. Leur monastère, situé à une altitude assez grande, était fréquemment frappé de la foudre. Que faire pour écarter ce danger terrible dont on était sans cesse menacé ? Hugues conseilla d'instituer dans l'abbaye un culte particulier en l'honneur de saint Laurent, qui protégerait certainement le monastère contre le feu du ciel. Les moines de Cluse suivirent ce conseil, & n'eurent plus en effet à redouter le terrible fléau (1).

En quittant Cluse, Hugues pousuivit son voyage, & parvint à Rome, où le concile s'ouvrit. Il fut ce que l'on attendait, & contre les investitures laïques, & contre Henri de Germanie. En présence des agissements de ce prince incorrigible & perfide, le doute & la réserve n'étaient plus possibles. Sous peine de livrer au mépris & à la dérision la parole du Christ parlant par son Vicaire, Grégoire dut donner suite aux avertissements qui n'avaient pas été écoutés, & par conséquent lancer de nouveau contre Henri une solennelle sentence d'excommunication. Tout ce qui avait été gagné à Canossa était perdu pour le prince plus encore que pour l'Eglise ; car le Pontife souverain, maintenant bien éclairé sur la perversité de Henri, confirmait l'élection de Rodolphe de Souabe, & lui donnait la couronne de Germanie. C'était la guerre en Allemagne ; mais celui-là seul en était responsable qui avait tout fait pour empêcher une solution pacifique ; & les seigneurs allemands préféraient de beaucoup cet état nouveau, dans lequel ils avaient un roi digne de toute leur

(1) Rainald, *Synopsis vitæ S. Hugonis metrica*, sub finem.

confiance, à l'état d'incertitude & de trouble que le prince déchu entretenait depuis trois ans. Ce fut, sans aucun doute, une douleur bien cuisante pour le cœur de l'abbé de Cluny. Mais du moins elle fut compensée par un témoignage d'estime & de confiance tel que jamais abbé n'en avait reçu, croyons-nous. Grégoire VII voulut certainement lui rendre enfin toute la justice qu'il méritait, & probablement faire taire par l'éclat de cet acte les langues jalouses qu'il connaissait. En cela sa générosité n'eut d'égale que sa délicatesse; il voulait fermer les blessures involontairement faites au cœur d'un ami dans l'accomplissement même du devoir pastoral; mais cet ami était là; & le Pontife ne voulait pas l'écraser sous le poids des éloges. Ce fut donc à son monastère en général & à ses prédécesseurs qu'il les adressa. Se levant en présence des pères qui siégeaient de chaque côté du trône pontifical, Grégoire prononça ces paroles solennelles, que Cluny recueillit & garda chèrement:

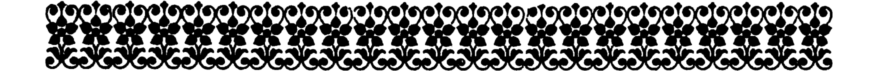
« Sachez, mes frères dans le sacerdoce, vous tous qui composez cette sainte assemblée, qu'entre tous les nobles monastères fondés au delà des monts à la gloire du Dieu tout-puissant & des bienheureux Apôtres Pierre & Paul, il en est un qui est le bien propre de saint Pierre, qui est uni à l'Eglise de Rome par un droit spécial. Ce monastère est celui de Cluny. Voué principalement, dès sa fondation, à l'honneur & à la défense du Siège apostolique, par la grâce & la clémence divines, il est arrivé, sous de saints abbés, à une telle grandeur, à une telle sainteté, qu'il dépasse tous les monastères d'outre-monts dans le service de Dieu & la ferveur spirituelle; aucun autre ne l'égale, autant que j'en puis juger, bien qu'il y en ait un grand nombre de plus anciens que lui. Car il n'y a pas eu à Cluny un seul abbé qui ne fût un saint. Moines & abbés n'ont pas menti à cette sainte Eglise leur mère; ils n'ont point fléchi le genou devant Baal ni devant les idoles de Jéroboam. Prenant modèle sur la liberté & sur la dignité du Saint-Siège de Rome, ils ont noblement conservé l'autorité que leur ont acquise leurs ancêtres; car ils ne se sont jamais courbés sous la domination des

princes de ce monde, & sont restés les défenseurs courageux & soumis de saint Pierre seul & de son Eglise. C'est pourquoi Nous voulons, par l'autorité apostolique, défendre à qui que ce soit, archevêque ou évêque, roi ou duc, marquis, prince ou comte, même à Nos légats, d'élever la voix ou de faire valoir aucune prétention contre ce monastère. Nous voulons, conformément aux privilèges conférés par Nos prédécesseurs & par Nous-même, que Cluny jouisse de l'immunité entière & perpétuelle que lui a conférée le Saint-Siège; Nous voulons que, sous l'aile des Apôtres, Cluny respire à l'abri du trouble & de la tempête; que, dans le sein de cette Eglise, mère des Églises, Cluny trouve un éternel repos, pour l'honneur du Dieu tout-puissant & des saints Apôtres Pierre & Paul (1). »

Ces paroles solennelles achevées, le Pape se tourna vers les évêques assis à sa droite, & demanda s'ils approuvaient. « Oui, répondirent-ils, *placet, laudamus.* » Ceux qui siégeaient à la gauche du Souverain Pontife donnèrent la même adhésion. Après quoi le Pape se rassit, léguant pour les siècles aux échos de la basilique constantinienne cet imposant éloge, qu'un moine osera résumer dans le nom qu'il donne à Cluny : « *Roma secunda vocor.* »

(1) *Bull. Cluniac.* p. 21.





CHAPITRE XIX

CARACTÈRE DES LÉGATIONS CONFIÉES A L'ABBÉ DE CLUNY.
VOYAGE A ROME ET AU MONT CASSIN.
MORT DE SAINT GRÉGOIRE VII.
(1080-1085)



N le voit, désormais se trouvait rétablie entre le Pontife romain & l'abbé de Cluny cette amitié nouée depuis trente-cinq ans, & cimentée par tant de travaux communs & de luttes pour la même cause. La fidélité des Clunisiens ne se démentit pas dans la suite, & plus rien ne fut capable d'en faire douter le saint Pape. Il avait en ce moment plus que jamais besoin de fermes appuis & d'amis à l'épreuve du malheur. Henri de Germanie répondait à l'excommunication par les scandales d'un conciliabule tenu à Mayence, où dix-neuf évêques jetaient encore une fois l'anathème au Vicaire de Jésus-Christ. Il allait plus loin : quatre ans auparavant, le conciliabule de Worms avait seulement demandé aux évêques lombards de signer ses décisions blasphématoires ; aujourd'hui un synode schismatique de trente prélats se réunissait à Brixen, & continuant l'œuvre de Mayence, prononçait la déposition du Pape Gré-

goire, en acclamant à sa place l'archevêque de Ravenne, le trop fameux Guibert, jadis chancelier de Lombardie, l'instigateur du schisme de Cadaloüs (juin 1080). La guerre éclatait en Allemagne, & bientôt Rodolphe allait tomber mortellement frappé sur les bords de l'Elster. Grégoire ne s'abandonnait pas néanmoins. En 1081, le 4 février, il renouvelait la sentence d'excommunication portée contre Henri, dont les crimes étaient arrivés à leur comble. Mais bientôt on apprenait à Rome la défaite des troupes de la comtesse Mathilde, qui avait voulu barrer le passage au tyran de Germanie. Celui-ci apparaissait devant Rome au mois de mai suivant. C'était un siège de deux ans qui commençait.

Durant ce temps, l'héroïque Pontife embrassait des yeux toute la chrétienté; comme le marin qui veille pendant la tempête à la fois sur toutes les parties de son navire, Grégoire continue de diriger sur tous les points la lutte contre les usurpations des pouvoirs séculiers à tous les degrés. En France, à côté de son vigoureux légat Hugues de Die, & de Richard, abbé de Saint-Victor, il aime à placer son ami de Cluny, juge plus doux & souvent plus sûr. Celui qui suit la série des lettres de saint Grégoire VII, remarque bientôt ce caractère particulier du rôle dévolu à l'abbé de Cluny. Hugues de Die attaque avec vigueur, mais souvent dépasse le but; l'affaire se complique d'appels au Saint-Siège qui amènent le Pape à l'examiner de nouveau. Grégoire VII casse la sentence; puis il a recours à l'abbé de Cluny, pour que celui-ci apporte à la conduite de la procédure les tempéraments dont il a le secret. Ainsi, vers 1080, Térouanne avait un évêque nommé Lambert qu'on accusait de simonie. Grégoire entretint une correspondance active à ce sujet, tant avec le prélat qu'avec le comte Robert de Flandre, qui prenait parti pour Lambert, supposant que son serment de fidélité au roi de France l'obligeait à soutenir un évêque auquel Philippe Ier témoignait de la sympathie. Le Pape déclarait la cause remise à l'examen de l'évêque de Die. Celui-ci, ayant cité Lambert à un concile & ne l'ayant pas vu comparaître, l'avait excommunié. Sur ces entrefaites, un incident vient

tout aggraver. Sous prétexte que Lambert est notoirement excommunié comme simoniaque, deux chevaliers enfoncent la porte de son église, y pénètrent, blessent le prélat, font main basse sur tout le mobilier sacré, brisent les crucifix, se conduisent en un mot comme d'enragés païens. Le vigilant Pontife écrit aussitôt à ces deux brigands, indignes de la chevalerie, d'avoir à se présenter devant l'évêque de Die & l'abbé de Cluny, pour recevoir d'eux une peine de nature à donner satisfaction à Dieu & à l'Eglise. Quant à Lambert lui-même, il était parti pour Rome, & avait exposé au Pape qu'il n'avait pas eu connaissance de la citation à lui adressée par l'évêque de Die, ni de l'excommunication fulminée par ce prélat. Touché de ses malheurs, Grégoire le releva de la sentence, à condition qu'il se soumettrait à ce qu'ordonneraient les légats après examen. Il prescrivit donc la réunion « d'un concile d'évêques & d'abbés, comme aussi d'autres « personnages connus pour leur religion, dans le but de ju- « ger une affaire aussi grave, qui demandait un examen mi- « nutieux(1). Et, » ajouta le Pontife en parlant à son légat, qu'il venait de faire archevêque de Lyon, « comme tu es « suspect à l'évêque de Térouanne à cause du ressentiment « que nourrit contre toi le roi de France, tu t'adjoindras le « vénérable abbé de Cluny pour traiter l'affaire plus sage- « ment & plus à loisir. » En même temps, Grégoire écrivait au comte de Flandre sur ce même sujet : « Comme l'arche- « vêque de Lyon vous est suspect, malgré la confiance « que j'ai en lui... Nous avons jugé utile de lui associer un « homme grave & illustre, qui est l'abbé de Cluny. » Ces paroles du saint Pape sont assez claires par elles-mêmes pour que nous n'y ajoutions pas de commentaires. Le concile de Meaux de 1082(2) prononça définitivement la dépo-

(1) *Epist.* lib. IX, XXXII.

(2) Nous plaçons cette condamnation au concile de Meaux de 1082, contrairement à l'affirmation de Labbe, qui la met au concile de Meaux de 1080, mais d'ailleurs sans donner de preuves. Jaffé incline au contraire à croire que c'est 1082 qu'il faut dire. En effet, Hugues n'a été archevêque qu'en 1082. De plus l'élu de Térouanne après la condamnation est

sition de Lambert de Térouanne. Les deux chevaliers dont nous parlions tout à l'heure durent s'y présenter, cela est évident d'après la lettre que le Pape leur avait adressée (1). Mais nous n'avons pas les actes de ce concile, & nous n'en connaissons quelques résultats que par des fragments ou des récits étrangers (2). Là ne figure pas la mention de Hugues de Cluny, bien qu'il y fût certainement, en qualité de légat, avec l'archevêque de Lyon & l'évêque Amé d'Oloron (3). Cela tient évidemment à la nature de l'acte qui seul nous donne quelques détails sur cette assemblée. C'est une donation faite à Cluny, &, en ces sortes de chartes, nous ne rencontrons jamais la signature du donataire, puisqu'il ne s'agit pas d'un contrat.

Les missions diverses confiées par les Souverains Pontifes à l'abbé de Cluny devenaient souvent ainsi l'occasion de quelque mesure prise par des évêques ou des seigneurs laïques pour introduire chez eux les disciples du saint abbé. C'est ce que nous avons pu voir déjà plusieurs fois dans le cours de cette histoire ; c'est ce que nous reverrons encore ; ainsi l'introduction des Clunisiens en Flandre aura pour point de départ la mission confiée par saint Grégoire VII à l'abbé de Cluny dans l'affaire de Térouanne. Deux ans plus tôt, en 1080, un autre concile de Meaux avait déjà été marqué par une donation très importante faite à notre saint par Geoffroy, comte de Mortagne & du Perche. Le grand-père de celui-ci, Geoffroy I[er], avait élevé, près de Nogent-le-Rotrou, une église dédiée à saint Denys, qui fut donnée à l'abbaye de Saint-Père de Chartres. Mais l'abbé géra mal cette église, que desservaient les moines d'un prieuré ; en sorte que Geoffroy II,

indiqué par saint Grégoire VII (Migne, col. 641) par l'initiale G ; c'est Gérard ; or, en 1081, Jaffé (*Regest.* n° 3935) dit qu'il y avait un élu, non canoniquement élu d'ailleurs, & il le désigne par l'initiale R. Donc Gérard a été choisi dans une élection postérieure, qui ne peut être que de 1082 ; donc la condamnation de Lambert ne peut être que de cette année-là.

(1) Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 509.

(2) Labbe, *Concil.* t. X, col. 401. — Baluze, *Miscellanea*, t. VI, p. 418.

(3) Jaffé, *loc. cit.* p. 506.

agissant à peu près comme jadis Adémar de Limoges pour Saint-Martial, intervint pour empêcher la ruine complète de ce monastère; &, au concile de Meaux (1080), en présence du légat Hugues, encore évêque de Die, il donna le prieuré de Saint-Denys de Nogent à l'abbaye de Cluny avec des églises, des terres très étendues, des bois, des vignes, des moulins; surtout il stipulait ce que l'abbé de Cluny recherchait toujours, l'affranchissement des droits & coutumes qui eussent permis aux seigneurs laïques de troubler la vie des moines, au grand dommage de l'observance & de la liberté ecclésiastique (1).

D'ailleurs les années 1080-1082 virent d'autres accroissements de ce que nous pouvons bien maintenant appeler la puissance clunisienne; le lecteur qui nous a suivi sait bien au service de qui cette puissance était mise tout entière, & par conséquent il ne peut être tenté de donner à ce mot un sens défavorable. Sans nous arrêter encore au vœu exprimé par le concile de Meaux, tendant à ce que les abbayes devenues trop faibles fussent remises aux soins de l'abbé de Cluny ou de celui de Marmoutiers, nous voyons en cette année 1082, au diocèse de Sisteron, par exemple, le comte Ripert donner des terres à Cluny. Mais ce fut en Saintonge que ces deux années virent les principaux agrandissements. D'abord l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne, fondée par Charlemagne, est remise à saint Hugues par Ramnulfe, évêque de Saintes, & en 1081, au concile tenu dans cette ville, nous voyons figurer le premier abbé clunisien de Baigne, qui se nommait Ithier (2). En cette même année, le duc d'Aquitaine relevait à Saintes l'antique monastère de Saint-Eutrope, & le remettait entre les mains de l'abbé de Cluny. A cette occasion, Hugues fit le voyage de Saintonge, où il trouva le duc, ami persévérant de l'abbaye comme ses pères l'avaient été. Là se trouvèrent aussi les deux légats du Saint-Siège que

(1) *Biblioth. Cluniac.* col. 541. — Pignot, *Hist. de l'Ordre de Cluny*, II, p. 274 & suiv.

(2) Briand, *Hist. de l'Église santone*, t. I, p. 397.

Hugues avait vus l'année précédente au concile de Meaux. A eux se joignirent les abbés Adémar de Saint-Martial, Odon de Saint-Jean-d'Angély, Rainald de Saint-Cyprien de Poitiers, & Seguin de la Chaise-Dieu; puis des seigneurs de la suite de Guillaume d'Aquitaine; enfin plusieurs moines, de diverses abbayes. Le 11 janvier 1081, dans une salle du monastère restauré de Saint-Eutrope, la charte de donation fut signée par tous ces témoins; l'abbé de Cluny seul ne signa pas, pour la raison que nous donnions tout à l'heure (1). Désormais Saint-Eutrope de Saintes constituait un nouveau trophée de l'affranchissement de l'Eglise.

La formule de cette délivrance allait bientôt retentir tout près de Cluny, on peut dire à Cluny même; car, précisément à cette époque, le saint abbé mettait la dernière main à une œuvre chère à son cœur. Marcigny s'était developpé rapidement, & l'église du prieuré avait pu être achevée, remaniée sur un plan plus développé. On y avait ajouté une chapelle de la Vierge qui faisait corps avec la principale église. Le 13 février 1082, la dédicace de l'édifice ainsi complété eut lieu solennellement, & les rites profonds de l'Église vinrent consacrer ce sanctuaire qui, tout jeune qu'il fût, avait déjà eu ses jours d'épreuves (2). Le pontife consécrateur, qui n'était autre que le cardinal Odon, évêque d'Ostie, put donc en toute vérité rappeler au peuple assemblé l'avertissement de l'Église, dont on voyait de tous côtés la réalisation : « Dieu « a coutume dans sa justice de ne pas laisser impunies les « fraudes commises au détriment de ses droits. D'une ma- « nière ou d'une autre, on n'y peut échapper, & vous serez « obligés de payer à l'impiété des maîtres du siècle ce que « vous n'aurez pas voulu donner aux ministres des autels. » C'était l'histoire du XI[e] siècle, & depuis, l'Eglise n'a fait que constater une vérité de plus en plus claire, en répétant : *Hoc tollit fiscus quod non accipit Christus* (3). A coup sûr, au seul

(1) *Gall. Christ.* II, 1094. — Cf. Briand, *loc. cit.* p. 364.
(2) *Cluny au XI[e] siècle,* p. 263.
(3) Pontificale Romanum, *De ecclesiæ dedicatione.*

point de vue du bien-être matériel des peuples, le Christ valait mieux que le fisc; & la multiplication des sanctuaires libérés de toute servitude laïque, cette œuvre propre de Cluny, procurait le bonheur des populations, par cela même qu'elle proclamait & traduisait à leurs yeux la parole du psaume : « *Domini est terra & plenitudo ejus;* la terre est au Seigneur « avec tout ce qu'elle renferme (1). »

Une autre fonction liturgique vint encore réjouir le cœur du saint abbé de Cluny durant cette année 1082 (2). Le cardinal d'Ostie était envoyé par le Pape en légation auprès des seigneurs fidèles de la Souabe & de la Saxe; il fit un détour pour s'arrêter au prieuré de Nantua; l'abbé Hugues l'amenait pour examiner l'opportunité de la translation solennelle du corps de saint Maxime de Riez, inhumé en ce lieu. Les miracles se multipliaient à ce tombeau, & l'abbé de Cluny, averti par les moines du prieuré, avait profité de la présence du légat pour lui soumettre la question. Le cardinal examina l'affaire à Nantua même, & conclut à l'affirmative. Néanmoins le saint abbé, « toujours prudent & « ennemi des démarches inconsidérées (3), » émit l'avis qu'il

(1) Ps. XXIII, 1.

(2) Nous donnons cette date pour le fait que nous allons raconter, malgré l'affirmation du manuscrit qui nous en fournit le récit. (V. Mabillon, *Œuvres posthumes*, t. III, p. 335.) L'auteur dit que cette translation eut lieu l'année même où le cardinal Odon, évêque d'Ostie, fit la dédicace de l'église de l'infirmerie à Cluny. Or ce serait l'an 1064, ainsi que nous l'avons rapporté. Mais à cette date, Odon n'était pas encore évêque d'Ostie ni cardinal; il ne le fut que quinze ans plus tard. Et puis, ce fut Achard, évêque de Châlon, qui accomplit cette fonction. Il est certain d'ailleurs que l'église de l'infirmerie était consacrée avant la rédaction de l'*Ordo Cluniacensis*, c'est à dire avant 1072 au plus tard. Le manuscrit de Nantua se trompe donc évidemment. Il nous paraît clair qu'il a confondu la grande chapelle de Notre-Dame à Marcigny avec l'église de Notre-Dame contiguë à l'infirmerie de Cluny. Celle de Marcigny fut consacrée en 1082; & à cette époque précisément, Odon se rendait comme légat en Souabe. Le manuscrit ajoute du reste cette indication qui confirme notre appréciation : « ut domnus (Odo) loqueretur vel de Gregorio VII Papa, cujus causa tunc generaliter per totum fere orbem ventilabatur, ... »

(3) *Loc. cit.* p. 336.

y avait lieu de délibérer encore, & de demander les lumières d'en haut par le jeûne & la prière. Le lendemain donc on devait jeûner, faire une procession, & examiner de nouveau si la volonté de Dieu était que l'élévation du corps fût accomplie. Hugues, pour sa part, s'arrangea de manière à être un moment seul au tombeau pour y prier librement; & il trouva là tant de consolations, il y reçut tant de grâces, qu'il n'eut bientôt plus un doute sur la sainteté de celui qui dormait en ce lieu. Aussi, à peine eut-il achevé son oraison qu'il donna des ordres pour préparer toutes choses en vue de la translation. On jeûna néanmoins le lendemain, comme il avait été convenu, & le troisième jour, tout étant prêt, le légat put procéder à la fonction. Cet honneur lui revenait de droit. Pour ouvrir le tombeau, l'on n'admit que le nombre nécessaire de témoins & ceux qui devaient y prendre une part active. La foule qu'avait attirée cette solennité fut contenue en dehors de l'église, afin d'éviter le trouble & le désordre. Une procession eut lieu d'abord; puis le cardinal s'approcha du tombeau. Il ressentait aussi les impressions que l'abbé de Cluny avait éprouvées l'avant-veille, en priant auprès de ces restes sacrés; impressions profondes, empreintes d'un caractère de certitude qui ne trompe ni ne se discute. « Levez-vous, Saint de Dieu, de votre demeure; « hâtez-vous vers celle qui vous est préparée. Vous sortirez « dans la joie, & vous serez conduit au milieu des chants « d'allégresse; car les montagnes & les collines tressailliront « à votre venue bienheureuse. Levez-vous, Saint de Dieu, « de votre demeure; sanctifiez ces lieux, bénissez le peuple « fidèle, & nous, pécheurs, conservez-nous en paix (1). » Ainsi chantaient les moines; & l'évêque d'Ostie prenait avec respect les premiers ossements, qu'il plaçait dans la châsse de métal qui leur était préparée. Après quoi, il voulut que l'abbé de Cluny procédât à son tour à la translation des autres reliques. Les religieux désignés pour cette fonction y prirent aussi successivement une part; en sorte que, très

(1) Pontificale Roman. *De ecclesiæ dedicatione.*

promptement, l'on put, au milieu des chants sacrés, déposer la châsse derrière l'autel, sur un trône élevé à cet effet. Les portes de l'église furent alors ouvertes, & la foule s'y précipita, témoignant par ses cris & ses bruyantes bénédictions de la joie que lui causait cet évènement. L'affluence était grande; car, en ces derniers jours d'août, un grand marché se tenait de temps immémorial à Nantua.

Le séjour du légat & de l'abbé Hugues en ce prieuré fut marqué encore par un incident que nous ne pouvons taire. Un courrier vint de Cluny apporter la nouvelle que le monastère de La Charité avait perdu un de ses moines, appelé Wilenc. Le saint abbé se hâta d'offrir le saint Sacrifice pour l'âme de ce religieux, dont il connaissait d'ailleurs le mérite. Mais, en se donnant à son fidèle serviteur, le Seigneur Dieu éclaira son âme de l'esprit prophétique; & après avoir achevé la messe, Hugues dit aux moines : « On s'est trompé; « ce n'est pas Wilenc qui est mort à La Charité, mais c'est « Orius. » Le cardinal, ayant eu connaissance de cette parole, voulut en éprouver la vérité; il envoya de suite au monastère en question, & son messager lui rapporta pour réponse que, en effet, c'était Orius qui était mort, & non Wilenc, qui devint prieur de La Charité environ cinq ans après (1).

Cependant les affaires les plus diverses se succédaient, réclamant les soins de l'abbé de Cluny. En ce moment, il lui fallait tourner son attention sur ses fils du midi. L'archevêque de Toulouse, Isarn de Lavaur, celui-là même dont nous citions naguère les belles paroles, avait voulu mettre fin, par le moyen des moines de Cluny, à la rivalité parfois bruyante du chapitre cathédral de Saint-Etienne de Toulouse & de celui de Saint-Sernin. Ce dernier, jadis composé de moines, s'était converti en chapitre de chanoines, & avait obtenu plus tard du Saint-Siège une bulle qui le constituait en corps exempt. Isarn entreprit de le replacer sous la règle monastique, de concert & avec l'appui du comte de Tou-

(1) Girard fut prieur de La Charité jusqu'en 1086 au moins. (*Annal. Bened.* t. V, p. 215.)

louse. Il s'était naturellement adressé à l'abbaye de Moissac, pour en obtenir des moines, & l'abbé Hunald avait prêté les mains à son dessein. Les religieux furent bientôt introduits à Saint-Sernin, au lieu & place des chanoines. Mais ceux-ci protestèrent vivement auprès de saint Grégoire VII, qui confia le soin d'examiner & d'arranger cette affaire au légat Richard de Saint-Victor. Seulement, fidèle au privilège qu'il venait d'accorder si solennellement en 1080 aux Clunisiens, le Pape prescrivait à son légat d'avertir d'abord « le vénérable « abbé de Cluny, pour qu'il intervînt lui-même, réprimât les « tentatives audacieuses de ceux qui lui étaient soumis, & « les forçât à obéir s'ils refusaient de se rendre à ce que ré- « clamait la justice (1). » C'était seulement au cas où il trouverait défaut d'appui chez l'abbé de Cluny que le légat devait sévir contre les religieux. Hugues écrivit aux moines de Moissac, & ceux qui avaient occupé Saint-Sernin en sortirent aussitôt. Mais le légat Richard, oublieux à la fois du privilège apostolique & de la liberté que son frère Bernard avait due, peu d'années auparavant, à l'intervention du saint abbé, ne laissa pas de fulminer l'excommunication contre les Clunisiens, alors que ceux-ci avaient quitté Saint-Sernin. C'était là un effet du caractère excessif du cardinal, qui, lui non plus, ne ménageait pas toujours suffisamment l'emploi des censures, au risque d'indisposer les esprits contre le Saint-Siège. Naturellement, Grégoire fut informé de cette sentence trois fois injuste, puisqu'elle venait après satisfaction obtenue & en contradiction des instructions pontificales aussi bien que du privilège conféré à Cluny. Le saint Pontife, avant tout amant de la justice, en écrivit aussitôt au cardinal légat, lui exprimant « son étonnement de cette démarche inconsi- « dérée, » lui prescrivant de lever aussitôt l'excommunication, puis « de prendre bien garde dorénavant à ne point « porter si légèrement des sentences pareilles contre des « hommes pleins de religion (2). »

(1) *Epist.* lib. IX, XXIX.
(2) *Epist. collect.* ap. Jaffé, *Monum. Gregoriana*, p. 566.

Cette lettre était faite pour consoler grandement l'abbé de Cluny, s'il eût été en position de la lire; car elle prouvait une fois de plus combien le Pontife lui était attaché. C'était là ce qu'il avait surtout à cœur. A ce moment, les princes d'Espagne lui donnaient une haute marque de confiance (1). Les comtes de Galice & de Portugal, qui d'ailleurs étaient de sa famille, le prenaient par acte authentique pour témoin des dispositions stipulées entre eux pour le partage éventuel des états d'Alphonse VI, après la mort de ce prince. C'était là sans doute une précaution dont l'abbé de Cluny comprenait toute la nécessité, au souvenir de la guerre qui avait coûté la vie à Sanche de Castille, &, pour quelque temps, la liberté au roi Alphonse lui-même. Hugues avait conseillé cet acte aux deux comtes Raymond & Henri pour éviter le retour de ces dissensions funestes. Il ne pouvait donc que se réjouir de le voir accompli. Mais ses préoccupations étaient ailleurs; elles étaient à Rome, où allait évidemment se dénouer le drame sanglant dont les personnages principaux étaient Henri de Germanie & le Vicaire de Jésus-Christ. Depuis deux ans les Allemands bloquaient Rome; & la famine, se joignant à la guerre, avait découragé le peuple de la ville, d'ailleurs travaillé par l'argent de Byzance au profit du schisme de Guibert. Grâce à la trahison & à la fatigue des défenseurs de la place, Henri put pénétrer dans le Transtévère, & le 3 juin, jour de la Pentecôte, il intronisait à Saint-Pierre ce Guibert, que les contemporains appelaient son idole. La politique venait en aide aux armes. Sans que le Pape en sût rien, les Romains avaient traité avec l'excommunié pour arriver à le faire couronner empereur par le Pontife légitime, *ou par un autre*. Grégoire, qui tenait le château Saint-Ange & défendait la ligne du Tibre, fut instruit de ces étranges dispositions. Sa constance ne fut pas ébranlée par la trahison.

(1) Cet acte des comtes de Galice & de Portugal doit être daté de 1084 au plus tard; car le texte prouve que l'on songeait alors à l'expédition contre Tolède, mais que cette ville n'était pas encore prise; ce qui arriva le 25 mai 1085. (Ap. Migne, t. CLIX, col. 944.)

Le miracle lui vint en aide; un incendie allumé par les soldats de Henri dans le Transtévère fut éteint par un signe de croix du saint Pontife; & les Romains, avec leur mobilité ordinaire, furent cette fois ramenés à leur Pontife-roi par ce signe du Ciel, dont leur foi leur faisait comprendre le sens. Henri n'en persistait pas moins à négocier; il proposa un concile, à la décision duquel Grégoire & lui se soumettraient, promettant d'ailleurs de laisser passer librement tous ceux qui s'y rendraient. Le concile fut convoqué pour le mois de novembre 1083; non que le Saint-Père eût l'intention de faire juge de sa conduite une assemblée dont il ne pouvait être que le chef, & non le justiciable; mais il en profitait pour réunir le plus grand nombre possible de prélats autour de lui, après l'interruption de deux ans causée par le blocus dans la tenue des conciles romains. De toutes parts, évêques & abbés se mirent en route pour répondre à l'appel du Pape. Le cardinal Odon, évêque d'Ostie, alors légat en Germanie, se hâta de prendre le chemin de Rome; mais un des premiers soins de Henri fut de violer une fois de plus sa parole en le faisant saisir & jeter dans les fers, ainsi que beaucoup d'autres clercs & de moines. Hugues de Lyon, Anselme de Lucques, ne furent pas faits prisonniers, mais ne purent pas non plus pénétrer jusqu'à Rome. L'abbé de Cluny ne pouvait songer à rester en arrière. Il prit la route d'Italie par Gap, Briançon & le mont Genèvre. Toute sa petite troupe allait un jour traversant les Alpes à dos de mulet, par un sentier resserré entre la roche à pic & un précipice très profond; mais le saint abbé ne s'occupait guère du danger; il était tout absorbé en Dieu. Sa main gauche laissait flotter les rênes de la mule, & les yeux fixés au ciel, la main droite élevée, il était tout à sa contemplation, lorsque la bête fit un écart. Une femme de la montagne s'était retirée dans une anfractuosité de la roche, en entendant venir les voyageurs; car le sentier était si étroit que l'on n'y marchait qu'à la file. La mule avait eu peur en apercevant tout à coup la femme, au tournant du rocher, &, en se rejetant de côté, elle mettait les deux pieds de devant sur la pente du précipice. Un cri

d'effroi s'échappa de toutes les poitrines ; mais la Providence veillait. Les Anges auxquels « le Seigneur commande de « veiller sur ses serviteurs dans leur route (1), » firent trouver à la mule une légère saillie de roc qui lui servit de point d'appui pour se remettre dans la voie. Mais que faisait, pense-t-on, le saint abbé durant cet instant terrible ? Les témoins oculaires purent dire avec admiration qu'il n'avait pas paru même s'en apercevoir ; ni les soubresauts de l'animal ni les cris de ses compagnons ne l'avaient arraché au ravissement qui l'avait tout entier saisi. Ses yeux étaient restés fixés au ciel ; sa main droite ne s'était point encore abaissée ; ce ne fut que plus tard, lorsqu'il revint à lui, qu'il apprit le danger auquel il venait d'échapper miraculeusement. « Où était-il « alors? » dirions-nous de lui comme saint Augustin de sainte Perpétue ; « que voyait-il, alors qu'il ne voyait pas le « précipice ? que ressentait-il, alors qu'il ne ressentait rien « de ce qui se passait (2) ? »

Le voyage se poursuivit jusqu'aux portes de Rome. L'abbé de Cluny & sa suite cherchaient à y pénétrer du côté du Latran, lorsque lui & les siens tombèrent entre les mains d'un parti de soldats allemands, de la division que commandait l'évêque schismatique Udalric de Brixen ; ce prélat combattait, le casque en tête, pour son digne maître Henri de Germanie. Hugues de Cluny était sans doute au nombre de ceux que le prince avait intérêt à ne pas laisser arriver auprès du Pape. Néanmoins, il eût sans doute mieux aimé qu'on ne lui amenât pas prisonnier celui qui l'avait levé des fonts du baptême, qui avait été pour son père & sa mère un ami fidèle & un conseiller respecté, celui qui, naguère encore, ne s'était souvenu de tant de titres que pour se porter garant auprès du Souverain Pontife d'une conversion qu'il voulait croire sincère. L'embarras de Henri ne fut donc pas médiocre lorsqu'il se vit en face du saint abbé. D'abord il ne sut que balbutier, & voulut paraître étonné que l'abbé de Cluny ne

(1) Ps. xc, 11.
(2) *In natali Martyrum Perpetuæ & Felicitatis*, serm. II.

se fût pas dirigé vers le tombeau de saint Pierre, au lieu d'aller trouver le Pape, un simple mortel, disait-il. Mais comme le Vatican était aux mains des Allemands, la pensée qui dictait ce reproche se laissait aisément deviner. Hugues répliqua donc qu'il était fort tranquille sur les sentiments des saints Apôtres à cet égard, tandis que le Pape aurait eu grand sujet de se plaindre si la première visite de l'abbé de Cluny à Rome avait été pour un prince excommunié. « Ma conduite étant si régulière, ajouta le miséricor« dieux père, je n'en aurai que plus de facilité à plaider votre « cause. » Et il pressait son fils spirituel de venir enfin sincèrement à résipiscence. En retour de cette soumission, il promettait d'employer encore une fois son crédit auprès du Pontife souverain pour obtenir à Henri la couronne impériale. L'autorité de cette parole paternelle parut faire impression sur l'esprit du prince. Cette impression était-elle réelle? Le misérable ne songeait-il pas plutôt à exploiter tant de bonté pour arriver à ses fins en trompant une fois de plus celui qui gardait tant d'affection pour lui? Quand on songe à tout ce qui s'était passé durant les courtes années qui venaient de s'écouler depuis Canossa, l'on ne peut s'empêcher de suspecter les dispositions conciliantes qu'il plut au prince allemand de témoigner à cette heure. Il relâcha l'abbé de Cluny, avec le cardinal évêque d'Ostie & le vénérable évêque Bonizo de Sutri. En échange de la couronne impériale, il promit de laisser tomber dans la poussière son antipape Guibert, & de rendre la paix aux Romains. Mais tout cela ne redressait aucun tort; les principes mauvais condamnés par Grégoire en la personne de Henri n'en ressentaient aucune atteinte, si même ils ne sortaient pas fortifiés de cette transaction. L'œil du saint Pape ne s'y méprit pas un instant, & cette fois il refusa d'écouter son fidèle ami de Cluny. « Que « le prince donne d'abord à l'Eglise satisfaction entière, dit« il; alors je consentirai à poser sur sa tête la couronne im« périale; mais c'est à cette condition seulement que je le « ferai. J'ai trop bien appris à connaître la dissimulation de « ce fourbe. » Donner satisfaction, c'était précisément là ce

que Henri ne voulait pas. De son côté, Hugues ne pouvait insister davantage ; il savait bien que le Pape avait raison. Les négociations furent donc rompues. Le concile se tint durant trois jours au Latran, sans que l'intrépide défenseur de l'Eglise, le chef de l'armée du Christ, fût nullement intimidé par la présence de l'armée allemande. Voici qu'il veut renouveler la sentence d'excommunication contre le prince dont il est presque le prisonnier. Cependant, ayant égard au sentiment des pères, il fulmine seulement d'une manière générale contre quiconque met obstacle au passage des évêques & autres personnages en route pour le concile. Henri se trouvait ainsi atteint, comme aussi bon nombre de Romains qui se faisaient les auxiliaires de l'Allemand. Cet acte accompli, les pères durent se séparer ; chacun d'eux avait à défendre son diocèse ou son monastère contre les conséquences réelles ou possibles de la tempête qui agitait alors l'Eglise. C'est ainsi qu'en une bataille, les chefs secondaires sont à leur poste, où ils contribuent pour leur part à l'action du commandement supérieur, alors même qu'ils ne sont pas directement engagés ; ils maintiennent au moins l'ordre & la cohésion parmi les troupes qui leur sont confiées, & les tiennent prêtes à combattre ou à empêcher quelque mouvement offensif de l'ennemi.

Hugues dut ainsi quitter Rome ; toutefois il ne voulut pas reprendre le chemin de France avant d'avoir visité la tombe du bienheureux Patriarche Benoît, & s'être lié d'amitié avec l'abbé Didier du Mont-Cassin, qui avait été retenu en son abbaye par la nécessité de la protéger contre Henri de Germanie. Hugues de Cluny savait-il d'avance qu'il ne reverrait plus Rome, & ne se rapprocherait plus de la sainte montagne ? Peut-être. En tout cas, ce voyage fut bien providentiel, car il lia dès lors Cluny avec celui qui devait être le successeur de saint Grégoire VII à la peine plus encore qu'à l'honneur. Hugues se rendit donc à ce Mont-Cassin où avait vécu le patriarche des moines d'Occident, & où il retrouvait les traces de son bien-aimé père saint Odilon. Le Cassin s'honora de recevoir « cet abbé vénérable, dont la vie était

« célèbre, la renommée universelle, & qui arrivait en dévot « pèlerin (1). » C'est ainsi que le chroniqueur italien transmet aux âges futurs la mémoire de Hugues de Cluny. L'abbé Didier l'accueillit, avec les honneurs qui lui étaient dûs, dans son monastère nouvellement embelli & restauré. Le temps n'était plus où l'observance clunisienne avait paru aux moines du Cassin mériter le blâme sur quelques points (2). Lorsque Cluny commençait à attirer les regards, on avait écrit d'Allemagne pour demander à son sujet l'appréciation de ceux qui « habitaient la montagne de la force & demeu-« raient à la source de la vie monastique. » La réponse des successeurs du Patriarche avait été quelque peu défavorable à Cluny. Non toutefois qu'ils ne reconnussent la légitimité de coutumes différentes de celles du Cassin ; ils disaient au contraire aux moines allemands : « Ne cherchez pas à chan-« ger vos coutumes & vos institutions pour prendre celles « d'un autre pays ; pourvu que les vôtres ne soient pas en « désaccord avec la Règle, il suffit, conservez-les. » Et en cela ils étaient pleinement dans l'esprit & la lettre de la Règle elle-même. La seule chose fâcheuse était que cette maxime parût alors dirigée contre un monastère sur lequel s'était vraiment reposé l'esprit du saint Patriarche. Mais il y avait de cela un siècle ; & depuis, toutes préventions s'étaient évanouies dans une charité fraternelle fondée sur l'estime de la vérité. Saint Odilon était venu au Cassin, il avait prié au tombeau qui avait eu l'honneur de renfermer les restes de saint Benoît, il avait voulu baiser les pieds de ses frères d'Italie. Hugues en y venant à son tour voulut davantage ; & d'accord avec le saint & illustre abbé Didier, une société de prières réciproques fut établie solennellement entre Cluny & le monastère d'où Benoît avait envoyé à la France le plus grand de ses disciples.

Après avoir conversé dans l'intimité de son âme avec le bienheureux Patriarche, dont tous les souvenirs restaient vi-

(1) *Chronicon Cassinense*, lib. III, cap. 51. Ap. Migne, t. CLXXIII, col. 790

(2) *Analecta vet.* t. IV, p. 462. Holsten, *Codex Regularum*, II, p. 81.

vants sur la sainte montagne, après avoir lié avec Didier la même amitié qui l'avait jadis uni à l'abbé Frédéric de Lorraine, Hugues reprit la route de Cluny. A peine y était-il depuis quelques mois qu'il y fut rejoint par le saint cardinal Pierre évêque d'Albano, que Grégoire envoyait avec l'abbé Jarenton de Saint-Bénigne, pour que tous deux publiassent en France la nouvelle sentence d'excommunication prononcée contre Henri & ses fauteurs. Les deux légats étaient aussi porteurs d'une lettre pontificale adressée à tous les fidèles, testament plein de grandeur & de fermeté simple, que le saint Pontife voulait faire connaître à tous ceux dont le Seigneur lui avait confié la garde. L'évêque d'Ostie remplissait courageusement la même mission au delà du Rhin. Grégoire avait voulu que ses légats en France vinssent d'abord à Cluny (1). Hugues put apprendre de leur bouche le récit de la tragédie dont Rome venait d'être le théâtre. Ils y avaient joué eux-mêmes un rôle actif. Au mois de mars, la lutte armée avait recommencé. Le 24 de ce mois, dimanche des Rameaux, les Allemands avaient forcé la ville, & l'antipape Guibert avait été conduit au Latran, où deux évêques schismatiques avaient osé le couronner. Le Pape légitime s'était enfermé au château Saint-Ange, son seul abri, dont les machines de guerre battaient les murailles. De là il avait entendu les acclamations des Romains lorsque, le 31 mars, Guibert avait déposé sur le front du prince déchu & excommunié une couronne qu'on voulait faire passer pour la couronne impériale. Prisonnier dans sa forteresse, mais inflexible gardien de la loi divine, Grégoire n'avait rien cédé à l'orage. Cependant la situation ne pouvait se prolonger ainsi. Jarenton était parvenu à s'échapper du château Saint-Ange, & à sortir de Rome, enfin à gagner les états de Robert Guiscard, pour l'avertir de la condition à laquelle était réduit le Pape. Robert était arrivé comme la foudre sous les murs de Rome à la tête de trente mille hommes. Surpris par cette intervention soudaine, Henri avait fui avec son idole.

(1) *Annal. Bened.* t. V, p. 199.

Le duc normand n'avait pourtant pas voulu risquer un assaut téméraire, & prudemment avait fait reconnaître la place. Enfin une porte avait pu être occupée, pour livrer passage à une partie de l'armée. Le château Saint-Ange était l'objectif de Robert. Se porter rapidement sur la forteresse & délivrer le Pontife ne prit guère que le temps nécessaire pour y courir, aux cris de « Guiscard ! Guiscard ! » Les Romains commencèrent à s'éveiller lorsque les Normands étaient déjà maîtres de la ville. Grégoire, ramené au palais de Latran, était tout aux émotions des jours terribles qu'il venait de traverser, lorsque de plus cruelles encore étaient venues l'assaillir. Des flammes s'élevaient tout à coup sur plusieurs points de la ville, & se propageaient rapidement. Les soldats du vainqueur se mettaient à piller ce que l'incendie ne dévastait pas. C'était un désastre épouvantable qui fondait sur Rome ; les chefs normands étaient impuissants à ramener leurs gens au devoir, & Robert Guiscard lui-même, en renonçant à se faire obéir, déclarait qu'une rage pareille ne pouvait être déchaînée que par le courroux céleste. Grégoire, brisé de douleur, & comprenant qu'entre ses terribles libérateurs & le peuple de Rome il ne pouvait plus y avoir de sécurité pour sa personne, s'était résigné enfin à quitter la Ville éternelle & à suivre Guiscard à Salerne. Il était allé d'abord demander asile au Mont-Cassin, où il savait trouver le fidèle Didier. La divine miséricorde avait voulu témoigner en ce lieu béni combien étaient agréables au Seigneur les travaux & les souffrances de l'héroïque Pontife. Tandis qu'il célébrait les saints mystères, une blanche colombe, dont la gorge avait les reflets de l'or, était venue se poser sur son épaule, tenant les ailes éployées ; & elle était restée ainsi jusqu'à la fin du canon de la messe, puis était remontée vers le ciel (1). Du Cassin, Grégoire s'était rendu à Bénévent, puis à Salerne, où les bienfaits de l'abbé Didier l'avaient suivi pour lui permettre de subsister dans l'exil. Un concile, réuni dans cette dernière ville, durant l'été de 1084, avait

(1) *Chronicon Cassinense*, lib. III, cap. 53.

encore une fois prononcé l'excommunication de Henri & de Guibert. C'était cette sentence que Pierre d'Albano & Jarenton de Saint-Bénigne, fidèles au malheur, venaient publier en France avec la lettre pontificale dont nous avons parlé.

Des nouvelles plus désolantes encore étaient à craindre, d'après le récit des deux légats. Elles ne tardèrent pas à arriver. Le 25 mai 1085, Grégoire était mort à Salerne. Au rapport des chroniqueurs, il avait prédit lui-même l'évènement dès les premiers jours de l'année, en l'annonçant pour la fin du mois de mai. Après s'être étendu sur la couche d'où il ne devait plus se relever, il avait pris ses dernières mesures pour la transmission du pontificat suprême, & fait jurer à ceux qui l'entouraient de ne jamais reconnaître les droits du tyran de l'Allemagne tant qu'il n'aurait pas donné satisfaction à l'Eglise. « Se recueillant ensuite en lui-même, & acceptant « la divine volonté sur sa vie de Pontife, qui n'avait été « qu'un sacrifice continuel, il dit : J'ai aimé la justice & j'ai « haï l'iniquité; c'est pour cela que je meurs en exil. Un « des évêques présents répondit avec respect : Vous ne pou« vez, seigneur, mourir en exil, vous qui, tenant la place « du Christ & des saints Apôtres, avez reçu les nations en « héritage & en possession l'étendue de la terre. — Parole « sublime, que déjà Grégoire ne pouvait plus entendre; car « son âme s'était élancée au ciel, & recevait dès ce moment « l'immortelle couronne des martyrs (1). »

(1) Dom Guéranger, *Année liturgique*, 25 mai.





CHAPITRE XX

PONTIFICAT DU BIENHEUREUX VICTOR III. RELATIONS DU SAINT ABBÉ AVEC L'ANGLETERRE ET LES MONASTÈRES ALLEMANDS.



OME n'avait pas été ramenée au Vicaire du Christ par les effrayants désastres de l'année 1084; elle avait de nouveau reçu au mois de décembre l'antipape Guibert. Mais ce que n'avaient pu accomplir les fléaux de la colère divine, la mort du saint Pontife eut la puissance de l'obtenir momentanément. Les Romains chassèrent Guibert & le forcèrent à regagner Ravenne pendant l'été de 1085. Quant à Henri de Germanie, plus jamais il ne devait souiller de sa présence la capitale du monde chrétien. Il fallait aviser à l'élection du successeur de saint Grégoire VII. Les suffrages se portèrent sur l'abbé Didier du Mont-Cassin, issu des princes de Bénévent, celui-là même que le Pontife mourant avait surtout souhaité pour continuateur de ses luttes. Mais durant un an tout entier, Didier se refusa à accepter le lourd fardeau que l'élection canonique ne lui avait pas encore imposé. Enfin, le 24 mai 1086, les cardinaux réunis à Rome purent l'attirer au milieu d'eux, & le proclamèrent Pape dans l'église de Sainte-Lucie,

sous le nom de Victor III. Mais c'était contre son gré ; il avait déclaré qu'à la première occasion il s'enfuirait dans son monastère bien-aimé. Quatre jours après, une nouvelle insurrection des Romains le mit à portée d'exécuter son dessein, & il en profita aussitôt. Ce ne fut que le 21 mars de l'année suivante qu'il consentit enfin à reprendre les insignes du pontificat suprême, & à en exercer les fonctions. Malheureusement ce ne devait pas être pour longtemps. Son règne de six mois n'en fut pas moins le prolongement nettement accusé de la ligne suivie par saint Grégoire VII ; & en un concile tenu à Bénévent au mois d'août, il renouvela les sentences portées contre Henri de Germanie & ce Guibert, avec lequel il avait dû lutter presque face à face dans Rome même, au mois de mai précédent (1087). En outre, les investitures laïques étaient condamnées avec la même sévérité qu'elles l'avaient été durant les précédents pontificats. Mais Victor III avait à prononcer une autre sentence plus pénible encore.

Au nombre des personnages qu'il jugeait assez forts pour porter les clefs de saint Pierre en des temps aussi difficiles, saint Grégoire VII mourant avait nommé Hugues de Lyon. Mais nous avons vu à l'œuvre cet énergique auxiliaire du saint Pape, & nous avons été obligés de remarquer que trop souvent sa vigueur dépassait le but, par suite d'un manque de mesure dans le caractère, défaut qui lui était commun avec le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor. Il nous faut constater maintenant que ces deux esprits trop peu pondérés se laissèrent ensemble ébranler par les résistances prolongées que Didier opposa durant deux ans à son élection. Les deux anciens légats ne surent pas résister à l'ambition de prendre la place que l'humble Pontife refusait si énergiquement d'occuper. A Rome ils furent les seuls pour affliger l'Eglise par leur défection ; & en France ils se heurtèrent à un obstacle qui avait déjà brisé Hugues le Blanc, sur les traces duquel ils semblaient vouloir marcher à présent. Les Clunisiens se levèrent contre eux. Répandus dans toute l'Aquitaine, la Provence, & dans l'ancien royaume de Bourgogne, les moines

de Cluny firent une si rude guerre à l'archevêque de Lyon, que celui-ci ne trouva plus d'autre ressource que d'écrire à la comtesse Mathilde. N'avait-il pas déjà cherché à justifier auprès d'elle sa défection, qu'il motivait par un récit aussi calomnieux que détaillé, contredit par les témoignages les plus irrécusables, au sujet de l'élection de Victor III? Il se plaignit donc à elle cette fois encore, espérant sans doute que cet infatigable champion du Saint-Siège prendrait fait & cause pour lui contre l'abbé de Cluny. Hugues de Lyon écrivait à la comtesse de Toscane que les Clunisiens l'abreuvaient de tels outrages qu'il ne pouvait plus les supporter (1). Puis il formulait ses griefs. Il avait appris, par exemple, que, le vendredi saint, on avait chanté à Cluny l'oraison *pro Imperatore,* alors que Henri de Germanie était excommunié, couronné par un antipape. Nous n'avons garde de chercher à justifier l'abbé de Cluny; Hugues de Lyon avait calomnié un Pape dont le culte est aujourd'hui reconnu par l'Eglise, & sur la vertu duquel personne ne se trompait alors. Il pouvait bien aussi inventer une calomnie de plus contre l'abbé de Cluny, dont toute la vie atteste l'attachement au Saint-Siège. Du reste, au concile de Bénévent, Victor III se chargea de décider de quel côté se trouvait le bon droit. « Vous sa-
« vez, frères bien-aimés, dit le Pontife, & le fait n'est que
« trop notoire, les ruses & les trames perfides ourdies contre
« ma personne par l'archevêque Hugues de Lyon, & par Ri-
« chard, abbé de Saint-Victor de Marseille. Dominés l'un &
« l'autre par un esprit d'ambition & d'orgueil, ils convoi-
« taient dans l'ombre l'honneur du pontificat suprême.
« Quand ils ont vu s'évanouir leurs sacrilèges espérances, ils
« n'ont pas craint d'arborer dans la sainte Église l'étendard
« d'un nouveau schisme. Et pourtant Richard était à Rome
« lors de Notre élection; il avait prêté son concours le plus
« actif aux autres cardinaux & évêques qui en prirent alors
« l'initiative. Hugues n'arriva que plus tard, mais il se pros-
« terna à Nos pieds, versant des larmes de tendresse, Nous

(1) D'Achery, *Spicil.* fol. t. III, p. 426.

« rendant hommage comme à un Pontife légitime & sollici-
« tant de Nous la faveur, qui lui fut accordée, d'être main-
« tenu dans sa charge de légat apostolique en France. Tant
« qu'ils Nous voyaient, dans le sentiment de Notre indignité
« & de Notre faiblesse, repousser l'élection faite ou sanction-
« née par eux, ces deux personnages redoublaient d'instances
« & de supplications pour Nous déterminer à accepter le far-
« deau, à faire à l'intérêt général & au bien de l'Eglise le
« sacrifice de Nos répugnances personnelles. Mais dès qu'ils
« Nous virent céder, leur ambition longtemps contenue se fit
« jour, comme la flamme trop ardente qui fait éclater la
« fournaise. Voyant tous leurs frères & les Nôtres s'opposer
« unanimement au scandale qu'ils voulaient provoquer, ils
« se séparèrent à l'instant de leur communion & de la Nôtre.
« En conséquence Nous vous enjoignons, par Notre auto-
« rité apostolique, de cesser tout rapport avec eux, & de
« ne communiquer d'aucune sorte avec des personnages
« qui se sont volontairement séparés de la communion
« de l'Eglise romaine. Quiconque agit ainsi, dit le bien-
« heureux docteur Ambroise, doit être tenu pour héré-
« tique (1). »

L'archevêque de Lyon ne fit pas difficulté d'attaquer encore cette solennelle sentence comme indigne du Saint-Siège & renfermant plusieurs erreurs. Qui pourrait mesurer jusqu'où peut être entraîné un esprit dont les grandes qualités naturelles sont une fois viciées & dévoyées par l'erreur? Mais ce qui mit presque au même instant l'Église en deuil eut au moins pour effet de faciliter le retour des deux égarés à la voie de la vérité. Victor III mourut au Mont-Cassin le 16 septembre 1087, au moment où les chevaliers chrétiens réunis par lui venaient d'enlever d'assaut la ville de Tunis. Grâce à l'intervention de la comtesse Mathilde, le successeur du bienheureux Pontife fut assez heureux pour ramener à lui Hugues de Lyon & Richard de Saint-Victor; il n'eut même aucune peine à rétablir la paix entre eux & l'abbé de

(1) Bernold, *Chronic.* col. 1398.

Cluny. Celui-ci les avait combattus franchement, sans arrière-pensée, uniquement par sentiment de fidélité à l'Eglise, & pour empêcher en France le mal qu'aurait pu causer leur défection. Il se réconcilia tout aussi franchement; & nous verrons cette réconciliation scellée bientôt sur les autels mêmes de Cluny. Mais lorsqu'on voit chez le saint abbé, comme chez les moines formés par lui, un sentiment si net & si sûr de ce qui est dû à l'Eglise, peut-on s'étonner qu'un jour un pèlerin, priant au tombeau du Prince des Apôtres, ait reçu du ciel cette réponse : « Va trouver Hugues de « Cluny; car il a les secrets de saint Pierre »?

Six mois devaient se passer avant que le successeur du bienheureux Victor III fût élu, quoique le Pontife mourant l'eût désigné lui-même au choix des cardinaux, & le leur eût présenté en personne dans la salle capitulaire du Mont-Cassin. Durant ce temps nous devons jeter un regard en arrière pour suivre l'action que, depuis quelques années, Hugues de Cluny exerçait sur d'autres provinces de la chrétienté.

Depuis dix ans déjà, il était entré en relations avec le conquérant de l'Angleterre & avec les seigneurs normands attachés à sa fortune. La victoire d'Hastings avait rempli l'Europe de son éclat en l'année 1066. Guillaume trouva l'Église saxonne fort déchue de sa splendeur, mais non pas tant peut-être qu'ont voulu le dire les vainqueurs. Le règne de saint Edouard avait vu un mouvement de rénovation, qui n'avait pas fait disparaître tous les abus ni tous les maux, à beaucoup près, mais qui attestait la sève de foi chrétienne dont le peuple saxon était encore animé. Avant la conquête normande, l'architecture religieuse en Angleterre avait déjà commencé à exprimer d'une manière sensible cette restauration des mœurs; & le style plus tard appelé anglo-normand la traduisait par de nobles constructions qui s'élevaient avant la date du 14 octobre 1066 sur l'emplacement des anciens édifices. Saint Wulstan, évêque de Worcester, avait ainsi commencé la reconstruction de sa cathédrale, non pas pourtant sans pousser un soupir. En voyant

tomber les vieilles pierres de l'antique église, que l'on remplaçait par des matériaux plus choisis & mieux taillés, le vénérable prélat disait : « Nous détruisons l'œuvre des saints ; « au moins, songeons aussi à nos âmes, & ne nous laissons « pas éblouir par les pierres magnifiques de nos construc-« tions nouvelles. » A côté de lui brillaient encore dans l'Église saxonne d'autres personnages que notre époque sait apprécier. Tel Ingulphe, abbé de Croyland, qui força l'estime de Guillaume. Il est difficile d'admettre qu'avec de saints évêques & de saints abbés tels que ceux-là, toutes les Églises pussent être aussi affligées & déchues que certains chroniqueurs le donnent à croire. Il faut remarquer d'ailleurs que les vainqueurs sont à peu près seuls à parler dans ce procès. Or quelle justice pour les vivants peut-on attendre d'eux, lorsque des esprits supérieurs comme Lanfranc ne pouvaient se défendre de suspecter même la sainteté de martyrs comme saint Elphège ? C'étaient des « saints saxons ». On eût dès lors volontiers parlé des *pauvres Saxons*, comme on devait plus tard parler des *pauvres Celtes*. Il n'est pas douteux que des plaies nombreuses & profondes n'affligeassent en ce temps-là l'Eglise anglo-saxonne, comme conséquence des invasions danoises. Mais les mêmes plaies avaient défiguré les Églises du continent comme conséquence des invasions normandes. Les premiers Capétiens avaient-ils songé pour cela à employer les mesures despotiques & arbitraires que le Conquérant mit en œuvre ? Non assurément. Des motifs politiques chez le roi, d'autres raisons moins avouables encore chez les seigneurs & les dignitaires du clergé normand, motivèrent en grande partie les procédés les plus arbitraires (1). Personnellement, le Conquérant prit la part du lion dans les affaires de l'Eglise, &, sans le savoir peut-être, inaugura en Angleterre le système d'ingérence usurpatrice qui devait être si cher aux rois nor-

(1) Sur cette question & sur le rôle de l'archevêque Lanfranc, on peut voir le livre de M. de Crozals, *Lanfranc* (Paris, 1877), & deux articles dans la *Revue des Questions historiques*, octobre 1884, & avril 1887.

mands de la Grande-Bretagne. La foi fût morte cinq cents ans plus tôt en ce pays sans les résistances de saint Anselme, de saint Thomas & de saint Edmond de Cantorbéry. Ainsi, le Conquérant défendit de recevoir toute bulle pontificale que le roi n'aurait pas au préalable examinée & vérifiée; aucun concile de l'Église d'Angleterre ne devait se tenir sans avoir été convoqué par le roi; aucun des officiers royaux ne pouvait être frappé de l'excommunication sans l'assentiment du prince. Si Guillaume n'eût pas été doué de qualités vraiment royales, animé d'un sincère esprit de foi & d'une horreur particulière pour la simonie, la situation de l'Angleterre serait promptement devenue celle de l'Allemagne sous la tyrannie de Henri IV. Les entraves ainsi imposées à l'Eglise étaient le fruit de préoccupations politiques; il s'agissait de surveiller & de tenir en main les prélats en qui le Conquérant voyait les fauteurs réels ou possibles des insurrections contre la domination normande. Mais combien ces mesures étaient peu propres à relever les ruines de l'Église!

En dehors de l'Angleterre, on ne se trompait pas entièrement sur le despotisme que le Conquérant faisait peser sur le peuple vaincu. Guillaume cherchait à s'attacher les hommes qu'il jugeait propres à jeter de l'éclat sur les dignités de son nouveau royaume; c'était, à coup sûr, d'un bon politique. Mais parfois il se heurtait à des résistances qui ne tournaient pas à son honneur. Il y avait, par exemple, au monastère de la Croix-Saint-Leufroy, situé dans ses états héréditaires de Normandie, un moine distingué, nommé Guitmond; l'œil pénétrant de Guillaume l'avait discerné, & il voulut l'attirer en Angleterre en lui offrant un évêché. Ce choix faisait honneur à sa perspicacité, puisqu'en effet Guitmond devint plus tard évêque d'Aversa, au duché des princes normands de l'Italie méridionale; il jouissait en outre d'un grand crédit auprès de saint Grégoire VII. La réponse qu'il fit à la proposition de Guillaume n'en est que plus écrasante: « Je n'ai pas quitté volontairement les richesses « de la terre, fit-il dire au Conquérant, pour aller les ramas-

« ser dans les dépouilles des vaincus. Un moine ne peut « jamais accepter une part dans le butin de la guerre ; or « l'Angleterre n'est aujourd'hui qu'une vaste proie ; je crain- « drais d'y toucher comme à un brasier ardent. » Le mot était courageux autant que sévère, car Guitmond se trouvait en somme à la merci de Guillaume, étant dans son duché. Peut-être en effet le Conquérant accueillit-il avec colère cette remontrance ; mais sur son lit de mort il en fit son profit, & s'accusa, tout haut & en détail, de ce que le moine lui avait seulement reproché d'une manière générale. Du reste, il n'était pas au bout de ses échecs.



Guillaume le Conquérant envoie une lettre à saint Hugues.

Une dizaine d'années après la victoire d'Hastings (1), il tourna ses regards vers Cluny ; mais ce fut d'abord dans une pensée de foi uniquement ; le Conquérant sollicitait du saint abbé Hugues une union de prières avec son monastère. C'était là une faveur que l'on demandait assez fréquem-

(1) Pignot pense que le fait dont nous allons parler doit se rapporter à 1072 ou 1073, en se basant sur ce que l'abbé de Cluny envoya vers Guillaume le moine Warmond, abbé de Déols en 1074, & archevêque de Vienne en 1077. (*Hist. de l'O. de Cluny*, II, p. 299.) Mais les termes employés par Rainald de Vézelay sembleraient donner à croire que Warmond était déjà

ment ; nous en avons vu déjà plusieurs exemples ; & non seulement des monastères, mais des particuliers, riches ou pauvres, devenaient ainsi participants des prières, aumônes & autres bonnes œuvres accomplies tant à Cluny que dans toutes les maisons qui en dépendaient. Après la mort, les âmes des associés étaient assistées comme celles des moines eux-mêmes, à la réserve des messes privées que tous les prêtres clunisiens devaient offrir pour l'âme d'un frère défunt (1). C'était donc une véritable « fraternité », comme disaient les Clunisiens, féconde en avantages pour ceux qui l'obtenaient. Et certainement, pour le remarquer en passant, cette diffusion de mérites surnaturels dont les nombreux monastères clunisiens étaient les foyers, ne constitue pas un des moindres titres de cet ordre à la reconnaissance de l'Église, à cause du grand bien produit ainsi dans une multitude d'âmes. L'action de la grâce d'en haut en était facilitée d'autant dans le monde, & celui-ci ne s'en trouvait que mieux, même au point de vue de ses destinées temporelles. Hugues accueillit donc la requête du roi d'Angleterre, & députa vers lui un de ses moines, alors abbé de Déols en Berry ; c'était ce même Warmond, depuis archevêque de Vienne, sur lequel Mâcon voulut un jour prendre une revanche de certaine aventure fâcheuse que le lecteur se rappelle certainement. Warmond arriva donc près du Conquérant, &, admis à son audience en présence des seigneurs normands, il déclara le message dont il était chargé. En grand seigneur féodal, Guillaume vit là une véritable cérémonie d'investiture, & se découvrant il s'inclina respectueusement devant le représentant de l'abbé de Cluny. Les cour-

abbé de Déols lors de cette légation. Voici ces paroles : « . . . per legatum « ejus, *Dominum* scilicet Warmundum, qui postmodum *ex abbatiæ Dolensis « gradu* ad Viennensem archiepiscopatum conscendit. . . » En réalité, il serait plus facile de croire que l'abbé de Cluny députa pour cette *légation* un abbé qu'un simple moine ; & le titre de *Dominus*, avec la mention « postmodum ex gradu abbatiæ ad archiepiscopatum » nous porte à croire que cette mission dut avoir lieu de 1074 à 1077.

(1) Bernard, *Ordo Cluniac.* cap. XXVI.

tisans affectaient de s'étonner, en voyant ainsi se courber sous la bénédiction d'un moine ce front sur lequel on n'avait coutume de lire que les pensées d'un maître. Pourtant Guillaume avait mieux compris que ces intelligences vulgaires le vrai sens du message abbatial. Son grand esprit & sa foi l'avaient bien inspiré; c'était une réelle investiture que l'abbé de Cluny donnait ainsi, investiture d'une part dans le royaume de Dieu, que les affiliés recevaient par la tradition du livre, quand cela se faisait au monastère dans les conditions ordinaires (1). Et ce nouveau frère de Cluny avait pressenti en même temps quelle marque de respect les coutumes clunisiennes prescrivaient aux moines, lorsqu'un ordre ou un message quelconque du seigneur abbé leur était transmis (2). Ce fut donc sans exagération aucune qu'il put dire à son entourage : « Pourquoi s'étonner de me voir humblement incliné en semblable occasion? Un tel bienfait, une « si importante investiture, voulaient qu'il en fût ainsi. « Ai-je reçu jamais pareil présent? Croyez que le jour où la « couronne s'est posée sur ma tête m'a réellement moins « enrichi. Ne voyez-vous pas qu'un jour mon règne & ma « puissance auront une fin, comme ils ont eu un com- « mencement? Il faudra quitter tout cela; tandis qu'il n'y « aura pas de fin pour la gloire céleste dont je viens de re- « cevoir en quelque sorte les arrhes, en me comptant dé- « sormais comme un membre de la sainte communauté de « Cluny. » Le roi d'Angleterre voulut donner une marque sensible de sa reconnaissance; Warmond rapporta de sa part à l'abbé de Cluny une chape magnifique, dont le tissu d'or était relevé de perles, d'ambre, & de pierreries; la bordure était formée par de petites clochettes d'or, montées avec art sur un tissu brodé, & dont le son & la disposition rappelaient le vêtement symbolique du grand-prêtre de l'ancienne alliance. La reine Mathilde avait voulu joindre à la chape une chasuble si richement brodée, qu'on ne pouvait

(1) *Ordo Cluniac.* loc. cit.
(2) *Ibid.* cap. I.

la plier, ainsi que le prescrivaient en certains cas les usages de Cluny.

Le Conquérant n'oublia pas sa liaison nouvelle avec le saint abbé Hugues. Peu après la mission de Warmond, l'abbé de Cluny vit arriver un second message du roi d'Angleterre. Cette fois, Guillaume lui demandait six de ses moines, pour en faire ses conseillers intimes dans le gouvernement des Églises de son royaume. C'était l'idée d'un *conseil de conscience*, comme on disait en France au temps du bon roi Louis XIII. Mais quelle position pour ces conseillers, étant donnée la ligne de conduite que le Conquérant avait adoptée à l'égard de l'Eglise d'Angleterre ! L'archevêque Lanfranc, malgré son crédit & sa haute situation, ne pouvait enrayer ces funestes errements ; que feraient quelques moines étrangers ? Jamais Hugues n'aurait accepté qu'un seul de ses enfants trempât dans des mesures oppressives de la liberté ecclésiastique. Il y avait plus : le Conquérant promettait de donner à Cluny cent livres d'argent chaque année pour chacun de ces moines : il ne connaissait pas encore bien l'abbé de Cluny. Blessé de cette proposition, Hugues répondit à Guillaume :

« Seigneur roi, votre demande provient d'un louable dé-« sir ; car je vois que vous voulez mettre dans la voie du « salut le peuple que Dieu vous a livré. Mais si votre pensée « est digne de votre majesté, les conditions que vous nous « faites sont contraires à notre salut. Quoi ! Ces âmes que « j'ai reçues & dont je réponds sur la mienne, je les vendrais « pour un peu d'argent ! je les enverrais à la mort ! Car « quelques-unes, sinon toutes, peuvent y périr. Mais ne ren-« drai-je pas compte de ces âmes à Dieu ? Et que lui font, « à Lui, l'or, l'argent, ou les vaines excuses ? Comment « donc ferais-je à un prix quelconque un acte que le monde « entier ne pourrait réparer ? Pour un de mes enfants qui « se perdrait, je serais moi-même condamné. Or que sert « à l'homme de gagner le monde, s'il vient à se perdre lui-« même en agissant ainsi ? Donc, très cher seigneur, ne « me demandez pas ce que je ne puis faire qu'au prix de

« mon salut. Je ne veux à aucun prix vendre mon âme ; & « c'est ce que je ferais si j'envoyais à sa perte un seul des « frères dont j'ai la garde. Ah ! certes, au lieu de recevoir « de l'argent pour donner des moines, je donnerais bien « plutôt de l'or pour en acheter. Car j'ai grand besoin « d'hommes pour tous les monastères qu'il me faut gou- « verner. Et puis, dans ce pays lointain, quel chapitre pour- « rait maintenir ces moines dans le devoir, puisqu'il ne s'y « trouve aucun monastère de notre observance ? A quel port « aborderaient-ils ? Où jetteraient-ils l'ancre en sûreté ? Non ; « exprimez quelque autre volonté, nous l'accomplirons ; mais « trouvez bon qu'un ami ne renonce pas à son salut pour « suivre vos désirs. Adieu. »

Hugues est tout entier dans ces lignes, avec son détachement de toute ambition humaine, sa répugnance invincible à envoyer au loin ses enfants dans un pays où ils seraient sans appui, surtout son horreur pour le trafic des âmes, enfin ce profond sentiment de la crainte de Dieu, qui est aux yeux de saint Benoît le régulateur suprême du gouvernement abbatial. A la lecture de cette lettre, le roi d'Angleterre se laissa aller à un de ces accès de colère qui faisaient tout trembler autour de lui. Mais il revint bientôt à une plus saine appréciation des choses. La droiture de l'abbé de Cluny, peut-être aussi sa hardiesse, gagnèrent le Conquérant, qui, deux ans après environ, lui en donna la preuve. C'était à Rouen, l'an 1078. Hugues se trouvait alors dans ces contrées, où l'amenaient sans doute les affaires relatives aux possessions que le comte de Crespy avait données à Cluny. Le roi d'Angleterre se trouvant dans la capitale de son duché, le saint abbé s'y rendit ; & Guillaume, loin de lui témoigner du ressentiment, lui répéta que s'il voulait lui donner douze de ses moines pour son royaume d'outre-mer, il les ferait tous évêques ou abbés. Mais nous savons ce que notre saint devait penser de ces faveurs royales en ce qui touchait les dignités ecclésiastiques en Angleterre. Il témoignait déjà bien assez d'hésitation à accepter dans ce pays des fondations qui se présentaient dans des conditions

assurément bien moins redoutables. Ce fut pourtant à Rouen même que fut irrévocablement décidé le premier établissement que Cluny devait faire au delà de la Manche; mais il y fallut les plus pressantes instances des fondateurs. Le comte de Varrenne, seigneur normand que la conquête avait mené en Angleterre, fut celui qui implanta le premier l'observance clunisienne en ce pays. Lui-même s'est chargé de nous raconter cette histoire. Voici son récit, consigné en une charte authentique :

« Moi, Guillaume de Warrenne, & Gondrède mon épouse, ayant l'intention de faire un pèlerinage à Saint-Pierre de Rome, avions commencé à visiter sur notre route plusieurs des monastères de France & de Bourgogne, afin d'y accomplir nos dévotions. Arrivés en Bourgogne, nous apprenions que le passage en Italie n'était pas sûr, à cause de la guerre allumée entre le Pape & l'empereur. Nous nous sommes alors dirigés vers Cluny, grande & sainte abbaye élevée en l'honneur de saint Pierre. Là nous avons trouvé la sainteté, la religion, la charité si vives, le bon prieur (1) & toute la communauté nous ont reçus avec tant d'honneur, nous donnant société & fraternité parmi eux, que nous nous sommes pris à aimer cet ordre & cette maison plus que tous les autres monastères que nous eussions encore vus. Mais le seigneur Hugues, le saint abbé de Cluny, n'était pas alors à l'abbaye. Or nous avions depuis longtemps le dessein, alors plus vif que jamais, de fonder quelque maison religieuse pour la rémission de nos péchés & le salut de nos âmes; le seigneur archevêque Lanfranc nous l'avait conseillé. Il nous paraissait donc qu'aucune observance ne serait plus consolante à établir que celle de Cluny. Aussi nous avons envoyé un message au seigneur abbé Hugues, pour lui demander, à lui & à toute sa sainte communauté, de nous accorder deux, trois ou quatre moines de ce troupeau béni, auxquels nous donnerions une église, que nous avons trou-

(1) C'était en 1076; le grand-prieur était alors Odon de Châtillon, plus tard le bienheureux Urbain II.

vée de bois & reconstruite en pierre, au pied du château de Lewes. Cette église était de temps immémorial consacrée à saint Pancrace. Nous la voulions donner avec des terres, des troupeaux & autres biens, suffisants pour nourrir douze moines dès le début. D'abord le saint abbé s'est montré fort réfractaire à notre proposition, en alléguant l'éloignement de cette terre étrangère, & surtout les difficultés de la traversée. Mais lorsque nous avons eu la permission de notre seigneur roi Guillaume pour amener des moines clunisiens sur la terre anglaise, lorsque l'abbé, de son côté, a pu s'assurer de la volonté royale, alors il s'est décidé à nous accorder notre demande, & il nous a envoyé le seigneur Lanzon avec trois compagnons. Nous leur avons donné d'abord tout ce que nous avions promis, & avons ratifié cette donation par un acte que nous avons envoyé à l'abbé de Cluny & à sa communauté; car ils ne voulaient pas laisser partir les moines avant d'avoir entre les mains l'acte constatant & confirmant, de notre part & de celle du roi, les donations faites, ainsi que nous le leur avions promis. Et voilà comment mon épouse & moi avons obtenu des moines clunisiens pour la terre d'Angleterre(1). »

Le lecteur aura bien remarqué dans cette pièce naïve toute la prudence & la réserve que montraient les Clunisiens, & l'abbé Hugues à leur tête, avant de s'engager dans quelque nouvelle entreprise, si brillante qu'elle pût paraître. Guillaume de Warrenne & Gondrède, belle-fille du Conquérant(2), aimaient leurs moines de Cluny, & le comte pre-

(1) *Monasticon Anglicanum*, éd. 1825, t. V, p. 12.

(2) Nous savons que cette qualité a été déniée à Gondrède par Stapleton, qui en fait la fille d'un Flamand, premier mari de la reine Mathilde. Mais cette opinion nouvelle a été combattue par sir Georges Duckett (*Observations on the parentage of Gundreda*) dont le plaidoyer mérite d'être pris en considération, au jugement de M. Léopold Delisle (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, liv. XLVII, ann. 1886, p. 427). Comme sir G. Duckett soutient l'opinion la plus généralement reçue jusqu'à présent, nous nous y tenons, d'autant qu'il a pour lui l'autorité des chartes clunisiennes d'Angleterre, dont il se fait le savant éditeur.

nait toutes les précautions pour les établir solidement & paisiblement à Saint-Pancrace. Pourtant Hugues hésitait toujours. *Astutus considerat gressus suos; sapiens timet & declinat a malo,* dit l'Ecriture (1); le prudent abbé ne pouvait se rassurer sur le sort de ces enfants si éloignés de lui. Peu après le premier établissement à Lewes, Lanzon dut venir à Cluny pour quelque affaire; le saint abbé ne put se décider à le laisser repartir. Un an se passa, & c'est alors que l'abbé de Cluny eut avec le roi d'Angleterre son entrevue de Rouen. Mais là, il vit arriver Guillaume de Warrenne & la pieuse Gondrède; tous deux venaient réclamer leur prieur. L'absence prolongée de Lanzon les peinait si fort, qu'ils songeaient presque à renvoyer les Clunisiens de Saint-Pancrace pour y appeler des moines de Marmoutiers. Une si vive affection toucha le cœur de l'abbé Hugues, & il promit de renvoyer Lanzon. D'ailleurs, il voyait que le comte de Warrenne entendait la liberté monastique tout autrement que le Conquérant; & ainsi les Clunisiens pouvaient sous sa protection continuer en Angleterre à mener la vie religieuse dans toute sa plénitude, en affirmant par là aussi la liberté de l'Église. Mais Hugues allait payer le trop vif attachement qu'il avait montré pour le prieur de Saint-Pancrace.

Le comte de Warrenne avait saisi le mot du Conquérant à l'abbé de Cluny, & sa prudence en était alarmée. « Nous « avions lieu de craindre, écrit-il lui-même (2), qu'à peine « revenu en Angleterre, Lanzon ne nous fût enlevé; car le roi « prenait tous les hommes les plus distingués pour les éle- « ver aux dignités ecclésiastiques, & nous l'avions entendu « demander à l'abbé douze de ses saints moines pour en « faire des évêques & des abbés dans le royaume que Dieu « lui avait donné en héritage. Nous songions alors que si « une maison encore jeune & peu solide changeait souvent « de prieur, tombant sans cesse en de nouvelles mains, elle « ne pourrait que bien difficilement prospérer. » Aussi les

(1) Prov. XIV, 15-16.
(2) *Monast. Anglican.* loc. cit.

pieux fondateurs mirent-ils en œuvre toutes les supplications auprès de l'abbé de Cluny, duquel ils obtinrent une promesse qui parait au danger au moins en partie. Hugues leur promit, par un acte scellé de son sceau, « que si Dieu « donnait l'accroissement à Saint-Pancrace de Lewes, ce « prieuré serait traité comme un des grands prieurés de « Cluny ; qu'après Lanzon, que celui-ci fût mort ou promu « à quelque dignité, lorsque les moines de Saint-Pancrace « demanderaient un prieur à Cluny, on leur enverrait en « cette qualité un des moines les plus distingués du mo-« nastère, celui qui serait reconnu le plus saint pour diriger « les âmes selon Dieu & préserver l'observance, en même « temps que le plus sage pour gouverner une maison au « temporel, sauf seulement le grand-prieur de Cluny & le « prieur de La Charité. Le prieur ainsi nommé ne serait plus « jamais changé, sinon pour une cause si évidemment ur-« gente qu'il n'y eût personne à pouvoir y contredire rai-« sonnablement. » Cela ressemblait beaucoup à une abbaye dans le régime clunisien ; mais Hugues accorda tout à ses dévoués amis. Il n'eut point à s'en repentir. Durant sa longue administration, Lanzon amena Saint-Pancrace à un haut degré de prospérité ; *servo sapienti prosperi erunt actus, & dirigetur via ejus* (1). Il marchait à l'abri de la protection aussi désintéressée que délicate du comte Guillaume. Une seconde charte du noble seigneur nous met à même de comprendre la droiture de ses procédés, qui étaient de nature à satisfaire tous les vœux de l'abbé Hugues & à calmer toutes ses inquiétudes. Le Conquérant était mort, dix ans après la fondation de Lewes, au moment où le bienheureux Victor III prenait en main les clefs de saint Pierre. La querelle qui surgit entre les deux fils du roi d'Angleterre, Robert de Normandie & Guillaume le Roux, parut un moment devoir mettre en question l'œuvre presque entière de leur père. Les moines de Saint-Pancrace représentèrent à Guillaume de Warrenne toutes leurs inquiétudes, le diplôme

(1) Prov. XIV, 15.

royal qui attestait les conditions de leur établissement étant là-bas à Cluny. Le comte ressentait mieux que les moines eux-mêmes les incertitudes de la situation, & il atteste que chaque jour était pour lui jour de danger. Il était attaché à la cause de Guillaume le Roux, qu'il servait activement. Aussi le nouveau roi, resté maître en ses états d'outre-Manche, fit-il Guillaume comte de Surrey, & lui accorda-t-il la sanction qu'il demandait pour un nouvel acte de fondation de son cher prieuré. Là nous entendons le comte exposer qu'il veut voir ses moines grandir en proportion de sa propre élévation, & stipuler toutes les libertés pour eux, « afin qu'ils soient toujours en paix, ainsi que les hommes « & les choses qui leur appartiennent. » Il ne veut donc se souvenir que Lewes est sur ses domaines autrement que pour acquitter lui-même, au lieu & place des moines, tous les services ou impôts que le roi pourrait réclamer d'eux. Le comte connaissait bien, apparemment, ses princes normands. Il limite à deux jours par an le droit d'hospitalité sur les terres des moines, pour lui & tous ses gens; & si on y revient plus souvent, à la fin de l'année le comte paiera tout ce qui excède la dépense de ces deux jours. Il donne de nombreuses possessions à son prieuré, où il veut reposer avec Gondrède & tous ses héritiers. Il impose à ceux-ci le respect des stipulations qu'il a lui-même observées le premier, même avant de les avoir consignées par acte authentique. Et puis, il a de l'ambition pour sa chère fondation. Il rêve de lui donner une fille, qui sera Castleacre, autre terre de ses domaines. Mais ici le seigneur féodal reparaît avec ses idées sur la hiérarchie des fiefs. Il entend que le prieur de Lewes ait la haute main sur les maisons que fondera ce monastère (car il espère bien qu'il en fondera beaucoup); & nul autre ne s'ingèrera dans ce gouvernement, pas même l'abbé de Cluny, qui à Saint-Pancrace même n'aura droit de correction & de réforme qu'au cas où le prieur n'y pourrait suffire; nouveau trait qui achèverait de mettre ce prieuré sur le pied des abbayes clunisiennes.

Les intentions du pieux fondateur furent bénies du ciel.

Dans sa famille même, cette bénédiction se traduisit par la vocation de sa fille Gondrède, qui, en l'an 1108, entra à Marcigny (1). De plus sa fondation prospéra. Lanzon devint célèbre en Angleterre, & Guillaume de Malmesbury put écrire de lui que, « en ce siècle, il ne le cédait à personne en sainteté. » Il avait fait de son monastère « la demeure de la « bonté (2) ; » on pouvait dire en vérité qu'aucune autre maison ne dépassait Lewes « en esprit religieux, en affabilité « pour les hôtes, en charité pour tout le monde (3). » Un si saint monastère ne pouvait manquer d'avoir une filiation florissante ; plusieurs prieurés en sortirent, qui donnèrent à leur tour naissance à d'autres *celles*. Le prieur de Lewes choisissait lui-même ceux qu'il mettait à la tête des maisons nées de la sienne. Sans doute, l'honneur de ces fondations revient au saint moine Lanzon ; mais nous ne pouvons oublier qu'il revient aussi d'une autre manière au saint abbé de Cluny. N'est-il pas écrit que « c'est la bénédiction du « père qui affermit la maison de ses enfants (4) ; » & encore que si la couronne des vieillards est de voir autour d'eux plusieurs générations, les fils ne doivent pas oublier que le vénérable aïeul est leur meilleur titre de gloire ? *Corona senum filii filiorum, & gloria filiorum patres eorum* (5). Hugues

(1) Le catalogue des dames de Marcigny (*Cluny au XI*[e] *siècle*, p. 229) donne en effet le nom de « Gondarde de Varenne-Sury », à cette date. C'est évidemment là le nom francisé de « Gondrède de Warrenne-Surrey ». Notons en passant que, à la date de 1092, le même catalogue donne l'entrée d'Adèle d'Angleterre, fille du Conquérant, femme d'Étienne, comte de Blois. Il y a certainement là une transposition. Etienne de Blois ne mourut qu'en 1103 en Palestine, & nous retrouverons Adèle hors de Marcigny, travaillant à réconcilier saint Anselme avec le roi Henri I[er] d'Angleterre. Elle n'entra au monastère qu'après la mort de saint Hugues, ou tout à fait dans les derniers jours du saint abbé. L'entrée de Marie d'Ecosse, fille du roi Malcolm, marquée en 1109 sur le catalogue, doit pareillement être reportée vers 1125. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 762.)

(2) Willelm. Malmesb. *De gestis Regum Angl.*

(3) *Monast. Anglican.* t. V, p. 5.

(4) Eccli. III, 11.

(5) Prov. XVII, 6.

de Cluny ne put pas voir le dernier fleuron que Lewes vint ajouter à sa couronne; il était mort depuis quatorze ans, lorsque le roi Henri I[er] d'Angleterre, ayant relevé les ruines de l'antique monastère de Reading, vint chercher à Cluny des moines pour le faire revivre, & demanda les deux prieurs Hugues & Ansger de Lewes pour en être les deux premiers abbés. Reading devait marcher de pair avec les plus illustres abbayes d'Angleterre. Saint Thomas de Cantorbéry en consacrera la basilique en 1163, & à la fin du même siècle, elle cédera à Cluny son abbé qui sera Hugues V, resté célèbre dans les fastes clunisiens (1). Du reste ce n'est pas le seul exemple de pareils faits, glorieux à la grande abbaye française; en 1177, Guillaume, prieur de Saint-Martin-des-Champs, fut de même élu abbé de Ramsey (2).

Lanzon, le célèbre prieur de Lewes, fut encore plus tard l'instrument dont se servit Hugues de Cluny, lorsque, au début du règne de Henri I[er] d'Angleterre, c'est à dire en 1104, une nouvelle colonie de moines lui fut demandée. Le fondateur était cette fois Roger Bigot, lequel, d'après l'histoire du prieuré de Thetford, aurait exercé la charge de grand justicier d'Angleterre sous le Conquérant & ses deux fils Guillaume & Henri (3). Son désir était d'établir un monastère là où s'était autrefois élevé le siège des évêques d'Est-Anglie; l'ancienne cathédrale de Sainte-Marie de Thetford subsistait encore, bien qu'abandonnée. Sur le conseil de saint Anselme & d'un moine appelé Guillaume de Walsam, Roger présenta sa requête au seigneur abbé de Cluny. Toujours aussi défiant des hasards d'une fondation éloignée, Hugues répondit qu'il acceptait avec reconnaissance l'offre qui lui était faite, mais ne voulait pas envoyer là de pauvres moines bourguignons, ignorants de la langue & des coutumes anglaises; aussi confiait-il au prieur de Lewes le soin de pourvoir à cette fondation avec des moines capables de la mener à bien. Pourtant,

(1) Reyner, *Apostolatus Benedictinorum in Anglia*, 1626, p. 152-153.
(2) *Ibid.*
(3) *Monast. Anglican.* t. V, p. 151.

l'abbé de Cluny restreignait ici à la personne même de Lanzon le pouvoir que jadis Guillaume de Warrenne-Surrey avait voulu voir remettre à son prieur de Lewes relativement à toutes ses fondations. Lanzon devait agir comme supérieur de Thetford sa vie durant. Après sa mort, ce ne serait plus à Saint-Pancrace de Lewes que Thetford demanderait un prieur, mais à Cluny même, dont il serait désormais une dépendance directe. Telle fut aussi la condition des prieurés de Lenton & de Montaigu, fondés presque à la même époque par la grande abbaye (1).

Nous avons interverti l'ordre chronologique pour grouper ces quatre prieurés relevant directement de Cluny. Nous avons ainsi atteint le règne de Henri Ier. Mais pendant la dernière partie du règne de Guillaume le Conquérant & durant celui de Guillaume le Roux son fils, d'autres monastères clunisiens s'élevèrent en Angleterre ; ils furent fondés par cette première fille de saint Hugues, La Charité-sur-Loire, qui compta parmi ses dépendances anglaises Wenlock, Shrewsbury, Saint-André de Northampton, Pontefract, Preston, & Bermondsay qui plus tard devint une abbaye. Quant à Cluny lui-même, il ne donna point à Guillaume ses moines pour en faire des évêques ; mais les relations entre la famille royale d'Angleterre & la grande abbaye n'en souffrirent pas. L'église abbatiale en eut pour témoignage un superbe candélabre de cuivre doré, haut d'environ dix-huit pieds, orné de cristaux & de pierres fines, que la reine Mathilde, épouse du Conquérant, fit faire pour Cluny. C'était un usage litur-

(1) Ce fut une fille de Castleacre, petite-fille de Lewes, le prieuré de Bromholm (comté de Norlfolk), qui hérita en 1224 d'une insigne relique dérobée à la chapelle de l'empereur latin de Constantinople par un chapelain, anglais de naissance. C'était une croix de la longueur de la main, faite avec le bois de la vraie Croix. Les moines de Bromholm, ignorant sans doute par quelle voie le chapelain s'était procuré ce trésor, le reçurent avec joie ; un pèlerinage très populaire s'établit pour vénérer cette magnifique relique, & des miracles très nombreux furent obtenus par elle. (*Monast. Anglican.* V, p. 60-61. — Cf. *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, comte Riant, 1877, t. I, p. CCXVII.)

gique, au rapport de l'*Ordo Cluniacensis*, que des cierges fussent allumés devant l'autel majeur durant l'office de nuit, & en nombre plus ou moins grand selon le degré des solennités. Cet usage ne devait d'ailleurs pas être absolument particulier à Cluny ; car on trouve ailleurs pareil exemple d'un candélabre monumental ayant visiblement la même destination. Celui dont la reine Mathilde avait fait présent à l'abbé Hugues « était fait sur le modèle de celui que le Sei-« gneur avait commandé à Moïse & qui est décrit dans le livre « de l'Exode. Sa tige en effet portait six branches, trois d'un « côté & trois de l'autre, ornées de boules & terminées par « des lys & des coupes ; la tige se terminait de même & « formait la septième branche (1). » Celle-ci dépassait les autres en hauteur ; & chacune des sept branches portait trois lumières. Sur le pied du candélabre était l'inscription suivante, en vers dont les assonances diraient seules l'époque. Ils font allusion au chandelier d'or du Temple de Jérusalem :

Ad fidei normam voluit Deus hanc dare formam,
Quæ quasi præscriptum doceat cognoscere Christum :
De quo septenæ sacro spiramine plenæ
Virtutes manant, & in omnibus omnia sanant (2).

C'était donc là un présent vraiment royal, qui attestait toute la sympathie avec laquelle les souverains d'Angleterre voyaient en leurs états la propagation des Clunisiens, partageant sur ce point les sentiments des plus grands princes de l'Europe.

Toutes les fondations que nous venons d'indiquer en Angleterre avaient appelé la sollicitude instante de l'abbé de Cluny, qui en suivait en détail le développement, ainsi que nous aurons occasion de le faire voir. Or, il faut se rappeler que presque tout cela se passait durant le pontificat de saint

(1) Cucherat, *Cluny au XIe siècle*, p. 136. — Cf. *Bibl. Cluniac.* col. 1640. — Bibl. Nat., ms. n° 942, fonds latin, fol. 84.

(2) M. Cucherat établit (*loc. cit.*) que c'est bien à la reine Mathilde, femme du Conquérant, & non à sa bru, que Cluny a dû ce superbe ouvrage.

Grégoire VII, si rempli pour Hugues de Cluny. On a peine à se figurer quelle activité devait être celle de ce grand abbé, auquel la sainteté seule pouvait fournir le moyen de pourvoir à tant de choses, sans négliger son propre monastère. Voici en effet qu'après l'Angleterre il nous faut tourner les yeux vers l'Allemagne. A l'époque où régnait à Rome le bienheureux Victor III, ce pays appelait l'abbé de Cluny, & nous allons l'y suivre.

Le lecteur se souvient que Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, & légat de saint Grégoire VII pour le royaume germanique, avait été jeté en prison par un baron aux ordres du roi Henri IV, & qu'il avait dû sa mise en liberté à l'intervention de notre saint. Sorti de prison, il séjourna quelque temps à l'abbaye d'Hirschau. Ecoutons maintenant Guillaume, abbé de ce monastère; il va nous dire quel résultat ce séjour eut pour lui & pour son troupeau (1). « Après avoir été, dit-il, mis à la tête de cette abbaye par la volonté de Dieu & l'élection des frères, j'employai tous mes soins à y faire régner les coutumes régulières que depuis mon enfance j'avais appris à connaître au monastère de Saint-Emmeran (de Ratisbonne). Il y avait pourtant parmi ces coutumes quelques usages qui ne me paraissaient guère en harmonie avec la régularité monastique ni avec le bon renom que s'était acquis Saint-Emmeran. Aussi, étais-je à part moi résolu à profiter de tout ce qui me paraîtrait propre à parfaire la formation de mes frères, où qu'il fallût le chercher, dans les Saints Livres ou bien dans les exemples d'autres cénobites. Je recommandais donc assidûment ce dessein dans mes prières à Celui qui comble les désirs de ses fidèles, lorsque ce Dieu, qui sait tout disposer avec une admirable miséricorde, amena vers nous un homme vénérable, digne de vivre dans la mémoire de tous les gens de bien, c'est à dire Bernard, abbé de Marseille, légat du Siège apostolique. Entravé dans le voyage qu'il devait accomplir, il resta parmi nous près d'un an. Il eut donc le loisir de voir en détail

(1) Mabillon, *Analect. vet.* t. IV, p. 465.

l'observance & l'état de notre monastère. Un jour, comme nous causions ensemble des choses de la vie spirituelle, il me dit : « Très aimé frère, je vois bien que ce lieu-ci est fort « propre à l'observance monastique, & que tous y paraissent « animés d'un zèle ardent pour vivre dans la justice & la sain- « teté. Mais, dis-moi, quels maîtres suivez-vous dans vos cou- « tumes ? Quel monastère vous les a principalement four- « nies ? » Le saint abbé Guillaume, avec sa droiture accoutumée, répondit qu'on s'efforçait à Hirschau d'imiter autant que possible tous les saints exemples qu'on pouvait connaître, d'où qu'ils vinssent. « Mais, ajouta-t-il avec un empres- « sement plein de simplicité, si nous errons en quelque point, « daignez nous ramener au droit chemin, & sans hésiter « nous irons là où votre conseil nous inspirera d'aller. » Bernard, avec une intention que Dieu bénissait, mais dont l'expression n'était pas exempte d'une certaine enflure méridionale, répondit à Guillaume en ces termes : « Pour autant « qu'en peut juger mon petit esprit, votre vie est agréable « à Dieu & peut faire l'admiration de tout homme sage. « Mais serait-elle plus belle encore, serait-elle illustrée par « des miracles comme ceux des Apôtres, pour ainsi dire, « elle ne saurait plaire tout à fait à qui cherche sincèrement « la perfection monastique, si elle ne se modèle sur celle « d'autres monastères réguliers, pour l'habit, la tonsure, & « les autres coutumes. » A coup sûr, saint Benoît, qui n'avait rien déterminé pour la tonsure, & mettait expressément dans le domaine des questions libres la couleur & l'étoffe de l'habit, préférait des disciples thaumaturges à des apôtres d'uniformité. Mais Bernard poursuit : « Si vous voulez sa- « voir mon avis, entre tous les monastères de ce côté des « Alpes, je vous conseille de choisir de préférence l'abbaye « de Cluny. Là, en effet, l'autorité de très saints moines & « l'expérience d'une longue série d'années ont porté la reli- « gion monastique à un si haut degré de perfection, que si « on trouve dans d'autres monastères quelques traces de « sainteté, il n'y a pas à douter que ce ne soit l'effet des « eaux fécondes qui coulent de cette source toujours vive & « toujours inépuisable. »

Le saint abbé Guillaume d'Hirschau était vraiment de ceux dont il est écrit : *Justitia simplicis diriget viam ejus* (1). Sa voie lui était tracée, il voulut la suivre ; & en vérité, la Providence lui en facilita les moyens. Non seulement Bernard de Saint-Victor prit sa route par Cluny, & recommanda au saint abbé Hugues les bonnes dispositions de la famille d'Hirschau ; mais presque en même temps, Guillaume vit arriver un ancien ami, qui n'était autre que saint Udalric, né comme lui à Ratisbonne, puis devenu à Cluny le moine vénéré que nous savons, & actuellement envoyé en Allemagne pour y fonder le monastère qui s'appela depuis La Celle-Saint-Udalric. « C'était Dieu qui l'envoyait, dit Guil-« laume ; il resta quelque temps parmi nous ; & parce que « d'une part nous le connaissions parfaitement, & que « d'autre part il était depuis longues années rompu à tous « les détails des observances clunisiennes, nous lui deman-« dâmes de mettre pour nous par écrit les coutumes de son « monastère. Il y consentit, nous le promit, & composa en « effet pour nous deux livres de ces coutumes. Mais peu à « peu, en étudiant de près cet ouvrage, nous nous aper-« çûmes que bien des choses y manquaient, en sorte que « nous ne pouvions nous mettre en pleine possession de « ces us divers. » Il fut donc décidé que l'on suivrait un conseil donné, paraît-il, par Bernard de Saint-Victor, & qu'on enverrait deux frères d'Hirschau à Cluny pour s'instruire complètement de l'observance. Le cas était prévu dans les coutumes clunisiennes, & les deux envoyés reçurent société. Après qu'ils eurent suivi pendant un temps suffisamment long tous les exercices conventuels & vécu de la vie clunisienne, ils reprirent la route d'Allemagne ; mais deux autres moines d'Hirschau vinrent les remplacer, puis encore deux autres ; &, dit naïvement Guillaume, ces divers envoyés « examinèrent si bien toutes choses, pénétrèrent « tellement à fond tous les secrets de l'observance, que les « moines chargés de les en instruire, les entendant lire les

(1) Prov. XI, 5.

« notes qu'ils avaient prises, déclaraient que jamais per-
« sonne n'avait plus justement ni plus pleinement saisi
« toute l'économie de la vie clunisienne. »

Il y avait pourtant quelqu'un à Cluny qui admirait avec plus de réserve l'exactitude inexorable des moines allemands, & paraissait redouter un excès de zèle : c'était précisément le seigneur abbé. Aussi, lorsque repartirent les deux derniers enfants d'Hirschau, leur confia-t-il une lettre pour le saint abbé Guillaume. Il donnait à celui-ci tout pouvoir d'examiner, en conseil des anciens, les coutumes que ses moines rapportaient de Cluny, lui conseillant d'y faire les modifications raisonnablement appropriées au caractère national, à la situation du monastère, au climat, d'en retrancher ainsi ce qui paraîtrait superflu, d'y changer, d'y ajouter enfin selon le besoin. Guillaume semble avoir compris qu'il y avait loin de là au zèle d'uniformité tant préconisé par Bernard de Marseille. En effet, il tint conseil à ce sujet; l'on fit tout à loisir quelques modifications aux coutumes clunisiennes, quelques retranchements aussi, quoique en bien plus petit nombre; après quoi on rédigea l'ensemble par ordre de matières & par chapitres. Cela fait, Guillaume remit à ses moines ce code parfait de la vie monastique, « ce bel ouvrage si bien fait pour assurer la vie éternelle à « ceux qui en observeront les prescriptions avec zèle & amour. » C'était le testament que le saint abbé entendait léguer à ses enfants. Et certes, la facilité avec laquelle paraissent avoir été acceptées à Hirschau les coutumes clunisiennes fait un grand éloge du bon esprit qui régnait là, si on le compare aux difficultés parfois menaçantes que rencontrait dans bien des monastères l'introduction de ces mêmes observances. Les deux grandes abbayes cimentèrent par une alliance de prières cette « fraternelle unité (1), » cent fois préférable à l'uniformité outrée, qui cache souvent bien mal tant de divergences de sentiments & pensées.

Il est possible que la fraternité ou société établie entre

(1) Trithème, *Annal. Hirsaug.* I, p. 296.

Cluny & Hirschau ait été l'œuvre directe des deux abbés Hugues & Guillaume. Car peu après la date à laquelle l'abbaye allemande reçut les coutumes clunisiennes, l'abbé de Cluny passa le Rhin & fit un voyage en Souabe. Avait-il le dessein de voir Henri de Germanie? L'histoire ne nous en dit rien. Venait-il seulement pour assister au développement du prieuré que venait de fonder son cher disciple Udalric? C'est plus probable(1). Quoi qu'il en soit, il est certain que l'abbé de Cluny visita quelques monastères de ces régions; & il est très vraisemblable qu'il vint à Hirschau resserrer les liens qui unissaient déjà les deux communautés.

Hugues se rendit aussi à Saint-Blaise en la Forêt-Noire, autre abbaye, presque aussi ancienne que celle de Cluny. Là bien des raisons appelaient notre saint. D'abord Saint-Blaise avait, peu d'années auparavant, embrassé la discipline clunisienne, qu'il propagea dans un grand nombre de monastères des pays allemands. En outre, cette introduction des us de Cluny à Saint-Blaise avait été en partie l'œuvre de l'impératrice Agnès, dont le souvenir restait cher au cœur de l'abbé de Cluny. Là, enfin, le nom de Mathilde de Toscane était aussi en bénédiction; car la comtesse ne bornait pas ses bienfaits à cette Italie qu'elle défendait par ses armes contre les usurpations du prince excommunié Henri de Germanie. Du chef de sa mère Béatrix, elle gouvernait ses états de Lorraine; & de plus elle était mariée au duc Welf de Souabe. Elle pouvait ainsi faire sentir sa puissante & bienfaisante protection sur les deux rives du Rhin; l'histoire atteste qu'elle le faisait en effet. Saint-Blaise lui devait déjà plusieurs possessions(2). Hugues de Cluny se trouvait donc là au centre de ses affections les plus chères; & les moines de la Forêt-Noire le reçurent avec honneur. Ils voulurent aussi devenir les frères de Cluny, & une charte de *fraternité* fut dressée, qui resta, munie du sceau de l'abbé de Cluny, dans les archives du monastère jusqu'au jour néfaste de sa suppression, à l'aurore du XIX[e] siècle.

(1) Gerbert, *Historia Silvæ Nigræ,* t. III, p. 27.
(2) *Ibid.* p. 33.



CHAPITRE XXI

LE PAPE URBAIN II.
LES INSIGNES PONTIFICAUX. — CONSTRUCTIONS CLUNISIENNES.



U mois de mars 1088, l'élection des cardinaux réunis à Terracine portait sur le siège de saint Pierre le cardinal Odon, évêque d'Ostie, un de ceux que saint Grégoire VII avait désignés au choix des fidèles qui entouraient son lit d'agonie, celui enfin que le bienheureux Victor III avait présenté aux cardinaux avant de mourir. C'était donc un héritage plusieurs fois sacré que recevait celui qui jadis avait été disciple de l'abbé de Cluny. Le nouveau Pontife, qui prenait le nom d'Urbain II, notifia sans retard son élection aux princes, aux évêques & aux fidèles, en déclarant sa ferme volonté de marcher sur les traces de saint Grégoire VII. Au rang des personnages illustres de la chrétienté, il ne manqua pas de mettre son ancien abbé, auquel il écrivit dès le lendemain la lettre suivante (1) :

« Urbain, Evêque, Serviteur des serviteurs de Dieu, au « révérendissime abbé Hugues de Cluny, & à tout son mo- « nastère, salut & bénédiction apostolique.

(1) *Annal. Bened.* t. V, p. 234. — Baluze, *Miscellanea*, t. VI.

« Nous savons combien votre sainteté est désireuse de « voir exalter la sainte Eglise romaine ; Nous prenons donc « soin de vous faire savoir en détail ce qui s'est passé à « Notre sujet. Apprenez qu'à Terracine en Campanie se « sont réunis les évêques & les cardinaux de la sainte Eglise « romaine, à savoir ceux de Porto, de Sabine, de Tuscu- « lum, d'Albano, & de Segni, avec seize autres évêques, « quatre abbés, & beaucoup de religieux. L'évêque de Porto « se disait le mandataire de tous les clercs de Rome atta- « chés à la cause catholique. Le cardinal abbé du Mont- « Cassin (1), de l'ordre des diacres, se présentait au nom « de tous les diacres ; le cardinal du titre de Saint-Clé- « ment (2), au nom de tous les cardinaux. Le préfet de « Rome enfin se portait comme le délégué de tous les « laïques. Après un jeûne de trois jours, & d'ardentes prières « adressées à Dieu, ils m'ont élu, malgré mon indignité, le « IV des ides de mars (3). Si j'ai donné mon consentement « à cette élection, Dieu m'est témoin que ce n'est pas par « ambition ; mais j'ai craint de ne pas écouter la voix de si « grands personnages. J'ai craint d'offenser Dieu en refusant « de secourir l'Eglise dans les dangers qu'elle court en ces « temps malheureux. Surtout on m'a donné pour certain « que mes prédécesseurs Grégoire & Victor en avaient ainsi « formellement ordonné. Je t'en prie donc, père tant regret- « té, si tu as toujours le même cœur, si tu te souviens de « celui qui fut ton fils & ton disciple, rends-toi à mes ar- « dents désirs, & viens me consoler par ta présence. Viens « visiter cette Eglise romaine, qui est ta mère ; viens « s'il t'est possible, viens, elle te désire. Mais si cela n'est « pas en ton pouvoir, envoie-moi quelques-uns de tes fils, « mes confrères. En eux je te reverrai, je te recevrai. De « leur bouche je recueillerai tes paroles ; & quelle consola- « tion ce sera pour moi, au milieu de tribulations épouvan-

(1) Oderisio.
(2) Rainier, jadis moine de Cluny, créé cardinal par saint Grégoire VII.
(3) 12 mars.

« tables ! En eux je retrouverai ta charité, ton affection ; ils « me diront comment tu vas, comment va tout le monas- « tère. Dis à tous mes frères de prier Dieu avec ardeur, afin « que sa clémence ramène son Église à son ancienne gloire « après tant de dangers. Mais rappelle-toi que c'est toi-même « qui es spécialement tenu à ce devoir, que c'est sur toi « que Nous comptons surtout. Adieu. »

La situation seule du Pape en Italie aurait suffi à y appeler l'abbé de Cluny, s'il lui eût été possible de passer les monts. La position pleine d'angoisses faite au bienheureux Victor III restait le lot de son successeur, réduit à combattre dans Rome, ou à s'enfuir au péril de sa vie. Néanmoins Urbain II acceptait tout, & se mettait à la peine avec un courage & un héroïsme qui lui ont mérité un culte dans l'Église. La question des investitures, & par suite celle de la simonie, étaient jugées depuis la mort de saint Grégoire VII ; le glorieux Pontife avait vaincu en mourant. C'est qu'en effet, pour l'Eglise, toute sentence prononcée, toute vérité affirmée, est déjà la victoire, quelles que soient les secousses qui puissent ensuite se produire. Aussi l'action du nouveau Pape différera-t-elle à première vue de celle qu'exerçait naguère le héros d'une lutte engagée depuis trente-cinq années. Mais en réalité, pour qui sait observer de près & saisir la raison des faits, Urbain continuera Grégoire, & ne fera autre chose que ce que Grégoire eût fait à sa place. Les conciles que le Pontife nouveau tiendra ne concentreront plus toute leur énergie sur un point à peu près unique, désormais décidé. Ils s'en occuperont longtemps encore, parce que la résistance des princes criminels, les déchirements & les ruines du schisme n'auront pas cessé, loin de là. Mais ils auront la possibilité de porter aussi leur attention sur l'ensemble de la discipline ecclésiastique, fatalement ébranlée dans toutes ses parties par le choc terrible qu'avaient subi les fondements mêmes de l'Eglise. Saint Grégoire VII y avait pourvu par sa correspondance avec ses légats ; le bienheureux Urbain II le fera davantage par les conciles. Enfin, la grande idée que saint Grégoire VII avait mise en circulation, que le

bienheureux Victor III avait commencé à mettre en pratique, l'idée de la croisade, en un mot, réclamera aussi une large part dans les sollicitudes incessantes du nouveau Pontife.

Urbain II était encore à Terracine lorsqu'il vit arriver auprès de lui un ancien ami de Cluny, ce Bernard dont nous avons déjà tant de fois prononcé le nom. Le jour même où mourait saint Grégoire VII, Alphonse VI était entré vainqueur à Tolède, & Bernard, déjà précédemment abbé de Sahagun, avait été fait archevêque de la capitale nouvellement conquise. Il venait aujourd'hui auprès du Pape, lui demander le pallium, suivant les règles canoniques, & traiter en même temps des moyens de terminer enfin la grande & longue crise liturgique dont l'Espagne était agitée. Il était passé à Cluny, & le saint abbé lui avait remis pour le Pontife une lettre, dans laquelle il répondait sans doute à celle d'Urbain II, en ajoutant ses instances à celles du roi d'Espagne pour que l'antique droit primatial de Tolède fût restauré entre les mains de Bernard. Le Souverain Pontife y consentit, & adjoignit au nouveau primat le cardinal Rainier, du titre de Saint-Clément, moine clunisien lui aussi, qui, de concert avec Bernard de Tolède, fut assez heureux pour consommer l'œuvre de la réforme liturgique. Urbain II avait informé l'abbé de Cluny de la décision prise à l'égard de Bernard par la lettre suivante :

« Nous avons reçu avec respect Notre vénérable frère, « le pontife de l'Église de Tolède, aussi bien en considération « de la requête que ta charité Nous présentait, que par hon- « neur pour cette Église. Le voyant venir comme il le devait, « simplement & dévotieusement, aux pieds du trône apos- « tolique & de cette Église romaine, reine & mère de toutes « les Églises, Nous lui avons rendu de grand cœur, comme « tu Nous le demandais, les antiques privilèges de son « siège... Nous l'avons constitué primat de toutes les « Eglises d'Espagne, & tout ce que ta charité Nous a de- « mandé pour lui, Nous le lui avons donné, avec le pallium. « A toi de répondre à Notre affection, en Nous aidant fidè- « lement, Nous & l'Église romaine. Car Nous t'aimons

« d'affection singulière, toi & tes frères ; & partout où Notre « puissance est libre, Nous prenons en main d'une manière « spéciale la protection de tout ce qui appartient à votre « monastère ; en sorte qu'aucun évêque, ni aucun légat qui « n'en aurait pas reçu de Nous mission spéciale, n'entre- « prendra de prononcer sur ce qui dépend de vous, sauf ce- « pendant les droits qui pourraient avoir été jusqu'ici recon- « nus aux évêques en pareille matière. Vous donc, souve- « nez-vous toujours de Nous dans vos prières ; & autant « Nous prenons soin de vous & de ce qui est à vous, autant « vous devrez prendre soin de Nous recommander au Sei- « gneur dans l'oraison, & de Nous aider, ainsi que l'Église « romaine, là où besoin en est & où vous pouvez le « faire (1). »

Hugues le faisait en Espagne, il ne cessera de le faire en France ; &, en ce moment même, le Pape lui donnait des témoignages de confiance qui prouvaient combien peu il doutait de la fidélité de ses Clunisiens. Déjà, en écrivant à l'archevêque Lanfranc de Cantorbéry, pour lui exposer la détresse du Siège apostolique à tous les points de vue, il lui avait dit de faire déposer au moins à Cluny les sommes que l'Angleterre avait coutume d'envoyer annuellement au Pontife romain. Mais, le 1er novembre 1088, une bulle pontificale accordait au saint abbé une distinction bien autrement importante que cette qualité de trésorier temporaire de saint Pierre. « Mû par une affection toute particulière envers toi, « disait le Pape à l'abbé de Cluny, Nous t'accordons l'usage « de la mitre épiscopale dans les processions & les messes « solennelles ; en outre, l'usage de la dalmatique, des gants « & des sandales, aux cinq fêtes que vous solennisez spé- « cialement, sans compter l'Epiphanie, l'Ascension, & la « Dédicace de votre église. Nous te faisons cette concession « pour mettre en relief aux yeux de tous & ta religion & la « dilection spéciale que Nous ne cessons de nourrir à ton

(1) Mabillon, *Œuvres posthumes*, t. III, p. 350.

« égard, en retour des grands services par lesquels tu as « bien mérité du Siège apostolique (1). »

Un pareil privilège n'était pas sans exemple, mais il était rare, & constituait une faveur particulière du Saint-Siège. On a fort bien prouvé que, parmi les insignes pontificaux, la plus grande partie avaient, dès les premiers siècles du monachisme, appartenu aux abbés en vertu de droits incontestables (2). Mais, sur ce point comme sur bien d'autres, des usages autrefois communs étaient graduellement devenus, par l'évolution de la discipline ecclésiastique, le privilège exclusif des évêques ou même du Souverain Pontife, & faisaient désormais l'objet de concessions expresses, accordées par le Saint-Siège selon que le Pontife romain le jugeait convenable. A Cluny, nous savons que la mitre couronnait déjà la tête de saint Odilon avant que son fils Hugues lui succédât; mais sans doute il avait pour cela un privilège personnel, tel que celui dont le Pape Urbain II honorait maintenant son successeur. L'usage de la crosse n'avait pas cessé d'être l'apanage des abbés, & nous avons dit qu'en deçà des monts l'anneau lui-même leur était accordé au jour de la bénédiction abbatiale. Le privilège de la dalmatique, des sandales & des gants était accordé à l'abbé de Cluny dans une mesure plus restreinte, & seulement aux huit jours de fête énumérés dans la bulle pontificale. Hugues avait alors soixante-quatre ans; il apparaissait désormais dans toute la splendeur de la situation que la Providence lui avait faite. Les insignes des pontifes brillaient désormais sur ce front & ornaient ces mains qui avaient conçu & accompli tant d'œuvres utiles pour la sainte Église. Mais surtout ils déclaraient aux yeux de tous la plénitude avec laquelle Hugues avait rempli ses devoirs d'abbé. Saint

(1) *Bull. Cluniac.* p. 23. Les cinq fêtes principales étaient : Noël, Pâques, la Pentecôte, Saint Pierre & Saint Paul, l'Assomption de la Sainte Vierge. (*Ordo Cluniac.* cap L.) La dédicace de l'église de Cluny où siégeait alors saint Hugues était fixée au 14 février. (*Ibid.* P. II, cap. X.)

(2) Dom Chamard, dans le travail plusieurs fois cité déjà, *Les Abbés au moyen-âge.*

Denys ne nous dit-il pas que, dans le plan hiérarchique de l'Eglise, l'ordre des parfaits ou des moines correspond, parmi les degrés du peuple enseigné, à l'ordre des pontifes parmi les degrés des ministres enseignants? Quelle convenance n'y avait-il donc pas eu jadis à ce que les abbés fussent aussi rapprochés que possible de l'épiscopat, eux qui devaient dispenser la lumière aux hommes qui marchaient sous leur conduite dans la voie des parfaits? Quelle convenance n'y avait-il pas, maintenant encore, à ce que l'Eglise choisît au moins les plus grands parmi les abbés pour exprimer en eux la relation intime mise en lumière par l'Aigle d'Athènes? Urbain II avait vu à l'œuvre son père de Cluny; le Pape savait donc que les insignes pontificaux signaleraient en lui une source d'enseignements féconds pour les sectateurs de la perfection évangélique. La bulle pontificale qui conférait cette haute distinction à notre saint abbé lui arriva au moment où il venait d'entreprendre une grande œuvre, qui semblait être le résumé comme aussi le couronnement d'une vie déjà longue & bien remplie.

L'antique église de Cluny, qui avait elle-même remplacé la basilique primitive élevée par le bienheureux Bernon, ne suffisait plus au nombre considérable de moines qui se pressaient dans le monastère devenu trop étroit. Vois, disaient à leur mère ces fils de Jérusalem, vois, la place nous manque, nous ne savons plus où habiter; élargis, élargis tes pavillons; *dilata locum tentorii tui & pelles tabernaculorum tuorum extende; ne parcas, longos fac funiculos tuos, & clavos tuos consolida*(1). Gilon nous dit naïvement la gêne des moines, dans cette église qui les emprisonnait(2); & un lecteur ayant l'expérience de ces sortes de situations restituera facilement toute leur couleur aux expressions du biographe. Hugues s'apercevait mieux que personne de la difficulté créée par cette exiguïté au libre jeu de l'observance, &, plus que personne encore, il avait à cœur d'y remédier.

(1) Isai. LIV, 2.
(2) Fol. 217 r°.

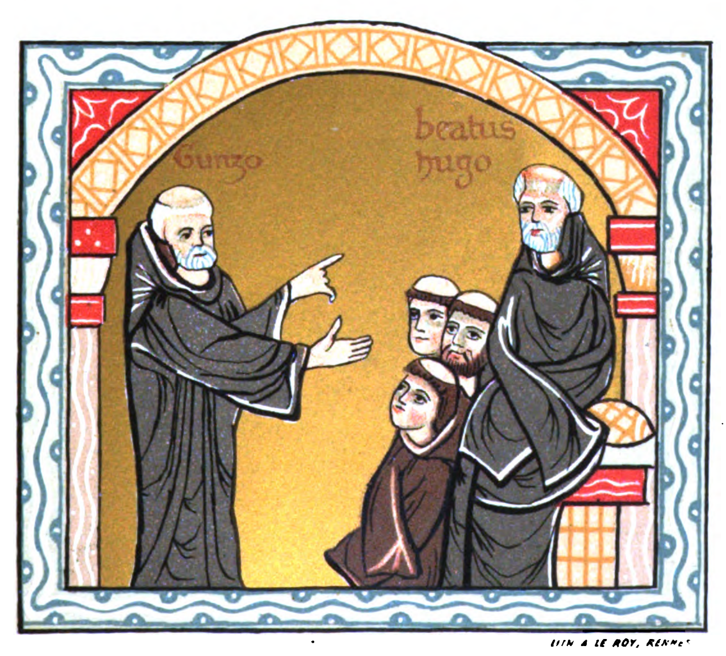
Mais sa prudence accoutumée lui faisait examiner toutes les difficultés d'une entreprise telle qu'une reconstruction de Cluny tout entier. Sans parler des sommes énormes que demanderait ce travail, le saint abbé songeait que sans doute sa vie approchait du terme fixé par Dieu ; ses cheveux blancs lui rappelaient qu'il gouvernait Cluny depuis quarante ans déjà, & que probablement il n'aurait pas le temps de parfaire une œuvre dans laquelle l'unité était au moins aussi importante au point de vue de l'observance qu'à celui de l'art. Il temporisait donc, lorsque le ciel vint à son secours. Il y avait alors à Cluny un vénérable vieillard nommé Gunzo; successeur de saint Bernon sur le siège abbatial de Baume, il en était descendu pour venir demander à l'illustre fille de sa propre abbaye la paix & l'édification de ses dernières années. Les maladies l'avaient saisi, & il était maintenant condamné au séjour de l'infirmerie, où d'ailleurs il sentait n'avoir plus que peu de temps à vivre. Sa situation s'aggravait de jour en jour, & l'on en prévoyait à bref délai le dénouement fatal. Tel était l'état auquel Gunzo était réduit, lorsqu'une nuit saint Pierre lui apparut avec saint Paul & saint Étienne, & un grand nombre de bienheureux qui leur faisaient cortège. Le Prince des Apôtres chargea le malade d'aller dire à l'abbé Hugues de commencer une basilique nouvelle, parce que Pierre ne voulait plus voir ses fils gênés comme ils l'étaient en ce moment. Cette basilique serait, par ses vastes proportions, l'image de l'édifice spirituel tant accrû & embelli par les soins du grand abbé (1). Gunzo, fort surpris de cette mission, témoignait de son hésitation à s'en charger. Mais saint Pierre lui dit qu'il avait choisi avec intention un vieillard malade pour être son interprète, afin que la guérison de ce messager servît de témoignage à la vérité de ses paroles. Si la mission était fidèlement accomplie, Gunzo vivrait sept ans encore ; & quant à l'abbé Hugues, que le Prince des Apôtres savait « peu disposé à « accorder légèrement créance, » il se verrait frappé de

(1) *Ibid.* fol. 216 v°.



VISION DE L'ABBÉ GUNZO

Le vieillard est couché ; le lit et les vêtements sont conformes aux us clunisiens.
Saint Pierre, assisté de saint Paul et de saint Etienne,
tend des cordeaux pour indiquer le plan de la future basilique de Cluny.



Lith. A. Le Roy, Rennes

GUNZO RACONTE SA VISION A SAINT HUGUES

Le saint abbé est assis ; à sa droite sont des moines avec l'habit clunisien.
Gunzo est debout devant lui.

toutes les infirmités de Gunzo lui-même s'il ne voulait agir ainsi qu'il lui était ordonné. Le matin venu, grande fut la surprise chez tous les frères & chez le saint abbé lui-même, lorsqu'ils virent sortir de l'infirmerie, vaillant & bien portant, ce même Gunzo que l'on se préparait à assister à son lit de mort. Hugues entendit de sa bouche le récit détaillé de toute la vision ; & devant le miracle qui en attestait la réalité, toute hésitation cessa. L'on se mit à l'œuvre, avec d'autant plus de facilité que saint Pierre avait pris soin de donner toutes les dimensions & le plan de l'édifice, en tendant lui-même des cordeaux que saint Etienne relevait ensuite. Ce fut le 30 septembre 1088 (1) que fut posée la première pierre de l'église, dont le moine Ezelon, jadis arrivé de Liège à Cluny, dirigea principalement les travaux. Il fut bientôt aisé de voir que saint Pierre avait voulu s'élever là un temple vraiment royal. Les fondations une fois creusées se trouvèrent donner à l'église une longueur de quatre cent dix pieds sur cent vingt de largeur environ. Elle devait avoir deux transepts, le premier long de deux cent trente-quatre pieds & large de trente, le second, plus près de l'abside, long de cent cinquante-six pieds, mais plus large que le précédent. Il devait y avoir cinq nefs, dont les voûtes reposeraient sur soixante piliers ; ceux de la nef principale devraient avoir sept pieds & demi de diamètre. Les moines furent, comme toujours, les ouvriers en même temps que les architectes de ce grand ouvrage ; & saint Pierre montra qu'il était fidèle à sa parole ; car « les rois se firent les nourriciers « de cette église (2), » Alphonse VI de Castille d'abord, Henri Ier d'Angleterre ensuite ; de telle sorte qu'en vingt ans la construction fut achevée (3), & que le saint abbé qui en avait jeté les fondements put, avant de mourir, en contempler la grandeur. Cette rapidité passa pour une merveille de plus aux yeux des contemporains ; on eût été déjà sur-

(1) *Bibl. Cluniac.* col. 1621.

(2) Isai. XLIX, 23.

(3) Gilon, fol. 217 r°, s'accorde sur ce point avec Rainald de Vézelay.

pris qu'un empereur fût venu à bout d'une pareille œuvre en si peu de temps, nous dit Gilon (1); car la célérité des travaux n'était point acquise au détriment de leur solidité. Le jour où un stupide vandalisme voulut détruire l'œuvre de saint Hugues, il fallut soixante-quinze coups de mine pour démolir un des clochers. Mais détournons les yeux de ces ruines trop tard & vainement regrettées; & reportons-nous à l'époque où s'élevèrent ces belles constructions que nous ne reverrons plus.

Un manuscrit de la bibliothèque de Solesmes (2) nous fournit quelques renseignements précis sur les dimensions des diverses parties qui composaient le plan dont nous avons décrit l'ordonnance générale. L'église neuve était établie en contre-bas du sol; pour y descendre, on construisit, au XIII[e] siècle, un escalier de quarante-deux marches, dont la longueur était de cent vingt-six pieds; on se trouvait ainsi à vingt-&-un pieds, soit sept mètres, au-dessous des terrains environnants. Des canaux ménagés sous l'église établissaient un drainage qui empêchait les constructions de ressentir les atteintes de l'humidité. Cette situation, il est vrai, nuisait au coup d'œil pour l'observateur qui regardait le monument de l'extérieur, d'autant qu'il n'y avait pas de charpente, & que les tuiles reposaient immédiatement sur les voûtes. Aussi Mabillon, visitant Cluny en 1682 (3), ne pouvait-il cacher une sorte de désappointement à la vue de cette église renommée, qu'il s'attendait à voir s'élever plus majestueusement dans

(1) *Ibid.*

(2) *Mémoires relatifs à l'Ordre de Saint-Benoît,* XVIII[e] siècle, don du comte Ch. de l'Escalopier. Nous reproduisons cette page aux *Documents.* Les dimensions qu'elle donne sont précieuses autant qu'elles sont rares, car nous n'avons guère trouvé ailleurs que des chiffres approximatifs. Notre intention n'est pas d'ailleurs de faire ici une description détaillée de la basilique de Cluny. Cette description est faite dans les ouvrages de MM. Cucherat, Penjon, Pignot & Lorain. Nous ne pourrions que les copier, & ce ne seraient là que des redites, tant ces détails sont connus. Nous prévenons en outre que, pour rester dans notre sujet, nous nous bornons à l'œuvre de saint Hugues, sans parler des adjonctions du XIII[e] siècle.

(3) *Œuvres posthumes,* t. II, Iter Burgundicum.

les airs. Mais d'elle aussi l'on pouvait dire : *Omnis gloria ejus ab intus*. Quand on avait dépassé le portail, haut de vingt pieds, large de neuf, dont les vanteaux étaient couverts de peintures, & le tympan orné de sculptures, on voyait dans une lumière tempérée s'étendre devant soi jusqu'au chœur la grande nef avec son collatéral de chaque côté, sur une longueur de deux cents pieds, & une largeur de cent quatorze. La voûte de la nef centrale, en plein cintre & en berceau, montait à quatre-vingt-quatre pieds. De chaque côté des collatéraux, une nef plus basse, large de quatorze pieds. Mais si les grandes voûtes étaient en plein cintre, l'arc ogive apparaissait déjà dans les nefs collatérales. Au-dessus des arceaux qui mettaient celles-ci en communication avec la grande nef, s'étendait, tout le long du vaisseau, une série d'arcatures aveugles, séparées de distance en distance par des pilastres cannelés, qui s'appuyaient sur une corniche en ressaut. Enfin au-dessus de ces arcatures, les fenêtres étroites, en plein cintre, ornées de colonnettes. Mais lorsqu'on était arrivé au bas du chœur, l'on n'avait encore vu que la moitié de l'église. Là se trouvait d'abord un avant-chœur, occupant toute la largeur de la grande nef, sur une longueur de vingt pieds; puis à la suite le chœur des moines clercs, & l'œil le suivait jusqu'à l'autel majeur sur une longueur de cent neuf pieds. Enfin, de l'autel, qu'ombrageait un ciborium, jusqu'au fond de la dernière chapelle absidale, en passant par l'autel matutinal, il y avait encore près de quatre-vingts pieds, soit en tout depuis le portail quatre-cent-dix pieds ou cent trente-six mètres environ. C'était la plus grande église de la chrétienté, surpassée depuis seulement par Saint-Pierre de Rome, qui compte cent soixante-&-onze mètres, & Saint-Paul de Londres, qui en compte cent soixante-six. Mais cette seconde partie de l'église sollicite encore notre attention. Tandis qu'une lumière douce & tempérée se répand dans l'édifice par les fenêtres de la grande nef & les baies des deux collatéraux, une lumière plus vive éclaire le sanctuaire & le chœur(1). Elle provient de deux coupoles, qui supportent

(1) Mabillon, *loc. cit.*

à l'extérieur deux clochers ; celui du chœur, le principal de tous, carré, s'élevant à la croisée de la grande nef & du premier transept, orné de deux étages de baies romanes, & supportant une haute flèche ; l'autre plus simple & moins élevé, de forme octogone, appelé le clocher des lampes, qui lance sa flèche à l'intersection de la nef & du second transept. Il supporte les lampes qui brûlent devant l'autel majeur. Les termes dont Mabillon se sert pour parler de ces deux clochers (1) nous persuadent que les baies ouvertes dans l'un & l'autre devaient laisser pénétrer la lumière dans l'église. A cet effet, les deux coupoles devaient être notablement plus élevées que deux autres situées à mi-longueur de chaque bras du grand transept. Celles-ci ne dépassaient que de deux mètres les voûtes de cette croisée ; elles supportaient aussi deux tours, accompagnant le grand clocher du chœur, ornées comme lui de baies romanes & d'une flèche, mais octogones comme le clocher des lampes. Celui que l'on appelait clocher de l'eau bénite, le seul, hélas ! qui soit resté debout, donne aujourd'hui le plan des autres.

L'abside était moins élevée que la nef. Les deux collatéraux faisaient le tour du chœur & du sanctuaire, tandis que les deux plus basses nefs s'arrêtaient au second transept, où elles se terminaient par une chapelle en cul-de-four située dans leur alignement. Des chapelles semblables rayonnaient autour de l'abside. Ici l'art avait déployé toutes ses ressources. Le sanctuaire était mis en communication avec la nef absidale par des arceaux ogives, que supportaient huit colonnes en marbres précieux d'Italie & de Grèce. L'abbé de Cluny les fit venir par le Rhône & la Saône, ainsi que son père saint Odilon avait fait pour les colonnes du cloître. Celles de l'église étaient si puissantes que, au dire de Mabillon, il eût fallu deux hommes pour en embrasser la circonférence. Mais elles étaient si élevées que la proportion entre le diamètre & la hauteur en faisait des colonnes élancées du plus bel effet.

(1) *Ibid.* : « .. (basilica) duas collaterales porticus habens,..totidemque rotunda arcuata structuræ fastigia, *quæ in lucernæ morem ecclesiam illustrant.* »

Au-dessus d'elles & des arcs ogives, une immense peinture sur fond d'or tapissait toute la voûte absidale; on y voyait le Père Eternel, bénissant de la main droite & tenant de la main gauche le livre scellé. L'Agneau de Dieu apparaissait au-dessous de lui, & ce groupe principal était accompagné de la représentation symbolique des quatre évangélistes; le tout de dimensions colossales, attendu la hauteur à laquelle se déployait cette peinture magnifique, dominant toute la basilique.

Si de ce point nous retournons les yeux vers l'entrée, nous voyons se déployer devant nous cet immense vaisseau; la vue traverse le chœur, avec ses nombreuses stalles (1), & va se reposer, au-dessus de la porte d'entrée, sur l'abside d'une grande chapelle de Saint-Michel, à laquelle donnent accès deux escaliers en vis, pratiqués dans le mur, de chaque côté du portail. Cette chapelle voûtée est pratiquée en partie dans l'énorme muraille de l'église, en partie supportée par un grand encorbellement qui fait saillie dans l'intérieur du vaisseau, & supporte l'abside orientée comme celle de l'église elle-même. Plusieurs baies pratiquées dans ce chevet éclairent la chapelle du côté de la grande nef, & une autre du côté de l'extérieur. Au-dessous de cet encorbellement, voici l'énorme tympan monolithe qui surmonte la porte d'entrée; il a sa légende; saint Hugues vint une nuit prier au milieu des murs en construction, puis ensuite souleva seul & mit en place ce bloc, que, le jour précédent, de nombreux ouvriers avaient cherché vainement à remuer.

Telle fut donc l'œuvre qui occupa les vingt dernières années de la vie du saint abbé. Six cents ans plus tard, Mabillon attestait qu'on n'y voyait pas une lézarde. Lorsque les moines y purent enfin déployer à l'aise la liturgie bénédictine, il leur sembla que c'était jour de résurrection, & que, des té-

(1) Le manuscrit que nous avons cité en compte 230 au commencement du XVIIIe siècle. Mais alors que l'abbaye comptait quatre cents religieux, elles devaient s'avancer beaucoup plus près de l'autel majeur & du sanctuaire qu'elles ne le faisaient au XVIIIe siècle.



nèbres du tombeau, ils passaient dans une « Galilée » bienheureuse (1). Mais sous l'œil de l'abbé Hugues, l'église ne s'élevait pas seule; en effet, puisque la raison qui en motivait la fondation était le nombre croissant des moines, qui allaient bientôt se trouver là quatre cents, il fallait que les autres bâtiments de l'abbaye fussent aptes également à fournir à cette légion sainte un abri & des lieux réguliers suffisamment spacieux. Hugues entreprit donc la reconstruction des bâtiments conventuels, à l'exception du cloître de saint Odilon, qu'il voulut conserver, & qui devait subsister vingt ans encore. Au nombre des plus belles œuvres accomplies ainsi par notre saint, il faut compter le grand réfectoire. Cet édifice, élevé au midi du cloître, parallèlement à l'église de la Sainte Vierge, était partagé en trois nefs par des arceaux fort élevés (2). Il avait cent douze pieds de long & soixante-sept de large; environ trente-six fenêtres l'éclairaient, mais au XVII[e] siècle on le décrivait comme lambrissé, non voûté. Le vaisseau était orné de peintures représentant des scènes de l'Ancien & du Nouveau Testament; & à l'une des extrémités se déployait dans toute la largeur la scène du jugement dernier, à cette heure où le Fils de l'homme récompensera comme fait à lui-même tout bien départi aux membres les plus pauvres de son Église. Cette même pensée avait fait placer là aussi les images des principaux bienfaiteurs de Cluny. Le carrelage était en brique émaillée aux dessins variés. Les tables étaient disposées sur plusieurs rangs dans le sens de la longueur ; & dans le haut bout trois tables étaient placées transversalement, d'abord celle du seigneur abbé, qui était la plus élevée, puis à droite celle du grand-prieur & à gauche celle du prieur claustral. Ce superbe vaisseau était dû aux libéralités d'un comte Roger, que l'inscription placée jadis au-dessus de la porte de la sacristie qualifiait

(1) Gilon, fol. 217 r°.

(2) *Descript. de l'église & lieux plus notables de l'abbaye de Cluny.* — Cf. Penjon, *Cluny*, p. 109.

laconiquement de « comes in Anglia »(1). Il est probable qu'il s'agit de Roger Bigot, le fondateur du prieuré de Thetford, qui eut beaucoup de liens avec Cluny.

Le chapitre n'avait pas besoin d'être aussi grand ; il fut élevé sur un plan moins vaste (2), & orné aussi de peintures. Les ateliers & autres bâtiments de service reçurent de même un aménagement nouveau, nécessité d'ailleurs par toutes les constructions tant de l'église que des édifices conventuels. C'étaient en effet les moines eux-mêmes qui faisaient la plus grande part des travaux, bien qu'aidés par les serfs de l'abbaye & les habitants de Cluny ; & il est évident que les ateliers avaient besoin d'être singulièrement agrandis pour suffire à une entreprise aussi considérable.

Enfin l'abbé de Cluny fit reconstruire le mur d'enceinte du monastère (3). Mais son activité ne se bornait pas à sa propre maison. Les habitations qui s'étaient successivement groupées sur la colline en face de l'abbaye avaient fini par former un véritable *bourg*, au sens que ce mot avait au XI[e] siècle. Nous avons signalé cet accroissement à une époque déjà éloignée de vingt-cinq ans. Depuis lors, les choses avaient encore marché. Maintenant Cluny comptait trois églises, celle de Saint-Maïeul, dont nous avons longuement parlé, puis celles de Notre-Dame & de Saint-Odon. Celle de Notre-Dame, située à peu près au centre du bourg, était, sans aucun doute, la plus ancienne paroisse de Cluny, qui comptait déjà une chapelle de ce nom lorsque le bienheureux Bernon fonda le monastère (4). Hugues la fit reconstruire (5), & elle prit le nom de Notre-Dame des Panneaux, « parce qu'on y « renfermait autrefois les mesures destinées à la vente des « grains, & celles qui devaient former & régler la grosseur & « le poids des pains, pour servir aux boulangers de la ville. »

(1) Ph. Bouché, II[e] part. p. 68 : « Refectorium a Rogerio comite in Anglia. »

(2) *Descript. de Cluny* (ms. Solesm.).

(3) Gilon, *loc. cit.*

(4) V. ci-dessus, page 136.

(5) Penjon, *Cluny*, p. 25.

En 1792, « on y voyait encore, sur la droite en entrant par la « grande porte, immédiatement derrière le battant du même « côté, la mesure pour le froment ; on l'appelait parmi les « marchands *mesure de Cluny*... Elle était en pierre, placée « sur un piédestal aussi en pierre, haut d'environ deux pieds « & demi. On remarquait jusqu'aux modèles des barreaux « & des thuiles empreints & gravés sur le mur intérieur de « l'église (1). »

Mais Cluny s'étant étendu au delà de la Grosne, Hugues fonda, pour le faubourg situé par delà la rivière, l'église de Saint-Odon, remplacée au XIIe siècle par celle de Saint-Marcel (2). D'autres constructions, consacrées à des usages divers, furent élevées aussi par le travail des moines (3), dont on retrouve encore aujourd'hui les traces jusque dans les entrailles du sol du vieux Cluny. Tant fut actif, en ces dernières années du XIe siècle, le renouvellement dont la fondation de la basilique avait donné le signal. Dès longtemps, les Clunisiens avaient compté dans leurs rangs des architectes nombreux & habiles. C'était d'ailleurs, en général, un art familier aux moines, surtout dans les monastères qui exerçaient une influence de rénovation dans la société religieuse & civile du XIe siècle. Les monastères & les églises qui leur étaient remis à cause de leur décadence morale, avaient le plus souvent besoin d'être aussi renouvelés matériellement. L'incurie dans le domaine spirituel entraîne toujours comme son expression nécessaire l'incurie dans les choses matérielles ; & réciproquement, là où les âmes étaient formées à une discipline forte, qui mettait en elles l'ordre, la vigueur & la clarté, on voyait nécessairement ces qualités se traduire dans leurs œuvres. L'architecture, dans laquelle l'Eglise aime à voir une image des opérations de la grâce divine édifiant la céleste Jérusalem, l'architecture devait être, comme elle le fut en effet, l'art privilégié des restaurateurs

(1) Ph. Bouché, IIe part. p. 81.
(2) *Bibl. Cluniac.* col. 515. — Penjon, *Cluny*, p. 32.
(3) Penjon, p. 56.

des mœurs chrétiennes. Or, parmi les monastères qui eurent un grand rôle en cette restauration, Cluny marqua plus que tout autre. Aussi, plus que celle d'autres abbayes illustres, son œuvre morale fut-elle vraiment rendue visible par les nombreuses constructions dues aux moines clunisiens. Ils ne manquèrent pas d'y empreindre le cachet qui était précisément celui de leur influence dans la société. Là où ils s'établissaient, ils apportaient avec eux la liberté des enfants de Dieu fondée sur la foi : leur architecture fut forte & claire comme leur foi, noble & grave comme la liberté chrétienne. La construction de la vaste basilique & des autres édifices commencés bientôt après à Cluny, donna nécessairement une grande impulsion à l'école architecturale de la grande abbaye. Ce mot d'école, nous ne l'entendons toutefois que dans le sens d'une éducation morale, non dans celui de procédés particuliers. Car la question est débattue entre les savants : y a-t-il eu, oui ou non, une architecture clunisienne, née proprement & uniquement dans la célèbre abbaye, abstraction faite des procédés en vigueur avant elle & autour d'elle? Nous venons de dire que certains caractères généraux, dont la raison d'être doit être cherchée dans les doctrines, sont empreints sur les œuvres qui ressentirent l'influence de Cluny. Mais cela n'exclut nullement l'emploi de méthodes très diverses quant aux plans, aux matériaux, à la construction, à l'ornementation, selon les diverses régions où les moines architectes de Cluny avaient à travailler. Entrer en controverse sur ce point serait sortir complètement de notre sujet, puisqu'il est certain que saint Hugues n'a jamais formulé de prescriptions à cet égard. Nous y restons tout à fait, au contraire, en constatant dans les œuvres clunisiennes une physionomie générale qui ne peut s'expliquer autrement que par un fonds de doctrines communes. La liberté même dont les moines font preuve dans leurs édifices en est une preuve incontestable. Or ces doctrines, c'était de leur saint abbé qu'ils les tenaient. Il était de la race des patriarches dont on lit en l'Ecriture « qu'ils avaient l'amour du beau & faisaient

« régner autour d'eux l'ordre & la paix (1). » Mais le prophète marque aussi, parmi les bénédictions accordées au peuple fidèle, la gloire de posséder « des architectes savants en « leur art (2). » Nous devions dire que cette bénédiction ne fut pas refusée à notre saint abbé ni à ses fils.

(1) Eccli. XLIV, 6.
(2) Isai. III, 3.



CHAPITRE XXII

DONS SURNATURELS DE L'ABBÉ HUGUES DE CLUNY.



OUS signalions tout à l'heure le rapport qui existait entre l'œuvre royale que notre saint entreprenait en 1088, & l'édifice spirituel qu'il élevait dans le domaine des âmes à la gloire du Seigneur. Après avoir montré les beautés du temple matériel construit par le grand abbé, il nous faut mettre en lumière les richesses que Dieu avait accumulées dans ce temple vivant de sa grâce.

Les œuvres multiples auxquelles la Providence divine avait appliqué l'abbé de Cluny, avaient été pour Dieu à la fois un moyen de sanctifier le monde, & de faire grandir son serviteur dans la sainteté. Rainald de Vézelay, qui n'a pu connaître Hugues que dans les années de la vieillesse, nous le dépeint comme irrépréhensible dans toute sa vie extérieure ; le port, la démarche, le geste, la parole, tout en lui avait cette mesure & cette harmonie qui dénotent la pondération parfaite des facultés de l'âme, la présence de cette sagesse dont toutes les voies sont belles, empreintes de grâce

& de paix (1). Une mortification toujours exacte & rigoureuse, jointe aux mille fatigues d'un gouvernement si laborieux & si étendu, laissait dans cette âme le champ libre aux opérations divines. C'était tout profit pour Hugues lui-même, & aussi pour ses fils. Gilon ne tarit pas en éloges sur la prudence avec laquelle le saint abbé savait manier tant d'âmes que lui confiait le Seigneur, & dont les intérêts demeuraient toujours le principal objet de ses sollicitudes. Il en parlait à Dieu dans l'oraison (2), & c'est là qu'il trouvait lumière pour donner à chacune de ses brebis le pâturage qui lui convenait; c'est là qu'il recevait les dons qui lui venaient puissamment en aide pour l'accomplissement d'une tâche aussi ardue. Un de ceux qui le caractérisent désormais est le don de prophétie. Dans le grand nombre de nouveaux venus qui se présentaient pour entrer à Cluny, Hugues discernait tout de suite ceux qui venaient dans un bon esprit, ceux qui étaient guidés par une vocation plus ou moins vraie. Le fond des cœurs lui était souvent révélé. Il reçut une fois à Cluny comme novice un certain Maingold; mais il différa longtemps pour celui-ci le jour de la profession, & fit durer l'épreuve bien au delà du terme fixé d'abord. Maingold supportait ce délai avec peine, & en vint à méditer sérieusement sur les moyens de quitter le monastère. Mais un jour, Hugues interpelle son novice, &, sans préambule, se met à lui dire tout au long le détail des préoccupations qui agitent son cœur. Confondu d'abord, & bientôt repentant, Maingold promet d'être désormais patient; & il finit en effet par être admis à la profession monastique.

Arrivant un jour à La Charité-sur-Loire, le seigneur abbé embrassait joyeusement tous les religieux du monastère, qui se pressaient autour de lui. A son tour certain novice se présente pour recevoir l'accolade paternelle; mais Hugues recule vivement & détourne la tête avec un mouvement de répulsion. L'étonnement est général parmi les frères; bientôt ils

(1) Prov. III, 17. Eccli. XXIX, 25.
(2) Gilon, fol. 217 r°.

purent savoir la vérité. Le vigilant pasteur, dont l'œil était surnaturellement éclairé, avait pris à part ce novice, & l'avait enfin contraint à avouer qu'il était adonné aux pratiques de la magie & de la nécromancie (1). Le malheureux était même monté à l'autel sans avoir reçu le caractère sacerdotal, ajoutent certains biographes. Sur le champ, Hugues chasse loin du monastère celui qui était ainsi venu pour y distiller le venin le plus délétère. On se prend à trembler lorsqu'on songe à ce qui pouvait advenir de l'ordre clunisien tout entier, si la lumière prophétique n'eût à ce moment éclairé le saint abbé. Depuis les premières années du XI[e] siècle, l'on signalait sur divers points de la France la présence des manichéens, qui importaient les abominations de l'Orient. Malgré des mesures rigoureuses, la contagion faisait des progrès latents. Le faux novice de La Charité était certainement un affilié de la secte ; la main sacrilège qu'il osait porter sur l'autel pour la faire servir ensuite au mystère d'iniquité était bien la main du sectaire manichéen, dont les dignes héritiers continuent encore aujourd'hui les pratiques exécrables. Or, ne sait-on pas que, deux cents ans plus tard, un ordre célèbre & puissant fut ainsi corrompu, en majeure partie, par l'influence d'un seul membre infecté du même virus ? Si Hugues de Cluny n'eût pas été un saint, dont « l'âme voyait plus « loin que sept veilleurs vigilants en la tour du guet (2), » son ordre eût peut-être éprouvé deux siècles plus tôt le sort des Templiers. Ces monastères clunisiens qui portaient partout une sève de vie, on les eût vus devenir les rameaux de « la vigne de Sodome, aux fruits amers & pleins de fiel (3). » Le dommage eût été peut-être plus grand dans la société chrétienne qu'il ne le fut par le moyen des chevaliers du Temple. Mais continuons à voir notre saint abbé veiller sur le troupeau qui lui est confié.

Un jour il se trouvait à Saint-Jean-d'Angély (4) ; pourtant

(1) *Ibid.* fol. 207 v°.
(2) Eccli. XXXVII, 18.
(3) Deuter. XXXII, 32.
(4) Gilon, fol. 208 r°.

son esprit ne quittait jamais Cluny, si longues que fussent les distances. Il arriva donc que, durant son sommeil, Hugues vit la foudre tomber sur le parloir de Cluny, en y faisant une large brèche & bien des ruines. Etait-ce purement un songe? Les biographes remarquent avec raison que l'esprit est plus libre tandis que les sens sont dans l'immobilité du repos; & alors il peut arriver que Dieu l'appelle à des opérations analogues à celles des purs esprits, par exemple lui fasse franchir de grandes distances, ou apercevoir des choses qu'il ne verrait pas s'il était appesanti par le corps & obligé de se servir des sens. Le cas était précisément celui-là pour Hugues de Cluny. Dès son réveil il le comprit; il avait la certitude qu'une faute avait été commise en son abbaye, faute si grave qu'une prompte correction pouvait seule empêcher la justice divine d'en rendre responsable la communauté entière. A l'instant il donne ses ordres de départ, au grand étonnement de tous les moines qui l'accompagnent, & se met en route, laissant en suspens les affaires qui l'avaient appelé à Saint-Jean-d'Angély. Malgré la fatigue, il hâte sa marche, & bientôt arrive à Cluny. On ne l'y attendait pas. Aussitôt il fait assembler le chapitre. Tous les frères étant réunis, le seigneur abbé entre à son tour; &, au milieu du silence général, promène le regard sur tous les moines successivement. Enfin, éclairé par le Saint Esprit, il arrête les yeux sur un frère appelé Pierre de Tournai, & d'une voix sévère : « Pierre, dit-il, « rougis de honte & repens-toi. Ouvre ton cœur au prieur, « fais-lui connaître ta faute & la plaie de ton âme, afin qu'il « y applique le remède nécessaire. Tu t'es séparé du troupeau du Christ, & t'es mis sous le joug du démon; voici « qu'il faut encore t'arracher la confession de ton péché. Elle « peut te sauver néanmoins. Mais comme tu as été averti « souvent avec douceur sans vouloir te corriger, je ne pourrais plus t'épargner désormais sans mettre tous tes frères « en danger. » Et le seigneur abbé ordonne de passer par les verges le coupable, qui cette fois s'amenda & redevint un bon moine. La miséricorde était, sans doute, le trait saillant du caractère de notre saint; mais c'était la miséricorde

que l'Ecriture célèbre dans le Seigneur, & qui marche toujours de pair avec la justice & la vérité.

En une autre circonstance, Hugues fut averti comme il l'avait été cette fois, & procéda de même. Il s'agissait de son cher monastère de Saint-Marcel de Châlon. Une apparition l'avertit durant son sommeil qu'il venait de s'y commettre une infraction grave à la règle, tenue toutefois assez secrète pour que le mal pût exercer sourdement ses ravages sans qu'aucun remède y fût apporté. Hugues partit aussitôt; mais, arrivé à Châlon, il ne découvrit rien, & revint à Cluny, croyant sans doute s'être trompé. Cependant la même apparition se montra de nouveau aux yeux de son esprit durant son sommeil, & lui réitéra le même avertissement. Cette fois, il n'y avait pas à hésiter; Hugues s'en fut de nouveau à Châlon, & l'esprit de Dieu lui révéla enfin le mal, devenu déjà presque incurable (1). Les exhortations & les moyens de douceur n'y pouvaient plus rien; il fallut y porter le fer rouge, qui brûla & cautérisa jusqu'à la racine. Du reste, l'abbé de Cluny n'avait pas à faire souvent de pareils exemples ; quand un châtiment ainsi réclamé par Dieu même avait une fois affirmé les droits de la justice, il n'y avait plus de longtemps que le règne de la douceur. Au terme de sa longue existence, Hugues aurait pu facilement compter les mesures de rigueur auxquelles il avait été contraint de recourir ; & il reste que le trait saillant de son gouvernement fut une miséricordieuse charité. Un fait que Hildebert a retranché de sa vie, nous ne savons pourquoi, nous a été conservé par Gilon (2). Un moine appelé Robert, instruit & distingué, fut frappé de la lèpre. C'était assez rare dans les monastères, & même à Cluny le cas n'était pas prévu. On ne pouvait pourtant laisser le malheureux en communication avec les autres frères, pas même à l'infirmerie. Fallait-il le reléguer en une léproserie, ou le séquestrer dans un coin de l'abbaye, loin de tous? Conseillé par son cœur, Hugues fit mieux.

(1) Gilon, fol. 208 r°.
(2) Fol. 216, r°.

A l'extrémité de l'infirmerie, on disposa par ses ordres un petit logis, où Robert habita, séparé sans doute de ses frères, il le fallait bien, mais à portée de pouvoir participer encore à la vie commune. De son réduit, Robert pouvait au moins entendre le chant des offices, suivre probablement la messe qui se disait en l'église de Notre-Dame de l'Infirmerie, en tout cas recevoir la visite de son abbé. Et les termes qu'emploie le biographe nous font assez comprendre que, pour ce



Saint Hugues & le moine lépreux Robert.

frère exceptionnellement malheureux, Hugues déploya toute la charité que saint Benoît réclame pour ses fils malades. Il le soutint de la sorte pendant toute la durée de cette pénible épreuve, que le pauvre lépreux accepta & porta vaillamment, jusqu'au jour où il s'endormit en paix dans le Seigneur.

Les fils du saint abbé trouvaient encore un autre sujet de le chérir autant que de le vénérer dans les miracles qui se multipliaient par lui. Nous en avons raconté quelques-uns; mais, durant sa longue vie, bien d'autres vinrent réjouir & fortifier ceux qui l'approchaient. Les moines avaient la plus grande foi en ses mérites; Guy & d'autres encore nous en ont donné jadis la preuve. Cette confiance allait toujours

croissant; & les frères de Cluny ne se faisaient pas faute de recourir au pouvoir surnaturel de leur père. Seulement, ils prenaient leurs précautions pour que le thaumaturge n'en sût rien. A Paris, on l'avait bien pris une fois à ses propres paroles, & en quelque sorte forcé à un miracle public. Mais en général il ne souffrait qu'avec peine tout ce qui pouvait marquer une vénération particulière attachée à sa personne. Gilon va jusqu'à nous dire qu'il « n'était pas du tout pru« dent » de lui rien laisser voir de l'usage qu'on faisait de sa puissance surnaturelle, parce que « rien ne lui était plus en « horreur que la superstition (1). » Mais Hugues était le seul qui voulût voir une superstition en cela; parfois même il oubliait ses répugnances, & de lui-même agissait par charité en faveur de ceux qui souffraient. Toujours est-il qu'à Cluny les moines se gardaient mutuellement le secret, tout en faisant le jeu de ceux qui recouraient au pouvoir conféré par Dieu à leur abbé. Cela fut même cause que bon nombre de miracles opérés par lui restèrent ignorés (2). Beaucoup de religieux avaient vu le chantre Guy entourer son cou avec les bandelettes de la mitre, mais personne n'en avait dit mot à celui de qui « la vertu était alors sortie (3). » Personne non plus ne lui raconta ce qu'avait fait un moine appelé Thierry. Jadis chevalier renommé, issu d'une grande famille, doué des qualités physiques du seigneur féodal, il avait renoncé à tout pour devenir un autre homme à Cluny (4); ou plutôt il était seulement devenu un plus parfait « chevalier au service « du Christ Jésus (5). » Il était employé à l'infirmerie, où son humilité courageuse & vaillante trouvait ample carrière au service des malades. Or il lui vint au pied un ulcère cancéreux qui gagna bientôt le talon. Il souffrait horriblement, lorsqu'un jour, assistant à la messe du seigneur abbé, il lui vint en pensée de répandre sur son pied malade l'eau qui

(1) Fol. 211 r°.
(2) *Ibid.* v°.
(3) Luc. VI, 19; VIII, 46.
(4) Gilon, fol. 210 v°.
(5) II Tim. II, 3.

aurait purifié les doigts du saint. De suite, il fait signe à un de ceux qui servaient à l'autel; celui-ci comprend la pensée de Thierry, & s'arrange adroitement pour lui donner ce qu'il souhaite. La foi des bons moines fut récompensée; l'eau guérit le pied que dévorait l'ulcère.

Cette dévotion n'était d'ailleurs pas particulière à Thierry. Un autre moine du nom de Jarenton voulut y recourir aussi. Alors novice, il se trouvait à Berzé, près de Cluny. Des fièvres tenaces le minaient, lorsque le saint vint en ce lieu, qu'il aimait. Jarenton résolut de tout faire pour obtenir sa guérison. Il se ménagea la fonction d'assister le seigneur abbé à l'autel, communia, & puis versa le vin de la purification sur les doigts du saint; sans défiance, Hugues lui remit alors le calice pour y prendre sa part de l'ablution, selon le rite en usage à cette époque(1). Il ne savait pas l'intention de Jarenton; il ne savait pas qu'il faisait alors un miracle; car la foi du novice fut aussi bien récompensée que celle de Thierry, & la fièvre le quitta définitivement. Mais il prit bien garde d'en rien dire; car, ajoute le chroniqueur en toute simplesse, « la fièvre aurait pu revenir si le médecin avait eu « sujet d'être mécontent(2). » Aussi Jarenton ne confia-t-il son secret à Gilon qu'après la bienheureuse mort du saint. Celui-ci, malgré tout, soupçonnait-il quelque chose de ces petites ruses? Nous ne pourrions l'affirmer; ce qui est certain, c'est qu'un autre moine, à Bourbon-Lancy, n'eut pas le loisir de combiner ses démarches de la même façon. Celui-ci souffrait depuis six mois de la fièvre quarte. Hugues, arrivant à ce monastère, & le trouvant en cet état, prévint toute tentative en lui disant de venir assister à sa messe, à la fin de laquelle il lui fit prendre de même le vin de l'ablution, mais en lui faisant remarquer la vertu que ce vin avait empruntée au contact des choses saintes; en sorte que la guérison qui suivit effectivement dût être, selon lui, attribuée à cette vertu, & non au contact des mains de l'humble abbé. Cela

(1) *Ordo Cluniac.* cap. LXXII.
(2) Gilon. fol 211 v°.

ne découragea pourtant pas la dévotion de ses disciples ; ils avaient d'autres industries à leur disposition. Nous les voyons, par exemple, rechercher en esprit de foi les reliefs de la table abbatiale, au moyen desquels ils chassent les fièvres dont ils souffrent. En voici un qui est à Mâcon (1) ; il fait demander par un de ses confrères quelques miettes laissées par le bon père, & se trouve guéri après en avoir mangé. Un autre est novice à Cluny même ; il a grand désir d'obtenir quelque chose de ce genre, car lui aussi espère guérir ainsi de la même maladie. Et voici qu'à point nommé une inspiration vient au seigneur abbé pendant le repas commun ; &, selon le pouvoir que lui reconnaissent les us du monastère & la Règle même de saint Benoît (2), il envoie précisément à ce novice une part de ce qui a été servi sur sa table. Le jeune homme se lève, salue de loin le seigneur abbé ; puis, la joie dans le cœur & bénissant la maternelle intention de la Providence, se met en devoir de faire honneur au mets qui lui a été apporté. L'intention divine était trop manifeste pour que la guérison ne suivît pas.

Mais quelquefois, comme nous l'avons dit, le saint abbé s'oubliait par charité. Un jour, il était au monastère de Paray (3), & priait dans l'église de la Vierge. Dans la grande église, les moines chantaient l'office, & avec eux les enfants du monastère, dont les places étaient au milieu du chœur (4), sous la tour des cloches ; celle-ci, à Paray comme dans la nouvelle église de Cluny, s'élevait à la croisée de la nef & du transept. Sans doute on avait élevé là un échafaudage pour travailler à la voûte ; & il advint qu'une poutrelle, se détachant de cette charpente, vint tomber sur un des enfants, qu'elle atteignit à la tête, le renversant presque mort sur le coup. On accourt, & chacun de se lamenter sur ce

(1) Gilon, fol. 212 r°.

(2) *Ordo Cluniac.* cap. I. — Reg. S. Bened. cap. XLIII.

(3) Nous suivons ici à la fois le récit de Gilon (fol. 211 v°) & celui de Rainald de Vézelay, qui se complètent l'un l'autre.

(4) *Ordo Cluniac.* cap. XXVII.

malheur que l'on juge irréparable. On va prévenir le seigneur abbé, qui arrive aussitôt. D'abord il demande l'eau bénite & en asperge le visage du petit moribond, dont le cœur ne bat presque plus ; il se met ensuite en prière, & puis appelle par son nom l'enfant, qui reprend à l'instant ses sens, se lève, & dès ce moment commence à recouvrer ses forces. Il vécut ensuite de longues années (1). Mais Hugues voulut que les témoins de cette scène gardassent le secret, & on n'en parla qu'après sa mort ; beaucoup vivaient encore de ceux qui avaient été là témoins oculaires. Au reste, toutes ses précautions ne servaient de rien au saint abbé ; Dieu avait voulu mettre la lumière sur le chandelier, & les miracles se produisaient au milieu du monde aussi bien que dans ses monastères.

C'était l'esprit de prophétie qui se trahissait le plus facilement ; car cette lumière, venant de Dieu, agit en maîtresse souveraine, lorsqu'il plaît au Seigneur ; & quand la voix divine a dit : « Fils de l'homme, prophétise & dis ceci (2), » l'homme ne peut lui résister toujours. Ce don de prophétie, éminent entre tous, d'après saint Paul (3), précieux pour l'édification & la consolation de l'Église, se manifestait, comme nous venons de le voir, sous forme de discernement des esprits, ou de pénétration des cœurs, ou bien par la connaissance des choses éloignées & cachées, ou bien encore par la révélation des choses futures. Voici, par exemple, que l'abbé de Cluny se trouve à Avignon ; il marche entouré de bon nombre de personnes, lorsqu'un pauvre vient lui demander l'aumône. Le saint abbé le regarde, & avec un accent de sévérité qui ne lui est pas ordinaire à l'égard des malheureux, il lui dit : « Tu demandes l'aumône au nom du Christ ; je « te donne donc ceci ; mais tu mens en te disant pauvre du « Christ, car tu mènes une vie d'excès & de débauches qui lui « est en horreur. » Les assistants, qui connaissaient bien

(1) Cela prouve que le miracle eut lieu au moins avant l'an 1100, puisque Rainald écrivait ce récit avant l'an 1116.

(2) Ezech. xxi, 9.

(3) I Cor. xiv.

l'homme, étaient témoins que ces reproches tombaient juste.

Hildebert rapporte un fait qui lui est personnel. C'était en 1094, c'est à dire précisément à l'époque où nous sommes arrivés dans la vie du saint abbé. Hildebert était alors archidiacre de l'évêque du Mans, nommé Hoël, qu'il accompagnait dans un voyage à Rome. Le prélat voulut voir Cluny & conférer avec le grand abbé. Il fut reçu par Hugues, & conduit par lui dans un de ces petits parloirs intérieurs où les moines avaient entre eux des entretiens sur les choses spirituelles. Hildebert dit entre parenthèses que l'appartement n'était ni grand ni luxueux. L'évêque & l'abbé s'entretenaient donc, & concluaient ensemble une alliance de prières. Mais aussi Hugues regardait fréquemment l'archidiacre, & il finit par lui dire : « Prends bien garde à ne pas manquer à la « grâce de Dieu ; car il est écrit que tu ne resteras certaine- « ment pas au poste où tu es aujourd'hui placé. » En effet, deux ans après, Hoël mourait, & Hildebert était élu pour lui succéder sur le siège du Mans(1). Il garda toujours pour l'abbé de Cluny une respectueuse tendresse ; il eût voulu devenir son disciple, mais le Pape ne lui permit pas de quitter son siège pour revêtir l'habit de saint Benoît. Du moins

(1) V. *Bolland.* April. t. III, p. 639-640. Cf. Lehman, *Forschungen*, p. 17. Papebrock veut que cet archidiacre soit Geoffroy de Mayenne, élu évêque d'Angers en 1094, consacré en 1096. Pourquoi ? Sans doute parce que le récit de l'entrevue dit que l'archidiacre fut fait évêque « l'année suivante », & que Hildebert le fut non en 1095, mais en 1096. Mais la difficulté est la même pour Geoffroy de Mayenne. Lehman pense avec raison que les termes dont se sert ici Hildebert ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse de lui-même, non plus que les détails qu'il donne sur une entrevue à laquelle Hoël, Hugues & l'archidiacre étaient seuls présents. Lehman essaie de donner l'explication du « sequenti anno » en disant que la mémoire fait défaut à l'écrivain, qui a indiqué le voyage de Rome de 1094 au lieu d'une autre circonstance. Cette explication ne paraît pas recevable. D'après l'*Histoire de l'Église du Mans* (dom Piolin, t. III, p. 417), Hoël partit pour Rome à la fin de l'année 1094 *ou au commencement de l'année suivante*. Ainsi, en désignant l'an 1096 par « sequenti anno », Hildebert était dans la vérité, la mémoire ne lui faisait pas défaut. Durant le courant de 1095, Hoël, bien loin d'entreprendre le voyage de Rome, en revenait avec Urbain II lui-même.

il attribuait aux prières du saint abbé la protection dont le ciel l'environna en plusieurs circonstances dangereuses, notamment dans un voyage à Rome, durant lequel il échappa comme par miracle aux périls de toutes sortes qu'il dut affronter, surtout au désastre qui frappa Lérins quelques heures après qu'il en était sorti (1). Tandis que Hildebert abordait paisiblement à Maguelonne, les pirates sarrazins fondaient sur l'île de saint Honorat; ils détruisaient de fond en comble le monastère, massacrant quelques-uns des moines, qui n'avaient pu comme les autres s'enfermer à temps dans la tour qui leur servait de refuge en semblables dangers, ni se dérober dans quelque autre cachette. Mais revenons à saint Hugues lui-même.

Il allait un jour au pays de Beauvais, se rendant sans doute au beau prieuré clunisien de Saint-Leu d'Esserent, situé en ce diocèse; il reçut l'hospitalité chez un seigneur nommé Albert de Gournai. La châtelaine s'associait aux soins que prenait son mari pour accueillir dignement un personnage aussi renommé que l'abbé de Cluny, lorsque celui-ci lui dit : « Noble dame, vous aurez un fils ; & il sera moine, « s'il plaît à Dieu. » L'évènement justifia cette prédiction; l'enfant, dont nul ne prévoyait alors la naissance, vint au monde, reçut le nom de Landri, & devint un chevalier dont l'humeur semblait peu préparée à réaliser la prophétie du saint abbé Hugues. Celui-ci étant mort, son successeur revint en ce même pays, &, par un revirement inattendu, Landri s'attacha à lui, vint à Cluny, où il se fit moine; il y devint prêtre, & y vivait lorsque le moine Hugues écrivait pour tous les frères de l'abbaye l'histoire que nous retraçons. Assurément, c'est là un témoin que nul ne saurait récuser; d'autant moins que le biographe ne craint pas de dire toutes ses vérités au confrère dont il raconte la vocation.

Une autre fois c'était en Aquitaine, au diocèse de Limoges, en un lieu où s'élevait une église collégiale en l'honneur de

(1) *Bibl. Cluniac.* col. 1823. La lettre de Hildebert se rapporte à 1101 ou 1103.



saint Junien, confesseur (1). Hugues s'y arrêta, &, toujours désireux d'apprendre, il se mit à lire avec soin la vie du saint auquel cette église était dédiée. Au cours de la lecture, il remarqua, entre autres choses, le nom d'un saint personnage que le manuscrit nommait Amand, sans autre indication. Quel était ce saint homme? Hugues s'en informa, & l'on répondit à ses questions que saint Amand avait été le maître de saint Junien dans les voies spirituelles, mais qu'on ne savait pas d'ailleurs où il était mort, ni où était son tombeau; on croyait pouvoir dire que c'était au pays de France, mais sans aucune indication plus précise. L'abbé de Cluny parut se contenter de cette réponse. Le lendemain, le doyen du chapitre de Saint-Junien lui exposa son désir de bâtir un hospice, pour lequel tout était prêt, en lui demandant son avis sur le lieu qui serait le plus convenable pour jeter les fondements. Hugues alors désigna un certain endroit, en disant : « Creusez là, & vous n'aurez pas à vous en repen« tir. » On fit comme il venait de dire, & les ouvriers commencèrent à ouvrir la tranchée; mais assez promptement leur pioche vint heurter une pierre; on déblaya, & l'on découvrit un tombeau portant le nom de *saint Amand, confesseur*. La joie fut grande par toute la contrée; car alors on comprenait le prix d'un corps saint; & l'on se hâta d'apprendre au duc d'Aquitaine comment l'abbé de Cluny avait retrouvé la perle que l'on croyait perdue.

Les grâces de guérison se multipliaient par lui pour les étrangers aussi bien que pour ses moines, & par les mêmes moyens. C'était surtout la fièvre qui cédait devant le pouvoir surnaturel du saint. Ainsi, Hugues s'en allait un jour, vers 1078, au monastère de Saint-Arnoul de Crespy, que le comte Simon venait de donner à Cluny. Durant le voyage, il ren-

(1) C'est Gilon qui nous donne le nom de saint Junien (fol. 206 r°). Hildebert l'a transformé, nous ne savons pourquoi, en celui de saint Vivien, qui a dérouté Papebrock, parce que dans l'histoire de saint Vivien de Saintes il n'y a nulle mention de saint Amand. Au contraire, le martyrologe des saints de France indique au VIe siècle les noms de saint Amand & de saint Junien, tous deux solitaires au diocèse de Limoges.

contra le duc de Vermandois, qui était alors Hugues de France, troisième fils de Henri Ier & frère de Philippe Ier alors régnant. C'était à Nanteuil, au diocèse de Meaux, où Cluny possédait le prieuré de Sainte-Marie (1). Le duc avait dans sa suite un seigneur nommé Robert, qui faisait son service auprès de lui, malgré les frissons & les ardeurs de la fièvre dont il souffrait depuis quelque temps. Le voyant si malade, le saint abbé de Cluny eut pitié du fidèle chevalier, & lui promit sa guérison s'il voulait promettre de ne plus jamais piller personne, ainsi qu'il lui était arrivé en certaines occasions. Robert accueillit humblement cette remontrance, & promit d'être désormais chevalier sans reproche. « Hé bien, repartit « l'homme de Dieu, si tu tiens ta promesse, tu verras la « fièvre te quitter, au nom du Seigneur Jésus-Christ. Le « corps sera en même temps que l'âme délivré des ardeurs « malignes. » Marché conclu ; & l'abbé de Cluny le scelle en embrassant le chevalier. Pour Robert ce fut vraiment là le baiser de paix; dès cet instant la fièvre le quitta, & il resta bien converti.

Le séjour de Hugues à Sainte-Marie de Nanteuil fut encore marqué par d'autres guérisons. Un certain Létald (2), dont la femme était malade, vint demander quelques miettes de la table du saint abbé pour opérer la guérison de sa compagne. Les moines lui en donnèrent, & il partit. En chemin il rencontra un ami, nommé Achard, qui lui aussi grelottait de fièvre. Il lui fit part du petit trésor qu'il emportait; & à peine Achard en eut-il mangé qu'il se trouva délivré. Le biographe ajoute que cela fit du bruit, & que d'autres personnes encore recoururent avec le même succès au même remède.

Un autre jour, c'était à Cluny même, à ce qu'il semble. Hugues vit arriver un prêtre nommé Pierre, que lui envoyait l'abbé de Saint-Austremoine d'Issoire (3). Ce prêtre était frère d'un seigneur de l'Auvergne; blessé dans un combat, le

(1) Gilon, fol. 210 r°.
(2) *Ibid.*
(3) Fol. 212 v°. Cf. Rainald, *Bolland.* col. 652.

noble baron avait été mal pansé ; la plaie s'était refermée trop vite, & sans doute quelques débris de corps étrangers y étaient restés, de sorte que le blessé était depuis longtemps obligé de garder le lit, en proie à d'atroces douleurs. Son frère venait maintenant implorer pour lui la pitié de l'abbé de Cluny. Hugues, entendant sa requête, ne délibéra pas longtemps. Il se fit apporter du pain qui était à son usage ; mais il prit la précaution de le bénir avant de le donner, désirant ainsi rejeter sur la bénédiction sacerdotale les heureux effets que produirait ce pain, qu'il remit au prêtre Pierre. Il y ajouta un petit éclat d'un morceau de bois qu'il tenait alors à la main (peut-être un de ces petits bâtonnets que le chambrier façonnait dans le lavoir du monastère, & qui étaient destinés à être fixés au parchemin des chartes de donation comme signe d'investiture) (1). Pierre s'en retourna joyeux, avec les petits présents de l'abbé de Cluny ; arrivé chez son frère, il lui fit manger du pain qu'il apportait, & plaça l'éclat de bois sur la blessure. Ses désirs furent dépassés ; on vit presque aussitôt le chevalier, tout à l'heure si malade, se lever de son lit ; les douleurs avaient cessé. Quant à la blessure, elle était si bien guérie qu'il ne restait même plus trace de cicatrice.

Mais la prière du saint abbé opérait aussi des prodiges sans qu'il fût besoin de quelque signe sensible. C'est d'ailleurs le moyen que Notre-Seigneur indique à tout chrétien pour obtenir des merveilles de la puissance divine, au lieu qu'il n'a pas promis à tout homme, si parfait qu'il dût être, qu'une vertu s'attacherait aux objets qu'il aurait touchés. Nous avons vu déjà bien des exemples qui prouvent l'efficacité de la prière chez notre saint abbé ; nous ajoutons encore le suivant, parce qu'il mentionne plus expressément sa ferveur dans l'oblation du saint Sacrifice. Une femme était restée paralysée des deux mains & de la langue après des couches difficiles. Elle languissait péniblement en cet état,

(1) *Ordo Cluniac.* cap v. L'expression qu'emploie ici Rainald semble indiquer cela : « spineam ligneam *rasilem*. »

lorsque, durant son sommeil, elle fut avertie de se rendre à une chapelle où elle trouverait l'abbé de Cluny, dont l'intercession auprès de Dieu lui serait utile. Elle ajouta foi à ce songe, alla vers la chapelle désignée, où elle rencontra en effet le saint, & chercha tous les moyens de le joindre. Ce ne devait pas être bien difficile, car nous savons comment il savait discerner les malheureux & leur témoigner sa charité. La pauvre infirme put donc être recommandée à ses prières; elle assista à la messe qu'il célébra, & durant ce temps recouvra la parole avec l'usage de ses mains.

En une circonstance toute différente, Hugues ne pria pas, & agit d'autorité. Car, dit saint Grégoire(1), « ceux dont « l'âme est unie à Dieu agissent des deux manières, selon « que la nécessité l'exige; tantôt ils font des miracles par la « prière, tantôt par leur seule puissance. » Hugues se trouvait à Altkirch, non loin de Bâle(2). Il fut accueilli par un comte nommé Louis & par sa femme nommée Sophie. La table avait été dressée dans un jardin; mais voici que le ciel se couvre, & qu'apparaissent les signes précurseurs d'un orage. Le tonnerre commence à gronder. On imagine l'agitation de la comtesse & des écuyers de service. Que vont devenir tous ces préparatifs combinés avec tant de soin? Comment mettre tout le service à couvert? L'orage va éclater, la pluie est près de tomber, on n'a pas le temps de préparer une nouvelle table; quel fâcheux contretemps! L'abbé de Cluny devine tout cela, il lit toutes ces pensées sur le visage inquiet de ses hôtes & dans les allures précipitées de ceux qui le servent. Pour lui c'est une bien petite affaire qu'un repas interrompu. Mais « la charité est bonne & bienveil« lante, » a dit l'Apôtre(3); celle des saints ne dédaigne pas de s'intéresser aux petites inquiétudes de leurs amis, & n'attend pas, pour se manifester, les occasions solennelles où de graves intérêts sont en jeu. Hugues de Cluny se lève, &

(1) *Dialog.* lib. II, cap. XXX.
(2) Gilon, fol. 212 r°.
(3) I Cor. XIII, 4.

trace en l'air le signe de la croix. Aussitôt le ciel s'éclaircit au-dessus du jardin où la table est servie; & tandis que tout autour la pluie tombe à torrents, les châtelains ont la joie de se voir préservés avec tout ce qu'ils ont préparé à grands frais pour leur hôte vénérable. On pense bien que leur respect pour lui n'en fut pas diminué; par là, Dieu fut encore plus béni & glorifié dans le saint auquel il avait donné cette puissance.

Il arrivait pourtant que le pouvoir de l'abbé de Cluny ne se manifestait pas toujours d'une manière aussi miséricordieuse. Il y avait à Saint-Omer un chanoine du nom de Lambert, qui voulait venir embrasser la vie monastique à Cluny; mais le prévôt du chapitre s'y opposa, & ne craignit pas de recourir aux mesures de violence contre Lambert, dont il fit saisir les biens, sans lui épargner à lui-même les voies de fait. Il comptait sans l'abbé Hugues. Une nuit, il voit apparaître un personnage à l'air grave & sévère, portant le bâton pastoral, & se disant l'abbé de Cluny. L'apparition réclame la liberté du chanoine, en appuyant ses revendications d'une correction énergique & prolongée. Au matin, le prévôt se hâte de faire appeler Lambert; &, tout froissé encore des coups qu'il a reçus, il lui expose humblement ce qui s'est passé, lui dépeint le personnage qui lui est apparu. Point de doute possible, c'était l'abbé de Cluny. Liberté entière est aussitôt rendue au chanoine, qui dispose de ses biens & va se ranger parmi les moines clunisiens. L'on ne saurait être étonné de voir le miséricordieux abbé se montrer ici sous un jour si différent de celui qui éclaire tout le reste de sa vie. En cette circonstance il agissait en esprit, & à la manière des purs esprits qui sont au service de Dieu, c'est à dire avec le sentiment & l'amour inflexible de la justice divine. Nous voyons, en l'Apocalypse, les bienheureux louer sans cesse dans leur chant d'adoration cette justice souveraine de Dieu, « dont les voies comme les jugements sont « justes & vraies (1). » De là vient que les Anges, dont nul

(1) Apoc. xv-xvi.

n'oserait suspecter l'amour pour les hommes, exécutent parfois avec une rigueur qui nous semble impitoyable les jugements que le Dieu juste autant que bon a dû enfin prononcer. Témoin l'ange chargé de garder le Paradis contre les entreprises possibles de l'homme exilé; témoin encore ceux qui eurent mission de châtier Héliodore. Les hommes dont l'âme est intimement unie au Seigneur participent dès ce monde à cet amour souverain de la justice divine, qui leur dicte parfois une conduite que le monde est prompt à taxer de dureté.

De tout cela il est aisé de conclure que l'abbé de Cluny avait atteint les sommets de la vie spirituelle. Depuis que nous le suivons, nous avons vu en lui le don d'oraison poussé jusqu'à la suspension des facultés physiques & au ravissement, le don des larmes, celui des guérisons, l'esprit de prophétie enfin sous ses diverses formes. Devait-il grandir encore? Dieu sembla le trouver mûr enfin pour le ciel & vouloir le reprendre à la terre. Un jour qu'il se trouvait sur la colline de Montmain, voisine de Cluny, dans la direction du sud-est (1), Hugues fut subitement frappé d'un mal que les biographes ne précisent pas, mais qui paraît avoir été une apoplexie. Les frères qui l'accompagnaient coururent chercher une litière, y déposèrent avec désolation le corps inanimé du patriarche, & le portèrent jusqu'à l'abbaye. L'alarme y était déjà donnée. Lorsqu'on y arriva, Hugues avait retrouvé sa connaissance. On le déposa au chapitre, où tous les moines accouraient en larmes, & entouraient la litière sur laquelle gisait leur père bien-aimé. Les intentions de la Providence paraissaient trop claires; & tous redoutaient la catastrophe qui leur enlèverait celui qu'ils chérissaient. Lui les voyait désolés, mais ne pouvait leur parler; il les entendait lui dire que le Seigneur ne pourrait refuser de le guérir,

(1) Gilon, fol. 213 r°: « In Monte medio, Cluniaco adjacente. » Hildebert a voulu arranger encore ici ce détail à sa manière, & faute de connaître suffisamment Cluny & ses environs, il a tout dénaturé; il dit : « de medio montis qui Cluniaco adjacet, » ce qui n'a plus aucune signification.

s'il le demandait, lui dont la prière avait obtenu tant de fois pour d'autres la santé & la vie. Eux-mêmes se mettaient à prier avec ardeur en gémissant; oublieux de la gloire dont le grand abbé avait entouré leur monastère, obéissant seulement au sentiment de l'affection filiale, ils se souvenaient uniquement de ce gouvernement paternel qui avait été pour eux la source des grâces & du bonheur spirituel. Sans doute, en son cœur Hugues ne voulait autre chose que ce que Dieu voudrait ordonner de lui. Mais la désolation & les instances de ses fils le touchaient au fond de l'âme. Par compassion pour eux, il consentit à demander la vie; &, s'exprimant par signes, il se fit déposer devant les images des saints Apôtres Pierre & Paul qui étaient peintes sur le mur du chapitre. Là il pria dans le secret de son cœur, tandis que, pressés autour de la litière, ses trois cents moines s'unissaient à sa prière; ils s'efforçaient de retenir encore sur cette terre celui que Dieu semblait vouloir dès maintenant embrasser dans son étreinte éternelle. Moments d'anxiété à la fois douce & terrible, lutte sublime entre Dieu & ces vrais fils d'Israël, qui ne voulaient plus se reposer que la bénédiction céleste n'eût couronné leur commun effort. Enfin le ciel prononça son arrêt; & ce fut une parole de miséricorde pour Cluny. Hugues se leva de la litière où tout à l'heure il gisait presque sans vie; & dès cet instant la santé commença à lui revenir. Ce fut pour tous comme l'aurore après une nuit d'orage, & la joie fut grande. Mais dès cette heure tous prièrent Dieu désormais avec instances de ne point retirer sa main, & de conserver longtemps encore celui qui venait de leur être miraculeusement rendu. Le saint abbé était alors proche de cette année soixante-dixième, qui est le terme donné en l'Ecriture à la vie du commun des mortels; il devait désormais dépasser celui qui n'est accessible qu'aux puissants & aux forts (1). Mais aussi, comme il arrive souvent lorsque Dieu

(1) Ps. LXXXIX, 10. Nous avons placé à cette date le fait que nous venons de rapporter, parce que, au témoignage de Hildebert, il se place avant que l'abbé de Cluny fût devenu tout à fait vieux; d'autre part,



consent ainsi à prolonger la vie des saints, la dernière partie de celle-ci portera un caractère notablement différent de la première. C'est cette dernière période qu'il nous reste à retracer.

lorsque Dieu accorde ainsi une prolongation de vie à quelque saint pour le bien des hommes, ce n'est pas ordinairement pour un temps très long. Par exemple, nous venons de voir saint Pierre promettre à Gunzo d'ajouter sept ans à sa vie, s'il remplissait fidèlement sa mission. De plus, la modification que nous signalons dans l'existence de saint Hugues durant les dernières années de sa vie commence à se manifester aux environs de 1090. C'est pourquoi nous avons cru que ce devait être là que se plaçait le récit de cette guérison miraculeuse.





CHAPITRE XXIII

SECOND VOYAGE EN ESPAGNE. — CONCILE D'AUTUN.
1088-1095



I Hugues de Cluny ne trouvait pas un Eadmer parmi ses moines, n'était-ce pas que l'activité de sa vie décourageait leur bonne volonté ? A la date où nous sommes arrivés, le voici qui suit presque simultanément plusieurs affaires, dont quelques-unes fort épineuses. D'une part il lui faut combattre contre le fils d'Isembert de Châtelaillon, qui, infidèle aux exemples de son père, met la main sur l'île d'Aix & sur tous les biens naguère donnés au prieuré de Saint-Martin. Dans ces coupables entreprises, le jeune seigneur est soutenu par le nouveau duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, Guillaume IX, aussi jeune que lui, & qui commence à se faire la plus triste réputation. Au moins, en cette affaire, l'abbé de Cluny trouva-t-il la consolation de se lier avec le nouvel abbé de la Sainte-Trinité de Vendôme, Geoffroy, dont les possessions n'étaient pas plus respectées que celles de Cluny. Ce fut le point de départ d'une amitié fidèle, qui fut plus forte que la mort dans le cœur de Geoffroy. D'un autre côté, Hugues avait à réprimer une triste rébellion pro-

voquée dans la florissante abbaye de Moissac par un intrus, nommé Hunald, neveu de l'abbé du même nom que nous avons plusieurs fois mentionné, & auquel Hugues avait voué une affection sincère. L'abbé de Cluny réussit, avec l'appui du Saint-Siège, à maintenir son droit de nomination au siège abbatial de Moissac; & cinq ans après, tout était rentré dans l'ordre au sein de ce beau monastère. Nous glissons forcément sur ces divers incidents, comme sur d'autres qui n'offrent pas un intérêt spécial (1), pour signaler maintenant deux faits plus considérables.

En 1090, l'abbé de Cluny, malgré son grand âge, entreprenait encore une fois le voyage d'Espagne. L'histoire ne nous dit pas quel fut le motif de cette résolution; mais nous devons remarquer que ce voyage coïncide avec l'époque à laquelle se trancha définitivement la question liturgique en Espagne, par les soins du primat de Tolède & du cardinal Rainier. Après tout ce que nous avons dit du rôle joué par l'abbé de Cluny en cette grave & longue affaire, il nous est bien permis de croire que son voyage était en partie motivé par cette circonstance décisive. De plus, nous savons qu'en cette même année le comte Raymond de Bourgogne se préparait pour une expédition en Espagne (2), analogue à celle que dix ans plutôt avait dirigée le comte de Roucy & à laquelle l'abbé de Cluny avait été chargé de préparer les voies. Il n'est pas impossible qu'il en ait été de même cette fois encore. Quoi qu'il en soit, nous voyons notre saint se mettre en route vers le commencement du carême. A la fin de février il était à Cahors, où il concourait au développement de l'œuvre commencée par lui trente ans plutôt, en sa qualité de légat du Pape Nicolas II; nous voulons parler de la restauration de la vie commune parmi les clercs, au moins pour les chanoines des cathédrales. Aujourd'hui, c'était l'évêque Géraud de Cahors, qui suivait l'exemple donné jadis par Isarn de Lavaur,

(1) V. Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 402; & Mabillon, *Annal.* ann. 1088-1094.
(2) D'Achery, *Spicil.* fol. t. III, p. 417.

archevêque de Toulouse. Il voulait, disait-il en son diplôme, laisser derrière lui au moins une œuvre qui lui méritât miséricorde au tribunal de Dieu; & il n'en voyait pas de meilleure que de rétablir dans son église les règles de la vie canoniale. Il n'épargna donc ni ses soins ni ses peines pour y arriver; enfin il put doter son chapitre cathédral, composé de trente membres. Il nous apprend lui-même qu'il s'aida, pour régler toutes choses, des conseils de l'abbé Hugues de Cluny, alors de passage à Cahors (1). Celui-ci continua ensuite sa route, & célébra les fêtes de Pâques à Burgos, où il trouva le roi de Castille entouré des évêques & des grands de son royaume. C'est un diplôme du roi Alphonse lui-même qui nous l'apprend (2). Pour cet acte en effet il demanda l'assentiment des dignitaires ecclésiastiques & laïques, aussi bien que celui de la reine; car il s'agissait de constituer le royaume de Castille tributaire de Cluny pour deux mille pièces d'or par an, & à perpétuité. De plus, Alphonse sollicita & obtint de l'abbé Hugues la même faveur que celui-ci avait accordée à son père Ferdinand Ier, & depuis au roi d'Angleterre, c'est à dire le droit de *société* avec les Clunisiens. En outre, le vénérable abbé s'engageait à instituer des prières annuelles pour le prince & sa famille, & à rendre à ce sujet une ordonnance obligeant tous ses successeurs. Cette promesse fut accomplie par Hugues avant de mourir (3). Dans l'acte qu'il fit dresser pour établir à jamais cette reconnaissance officielle, il régla que le roi Alphonse aurait part à toutes les bonnes œuvres faites à Cluny & dans tous

(1) *Ibid.* p. 415.

(2) Baluze, *Miscell.* t. III, p. 44; ap. Migne, CLIX, col. 973.

(3) Un mot de la charte dressée par saint Hugues à ce sujet prouve qu'au moment où elle fut dressée, la basilique était au moins à peu près achevée : « quem ipse de propriis facultatibus construxisse videtur. » Comme cet achèvement fut complet en 1108, & que d'ailleurs Alphonse VI mourut seulement le 1er juillet 1108, le diplôme peut encore parler de lui comme vivant en l'année 1106-1108. C'est vers cette date que nous en fixerions la rédaction. V. le texte : D'Achery, *Spicil.* fol. t. III, p. 408; ou in-4, t. VI, p. 447; Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 476.

les monastères soumis à l'abbaye, tant avant qu'après sa mort. C'était là ce que voulait l'union de société fraternelle accordée à Burgos. Mais de plus, à raison des bienfaits qui mettaient le prince au-dessus de tous ceux qui avaient jamais aidé Cluny de leur puissance, on devait, tant qu'il vivrait, chanter quotidiennement pour lui, avant la messe & après tierce, le psaume *Exaudiat,* & ajouter à la messe une collecte spéciale à son intention. Le jeudi saint, on laverait les pieds à trente pauvres, & le jour de Pâques le chambrier en devrait nourrir cent, toujours à la même intention. La portion du roi serait servie chaque jour à une place du réfectoire, comme s'il y était présent, & serait ensuite donnée à un pauvre du Christ, pour le salut éternel du roi de Castille. Enfin, un des autels principaux serait désigné, dans la nouvelle basilique, dont Alphonse avait payé la plus grande partie, & une partie des fruits des messes dites à cet autel devrait toujours lui être appliquée. Après sa mort, une messe serait dite à ce même autel chaque jour, l'année entière, pour le repos de son âme, sans préjudice de la messe, de l'office, & des aumônes que les Clunisiens lui devraient comme à un confrère. L'anniversaire du roi de Castille serait en outre célébré chaque année avec la même solennité que déjà celui de l'empereur Henri III. Enfin, l'abbé de Cluny décidait que la reine aurait part à tout ce qui serait fait ainsi pour le roi Alphonse, & que son anniversaire serait célébré comme celui de l'impératrice Agnès. C'était un beau monument de reconnaissance que l'abbé de Cluny laissait ainsi derrière lui; & quiconque pèsera la valeur de chacune de ces prescriptions trouvera sans doute que ni le saint ni ses moines n'étaient plus en reste avec Alphonse VI, qui leur avait premièrement dû sa couronne terrestre.

Un autre monarque vint bientôt réclamer une part des sollicitudes de l'abbé de Cluny, mais hélas! dans un tout autre sens. Cette fois, c'était le roi de France, Philippe Ier, qui donnait à son royaume & à la chrétienté le scandaleux spectacle des plus honteux désordres. Après avoir relégué la reine Berthe au monastère de Montreuil-sur-mer, il venait

de mettre à sa place la femme légitime du comte d'Anjou, Bertrade de Montfort, enlevée à son mari, au mépris de toutes les lois & de toute morale. L'indignation, générale en France, monta bientôt à son comble, lorsqu'on vit plusieurs évêques autoriser de leur présence la cérémonie du prétendu mariage que le roi contractait avec Bertrade, & que l'évêque de Senlis eut le courage de bénir. La majorité de l'épiscopat se taisait, tout en condamnant en secret la conduite scandaleuse du roi ; seul, Ives de Chartres éleva des protestations vigoureuses, qu'il paya de sa liberté durant quelque temps. Le bienheureux Pape Urbain II intervint par ses lettres adressées aux métropolitains des provinces ecclésiastiques de France, mais sans réussir à leur faire rompre leur mutisme. Il pressa alors son légat Hugues de Lyon de tenir des conciles, pour condamner le prince qui résistait aux avertissements du Pontife souverain. Mais Hugues avait vieilli ; jadis sa nature ardente lui avait fait parfois dépasser le but ; maintenant il avait peine à se mettre à l'œuvre. Tant il est vrai que la force qui vient du Saint Esprit est nécessaire à l'homme pour l'accomplissement des œuvres de Dieu ; l'activité seule de la nature n'y saurait suffire. Par bonheur, Hugues de Lyon trouva auprès de lui un soutien ferme & solide, dont la force ne défaillait pas, parce qu'elle était surnaturelle. C'était Hugues de Cluny.

Dans les premiers jours de 1094, l'archevêque de Lyon arrivait à l'abbaye, amenant avec lui l'évêque élu d'Arras ; le bienheureux Urbain II voulait relever le siège de saint Vaast, mais rencontrait l'opposition de Henri IV, le roi excommunié. De son côté, Philippe Ier, maintenant lancé sur la pente des mêmes désordres, donnait la main à tout ce que faisaient les tenants de Henri pour s'opposer à l'acte de juridiction du Souverain Pontife sur cette question. Il s'agissait en effet de détacher Arras du diocèse de Cambrai, qui dépendait de la couronne germanique. Philippe n'avait cure de l'intérêt que cette mesure pouvait offrir à son royaume ; le vice l'aveuglait. Lambert, évêque élu d'Arras, ne pouvant obtenir la consécration épiscopale, allait à Rome ; mais, à son passage

à Dijon, Hugues de Lyon l'avait rejoint pour l'amener à Cluny. Ne fallait-il pas que le saint abbé Hugues eût aussi quelque part en cette grave & importante cause? La Providence semblait vouloir que rien de grand ne se fît en France sans que l'abbé de Cluny eût à s'en occuper en quelque mesure (1). Dans les entretiens qu'il eut avec le légat, Hugues de Cluny le pressa de toutes manières de retrouver son ancienne énergie au service du Saint-Siège. Le danger était grand; la coalition possible entre Henri de Germanie & Philippe de France commençait à se dessiner. Il fallait agir, vigoureusement & promptement. Sur ce point, les encouragements de l'abbé de Cluny se rencontraient avec ceux qu'Ives de Chartres adressait de son côté à l'archevêque de Lyon. Enfin, dans le courant de l'été (2), celui-ci se décida, & lança les lettres de convocation pour un concile, qu'il indiquait pour le mois d'octobre, à Autun. Philippe Ier de France essaya de parer le coup qu'il redoutait, en envoyant à Rome une ambassade chargée d'un message trompeur; la reine Berthe venait de mourir, & son indigne époux espérait tirer parti de cette circonstance au profit de sa passion. Mais Ives de Chartres veillait encore, & mit le Pape au courant de l'intrigue. Le concile d'Autun se réunit donc; trente-deux évêques y assistèrent, avec beaucoup d'abbés, parmi lesquels nous distinguons celui de Cluny. La sentence conciliaire frappa juste & s'étendit à tous les coupables. L'excommunication fut renouvelée contre Henri de Germanie, l'antipape Guibert, & leurs complices; preuve évidente que la cause du prince allemand paraissait aux yeux des pères devenir solidaire de celle du roi de France; car c'était pour juger celle-ci

(1) C'est vraisemblablement durant ce séjour à Cluny que l'archevêque de Lyon fut à Marcigny & qu'eut lieu le miracle de l'incendie que nous avons précédemment raconté (pag. 118).

(2) La lettre qui nous fait connaître ces détails est adressée par l'archevêque de Lyon à Lambert d'Arras, établi enfin sur son siège. Or Lambert prit possession à la fin de mai; le concile d'Autun est convoqué pour les ides d'octobre. La détermination du légat fut donc prise durant l'été. — V. Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 421.

que le concile avait été principalement réuni. Le divorce & l'adultère couronnés y furent à leur tour frappés de l'excommunication, qui vint enfin venger les droits de la morale. Puis la simonie, l'incontinence des clercs, furent encore une fois condamnées. Tous ces désordres se tenaient entre eux par des liens intimes; & les pères du concile agirent contre tous avec la même vigueur (1).

Des causes d'un ordre moins général & moins élevé les occupèrent ensuite. De ce nombre fut une revendication élevée contre Cluny par l'abbé Eustache de Saint-Père de Chartres, qui accusait les Clunisiens d'avoir enlevé à son monastère le prieuré de Nogent-le-Rotrou. C'était un peu tard s'en aviser, puisque Saint-Denys de Nogent était au pouvoir de Cluny depuis onze ans déjà. Il est vrai qu'Eustache avait fait une première réclamation auprès de l'évêque de Chartres, qui l'avait débouté de ses prétentions. Mais l'abbé de Saint-Père se montrait particulièrement mal inspiré en portant cette cause devant le concile d'Autun. Non seulement il y trouva un député du comte Geoffroy du Perche, qui avait lui-même donné ce prieuré aux Clunisiens, & faisait certifier maintenant la vérité par-devant le concile; mais de plus, le légat Hugues de Lyon, qui présidait l'assemblée d'Autun, avait aussi présidé avec Hugues de Cluny le concile de Meaux, où donation de Nogent avait été faite aux Clunisiens. Le légat se rappelait parfaitement tout ce que le député du comte expliquait aux pères du concile. Aussi Hugues de Cluny n'ouvrit-il pas la bouche, se contentant de laisser sa partie courir au devant d'un échec, qui ne lui manqua pas.

Le concile d'Autun fut l'évènement capital de cette année 1094; il porta le feu à la plaie qui faisait la honte du royaume de France & la désolation de l'Eglise, & ainsi commença la guérison du malade, qui résista pourtant bien des années encore. Cette œuvre de salut était due surtout aux instances de l'abbé de Cluny auprès de l'archevêque légat; un

(1) Labbe, *Concil.* t. X, col. 500.

jour, nous aurons à nous le rappeler. D'autres évènements de moindre importance marquèrent encore cette même année pour Cluny. Ainsi, une donation que l'archevêque de Lyon fit de l'église de Saint-Didier en Bresse, & de la chapelle de Saint-Paul sous les murs du château de Riothier, dans ce même pays (1). Puis ce sont des seigneurs de Montpensier & de la Tour-d'Auvergne qui viennent demander l'habit monastique (2). Enfin, l'abbé de Cluny suivait de loin la lutte que soutenait l'abbé de Saint-Martial de Limoges pour maintenir intacts ses droits dans l'élection de l'évêque du diocèse. Il y eut là des luttes armées, dans lesquelles l'abbé de Saint-Martial risqua sa vie en se portant comme pacificateur; il y eut falsification de bulle pontificale; il fallut qu'Urbain II lui-même découvrît la fraude & la punît, pour que les droits de l'abbé pussent de nouveau s'exercer (3). Hugues de Cluny n'eut pas à agir directement; mais cependant une lettre du bienheureux Urbain II nous montre que son influence intervint & que son nom fut mêlé à la conclusion de cette épineuse affaire (4).

Mais tout s'effaça devant la nouvelle qui arrivait d'Italie. Le Pape quittait Rome, &, au commencement de l'année 1095, se disposait à passer en France. Au mois de mars, il se trouvait à Plaisance, où se tenait un important concile. Les graves évènements de France & de Germanie, le divorce

(1) C'est ici qu'il faut probablement placer l'épisode que nous avons dû raconter plus tôt, pour nous plier aux exigences du récit, & dans lequel nous avons vu le seigneur de Riothier puni des ravages causés par lui sur les terres de la Celle-Chaveyriat. — V. le texte de cette donation dans Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 473.

(2) A propos des deux frères de Montpensier & de la donation faite par eux d'une maison sise à Thiers, au diocèse de Clermont, les *Annales Benedictini* (t. V, p. 313, ann. 1094, n. c) disent que ce fut l'origine de l'abbaye de Thiers. Il y a là évidemment une erreur, puisque les *Annales* eux-mêmes rapportent à l'année 1076 (n. CXIV) un acte où figure « Hugues abbé de Thiers. » Cette abbaye existait donc avant 1094.

(3) V. Pignot, *Hist. de l'Ordre de Cluny,* t. II, p. 214-216, où cet épisode est raconté au long.

(4) Jaffé, *Regest.* n. 4220, 4252.

des deux rois Henri & Philippe, aussi bien que la discipline générale de l'Église, firent l'objet des travaux des pères réunis autour du Souverain Pontife. On y entendit aussi les envoyés de l'empereur de Constantinople, implorant des secours contre les infidèles. Or, on évalue à quatre mille clercs de tous ordres & à plus de trente mille laïques le nombre des personnes accourues à Plaisance pour la solennité du concile (1). Ce fut au milieu de cette foule que le Pape Urbain II commença à jeter le cri d'alarme en faveur de la Terre-Sainte. L'ébranlement se communiquait déjà de tous côtés. Pierre l'Ermite était revenu de Palestine. Parti deux ans auparavant du monastère de Saint-Rigaud, près de Semur-en-Brionnais, il avait vu la désolation des lieux saints; il était rentré en Europe & avait montré au Pape les lettres navrantes du patriarche de Jérusalem. Sur l'ordre du Souverain Pontife, il parcourait maintenant l'Occident, pareil à un prophète, &, à plus d'un égard, apparaissant comme le précurseur, non plus du Christ, mais de son Vicaire. Celui-ci venait à sa suite ébranler l'Europe de sa voix toute-puissante. Au mois d'août 1095, Urbain II passait les Alpes, &, le jour de l'Assomption, indiquait un concile à Clermont pour l'octave de saint Martin. Puis, après avoir parcouru les pays de la vallée du Rhône, le Souverain Pontife remontait la Saône, se dirigeait vers Mâcon, où il arrivait le 17 octobre, & enfin vers Cluny. Le Pape s'y était fait précéder par ses bienfaits. Du sein des solennelles assises de Plaisance, il avait expédié une bulle, qui confirmait tous les droits & possessions du monastère, & de plus étendait à tous les successeurs de l'abbé Hugues le privilège accordé à celui-ci à titre personnel, sept ans auparavant, de porter les insignes pontificaux dans les huit solennités principales indiquées par la bulle de 1088 (2).

(1) Labbe, *Concil.* t. X, col. 502.
(2) *Bull. Cluniac.* p. 23. — Jaffé, n. 4157.





CHAPITRE XXIV

URBAIN II A CLUNY (1095). LE BAN SACRÉ. SES RÉSULTATS.



CE fut le 18 octobre 1095 que le Souverain Pontife entra sur les terres de Cluny. Successivement il revoyait tant de lieux qu'il avait jadis visités en sa qualité de grand-prieur. Que de souvenirs se réveillaient en lui à cette vue ; au milieu des tribulations que le saint Pontife supportait avec une force d'âme toujours égale, c'était un moment de bonheur que ce retour dans la patrie, vers ce cloître qui avait abrité des années plus paisibles. Enfin voici la vallée de la Grosne. On entend le son joyeux des cloches ; du haut des derniers coteaux situés sur la rive droite de la petite rivière, le Pape découvre la nouvelle basilique, dont l'abside & les deux transepts sont déjà achevés, tandis que la nef, encore en construction, se dessine au milieu des charpentes. Voici le mur nouveau construit autour de l'enclos de l'abbaye ; voici les bâtiments neufs que l'activité des moines & de leur abbé élève de tous côtés. A gauche enfin, sur le versant de la colline, voici les maisons de Cluny, que, vingt ans plus tôt, Odon de Châtillon avait laissé à

l'état de village, & qui s'est si fort agrandi, qu'un faubourg déborde aujourd'hui sur la rive droite de la rivière. Et l'on y voit une église, & le patron de ce sanctuaire est précisément celui dont le saint Pape avait reçu le nom au baptême, saint Odon. Mais voici qu'au son des cloches d'autres accents se mêlent; ce sont les trois cents moines qui sortent en procession avec l'abbé de Cluny. On les voit s'avancer en longue file, revêtus de chapes, chantant, & précédés de l'encensoir & de l'eau bénite, des flambeaux & du livre des évangiles (1). Arrivée devant le Vicaire du Christ, la procession s'arrête; le seigneur abbé offre l'encens à celui dans lequel il ne peut pourtant s'empêcher de retrouver un peu son ancien disciple; & enfin tous les moines, retournant sur leurs pas, introduisent le Souverain Pontife avec sa suite d'évêques dans la vénérable église de Saint-Pierre. C'était la dernière pompe qu'abritait ce sanctuaire, où avaient été vus saint Odon, saint Maïeul, saint Odilon; mais du moins c'était l'heure où, plus justement que jamais, il pouvait redire l'éloge qu'on lui avait décerné : *Roma secunda vocor*.

Le Pape demeura sept jours environ à Cluny. Jamais encore pareil honneur n'avait été accordé à la grande & illustre abbaye. Plusieurs actes importants marquèrent ce séjour du bienheureux Urbain II. Dès la première journée, il signait une bulle en faveur de l'Église de Mâcon, pour lui garantir tout ce que son évêque Landri lui avait fait restituer, & les institutions utiles dont il l'avait dotée (2). De ce côté encore, les anciens démêlés étaient oubliés; & l'on éprouve une vraie consolation à voir les privilèges du siège de Mâcon & des chanoines de cette cathédrale garantis par un acte pontifical daté de Cluny même. C'était le sceau de l'entente qui ne pouvait manquer de se rétablir entre deux hommes aussi vénérables que Landri de Mâcon & Hugues de Cluny.

Durant la semaine que le Pape eut le loisir de passer dans

(1) *Ordo Cluniac.* cap. XXXIII.

(2) *Gallia Christ.* t. IV, Instrum. p. 284 : texte plus complet dans Mabillon & Ruinart, *Œuvres posthumes*, t. III, p. 368.

son ancien monastère, il n'y a pas de doute qu'il ait entretenu le saint abbé des grands desseins qu'il nourrissait, celui de la croisade par exemple, comme aussi des graves préoccupations qui continuaient à peser sur lui. Hugues put apprendre ainsi les évènements de Lombardie; les villes coalisées contre Henri de Germanie avaient donné la couronne lombarde au jeune prince Conrad, que le roi excommunié son père avait contraint de fuir un palais où l'on insultait publiquement la mémoire de sa mère. Les plus affreux scandales continuaient à être donnés par le roi Henri, qui commençait cependant à sentir la vengeance divine s'appesantir sur lui. La cause du roi Philippe de France, toujours lié par l'excommunication, fit aussi, sans aucun doute, le sujet de ces entretiens. Le malheureux prince ne donnait encore aucun signe de retour. Et cependant, le terme était arrivé où, selon le droit chrétien du moyen-âge, l'excommunication devait entraîner la déposition du prince impénitent. Il y avait un an bien compté que le légat apostolique & le concile d'Autun avaient frappé le coupable. Pourtant, le Pape ne prononçait aucune sentence de déchéance contre lui. Certaine lettre de l'abbé de Cluny au roi Philippe, lettre que nous citerons en son temps, nous donne à penser qu'il parla dans le sens de la miséricorde au Souverain Pontife durant son séjour à l'abbaye. Le caractère bien connu du saint abbé nous permet de croire à l'alliance de cette mansuétude avec l'énergie qu'il déployait un an auparavant pour provoquer la condamnation du prince. En vrai disciple de saint Benoît, il avait poursuivi le crime, tout en restant plein de charité pour le condamné.

Enfin, le 25 octobre, une solennelle fonction se déploya dans la basilique neuve de la grande abbaye. Le Souverain Pontife consacrait lui-même l'autel majeur & l'autel matutinal; en même temps, l'archevêque de Lyon, celui de Pise, & l'évêque Bruno de Segni, le vénérable ami de saint Léon IX & de saint Grégoire VII, consacraient chacun un des autels secondaires dans l'abside de la basilique. Urbain II ne pouvait faire la dédicace de l'église elle-même; du moins voulut-il que, lorsqu'elle se ferait, elle eût lieu le même jour 25 oc-

tobre(1). Ce vœu fut réalisé en 1130(2), par le pape Innocent II. La table de l'autel majeur qui fut ainsi consacrée par les mains du Vicaire du Christ, était une magnifique pierre de jaspe, qui fut plus tard enlevée, sans doute lors de la dédicace de l'église, dont la fonction ne pouvait s'accomplir sans une consécration nouvelle de l'autel majeur. Du moins, la pierre de jaspe fut-elle conservée religieusement dans le trésor de l'abbaye(3). Elle avait été ointe du saint Chrême, & le Pontife qui tenait la place du Seigneur Jésus-Christ avait chanté alors ces paroles, qui prenaient ici une portée plus grande que partout ailleurs : « Voici que les « parfums de mon fils sont comme ceux du champ fertile & « béni du Seigneur ; que mon Dieu te fasse multiplier comme « les sables de la mer, & te donne la bénédiction de la ro- « sée céleste(4). » Et le chœur de répondre : « Cité de Dieu, « l'on a dit de toi de grandes choses ; n'a-t-on pas dit de « Sion qu'elle a vu se multiplier ses fils, & que le Seigneur « lui-même l'a fondée ? Oui, le Seigneur dira sa gloire, dans « les gestes des peuples & des rois qui l'auront habitée. « Demeurer dans tes murs, c'est pour tous le bonheur(5). »

Mais cette cérémonie ne s'acheva pas sans que le Pontife Souverain adressât au peuple assemblé un discours, dans lequel, après avoir laissé parler son cœur, il promulgua un diplôme très important, qui doit nous arrêter quelque temps, à raison d'une situation dont il est l'expression. Voici les paroles du Pape :

« Les Pontifes romains, Nos vénérables prédécesseurs « sur la chaire apostolique, depuis la fondation de ce monas- « tère, l'ont toujours particulièrement aimé & protégé, lui, « ses abbés, & ses moines. C'était justice, puisque son fon-

(1) Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 475.

(2) Mabillon, *Œuvres posthumes*, t. III, p. 199.

(3) Phil. Bouché, *Description*, Ire part. p. 157.

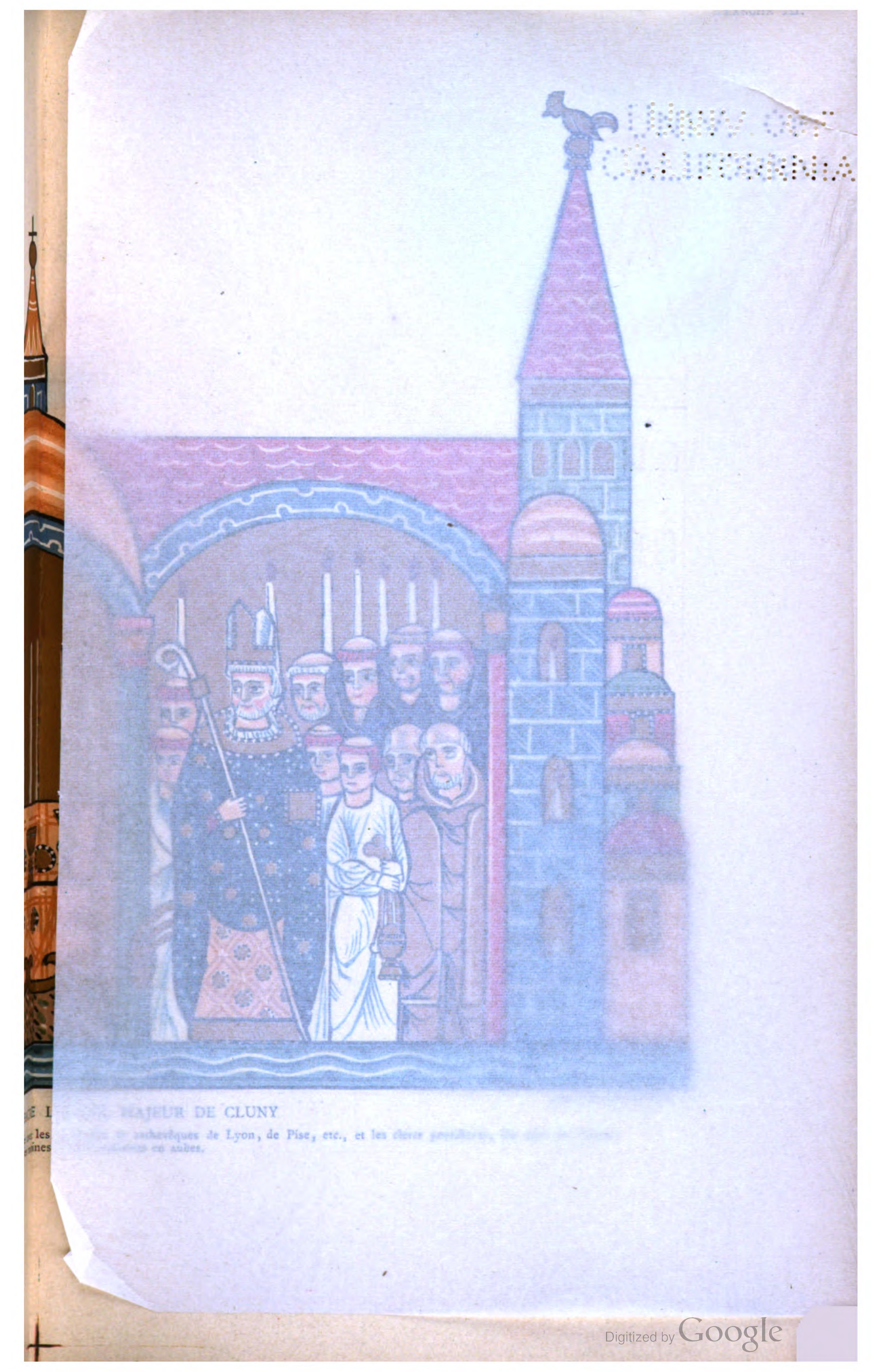
(4) Sicardi Cremon. *Mitrale* (XIIe siècle). Ap. Migne, t. CCXIII, col. 34. Cf. *Pontificale Romanum*, de altaris consecratione.

(5) Ps. LXXXVI.



LE PAPE URBAIN II CONSACRE

Au centre l'autel de la basilique; celle ci est donnée en coupe. Du côté de l'évangile, le Pape avec l
saint Hugues avec ses moi



« dateur Guillaume le Pieux ne l'avait recommandé à aucun
« avoué ni patron, à aucun roi ni prince, mais à Dieu & au
« bienheureux Pierre, ainsi qu'à tous les Pontifes romains
« Vicaires du Christ, au nombre desquels la volonté divine
« m'a placé quoique indigne. Je fus autrefois moine & prieur
« de ce monastère, sous le vénérable seigneur abbé Hugues,
« que Nous voyons encore ici plein de vie & de santé, par
« la divine miséricorde. Avant moi, les Pontifes romains ont
« marqué leur passage sur la chaire de Pierre par leurs bien-
« faits envers Cluny. Mais aucun d'eux n'avait encore visité
« ces lieux. Vous le voyez à cette heure, c'était à moi que
« la divine bonté réservait la faveur d'y venir le premier.
« Entre les nombreux motifs qui Nous ont engagé à passer
« en France, le premier, le principal, a été le désir de réjouir
« par Notre présence ce monastère & ces moines qui sont
« tout spécialement Nos frères, de les fortifier par Nos paro-
« les, & de travailler à leur bonheur. C'est pour cela que
« vous Nous voyez aujourd'hui au milieu de vous, consacrer
« l'autel majeur de ce nouveau monastère & les autres autels
« qui ont pu être préparés à temps. Nous vous encourageons
« à pousser activement les travaux pour le complet achève-
« ment de ces édifices. Il Nous plaît encore, & Nous désirons
« aussi qu'il vous plaise à vous-mêmes, parce que la chose
« est juste & bonne, assigner certaines limites constituant
« un ban sacré, assurant l'immunité comme la sécurité au-
« tour de ces lieux, que vous & tous les chrétiens devez vé-
« nérer & favoriser. Dans ces limites, nul n'aura désormais
« l'audace, si puissant & qualifié qu'il soit, de contrevenir à
« l'autorité sacrée en vertu de laquelle Nous défendons ici
« toute usurpation, grande ou petite, tout incendie, pillage
« ou vol, rapt de créature humaine, rixes, & surtout homi-
« cide ou mutilation.

« Les limites de ce ban sacré sont donc : du côté de Berzé,
« en deça du ruisseau de la Salare, l'embranchement des
« deux routes dont l'une mène à Cluny, l'autre à Mazille.
« Sur la route de Beaujeu, le carrefour au-dessus du moulin
« du cellérier de Cluny en deça de Vianges. De l'autre côté

« de Cluny, vers Mazille, l'embranchement des chemins de « Mazille & de Sainte-Marie-du-Bois. Au-dessus de Roffey, « le sommet du Défend, à l'embranchement des routes de « Bezornai & de Charolles. Du côté de Ciergues, au carre-« four de Turgé. Sur la route de Châlon, à la grosse châ-« taigneraie au-dessus de Marzy. Vers Brancion, le chemin « au-dessus du bois Bennand. Dans la direction de Tournus, « le ruisseau nommé Longueau entre Blanot & Donzy. Du « côté de Péronne & de Laizé, la limite est aux trois hêtres « entre notre bois de Cluny & le bois du comte. Du côté « d'Igé enfin, aux charmes sur la colline de Montmain.

« Telles sont les limites du ban sacré que Nous donnons « & assignons de pleine certitude à ce monastère de Cluny, « en même temps qu'au bourg & au domaine. Nous ordon-« nons au nom du Seigneur Dieu tout-puissant, de par l'auto-« rité des bienheureux Apôtres Pierre & Paul, à vous tous « ici présents comme à quiconque lira ou connaîtra cet acte, « de ne point rompre sciemment ce ban, & d'en respecter « la loi en public & en particulier. Si quelqu'un y contreve-« nait sciemment en quelque point, il serait cité & jugé par « l'abbé, le prieur, le chambrier, ou enfin le doyen de Cluny, « selon qu'ils apprécieraient, & le coupable devrait se sou-« mettre à la satisfaction convenable. Que s'il refusait, il « serait frappé d'excommunication, quel qu'il fût; & celui « d'entre vous qui en serait requis par l'abbé ou les moines « devrait leur prêter main forte pour contraindre le rebelle « à la soumission. Mais dès que satisfaction sera donnée, « l'excommunication pour rupture de ban sera levée. Ces « lois, enfin, ne vous obligent pas seuls, vous qui êtes ici « présents; elles devront être observées aussi par tous ceux « qui sont absents, par vos fils, & tous vos descendants. « Terminons maintenant la cérémonie qui Nous occupe. Tous « ceux donc qui feront du mal à ce Cluny que vous habitez, « & à ce monastère, seront dignes de l'anathème, & mérite-« ront d'être frappés par le glaive de saint Pierre. Au con-« traire, quiconque leur fera du bien, & vivra en paix avec « eux, mérite à jamais la grâce & la miséricorde du Christ

« Notre-Seigneur, & éprouve auprès de Dieu le secours &
« l'assistance particulière des bienheureux Apôtres Pierre &
« Paul. Amen (1). »

Tel fut l'acte important que le bienheureux Urbain II promulgua en cette circonstance solennelle. Que l'on ne s'étonne pas de voir le Pontife allier ainsi à une fonction liturgique des préoccupations de cette nature. L'Eglise veut au contraire que, lors de la consécration de ses temples nouveaux, le Pontife établisse publiquement les droits & les libertés qui devront leur être reconnus, dans les pays qui ont l'heureuse fortune d'être gouvernés d'après le droit chrétien. C'était le cas à Cluny, au XI[e] siècle, & l'acte même du Pape en était l'affirmation. Il donnait, dans l'étendue d'un territoire déterminé, une sanction redoutable dans l'ordre spirituel à certains crimes ou délits ; & par là même il créait un droit dont il assurait le respect. Urbain II reprenait & développait en les précisant les privilèges du même genre accordés depuis un temps plus ou moins long à Cluny par le Saint-Siège. Jadis les Papes avaient proclamé le droit d'asile, qu'ils établissaient par leurs bulles sur les terres de l'abbaye. En 1073, un moine clunisien, devenu le cardinal Gérald, constituait autour du monastère de Saint-Mont, dans les Pyrénées, un ban tout pareil à celui dont nous venons de donner la charte, mais l'acte était moins détaillé. En 1078, le légat Pierre d'Albano, surnommé saint Pierre Ignée, promulguait une constitution semblable pour Cluny même, durant le séjour qu'il y fit à propos de la querelle suscitée par Landri de Mâcon. Le cardinal indiquait des limites qu'Urbain II reprenait dix-huit ans plus tard, en les élargissant sur certains points, autant que nous en pouvons juger d'après les termes incomplets employés par Pierre d'Albano. Celui-ci avait seulement interdit tout mauvais traitement contre les personnes sur le territoire compris dans les limites tracées. Urbain II ajoutait une clause fort importante, en défendant de *saisir* personne

(1) *Recueil des hist. des Gaules*, t. XIV, p. 100. — *Bibl. Cluniac.* col. 518. — Pignot, *Hist. de l'Ordre de Cluny*, t. II, p. 152.

sur ce territoire. Cette défense allait devenir le point de départ de tout un droit d'affranchissement qui s'étendrait à la contrée entière.

En effet, l'an 1172, Etienne de Boulogne, quatrième successeur de notre saint sur le siège abbatial de Cluny, fit mettre par écrit les principaux articles des « bonnes coutu« mes établies par saint Hugues & les autres abbés ses pré« décesseurs (1). » Pour arriver à constituer un texte authentique, il ordonna « que les plus anciens des habitants de « Cluny se réuniraient, pour conférer ensemble des us établis « & conservés par les abbés ses prédécesseurs, afin de bien « préciser leurs souvenirs; puis rédigeraient la charte, qui lui « serait ensuite représentée. » Dix-huit articles furent ainsi établis, que l'on peut grouper sous quatre chefs : 1° affranchissement, 2° droit criminel, 3° droit civil, 4° droit commercial. Les articles se suivent dans cet ordre, évidemment cherché. Or, en comparant cette charte avec celle du ban établi par le bienheureux Urbain II, on est frappé du rapport très étroit qui existe entre les deux documents ; au point que l'on est étonné de ne le voir pas plus nettement établi par des écrivains qui ont pourtant sérieusement traité la question des libertés civiles de Cluny. La défense faite par Urbain II de saisir un homme sur la banlieue de Cluny produit un droit d'émancipation acquis par le fait d'un séjour plus ou moins prolongé sur ces terres. L'homme devient *paroissien,* l'église le prend sous sa protection & ne le rend plus jamais à titre de serf. Les crimes ou délits mentionnés par le Pape reçoivent des punitions déterminées, & on y joint ceux que la loi divine met sur le même rang. L'homme, une fois émancipé, jouit de ses droits civils. Seuls les articles qui concernent

(1) Nous suivons le texte donné par M. Chavot, *Album de Saône-&-Loire,* 2e vol. 1842-43, p. 67. — V. aux Documents. Nous reproduisons là cette charte parce que l'*Album de Saône-&-Loire* est devenu une rareté. On y trouve une remarquable étude de M. Chavot sur la juridiction seigneuriale des abbés de Cluny au XIIe siècle. Nous nous attachons ici au XIe & aux premières années du XIIe, qui seules nous mettent en rapport direct avec saint Hugues.

certains droits seigneuriaux sur les transactions commerciales ne sortent pas de l'acte pontifical, & leurs racines doivent être recherchées dans le droit féodal. Ils étaient d'ailleurs, eux aussi, mis sous la garde de la sanction religieuse; en effet, nous avons vu dans l'église Notre-Dame les étalons des mesures, dont certaines, comme le panneau par exemple, sont indiquées dans la charte des bourgeois de Cluny au XIIe siècle (1). Il s'ensuit comme première conclusion que le droit ainsi formulé provient de l'Eglise, de son initiative & de son autorité; en second lieu, que la plupart de ces articles peuvent être à bon droit considérés comme le résumé des institutions du saint abbé dont nous recherchons partout les traces. Examinons-les donc plus en détail.

Le résultat général des diverses mesures prises à l'égard de Cluny par les Pontifes romains, nous l'avons déjà indiqué : c'était la constitution d'une « ville neuve », & une agglomération de plus en plus nombreuse à l'ombre de l'abbaye. Nous avons vu naguère aussi que les habitants de Cluny n'étaient plus simplement des serfs comme jadis; ils étaient devenus au moins colons, sinon encore bourgeois; & bien des servitudes avaient disparu, allégeant ainsi le fardeau de ceux qui n'étaient pas encore émancipés. Quelques chartes datées des années de saint Hugues & voisines de l'an 1100 nous fournissent des détails sur la situation des serfs de l'abbaye à cette époque. Le serment qu'ils prêtaient, nous le trouvons signé d'un grand nombre de noms (2). Or il n'est pas terrible; le voici : « Nous nous donnerons au « lieu où nous commandera d'aller notre seigneur abbé, ou

(1) Articles xv & xvi.

(2) Collection Moreau, t. XL, p. 77. — M. Pignot (t. II, p. 476) voit dans la centaine de noms qui terminent l'acte la signature des témoins. C'est interpréter singulièrement ces mots : « Similiter juraverunt Guitardus, Johannes, etc. » Ceux-là ont juré comme Pierre & Eldebert, d'aller où les enverra l'abbé de Cluny. Ce ne sont donc pas des témoins, mais des serfs, qui au fur & à mesure ont juré sur une formule unique, à laquelle ils ont successivement apposé ou fait apposer leur signature. L'acte ne porte aucune date, ce qui confirme notre opinion. Qu'on y trouve des noms de métiers,

« le prieur, ou ceux à qui ils en auront donné commission, « à leur bon plaisir ; & nous ne nous en libérerons par aucune « fraude sans l'ordre de ceux de Cluny auxquels ils en don- « neront pouvoir. Nous prêtons ce serment sans fraude, & « le tiendrons sans fraude à l'avenir. Ainsi Dieu nous soit « en aide, & ces reliques des saints. » Et c'est tout. Nulle clause relative à l'abandon des biens, à un droit quelconque du seigneur abbé sur la personne du serf, en dehors de ce droit de l'attacher à telle terre qu'il voudra. En somme c'est une promesse d'obéissance religieuse sans aucune aggravation. Aussi le sort des serfs de Cluny nous paraît-il lié à celui des moines & de leurs possessions. Dans les us de l'abbaye, nous voyons fréquemment apparaître des serviteurs ou *famuli,* bien distincts des frères convers, & qui ne nous semblent guère différer des serfs proprement dits. On les voit au service des doyens chargés de la culture des métairies, on les trouve au service de l'aumônerie, de l'infirmerie ; & ils contribuent ainsi pour leur part au fonctionnement du monastère, où ils sont d'ailleurs traités avec soin. Une charte de l'abbaye de Montierneuf (1) nous montre comment les Clunisiens confiaient à leurs serfs différents emplois parfois assez importants, leur donnaient annuellement certains revenus en nature en échange de leur travail. Peut-être y avait-il une distinction entre les *servi* & les *famuli,* mais elle était en tout cas bien légère. Un exemple nous prouve la considération avec laquelle on les traitait. C'est un acte de l'abbé Hugues en faveur de ce Robert Cornu (2), dont le nom est invoqué par tous les historiens pour montrer que les moines n'aimaient pas à affranchir leurs serfs. En effet, en l'an 1100, on voit saint Hugues vendre quatre de ces serfs au dit Robert, sa vie durant, mais à la condition qu'ils reviendront en la pos-

cela prouve ou bien que ces serfs exerçaient ces métiers, ou bien que leurs pères en l'exerçant leur en avaient laissé le surnom ; car il y a des surnoms parmi les signatures : « estropatus, rufus, balbus, casquitus ». Enfin il n'y avait pas besoin de cent témoins pour un acte pareil.

(1) *Ibid.* p. 25.

(2) *Ibid.* t. XXXVI, p. 97.

session de Saint-Pierre de Cluny après sa mort. Cet exemple prouve beaucoup moins qu'on ne le croit. Voici pourquoi. Robert avait un fils nommé Bernard ; & il était venu demander à l'abbé Hugues de recevoir cet enfant, encore en bas âge, pour en faire un moine(1). Hugues avait accueilli cette demande ; en sorte que, au jour où il cédait quatre serfs à ce même Robert, il ne pouvait prévoir à qui en reviendrait la propriété après la mort de leur nouveau maître. Dans leur intérêt il spécifiait donc qu'elle reviendrait alors à Cluny ; mais cela ne voulait pas dire qu'il fût ennemi de l'affranchissement à aucun point de vue. Revenons à ce même enfant. En le recevant, Hugues dit que Robert Cornu est un serviteur qui lui appartient en propre : *nostrum proprium famulum*. Quelques années plus tard, ce *famulus* deviendra capable d'acquérir à son tour des serfs destinés à servir sous ses ordres. Mais sa condition présente n'est point un obstacle à la réception de son fils. Cet enfant recevra donc l'habit monastique, & sera placé sous la conduite du doyen de Bezornai(2), qui fera soigneusement son éducation, le vêtira & nourrira pendant dix ans. Mais alors, l'enfant ne fera profession qu'autant qu'il le voudra bien, & restera en cette situation jusqu'au jour où, pouvant disposer de lui-même, il demandera son admission. Ainsi, selon le précepte de saint Benoît(3), Hugues met sur le pied d'égalité, au regard de la profession monastique, « celui qui vient de la condition servile & celui qui est de race libre. » Le précepte tout évangélique du saint Patriarche contribuait donc pour sa part à résoudre la grande question de l'esclavage, que l'antiquité avait léguée au moyen-âge.

Avec de pareils principes, l'on conçoit que les affranchissements par les moines fussent beaucoup plus nombreux & rapides que ne le donneraient à croire certains historiens

(1) La charte qui atteste le fait est donnée comme étant de l'an 1090 environ, c'est à dire qu'elle ne paraît pas postérieure à l'acte relatif aux quatre serfs. — V. *Analecta Juris Pontificii*, 1869, t. V, IIe p., col. 274.

(2) Au nord-ouest de Cluny.

(3) Reg. S. Bened. cap. II.

d'ailleurs très autorisés. Les libertés accordées par Urbain II au ban de Cluny aidèrent puissamment ces dispositions favorables. Du moment que, dans les limites de ce ban, était défendue toute mainmise sur un homme qui n'était pas né serf sur ces terres mêmes, il s'ensuivait que tout étranger qui viendrait y habiter sans que sa condition de serf pût être constatée, en était *citoyen*, & ne pouvait rien craindre ni pour lui ni pour ses biens, sinon en vertu d'un jugement en bonne forme. Mais quand devenait-il *paroissien*, ce qui semble être à Cluny synonyme de *bourgeois?* La question se posa très promptement, on le comprend; & c'est évidemment aux quinze années écoulées depuis l'acte d'Urbain II jusqu'à la mort de saint Hugues qu'il faut en rapporter la solution. Un an & un jour d'habitation sur le domaine de Cluny furent déclarés suffisants à donner le droit dont nous parlons; « l'église tenait alors l'habitant pour paroissien. » On dirait que le seigneur abbé s'était inspiré en cela de ce qu'il faisait pour ses moines mêmes.

Mais il pouvait arriver que ce nouveau venu fût un serf dont la condition n'eût pas été connue; après le délai d'un an & un jour, les réclamations pouvaient encore se produire contre lui. Il est déclaré qu'en ce cas « l'église » doit prendre sa défense. En vertu de l'acte pontifical, on ne peut rien chez elle sans qu'elle ait reconnu au préalable le bien fondé de la réclamation. Nous savons qu'en pareil cas Hugues & ses moines n'épargnaient ni l'argent ni la peine. Une charte de 1103 nous en donne la preuve (1). Il y avait à la Priale (2), métairie qui dépendait de Cluny dans les limites du ban, des hommes qui étaient serfs des seigneurs de Brancion & de Sennecey, avec lesquels l'abbaye eut bien souvent des différends à régler. Ces deux seigneurs désirèrent cependant reposer dans le cimetière de Cluny; c'était une faveur qui devait leur donner après leur mort part aux mérites des priè-

(1) Collection Moreau, t. XLI, p. 125.
(2) « Villa Privilinguis », tout près de Jalogny, à l'ouest de Cluny.

res & aumônes faites par les moines (1). Dans un plaid, ils consentirent à la payer par l'affranchissement de leurs serfs de la Priale. Mais leurs fils ne voulurent point tenir l'engagement pris par leurs pères, & mirent même la main sur un des affranchis, qu'ils emmenèrent. Réclamation du doyen Etienne de Jalogny par-devant l'abbé Hugues, qui le députe aussitôt avec Louis, doyen de Cluny, & Artald, doyen de Lourdon, auprès des sires de Brancion & de Sennecey. Il fallut discuter longtemps; il fallut le témoignage d'un certain nombre de chevaliers du pays même; il fallut enfin offrir une forte rançon que se partagea toute une famille de frères, de fils, de neveux & de nièces. Tant de bons arguments délivrèrent le prisonnier & lui assurèrent la liberté comme à ses compagnons affranchis. Mais cette fois Hugues voulut qu'on en dressât un acte authentique, afin qu'une aussi basse cupidité n'eût plus de prétexte à revenir sur un affranchissement deux fois acheté. C'était, on le voit, encourager d'abord la libération des serfs, puis remplir surabondamment l'obligation que Cluny se reconnaissait, en cas de réclamation semblable, de défendre autant que possible la liberté acquise.

Que si, au plaid qui se tenait en pareil cas, il devenait évident que le réclamant n'avait jamais affranchi celui qui s'était réfugié à Cluny, l'abbaye n'entendait pas violer la justice sous prétexte de charité; les droits du tiers étaient reconnus. Mais alors Cluny ne consentait pas à remettre les fers aux mains de celui qu'il avait accueilli & regardé pendant quelque temps comme membre de sa famille; l'abbaye permettait ou ordonnait au malheureux de quitter son territoire avec tout ce qui était à lui, pour aller là ou il voudrait, à ses risques & périls, c'est vrai; mais enfin c'était encore pour lui une chance d'échapper à la servitude qui le réclamait.

Même en dehors des limites du ban, là où les Clunisiens

(1) C'est ce que l'on peut inférer du ban établi autour du monastère clunisien de Saint-Mont par un cardinal clunisien.

avaient des possessions, Hugues entendait ne pas laisser établir des coutumes qui eussent diminué la liberté individuelle, lorsque ces coutumes n'y existaient pas auparavant. En 1106, trois ans après l'acte que nous venons de citer, l'abbé de Cluny faisait appel aux chevaliers vassaux du comte Guillaume de Mâcon, pour que leur témoignage vînt établir le droit en vertu duquel il s'opposait à des entreprises pareilles, que le comte se permettait dans un bourg appartenant aux Clunisiens. Le serment des seigneurs éclaira le comte, qui, en toute bonne foi, renonça au droit qu'il avait cru légitimement posséder (1).

Ainsi tout ce qui, dans la législation codifiée en 1172, avait trait à ces garanties de liberté des affranchis sur les terres de Cluny, remonte certainement à saint Hugues. Nous croyons, comme nous l'avons dit, pouvoir lui attribuer aussi la plus grande part dans ce qui constitua le droit criminel, parce que durant quinze ans les occasions ne purent manquer de déterminer en pratique les détails du droit établi en général par l'acte pontifical de 1095. Les peines les plus sévères sont celles qui frappent les crimes ou délits notés par Urbain II, & que la charte de 1172 qualifie « rupture « de ban », comme pour bien préciser à quel droit elle se réfère. Nous distinguons dans ces sept articles deux justices : la haute justice, réservée au seigneur, c'est à dire à l'abbaye ; & la basse justice, que les « bourgeois » commencent à exercer eux-mêmes. Cette dernière n'est autre chose qu'une justice « de paix & de concorde », exercée par l'arbitrage (2). L'*habeas corpus* est spécifié en termes exprès. Sauf le cas

(1) Collection Moreau, t. XLII, p. 99.

(2) M. Pignot (t. II, p. 483) suppose que, dans l'article v de la charte, le mot « magistratus loci » désigne un laïque chargé de la justice. Il est visible cependant, d'après le texte même de cet article, que les délits ou crimes dont on attribue le jugement à ce « magistrat » sont ceux qui appartiennent à la haute justice, puisque ce sont précisément les ruptures de ban, coups, vol, adultère, dont le châtiment est réservé au « dominus loci ». Il faut donc entendre le « magistratus » dans le sens du délégué de l'abbé à la justice seigneuriale, soit le prieur, soit le doyen de Cluny, comme le dit expressément l'acte d'Urbain II.

de vol, où la personne & les biens du coupable sont laissés à la discrétion du seigneur abbé; sauf le cas d'adultère, où les coupables sont condamnés à une peine dont les mœurs chrétiennes faisaient la pire de toutes les hontes, tout se règle par des amendes spécifiées & graduées, dont bénéficient par moitié le seigneur & la partie lésée. Il faudrait peut-être indiquer une troisième justice, très sommaire celle-là, mais qui n'a cours que dans un seul cas : si un homme ou une femme de mauvaises mœurs se permettent de blesser, en actes ou en paroles, un homme ou une femme sans reproche, point n'est besoin de recourir au plaid : il n'y a qu'à se faire justice soi-même, & sur-le-champ. Garantie de mœurs que plus d'un pays envierait aux bourgeois de Cluny. Celui qui s'était attiré la correction n'avait pas même la ressource du scandale au prétoire ou au plaid; sa cause était de celles qu'on ne devait ni écouter ni juger.

Parmi les articles de ce code civil, nous remarquons le droit de tester, & l'ordre de succession *ab intestat* reconnu. En cas de deshérence la succession revenait à l'église. Là encore se trouve la main du saint abbé, car le mouvement d'affranchissement datait de loin à Cluny. Or, la faculté de tester & d'hériter étant un des plus précieux droits de l'homme libre, cette liberté avait dû depuis longtemps appeler l'attention de l'abbé qui gouvernait Cluny depuis quarante-six ans lorsqu'Urbain II y vint faire acte d'autorité apostolique. Cet acte, en facilitant les affranchissements & en accroissant la population, donna une nouvelle importance à ces clauses de droit auxquelles le seigneur abbé eut à veiller durant quatorze années encore.

Dans tout ce que nous venons de voir, nous ne trouvons aucune trace d'un mouvement pareil à ce que l'on nomme le mouvement communal. Nous voyons seulement une grande abbaye qui répand autour d'elle les bienfaits de la loi de Dieu. Le chrétien est né pour être libre. Les moines le savaient bien, & ils libéraient le peuple en le christianisant. Aussi la population formée sous leur influence fut-elle à l'abri de cet esprit déjà antichrétien qui produisit les com-

munes. Celles-ci ont été, dès leur naissance, dirigées, sur beaucoup de points, « contre le pouvoir épiscopal ou abba- « tial, & l'Eglise a eu ses raisons pour se montrer presque « constamment hostile au mouvement communal (1). » Ce mouvement n'était, pour une bonne partie, que la traduction du cri de révolte : *Nolumus hunc regnare super nos* (2). Les populations du centre de la France, plus particulièrement formées à l'Evangile par les nombreux & puissants monastères qui y régnaient depuis des siècles, & dont Cluny fut le plus grand, furent mises par l'esprit chrétien à l'abri de ces secousses brusques, qualifiées de « mouvement anti-ec- « clésiastique » par un juge compétent en la matière (3). Aussi la commune jurée à un jour précis, souvent jour de révolte & parfois de sang, ne s'y montre-t-elle que par exceptions (4). Le progrès de ces populations dans la liberté en fut plus sûr ; en fut-il plus lent ? Non ; Cluny était de cent ans en avance sur le domaine royal ; le peuple y jouissait d'une paix & d'une liberté que n'assuraient pas toujours aux communes « les municipalités du XII[e] siècle, devenues déjà des « aristocraties étroites & jalouses, aussi promptes à refuser « la liberté au menu peuple qu'à la revendiquer contre le « seigneur (5). » A nos yeux, c'est un grand éloge de l'abbé de Cluny de pouvoir montrer comment il a su protéger les âmes qui lui étaient confiées contre les dangers du mouvement qui alors inaugurait ce que le jargon révolutionnaire appelle si improprement du nom de laïcisation.

(1) Luchaire, *Hist. des institut. monarchiques de la France*, t. II, p. 154.
(2) Luc. XIX, 14.
(3) Luchaire, *loc. cit.* p. 153.
(4) Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire du Tiers-Etat*, p. 252.
(5) Luchaire, p. 162.





CHAPITRE XXV

URBAIN II A MARCIGNY ET A SOUVIGNY. CONCILE DE CLERMONT (1095).



RBAIN II quitta Cluny dès le lendemain de la solennité du 18 octobre, & continua son voyage vers Clermont, où le concile indiqué par lui devait se réunir un mois plus tard. Il prit la route de Charolles, en se dirigeant vers Souvigny avec l'abbé de Cluny. Mais en suivant cette direction il passait en vue de Marcigny. Pouvait-il ne pas s'y arrêter? Ne connaissait-il pas ce monastère depuis sa fondation? N'en avait-il pas consacré l'église, treize ans auparavant, alors qu'il était le cardinal d'Ostie? N'avait-il pas à ses côtés son légat Hugues de Lyon, qui, l'année précédente, y avait vu l'incendie miraculeusement éteint? Il n'y a pas de doute que le Pontife n'ait visité ce lieu sanctifié; indépendamment de toutes les raisons que nous aurions pour le supposer, le privilège qui fut accordé peu après à Marcigny contient des détails qui n'ont pu être puisés qu'aux archives mêmes du monastère. La prieure n'était plus alors Gisèle de Béarn, mais Almodis de Périgord.

Après avoir passé la Loire, le bienheureux Pontife atteignit le prieuré de Souvigny. Pour lui, dont le cœur restait toujours fidèle à ses souvenirs monastiques, ce lieu était deux fois saint. Là reposaient saint Maïeul & saint Odilon. Les reliques de celui-ci avaient été élevées jadis par saint Pierre Damien ; le bienheureux Pape Urbain II procéda de même à la translation de celles de saint Maïeul, dont le tombeau était devenu glorieux par l'éclat des miracles. Ces nouveaux honneurs accordés ainsi au saint corps par le Vicaire du Christ furent le point de départ d'une ère de prospérité pour le prieuré comme pour tout ce qui l'entourait. Les seigneurs de Bourbon avaient fondé Souvigny, & en étaient les avoués. Mais, dans les dernières années, Archambaud IV de Bourbon avait entrepris sur les franchises très étendues dont jouissait le territoire appartenant au monastère. L'abbé de Cluny était intervenu, tantôt avec douceur, tantôt avec des paroles sévères, sans réussir à mettre un frein aux empiètements du turbulent seigneur. Un concile s'était assemblé ; les évêques allaient frapper Archambaud de l'excommunication, lorsque le charitable abbé avait demandé grâce encore cette fois pour lui, espérant que la crainte de la sentence suffirait seule désormais à le retenir. Mais sa confiance n'avait été justifiée qu'en partie. Lorsque le Pape Urbain II vint à Souvigny, Archambaud IV venait de mourir, & quoique, au lit de mort, il eût fait de lui-même abandon de toutes ses prétentions, son fils Archambaud V reprenait ses mauvais errements. Les moines du prieuré profitèrent donc de la présence du Souverain Pontife pour essayer de mettre un terme à leurs maux. Durant la semaine que le Pape se plut à passer au monastère, comme il était au chapitre, entouré de tous les frères, ceux-ci lui exposèrent tout au long leur situation & lui demandèrent d'y porter remède. Urbain II promit d'y pourvoir. Le lendemain, précisément, Archambaud vint lui demander une faveur, celle de voir le Vicaire du Christ donner l'absoute sur la tombe du comte son père. Le Pontife accéda volontiers à ce désir, & accomplit la fonction. Mais ensuite, sans laisser au jeune comte le temps de faire un

pas pour s'éloigner, il lui représenta tous les torts qu'il s'était jusqu'à présent donnés, & obtint une renonciation explicite & complète à toutes les coutumes abusivement introduites. Pour mieux graver cette promesse dans l'esprit du jeune seigneur qui venait de la faire, Urbain II voulut lui donner le baiser de paix. Tout était parfait. Cependant, pour plus de sûreté, le Pape voulut insérer cette déclaration dans une bulle solennelle, par laquelle il confirmait les possessions & les immunités de Souvigny. Dans cet acte, Urbain II établissait pour le territoire dépendant du prieuré les mêmes libertés que pour Cluny, bien que d'une manière moins explicite. Il y ajoutait cette importante clause que, dans le cas où la paroisse tomberait sous le coup de l'interdit ou d'une excommunication collective, le monastère n'y pourrait être enveloppé (1). C'était un pas nouveau fait dans la voie ouverte par saint Grégoire VII, lorsqu'il avait soustrait à l'excommunication les moines clunisiens, où qu'ils se trouvassent, réservant au seul Pontife romain le pouvoir de fulminer contre eux cette sentence. Urbain II multipliera les privilèges de cette nature en faveur de Cluny.

L'on pouvait croire définitivement arrangé le différend avec Archambaud. Mais le Pape n'avait pas quitté Souvigny, que les exactions & usurpations recommençaient comme devant. Avis en fut immédiatement donné à l'abbé de Cluny, qui était en route avec le Souverain Pontife pour Clermont, où le concile devait s'ouvrir le 18 novembre 1095. Le seigneur abbé avait mission pour intervenir; car Souvigny n'étant pas abbaye, tout ce qui était fait contre ce monastère atteignait l'abbé de Cluny, auquel incombait alors la charge de protéger ses moines & de sauvegarder leurs droits. Il avertit aussitôt le Pape, qui cette fois obtint du jeune seigneur de Bourbon la promesse de s'en remettre aux décisions d'un plaid, où la cause serait agitée par-devant l'archevêque de Bourges. La conclusion de tout cela fut donc remise après le concile de Clermont (2).

(1) *Bull. Cluniac.* p. 23.

(2) Pour ces détails & ceux que nous donnerons encore sur ce même

Lorsque cette solennelle assemblée s'ouvrit, l'on y compta environ trois cents archevêques ou évêques, & quatre-vingt-dix abbés. Berthold de Constance & Guibert de Nogent nous laissent voir l'impression produite sur la foule des assistants par ces quatre cents crosses réunies. Hugues y trouva le vénérable évêque Haganon d'Autun, & Landri de Mâcon, Lambert d'Arras, Hoël du Mans, Ramnulfe de Saintes, tous prélats avec lesquels il entretenait des relations, aussi bien qu'avec l'archevêque légat Amat de Bordeaux. Il retrouvait aussi son fidèle disciple Bernard, archevêque de Tolède, primat des Espagnes; puis un moine de Sahagun, de l'observance clunisienne, qui venait de monter sur le siège de Compostelle. Il se nommait Dalmace. Enfin, au nombre des abbés, Hugues reconnaissait Geoffroy de Vendôme, Richard de Saint-Victor, Jarenton de Saint-Bénigne, & bien d'autres encore.

La France entière était représentée à Clermont; la France venait voir Pierre, entendre la parole de Pierre, & affermir ainsi sa foi. Cette apparition du Vicaire de Jésus-Christ dans les diverses parties du royaume y produisit une commotion plus salutaire que n'eussent fait de longues années de travaux & de luttes soutenus en son nom par ses plus illustres représentants. Partout où passait le Pape, la majesté apostolique dissipait les nuages, rompait les traditions mauvaises, ébranlait ou déracinait les préventions & les préjugés. Clermont devint donc le rendez-vous où se trouva tout ce que la France comptait de plus grand & de plus noble, dans l'Eglise ou dans l'Etat, dans le siècle ou dans la religion. Le roi seul y manqua. Mais du moins ne pouvait-il se soustraire tout à fait à l'entraînement de son royaume; & le Saint-Père ne quittera pas la France sans l'avoir vu à ses pieds. Cependant à Clermont la sentence du concile d'Autun fut renouvelée contre Philippe Ier & Bertrade de Montfort; mais le Souverain Pontife n'y ajouta aucun arrêt de déchéance & de déposition.

sujet, nous suivons l'acte authentique tiré des archives de Souvigny, & reproduit en l'appendice des *Annales O. S. B.*, t. V, n. XXXIX.

Le grand intérêt de cet imposant concile devait être la prédication de l'expédition en Terre-Sainte. De Plaisance, la parole pontificale avait déjà retenti en deça des monts; & Pierre l'Ermite s'en était fait partout l'écho puissant. On savait que le bienheureux Pontife allait parler encore; & la foi amenait à ses pieds les chevaliers comme les évêques. Urbain II parla en effet, à plusieurs reprises, semble-t-il. Le cri de la foi lui répondit. Heureux les siècles qui agissent & s'émeuvent parce que « Dieu le veut »! A cette acclamation qui de Clermont se répand & se répercute jusqu'au delà des Pyrénées & du Rhin, reconnaissons le chemin parcouru, le terrain gagné par l'Eglise, depuis dix ans que saint Grégoire VII s'est immolé au plus sacré des devoirs. C'est aujourd'hui la volonté de Dieu, exprimée par le chef visible de l'Eglise, qui fait loi jusqu'à ébranler une nation entière. Le souverain perdu de vices ne compte plus; l'Eglise entraîne tout après elle; honte à lui seulement s'il reste seul comme une triste épave abandonnée par le flot.

D'autres preuves de cette victoire achevèrent de la dessiner en ce concile de Clermont. Et ici, nous avons la satisfaction de pouvoir toucher du doigt les fruits de l'influence monastique, dont nous avons suivi les progrès. En effet, les questions de discipline ecclésiastique furent traitées au concile, & quinze canons au moins furent promulgués. Outre la condamnation, déjà tant de fois répétée, des investitures laïques & des désordres dont elles étaient la source dans le clergé, nous trouvons un canon qui résume tout ce que Cluny en particulier avait fait pour assurer dans sa sphère la liberté de l'Eglise : défense est faite aux laïques de posséder à l'avenir « des autels », c'est à dire des églises considérées indépendamment de leurs propriétés territoriales (1). C'était là certainement un principe qui n'était pas nouveau dans l'Eglise. Mais trois siècles de guerres, d'invasions, & de révolutions l'avaient obscurci dans l'esprit des peuples. Nous avons vu l'ordre monastique, & surtout Cluny, travailler de

(1) V. Labbe, *Concil.* t. X, col. 578, not. ad can. VII concil. Claromontani.

tous côtés à en maintenir la vigueur & à en procurer l'application. Pour Hugues & ses disciples, la parole du concile de Clermont était la consécration donnée à leur œuvre.

Un autre canon vint mieux éclairer encore cette situation. Il prescrivait que désormais les monastères & les collégiales ne pourraient plus recevoir d'églises sans l'avis des évêques. Il s'agissait là de ces églises où les moines ne résidaient pas, mais déléguaient un prêtre, le plus souvent séculier, qui, sous leur dépendance & en leur nom, administrait les intérêts spirituels de la population, & recevait des moines ce qui était nécessaire à son entretien. Le canon conciliaire disposait que, à la mort des chapelains actuellement en fonctions, ces églises reviendraient aux évêques, à moins que ceux-ci ne les confirmassent par acte authentique en la possession des moines ou des chanoines. De plus, toute acquisition de ce genre était interdite à l'avenir à ces mêmes corps réguliers (1). Cette disposition, qui prit place plus tard au Corps du droit, signifiait que maintenant l'Eglise voyait sa liberté assez assurée pour que le ministère d'affranchissement accompli par l'ordre monastique ne fût plus nécessaire au moins dans une mesure aussi large. Les Pontifes romains avaient opéré dans le sein de la hiérarchie sacrée un travail d'assainissement qui l'avait fortifiée. D'autre part, le peuple fidèle avait recouvré la notion du respect qu'il devait à la liberté de l'Eglise. Sur ces deux points, l'ordre monastique avait été l'auxiliaire sûr & puissant de la Papauté. Maintenant l'œuvre était faite, & il était temps que l'épiscopat reprît pleinement en mains la garde de la cité de Dieu. Les pasteurs réclamaient le soin de pourvoir au salut de leurs troupeaux. Ils n'entendaient point interdire à l'ordre monastique l'extension territoriale, qui lui était nécessaire comme le sol à l'arbre qui grandit. Mais il fallait que les églises, comme lieux de sanctification pour le peuple de Dieu, fussent désormais pourvues de prêtres par les évêques, ceux-ci étant chargés, par institution divine, de choisir pour les brebis du Seigneur

(1) V. Labbe, *Concil.* t. X, coll. 507 & 509.

les pâturages qui leur conviennent. Tel fut le but du décret conciliaire de Clermont; telle était la victoire dont il était le signe. Assez d'autres ministères, assez d'autres missions glorieuses & salutaires restaient à l'ordre religieux, dont l'Eglise ne saurait se passer. Le soin de sa propre perfection, qui est son premier devoir; le travail de rénovation dans son propre sein, travail que rend toujours nécessaire la faiblesse humaine; les besoins nouveaux d'un monde nouveau dont le XII[e] siècle allait voir l'aurore; enfin, le champ qu'allaient ouvrir aux prédicateurs de l'Evangile ces expéditions lointaines qui se préparaient à Clermont : tout cela sollicitait les forces vives de l'ordre monastique. Heureux s'il avait su toujours les y employer comme il l'avait fait à l'œuvre de régénération du XI[e] siècle.

Du moins le Siège apostolique proclama-t-il par la bouche d'Urbain II sa reconnaissance pour ce Cluny où l'Eglise avait trouvé des auxiliaires si vigoureux, des interprètes si fidèles de ses pensées & de ses désirs. En présence des évêques assemblés, le Souverain Pontife, comme jadis saint Grégoire VII, fit l'éloge le plus complet de ce monastère; il fit voir en lui véritablement la maison de Dieu; & à tous, évêques ou chevaliers, il recommanda de le vénérer & de le garder comme la prunelle de l'œil (1). Mais, malgré cette parole si grave tombée de la chaire apostolique, Hugues entendit, à ce qu'on peut croire, certains mots qui annonçaient des intentions peu bienveillantes. Le canon qui réglait pour l'avenir la conduite respective des évêques & des réguliers dans la question des églises & chapelles, comme aussi des dîmes ecclésiastiques dont les séculiers viendraient à se dessaisir, paraissait à quelques esprits le signal d'une spoliation partielle de l'ordre monastique. On parlait de lui enlever les églises qu'il possédait légitimement, de faire reculer ses « empiètements »; les phrases à l'usage des esprits mal pondérés commençaient à circuler. L'abbé de Cluny en avertit le Saint-Père, & lui demanda pour ses monastères une

(1) Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 475.

garantie explicite. Le Pape n'avait jamais songé à rien de ce qu'on lui prêtait ; il n'entendait pas abdiquer son droit d'user encore des services des moines là où cela serait nécessaire. Arbitre des canons, & appréciateur exact du profit que l'Eglise avait retiré du zèle des Clunisiens, Urbain II fit préparer une bulle, qui fut expédiée peu de jours après. Le Pape disait à l'abbé Hugues & à ses fils : « Le Siège apostolique a tou-« jours eu pour habitude de prendre un soin tout maternel « des serviteurs de Dieu, & de tendre la main à ceux qui « se trouvaient dans la peine, afin de les consoler. Or, par « la grâce du Dieu tout-puissant, depuis longtemps votre « religion a fleuri d'une manière particulière aux yeux du « monde, & vous avez réjoui grand nombre de fidèles par « le parfum de vos vertus. Nous jugeons, en conséquence, « digne de ce Siège de pourvoir pour l'avenir à votre repos, « & d'opposer le bouclier de la protection apostolique aux « attaques dirigées par la jalousie contre le chef & les mem-« bres de votre ordre. » Et le Pape confirmait aux moines la possession des églises, autels, & dîmes, tels qu'ils les avaient avant le concile, défendant à tout évêque de les molester à ce sujet. Le Souverain Pontife ajoutait : « Quant « aux dîmes que des laïques détiendraient encore dans les « églises qui vous appartiennent, si vous pouvez, selon l'esprit « de Dieu, les leur faire restituer, elles vous appartiendront « pour votre usage & le bien des pauvres (1). » C'était encourager les Clunisiens à parfaire, sur les terres où ils avaient pris pied, l'œuvre de délivrance poursuivie depuis deux siècles. Du même coup, la sagesse du Pontife romain fermait la bouche aux envieux, & assurait la position de Cluny, tout en maintenant le respect dû au canon de Clermont, dont cette bulle précisait le sens.

Outre cette question, qui concernait en somme tout l'ordre monastique, dont Cluny sauvait cette fois encore les privilèges bien légitimes, Hugues voulut régler d'autres affaires qui concernaient seulement ses monastères. Ce fut ainsi

(1) *Bull. Cluniac.* p. 26.

qu'une convention fut passée entre lui & l'abbé Ponce de la Chaise-Dieu, pour définir les droits respectifs des deux abbayes sur des domaines souvent voisins, parfois communs. Il était inévitable que deux grands & puissants monastères aussi rapprochés l'un de l'autre, en multipliant leurs points de contact, trouvassent parfois quelque difficulté à concilier des intérêts & des droits divers. « Leurs possessions étaient « nombreuses, & ils ne pouvaient continuer à les tenir en « commun, » comme cela s'était fait jusqu'alors sur plus d'un point. Les deux abbés se dirent donc : « Qu'il n'y ait « point de querelle entre nous, ni entre ceux qui régissent « nos troupeaux ; car nous sommes frères (1). » Un acte fut dressé, en présence des archevêques de Lyon & de Bourges, puis confirmé par le Souverain Pontife, le 1er décembre, après la clôture du concile. C'était une charte de paix, réglant pour l'avenir les principes d'après lesquels chacun des deux monastères aurait à se conduire à l'égard de l'autre, & stipulant dès maintenant échange de certaines dépendances pour éviter les conflits. Nous pensons que personne ne peut s'étonner de voir surgir quelquefois des contestations entre abbayes, ainsi que nous l'avons déjà vu entre Cluny & certains autres corps monastiques, ainsi que nous pourrions le voir bientôt encore entre Cluny & Tournus à propos de pêcheries sur la Saône. Ces droits avaient une importance considérable. Ne parlons pas du bien qui en revenait aux pauvres ; oublions le simple droit de propriété, qui était bien déjà une raison ; plaçons-nous au point de vue de l'observance monastique elle-même. On a fait beaucoup de phrases sur la richesse qui avait amené la décadence des monastères. C'était en effet une manière adroite de légitimer les usurpations de laïques avides, & de préparer la spoliation totale des corporations religieuses. On n'a pas dit autre chose à propos du pouvoir temporel des Papes. Et en effet, les raisons sont du même ordre en faveur de ce pouvoir temporel & de la propriété religieuse. Les abbayes puis-

(1) Gen. XIII, 6-8.

santes ont décliné, non pas parce qu'elles étaient riches collectivement, mais parce qu'elles ont commis contre la règle fondamentale de l'état religieux une faute énorme : elles ont constitué peu à peu leurs biens en bénéfices, qui, sous prétexte de dotations affectées aux différents services du monastère, sont devenus graduellement la propriété de ceux qui géraient ces offices. Là fut le vice qui sapa l'état religieux par la base. Administrés au contraire comme ils l'étaient au XI[e] siècle, ces biens ne pouvaient pas affaiblir le monastère, parce qu'aucun des religieux n'était le moins du monde libre d'en disposer pour lui-même. La communauté possédait, & donnait à chacun ce qui lui était nécessaire pour vivre selon la pauvreté de son état ; mais nous entendions naguère dire au chapitre de Cluny que l'âme d'un moine était en peine dans l'autre vie pour avoir en ce monde disposé de deux pièces de menue monnaie. Ainsi entendue & pratiquée, selon les prescriptions formelles des patriarches monastiques, la propriété religieuse n'avait rien de nuisible à la perfection de ce saint état. Bien plus, elle lui était nécessaire ; & si l'intérêt n'avait faussé de parti pris le jugement de ceux qui en ont parlé, ils auraient vu dans la pauvreté des communautés un danger presque égal à celui de la propriété individuelle, à coup sûr plus grand que la propriété collective telle que nous la définissions tout à l'heure. Lorsque Dieu suscite dans l'Eglise des ordres spécialement voués à une pauvreté rigoureuse, il leur fait des promesses particulières, il leur assure des grâces toutes spéciales, il donne à ces corps nouveaux un tempérament capable de vivre ainsi, & de prêcher énergiquement par leur exemple la maxime : *Beati pauperes*. Mais ceux dans la mission desquels cette prédication n'est pas inscrite en traits particulièrement saillants, ne sauraient compter sur ces grâces extraordinaires qui ne leur sont pas promises. Dès lors ils doivent pourvoir par leurs chefs à ce que la famille ne manque pas du nécessaire, en sorte que les enfants n'aient point la tentation ni le besoin d'y pourvoir chacun en son particulier. Or, pour des monastères comme la Chaise-Dieu, Cluny, Marmoutiers, bien d'autres encore,

le nécessaire devait se chiffrer par des revenus considérables, pour que chacun des membres eût simplement le vivre & le couvert dans les conditions les plus simples. Parmi ceux dont la vertueuse indignation s'élève contre « les richesses « des couvents », combien s'en trouverait-il pour accepter de vivre comme un moine du XI[e] siècle? Qu'on ne s'étonne donc pas si les religieux veillaient sur l'intégrité de la propriété monastique avec un soin qui paraîtrait jaloux à l'œil de l'historien superficiel. Poursuivons.

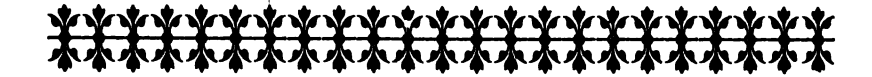
Au mois de décembre 1095, Urbain II quittait Clermont & se dirigeait vers Sauxillanges, autre grand prieuré clunisien, l'égal de Souvigny, & il en consacrait l'église. Quelques jours après, le Pape arrivait à Saint-Flour, où les moines de Cluny avaient aussi un monastère, & il datait de là une bulle confirmant toutes les possessions de Sauxillanges, « pour l'amour du vénérable abbé Hugues de Cluny, » établissant en outre pour le bourg voisin une sauvegarde contre toute attaque, pillage ou exaction. Enfin, la bulle pontificale mettait le monastère à l'abri d'une sentence d'excommunication ou d'interdit, « en vertu du respect dû à saint Pierre & « au Pape qui venait de faire la dédicace de cette église (1). »

De Saint-Flour, Urbain II data également une bulle accordée « à ses très chères filles dans le Christ, » les moniales de Marcigny. Les mêmes privilèges leur étaient octroyés, y compris l'exemption de l'interdit & de l'excommunication; mais la bulle ne mentionne point de franchises concédées au territoire environnant. La raison manquait ici en effet, d'abord parce que Marcigny s'élevait sur des terres où seuls les seigneurs de Semur auraient pu être tentés de reprendre quelque chose; or la piété vive qui brillait dans le comte Geoffroy & dans sa famille, dont bien des membres se trouvaient dans les cloîtres de Cluny & de Marcigny, était un garant suffisant de paix pour le monastère. Puis aucun centre important de population ne se formait là; c'était trop près de Cluny. Le privilège n'en était pas moins précieux, & il

(1) Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 376.

nous met en mesure de connaître au moins les principales possessions que le monastère avait alors du Rhône à l'Océan, des Pyrénées à la Loire, & même jusqu'aux rives de la Seine, au diocèse de Rouen. Quelques mois à peine après avoir reçu cette marque glorieuse de la faveur apostolique, Marcigny se voyait naître une sœur. Ce n'était pas un monastère soumis à Cluny; mais du moment qu'il vivait en parfaite communauté d'observance & d'esprit, il réalisait pleinement la fraternité bénédictine, telle qu'aucune aggrégation artificielle ne la saurait produire. C'était l'abbaye d'Afflighem, au pays flamand, qui donnait en 1096 naissance à ce nouveau monastère. Le saint abbé Fulgence la gouvernait alors, & la modelait sur l'observance clunisienne. Or, au moment où les barons commençèrent de tous côtés à faire leurs préparatifs pour l'expédition de Terre-Sainte, un chevalier flamand, nommé Giselbert, voulut donner à l'abbé d'Afflighem un domaine situé près d'Alost; il désirait que là s'élevât, en l'honneur de la Vierge Marie, un monastère où sa mère Oda & sa fille Luitgarde serviraient Dieu, sous la règle de saint Benoît & la conduite du pieux abbé. Son désir fut exaucé. L'abbé Fulgence bâtit le monastère, & lui donna d'une manière expresse les règles que Hugues de Cluny avait données à ses filles de Marcigny. Des moines d'Afflighem, sages & expérimentés, furent constitués auprès du prieuré d'Alost, pour y remplir les mêmes offices que les moines clunisiens à Marcigny. La clôture y fut aussi étroite; en un mot, tout y fut établi sur le modèle du prieuré des moniales clunisiennes. Giselbert partit donc pour la Terre-Sainte, confiant dans les prières qui monteraient pour lui vers le ciel de cette terre consacrée à Marie, heureux d'avoir remis ce qu'il avait de plus cher en ce monde sous la protection de la Mère de toute consolation. Peu après son départ, cependant, des circonstances matérielles obligèrent l'abbé d'Afflighem à déplacer le monastère à peine fondé, qui fut alors transféré dans le diocèse de Cambrai, en un lieu nommé Vorst. Dame Bertilde fut la première prieure de ce nouveau moutier, & le gouverna pendant plus de trente ans (1).

(1) *Annal. Bened.* lib. LXIX, n. XLVII, ann. 1096.



CHAPITRE XXVI

AFFAIRE DE SOUVIGNY. — BIENFAITS D'URBAIN II.
LES CLUNISIENS EN PALESTINE.



N quittant Saint-Flour, le Souverain Pontife se dirigea vers Limoges, pour remonter ensuite à l'ouest. Il commençait ainsi un voyage triomphal, qui devait le conduire à Tours, où il avait indiqué pour 1096 un second concile. Hugues de Cluny ne pouvait le suivre dans ce long parcours. Il dut revenir vers Souvigny, où le litige soulevé par l'obstination d'Archambaud de Bourbon réclamait une solution. L'archevêque de Bourges & l'évêque du Puy s'y rendirent également pour juger l'affaire, selon que le Pape en avait ordonné. Archambaud se présenta donc au plaid, accompagné de nombreux seigneurs ses vassaux, qu'il pensait devoir témoigner en sa faveur, dans le sens de la légitimité des coutumes abusives introduites par son père. Mais il en advint tout autrement. Les questions controversées portaient sur les points suivants : Archambaud IV tenait-il de ses prédécesseurs le droit de saisir sur le territoire de Souvigny un homme quel qu'il fût, indigène ou étranger,

marchand ou voyageur, même un serf qui lui appartiendrait? Pouvait-il saisir, sinon les personnes, au moins les biens? La justice appartenait-elle au prieur ou au doyen de Souvigny, sur toute personne qui se trouverait, même en passant, sur ce territoire, à la seule réserve des serviteurs du comte? Pouvait-on en appeler au comte de manière à suspendre le jugement du prieur? Celui-ci avait-il le droit d'infliger des peines, sauf celles de la mutilation & de la mort, les sentences de ce genre étant laissées aux seigneurs laïques? Le débat s'engagea sur tous ces points, qui, on le voit, constituaient précisément une législation identique à celle que nous avons constatée à Cluny. Celle de Souvigny remontait-elle donc plus haut même qu'Archambaud IV? Les moines l'assuraient, le jeune comte le niait. Enfin lui-même en appela au témoignage des fidèles qu'il avait amenés. Mais ce fut pour son malheur. Devant la gravité du serment, le sénéchal de Bourbon & les autres n'écoutèrent que leur conscience, & déclarèrent que jamais Archambaud IV n'avait reçu de son père le droit d'enfreindre les prérogatives réclamées par les moines. Ils citèrent même à l'appui des faits concluants. Ce témoignage, à coup sûr désintéressé, jugeait la cause. La coutume ainsi affirmée avait force de loi à cette époque, & c'était toujours ainsi que le plaid amenait une solution. Archambaud de Bourbon s'inclina. Il avait contre lui la sentence pontificale, la loi même de son pays & de ses pères. Il vint donc s'agenouiller devant l'abbé de Cluny, & lui remit un gage, pour signifier qu'il se désaisissait entre les mains du seigneur abbé de toutes les coutumes ainsi condamnées; Hugues à son tour déposa le gage entre les mains de l'évêque du Puy. Le lendemain, nouvelle entrevue, dans laquelle Archambaud, toujours agenouillé, déclare renoncer sur le territoire de Souvigny à tous les droits usurpés, & même à y faire vendre quoi que ce soit; de cette dernière renonciation, qui constituait une cession volontaire, il donna le signe en plaçant la crosse abbatiale dans la main du seigneur abbé; il en reçut à son tour l'investiture d'une partie du même territoire, que les précédents comtes de Bourbon avaient ainsi

tenue en fief des abbés de Cluny. Cela fait, Hugues remit au jeune comte toute pénitence des méfaits commis contre les biens de Saint-Pierre, sauf les aumônes qu'il devrait faire pour en obtenir le pardon. Archambaud fut enchanté de tout ce qui était ainsi réglé ; sa joie naïve ne put se dissimuler, lorsque le seigneur abbé l'invita pour le jour suivant à sa table. La bonté, la douceur avec lesquelles Hugues de Cluny avait conduit toute cette affaire avaient gagné le cœur du comte, & ainsi rendu l'arrangement plus sûr & plus durable que n'auraient pu faire des mesures de rigueur. Il était temps pour Archambaud V de donner satisfaction à l'Église, car très peu de jours après il mourut. Mais son frère Aymon, en héritant de ses domaines, eut à cœur de tenir toutes ses promesses. La cérémonie des funérailles était à peine terminée, que le nouveau comte de Bourbon entrait au chapitre de Souvigny, où tous les pères étaient assemblés autour du seigneur abbé de Cluny & du prieur Henri. En présence des moines, comme aussi des nombreux seigneurs laïques entrés à sa suite, Aymon confirma en son nom propre toutes les stipulations arrêtées avec son frère, en assurant le monastère de ses dispositions les plus amicales. Il fut alors conduit à l'église, & il déposa sur l'autel de saint Pierre une charte attestant les promesses qu'il venait de faire au chapitre. Prenant ensuite sur l'autel même la bannière de l'église, que le sacristain y avait déposée, il l'éleva & l'agita, pour témoigner qu'il se considérait comme l'avoué du monastère, prêt à en défendre fidèlement toutes les prérogatives.

Nous avons cru devoir donner un peu longuement le récit de toute cette négociation, parce qu'elle caractérise par des faits précis la manière d'agir du saint abbé, puis aussi parce que nous aurons plus tard à y renvoyer le lecteur.

Pendant que Hugues poursuivait à Souvigny le dénouement de cette affaire, le Souverain Pontife continuait son voyage à travers la France. Et à mesure qu'il rencontrait ses chers monastères clunisiens, les marques de sa faveur se multipliaient pour eux. Au mois de mars, durant son séjour en Touraine, sa pensée se tournait vers le prieuré de Bain-

son, situé au diocèse de Soissons, au pied de la colline de Châtillon-sur-Marne, sur une terre appartenant à sa famille. Les parents du Pontife avaient aimé ce moutier, & l'avaient doté. En 1077, le comte palatin Thibaut de Champagne en avait obtenu la réunion au monastère de Coinci, qu'il avait donné à Cluny, on se le rappelle. Aujourd'hui, le Pontife souverain couvrait de sa puissance le petit prieuré, le rattachait directement à Cluny (1), & lui assurait les mêmes libertés qu'aux autres « membres » de la grande abbaye, selon l'expression constante en pareil cas. D'autres actes plus éclatants faisaient connaître à l'abbé Hugues, demeuré loin du Pontife, la marche que suivait Urbain II ; car chacun des pas du Saint-Père était marqué par quelque bienfait. A Noël 1095, il se trouvait à Limoges, & Saint-Martial éprouvait la puissante faveur du Vicaire de Jésus-Christ. Saint-Jean d'Angély, Figeac, Montierneuf, au début de l'année 1096, quelques mois plus tard Saint-Martin des Champs, Saint-Eutrope, Leirac, Moissac, Saint-Orens, Saint-Pons de Tomières, Saint-Gilles, recevaient à leur tour des marques de la munificence apostolique. Mais ce que, en quittant la France, Urbain II laissait de plus précieux à l'ordre de Cluny, c'étaient les églises consacrées de ses mains dans leurs plus beaux monastères. La basilique de Saint-Martial, que l'on nommait la basilique royale en souvenir de Louis le Pieux, qui l'avait autrefois édifiée, & que l'abbé Adémar avait reconstruite ; les églises neuves de Montierneuf, de Saint-Pierre de Moissac, la crypte restaurée de Saint-Eutrope de Saintes, avaient eu le même honneur que l'église de Sauxillanges & l'autel majeur de Cluny. Un certain nombre d'autres sanctuaires monastiques

(1) C'est en effet la seule manière d'expliquer les mots « Cluniacensi cœnobio contradentes », qui se lisent au bullaire de Cluny (p. 25) dans la bulle du bienheureux Urbain II. Car d'une part l'acte d'union de Bainson au monastère clunisien de Coinci existe encore (*Gall. Christ.* t. X, instrument. col. 99) ; & d'autre part le Pape ne pouvait ignorer cette union. En déclarant « donner Bainson au monastère de Cluny », le Pontife voulait donc dire évidemment qu'il en faisait désormais un prieuré dépendant immédiatement de la mère abbaye.

ou d'églises cathédrales pouvaient se glorifier d'une dédicace pareille ; mais c'étaient certainement, & de beaucoup, les monastères clunisiens qui avaient reçu l'effusion la plus abondante des grâces spirituelles que le chef visible de l'Église avait répandues sur cette terre de France. Cluny était alors à l'apogée de sa gloire ; nous le disions tout à l'heure, la voix de l'Église avait proclamé sa victoire. Il semble que l'achèvement de tant de grandes basiliques en fût comme le symbole, visible à tous les yeux.

Certainement le Pape attendait beaucoup encore de Cluny & de son grand abbé. Ses dernières bulles confiaient à celui-ci plus d'une entreprise difficile, dont nous aurons à reparler. Mais, le 9 janvier 1097, Urbain II, de retour au Latran, donnait à Cluny le plus magnifique témoignage de son estime (1). Le seigneur abbé avait demandé au Saint-Père, durant son séjour en France, de résumer & confirmer tous les privilèges anciens & nouveaux accordés par le Saint-Siège aux Clunisiens. Voici comment le bienheureux Pontife lui répondait :

« La grâce de la charité apostolique doit subvenir aux né-« cessités de tous les fidèles qui réclament son secours ; « mais elle doit surtout se montrer clémente & généreuse « envers les fils que la sainte mère Église de Rome recon-« naît tout spécialement comme siens. De ce nombre sont les « moines assemblés à Cluny, communauté que les dons di-« vins ornent & pénètrent plus que toute autre, & qui brille « sur la terre comme un second soleil. N'est-ce pas à eux « que l'on peut appliquer aujourd'hui avec le plus de vérité « la parole du Seigneur : Vous êtes la lumière du monde ? « Aussi, très cher frère Hugues, la puissance & la majesté « du Siège apostolique sont-elles bien obligées de condes-« cendre à vos désirs, puisque la sainteté de votre vie fait « vous obéir l'auteur même de toutes choses. » Après un préambule aussi beau, le Pape confirmait tous les privilèges accordés par saint Grégoire VII au monastère & à ses pos-

(1) *Bull. Cluniac.* p. 30.

sessions, comme aussi la bulle que lui-même avait donnée un an plus tôt sur la question des autels & des dîmes. Puis venaient l'exemption de Cluny à l'égard de l'évêque diocésain, la clause protectrice contre l'interdit, dont ne pouvaient être frappés ni le territoire ni les moines individuellement. Le jugement des Clunisiens était réservé au Siège de Rome, dont ils étaient les fils à des titres particuliers. Mais la bulle ajoutait des privilèges nouveaux, qui réduisaient singulièrement à l'égard de Cluny la portée du décret conciliaire de Clermont. Le Pape était maître d'y apporter telles restrictions qu'il jugeait utiles & dans la mesure qu'il jugeait convenable. Il disait donc : « Il sera loisible, à vous & à vos frères, de « choisir les prêtres qui devront desservir les églises de votre « dépendance, en sorte cependant qu'ils reçoivent la charge « des âmes de la main des évêques ou de leurs vicaires, mais « sans aucune espèce de contrat vénal. Si les évêques s'y « refusaient dans ces conditions, ce qu'à Dieu ne plaise, « alors ces chapelains recevraient leur mission de la bienveil« lance du Siège apostolique lui-même. Les consécrations « d'autels ou d'églises devront être faites par les évêques « diocésains; mais s'ils prétendaient ne le faire qu'à prix « d'argent, alors vous seriez libres de choisir tel évêque qu'il « vous plairait dans l'Église catholique. » Le Souverain Pontife consacrait ensuite à nouveau le droit d'asile de Cluny, en l'étendant à toutes ses dépendances, « en vertu de l'autorité « du Dieu dont il est le Vicaire. » Il y ajoute ce privilège nouveau & fort grave : l'anathème est levé pour quiconque vient chercher près des moines clunisiens le droit aux derniers sacrements, à la sépulture chrétienne, enfin le pardon & la miséricorde. Il fallait « que la maison de charité fût, pour « quiconque y viendrait, l'instrument du salut dans le temps « & l'éternité, l'asile ouvert par la miséricorde divine, la « source du pardon & de la bénédiction apostolique. »

Le Pape accordait encore à Cluny un privilège qui fut plus tard la matière d'une controverse restée célèbre à cause du grand nom de saint Bernard. Les Clunisiens étaient autorisés à recevoir librement tout moine ou chanoine régulier qui

viendrait chercher au milieu d'eux une vie plus parfaite & plus appropriée aux besoins de son âme.

Tant de privilèges enfin étaient mis sous la sauvegarde du principe qui avait fait depuis deux siècles la force de Cluny, le principe de la liberté absolue dans l'élection de l'abbé du monastère. Urbain II le sanctionnait à nouveau, afin que les faveurs extraordinaires accordées à la grande abbaye ne pussent jamais se trouver confiées à des mains indignes, capables de faire une arme de guerre de ce qui devait n'être qu'un instrument de salut.

Il n'est pas trop surprenant que des faveurs aussi étendues accordées à un corps monastique déjà puissant aient suscité des jalousies. Celles qui s'étaient fait jour dès l'instant où nous les avons signalées, accueillirent avec plus de violence encore les nouveaux privilèges pontificaux. La question des autels & des dîmes souleva des résistances assez vives dans le corps épiscopal, d'ailleurs partagé sur ce point, comme en témoignent les lettres du grand évêque Ives de Chartres. Pendant que Cluny était honoré de l'amitié de cet illustre prélat, & de bien d'autres encore, pendant que des évêques venaient chercher dans son cloître la paix & la sanctification loin des affaires & du monde, il s'en trouvait d'autres pour s'opposer à l'exécution des sentences pontificales. Trois mois après la bulle que nous venons de citer, Hugues de Cluny en recevait une seconde, où les agissements de ces évêques étaient qualifiés avec une rigueur de termes dont le Siège apostolique seul pouvait user. L'acte pontifical confirmait d'ailleurs brièvement, mais expressément, tous les privilèges que la bulle précédente avait énumérés.

De si grands bienfaits ne pouvaient rester sans un témoignage de la reconnaissance que les Clunisiens devaient au Pontife souverain ; ne pouvait-on pas dire de lui avec l'Ecriture : « Voici celui qui a aimé ses frères (1) » ? Aussi le seigneur abbé rendit-il une ordonnance, pour régler que, durant la vie du Pape régnant, mémoire toute spéciale serait

(1) II Machab. xv, 14.

faite de lui à la messe conventuelle chaque jour; & qu'après sa mort, son anniversaire serait chaque année célébré comme celui des abbés de Cluny, au son de toutes les cloches, avec office plénier, messe, & repas donné à douze pauvres; sans parler de ce qui devrait être fait en outre, comme messes, office, & aumônes, pour l'âme d'Urbain II en sa qualité de moine profès de Cluny (1).

Mais le lecteur se demande sans doute si les Clunisiens, tout absorbés dans leurs propres affaires, n'avaient pas tressailli en entendant le grand mot qu'Urbain II avait mis dans toutes les bouches, celui de la croisade. Hâtons-nous de le détromper. Nos moines ne restaient pas indifférents au grand mouvement qui ébranlait la France. Tous les monastères voyaient alors les barons frapper à leurs portes. En un moment si grave, à la veille de partir pour une expédition lointaine, le cœur des preux cherchait ailleurs que dans de vaines bravades la force dont il avait besoin. Que de sentiments bien légitimes, & de l'ordre le plus délicat, se pressaient dans ces nobles cœurs! Ils allaient abandonner des êtres chéris, sur le sort desquels ils ne pouvaient être sans inquiétude. Leur château même, qu'ils aimaient comme le résumé des souvenirs de la famille & des aïeux, comme le témoin de maints hauts faits glorieux : qu'allait-il devenir? L'Église, sans doute, par la voix du Souverain Pontife, avait mis sous la garde des plus redoutables anathèmes tout ce que le chevalier croisé quittait ainsi pour l'amour de Dieu. Mais celui-ci sentait qu'il lui fallait recourir aux protecteurs célestes pour achever de rassurer son âme; & dans ces heures d'angoisses, il venait trouver ses moines. Peut-être bien leur avait-il jadis causé quelque tribulation; mais le bruit des armes a la vertu de dissiper les mille petites querelles qui trompent souvent une oisiveté funeste. Puis, l'heure était solennelle & faisait la lumière dans ces âmes pleines de foi; les barons venaient donc vers ceux dont ils ne pouvaient mettre en doute la charité. *Frater in angustiis comprobatur,*

(1) Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 475.

dit le Livre saint (1); c'est aux heures d'angoisses que les cœurs vraiment fraternels se dévoilent. Les chevaliers savaient donc d'avance trouver des appuis dans les cénobites, dont plus d'un d'ailleurs avait de bonnes raisons pour être à même de mesurer la grandeur de ce dévouement & de ces sacrifices. Ils s'assuraient par des bienfaits ou des réparations les prières des religieux & la protection des chevaliers célestes. Cluny lui aussi vit tout cela, & eut sa part dans ces échanges inspirés par la foi (2).

Il est encore une autre sorte de ministère que les croisés vinrent demander aux moines; c'est celui de chapelains durant l'expédition. Les nobles seigneurs voulaient, pendant leur longue route & au milieu des dangers de la guerre, continuer à voir l'office divin chanté comme ils avaient accoutumé de le voir au pays de France. Aux yeux de ces vrais chrétiens, c'était la sauvegarde de l'armée, comme aussi la promesse pour chacun de ne point mourir sans être en paix avec Dieu. Mais sous ce rapport, dit la chronique, les croisés n'étaient pas à court; ils n'avaient plutôt que l'embarras du choix. En effet, bon nombre de moines, d'ermites même, voire de reclus, n'avaient pu résister à l'attrait que devait exercer le nom de Jérusalem sur eux plus que sur personne. Seulement, les meilleurs sentiments deviennent nuisibles lorsqu'ils poussent hors de la voie & du rang où chacun doit marcher dans l'Eglise de Dieu. Beaucoup avaient obtenu l'autorisation de leurs abbés pour se joindre aux croisés; mais plus nombreux encore étaient ceux qui en cela n'obéissaient à autre chose qu'à leur propre dévotion. Hugues de Cluny eut la main assez ferme pour prévenir ce désordre parmi les siens. A coup sûr, il n'était pas l'ennemi de la croisade; il ne la voyait pas non plus d'un œil indifférent,

(1) Prov. XVII, 17.

(2) *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. II, p. 215. — Bibl. Nat., n° 2163, fonds latin nouv. acq., n° 8. — M. Delisle pense que ce pourrait être la minute de l'acte; il y a en effet des ratures & des additions qui rendent cette supposition probable. Il semble, à lire cette charte, qu'on assiste à la délibération dans le chapitre de Cluny.

lui qui était passé en Espagne au moins une fois pour préparer les voies à une expédition de ce genre. Même son neveu, le duc Eudes de Bourgogne, était de ceux qui devaient partir à la tête d'une véritable armée, de ceux aussi, hélas! qui ne devaient plus revoir la douce France. L'abbé de Cluny devait vivre assez pour apprendre sa mort, survenue à Tarse en Cilicie, à la suite des blessures reçues dans le désastre de Ramleh. Hugues ne pouvait donc songer à refroidir le zèle de personne pour l'expédition sainte. Mais il entendait que chacun y conservât son rôle, & que ses moines demeurassent avant tout fidèles à leur état.

Il eut bientôt la bonne fortune de trouver pour eux une occasion de concourir selon leur vocation à la grande & sainte entreprise. Ce fut Godefroy de Bouillon lui-même qui voulut emmener avec lui des Clunisiens. Nous apprenons en effet par Guillaume de Tyr (1) que l'illustre chef de la croisade choisit dans les monastères « des moines bien « réguliers, pleins de religion, & connus pour la sainteté de « leur vie. Durant tout le pèlerinage, ces religieux s'acquit- « tèrent des fonctions sacrées, aux heures de nuit comme « de jour, en la manière prescrite par l'Eglise. Et après le « triomphe, le *baron du saint Sépulchre* les établit, sur leur « demande, en la vallée de Josaphat. » Ce dernier détail nous prouve que les moines dont parle l'historien étaient bien des Clunisiens; car l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat fut certainement dès son origine un monastère clunisien, & son premier abbé fut moine de Cluny même. Cette remarque a échappé aux historiens qui ont écrit avant nous sur ce sujet; mais nous ne pouvons consentir à frustrer saint Hugues & ses fils du témoignage que leur rend l'estime de Godefroy de Bouillon.

Durant tout le voyage, la régularité des chapelains du duc de Lorraine édifia les chevaliers & barons qui en furent témoins; Guillaume de Tyr vient de nous dire en peu de mots quelle fut leur vie pendant ce temps; & nous devons

(1) Lib. IX, cap. IX.

rappeler que les bons religieux se conduisaient ainsi en dépit des fatigues de cette longue route, & même des dangers qu'ils coururent avec l'armée, sous les murs de Nicée, par exemple, & devant les remparts de Jérusalem. La ville sainte fut enfin emportée par la valeur des croisés. Du haut de sa tour roulante, Godefroy de Bouillon sauta sur la muraille de Jérusalem, suivi de son frère Eustache de Boulogne, & de deux autres chevaliers, frères aussi, Ludolphe & Giselbert de Tournai. C'était pour ce dernier que l'on priait là-bas, à Sainte-Marie de Vorst.

Jérusalem n'avait plus les moines qui depuis le temps de Charlemagne avaient habité ses murs. Sainte-Marie Latine & Sainte-Anne étaient désertes; mais leurs solitudes allaient refleurir. Les chapelains de Godefroy de Bouillon jetèrent les yeux sur les ruines de l'abbaye bénédictine qui naguère s'élevait au tombeau de la Vierge, dans la vallée de Josaphat; le pieux duc la leur remit, en y joignant des domaines considérables. Ce fut un centre d'où l'observance clunisienne se propagea en Palestine, à l'insu même de Cluny; car la nouvelle abbaye, éloignée de la mère-patrie, agissait d'elle-même, comme Tyniec en Pologne. Ainsi un monastère de moines noirs, suivant l'ordre de Cluny, se fonda sur le mont Thabor; un autre, qui est désigné sous le nom de *Palmareus,* fut sans doute le même que celui des Bénédictins à Jéricho, *civitas palmarum* (1). Mais les détails nous manquent pour connaître plus intimement ces nouveaux fils de notre saint, que Cluny salua comme de véritables frères dès qu'il les connut, bien qu'aucun lien de subordination ne les lui rattachât (2).

D'autres monastères bénédictins, d'ailleurs, fleurirent aussi en Palestine, surtout dans Jérusalem & autour de la ville sainte. Sainte-Marie Latine retrouva une jeunesse nouvelle. Les moniales rentrèrent à Sainte-Anne, où elles menèrent

(1) Mabillon, *Acta SS. O. S. B.* sæc. VI, P. I. præfat. p. VII. — Guérin, *Description de la Judée,* I, p. 133-150.

(2) Petr. Venerab. *Epist.* lib. II, XLIV.

d'abord une vie fort pauvre, jusqu'à ce que les reines y entrassent, apportant les ressources nécessaires à des agrandissements qui rendirent la vie moins difficile. A Béthanie, l'abbaye de Saint-Lazare se peupla aussi de moniales bénédictines ; de même, un monastère situé à Nazareth, & qui portait le nom de « Sancta Maria del tremore », parce qu'il s'élevait à l'endroit où la Vierge s'était tenue tremblante au moment où les pharisiens avaient voulu précipiter le Sauveur du haut de la montagne. Telle était du moins la tradition, qui soulève au reste de sérieuses objections (1). Enfin, dans Jérusalem, une autre abbaye de moniales était signalée par Jacques de Vitry, appelée aussi Sainte-Marie, & que le chroniqueur décrit comme « embaumée de toutes les vertus, rem-« plie de personnes dévotes, pures & saintes, fidèles à garder « malgré tout obstacle la rigueur de la discipline religieuse, « la dignité de leur observance, & la ferveur de la charité. » Ce sont à peu près les seuls renseignements que nous trouvions sur les monastères dont nous venons de parler. D'ailleurs, il nous suffisait de suivre les traces des fils que l'abbé de Cluny avait envoyés en Terre-Sainte, & de voir comment ils avaient su y faire estimer les enseignements qu'ils avaient reçus de lui.

(1) Guérin, *loc. cit.*





CHAPITRE XXVII

SAINT ANSELME.

HENRI DE GERMANIE ET PHILIPPE Ier DE FRANCE.



TANDIS qu'en Europe tous les cœurs nobles & fidèles à l'Église suivaient de loin les croisés, dont ils bénissaient la prouesse, il semblait que les rois eussent pris à tâche de déshonorer leurs couronnes en affligeant l'Église. Henri IV de Germanie avait trouvé un imitateur en Philippe de France, qu'une soumission momentanée aux jugements du Saint-Siège ne devait pas empêcher de retomber bientôt dans les mêmes crimes. A ces deux princes il fallait joindre maintenant le fils du Conquérant, Guillaume le Roux, qui succédait à son père sans en avoir les qualités éminentes. Mais, pour le salut de l'Angleterre, Dieu plaça en face de lui un grand saint chez qui la vertu s'alliait au génie. L'archevêché de Cantorbéry étant devenu vacant par la mort de Lanfranc, le roi fit choix, pour occuper ce siège, de l'abbé du Bec, Anselme, dont la renommée s'étendait dans tout l'Occident. Le saint & savant abbé résista de toutes ses forces, & il fallut que les évêques du royaume lui missent malgré lui la crosse dans la main. Anselme versait des larmes : « Vous attelez à

« la même charrue le taureau & la brebis, » disait-il. C'est qu'il connaissait Guillaume. Il savait quelles usurpations le roi se permettait, il savait quels effroyables désordres il autorisait; toutes choses qu'un primat d'Angleterre aurait le devoir de blâmer & de réprimer. Or les lettres intimes adressées jadis par saint Grégoire VII à l'abbé du Bec avaient fait bien voir à celui-ci ce que souffrent les pontifes dans de semblables luttes.

Intronisé sur le siège primatial, Anselme se trouvait en face d'un prince violent, habitué à dire : mes églises, mes abbayes. « Vous faites de vos fermes ce qu'il vous plaît, & je ne fe-« rais pas de mes abbayes ce qui me convient! » tel est le langage qu'un jour il tiendra au grand archevêque.

On comprend que, avec des dispositions de ce genre, la réforme des mœurs, qui avaient le plus grand besoin d'être amendées, & la délivrance de l'Église d'Angleterre, que la tyrannie de Guillaume désolait, ne purent pas même être essayées par le primat. Dès qu'il aborda cette question avec le roi, il se heurta à des refus d'une brutalité inouïe. Il était même assez facile de prévoir un schisme. Lorsque Anselme résolut d'aller trouver le Pape, afin d'exposer les difficultés que la désertion des évêques anglais rendait insurmontables, la réponse de Guillaume fut significative.

— Le Pape? Mais lequel des deux?

— Le Pape Urbain, repartit Anselme; lui seul est légitime.

— J'entends bien, reprit le roi, que personne en Angleterre ne tienne pour légitime que le Pape reconnu par moi.

Ainsi l'on pouvait à tout moment trouver en Guillaume le Roux un Henri de Germanie, avec moins de diplomatie & plus de brutalité. Anselme ne se découragea pas. Il déclara tranquillement que si on lui refusait la liberté de passer le détroit, il la prendrait, à ses risques & périls. Guillaume parut céder, quoique de mauvaise grâce, & l'archevêque put mettre à la voile, non sans avoir essuyé à son départ les mauvais procédés de son seigneur & roi. Mais il n'avait pas perdu de vue la côte anglaise, que Guillaume ordonnait la confiscation de tous les biens de l'archevêché de Cantorbéry.

Anselme aborda non loin de Boulogne ; on était à l'automne de 1097. Le saint allait, entouré des ovations populaires, calme & paisible comme à son ordinaire, méditant & composant quelqu'un de ses plus beaux ouvrages. Il entra sur les terres du duc Eudes de Bourgogne, neveu de notre saint; le noble seigneur vint le saluer avec admiration. Enfin, pour les fêtes de Noël, l'exilé arrivait à Cluny. Tous les moines vinrent le recevoir solennellement; &, durant tout son séjour, le primat d'Angleterre fut traité avec des honneurs particuliers (1). Pour notre saint abbé, c'était une joie de posséder celui qu'il admirait depuis longtemps, comme abbé du Bec autant que comme archevêque & champion de la liberté de l'Église. Il désirait vivement le voir & le connaître ; aujourd'hui son désir était satisfait. Entre eux deux se noua une amitié tendre & sincère, fondée sur une entière communauté de sentiments, & aussi sur une similitude remarquable de caractère & de sainteté. Chez aucun des illustres amis qu'avait eus jusqu'alors l'abbé de Cluny, même parmi ceux qui furent de grands saints, il n'avait trouvé, autant que chez l'archevêque Anselme, une douceur & une égalité d'âme, une sainteté affectueuse & attachante, qui répondaient absolument à ce qu'il était lui-même. De plus, le caractère sacré d'Anselme, sa haute dignité dans la hiérarchie, sa profonde science théologique, dont toute l'Europe était illuminée, inspiraient au saint abbé plus que septuagénaire ce respect profond qui consolide la véritable affection. De son côté, l'archevêque avait la plus haute estime de l'abbé de Cluny, & ne l'aimait pas moins qu'il n'en était aimé. C'était de lui & de l'archevêque de Lyon que le primat voulait prendre conseil dans sa position difficile, nous dit Eadmer (2).

Anselme demeura à Cluny jusqu'aux premiers jours de janvier 1098, où il partit pour Lyon. Retenu longtemps par l'archevêque Hugues, lui aussi vétéran des luttes de l'Église, il se mit en route pour Rome, où, après mille dangers, il par-

(1) Eadmer, *Historia novorum*, lib. II.
(2) *Ibid.*

vint enfin. Nous ne l'y pouvons suivre, malheureusement. Il ne revint en France que durant l'été de l'année suivante, & ne pouvant rentrer en Angleterre, il se fixa à Lyon. Sans doute, il ne voulait pas, en venant demander à Cluny un asile qui lui était assurément ouvert, exposer les moines clunisiens à la colère du brutal fils de Guillaume le Conquérant. Moins d'un siècle plus tard, on verra de quoi ces princes normands étaient capables en ce genre. Du moins, pendant le séjour d'un an qu'il fit à Lyon, Anselme venait-il à Cluny à certains intervalles. L'histoire ne nous permet pas de préciser davantage (1) ; nous savons pourtant que ce fut à Cluny que le saint composa son traité « Du bonheur de la patrie cé« leste ». Un jour qu'il venait rendre visite à l'abbé Hugues, il se trouva que celui-ci était à Marcigny. Averti aussitôt, le seigneur abbé pria l'archevêque de pousser lui-même jusqu'au monastère des moniales, afin de leur donner la joie de l'entendre. Anselme se rendit à ce désir. On était aux derniers jours de juillet de l'an 1100. Tandis que les deux saints causaient ensemble, Hugues fut éclairé de la lumière divine; il se tourna vers les moines qui avaient accompagné l'archevêque, & leur dit avec un accent mêlé d'enjouement & de gravité : « Il est certainement superflu de prétendre apprendre « au seigneur archevêque quelque chose des secrets de Dieu. « Mais vous, frères, écoutez ce que je vous dis : la nuit der« nière, le roi Guillaume d'Angleterre a été condamné à mort « par Celui qui juge dans la justice souveraine; & il n'a plus « longtemps à jouir de sa gloire trompeuse. » Or, dit le chroniqueur, il y avait là trois frères attachés à l'archevêque, Baudouin de Tournai, son économe, le prêtre Eadmer, & Eustache, moine du Bec, tous trois hommes de vertu éprouvée (2). Ce sont eux qui ont rapporté le fait. La prédiction

(1) « Erat (Hugo) apud Marciniacum, adjuncto sibi collega consimili, præclaro videlicet Anselmo, Cantuariensi archiepiscopo, qui propter justitiam ab archiepiscopatu semotus *patris nostri jocundabatur solatio.* » (Gilon, fol. 207 r°.)

(2) Gilon, *loc. cit.* — Eustache du Bec n'est pas désigné par Orderic Vital, qui nomme seulement Baudouin & Eadmer comme ayant accompagné

du saint abbé se vérifia peu après. Le 2 août, Guillaume, occupé à chasser le cerf dans la forêt qui avoisinait Southampton, tombait frappé au cœur par une flèche qu'un de ses compagnons de chasse venait de décocher contre la bête. Son cadavre, abandonné dans la forêt, fut relevé par des bûcherons, qui le mirent sur leur charrette & le transportèrent tout sanglant jusqu'à Winchester, où il fut inhumé, sans que sa triste mort fît couler d'autres larmes que celles de l'archevêque Anselme. Celui-ci était à la Chaise-Dieu, lorsqu'il apprit ce tragique évènement.

Bientôt, une lettre pressante du roi Henri Ier, frère de Guillaume le Roux & son successeur, vint dire au primat que les portes de l'Angleterre lui étaient ouvertes, que le peuple & le souverain attendaient sa rentrée avec impatience. Anselme n'avait pas moins de hâte de revoir son Église, où il savait trouver de profondes blessures à panser ou à guérir. Il prit donc congé de l'archevêque de Lyon, & se mit en devoir de retourner en Angleterre. Mais il ne voulut pas quitter la France sans avoir dit adieu à son abbé de Cluny. Hugues le vit donc arriver, aussi humble & aussi tranquille dans la victoire que dans les revers. Mais il ne put le retenir autant qu'il l'eût voulu, à ce moment qui devait être celui d'une séparation définitive; du moins on pouvait le penser, car l'abbé de Cluny avait soixante-seize ans ; & d'ailleurs, il souhaitait vivement que l'archevêque n'eût plus de longtemps à quitter son siège de Cantorbéry. Mais un message envoyé par le roi & les barons d'Angleterre arrivait presque aussitôt à Cluny pour hâter la marche du primat, que l'impatience générale des Anglais trouvait bien lent à revenir. On se sépara donc; mais les cœurs restèrent étroitement unis.

De retour à Cantorbéry, Anselme se montra le protecteur fidèle des moines clunisiens en Angleterre. Il prit une part

Anselme à son départ de Cantorbéry (*Hist. eccles.* lib. X). Il est probable qu'il sera venu trouver l'archevêque à Lyon, après le voyage de Rome. Orderic Vital dit que Baudouin était aussi moine du Bec, & ce témoignage est confirmé par Eadmer. Hildebert a retranché ces détails. C'est Rainald qui donne à Baudouin le titre d'économe de l'archevêque.

active à la fondation du prieuré de Thetford. Enfin, l'année même de son retour, il fonda dans sa ville archiépiscopale un monastère de vierges, qui fut appelé « du Saint-Sépul-« cre », évidemment à cause de la prise de Jérusalem & de la conquête du saint tombeau. Des bâtiments de ce prieuré il ne reste plus guère que le souvenir; & même ce que le *Monasticon Anglicanum* nous a conservé des monuments de son histoire est à l'état de débris. Toutefois nous permettra-t-on de formuler une conjecture? Cela n'est jamais interdit à l'archéologue qui rassemble les pierres éparses des anciens âges. Remarquons donc que saint Anselme arrivait cette année même de Cluny & de Marcigny; que, dans ce dernier monastère, il avait laissé sa sœur, accueillie par le saint abbé & ses filles avec tout l'empressement qu'inspirait leur affection pour l'archevêque (1). N'est-il pas bien vraisemblable qu'Anselme, en faisant cette fondation, dut y empreindre quelques-uns des caractères qui attiraient sur Marcigny l'attention & l'admiration de toute la France? Une lettre de saint Anselme (2) nous montre qu'il voulut ramener sa sœur en Angleterre, après l'avoir fait admettre parmi les filles de saint Hugues. Il ne pouvait avoir dessein de la rejeter au milieu du monde. N'est-il pas naturel de penser qu'il désirait la voir affermir par son exemple la discipline de Marcigny dans le monastère du Saint-Sépulcre? En l'absence d'un texte précis, nous ne pouvons l'affirmer; mais au moins cela paraît-il très vraisemblable. Ce fut ce monastère qui eut l'honneur de posséder au XVIe siècle Elisabeth Barton, que l'Angleterre connaît sous le nom de *Holy maid of Kent,* & qui mourut martyre pour avoir osé prédire à

(1) S. Anselme, *Epist.* lib. IV, CXIV.

(2) *Loc. cit.* — Il doit y avoir une lacune dans cette lettre entre les mots « ancillæ Dei voluerunt » & « Litteris igitur & nuntio ». Les deux phrases se contredisent, sans aucune explication. Là devait se trouver expliqué le motif de la démarche de saint Anselme auprès de saint Hugues, le but auquel il tendait & qu'il semble avoir fort à cœur : « Ego autem nondum desistam conari, ut hoc aliqua ratione possim quod incepi perficere; » & plus loin encore il y revient, sans s'expliquer davantage.

Henri VIII le châtiment de ses scandales. Elle fut soutenue par ceux que nous avons aujourd'hui le bonheur de nommer bienheureux, l'évêque martyr Jean Fischer, & le chancelier Thomas Morus, aussi martyr. Le Saint-Sépulcre tomba sous les coups de Henri VIII; mais c'était une fin digne de saint Anselme son fondateur.

A peine rentré en Angleterre, le primat se retrouvait aux prises avec les mêmes difficultés que sous le règne précédent; il s'y ajoutait encore ceci, que le prince contre lequel il devait maintenant lutter, savait conserver dans ses démarches des formes diplomatiques dont le brutal Guillaume le Roux était incapable. Après avoir assuré la couronne sur la tête de Henri Beau-Clerc, Anselme se voyait de nouveau en butte aux exigences césariennes du roi & obligé aux mêmes résistances. De loin son ami de Cluny suivait ses luttes, dont un moine clunisien, arrivant d'Angleterre, donna tous les détails. Hugues écrivit aussitôt la lettre suivante :

« Au très doux & vénérable père, au bien-aimé & respec-
« té seigneur Anselme, pontife de la sainte Église de Can-
« torbéry, frère Hugues, abbé de Cluny, & son petit trou-
« peau : tous les souhaits de ce bonheur que Dieu a préparé
« à ceux qui l'aiment.

« Puisqu'il nous est si difficile, père très saint, de jouir
« de votre présence, de dilater nos cœurs en de fréquents
« entretiens avec vous, comme nous le désirerions, du moins
« pouvons-nous vous visiter par lettres, & satisfaire notre
« cœur pour un moment. Quand on a comme moi, de par
« la grâce divine, le bonheur de posséder dans le Christ un
« ami si saint & si grand, comment ne pas désirer en rece-
« voir de fréquents souvenirs, qui réconfortent & réjouissent
« l'âme? Avant le jour où nous vous avons connu, le suave
« parfum de votre renommée nous vivifiait déjà. Mais depuis
« que Dieu nous a donné le bonheur de vous voir, puis-je
« dire combien je vous suis attaché, combien mon cœur
« s'est lié au vôtre? Ce ne sont point là sentiments humains,
« mais bien l'ouvrage de cet Esprit qui souffle où il veut.
« Grâces lui en soient rendues! Puisse cette union qu'il a

« formée ici-bas se continuer jusqu'au sein de la gloire éter-
« nelle, par la volonté du même Esprit. Mais voici que
« nous apprenons les anxiétés cruelles qui vous ont assailli
« depuis le jour où vous nous avez quittés. Si telle eût été
« la volonté du souverain Maître, votre bonheur eût été de
« rester avec Marie aux pieds du Seigneur, & de contempler
« sa face, plutôt que de travailler péniblement à l'exemple de
« Marthe. L'homme ne s'appartient pas. Remettez-vous donc
« à la volonté de Dieu, qui prend soin de vous, & qui sait
« tous vos besoins. Mettez en lui toute votre espérance;
« cherchez en lui tant que vous le pourrez la force & la per-
« sévérance, & soyez prêt à tout supporter. Il sera votre se-
« cours, bien certainement, ce Dieu qui n'a jamais manqué
« à ceux qui espèrent en lui.

« Mais que fais-je, voyez donc? N'ai-je pas l'air de vouloir
« donner des leçons à votre sainteté ! Ce serait porter de l'eau
« à la mer. Croyez-le bien, ce ne sont point des leçons, mais
« des consolations que nous voudrions faire arriver à notre
« ami le plus cher. Je puis bien ajouter que le monastère
« de Cluny est à votre service, & ne vous manquera jamais,
« à la vie ni à la mort. Nous envoyons dans votre pays
« notre fils Geoffroy; il vous parlera lui-même, & je n'ai
« pas besoin de le recommander à votre paternité, car il ne
« cesse de nous redire quels conseils & quels secours cha-
« ritables vous lui avez donnés l'an passé. Et non pas à lui
« seul, du reste; car tous ceux de nos frères qui vous
« voient en allant & venant, ne se lassent pas de célébrer
« votre charité à leur égard. Grâces vous en soient rendues,
« & de tout notre cœur. Humblement nous vous prions de
« nous faire savoir par Geoffroy, lorsqu'il nous reviendra,
« où vous en êtes & ce que vous comptez faire; afin que
« nous puissions, comme vrais fils, nous réjouir de vos joies
« ou (ce qu'à Dieu ne plaise!) pleurer de vos douleurs.

« La grâce & la paix de Dieu soient avec vous, glorieux
« père. Dans vos saintes prières souvenez-vous de nous. »

Cette lettre si affectueuse dut être un véritable baume pour le primat, toujours isolé dans la lutte. Il ne se passa pas

longtemps avant qu'il revînt à Cluny. Henri Beau-Clerc ne commit pas la faute de l'exiler. Ce froid politique sut trouver un moyen diplomatique pour faire sortir d'Angleterre l'inflexible défenseur des droits de l'Eglise, le champion intrépide des décrets vingt fois portés par le Saint-Siège contre les investitures. Il imagina de l'envoyer en mission auprès du Pape. Anselme ne s'y trompait pas; mais il accepta de nouveau ces fers, qui sont pour les pontifes le moyen suprême de prêcher la loi de Dieu. C'était retourner contre le prince l'arme dont celui-ci voulait se servir en envoyant cet ambassadeur chargé de chaînes, *legatione fungens in catena* (1). Comme saint Paul, Anselme irait porter à Rome, non la parole trompeuse du roi, mais la protestation de Dieu. Sa mission remplie, le primat revenait, lorsqu'il fut rejoint par un envoyé du prince. Voici le message que lui expédiait Henri Ier : « Si vous revenez avec la résolution d'être à l'égard « de mon autorité royale ce que vos prédécesseurs ont été à « l'égard des miens, j'accueillerai de grand cœur votre re- « tour en Angleterre, & je vous embrasserai avec la ten- « dresse d'un fils. » Après avoir dit ces mots, l'envoyé se tut.

— Est-ce tout? lui dit l'archevêque.

— A bon entendeur demi-mot, répondit le messager.

— Soit, j'ai compris, repartit Anselme.

C'était en effet l'exil qui cette fois lui était signifié. Cela se passait aux approches de Noël, l'an 1103, à Lyon. Le primat s'y fixa, comme il avait fait trois mois auparavant. Il y resta un an & demi. Durant ce temps, le Saint-Siège négociait pour lui. Mais la patience du Saint-Père ne pouvait franchir toutes limites. Il fallut en venir à la menace de l'anathème. En présence des redoutables éventualités qui pouvaient se produire, Anselme résolut de se rapprocher de l'Angleterre. Il vint donc à Cluny prendre congé de son ami, puis passa par la Charité-sur-Loire, & se dirigea vers les domaines du roi de France. Ce fut alors qu'Adèle de Blois,

(1) Ephes. vi, 20.

sœur du roi d'Angleterre, tenta une suprême démarche pour prévenir par une réconciliation la sentence dont Henri I[er] était menacé.

Anselme était à l'abbaye du Bec, où il attendait le résultat définitif des négociations, lorsqu'une lettre lui arriva de l'abbé de Cluny. Elle était ainsi conçue :

« Au très vénéré père & très doux ami Anselme, arche-« vêque de Cantorbéry, ainsi qu'à tous les siens, frère Hu-« gues, pécheur, abbé de Cluny : salut & joie éternelle.

« Nous avons appris à connaître toute l'intimité qui ré-« gnait entre vous & le seigneur archevêque Hugues de « Lyon. Nous croyons donc remplir un devoir en vous fai-« sant savoir la perte à jamais irréparable que nous ve-« nons de faire, ainsi que tous les hommes de bien, par le « décès de ce prélat. Vous voudrez certainement lui rendre « après sa mort, vous & les vôtres, tout ce que son affection « lui a inspiré en votre faveur durant sa vie. Il s'est endormi « en paix le jour des nones d'octobre (7 octobre), à Suse, alors « qu'il se rendait à l'appel du Siège apostolique pour le « concile (1). Il a été honorablement enseveli en l'abbaye de « Saint-Just.

« Nous souhaitons vivement avoir des nouvelles détaillées « de votre révérence, & pouvoir nous réjouir de tout cœur « de votre heureux succès, lorsque le temps & l'occasion « favorables se présenteront à vous pour nous le faire savoir. « Que le Christ Jésus, Pontife souverain, opère avec vous « en toutes choses (2). »

La mort que l'abbé de Cluny annonçait ainsi causa certainement de vifs regrets au saint archevêque. Car Hugues de Lyon, depuis huit ans, avait été sa providence, par l'hospitalité délicate & généreuse qu'il lui avait donnée. Il ne put néanmoins témoigner de ces sentiments à l'abbé Hugues, absorbé qu'il était par les graves préoccupations du moment ; la maladie achevait de l'immobiliser. Lorsqu'enfin il fut ren-

(1) Le concile de Guastalla, tenu en octobre 1105.
(2) Ap. Migne, t. CLIX, col. 241, inter epist. S. Anselmi.

tré à Cantorbéry (1106), bientôt il vit arriver des moines de Cluny, porteurs d'une nouvelle lettre. Le saint abbé lui disait :

« Depuis le jour où vous nous avez quittés, bien-aimé du « Seigneur, nous n'avons pu savoir ce que vous deveniez. « Nous espérons bien cependant de la miséricorde divine « que, partout où vous vous trouverez, vous serez assisté du « secours d'en haut. Il faudrait, en effet, n'avoir pas le cœur « d'un homme pour ne vous pas vénérer & chérir comme « un ange de Dieu, dès qu'on a pu goûter la douceur de « vos entretiens. Aussi, du sein de notre indignité, nous « supplions la divine clémence de vous conduire à la gloire « éternelle des cieux, après vous avoir si magnifiquement « orné en ce monde.

« Voici, père, que nous envoyons dans votre pays nos « fils, qui sont aussi vos serviteurs & vos amis fidèles. Ils « sont chargés d'affaires qui concernent notre monastère. « Nous les voulons recommander à votre sainteté, pour que « leur mission s'accomplisse d'après vos conseils & sous la « sauvegarde de votre autorité. »

Hugues ajoutait ensuite quelques lignes pour s'entendre avec l'archevêque au sujet d'une affaire particulière dont nous ne pouvons pas au juste préciser les détails (1). C'est la dernière trace qui nous soit parvenue des relations de ces deux saints, auxquels il ne restait plus que peu de jours à passer sur cette terre.

Le bienheureux pape Urbain II n'avait pas été témoin du triomphe si chèrement acheté par le primat d'Angleterre. Il n'avait même pu connaître en ce monde l'entrée victorieuse des croisés à Jérusalem. La ville sainte venait seulement de tomber au pouvoir des chevaliers chrétiens, lorsque le saint Pontife, qui avait été l'âme de la glorieuse expédition, quittait cette terre, où il avait tant souffert & travaillé. Son successeur fut encore un disciple de l'abbé de Cluny, ce cardinal Rainier que nous avons vu presque enfant étudier dans

(1) *Ibid.*

le cloître clunisien, puis propager en France & en Espagne l'influence de la grande abbaye au service du Saint-Siège. Le nouveau Pape prit le nom de Pascal II. Ce fut lui qui vit Anselme de Cantorbéry venir à Rome lors de son exil; ce fut lui qui le vit rentrer en Angleterre. Ce fut à lui encore que revint le lourd héritage des graves questions qui continuaient à s'agiter en France & en Allemagne. Nous devons dire brièvement comment elles se réglèrent, & quelle part y eut le saint abbé de Cluny.

Henri de Germanie touchait à l'âge de cinquante ans, dont trente à peu près passés à faire à l'Église autant de mal qu'il lui avait été possible. Mais l'aurore du XIIe siècle éclaira les préludes de la vengeance divine. Le vieil antipape Guibert mourut l'an 1100; Henri commençait en ce moment même à voir le vide se faire définitivement autour de lui. La guerre civile & les crimes dont il désolait depuis vingt ans son royaume écartaient de lui, à quelques exceptions près, ceux-là même que les sentences d'anathème n'avaient pu en détacher d'abord. Il eut recours à la ruse; depuis si longtemps elle l'avait tant servi! Comme bien d'autres princes avant & après lui, Henri parut compter sur le nouveau pontificat pour ramener une paix, dont la rupture n'était sans doute que l'œuvre de Pontifes intraitables. La querelle n'était qu'une affaire personnelle, & certainement l'on s'arrangerait pour faire la paix avec le Pape nouveau dont on reconnaissait le caractère conciliant. En même temps, Henri annonçait le projet de prendre part à la croisade, & de partir pour Jérusalem. C'était à la Noël de l'année 1102. L'enthousiasme se réveilla de tous côtés pour le prince converti. Car des ruses pareilles n'étaient point encore usées; il devait même se passer bien du temps avant qu'elles le fussent. Une lettre emphatique vint s'y ajouter; elle était adressée à l'abbé de Cluny, & fut répandue en Allemagne à nombreux exemplaires. Ce procédé-là, non plus, n'est pas neuf, on le voit. Henri savait que le nom seul du grand abbé serait une garantie des intentions qu'il affichait en lui écrivant. Depuis longtemps, selon la maxime de l'Evangile, Hugues avait dû

regarder « comme un païen & un publicain » celui que ses conseils ni surtout les avertissements & les jugements de l'Église n'avaient pu convertir. Aussi avait-il cessé à regret toute relation avec celui qui était son fils spirituel. Henri avait bien compris le sens de cette réserve. Aussi ne manqua-t-il pas d'y faire allusion au début de la lettre, en confessant l'inutilité des efforts dépensés jusque-là pour sauver un « arbre stérile ». Si ce n'était pas sincère, du moins c'était vrai ; & c'était probablement la seule chose qui le fût dans cette lettre d'un style prétentieux que nous épargnerons au lecteur (1).

Il était bien tard pour demander créance en de belles paroles. L'abbé de Cluny savait mieux que personne ce que valaient les promesses les plus solennelles dans la bouche de celui qui n'avait pas craint de manquer aux engagements de Canossa, D'ailleurs, les nouvelles d'Allemagne lui apprirent bientôt ce qu'il fallait penser au juste des belles phrases du prince. Des assassinats où tous ses sujets virent sa main, montrèrent que le tyran n'était pas converti le moins du monde. Mais, à la fin de l'année 1104, un évènement imprévu vint changer complètement la face des choses en Allemagne. Le fils du prince excommunié, associé au trône par son père, se séparait brusquement de lui, & se déclarait le champion des droits du Saint-Siège & de l'Eglise. L'année 1105 vit la guerre éclater entre le père & le fils ; c'était le châtiment qui commençait dès ce monde pour celui qui s'était révolté contre sa mère la sainte Église, à laquelle il devait plus que tout autre chrétien respect & obéissance. N'était-ce pas elle qui avait pris sous sa protection l'orphelin de cinq ans, que l'empereur Henri III mourant avait mis sous sa garde ? Le prince ingrat & rebelle voyait aujourd'hui son fils lever à son tour la main contre lui.

Nous laissons aux historiens le soin d'expliquer le rôle de chacun des deux princes dans des circonstances aussi graves & aussi difficiles. Disons seulement qu'une diète fut convo-

(1) D'Achery, *Spicil.* fol°, t. III, p. 443.

quée à Mayence pour la Noël de l'année 1105, afin d'examiner la solution à donner au différend, surtout pour prononcer entre le roi excommunié d'une part, & de l'autre le Saint-Siège, dont le jeune Henri V se déclarait le champion. Pascal II envoya deux légats pour présider à cette diète, qui fut presque un concile. L'épiscopat allemand, revenu presque tout entier à des sentiments dignes de l'Eglise; les seigneurs, indignés de tant de crimes & de trahisons, proclamèrent la déchéance du roi Henri IV. Celui-ci reconnut la légitimité de cette sentence, & abdiqua (1). Mais il se réservait, au fond du cœur, d'en appeler aux armes avec ce qui lui restait de partisans. Retiré à Liège, il se mit en devoir d'équiper une armée. Pendant ce temps, il écrivait au roi Philippe de France un récit de ses infortunes, calculé pour intéresser ce prince à sa cause. Une autre lettre fort longue sur le même sujet fut adressée à l'abbé de Cluny (2). Mais à celui-ci, Henri demandait de s'entremettre encore une fois pour le sauver. Des moines furent chargés de cette missive, qui fut bientôt suivie d'une seconde plus pressante encore (3). Mais l'heure de Dieu avait sonné sans rémission. Le 7 août 1109, Henri IV mourait presque subitement à Liège, entre les bras de l'évêque intrus, entouré de tous ses plus mauvais conseillers. Ce fut un coup de tonnerre en Europe. Cet homme avait donné la main à tous les ennemis de l'Église, en Angleterre, en France, en Italie, aussi bien qu'en Allemagne. Cette mort épouvantable était donc une réponse de Dieu à tous ces gens à la fois. Les deux principaux auxiliaires des luttes de saint Grégoire VII, la comtesse Mathilde & l'abbé Hugues de Cluny, étaient demeurés là pour être témoins de cette chute sans remède. Pour le saint abbé, la douleur fut profonde; car il ressentait toutes les craintes pour le salut éternel de celui qu'il avait jadis levé des fonts du baptême.

(1) L'abbé Darras, en son *Histoire générale de l'Église* (t. XXX, p. 472 & suiv.) a mis en lumière un document qui ne laisse plus aucun doute sur ce qui se passa en ces circonstances.

(2) D'Achery, *Spicil.* p. 441.

(3) *Ibid.* p. 442.

La terreur que tous ressentirent de cette catastrophe n'épargna pas celui qui siégeait sur le trône de France. Philippe Ier, lui aussi, avait tendu la main à César contre le Vicaire du Christ, & il avait assez vécu pour voir tomber fracassé celui qui s'était heurté contre Pierre. Son cœur, longtemps captif de la plus scandaleuse passion, venait d'être enfin délivré de ses chaînes. Un saint, là encore, avait fait ce que toutes les puissances n'avaient pu obtenir. Le bienheureux Robert d'Arbrissel avait, par sa parole, entraîné Bertrade parmi les premières solitaires de Fontevrault. Philippe Ier réfléchissait avec effroi aux jugements que Dieu venait de prononcer contre deux puissants princes. Il pensait à tous les scandales donnés à son royaume & à la chrétienté entière. Volontiers il recourait en ses angoisses à l'abbé de Cluny, dont la réputation & le grand âge lui inspiraient confiance. Hugues conçut l'espérance, au moins le désir, de voir Philippe suivre l'exemple que lui donnait la pénitence de Bertrade. Lisons cette lettre qu'il lui écrivit :

« Au seigneur Philippe, par la grâce de Dieu roi de France, « frère Hugues, abbé de Cluny : grandeur & gloire au « royaume du ciel.

« Ainsi que votre sublimité le reconnaît dans sa sagesse, « & le proclame elle-même, nous n'avons jamais rien tenté « contre votre couronne (1) ; nous n'avons fait aucun sou- « hait contre votre grandeur, votre honneur, ni votre gloire. « Bien plutôt, nous avons combattu les vices qui en sont les « ennemis, qui peuvent tout corrompre & tout détruire. « Nous prions Dieu, avec instances & bonne foi entière, d'é- « loigner toujours de vous pareils fléaux. Si, par humaine « faiblesse, vous en avez été atteint, puisse Dieu maintenant « les écarter à jamais, & vous purifier entièrement de leurs « funestes ravages. Mais voici que, dans votre bonté, par un « effet de l'humilité qui vous pénètre, vous ne considérez

(1) Nous avons en effet remarqué, à propos des conciles d'Autun & de Clermont, que l'abbé de Cluny se montra zélé pour faire prononcer l'excommunication, mais non pas au contraire la sentence de déchéance qui eût dû s'ensuivre.

« pas comme au-dessous de votre grandeur de nous offrir « vos bonnes grâces, de nous demander les nôtres, afin que « le reste de notre commune vie se passe dans le meilleur « accord & la plus sincère amitié. Combien ces offres nous « sont précieuses ! Notre cœur tressaille de joie, & nous re- « disons : Gloire à Dieu dans les cieux, & paix sur la terre « aux hommes de bonne volonté.

« Dieu nous a donc ouvert la porte; dans la confiance « d'une familiarité bien douce, nous pourrons donc vous « parler de Lui ! Eh bien ! nous commencerons par vous « avouer une pensée qui nous occupe depuis longtemps. « Oui, depuis bien longtemps je souhaite vivement vous « voir une ardeur plus grande pour le bien, pour le souve- « rain Bien, qui est Dieu. O mon illustre ami, souvenez- « vous qu'un jour vous m'avez demandé si jamais quelque « roi s'était fait moine. Oui, vous ai-je alors répondu. Quand « bien même nous n'aurions pas d'autre exemple certain, au « moins suffirait-il de nommer saint Gontran, roi des Francs. « Il abandonna le monde avec ses vanités, ses pompes & « ses charmes, pour se faire moine; il imita Celui qui, étant « riche, s'est fait pauvre pour enrichir les autres (1). Donc, si « vous vous sentez sensible aux charmes du trône, de la « puissance & des grandeurs, songez à ce que je viens de « vous dire. Car c'est ainsi que vous deviendrez vraiment « roi, vraiment puissant; c'est ainsi que vous pourrez ac- « quérir la véritable grandeur & un règne éternel. Songez-y; « tremblez au souvenir des princes vos voisins, Guillaume « d'Angleterre, Henri de Germanie. Voyez quelles catastro- « phes, quelles morts déplorables ! Le premier tombe frappé

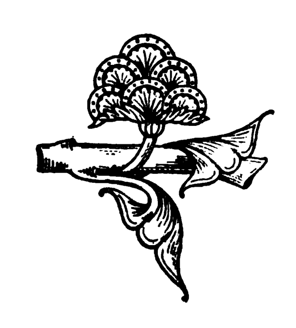
(1) Saint Hugues cite saint Gontran comme s'étant fait moine. Il donne cet exemple comme chose certaine. Cependant on n'en trouve trace nulle part ailleurs. Remarquons toutefois que saint Hugues nous donne ici certainement la tradition du monastère de Saint-Marcel. Ne peut-on accorder toutes choses en supposant que Gontran a reçu l'habit monastique dans les derniers jours de sa vie, comme nous avons vu cela se faire plusieurs fois à Cluny même ? (Saint-Marcel avait été fondé par le roi Gontran, qui y fut enseveli.)

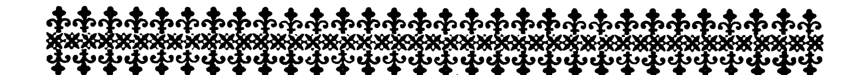
« d'une flèche ; il expire en un moment ; & où cela ? sur un « champ de bataille ? non, dans les halliers d'une forêt. Le « second vient de mourir, vous devez le savoir, après avoir « enduré de cruelles angoisses & porté le poids d'affreux « chagrins. Où sont-ils à cette heure, l'un & l'autre ? Qui « sait ce qu'ils souffrent maintenant ? Aussi, bien-aimé roi, « réveillez vivement en vous la crainte du Seigneur. Prenez « une résolution salutaire à votre âme, afin d'éviter le sort « de ces princes dont nous pleurons le malheur. A Dieu ne « plaise que pareille infortune vous atteigne ! Mais enfin, la « vie de l'homme est pleine de dangers, la mort frappe de « mille manières ; & il est terrible de tomber entre les mains « du Dieu vivant (1). Changez donc de vie, corrigez vos « mœurs, rapprochez-vous de Dieu par une vraie pénitence « & une conversion entière. Mais pénitence & conversion « peuvent-elles aller par une voie plus facile & plus sûre que « n'est la profession monastique ? C'est donc là le vœu ar- « dent que nous formons pour vous. Voici que les princes « des Apôtres, juges des empereurs, des rois, du monde « entier, sont prêts à vous recevoir en leur maison de Cluny, « que nos pères ont nommée l'asile de la pénitence. Nous « aussi, nous sommes prêts à vous recevoir en roi, à vous « traiter, à vous servir en roi, à prier pour vous le Roi des « rois. Pour lui vous aurez échangé le trône contre le cloître ; « à son tour il vous élèvera du cloître sur un trône, non plus « pour régner quelques jours sur un petit coin de terre, mais « pour régner éternellement dans les cieux, dont le bonheur « est sans fin & l'étendue sans limites. Amen. »

On ne pouvait faire plus large l'entrée de la voie du ciel, assurément. Peut-être des esprits mesquins verraient-ils là seulement le vulgaire désir de donner à Cluny un nouveau lustre, en y attirant un royal pénitent. Ce serait abaisser l'âme du grand abbé à une mesure étroite que toute sa vie nous l'avons vue dépasser. Ce serait montrer qu'on ne soupçonne même pas ce qu'est le gouvernement d'un monastère.

(1) Hebr. x, 31.

Pour nous, il est évident que la lettre précédente est une nouvelle marque de la discrétion miséricordieuse dont le saint abbé avait jadis fait preuve à l'égard du comte d'Albon. Si Philippe Ier eût suivi l'exemple de ce seigneur, non seulement il eût été bien plus sûr de son salut, mais il eût ainsi réparé largement les scandales de sa vie ; c'eût été là pour le royaume de France une prédication énergique, dont les fruits eussent été certainement abondants. Malheureusement, Philippe n'avait pas l'énergie de volonté qui fait les saints. La mollesse de son caractère l'avait fait tomber, puis demeurer dans les filets d'une femme ; son âme s'y était davantage encore énervée. A présent, son repentir était sincère, sa pénitence fut réelle, mais elle ne s'éleva pas jusqu'au sacrifice de l'holocauste. Pourtant le prince n'oublia pas la miséricorde & la charité qu'il avait trouvée chez les fils de saint Benoît. Il en donna la preuve à son lit de mort. « Je suis trop cou-« pable, dit-il humblement, pour reposer à Saint-Denys au-« près de mes pères. Qu'on m'ensevelisse à Fleury-sur-Loire, « auprès du corps du patriarche saint Benoît ; car il est bon « & miséricordieux aux pécheurs. »





CHAPITRE XXVIII

DERNIÈRES LUTTES DE L'ABBÉ DE CLUNY
(1100 — 1106)

MAINTENANT que nous avons vu les relations de l'abbé de Cluny avec tous les princes qui affligeaient l'Eglise, il nous faut revenir en arrière de quelques années. Durant les neuf ans que notre saint vivra encore sur cette terre, plusieurs affaires d'une haute gravité réclameront ses derniers efforts. Elles durent être menées presque simultanément; il nous sera impossible de les exposer de même; nous les examinerons donc, autant que nous le pourrons, dans l'ordre où les questions se posèrent. Mais nous croyons devoir faire remarquer ici que cette méthode ne donnera qu'une idée imparfaite de l'activité d'esprit déployée alors par le patriarche clunisien, qui put suffire à tout en même temps. Il était pourtant alors octogénaire; & nous jugeons utile d'inscrire cet âge à l'ouverture de la période que nous allons étudier.

Un nouveau Pontife, avons-nous dit, siégeait maintenant

sur la chaire de saint Pierre. Elu le 13 août 1099, Pascal II voulut, comme le bienheureux Urbain II, son prédécesseur & son frère à Cluny, notifier son élection au saint abbé qui avait été son père. Il lui écrivit le 10 septembre de la même année ; c'est même la première en date des lettres qui nous restent de ce Pape. Hugues lui demanda la confirmation des bulles accordées au monastère par les Pontifes précédents. C'était sa coutume, on l'a vu, afin de pouvoir opposer des documents plus probants aux entreprises qui se renouvelaient fréquemment, sur un point ou sur un autre, contre les immunités clunisiennes. Cette fois il y avait une raison particulière dont nous allons parler, & qui engagea le Pape à donner une solennité spéciale à l'acte par lequel il confirmait l'abbaye dans ses privilèges. Non seulement il fit contresigner par six cardinaux la bulle accordée à ce sujet par lui aux moines de Cluny ; mais encore il y joignit une encyclique adressée aux archevêques & évêques de la France entière, pour leur rappeler le respect dû en général à tous les actes du Saint-Siège, & en particulier réclamer de leur part l'observation des privilèges conférés à Cluny. Le Pape insistait en termes très pressants sur les sentiments des Pontifes romains à l'égard de ce monastère, & disait enfin aux prélats auxquels il s'adressait : « Imitez vos pères, qui ont aimé « cet ordre ; associez-vous, en l'aidant, aux bénédictions de « salut que le Seigneur répand par lui sur tant de pécheurs ; « aimez-le, protégez-le, assistez-le, de manière à lui donner « les moyens de servir le Tout-Puissant dans une paix tou- « jours plus profonde. Jetés que vous êtes au milieu des « tempêtes du monde, vous obtiendrez ainsi, grâce à ces « religieux, les faveurs de Dieu & celles du Siège apostoli- « que (1). »

Pascal II n'avait-il pas des raisons particulières pour faire entendre des paroles aussi graves ? Nous croyons qu'il savait ce qui se passait alors en Bourgogne. Le vénérable Haganon, évêque d'Autun, était mort en 1098. Pour Cluny, c'était un

(1) *Bibl. Cluniac.* col. 525.

ami fidèle qui disparaissait. La perte était d'autant plus sensible que le successeur du prélat défunt ne lui ressembla en rien. Il s'appelait Norgaud ; « sa main se leva contre tous, « & la main de tous se leva contre lui (1). » Le chapitre d'Autun attaqua d'abord à l'unanimité l'élection du nouvel évêque, viciée par la simonie. Bientôt Norgaud se mit en guerre avec les abbés de Cluny, de Saint-Bénigne, de Flavigny & de Saint-Martin d'Autun ; dans ces deux derniers monastères il sema la révolte parmi les religieux, & à Saint-Martin ses menées finirent par provoquer un drame sanglant. Les abbés de Cluny & de Saint-Bénigne portèrent leur cause par-devant deux cardinaux légats, au concile de Valence (2), & Norgaud fut provisoirement suspendu de ses fonctions épiscopales, jusqu'au prochain concile indiqué à Poitiers. Là, les trois abbés se présentèrent encore, avec les trente-cinq chanoines d'Autun, venus aussi à Poitiers pour soutenir leurs accusations. Les deux légats étaient d'ailleurs hommes d'une fermeté à l'épreuve des difficultés. Ils ne crurent pas soutenir une révolte presbytérienne en confirmant la sentence portée à Valence contre l'évêque d'Autun, qui d'ailleurs ne s'en soucia guère. Mais de son côté le chapitre ne faiblissait pas. Le prélat fut assez heureux pour mettre dans ses intérêts un cardinal qui se rendait en Angleterre ; celui-ci n'avait aucune qualité pour juger des affaires de France ; néanmoins il ne fit pas difficulté de prononcer la réintégration de Norgaud dans toutes ses prérogatives. Mais le chapitre ne céda pas pour cela ; l'immixtion au moins étrange de ce cardinal lui semblait de tous points abusive ; & les deux légats de France témoignèrent hautement qu'ils en jugeaient de même. Qu'importait à Norgaud ? Il reprit ses menées, & cette fois s'attaqua surtout à Cluny. Mal lui en prit. Hugues de Cluny fit appel directement au Pape, qui aussitôt députa le cardinal Milon, moine lui-même, & doué

(1) Gen. XVI, 12.

(2) *Gallia Christiana*, t. IV, col. 385 & seq. — Labbe, *Concil.* t. X, col. 717 & seq.

d'une grande énergie. Norgaud avait entrepris de réclamer la profession d'obéissance de l'abbé Artald de Vézelay. C'était là un des points les plus ardemment contestés à cette époque entre évêques & abbés. Rome soutenait ces derniers, sauf exceptions motivées par des droits antérieurs ; car il y avait là une nouvelle attaque à l'exemption monastique, dont le Saint-Siège sentait toute l'utilité. Vézelay relevait depuis longtemps de Cluny ; la bulle d'Etienne X, que nous avons citée, mentionnait déjà cette abbaye comme dépendante du grand monastère. Hugues intervenait donc de plein droit dans une cause où l'abbé de Vézelay n'aurait peut-être pas pu faire valoir assez puissamment ses titres. Déjà Norgaud avait jeté l'interdit sur l'abbaye. Le cardinal Milon vint d'abord à Cluny, puis convoqua un plaid qui se tint à Mazille (1). Il ne s'agissait pas d'un concile. Le cardinal voulait mener vigoureusement cette affaire, où le droit était évident. Il apportait avec lui des bulles de Pascal II établissant les droits des Clunisiens conformément aux privilèges précédemment accordés par les Pontifes romains. De même, pour Vézelay, une bulle pontificale refusait à l'évêque d'Autun le droit d'exiger de l'abbé aucune profession d'obéissance, & réglait pour le surplus leurs rapports mutuels. La réunion était donc destinée moins à débattre ces questions qu'à signifier sans appel à Norgaud la conduite qu'il devait tenir désormais. Il se soumit aux ordres du Souverain Pontife, ainsi exposés par le légat & certifiés par bulles authentiques. Acte fut dressé, réglant les détails de l'accord en ce qui concernait différentes églises sur lesquelles Norgaud avait élevé des prétentions ; & l'on aurait pu regarder la paix comme acquise de ce côté pour Cluny, si le tempérament brouillon du prélat n'avait été fait pour inspirer des inquiétudes ; elles devaient se réaliser plus tard. Mais pour le moment le calme était rétabli (1103).

(1) *Recueil des histor. des Gaules*, t. XIV, p. 117. — Dom Brial a rétabli la traduction qu'il faut donner au mot « Masiliæ » traduit jusqu'alors par « Marseille », malgré l'invraisemblance. Mazille est situé à peu de distance de Cluny, sur la route de Nevers à Mâcon.

Hugues profita noblement de sa victoire. Il ouvrit à Norgaud les portes de Cluny; les chanoines d'Autun y furent mandés par le légat; &, par l'influence du saint abbé, l'on vit enfin arriver le terme de la situation déplorable où gémissait une Eglise illustre. Les chanoines, réunis au chapitre de l'abbaye, purent procéder à une nouvelle élection; mais l'élu qu'ils acclamèrent fut Norgaud lui-même. Et ainsi tout rentra dans l'ordre.

L'évêque d'Autun parut reconnaissant du service que venait de lui rendre le vénérable abbé. Au retour d'un voyage à Rome, il vint de nouveau à Cluny, & confirma en la possession des moines certaines églises qu'il leur avait remises à Mazille, mais que des tiers leur contestaient. Norgaud y ajoutait le don de Saint-Julien en Brionnais, qu'il abandonnait au profit du monastère de Marcigny (août 1105). Néanmoins les attaques dirigées contre les monastères portaient leurs fruits. Les scandales de Flavigny & de Saint-Martin d'Autun avaient été des exemples qui n'étaient pas perdus; les séculiers s'empressaient de les suivre. Norgaud, fort zélé contre les abbés paisibles, ne trouvait rien à faire contre les bandes de routiers qui s'organisaient dans la province, grâce à l'absence du comte de Nevers, Guillaume II, alors en Palestine. Celui-ci revenait au moment où l'abbé de Cluny sauvait Sainte-Madeleine de Vézelay, comme nous venons de le dire. Mais Guillaume ne pouvait s'entendre avec l'abbé Artald, on ne sait pourquoi. Au lieu de traiter comme ils le méritaient les pillards qu'il trouvait dans ses états, il les excita contre Vézelay. Le résultat fut une catastrophe. Une émeute éclata parmi les vassaux de l'abbaye; l'église fut incendiée, dit une chronique (1); l'abbé fut saisi, & les révoltés lui tranchèrent la tête. Puis ils se dispersèrent, comme s'ils eussent compris enfin l'horreur de leur forfait. Ils devaient s'attendre à être saisis sur tous les domaines où ils chercheraient asile. Mais il n'en fut rien. Pas une sentence d'excommunication ne fut même prononcée contre ces

(1) V. Pignot, *Hist. de l'Ordre de Cluny*, t. II, p. 265.

assassins par les évêques dont ils souillaient les diocèses. Pareille tolérance constituait un scandale. Indigné, l'abbé de Cluny n'écouta point les conseils de la crainte. Il se leva seul pour la défense du droit & le châtiment du crime. Oubliant ses quatre-vingt-deux ans, il partit pour l'Italie, passa les Alpes au mois d'octobre, & vint trouver le Pape, qui présidait le concile de Guastalla, sur le territoire de Modène (1105). Aussitôt, Pascal II écrivit une lettre sévère aux évêques français, leur ordonnant de chasser du milieu de leurs troupeaux ceux qui avaient osé porter la main sur l'abbé leur seigneur, & de les frapper d'excommunication s'ils refusaient d'obéir (1). Vézelay reçut, à la place de l'abbé Artald, un neveu de Hugues de Cluny, Rainald de Semur, qui gouverna cette abbaye durant une dizaine d'années. Homme d'énergie & de résolution, doué d'un esprit cultivé, Rainald ramena la paix dans le pays soumis à son monastère, & s'occupa de relever la nef de l'église abbatiale, détruite par l'incendie.

Tandis que Hugues luttait contre Norgaud d'Autun & contre les émeutiers de Vézelay, il ne laissait pas de poursuivre d'autres affaires, souvent fort épineuses. Durant son voyage en France, le bienheureux Urbain II avait signé des bulles qui réunissaient à l'ordre de Cluny plusieurs grands monastères ; nous dirons ici dans quelles circonstances. Lors du concile de Nîmes, en 1096, Urbain II vit paraître en sa présence l'évêque Humbaud d'Auxerre, qui venait, en son nom propre comme au nom des religieux de Saint-Germain, demander la déposition de l'abbé Guibert, que sa vie scandaleuse rendait indigne de tenir plus longtemps la crosse. Urbain II jugea nécessaire de réparer promptement le mal. Il déposa l'abbé Guibert, & conseilla à l'évêque d'Auxerre de demander à Cluny, à Marmoutiers, ou à la Chaise-Dieu, des moines capables de restaurer à Saint-Germain la discipline régulière. Humbaud s'adressa d'abord à Cluny. C'était toujours la même tâche ingrate qui se présentait au saint abbé. Il sortait à peine des longues difficultés que lui avait susci-

(1) Labb. *Concil.* t. X, col. 675.

tées la résistance des moines de Beaulieu. Néanmoins il accepta encore, & envoya son grand-prieur Ives de Vermandois avec quinze moines pour relever l'illustre abbaye (1097). Mais lorsque, à l'arrivée des Clunisiens, les moines de Saint-Germain apprirent que leur monastère serait désormais soumis à Cluny, une vive opposition se manifesta, & obligea bientôt le grand-prieur & ses religieux à quitter l'abbaye. Le vénérable abbé de Cluny n'entendait pas recommencer une expérience condamnée par ses résultats; depuis longtemps il n'acceptait plus de restaurer une abbaye sans que l'élection de l'abbé lui fût remise, ou au moins sans qu'il fût en droit d'y présider. Il laissa donc fort paisiblement les moines de Saint-Germain & l'évêque d'Auxerre chercher ailleurs ce qu'il était bien résolu à ne point leur donner. On s'adressa en effet à Marmoutiers, à la Chaise-Dieu; mais Marmoutiers & la Chaise-Dieu refusèrent d'agir autrement que Cluny (1). On arriva ainsi jusqu'en 1099. L'abbaye de Saint-Germain n'avait toujours pas de chef, & de plus avait à se défendre contre les vexations de Guibert, son ancien abbé, maintenant son ennemi. Enfin, le comte Étienne de Blois, son épouse Adèle d'Angleterre, & le comte de Nevers se réunirent à l'évêque d'Auxerre pour appeler l'intervention papale. Au concile romain de 1099, le prélat se présenta, suivi de plusieurs moines de Saint-Germain. Le bienheureux Urbain II trancha la question en donnant raison à l'abbé de Cluny, auquel il expédia une bulle. L'abbaye de Saint-Germain était remise à la disposition de l'abbé de Cluny, pour y restaurer l'observance d'après les us clunisiens; il était seulement stipulé que le monastère continuerait à être gouverné par un abbé. Hugues obéit aux ordres du Souverain Pontife, & accepta cette tâche difficile, dont la malveillance devait encore s'ar-

(1) On veut voir dans ce refus le résultat des intrigues clunisiennes. Pas n'est besoin de recourir à ces suppositions malveillantes, qui tendent toujours à présenter Cluny comme animé d'un esprit d'envahissement & d'ambition. Les deux abbayes de Marmoutiers & de la Chaise-Dieu, d'autres encore, ne suivaient pas, dans la propagation de leur observance, une autre méthode que Cluny; nous le prouverons plus loin.

mer contre lui. En effet, l'ambition clunisienne est restée prouvée jusqu'à nos jours, par la fermeté avec laquelle Hugues maintint à l'égard de Saint-Germain le principe salutaire de la nomination abbatiale. Pourtant est-ce lui qui a recherché cette mission? Le lecteur sait la vérité sur ce point, qui explique tout le reste.

D'ailleurs, la manière discrète dont le saint abbé se servit des pouvoirs que lui conférait le Pape, est faite pour éclairer ses intentions. Comme en d'autres circonstances analogues, il usa de modération & de ménagements. Pour remplir le poste difficile d'abbé à Saint-Germain, il jeta les yeux sur un de ses neveux. C'était l'orphelin de son frère Dalmace, Hugues de Montaigu, que le saint abbé avait élevé à l'abbaye dès sa plus tendre enfance. Il était encore tout jeune; mais son esprit était mûr, & il semble qu'il ait été formé à l'image de son oncle vénérable, à voir la manière pleine de tact dont il se conduisit. L'abbé de Cluny lui donna la crosse, mais les religieux furent cependant consultés, & leurs suffrages furent unanimes en faveur du jeune moine clunisien. Après lui deux autres abbés clunisiens continuèrent son œuvre.

Au moment où Hugues de Montaigu ramenait la paix en cette illustre abbaye, une autre affaire d'un caractère particulier s'imposait encore au saint abbé de Cluny. Il s'agissait de relever l'antique monastère de Saint-Bertin, au diocèse de Thérouanne. Clémence, comtesse de Flandre, avait commencé à solliciter l'abbé Hugues de prendre en main cette œuvre de salut, peu après le départ des croisés. Mais c'était précisément au moment où le grand-prieur Ives de Vermandois se voyait fermer les portes de Saint-Germain d'Auxerre. Aussi Hugues n'eut-il garde d'acquiescer à la demande de la comtesse. Celle-ci n'en persista pas moins dans son désir. Saint-Bertin avait un besoin urgent d'être ramené à la ferveur de la discipline monastique. Lambert, son abbé nouvellement élu, était homme de bons désirs, mais ne se sentait pas la force de réagir seul contre le mal. Il avait donc demandé à Robert de Flandre & à la comtesse l'introduction des Clunisiens en son monastère. Et c'était pour seconder

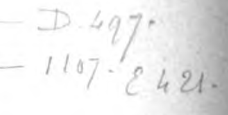
ses vues que Clémence avait fait appel au vénérable abbé Hugues. Sur le refus de celui-ci, elle alla jusqu'au Pape. Urbain II écrivit à l'abbé de Cluny pour lui dire de prendre sous son gouvernement l'antique abbaye de Saint-Bertin, avec droit de correction, & même au besoin celui de déposer l'abbé. Mais Hugues ne se pressait pas. La lettre pontificale est au plus tard de la première moitié de l'année 1099; deux ans se passèrent avant qu'il y eût rien de fait pour Saint-Bertin. On sait combien le saint abbé répugnait à envoyer au loin ses moines. Cette fois encore il hésitait, malgré la lettre du bienheureux Urbain II. Le ciel intervint. L'abbé de Saint-Bertin fut frappé en 1101 d'une grave maladie. Sentant sa fin approcher, & ne voulant pas rester responsable devant Dieu des désordres de ses religieux en ne faisant rien pour les corriger, il déclara désormais supprimés un certain nombre d'abus qui s'étaient introduits à Saint-Bertin : propriété particulière, serviteurs attachés à la personne des moines, dissipation des biens destinés aux pauvres. Passé le premier moment de surprise, les moines réclamèrent vivement contre cette ordonnance. Le malheureux abbé, voyant les forces lui revenir, se résolut à quitter ce monastère, & partit avec l'évêque Jean de Thérouanne, qu'il avait mis dans son secret. Le but apparent du voyage était Rome; en réalité pour Lambert c'était Cluny.

L'arrivée de l'abbé de Saint-Bertin donnait un nouvel aspect à la question posée par la comtesse de Flandre. Car Lambert venait dans l'intention de faire profession entre les mains de l'abbé Hugues. Celui-ci, en l'accueillant, se voyait délivré d'un souci; car, si les moines de Saint-Bertin ne réclamaient pas leur abbé, il n'y avait plus rien à faire de ce côté, puisque c'était Lambert qui avait été le promoteur de l'appel fait aux Clunisiens. Si au contraire ils le rappelaient, Lambert irait comme clunisien lui-même porter l'observance aux moines flamands, avec l'obéissance à Cluny, dont il devenait profès; tout cela sans qu'il fût besoin de charger un moine de l'abbaye d'une mission lointaine & difficile. Le calcul était juste, mais il supposait chez l'abbé de Saint-Bertin une fermeté

qu'il n'avait pas. Lorsque l'évêque de Thérouanne revint seul de son voyage à Rome, les religieux s'enquirent du sort de leur abbé. Réclamations à Cluny. Lambert se refusait à rentrer en son ancien monastère. Hugues l'y décida. Mais dès le lendemain de son arrivée à Saint-Bertin, il se voit assailli de reproches fort vifs; d'aucuns jurent de ne plus lui obéir. Le caractère irrésolu du pauvre abbé ne peut garder son équilibre au milieu de cette tempête. Comme il arrive d'ordinaire aux hommes qui ne sont pas bien sûrs de leur force, il recourt brusquement aux mesures extrêmes. Sortant du monastère, il arme un certain nombre de vassaux, rentre à leur tête dans le cloître, fait saisir les mutins, & les envoie sur-le-champ dans diverses maisons relevant de l'abbaye. A leur place il fait venir douze moines de l'observance clunisienne, choisis dans plusieurs monastères avec l'agrément de l'abbé de Cluny. Un baron n'eût pas agi autrement; mais Hugues n'eût certainement pas suivi cette voie; c'était le moyen assuré de faire détester son observance par ceux de Saint-Bertin.

Cette abbaye ne fut pas pacifiée de longtemps, & finit par échapper à la subordination de Cluny. Doit-on dire pour cela que saint Hugues ait eu tort d'intervenir, si indirectement que ce fût, dans les affaires de ce monastère? Mais, en ce monde, pour faire le bien, il faut la plupart du temps vaincre un mal, & partant froisser bien des gens. Ici la mission donnée à l'abbé de Cluny était authentique; elle venait du Vicaire de Jésus-Christ; & on n'eût pu reprocher au saint abbé que d'avoir cherché longtemps à l'éviter. De plus, si l'introduction des coutumes clunisiennes & la sujétion à Cluny suscitèrent des luttes intestines trop regrettables, la faute en est à celui qui s'y prit mal pour les établir, & plus mal encore pour les maintenir. Le caractère timide & indécis de Lambert lui enleva toute force pour tenir résolument la position qu'il avait trop hardiment prise; il eut souvent les apparences de la crainte en présence d'une opposition qu'il avait paru d'abord vouloir écraser d'un seul coup. Il faut pourtant dire que les chroniques mêmes de Saint-Bertin

constatent la prospérité spirituelle & matérielle apportée par les Clunisiens à cette abbaye. En quelques années le nombre des religieux y devint considérable, &, en moins de six ans, les us de Cluny se répandirent de là dans la plupart des monastères flamands. Afflighem & Anchin les suivaient déjà; Lambert les introduisit à l'abbaye d'Auchy-les-Moines, à Saint-Remi de Reims, à Berghes Saint-Winnoc, à Saint-Martin de Tournai, d'où elles passèrent à Saint-Vaast d'Arras, à Saint-Pierre de Gand, puis à Saint-Bavon. Saint-Trond les reçut en 1107. Plus tard le roi Louis le Gros les fit entrer à Saint-Médard de Soissons (1). Cette propagation si rapide est toute à l'honneur du monastère dont la supériorité spirituelle & matérielle était ainsi reconnue par d'illustres abbayes. Hugues recueillit encore de ses relations avec Saint-Bertin d'autres fruits plus spécialement destinés à Cluny. En 1103, Baudouin, comte de Flandre, lui donnait le monastère de Saint-Sauve près Valenciennes; en 1107, Eustache de Boulogne lui remettait celui de Saint-Vulmar, qu'il avait tenté vainement par tous les moyens de relever d'une décadence profonde.



En 1100, une autre lutte s'engageait dans l'Ouest; ce devait être la dernière du saint abbé; mais cette fois il allait avoir affaire à un saint, à un caractère de la plus vigoureuse trempe.

Les trois abbayes de Saint-Jean d'Angély, de Maillezais & de Saint-Cyprien de Poitiers donnaient alors de grands soucis à l'abbé de Cluny, toujours sur le point capital de l'institution des abbés. Hugues, retenu par son grand âge, négociait à distance par ses mandataires; & l'évêque Ramnulfe de Saintes, en particulier, lui prêtait un appui dévoué, comme le faisaient ailleurs ceux d'Arras & de Thérouanne. Mais ce fut surtout à Saint-Cyprien que la lutte fut vive. Le lecteur a pu remarquer, dans la bulle donnée par le Pape Étienne X à l'abbé de Cluny, cette phrase significative :

(1) Pour tous les détails de cette affaire, voir *Annal. Bened.* t. V, ann. 1101. — De Laplane, *Les Abbés de Saint-Bertin*, t. I.

« Nous te confirmons dans l'abbaye de Saint-Cyprien de Poi-« tiers ce que tes prédécesseurs y ont possédé. » Ces termes assez réservés semblent indiquer qu'il y avait là une situation indéterminée, que le Pontife romain se bornait à maintenir sans en juger au fond. Les titres nous manquent pour l'apprécier nous-mêmes. Toutefois Hugues de Cluny se croyait fondé à réclamer là aussi le droit d'instituer l'abbé. L'an 1100, le cas se présenta. Les moines de Saint-Cyprien cependant procédèrent hâtivement à une élection, sans consulter l'abbé de Cluny. Hugues porta ses plaintes au Pape Pascal II, qui, jugeant dans le même sens que lui, ordonna que l'élu des moines poitevins déposerait la crosse & donnerait satisfaction à l'abbé de Cluny.

Quel était cet élu ? C'était Bernard d'Abbeville, qui, en 1066, avait été admis à la profession monastique dans l'abbaye même de Saint-Cyprien, mais qui depuis avait vécu en ermite aux îles Chausey, puis dans les forêts du Maine. Il avait acquis une grande réputation de sainteté par ses prédications autant que par ses exemples. Il avait consenti à prendre la crosse de Saint-Cyprien ; lorsque les légats du Saint-Siège tinrent à Poitiers un concile pour fulminer l'anathème contre Philippe I[er], lorsque les hommes d'armes du comte de Poitiers firent irruption dans la cathédrale, Bernard seul avec Robert d'Arbrissel osa rester aux côtés des légats, demeurés intrépides en face du danger. Quand la lettre du Pape Pascal II vint lui enjoindre de quitter son siège, il se soumit, & retourna dans sa solitude avec empressement. Mais, durant quatre ans, les moines de Saint-Cyprien refusèrent de reconnaître les droits que le Pontife romain avait déclarés appartenir à l'abbé de Cluny. En 1104, ils réussirent à ramener Bernard au milieu d'eux, & le chargèrent d'aller à Rome plaider la cause de leur abbaye. Pascal II accueillit avec faveur l'austère ermite, dont il connaissait le dévouement au Saint-Siège. Après une conférence secrète avec lui, le Pape revint sur la décision prise en 1100, & le confirma dans le gouvernement de Saint-Cyprien. Le Souverain Pontife pouvait compter sur l'entière obéissance de l'abbé de

Cluny, & il le savait. Hugues en effet ne réclama pas contre la sentence; pourtant il n'était pas sans crainte sur ce qui adviendrait pour Saint-Cyprien. Or, ce qu'il prévoyait arriva. Lorsque l'ardeur d'une guerre d'indépendance ne vint plus animer à la lutte les moines de Saint-Cyprien, leur enthousiasme ne tarda pas à se refroidir. Bernard leur demandait trop. Beaucoup parmi eux en vinrent à regretter cet abbé de Cluny qui savait, disait la renommée, allier la fermeté dans l'observance à une mesure sage & prudente. Il y en eut même, comme toujours, qui allèrent trop loin dans l'expression de leurs sentiments, & se laissèrent entraîner à des actes que l'abbé de Cluny eût sévèrement punis. On lui fit enfin savoir que désormais l'on était tout disposé à accepter son gouvernement & sa règle. Hugues ne crut pas devoir se refuser à faire connaître au Pape cette situation, en lui envoyant des députés chargés de la lui exposer(1). Averti de cette démarche, Bernard prit une seconde fois le chemin de Rome. Admis en présence du Souverain Pontife, il sollicita un nouvel examen de la cause. Mais Pascal II avait pris sa détermination; il se refusa à la remettre en question, & ne laissa plus à Bernard que le choix de se démettre de son abbaye, ou d'y accepter l'obédience de Cluny. Le saint homme, qui était bien trait pour trait l'opposé de son adversaire d'un moment, ne put se contenir en présence de ce qu'il regardait comme un déni de justice. Il s'emporta jusqu'à citer le Pape au tribunal de Dieu ; parole mauvaise, qui avait le grave défaut d'être celle de tous les hérétiques, bien que Bernard fût à coup sûr loin de pareils sentiments. D'un geste irrité, Pascal II le fit sortir de la salle. Cependant, quelques jours après, grâce à la recommandation des deux cardinaux naguère légats en France, & qui se rappelaient toujours avoir vu Bernard à leurs côtés dans la cathédrale

(1) L'abbé Darras (t. XXIV, p. 533) dit que ceci arriva seulement après la mort de saint Hugues. Nous ne savons sur quoi il se fonde. Au contraire les *Annales O. S. B.* donnent la date de 1106; & le cartulaire de Tiron dit que la première messe fut chantée à Tiron le jour de Pâques 1109; les évènements de Saint-Cyprien sont donc antérieurs à cette date.

de Poitiers, l'abbé de Saint-Cyprien fut rappelé à l'audience du Pape, qui lui permit de présenter sa défense. Il exposa d'abord comment son monastère avait existé longtemps avant Cluny, comment il avait été constitué libre de toute sujétion à une abbaye quelconque. L'abbé de Cluny réclamait donc maintenant à tort un droit qu'il ne pouvait justifier : « Le « titre d'archi-abbé qu'il se donne est inconnu dans l'Eglise « latine, ajoutait Bernard. Nous avons des archevêques, des « archiprêtres, des archidiacres ; mais le nom d'archi-abbé est « une nouveauté. La règle de saint Benoît, que, malgré mon « indignité, je professe d'esprit & de cœur, n'en fait nulle « mention. L'humble monastère confié à ma faiblesse ne re- « lève donc & n'a jamais relevé, ni en droit ni en fait, de « l'ordre de Cluny (1). »

Cette conclusion était singulièrement motivée. En effet, que Saint-Cyprien eût existé longtemps avant Cluny, cela ne faisait rien à la question. Une mesure conforme au droit était-elle venue établir un lien de subordination entre cette abbaye & Cluny, comme cela avait eu lieu pour d'autres monastères, plus anciens aussi que la fondation du bienheureux Bernon ? Oui ; le duc d'Aquitaine Guillaume le Grand avait confié Saint-Cyprien à saint Odilon. Quelle était la nature de cet acte ? Etait-ce seulement une cession temporaire, afin que Cluny pût restaurer Saint-Cyprien sans se l'agréger pour l'avenir ? C'était tout ce qu'il y avait à prouver. En ce qui concernait la qualification d'archi-abbé, la réponse était facile. Hugues de Cluny ne s'était jamais attribué ce titre (2). Que certaines personnes malavisées le lui eussent décerné par un sentiment d'admiration ; que d'autres, pour l'amour du

(1) *Vita S. Bernardi Tironensis*, ap. Migne, t. CLXXII, cap. VII. — Traduction Darras, *loc. cit.* — Cf. Pignot, t. II, p. 228.

(2) On a voulu voir dans la forme de la grande basilique clunisienne un symbole de juridiction sur tout l'ordre de Cluny. Mais la croix à double traverse n'avait pas alors la signification qu'elle eut plus tard, & ne représentait pas une juridiction métropolitaine. C'était la forme que l'on donnait souvent à des reliquaires, sans y attacher aucune idée de prérogative. L'archevêque faisait porter devant lui la croix à simple traverse.

grec, l'eussent qualifié d'archimandrite, Hugues n'y pouvait rien & n'avait pas à en répondre. D'ailleurs tout le monde était d'accord, au XIIe siècle, que le titre honorifique d'archi-abbé, très légitime en certains cas, n'offrait aucune analogie avec celui d'archevêque ou d'archiprêtre. Les moines clunisiens députés à Rome avaient donc beau jeu sur ce point. Sur la question de droit relative à la soumission de Saint-Cyprien, il paraît qu'ils ne purent présenter des raisons suffisamment probantes; car le Pape jugea définitivement en faveur de Bernard & lui rendit son abbaye. Mais le saint homme, de retour en France, quitta de lui-même son monastère pour chercher ailleurs des compagnons plus aptes au genre de vie qu'il entendait suivre. Il retourna d'abord aux îles Chausey; puis les évènements le ramenèrent près de Fougères, & finalement dans le Perche, en un lieu nommé les Arcisses, tout proche du prieuré clunisien de Nogent. Le comte du Perche lui fit bien volontiers cession des Arcisses. Mais la comtesse Béatrix, sa mère, rappela fort sagement au généreux seigneur toutes les difficultés déjà suscitées au prieuré de Nogent depuis son agrégation à Cluny. La dernière bulle pontificale à ce sujet datait de deux années à peine. N'y avait-il pas à craindre des frottements trop durs entre voisins trop proches? Mieux valait les prévenir. Le comte le sentit bien, & Bernard accepta de se fixer enfin dans la forêt solitaire de Tiron, sur les confins du diocèse de Chartres & du Mans. Hugues n'avait même pas eu le temps d'être averti de tout cela, partant n'avait pu intervenir en aucune façon. Néanmoins ce fut encore son ambition qui fut censée avoir expulsé Bernard du vallon des Arcisses. La vérité est que, à l'heure où saint Bernard de Tiron s'établissait dans le Perche, Hugues ne songeait pas à le poursuivre : il était près de quitter la terre & de retourner à Dieu.

Telles étaient les affaires difficiles qui venaient de s'entrecroiser durant six ans. Et encore nous n'avons rien dit de bien d'autres, qui avaient aussi réclamé une part des soins de notre saint. Celles-ci étaient d'ailleurs moins graves; de plus, elles lui apportaient souvent de précieux témoignages;

car, si quelques prélats, évêques ou abbés, voulaient voir en lui un ennemi, d'autres au contraire affirmaient par leurs actes la confiance qu'ils mettaient en lui & en ses moines. Tel l'archevêque de Milan, qui, en 1100, fait solennellement cession d'un domaine ecclésiastique « à la sainte église de « Cluny »(1). Tel encore l'évêque de Bâle, qui se déclare « le vieil ami » de Hugues de Cluny, en lui donnant une charte pour sceller le don du monastère de Saint-Alban, situé dans le faubourg de la ville épiscopale(2). C'est encore l'archevêque Ponce de Besançon, qui fait approuver par le Souverain Pontife la donation aux Clunisiens du prieuré de Vaucluse(3). D'Espagne arrivait l'archevêque de Compostelle, Diego Gelmirez, qui venait demander conseil à l'abbé de Cluny sur la conduite à tenir pour obtenir le pallium, que le Saint-Siège lui avait jusque-là refusé. L'archevêque, reçu avec les plus grands honneurs, ainsi que toute sa suite, célébra solennellement le jour de saint Michel 1102, dans l'église abbatiale, & partit pour Rome, où l'attendait l'accueil le plus favorable(4). Un autre visiteur non moins illustre témoignait aussi de son respect pour le patriarche clunisien : c'était le saint évêque Arnoul de Soissons, que Cluny recevait avec honneur & admiration. Avec l'approbation de ce vénérable prélat, les témoignages d'estime qui furent les plus précieux à l'abbé de Cluny lui vinrent des deux plus

(1) Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 483.

(2) Les *Annales O. S. B.* (lib. LXX, n. XCVII) placent cette donation en l'année 1105. C'est en effet la date que porte la charte de l'évêque Burchard, reproduite dans la *Bibliotheca Cluniac.* col. 536. Mais le *Bullarium Cluniac.* p. 23, donne une bulle d'Urbain II, qui en 1095 confirme déjà en la possession de Cluny l'église de Saint-Alban de Bâle. La bulle de Pascal II (1106) parle plus explicitement du monastère de Saint-Alban. C'est pourquoi nous disons que l'acte de Burchard en 1105 est destiné à sceller une donation qui datait déjà de quelques années.

(3) *Bull. Cluniac.* p. 34. C'est à cette même date qu'il faut placer la donation du comte de Bourgogne & de Mâcon, remettant à Cluny une partie de ses domaines au diocèse de Lausanne. (*Annales*, lib. LXXI, n. XLIV.)

(4) *Annal. Bened.* t. V, ann. 1102. — Cf. Jaffé, *Regest.* n. 4401 ; Mabillon, *Œuvres posthumes, Vita Urbani II,* concil. Claromont.

illustres champions que l'Eglise comptât en France; nous avons nommé le grand évêque Ives de Chartres, & le célèbre abbé Geoffroy de Vendôme. Ives de Chartres venait de connaître le saint abbé en le voyant à l'œuvre dans le concile d'Autùn. Il eut à cœur de continuer les relations nouées depuis trente ans entre l'Église de Chartres & l'abbaye de Cluny (1). De concert avec ses chanoines, il dressa un acte, qui nous est resté comme monument de l'estime réciproque & de l'union qui persévéraient entre l'Église de Marie & la grande abbaye de Saint-Pierre (2). Quant à l'abbé de Vendôme, il vint lui-même à Cluny. Bien loin de redouter dans le saint abbé Hugues un rival ou même un patriarche ambitieux, il venait lui demander à son tour société pour entrer dans la confraternité spirituelle de ses enfants. Hugues accueillit cette humble requête ainsi qu'elle le méritait. Sans se borner aux conditions ordinaires de cette affiliation, eu égard aux mérites & à la bonne renommée de Geoffroy, il voulut le présenter à ses moines comme un autre lui-même. En conséquence, il décida que, si Geoffroy de Vendôme venait à Cluny en l'absence du seigneur abbé, il en prendrait la place tant au chapitre qu'au réfectoire, & le grand-prieur lui remettrait entièrement le gouvernement du monastère. Après sa mort, Geoffroy aurait part aux prières des moines comme un abbé profès de Cluny; on notifierait son décès aux divers monastères en la manière usitée pour les moines clunisiens, & son nom serait mentionné expressément, le jour anniversaire, avant la lecture de la sainte Règle, à l'heure de prime (3).

Enfin, par-dessus tous les abbés, évêques & archevêques, le Souverain Pontife continuait à soutenir notre patriarche, dans ses travaux de régénération monastique. Diverses bulles

(1) D'Achery, *Spicil.* fol. t. III, p. 410.

(2) Cabinet Moreau, t. XXXVII, p. 200. — *Cartul. de Notre-Dame de Chartres*, t. I, P. II, p. 99, 3 janv. 1095. Il s'agit de la fondation du prieuré dit Sainte-Madeleine du Petit-Beaulieu, assez florissant durant plusieurs siècles. Il dépendait de la Charité, mais Hugues de Cluny avait dû intervenir dans sa fondation.

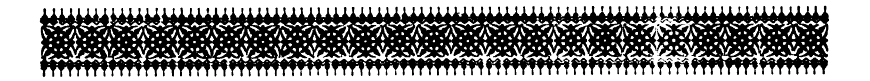
(3) Mabillon, *Analect. vet.* t. III, p. 481. — *Bibl. Cluniac.* col. 561.

vinrent affirmer les droits de celui-ci & la légitimité de sa conduite(1). Et, en l'année 1106, Pascal II lui-même passait les Alpes, & arrivait à Cluny pour les fêtes de Noël. Pendant six semaines, Cluny devint encore une fois « la seconde « Rome » ; &, durant ce laps de temps, le Pontife souverain s'absenta seulement quelques jours, pour aller à Lyon visiter l'antique abbaye d'Ainay. A son retour, il data de Châlon un privilège qui accordait l'exemption de péage à toute personne allant à Cluny ou en revenant, dans un rayon qui s'étendait autour de l'abbaye bien au delà du ban établi jadis par le bienheureux Urbain II(2). Cet acte de Pascal II était destiné à profiter surtout à la population de Cluny & des villages environnants.

En quittant l'abbaye, Pascal II alla consacrer la magnifique église de la Charité-sur-Loire, cette première fille de Cluny. Les quatre-vingt-trois ans qui pesaient maintenant sur le vénérable abbé l'empêchèrent sans doute de se rendre à cette cérémonie ; car son nom ne figure pas parmi ceux des prélats qui assistèrent à cette solennité, où l'on vit autour du Souverain Pontife trois cardinaux, deux archevêques, six évêques & cinq abbés (mars 1107).

Pascal II partit en bénissant le florissant prieuré, lui laissant des privilèges analogues à ceux de Cluny, par l'établissement d'une banlieue favorisée des mêmes immunités. Avant de repasser les monts, le Pape datait d'Aiguebelle la dernière bulle que le vénérable abbé Hugues dût recevoir du Pontife romain. Dieu voulut que cette dernière parole de son Vicaire attestât « la supériorité de la discipline monas- « tique » dont Cluny avait donné le spectacle jusqu'à ce jour sous le gouvernement de notre patriarche. Le voyage du Souverain Pontife mettait réellement le sceau à l'œuvre de toute la vie du saint abbé ; plusieurs des bulles que Pascal II venait de donner en faveur de ses monastères imprimaient à tout l'ordre clunisien une forme bien définie qu'il nous faut étudier en détail.

(1) Jaffé, *Regest.* n. 4510, 4568, 4571.
(2) *Bull. Cluniac.* p. 34.



CHAPITRE XXIX

L'ORDRE CLUNISIEN

QUELLE était donc l'organisation & la position des monastères clunisiens par rapport à la grande abbaye qui leur servait de centre? Si nous entreprenons d'examiner cette question & de la résoudre, ce n'est pas que nous ayons oublié ce que nous disions au début de cet ouvrage, à savoir que nous ne faisions pas l'histoire de l'ordre de Cluny au temps de saint Hugues, mais seulement l'histoire du saint abbé. N'ajoutions-nous pas que nous devrions néanmoins parler de l'ordre dans la mesure qui serait nécessaire pour faire connaître plus clairement l'âme & le caractère de notre héros? Or, la forme de l'ordre s'est développée sous son gouvernement plus qu'au temps de tous ses prédécesseurs ensemble; il est certain que l'ordre s'est constitué surtout entre ses mains; par suite il est indispensable de l'étudier & de le faire revivre, pour qu'on puisse à l'œuvre connaître l'ouvrier. Enfin, cette étude résumera un nombre considérable de faits qu'il nous était impossible de mentionner au cours du récit.

Le grand abbé de Cluny a-t-il donc tiré de son propre fond & conçu *a priori* un plan d'organisation, comme le font si

volontiers les hommes de notre temps? Ce serait tomber dans l'erreur où d'autres bien avant nous sont tombés, en voulant étudier le passé avec les préjugés du présent, & l'analyser avec le prisme d'idées inconnues aux anciens âges. Nous ferons notre possible pour éviter pareille faute, qui nous lancerait sur des voies sans issues; nous marcherons à la lumière des faits que nous avons déjà vus se produire & passer sous nos yeux. C'est à quoi n'ont pas assez tenu, croyons-nous, ceux qui avant nous ont traité le même sujet. Si grave que soit leur autorité, quelque imposant que soit parfois leur nom, nous avons cru reconnaître que leur étude est presque toujours incomplète ou inexacte (1); nous serons obligé de nous séparer d'eux sur plus d'un point, pour tirer les conséquences qu'appelle l'examen des faits.

Avant tout, que faut-il comprendre sous le nom d'« ordre « de Cluny »? Dans son sens le plus large, & conformément à son acception première en latin, ce nom d'*ordre* désigne tous les monastères qui suivent une commune observance, *ordo vivendi*. Historiquement, le sens est plus restreint. En effet, jamais on n'a donné pour membres de l'ordre clunisien les monastères de Saint-Denys, de Marmoutiers, de Fleury, de Saint-Paul à Rome, qui cependant reçurent tous, à des époques différentes, l'observance de Cluny. Evidemment on ne considérait alors comme membres de l'ordre que les monastères sur lesquels la grande abbaye exerçait quelque juridiction. Cette remarque met donc en dehors de notre cadre les monastères français, italiens, allemands, espagnols, ou flamands, qui vinrent chercher à Cluny une observance plus parfaite. Saint Hugues l'entendait certainement ainsi; & les bulles pontificales relatives à la juridiction de Cluny ne mentionnent jamais les monastères de cette ca-

(1) Voir Mabillon, *Annal. O. S. B.*, lib. LXIX, n. CXXXII. — Reyner, *Apostolatus Benedictinorum in Anglia*, p. 152 (ouvrage devenu très rare). — Thomassin, *Vetus & nova Ecclesiæ disciplina*, t. I, part. I, lib. III, cap. LXVIII, n. IV. — Yepez, *Chroniques*, t. IV, ann. J. C. 910, ch. VI, VII. — Pignot, *Histoire de l'Ordre de Cluny*, t. II, p. 313. — Cucherat, *Cluny au XI*[e] *siècle*, p. 27 (4[e] édition).

tégorie. Ainsi l'ordre comprend seulement les monastères sur lesquels Cluny exerçait une juridiction quelconque.

Or, en énonçant ce fait incontestable, nous constatons presque une révolution survenue dans l'ordre monastique. Durant les premiers siècles de son existence après saint Benoît, les monastères, dit excellemment Thomassin (1), étaient réunis entre eux par un lien de fraternité fondé sur l'unité de doctrine & de sentiments, non par des liens de juridiction. Saint Benoît d'Aniane, avec ses travaux sur la sainte Règle & l'influence que lui conférait l'autorité impériale, ne visa pas à faire autre chose. Il voulut appuyer sur des données historiquement certaines l'interprétation & la pratique de la Règle, afin de réunir dans une même pensée tous les monastères bénédictins. Le bienheureux Bernon, fondateur de Cluny, n'était pas d'une autre école. Par l'abbaye de Saint-Savin, où il avait fait profession, il se rattachait à saint Benoît d'Aniane, &, devenu abbé de Baume, il n'eut point d'autres visées. Mais, entre son temps & celui de Benoît d'Aniane, des évènements d'une portée considérable étaient survenus, qui exerçaient sur toute la société laïque ou ecclésiastique l'influence la plus profonde; nous voulons dire les commotions & les bouleversements que les guerres normandes, après les invasions sarrazines, produisirent durant deux siècles, principalement en France. L'organisation de la société en fut largement modifiée. Mise ainsi de tous côtés sur le pied de guerre, elle se livra tout entière à la féodalité, par mesure de défense. L'Eglise subit le contre-coup de cette transformation. Non seulement elle y perdit sur beaucoup de points sa liberté, pour prix d'une protection armée contre les barbares; mais encore elle respira en France l'atmosphère qui enveloppait toute la société. Ses membres appartenaient à des familles imbues de ces idées, & ne pouvaient certainement s'abstraire en tout de la manière de voir propre à leur temps. L'eussent-ils voulu, qu'ils ne l'auraient pas pu. « La hiérarchie ecclésiastique rencontrait le corps féodal à

(1) *Loc. cit.* n. VII.

« tous les degrés. Par la propriété terrienne elle pénétrait ce « corps, en même temps que l'ordre des relations créées par « la féodalité la pénétrait à son tour. Il y avait, dans cette « compénétration de l'une & de l'autre société, des avantages « qui ne se peuvent contester. Mais cet état de choses avait « aussi ses dangers. Si la hiérarchie des pouvoirs temporels « s'ennoblit au contact de l'Église, l'Église dans ce contact « même peut trouver des abaissements. Elle pouvait alors, « si les liens qui l'unissaient à tout l'établissement féodal « devenaient trop étroits, participer jusqu'à un certain point « à la caducité même de cet établissement(1). » Ce fut précisément le rôle glorieux de l'état monastique de comprendre, à la voix des Pontifes romains, les dangers de cette situation, & de savoir discerner, dans les idées & les institutions de leur temps, ce qui était nuisible à l'Église, & ce qu'il fallait par conséquent combattre. Mais ces idées ne pouvaient pourtant pas s'effacer entièrement de l'esprit des moines. Dès leur enfance elles leur étaient inculquées; les lois civiles & politiques étaient en vigueur; autour d'eux tout était féodal; &, comme au dix-neuvième siècle l'on respire forcément un peu de naturalisme & d'esprit centralisateur, au dixième & au onzième l'on respirait nécessairement la foi & l'esprit féodal.

Telles étaient les circonstances au milieu desquelles naissait Cluny. Un triple caractère vint marquer l'œuvre de ses abbés, comme conséquence de cette situation : 1° œuvre de restauration monastique; 2° lutte contre les empiètements des laïques sur la liberté de l'Eglise, & plus spécialement lutte contre les investitures de biens ecclésiastiques données par des mains laïques; 3° caractère d'organisation résultant de l'état féodal de la société; nous devons même remarquer que, dans ses grandes lignes, cette organisation reflétera celle de l'autorité royale, alors aux prises avec ses puissants vassaux. Il est facile en effet de constater que l'action clunisienne s'exerça parallèlement à celle des rois, & con-

(2) Dom Gréa, *De l'Église* &c., p. 395.

courut au même but. Les rois de France comprirent bien vite que les grands abbés de Cluny, de Marmoutiers, de Saint-Victor, de la Chaise-Dieu, étaient pour eux des auxiliaires tout préparés ; de là, entre autres causes, les liaisons qui s'établirent entre les premiers Capétiens & les abbés de Cluny, spécialement. Toutefois, il est important de noter deux points : d'abord, il n'y eut jamais entre le roi & l'abbé de Cluny aucun pacte d'aucune sorte dans un but politique. Ensuite, il ne faut nullement voir dans les actes des abbés de Cluny, de notre saint en particulier, des projets de monarchie monastique, formulés gratuitement par tel historien moderne. Urbain II n'y songeait pas, quoi qu'on en dise, lui qui favorisait la naissance de Cîteaux, qui adressait à Marmoutiers, à la Chaise-Dieu, à Saint-Victor, aussi bien qu'à Cluny, les moines qui avaient besoin d'un restaurateur de la discipline. Hugues de Cluny savait trop bien par expérience ce qu'il fallait de peines pour unir une seule abbaye à la sienne ; comment aurait-il pu rêver une monarchie monastique, à jamais impossible à raison même de la stabilité, qui est la première loi des enfants de saint Benoît, & les enracine dans des pays toujours distincts, parfois ennemis ?

Les trois caractères que nous avons notés ne se manifestèrent pas tout d'un coup. Le premier, c'est à dire la restauration monastique, fut celui que Dieu voulut d'abord imprimer à Cluny. Mais le bienheureux Bernon, disciple de l'ancienne tradition, ne songea pas, pour ce faire, à constituer une congrégation au sens moderne du mot. Il réunit seulement sous une crosse unique les deux abbayes de Baume & de Gigny qui lui étaient confiées. Après lui, saint Odon, fait abbé de Cluny, laissa libres de vivre à leur guise les moines de Gigny, qui refusaient de suivre l'observance naissante de la nouvelle abbaye. L'agrégation de Bernon était dès lors dissoute. Mais sa manière subsista. Saint Odon, saint Maïeul, & jusqu'à saint Odilon, continuèrent d'une part à grouper sous leur crosse plusieurs abbayes, souvent importantes, comme celles de Saint-Allyre de Clermont, de Saint-Géraud d'Aurillac, de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, & d'autres encore,

que saint Odon gouverna. Sauxillanges eut successivement pour abbés tous ceux de Cluny jusqu'en 1062; saint Odon & le bienheureux Aymard le furent toute leur vie, saint Maïeul pendant quatre ans; des pro-abbés y tinrent par intervalles la place des abbés de Cluny, jusqu'à la date indiquée (1). Ambierle fut dans le même cas depuis le jour où il fut donné à saint Odon, jusqu'à la mort de saint Odilon (2). D'autre part, les grands abbés portaient, par eux-mêmes ou par leurs disciples, l'observance clunisienne à des monastères éloignés, dont ils ne retenaient pas pour cela le gouvernement. C'est ainsi que Saint-Denys, Marmoutiers, recevaient la visite des abbés de Cluny, qui relevaient l'observance dans leurs murs, & les laissaient ensuite à leur propres forces. Mais ce dernier moyen, qui était le plus antique, parut enfin trop peu efficace. Saint Maïeul, mis en demeure de relever des monastères d'importance secondaire, commença à les faire entrer complètement dans la filiation de sa propre abbaye. Cluny en effet fondait des prieurés à l'antique manière, selon la remarque de Thomassin (3). C'était une abbaye qui grandissait en s'entourant de maisons qui étaient ses dépendances, & sans songer à créer une congrégation. Ainsi faisaient les autres abbayes que nous nommions tout à l'heure. Saint-Géraud d'Aurillac possédait soixante-cinq prieurés (4). Ces abbayes étaient de grands fiefs du Saint-Siège, desquels relevaient d'autres fiefs moins importants situés sur les points les plus divers. Saint Maïeul ne trouva rien que de naturel à augmenter seulement le nombre de ces fiefs secondaires, en y enveloppant les monastères dont on voulait lui donner la direction. Si c'étaient des abbayes assez faibles par elles-mêmes, ou bien il en prenait le titre abbatial, ce qui devint de plus en plus rare, ou bien il leur donnait leur vrai nom & en faisait des prieurés. N'était-ce pas en effet ce qu'ils devenaient en mettant leur crosse dans la main

(1) *Gall. Christ.* t. II, col. 374. — Cf. Cucherat, p. 36.
(2) *Ibid.* t. IV, col. 220.
(3) *Loc. cit.*
(4) Pignot, t. II, p. 232.

de l'abbé de Cluny? N'était-ce pas précisément ce qui empêchait de demander ce sacrifice aux abbayes puissantes? Cette réduction d'une abbaye souvent languissante en un prieuré ne faisait que nommer de son vrai nom une situation qui existait dès longtemps, on le voit. Ce fut ce qui advint pour les anciennes abbayes de Paray-le-Monial & de Saint-Marcel de Châlon (1), au temps de saint Maïeul, pour celle de Charlieu, qui d'ancienne abbaye devint prieuré clunisien, au temps de saint Odilon (2). Elle avait eu grandement à souffrir de ses puissants voisins; l'abbé de Cluny avait été même obligé de rebâtir le monastère entier tombé en ruines. Mais enfin, tout cela ne constituait toujours pas un ordre ni une congrégation complète. Il n'y avait toujours qu'une abbaye, dont les dépendances devenaient de plus en plus nombreuses. Elle gouvernait ses prieurés à sa guise, en vertu de l'autorité abbatiale, sans qu'on eût l'idée d'un lien différent à établir entre le chef & les membres. L'abbaye communiquait une grande vigueur à ses prieurés, qui devinrent, sur beaucoup de points, les égaux de bien des abbayes. Cela relevait aux yeux de tout le monde l'idée grande que l'on avait de Cluny; mais on croyait alors qu'il fallait être bien puissant seigneur pour avoir à son tour de grands vassaux. Ce fut seulement au temps de saint Odilon que Cluny, attirant les regards de l'Europe entière, commença à s'adjoindre des abbayes à titre de sujettes.

Le courant d'idées dont nous venons de montrer la source & la nature, était fortifié en outre par une seconde considération, celle de la réaction contre la mainmise des séculiers sur les biens de l'Eglise. Or, pour cette lutte souvent difficile & périlleuse, que pouvaient de petites abbayes isolées, souvent ruinées? Leur tendre la main en leur laissant leur titre paraissait dangereux & inutile aux abbés de Cluny. Le respect de la dignité abbatiale, & l'idée fort nette que l'on

(1) *Mémoires de la Société d'hist. & d'archéol. de Châlon*, années 1844-46, p. 183 & suiv.

(2) *Gall. Christ.* t. IV, col. 1112.

avait alors de l'autorité d'un abbé dans son propre monastère, ne permettaient pas de supprimer la personnalité de ces nouveaux sujets ou alliés. Dès lors qu'arriverait-il? La tyrannie des seigneurs ne trouverait toujours devant elle que des adversaires aussi faibles, quelque réguliers qu'ils fussent devenus. Au milieu des ruines matérielles, la régénération monastique resterait tout aussi difficile; elle le serait même davantage, l'action de l'abbé de Cluny ne pouvant s'exercer sur un abbé, prélat au même titre que lui, comme elle s'exercerait sur un simple prieur. Au contraire, il y avait avantage à ranger ces monastères, comme filles d'adoption, au nombre des dépendances de l'unique abbaye. C'est ce que fit saint Maïeul, par exemple à l'égard de l'antique abbaye de Nantua. Perdue au milieu de ses montagnes, elle était mourante lorsqu'elle fut remise à l'abbé de Cluny; « on ne trou« vait personne pour la gouverner, dit la charte d'union, « située qu'elle était en une région inhabitable (1). » Au contraire, devenue membre de l'abbaye de Cluny, elle participerait comme tous les autres à ses privilèges, & jouirait par conséquent d'une pleine sécurité. Car tout seigneur qui l'attaquerait se heurterait à la puissance même de Cluny, laquelle était grande, on le savait. D'autre part, l'action régénératrice du seigneur abbé s'exercerait puissamment au dedans par l'intermédiaire d'un prieur, dépendant entièrement de lui, mais fort de son prestige & de son autorité. C'est pourquoi, en agrégeant des monastères à l'abbaye de Cluny, les Pontifes romains dans leurs bulles disent qu'ils les unissent à elle « comme membres du monastère ». Cette expression, plusieurs fois répétée dans ces graves documents, résume tout ce que nous venons de dire.

Lorsque saint Hugues prit en main la crosse de Cluny, ces divers principes étaient déjà posés & appliqués depuis longtemps. Il n'en est donc l'inventeur en aucune manière. Ils sortaient de faits généraux, & d'une histoire déjà longue. Le nouvel abbé trouvait une abbaye dont les possessions,

(1) *Gall. Christ.* t. IV, col. 215.

consistant en des prieurés plus ou moins importants, allaient s'accroissant chaque jour, mais dont les devoirs & les charges grandissaient en proportion. Autour d'elle, quelques abbayes, en très petit nombre, groupées dans une situation subordonnée, mais jouissant d'une indépendance très large, & entourées elles-mêmes de leurs prieurés qu'elles gouvernaient comme chefs immédiats. Ce groupement d'abbayes commençait à constituer ce que nous appelons aujourd'hui une congrégation. Le saint qui succédait à cinq autres sur le siège de Cluny était destiné par Dieu à développer considérablement les principes déjà posés, & à donner à ces institutions un relief qu'elles n'avaient pas encore.

En premier lieu, & pour n'y plus revenir, remarquons qu'il poursuit toujours le mode ancien de rénovation monastique. Nous l'avons constaté pour Hirschau, où les coutumes clunisiennes s'introduisirent en la même manière que jadis à Saint-Bénigne de Dijon & à Farfa en Italie. Nous l'avons vu encore à l'occasion des monastères flamands. Mais de plus, au temps de saint Hugues bien plus souvent qu'aux siècles antérieurs, apparaît le lien de *société,* dont nous avons souvent parlé. Hugues l'établit entre Cluny d'une part, & de l'autre des monastères amis ou des bienfaiteurs de l'abbaye. Plus son action s'étend, plus le saint abbé a l'occasion de multiplier les actes de cette sorte. Il n'y avait là rien qui ressemblât à un lien de juridiction. Cependant cette union donnait parfois à l'abbé de Cluny la possibilité d'intervenir, au simple titre de tiers officieux, pour la solution des difficultés que rencontraient ses alliés. C'était donc toujours l'ancienne manière d'agir, mais *en dehors* de l'ordre clunisien proprement dit. Venons à ce qui concerne cet ordre lui-même, & voyons comment le saint abbé le développe & le régit.

Au centre, nous continuons à voir la mère-abbaye s'entourer de ses dépendances immédiates, prieurés plus ou moins puissants, celles, doyennés, ou obédiences. C'est dans cette phalange nombreuse que notre saint continue à faire entrer beaucoup de monastères qu'il fonde ou qu'il reçoit. Ses principes sont absolument les mêmes que ceux de ses devan-

ciers : restauration de l'observance par l'action directe de l'abbé de Cluny sur les monastères, & surtout, nécessité d'une protection dans la lutte contre l'usurpation laïque. Cette dernière raison prend une importance capitale au temps de saint Hugues, nous espérons l'avoir démontré. Le second principe d'action en vient alors à prendre le pas sur le premier. Comme les Souverains Pontifes combattent d'abord les investitures laïques pour arracher le clergé au vice & aux désordres, Hugues veut aussi que ses monastères soient forts pour secouer le joug laïque, afin de suivre pleinement & librement leur règle. Or cette force, un grand nombre ne pourront l'acquérir qu'en devenant membres & parties intégrantes de l'abbaye de Cluny, c'est à dire des prieurés. En effet, que l'on consulte Mabillon, le *Gallia Christiana,* les cartulaires : neuf fois sur dix on trouvera que, si l'on remet tel ou tel monastère à Cluny, c'est parce que l'observance y meurt, c'est parce qu'il est ruiné, qu'un petit nombre de moines seulement y peuvent encore vivre, souvent deux ou trois à peine. En ces conditions, comment laisser là le titre abbatial, & comment le soutenir si on l'y laisse? Hugues, sur ce point, juge absolument comme les abbés & les évêques de son temps. Nous avons vu ce qu'on pensait à la Chaise-Dieu, à Marmoutiers, à Saint-Victor. Voici maintenant le concile de Meaux (1082), présidé par des légats du Saint-Siège; il décide que les abbayes trop faibles pour nourrir douze moines avec leur abbé seront soumises à Marmoutiers ou à Cluny (1). Et pour que le doute ne soit pas possible sur le sens de ce décret (2), immédiatement le comte de Dammartin remet à l'abbé de Marmoutiers l'abbaye de la Celle-en-Brie, qui se trouvait dans ce cas. Après hésitations, l'abbé Barthélemy se décide à l'accepter, & y met un prieur avec quelques moines. C'est donc là une discipline qui n'est en aucune façon particulière à saint Hugues. Le grand abbé ne pense pas autrement que les chefs de l'Eglise de France.

(1) *Annal. Bened.* t. V, lib. LXVI, n. XXVII.
(2) « Quam ob rem », dit Mabillon.

Non seulement il n'a point une préférence toute systématique pour les prieurés, mais nous allons voir maintenant qu'il élargit ses vues bien au delà de l'horizon précédemment ouvert aux abbés de Cluny. En ce qui touche les anciennes abbayes réduites en prieurés, notons un trait qui a échappé à tous les historiens, & qui est pourtant certain d'après les textes les plus positifs. Il est caractéristique de saint Hugues. Nous voulons parler des abbayes qui devenaient prieurés en s'adjoignant au monastère de Cluny, mais auxquelles Hugues conservait au moins un pro-abbé ou prieur-abbé. Il est certain en effet qu'il en fut ainsi pour plusieurs de ces monastères. L'*Ordo Cluniacensis* de Bernard nous parle en termes exprès de ces prieurés *qui sunt cum abbate* (1). Ceux-ci jouissent de certains droits que n'ont pas tous les autres. Et l'histoire vient éclairer ce texte, si précis par lui-même. Par exemple, le prieuré de Puntido, au diocèse de Milan jadis, & aujourd'hui de Bergame, eut des abbés jusqu'au temps de la congrégation de Sainte-Justine (2). En 1095, nous y voyons mourir l'abbé Albert. Cependant Pierre le Vénérable en ses lettres le qualifie de prieur (3). Saint-Eutrope de Saintes est aussi qualifié de prieuré clunisien. Nous avons même une charte de l'abbaye de Montierneuf, où Gérard de Saint-Eutrope est qualifié prieur de ce monastère, comme au *Gallia Christiana* (4). Or, nous voyons que le successeur de ce prieur Gérard, Ponce II, élu en 1110, est qualifié d'abbé par l'évêque de Saintes, Pierre de Soubise (5). Le prieuré de Coinci, fondé par le comte Thibaut de Champagne, est de même qualifié *abbatiola*, onze ans après sa fondation, dans une charte épiscopale (6). Les prieurés de Payerne, au diocèse de Lausanne, & ceux d'Arles-sur-Tech & de Camprodon, dans les provinces pyrénéennes, devaient jouir

(1) P. I, cap. XVI.
(2) *Annal. Bened.* t. V, p. 322.
(3) Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 500.
(4) T. II, col. 1095. — Voir Collect. Moreau, t. XL, p. 25.
(5) *Gall. Christ.* t. II, col. 1119. Cf. *Hist. de l'Eglise santone*, t. I, p. 418.
(6) *Gall. Christ.* t. X, Instrum. col. 99.

de la même faveur. Car, au temps où l'ordre de Cluny dut constituer un chapitre général, où les supérieurs des monastères siégèrent au rang que leur assignait leur dignité, les prieurs de ces trois maisons prirent place avant tous les autres, même avant le grand-prieur de Cluny, & immédiatement après les abbés. Cela ne pouvait provenir que de la dignité abbatiale dont ils étaient revêtus, bien que portant seulement le titre de prieurs (1). Il se pourrait enfin que Saint-Orens d'Auch ait été dans le même cas. En effet, d'une part il n'est pas nommé au XIIe siècle parmi les prieurés considérés comme dépendances immédiates de Cluny (2); d'autre part nous voyons que l'abbé de Cluny, en prenant possession de ce monastère, laissa la crosse entre les mains de l'abbé qui le gouvernait alors. Car, en 1068, deux ans après l'accession de Saint-Orens à l'abbaye de Cluny, cet abbé se trouvait au concile d'Auch, où il défendait comme abbé les immunités de son monastère (3). Thomassin cite un curieux exemple d'une mesure semblable au XIIe siècle. Il s'agit d'un monastère de chanoines réguliers, qui sollicite de l'évêque la dignité abbatiale pour son prieur, dans le but de lui donner plus d'autorité dans le gouvernement (4). Nul doute que le motif de saint Hugues ne fût le même, lorsqu'il instituait ces prieurs-abbés. On peut remarquer en effet que tous les monastères cités plus haut sont éloignés de la mère-abbaye, & que d'ailleurs ce ne sont pas les plus illustres. Ainsi lorsque le grand abbé réduisait en prieurés de vieilles abbayes alors déchues & démantelées, c'était pour leur communiquer la force de

(1) Pignot, t. II, p. 320, se réfère à Yepez.

(2) D'Achery, *Spicil.* fol. t. III, p. 477.

(3) *Gall. Christ.* t. I, Ausc. Instrum. col. 171.

(4) *Loc. cit.* n. IX, p. 854. Seulement Thomassin paraît dire, dans le commentaire qu'il fait du texte dont il n'apporte que des extraits, que cette collégiale devint par là même une abbaye. C'est dépasser les termes de la charte, qui vise évidemment la personne du supérieur toute seule, & non pas le monastère. (V. le texte intégral, D'Achery, *Spicil.* fol. t. III, p. 497.) Au château de Montlhéry, il y avait aussi une collégiale gouvernée par un abbé. (*Cartulaire de Longpont*, p. 26.)

Saint-Pierre de Cluny. Lorsqu'elles se trouvaient dans des conditions où cette communication devenait plus difficile, on voit comment il n'hésitait pas en certains cas à pourvoir à leur sûreté par cette situation mixte que nous venons d'indiquer. Un dernier exemple achèvera de prouver quels étaient les mobiles de sa conduite. En fondant le prieuré de Saint-Martin de Tarentaise, il agréa la condition stipulée par l'évêque de cette ville, à savoir que, si ce prieuré atteignait le nombre voulu de douze moines, il serait érigé en abbaye(1). Cela n'arriva pas en fait, car ce petit prieuré ne fit jamais que végéter. Mais le principe est là.

Un mot encore sur ces prieurés gouvernés par des abbés. C'est eux que vise principalement la bulle de Pascal II, donnée en 1107, défendant d'instituer à l'avenir des abbés dans les celles ou prieurés de Cluny qui n'en avaient pas à cette date. On a voulu voir là l'exposé d'un principe, & c'est sur ce document que s'est basée l'opinion que Cluny professait une horreur particulière pour les abbayes dans son ordre. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici prouve que c'est exagérer singulièrement la portée de cette bulle pontificale. Sans doute, la forme donnée par saint Hugues aux prieurés pourvus d'un abbé n'aura pas produit tous les résultats qu'il en attendait. Car la bulle est datée de 1107, au terme de sa carrière; tandis que l'*Ordo Cluniacensis,* en précisant l'existence de cette institution, nous reporte à cinquante ans plus tôt. Peut-être le saint abbé aura-t-il rencontré dans ces prieurés quelques-unes des difficultés auxquelles il se heurtait dans les abbayes, & alors, sans dépouiller de leur droit acquis ceux qui bénéficiaient encore de cette institution, il aura voulu en empêcher la propagation. C'est, à notre avis, l'explication la plus précise & la plus saine de la bulle de Pascal II.

Voici maintenant que, autour de l'abbaye enrichie de tant de prieurés, se groupent plusieurs autres abbayes puissantes. Hugues n'avait pas de raisons pour vouloir enlever à celles-ci leur crosse & leur titre séculaire. Au contraire de ce que

(1) V. Pignot, t. II, p. 242.

nous trouvons dans l'histoire de celles qui devinrent prieurés, nous constatons presque toujours l'état matériellement prospère de celles qui furent reçues comme abbayes ; domaines étendus ; bons rapports avec les familles seigneuriales, qui le plus souvent prennent l'initiative de la restauration morale par Cluny. Le saint abbé trouvait donc là des points d'appui & des garanties de sécurité pour opérer le bien. Il pouvait y avoir de grandes difficultés, il y en eut presque toujours. Mais Hugues voyait que le monastère, une fois ramené à l'observance, aurait la force de lutter contre les attaques possibles du dehors ; & il entreprenait l'œuvre. Nous savons d'ailleurs qu'il ne se montrait pas désireux outre mesure de pareilles tâches. Mais une question se posait. Ces monastères gardant leurs abbés, parfois forts de grands privilèges, comment les maintenir dans la droite ligne, après les y avoir ramenés ? Il n'y avait plus à songer à réunir toutes ces crosses dans la même main, ni à laisser à chaque monastère le soin de se conserver tout seul. Les conditions n'étaient plus celles du VIII[e] siècle ni même de l'an mille. De même que le roi prenait de plus en plus d'action sur les provinces vassales de la couronne, de même les grands abbés ne songeaient plus à laisser une indépendance absolue aux abbayes qui s'étaient soumises à leur crosse. En Allemagne, où le mouvement politique était moins accentué, saint Guillaume de Hirschau entendait de son côté la vassalité monastique à peu près à l'ancienne manière ; mais l'expérience prouva que le temps n'était plus à cela, parce que les hommes avaient changé. En France, l'expérience avait depuis longtemps prononcé. Hugues, fidèle disciple de saint Benoît, se servit, pour résoudre le problème, du pouvoir même de l'abbé dans son monastère. Ce pouvoir opposait un obstacle à une ingérence étrangère dans le détail de la vie conventuelle ; mais si l'abbé de Cluny était une fois sûr de celui qui régirait les monastères placés sous sa tutelle, n'était-il pas, par là même, sûr de la ligne dans laquelle ces monastères marcheraient ? En conséquence, le lien qu'il établit entre Cluny & les abbayes qui formaient désormais avec lui un ordre ou congrégation,

consista précisément dans l'institution des abbés. Dans toute abbaye où Cluny pénétrait, il apportait donc deux conditions : 1° l'institution de l'abbé serait libre de toute pression laïque ou séculière ; 2° l'abbé de Cluny devrait y avoir une part prépondérante. La première condition était celle qui avait fait la force de Cluny, & l'avait conservé pur ; elle devait produire les mêmes effets dans les autres abbayes. La seconde devait assurer la durée de l'œuvre accomplie, en ne permettant l'accession du siège abbatial qu'à des hommes certainement imbus des principes de Cluny.

Aussi, dans les derniers jours de saint Hugues, la forme que l'ordre clunisien affectait était celle-ci : 1° une abbaye puissante, dont un grand nombre de prieurés, celles, ou doyennés, formaient les membres ; 2° une vingtaine d'abbayes, avec leurs dépendances, formant autour d'elle & avec elle ce que nous appellerions aujourd'hui une congrégation. Voyons plus en détail quelle était l'autorité de l'abbé de Cluny sur ces deux classes de monastères.

En ce qui concerne les prieurés, l'abbé de Cluny avait tout droit d'intervenir, quand il le jugeait utile, dans leur gouvernement & leur vie intime. N'était-il pas leur seul & unique abbé ? Aussi est-ce lui qui préside à leur fondation, soit que l'abbaye même y envoie ses moines, soit qu'un autre prieuré déjà fort y envoie les siens. Nous avons vu notre saint fonder la Charité, puis Saint-Martin-des-Champs. Nous le voyons intervenir dans la fondation d'autres maisons qui ne naissent pas de l'abbaye directement. C'est lui qui négocie avec Ives de Chartres l'érection du prieuré de Sainte-Madeleine du Petit-Beaulieu, que désiraient fonder les moines de la Charité(1). Hugues n'intervenait pas toujours, mais on voit qu'il en avait le droit. C'était une affirmation par les faits du principe de dépendance immédiate de tous ces monastères secondaires, qui étaient considérés comme *celles* de la grande abbaye. De ce principe dérivait une conséquence déjà signalée, c'est à dire la communication à tous ces mêmes

(1) V. ci-dessus, p. 475.

monastères, quelle que fût leur importance, des privilèges accordés par les Pontifes romains à Cluny. Formant corps avec l'abbaye, ses prieurés participaient à sa vie, & par suite à ses droits. Sans parler des bulles pontificales, un document important pour l'histoire de Cluny affirmera un jour l'étroite cohésion de cet ensemble; nous voulons dire l'acte par lequel Louis VI de France prend sous sa royale protection l'abbaye de Cluny, dix ans après la mort de saint Hugues (1). « Depuis la fondation de l'ordre clunisien, dit la charte royale, « il a été de règle que l'abbé de Cluny dispose de ses prieu- « rés comme de sa chose propre. » De là venait que ces monastères se trouvaient abrités sous sa protection, avant même que le roi leur eût accordé la sienne, qui était beaucoup moins désintéressée. Il reste en outre de nombreux monuments qui attestent le rôle de défenseur dont le saint abbé se trouvait investi en faveur de ses prieurés. C'est, par exemple, le prieur de Saint-Lizier (2), qui, du pied des Pyrénées, écrit à l'abbé de Cluny pour réclamer sa protection contre les exactions d'un puissant dignitaire (1090). Nous avons vu aussi en détail comment saint Hugues avait eu à négocier en faveur du florissant monastère de Souvigny. Nous croyons donc suffisamment établi le fait de cette association intime entre l'abbaye & ses membres, association fondée sur l'essence même du pouvoir abbatial selon la règle de saint Benoît; si bien que l'on peut la retrouver dans d'autres agrégations monastiques du même temps, à Marmoutiers par exemple (3).

Le principe d'où sortaient ces avantages pour les prieurés & cette charge pour l'abbé, mettait en la main de celui-ci la nomination des prieurs. « L'abbé de Cluny, dit encore le « diplôme de Louis le Gros, confie le gouvernement & la « garde de ces monastères à ceux de ses moines qu'il lui « plaît de choisir, sans aucune élection faite par les religieux,

(1) *Biblioth. Cluniac.* col. 575.

(2) Collection Moreau, t. XXXVI, p. 96.

(3) V. *Histoire de Marmoutiers*, par dom Martène, publiée par la Société archéologique de Touraine.

« sans aucune désignation faite par qui que ce soit; & il « rappelle ou transfère ces prieurs établis par lui, lorsqu'il « juge bon & utile de le faire. » Là encore les faits sont probants. Tandis que saint Hugues laisse le vénérable prieur Gérard gouverner trente ans la Charité-sur-Loire, il change fréquemment les prieurs de Sauxillanges; de 1063 à 1078, soit en quinze ans, nous en comptons six; mais le septième reste en fonctions durant dix-sept années consécutives (1). A Longpont, nous trouvons quatre prieurs en quinze ans. Nous nous rappelons l'histoire de la fondation en Angleterre de Saint-Pancrace de Lewes, par le moyen du prieur Lanzon. Vint le jour où il y eut à pourvoir au gouvernement d'une nouvelle maison. « Il y avait à Lewes, nous dit une ancienne chronique de Thetford (2), un moine fort distingué par sa science & sa vertu; il se nommait Etienne. Il avait eu le bonheur d'avoir pour père spirituel le très saint abbé Hugues, qui lui avait donné en Bourgogne l'habit monastique & avait reçu sa profession. Et comme un bon arbre porte de bons fruits, un si saint maître avait produit un saint disciple. A Lewes il tenait la place du dit abbé, de concert avec le vénérable Lanzon; & les frères lui étaient si attachés, par la grâce du Saint Esprit, qu'ils se promettaient bien de trouver en lui un second père, si leur prieur vénéré venait à disparaître. » Pourtant un jour, Lanzon donna l'ordre à Etienne de se rendre au prieuré de Thetford. Cet ordre, il venait de le recevoir lui-même de l'abbé de Cluny. Mais lorsque les frères en eurent connaissance, ce fut un deuil général parmi eux. Un des meilleurs moines, Eustache de Beauvais, plus tard prieur lui-même de Saint-Pancrace, témoignait de son chagrin d'une manière plus marquée, trop peu mesurée peut-être. Lanzon lui répondit doucement en disant : « L'ordre « du seigneur abbé ne laisse point place à des réclamations; « il faut qu'Etienne se rende à Thetford, pour gouverner ce « monastère. Obéissons donc, frères, à ce qu'ordonne Hugues

(1) *Gall. Christ.* t. II, col. 375.
(2) *Monasticon Anglicanum* (1825), t. V, p. 152.

« notre père très saint, afin de donner satisfaction au comte « Roger Bigot, le fondateur, qui est en Angleterre le pre- « mier après le roi, par sa puissance & par l'estime qu'il « s'attire. Qui de vous aime Etienne plus que je ne l'aime? « Si j'y puis quelque chose, Dieu aidant, il reviendra bientôt « parmi nous. » Cette promesse consola un peu les frères, qui avaient grande confiance en leur saint prieur; & ils laissèrent Etienne partir pour Thetford, mais non pas sans pleurer beaucoup.

Ce récit tout intime & plein de fraîcheur nous fait pénétrer dans la vie de ces prieurés clunisiens; & celui-là était bien loin de la mère-patrie. L'histoire de Saint-Pancrace de Lewes nous dit encore autre chose; elle nous montre les prieurés clunisiens devenant à leur tour chefs d'autres monastères, & constituant ainsi entre eux une hiérarchie au-dessous de la mère-abbaye. Lewes avait sous sa dépendance Prittlewel, Horton, Farleigh, Castleacre; celui-ci à son tour devint chef de cinq autres prieurés, dont un de moniales. Le prieur de Saint-Pancrace exerçait sur toutes ces maisons une autorité fort étendue. Il est vrai de dire que le comte de Surrey, en fondant son monastère, avait stipulé avec le plus grand soin cette liberté pour ce prieuré, dont il faisait ainsi presque une abbaye. Cela n'empêchait pas Hugues de Cluny de prendre d'autorité, à l'occasion, un des moines de Lewes pour lui donner une autre mission; & le prieur n'avait garde de voir là une infraction aux conventions passées avec le noble comte. Le fait même de ces stipulations, si soigneusement détaillées dans la charte de Guillaume de Surrey, prouve qu'il s'agissait là d'une exception, par conséquent que les prieurs, fondateurs de prieurés en troisième ligne, ne jouissaient pas toujours sur eux de droits aussi étendus que celui de Lewes.

En fait, les prieurs dont les monastères étaient assez puissants pour fonder d'autres maisons, Gérard de la Charité par exemple, qui en compta cinquante-deux pour ses filles au XI[e] siècle, jouissaient de droits & de privilèges considérables. Une singulière anecdote, rapportée par Mabillon, nous

donne quelques vues sur ce point de l'organisation clunisienne (1). Dans une des maisons fondées par Gérard, celui-ci avait nommé prieur un moine, qu'il avait probablement demandé à Cluny. Tout allait bien dans le nouveau prieuré, lorsque arriva la fête de saint Nicolas. Les moines demandèrent si l'on chanterait à matines les pièces propres de l'office du saint. Le prieur répondit que non, parce qu'on ne les chantait pas à Cluny (2).

— Mais on les chante à la Charité, ripostent les moines; & ce, par ordre de Gérard lui-même.

— Nous sommes Clunisiens, reprend le prieur, & on ne chantera ici que ce qui se chante à Cluny.

Les frères insistent; & le prieur se croit obligé d'ordonner les verges pour les plus obstinés. L'heure du coucher arrive & tout le monde s'endort. Mais, au milieu de leur premier sommeil, les frères s'éveillent en sursaut en entendant une voix sonore, qui chante à gorge déployée l'antienne *O Christi pietas,* précisément l'antienne de saint Nicolas, alors de composition récente, & devenue plus tard si populaire. La surprise de tous est au comble quand on constate que c'est le prieur lui-même qui chante ainsi tout en dormant. On l'entoure, on l'éveille. Mais il fait signe à tout le monde de regagner le lit, jugeant que c'était assez troubler le silence nocturne sans y ajouter ses explications. Le matin venu, on eut le mot de l'énigme, & ce fut le prieur qui le donna humblement. Saint Nicolas lui était apparu durant son sommeil, &, d'une main vigoureuse, lui avait rendu les coups de verge distribués la veille aux moines, jusqu'à ce que le patient eût consenti à entonner de sa plus belle voix l'antienne interdite par lui à l'office. On l'en croyait à peine; mais il n'hésita pas à montrer sur ses épaules les traces des coups qu'il avait reçus. Peu après il partait pour la Charité, & priait Gérard de le décharger de son office.

— Pourquoi donc? demanda le saint homme.

(1) *Annal. Bened.* t. V, p. 215.

(2) C'est la vérité, d'après l'*Ordo Cluniac.* de Bernard, p. II, cap. XXXII. Udalric ne parle pas de cette fête.

— Parce qu'il m'en a trop cui, répondit le pauvre prieur, qui raconte alors tout ce qui s'est passé. A ce récit, dit-on, Gérard se mit lui-même à chanter l'antienne ; puis, afin de prévenir pareilles difficultés, rendit une ordonnance obligeant toutes les celles de la Charité à chanter cette même pièce en la fête de saint Nicolas. Le lecteur tirera lui-même les conclusions qu'appelle ce récit, quant aux droits du prieur de la Charité.

Sur un autre point encore, les prieurés dépendants de Saint-Pierre jouissaient d'un droit qui mérite d'être noté, celui de recevoir des novices. Bernard de Cluny (1) & Udalric (2) s'accordent à l'affirmer. Les coutumes de Hirschau, tirées en majeure partie de l'ouvrage d'Udalric, ne sont pas moins nettes (3), & étendent même ce droit au delà de ce qu'il était à Cluny. Chez nos Clunisiens, en effet, les prieurés recevaient des novices ; mais la profession de ceux-ci devait avoir lieu à Saint-Pierre de Cluny. Tous pouvaient se dire : *Vadam & videbo visionem hanc magnam* (4). Mais il y a une observation importante à faire. En ce temps-là persévérait une distinction, dont le Pontifical romain a gardé la tradition. L'on distinguait nettement entre la profession & la bénédiction, qui toutes deux devaient avoir lieu pour que le novice fût considéré comme reçu complètement dans l'ordre. La profession consistait dans les deux rites principaux indiqués par notre bienheureux père saint Benoît en sa règle, savoir : l'émission des trois vœux monastiques, dont ferait foi une charte signée par le profès, puis le chant du verset *Suscipe me, Domine*. Quant à la bénédiction, elle consistait dans les prières que l'abbé avec toute la communauté chantait pour le novice, dans la bénédiction des habits qu'on lui remettait alors, & surtout de la coulle bénédictine, que le novice ne portait pas. Cette cérémonie signifiait son admission dans l'ordre, tandis que la profession formulait l'engagement pris

(1) *Ordo Cluniac.* part. I, cap. XVI.
(2) *Consuetud. Cluniac.* lib. II, cap. I.
(3) Cap. II.
(4) Exod. III, 3.

de son côté par le novice tant envers l'ordre qu'envers Dieu. Or, on ne considérait pas à Cluny que l'une des deux parties du contrat dût nécessairement passer avant l'autre, la profession avant la bénédiction ; pourvu qu'elles fussent toutes deux accomplies, peu importait que l'on commençât par l'une ou par l'autre (1). De là cette règle que nous voulions expliquer, en vertu de laquelle, dans des circonstances données, le novice pouvait recevoir la bénédiction dans un des prieurés clunisiens, avant d'avoir émis sa profession. Celle-ci ne pouvait avoir lieu qu'au monastère chef d'ordre, *ad capitale monasterium,* dit Bernard. Mais, si dans ses voyages le seigneur abbé trouvait qu'il fallût bénir ici ou là des novices, il le faisait, quitte à les voir venir ensuite faire profession à Cluny. Dès l'heure de cette bénédiction, ils étaient admis dans l'ordre ; & l'on peut dire, si l'on veut, qu'on les considérait comme tacitement profès. Il fallait cependant des raisons pour agir ainsi, la crainte d'une mort imminente, ou une autre cause raisonnable ; Udalric précise en disant : par exemple, l'éloignement de Cluny. Bernard ajoute que, dans tous les prieurés gouvernés par des abbés, les novices recevaient aussi de droit la bénédiction de leur supérieur immédiat. Hirschau admettait que, dans les prieurés puissants de sa dépendance, la profession pût être émise comme à la mère-abbaye ; mais Cluny n'allait pas si loin.

Outre ce que nous venons de voir au sujet des droits dont jouissaient les prieurés de l'abbaye, n'oublions pas que parmi eux il en était auxquels leurs fondateurs ou leurs patrons séculiers avaient acquis des prérogatives particulières. Le Saint-Mont, dans les Pyrénées, Souvigny, Saint-Pancrace de Lewes, en ont été pour nous des exemples. Il est facile de comprendre que, par l'accroissement de puissance qu'avaient reçu durant un siècle nombre de prieurés dépendants

(1) Il est à remarquer que le Pontifical romain a conservé cette interprétation ; lorsqu'il s'agit de la profession religieuse que doit émettre l'abbé élu d'un monastère, quand il n'est pas déjà religieux, la cérémonie comporte d'abord la bénédiction, puis la profession, qui ne vient qu'en second lieu. (*De benedictione abbatis.*)

de Saint-Pierre de Cluny, une nouvelle évolution allait encore s'opérant dans le principe de cette dépendance. Tout à l'heure nous préciserons. Il nous faut maintenant porter nos regards sur les abbayes clunisiennes.

Aux derniers jours de saint Hugues, il y avait vingt abbayes réunies sous son gouvernement (1). Nous l'avons remarqué, le lien principal qui les retenait dans la dépendance de Cluny était l'institution de l'abbé. C'est à dessein que nous ne disons pas la nomination ; car il y avait une grande variété de formes dans cette intervention du seigneur abbé de Cluny en ces occasions. Ainsi, à Montierneuf, que Cluny avait reçu dès sa fondation des mains du duc d'Aquitaine, l'abbé de Cluny nommait lui-même au siège abbatial. Une bulle de saint Grégoire VII lui donnait positivement ce pouvoir. Il en était de même à Moissac, Hugues le constate lui-même en écrivant aux moines de cette abbaye. Nous l'avons vu encore envoyer à Saint-Germain d'Auxerre son neveu Hugues de Montaigu. A Beaulieu, enfin, il nommait seul. Mais, outre les résistances qu'il rencontrait souvent pour faire accepter l'homme de son choix, il y avait encore des différences à observer même lorsque le droit était aussi net. Parfois, comme pour Beaulieu, la bulle pontificale obligeait Hugues & ses successeurs à prendre leur élu dans le sein même de l'abbaye de Cluny. D'autres fois, ils étaient libres de le choisir parmi les moines du monastère qu'il fallait pourvoir. Ailleurs le droit d'intervention du seigneur abbé se trouvait plus limité. Ainsi, à Gigny, tout ce qu'il pouvait

(1) En voici les noms : Moissac, Saint-Martial, Userches. Figeac, Beaulieu, Menat, Thiers, Mozac, Montierneuf, Saint-Jean d'Angély, Maillezais, Baigne, Saint-Bertin, Saint-Vulmar, Saint-Germain d'Auxerre, Vézelay, Baume, Gigny, Saint-Gilles, Saint-Benoît du Pô. Au XVIe siècle ce nombre était diminué de plus de moitié, pour bien des raisons. Au XIIIe siècle Cluny avait fondé en Écosse l'abbaye de Paisley, au diocèse de Glasgow M. Pignot (t. II, p. 243) dit que Gigny fut réduit en prieuré par saint Hugues. Gigny resta une abbaye, aux conditions que l'on verra tout à l'heure. Ce fut seulement bien avant dans le XIIe siècle qu'elle fut réduite en prieuré. (*Gall. Christ.* t, IV, col. 219.) La bulle de saint Grégoire VII qui la soumettait à Cluny prouve suffisamment qu'elle ne perdait pas ses abbés.

était de présider l'élection, en personne ou par un mandataire, & d'accorder ou de refuser son approbation au choix qu'avaient fait les moines. Il en allait de même à Maillezais. Le lecteur se rappelle sans doute le récit que nous avons fait de l'élection du saint moine Goderan comme abbé de ce monastère. Le chapitre procéda lui-même à cet acte, sous la présidence de saint Hugues; puis on rédigea une charte dont les termes singulièrement mesurés donnent beaucoup à penser. Les moines déclaraient avoir élu Goderan, après un préambule où l'on constatait que l'élection par le chapitre était l'usage & la loi de Maillezais. Puis on consignait avec soin que, en élisant un moine de Cluny, « l'on conservait avec le « seigneur abbé Hugues une *union de charité toute fraternelle,* « telle qu'elle avait existé avec son prédécesseur. » Pas un mot de sujétion; l'on traitait l'abbé de Cluny en bon frère. Pas un mot non plus du droit de confirmation ou de veto chez l'abbé de Cluny; mais l'on veut bien noter que l'élection s'est faite « sous sa présidence ». L'on conviendra que l'on trouve dans cet acte peu de traces des dispositions qui eussent pu faciliter l'influence de saint Hugues. Il lui fallait avoir de son côté le Saint Esprit pour parvenir à faire agréer en pareilles circonstances l'homme qu'il croyait utile à une abbaye. Maillezais, retenu par un lien si faible, le rompit de bonne heure; mais dans son indépendance il trouva la ruine moins de cent ans après l'élection de Goderan. Un redoutable voisin, le sire de Lusignan, put en avoir raison, dès qu'il n'y rencontra plus la puissance de Cluny (1).

A Saint-Jean d'Angély, les dispositions n'étaient pas meilleures. En 1103 le siège abbatial vint à vaquer. Saint Hugues voulut y nommer un de ses moines, Henri, fils de Guillaume d'Aquitaine. Refus des moines poitevins. Il fallut en venir à un arbitrage. Les hauts dignitaires qui s'entremirent purent enfin réunir le consentement des deux parties sur un accord : Saint-Jean d'Angély acceptait Henri, que le seigneur Hugues de Cluny lui envoyait; mais à sa mort les religieux seraient

(1) Pignot, t. II, p. 219. — Ci-dessus, p. 105.

libres d'élire un nouvel abbé, qu'ils pourraient choisir à Cluny ou ailleurs. C'était l'annonce d'une rupture, & elle ne manqua pas de se produire. Le successeur de Henri fut un moine de l'observance de Cluse. Cette abbaye éloignée avait en effet des possessions en Poitou, & entretenait des relations avec les monastères de cette contrée (1). Dès lors Saint-Jean d'Angély se plaçait à l'égard de Cluny sur la même ligne que Reading & Ramsey en Angleterre. Hugues n'avait pu prévenir ce résultat. Se refuser à la transaction consentie par les arbitres n'eût fait qu'avancer l'heure de la rupture. On voit quelles difficultés Hugues trouvait à exercer son droit, combien même ce droit était restreint en plus d'une circonstance.

Des obstacles d'un autre genre s'opposaient encore à l'exercice plein & entier de cette prérogative. Partout où il entrait, le saint abbé apportait le principe qui avait protégé Cluny, c'est à dire la liberté de l'institution de l'abbé par rapport aux influences étrangères. Lorsqu'il nommait seul, c'était en grande partie pour supprimer ces influences. Mais il ne le pouvait pas toujours. Il y avait alors à maintenir dans les limites de leur devoir toutes les personnes que la coutume autorisait à figurer à cette élection. L'importance même des abbés dans l'état chrétien, l'étendue de leur juridiction, les rapports que la propriété du sol créait entre eux & les seigneurs, toutes les considérations enfin qui leur avaient ouvert les portes des conciles, portaient à l'assimilation entre l'élection d'un abbé & celle d'un évêque. Les paroles du concile romain de 1080, réglant l'appel à l'élection du peuple & du clergé, selon l'antique usage, s'appliquaient aussi bien aux abbés qu'aux évêques ; le concile statuait sur l'élection « du pasteur d'une église quelconque » (2) ; or l'abbé était pasteur non seulement de ses moines, mais le plus souvent des vassaux de tout ordre qui peuplaient les domaines du monastère. C'est pourquoi nous voyons concourir tout ce

(1) *Annal. Bened.* lib. LXIX, n. xxxix.
(2) Ap. Labbe, *Concil.* t. X, col. 382.

monde, par exemple, à l'élection de saint Arnoul pour le siège abbatial de Saint-Médard de Soissons (1). Ainsi encore, à Maillezais, avons-nous vu apparaître l'évêque de Poitiers, le duc d'Aquitaine, plusieurs autres seigneurs, avec les « fidèles » de l'abbaye, qui tous appuient & « confirment » l'élection de Goderan. Mais s'ils ne s'accordaient pas aussi heureusement, que pouvait-il arriver? De tous côtés alors les monastères avaient pour *avoués* des seigneurs plus ou moins puissants, chargés par eux de défendre leurs domaines contre les agressions armées. Mais ces seigneurs, qui portaient même souvent le titre d'abbés-comtes, jouissaient naturellement d'un grand crédit auprès des moines, soit par l'estime, soit par la crainte qu'ils inspiraient. Le droit de patronage leur donnait le moyen d'exercer leur action au moins autant à l'intérieur des monastères qu'à l'extérieur. En plus d'un cas, ce patronage avait secondé l'œuvre d'une réforme; il l'avait même provoquée. Mais il n'en allait pas toujours ainsi; &, dans une élection, les avoués ou patrons pouvaient grandement nuire au succès du candidat que l'abbé de Cluny désirait voir élire. Hugues n'était pas sans connaître ce danger. Or, avant tout, il avait à cœur de sauvegarder le principe inscrit par Guillaume le Pieux dans la charte de fondation de Cluny, & de procurer dans ses monastères l'institution des abbés en dehors de l'influence de tout patronat laïque. Sans doute il eût pu, dans ce but, s'appuyer sur l'autorité royale; car, durant les XIe & XIIe siècles, les rois de France menèrent une guerre à outrance contre les avoués qui se montraient oppresseurs des monastères en quelque façon. Sur ce point Cluny travaillait d'accord avec la royauté. Mais celle-ci prouva trop tôt que ses réels services étaient pour une large part motivés par des vues politiques. Il fallait affaiblir les vassaux trop puissants; leur arracher les terres d'Eglise était à coup sûr un moyen d'y parvenir; car la noblesse en possédait beaucoup. Mais, en chassant l'influence des avoués, les rois ne faisaient guère que changer pour les

(1) *Annal. Bened.* t. V, lib. LXIV, n. CXXVI.

monastères le nom du maître; & leur influence tendait à se substituer partout à celle des seigneurs évincés (1). Saint Hugues n'eût voulu à aucun prix conniver à ces calculs. Aussi restait-il seul en présence de tant de difficultés accumulées sur ce point des élections abbatiales. On s'explique aisément qu'il aimât mieux, lorsque cela était possible, nommer lui-même les abbés; on s'explique aussi qu'il ne pût même songer à courir tant de risques, lorsqu'il se trouvait en face d'un monastère ruiné, matériellement ou spirituellement. C'était une grave raison de plus pour rattacher ces vieilles abbayes en décadence à Cluny même, à titre de prieurés.

L'abbé une fois institué dans une des abbayes vassales, saint Hugues tenait encore du Saint-Siège en beaucoup de cas un pouvoir de correction, analogue à celui des visiteurs dans les congrégations modernes. Mais ce droit n'était pas toujours exprimé dans les bulles pontificales; &, d'après les dispositions qui se manifestaient assez souvent dans ces monastères, on comprend que l'exercice du pouvoir correctif ne fût pas toujours aisé. D'ailleurs, il n'y avait aucune règle posée pour cet exercice, ni quant au temps ni quant au mode. Nous l'avons vu se produire par lettre à l'égard de la fidèle abbaye de Moissac. Une fois ou deux seulement, les bulles pontificales mentionnent le droit du seigneur abbé à déposer de son autorité propre un abbé qui régirait mal son monastère. C'est à propos de Saint-Bertin que le bienheureux Urbain II exprime cette clause; mais on sait si à Saint-Bertin il eût été possible d'agir ainsi sans soulever des protestations voisines de la révolte ouverte.

Enfin, en certains cas urgents, l'abbé de Cluny se déclarait le protecteur de ses abbayes, ainsi que saint Hugues le fit pour celle de Vézelay dans la tourmente que nous avons décrite. Mais les interventions de ce genre étaient beaucoup plus rares en faveur des abbayes qu'en faveur des prieurés; nous avons dit pour quelles raisons.

(1) Luchaire, *Hist. des institutions monarchiques de la France* (987-1180), t. II, p. 91 & suiv.

Tels étaient les droits de l'abbé de Cluny à l'égard des abbayes. Celles-ci, dans leur vie particulière, jouissaient d'ailleurs d'une autonomie à peu près complète; ce qui rend moins excusables leurs perpétuels efforts pour briser les liens si peu étroits qui les unissaient à leur chef, & dont elles bénéficiaient bien plus qu'elles n'en souffraient. En premier lieu, chacune de ces abbayes conservait ses privilèges particuliers, qui étaient souvent considérables. Même elle pouvait les accroître selon que la bienveillance du Siège apostolique, des évêques, ou des seigneurs laïques, le permettait. Autre prérogative : les abbés clunisiens admettaient leurs novices, recevaient leur profession, les bénissaient, en la manière usitée à Cluny; & la mère-abbaye considérait comme ses enfants les profès de Moissac ou de Saint-Martial, par exemple, au même titre que ceux de Saint-Pierre de Cluny (1). Tout au plus se montrait-elle plus prodigue pour ces derniers lorsqu'il fallait prier pour le repos de leurs âmes. Si quelque profès de Vézelay ou de Montierneuf désirait venir vivre à Cluny, le seigneur abbé l'y recevait, à son rang de profession. Mais, fidèle au précepte de saint Benoît, il ne l'accueillait pourtant que si l'abbé de Vézelay ou celui de Montierneuf avait consenti à ce transfert.

Enfin, chacun de ces monastères avait pleine puissance de régir les prieurés, celles, ou doyennés, qu'il avait fondés ou acquis. Les bulles des Papes reconnaissaient ce pouvoir, & le confirmaient en la même manière qu'elles le faisaient pour Cluny lui-même. Aussi voyons-nous ces abbayes devenir à leur tour chefs d'autres monastères assez nombreux, d'abbayes même, qui formaient autour d'elles une petite agrégation. Là régnaient les mêmes rapports mutuels, les mêmes règles qu'entre Cluny & les abbayes qui en étaient les grands fiefs. Ainsi Goderan, abbé de Maillezais, nomme le premier abbé de Saint-Étienne de Vaux, nouvellement fondé

(1) *Ordo Cluniac.* part. I, cap. XVI : « Fertur pene tantum valere conversationem (conversionem?) professionemque illam quæ facta est ad illum abbatem cui domnus abbas baculum pastoralem dedit, quantum si ad ipsum capitale monasterium fieret. »

au diocèse de Saintes (1075); & son successeur Geoffroy reçoit le pouvoir de nommer ou de confirmer désormais les abbés de ce même monastère, comme Cluny le faisait pour Maillezais, même en termes plus nets (1). Saint-Jean d'Angély fonde un monastère de Saint-Laurent au diocèse d'Amiens (2). C'est surtout Moissac qui nous fournit l'occasion de voir cette organisation complète & son mécanisme en action. Par une bulle de l'an 1097, le bienheureux Urbain II constate que cette grande abbaye en gouvernait quatre autres, sans compter les prieurés. Mais d'ailleurs, le Pape entend que cette filiation reste sous le haut domaine de l'abbé de Cluny. Aussi ces abbayes sont-elles comptées par les Papes comme vraiment clunisiennes; & elles l'étaient si bien que plus tard elles eurent leur place au chapitre général. D'ailleurs, sous l'autorité de Moissac, elles se meuvent selon le besoin, & la vie se manifeste ainsi à ce degré de la vassalité clunisienne aussi bien qu'au degré supérieur. Lezat, une des sujettes de Moissac, voit passer à l'obédience directe de cette dernière une de ses filles, l'abbaye du Mas-Grenier. Ainsi, avant l'année 1104 où s'opéra ce changement, nous aurions pu compter là quatre degrés : Cluny chef d'ordre, puis en descendant : Moissac, Lezat, & enfin le Mas-Grenier.

Tels étaient donc la condition & les rapports mutuels des monastères subordonnés au seigneur abbé Hugues de Cluny, à un titre ou à un autre. On était alors tout près du chiffre qu'atteignit le nombre des maisons clunisiennes au temps de Pierre le Vénérable, soit à peine quarante ans plus tard, alors que cet illustre abbé en comptait environ deux mille réunies sous sa crosse. Dans ce nombre figurent non seulement les prieurés & abbayes soumis immédiatement à l'abbé de Cluny, mais encore les celles & doyennés dont il se trouvait le supérieur médiat ou immédiat, selon qu'ils appartenaient à Saint-Pierre de Cluny ou à quelque autre abbaye ou prieuré de sa dépendance. En outre, trois cent quatorze églises, collégiales ou monastères avaient alors société avec

(1) *Annal. Bened.* t. V, p. 91 & 611.
(2) *Ibid.* p. 613. — Cf. Baluze, *Miscell.* t. VI, p. 391.

Saint-Pierre de Cluny (1). Le grand saint qui, plus qu'aucun des abbés de Cluny, réalisa cette imposante union, nous apparaît au centre comme le patriarche de tant de moines. « Le voilà avec les fils que le Seigneur lui a donnés pour at-« tirer sur lui tous les yeux, pour faire l'étonnement d'Is-« raël (2). » Hugues le Grand était bien à la taille de l'immense basilique, chef de tant d'églises, dont il posa les fondements, & dont il couronna lui-même le faîte. Ce rapprochement n'a rien d'arbitraire. La basilique de Cluny offrait aux yeux l'image de cette union clunisienne. On y voyait des autels érigés aux patrons des principaux monastères sujets de la grande abbaye, saint Martial, saint Eutrope, sainte Madeleine, &c. Les missels de Cluny nous montrent ces mêmes saints portés à leur calendrier. Il y avait ainsi dans la liturgie de l'ordre une expression toujours vivante de cette union réalisée par saint Hugues. C'était un lien de plus pour la maintenir.

A un autre point de vue, c'était une hiérarchie féodale que le grand abbé avait constituée. Il y avait là une abbaye suzeraine, avec son domaine propre, entourée de grandes abbayes vassales, riches elles-mêmes en fiefs immédiats par rapport à elles, médiats par rapport à Saint-Pierre de Cluny. Ce caractère de vassalité est affirmé par une condition que l'on trouve dans plus d'une charte, celle du cens à payer à l'abbaye suzeraine. A coup sûr, ce cens n'était point destiné à subvenir aux besoins du grand monastère ; car il était souvent bien minime ; il rappelle cette livre de cire & cette livre d'huile que demandait pour toute redevance l'abbesse de Vallombreuse, en cédant sa forêt à saint Jean Gualbert. C'était ainsi que l'entendait le Siège apostolique lorsque, en prenant sous sa garde immédiate une abbaye, Saint-Benoît du Pô si l'on veut, il stipulait le paiement annuel d'une once d'or ou d'une livre d'argent. C'était aussi l'intention de saint Hugues là où nous trouvons cette clause exprimée au sujet

(1) *Biblioth. Cluniac.* col. 600 & 1658.
(2) Isai. VIII, 18.

d'un de seş monastères. La charte de fondation de Saint-Pancrace d'Angleterre le prouve clairement. « Pour que notre « don ne tombe jamais en servitude séculière, dit le comte de « Surrey, il a été convenu entre l'abbé de Cluny & nous « que chaque année il recevrait de Saint-Pancrace cinquante « sous de la monnaie anglaise (1). » C'était le témoignage d'une vassalité effective ; en sorte que le seigneur abbé de Cluny contractait, en retour de cet hommage, un devoir de protection contre toute entreprise d'un seigneur séculier sur ce fief de l'abbaye. Ce n'était pas seulement à titre de père abbé protégeant un prieuré qui était sien, mais en outre à titre de suzerain obligé à protéger un vassal. Cette précaution n'était pas jugée toujours nécessaire ; &, dans l'histoire des fondations ou restaurations clunisiennes, il s'en faut de beaucoup qu'on la trouve d'une manière uniforme, ainsi que le donneraient à penser des historiens modernes (2). Il n'en reste pas moins vrai que l'idée féodale s'était introduite dans la hiérarchie monastique. Le cours des idées, la forme générale

(1) *Monasticon Anglicanum*, t. V, p. 13. « Quia noluimus quod elemosina nostra in posterum in sæcularem servitutem verteretur, tum constitutum est inter nos & abbatem quod Cluniacum habeat omni anno L solidos monetæ anglicæ de dono Sancti Pancratii... »

(2) L'esprit de système est tellement de notre époque, que l'on veut en voir partout dans l'œuvre des grands moines du moyen-âge. Ainsi la rédaction des coutumes clunisiennes est encore donnée comme une mesure inspirée à saint Hugues par le désir de maintenir l'uniformité dans ses monastères. Mais qu'on lise le prologue du moine Bernard, en tête de l'*Ordo Cluniacensis*, & l'on verra ce qu'il faut penser de cette rédaction. « Très glorieux père, dit Bernard à son abbé Hugues, les anciens de Cluny se succèdent peu à peu dans la voie de toute chair ; les novices les remplacent ; alors s'élèvent de fréquentes controverses sur nos coutumes ; chacun a son avis ; & la plupart du temps, après avoir entendu ces discussions, les novices sortent du chapitre plus embarrassés qu'ils n'y étaient entrés. J'ai donc pensé qu'il serait utile de rechercher aussi soigneusement que possible la vérité sur nos observances, de puiser les solutions les plus exactes & les mieux comprises soit dans des manuscrits, soit dans les renseignements que j'ai pu & que je pourrais encore recueillir,... puis de les codifier en un volume, sous le bon plaisir de votre autorité, pour le léguer à ceux qui viendront après nous, &c. »

de la société à cette époque, devaient amener ce résultat. A mesure que les dépendances même immédiates de Cluny se multipliaient, se développaient, & à leur tour s'entouraient de monastères secondaires, une évolution nouvelle s'accomplissait. Nous l'avons déjà signalée quelques lignes plus haut : du principe de la filiation, l'on passait forcément au principe de la vassalité. C'est surtout dans la classe des prieurés soumis directement à Cluny que cette transition amenait un changement de principe. L'abbaye les avait fondés comme siens, les gouvernait comme siens, avec une autorité entière. Mais lorsque la Charité, par exemple, fut devenue un monastère que plus d'un chef de congrégation moderne n'égala jamais en puissance, il devenait évident que l'abbé de Cluny pouvait de moins en moins agir à l'égard du prieur comme à l'égard du doyen d'une obédience quelconque. Il devait nécessairement demander son avis au sujet de plus d'une mesure à prendre dans ce grand monastère ou dans ses membres. On allait vers un état de choses où les prieurs auraient voix dans les conseils du gouvernement de l'ordre, en un mot, vers l'institution du chapitre général. Par le fait, cette institution parut de très bonne heure à Marmoutiers. A Cluny, saint Hugues ne l'établit pas encore ; il serait impossible d'apporter une preuve qui en démontre l'existence, & aucun trait de sa vie n'y fait seulement allusion (1). Mais ces difficultés que nous avons signalées dans la tâche qui lui incombait, devaient hâter le mouvement & contribuer à rendre nécessaire cette nouvelle transformation de l'ordre clunisien, où la « congrégation » sera composée non plus seulement

(1) Le texte que M. Cucherat cite dans son *Cluny au XI[e] siècle*, ch. II, § v, se rapporte à l'an 1120, soit onze ans après la mort de saint Hugues. Et de plus, on n'y trouve aucunement la mention d'un chapitre général des abbés & prieurs de l'ordre, mais seulement d'un synode des chapelains & curés de Cluny, ville & banlieue, convoqué par l'abbé agissant en vertu de ses pouvoirs d'abbé *nullius* : « Neque ipsi *Cluniacensis loci presbyteri*, (le plus souvent des séculiers, les moines restant curés primitifs) ad cujuslibet nisi Romani Pontificis & Cluniacensis abbatis cogantur ire synodum vel conventum. » (*Bull. Cluniac.* p. 39.)

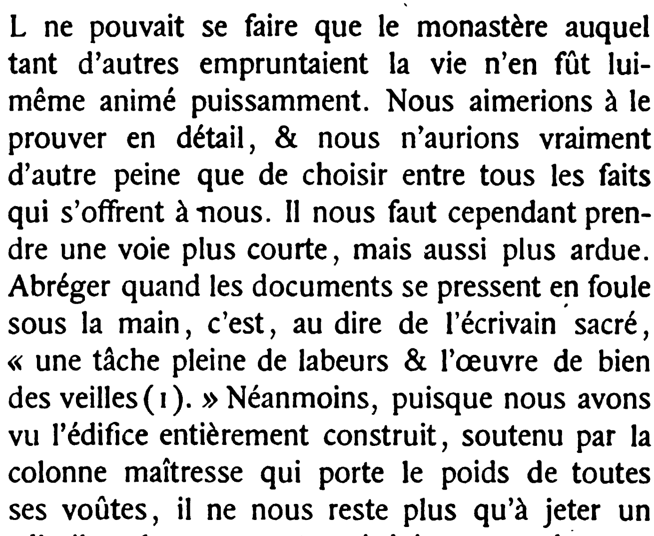
d'abbayes, mais aussi de prieurés qui prendront rang là où jusqu'alors l'abbé de leur mère-abbaye les représentait seul. Lorsqu'un chef de la taille de saint Hugues, éclairé de l'esprit prophétique, environné du prestige des miracles & de toutes les grandeurs humaines, pouvait à peine avoir raison d'un esprit d'indépendance mal justifié, comment un homme ordinaire, si respectable & si habile qu'il fût, aurait-il pu exercer un pouvoir pareil avec fruit & succès? Manifestement il y fallait l'autorité indiscutable du Siège apostolique. Le chapitre général sera institué pour en être dépositaire. La même raison rendra nécessaire l'institution des visites réglées d'une manière uniforme. Saint Hugues, comme ses prédécesseurs, avait reçu pouvoir de les faire; mais, en ces occasions, il ne paraissait pas assez qu'il y eût là une autre puissance que celle de l'abbé de Cluny tout seul. L'autorité pontificale, légiférant par l'organe du chapitre général, dut donc aussi pourvoir à l'exécution des lois par la visite revêtue du caractère apostolique. Ce n'était pas d'ailleurs un fait particulier à Cluny; & lorsque, au XIII[e] siècle, Grégoire IX donna une organisation nouvelle à cet ordre par la bulle *Behemoth,* déjà les congrégations de la Chartreuse & de Cîteaux en étaient pourvues. Il faudrait certainement tenir compte de ce fait, comme d'autres circonstances encore, si l'on voulait apprécier en historien la forme de ces institutions, & les modifications qu'elles introduisirent dans l'œuvre exécutée par saint Hugues sous l'impulsion des Pontifes romains. Tel n'est pas notre but. Nous voulions seulement faire connaître cette œuvre dans ses détails comme dans son ensemble, & nous ne l'avons peut-être fait que trop longuement, au gré du lecteur. Nous rentrons donc maintenant dans le Cluny du XII[e] siècle pour y vivre avec notre saint durant ses derniers jours.





CHAPITRE XXX

CLUNY AU COMMENCEMENT DU XIIe SIÈCLE.
DERNIERS MOIS DU SAINT ABBÉ.
(1108-1109)



IL ne pouvait se faire que le monastère auquel tant d'autres empruntaient la vie n'en fût lui-même animé puissamment. Nous aimerions à le prouver en détail, & nous n'aurions vraiment d'autre peine que de choisir entre tous les faits qui s'offrent à nous. Il nous faut cependant prendre une voie plus courte, mais aussi plus ardue. Abréger quand les documents se pressent en foule sous la main, c'est, au dire de l'écrivain sacré, « une tâche pleine de labeurs & l'œuvre de bien des veilles (1). » Néanmoins, puisque nous avons vu l'édifice entièrement construit, soutenu par la colonne maîtresse qui porte le poids de toutes ses voûtes, il ne nous reste plus qu'à jeter un rapide coup d'œil sur les ornements qui doivent en rehausser la beauté. Dans notre cloître clunisien, c'est d'abord cette armée de travailleurs, occupés à la basilique, & auxquels donnent l'exemple grand nombre de moines qui sont architectes, peintres, sculpteurs sur la pierre ou le bois, habiles à

(1) II Machab. II, 27.

ciseler les métaux. Mais ces travaux n'occupent pas tous les religieux; d'autres continuent à exercer l'art traditionnel du copiste. Les trois cartulaires de Cluny, bien connus des paléographes de notre siècle, sont précisément exécutés à l'époque dont nous parlons; plusieurs religieux à la fois y travaillent assidûment (1). On prépare aussi la magnifique bible, dont la transcription ne fut achevée que sous le successeur de notre saint abbé. Mais ceux qui l'exécutèrent étaient ses disciples. Le moine Albert, venu de Trêves à Cluny, la copia, l'enlumina, & l'enrichit de belles peintures. Opizon en revit avec lui le texte à plusieurs reprises, en mettant à contribution toutes les ressources de la bibliothèque. Le précieux volume fut relié magnifiquement, revêtu d'or & de pierreries, & conservé à l'entrée de la « librai- « rie » (2). Nous pensons que c'était là une recension de l'Ecriture qui était destinée à faire loi pour tout l'ordre de Cluny, comme celle que Cîteaux fit exécuter presque à la même époque.

Les deux ouvriers de cette œuvre splendide pouvaient à bon droit se rappeler l'éloge que l'Ecriture sainte elle-même donnait à leurs travaux, lorsqu'elle proclamait « qu'il n'y a « point de cité sans ces artistes habiles & courageux (3). » Et pourtant, ce n'est pas à eux qu'est réservé le premier rang. Il faut que d'autres soient là, qui s'attachent à l'étude de la sagesse; autrement la cité resterait sans juges qui sachent interpréter la loi sainte & guider dans la vérité le peuple de Dieu. Ceux-là ne manquent pas autour de notre saint abbé. Nous connaissons déjà ses neveux, Rainald de Semur, abbé de Vézelay, tout à l'heure archevêque de Lyon, Hugues de Montaigu, que l'église d'Auxerre honorera comme bienheureux. Que ne pouvons-nous faire connaître encore cet autre neveu, Létald, qui gouverne Montierneuf (1086), & tous les

(1) Cartulaires A. B. C. — V. Bruel, *Chartes de Cluny*, t. I, pp. XIV-XXVII. — Voir, pour d'autres volumes du même temps, *Inventaire des mss. de la Bibliotb. Nation. fonds Cluny*, p. 43 & appendice.

(2) *Bibliotb. Cluniac.* col. 1645.

(3) Eccli. XXXVIII.

autres membres de la famille de Semur que possèdent Cluny & Marcigny (1)? Et Geoffroy de Mayenne, ancien évêque d'Angers, & Henri, jadis évêque de Soissons, & Drogon, naguère abbé de Saint-Maixent? puis Henri d'Aquitaine, qui gouverne Saint-Jean d'Angély, & Ives de Saint-Quentin, de la maison de Vermandois, qui assiste notre saint comme grand-prieur de Cluny? Que ne pouvons-nous parler de Gilduin, parent de Godefroy de Bouillon, & premier abbé de Notre-Dame de Josaphat? Que ne pouvons-nous faire connaître le vaillant Eudes Harpin, dernier vicomte de Bourges, qui gouverne la Charité-sur-Loire, en gardant encore la trace des chaînes qu'il a portées dans les prisons de Bagdad?

A côté de ces grands noms, saluons ceux des saints qui vivent à Cluny. C'est d'abord le moine Tézelin, jadis chanoine de Liège, maintenant simple religieux dans la grande abbaye. Celui-ci est du nombre de ces saints qui sont fort avancés dans les voies spirituelles, mais que Dieu ne destine pas à attirer par leurs œuvres les regards du monde. Aucun fait extraordinaire ne vient illustrer leur vie; mais qui peut dire tout le bien qu'ils font autour d'eux, & combien de grâces ils obtiennent de Dieu pour les hommes qui les ignorent?

A côté de Tézelin, voici un modeste frère convers qui garde les pourceaux du monastère. C'est un Allemand; il a demandé cet emploi comme une faveur. Les religieux comprennent que sa sainteté a droit à toute leur estime. Cependant c'est seulement après sa mort qu'ils apprennent tout : l'humble frère porcher était Herman de Zæhringen, marquis de Bade, tige de la maison seigneuriale de ce pays, sur lequel aujourd'hui encore elle règne.

Voici maintenant Girard, que Pierre le Vénérable nous présente comme l'image fidèle en beaucoup de points du saint abbé qui l'eut pour disciple (2). Ce qui le distingue,

(1) Un arrière-neveu de saint Hugues mourut en 1163 abbé de Saint-Germain-des-Prés.

(2) *De miraculis*, lib. I, cap. VIII.

c'est la simplicité charmante de son âme; c'est son obéissance, si joyeuse & si prompte, que l'on peut toujours lui demander ce que l'on n'ose réclamer d'aucun autre. C'est surtout son profond sentiment de la prière liturgique & son ardent amour pour la sainte Eucharistie. La peinture que Pierre le Vénérable nous fait de Girard lorsqu'il offrait le saint Sacrifice, rappelle de bien près saint Philippe Néri. Ce saint



Pierre le Vénérable raconte des faits survenus à Cluny au temps de saint Hugues.

moine aurait droit à une biographie détaillée, s'il nous était loisible de nous laisser aller au charme qu'il exerce à sept cents ans de distance (1).

(1) Il y a lieu de noter ici que ce Girard est distinct de Girard le Vert, en dépit de ce que disent les bénédictins de Marcigny au XVIIIe siècle (ap. Cucherat, *Cluny au XIe siècle,* 4e éd., p. 265). Pierre le Vénérable dit que notre Girard était du petit nombre des enfants élevés à Cluny qui n'étaient pas destinés d'abord à y faire profession. Il rentra donc dans le siècle, ses études terminées. Mais, ajoute Pierre le Vénérable, « toto *pene adolescentiæ tempore* decurso, a jam dicto beato patre Hugone in monachum susceptus est. » Ainsi c'était encore un adolescent. Or Girard le Vert fut marié; car le catalogue des dames de Marcigny (*ibidem*) note à l'année 1077 l'entrée de « Froë Rufine, femme de Girard Leverd. » Il y a donc lieu de distinguer ici deux moines du même nom.

Il en est un autre encore qui mériterait d'être connu autrement que par une simple mention; c'est Morand, le thaumaturge qui remue l'Auvergne, puis l'Alsace, où, le premier, il gouverne le prieuré clunisien de Saint-Christophe d'Altkirch. Il chasse les fièvres par sa bénédiction, éteint l'incendie par un signe de croix, fait sortir le démon du corps des possédés, guérit les paralytiques. Cluny l'honora comme saint à côté d'Udalric. Aujourd'hui encore le culte de saint Morand est populaire en Alsace; son église est restée un but de pèlerinage, & naguère son éloge y était prononcé par un des plus vaillants champions de la liberté de l'Eglise, en ces jours de deuil & de défection (1).

Au surplus, la vie surnaturelle n'était point à Cluny le partage exclusif d'un petit nombre de privilégiés. Tout le monastère en vivait, comme nous le constations cinquante ans auparavant. Les âmes des défunts y venaient toujours demander un soulagement à leurs peines; & souvent elles ne s'adressaient pas aux moines les plus exemplaires. Mais les messagers que Dieu leur permettait de choisir ainsi n'avaient garde d'être surpris par des faits de cette nature. Aussi bien les démons se chargeaient de prouver à leur manière la réalité de ces communications entre le monde invisible & celui où nous vivons. En effet, lorsqu'ils maltraitaient furieusement les moines qui avaient la dévotion d'aller prier la nuit dans l'église ou sous le cloître, le moyen que ces religieux demeurassent incrédules? Peut-être est-ce parce que des démonstrations aussi énergiques tournaient contre lui que le diable a pris le parti de se réfugier dans l'ombre, de s'y laisser ignorer, jusqu'à faire nier sa propre existence. Aussi arrive-t-il que ceux-là même dont la foi au surnaturel est restée sincère écrivent trop souvent sur ce point à peu près comme feu La Harpe écrivait des voyages.

A Cluny, les démons n'étaient heureusement pas seuls à communiquer avec les hommes; les saints apôtres Pierre & Paul, patrons du monastère, secouraient leurs dévots clients

(1) M. le chanoine Winterer.

contre la fureur des esprits infernaux. Les bons anges veillaient aussi en grand nombre; ils consolaient & fortifiaient leurs frères de la terre dans leurs épreuves, & les réjouissaient parfois à leurs derniers moments par leur présence sensible. Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même daignait aussi apparaître; notre saint abbé put l'affirmer à ses fils dans plusieurs circonstances. Un jour, tandis que l'on chantait au chœur l'antienne : *Sedere autem mecum non est meum dare vobis, sed quibus paratum est a Patre meo*, un parfum extraordinaire se répandit dans l'église. Les religieux ne savaient à quoi l'attribuer; mais le seigneur abbé leur en donna l'explication. « Un ancien du monastère, dit-il, a vu le Seigneur Jésus aller « à ce moment-là par le chœur, & passer devant tous les « frères. Il tenait une lyre d'or dont il faisait vibrer les cordes, « en chantant avec ses serviteurs. » Quel était cet ancien dont parlait le saint abbé? Sur ce point nul ne se trompa. L'on savait que, pour expliquer certaines choses dont il ne voulait pas se donner le mérite, il recourait volontiers à cette précaution oratoire, devenue d'ailleurs bien superflue. Pas un de ses disciples n'ignorait que, de tous les saints qui brillaient alors à Cluny, c'était lui le plus grand & le plus favorisé de Dieu. Pierre le Vénérable lui-même, l'hagiographe de cette période clunisienne, savait par sa mère, la vénérable Raingarde, que l'homme de Dieu avait prédit & sa naissance & sa vocation monastique (1).

Aussi tous les moines aimaient-ils le seigneur abbé d'un amour tendre, respectueux, & vraiment filial; comme le rapporte l'un d'eux, ils priaient sans cesse le Dieu tout-puissant de le leur conserver (2). Ce fut à ces prières, comme à celles des pauvres dont le saint abbé était la providence, ce fut aussi à sa sainteté, que tous attribuèrent la protection miraculeuse dont il fut un jour l'objet. Hugues se trouvait alors au moutier de Berzé, proche de Cluny. Retiré dans une cellule attenante à la petite église, il dormait paisi-

(1) *Annal. Bened.* t. V, lib. LXX, n. XX. — *Bibliotb. Cluniac.* col. 589.
(2) Gilon, fol. 213 r°.

blement, lorsqu'un orage effroyable se déchaîna. Le tonnerre & la grêle faisaient rage; la foudre éclate enfin, & une longue traînée de feu se dessine sur les murs de l'église. Les pierres & le mortier sont projetés de tous côtés; l'incendie se déclare, & enveloppe en un moment la cellule du seigneur abbé. Moines & serviteurs se multiplient pour voler à son secours, mais avec la douleur de penser qu'ils ne le retrouveront plus vivant. Malgré leurs efforts, le feu gagne toujours, & la maison presque entière devient la proie des flammes. Enfin l'on parvient jusqu'à la cellule; on ouvre; & que voit-on? le seigneur abbé, sain & sauf, & qui n'a pas même été troublé dans son sommeil (1). Les moines de Cluny virent bien dans cette miraculeuse protection la main des saints anges, qui veillaient sur l'ami de Dieu & exauçaient ainsi tant de prières faites pour lui par ses enfants. Mais enfin, dans les décrets de la divine Providence, les années de grâce accordées aux instances des religieux ne pouvaient plus désormais être prolongées. L'âme de notre saint gardait toute sa vigueur; mais elle ne pouvait faire que le vénérable abbé, âgé maintenant de quatre-vingt-quatre ans, n'eût désormais besoin d'un bras pour soutenir ses pas chancelants. Il ne pouvait plus même monter au dortoir commun, & habitait un petit logis séparé.

On était à la fin de l'année 1108. La fête de Noël arriva. C'était une solennité particulièrement chère aux Clunisiens. Aussi l'église était-elle ornée avec toute la splendeur que l'on pouvait y mettre. Les tapis, les tentures, les lumières, donnaient au vaisseau sacré un joyeux air de fête; & tout le reste du monastère était paré à l'avenant. Cette année-là, comme de coutume, ce fut grande liesse à Cluny durant la nuit sainte (2). L'autel resplendissait de lumières; douze grands candélabres dorés l'entouraient, & faisaient étinceler la tour d'or, enrichie de pierreries, suspendue au ciborium, dans laquelle résidait la très sainte Eucharistie. Sur le

(1) *Ibid.*
(2) *Ordo Cluniac.* part. I, cap. L & LXI; part. II, cap. IV & V.

ciborium lui-même vingt-quatre cierges brûlaient, rappelant ces vingt-quatre princes de la cour céleste que saint Jean vit rangés autour du trône de l'Agneau. Les grands lustres du chœur étaient allumés, comme aussi le grand candélabre de la reine Mathilde; leur éclat faisait chatoyer les tentures & les tapis rapportés d'Orient. Dans le vaste chœur de la basilique, les trois cents moines revêtus d'aubes, ainsi que les enfants; les ministres de l'autel parés d'ornements rouges brodés d'or, de même que les sept chantres qui présidaient aux cantiques sacrés. Quel catholique ne tressaillirait de joie, lorsque, effaçant en son cœur la distance des âges, il entend l'Eglise chanter au douzième siècle tout ce qu'elle chante encore au dix-neuvième?

Après le chant des matines, & avant de commencer la messe de la nuit, les moines se forment en procession; ils vont à l'église de Notre-Dame, où ils chantent un office en l'honneur de tous les saints, qui sont les membres glorifiés du Christ Jésus. Puis les pompes de la sainte nuit s'achèvent. Au matin, à l'office de prime, le vénérable abbé vient au chapitre, soutenu par quelques-uns de ses enfants, & adresse la parole à tous ses fils. Il leur dit les beautés du mystère de la Nativité, les encourage à supporter joyeusement les saintes fatigues de ces grandes fonctions liturgiques. Puis, pour les animer encore davantage, il ajoute : « Cette nuit dernière, quelqu'un a vu dans l'oratoire (1) la Mère de miséricorde, la bienheureuse Mère de Dieu; elle portait sur son sein brillant de pureté le divin Enfant, dont les petites mains pleines de grâce battaient joyeusement. « Vois, disait-il, vois, « Mère; cette nuit m'est tout entière consacrée, pour célé- « brer ma naissance, pour chanter gloire dans les cieux & « paix aux hommes, pour proclamer l'accomplissement des « oracles prophétiques. Cette nuit va donc briller d'un « grand éclat. Où est maintenant l'ennemi perfide avec ses

(1) « In oratorio » dit Gilon. Ce mot ne peut signifier la grande église, que les Clunisiens appelaient toujours basilique, à raison de ses vastes proportions. Il faut donc entendre ici l'église de Notre-Dame, où le convent s'était rendu pendant la nuit comme nous venons de le dire.

« ruses? il se donnait carrière avant que j'eusse paru, moi « le Soleil de justice. Mais maintenant je suis né de toi, Mère « incomparable, toute digne de donner le jour à un Roi, à « un Dieu (1). » Or, tandis que le Verbe incarné parlait ainsi, il sembla qu'il vît le démon s'approcher, & aussitôt il s'écria : « Quoi! te voilà, Satan! Rougis & prends la fuite. Ces murs « que je chéris résonnent de toutes parts de mes louanges; « il n'y a point de place ici pour toi. » Couvert de confusion, le tentateur s'enfuit à ces mots; & ainsi, mes bien-aimés, il n'y a plus au milieu de vous que le divin Enfant, avec sa Mère & l'armée des anges, pour célébrer cette brillante solennité. Que le Sauveur vous voie tous venir à Lui, & entende résonner l'hymne de la louange sur vos lèvres & dans vos cœurs (2). »

Tel fut le récit du saint abbé. Il va sans dire que personne ne se méprit sur le nom du voyant auquel il avait voulu garder le secret. Les âmes n'en furent que plus réjouies. La fête fut radieuse. Peu d'instants après la réunion du chapitre & l'allocution du vénérable père, les pompes liturgiques reprirent leur cours. La procession solennelle sortit de la basilipue, & vint par le cloître encore une fois à l'église de la Vierge; mais cette fois l'image de la Mère du Verbe incarné était solennellement portée par les moines, comme en un jour de triomphe. Puis la messe du jour, avec les ornements blancs aux broderies d'or. Le soir enfin, les vêpres vinrent clore cette journée d'allégresse.

Et cependant les temps étaient mauvais. L'année 1109 s'ouvrait par la famine. Comme à l'ordinaire & plus encore, la grande abbaye fut la providence du pays d'alentour. Les moines réduisirent tant qu'ils le purent la ration quotidienne de chacun d'eux, pour subvenir aux besoins des pauvres; on sait si le saint abbé tenait à ce que ceux-ci fussent promp-

(1) Ces paroles montrent que le titre donné dans la *Bibliotheca Cluniac.* au récit de Pierre le Vénérable, qui rapporte ce fait, n'est pas juste. Le saint abbé n'a pas parlé *en la vigile* de Noël, mais le matin même du jour de Noël.

(2) Gilon, fol. 219 r°.

tement pourvus. Malgré tous les efforts, les réserves s'épuisaient. Car ces grands monastères, qui paraissaient si riches, voyaient vite arriver le terme de leurs ressources. S'ils possédaient de grands biens, s'ils recevaient beaucoup, c'était pour donner autour d'eux. On recourait à Cluny non seulement des alentours, mais de tous les points de la chrétienté, dit Pierre le Vénérable (1). « Et, continue-t-il, Cluny donne ce qu'on lui demande, sans compter ce qu'il a. On y vit pauvre, & l'on répand des largesses au dehors. Aussi ses biens ne peuvent y suffire, ni même la libéralité de ses donateurs. » Au temps de saint Hugues, le roi d'Espagne vivait encore, & sa générosité aidait les Clunisiens à faire face aux devoirs de leur situation. Mais lorsque la famine désolait toute la France, comment arriver à soulager tant de misères? Néanmoins Cluny donnait, donnait sans compter. Un jour, Hugues était à Marcigny. Un moine arriva de Cluny, lui annonçant de la part du grand-prieur que le grainetier ne trouvait plus rien à fournir; les celliers étaient absolument vides. Le vénérable abbé n'hésita pas. C'était pour Dieu qu'on avait tout donné; c'était donc au Ciel de pourvoir en ce moment à la détresse du monastère. Il écrivit sur-le-champ une lettre aux saints apôtres Pierre & Paul, patrons de Cluny, réclamant leur assistance en un pareil besoin. C'étaient eux, disait-il, qui avaient toujours protégé l'abbaye, l'avaient tirée de son obscurité pour la faire grandir & la rendre puissante; c'était à eux encore qu'il s'adressait à cette heure, les priant de se souvenir de leurs bontés passées, sans considérer les péchés de celui qui avait alors la charge de gouverner leur troupeau. La lettre écrite, il la remit au messager, lui donnant mission de la déposer au pied de l'autel majeur dès son retour à Cluny. Le moine remonta aussitôt à cheval, & obéit ponctuellement aux instructions du seigneur abbé. Puis on attendit avec confiance. L'attente ne fut pas longue; les ressources commencèrent à arriver; & en quelques jours toutes choses affluèrent en si grande abondance, que l'on vit la subsistance de l'année entière désormais assurée.

(1) *Epist.* lib. IV, XXXVII.

Ce fut donc au milieu de l'allégresse que le saint abbé retrouva ses enfants à son retour de Marcigny. Lui, cependant, ne revenait pas sans que son cœur eût eu à faire un sacrifice. Il comprenait que désormais il ne reverrait plus Marcigny. Les dames aussi l'avaient compris ; & la séparation du patriarche d'avec ses filles avait dû être douloureuse. Hugues sentait venir ses derniers jours ; il voulut donc laisser tous ses sentiments consignés dans une lettre qui fut pour Marcigny son testament spirituel. Voici cette page touchante :

« A mes très douces filles & très chères sœurs, qui ont renoncé aux pompes du siècle, & se sont réunies à Marcigny, pour l'honneur & louange de la sainte & indivisible Trinité, sous le patronage de la bienheureuse Marie toujours vierge, & des saints apôtres Pierre & Paul :

« Frère Hugues, abbé de Cluny : salut, grâce & bénédiction, maintenant & à toujours.

« Vous ne devez pas ignorer, mes filles, qui êtes pleines de la plus ardente charité, vous ne devez pas ignorer que depuis le jour où nous avons fondé ce monastère, ainsi que nous y invitait le Seigneur, qui nous a aidé dans sa miséricorde, nous avons senti que Dieu aimait cette maison & la regardait avec complaisance. Par sa grâce il l'a enrichie de trésors spirituels, y ajoutant même quelques biens temporels. Persuadé que telle était la volonté divine, nous avons d'abord établi ici un petit nombre de sœurs. Mais lorsqu'elles eurent commencé à devenir ferventes, à se pénétrer de l'esprit de la religion, à mortifier leurs défauts, le doux & bon Seigneur, créateur & amant des âmes, a daigné leur adjoindre peu à peu d'autres sœurs, venues de tous les points de l'horizon. Il a voulu constituer ainsi un splendide bercail, une noble réunion de blanches colombes. Déjà il en a appelé quelques-unes à sortir par une mort glorieuse d'un monde semé de dangers ; & il les a portées, nous avons lieu de l'espérer, au séjour des joies & des récompenses éternelles. Mais beaucoup sont demeurées. Dans sa miséricorde, il les attend jusqu'au jour où il lui plaira de les arracher à cet exil plein de misères, pour leur donner part au bonheur éternel,

au sein duquel leurs sœurs vivent dès maintenant. C'est donc à vous, mes filles, que s'adresse tout spécialement ma parole. Tout rempli pour vous d'une tendresse de père, mon cœur veut vous voir toutes étroitement unies. Je vous supplie, dans le Seigneur & pour le Seigneur, de soupirer vers la patrie céleste, de diriger vers ce but toutes les forces de votre âme. Le siècle peut-il vous offrir quelque chose qui ne soit le néant, le vide, un nuage emporté par le vent? Et comme vous ne savez à quel jour ni à quelle heure le Seigneur viendra vous appeler, tenez-vous toujours prêtes; nuit & jour veillez, veillez. Soigneuses du salut de votre âme, préparez le lit nuptial de votre cœur pour l'Epoux. N'est-il pas le Roi magnifique auquel vous avez donné votre foi? Gardez donc bien qu'il ne trouve en vous rien qui déplaise à sa majesté. Songez à ce que vous avez fait, songez aux vœux que vous avez prononcés. Si quelqu'une d'entre vous entend sa conscience lui reprocher un écart de pensée, de parole ou d'action; si peut-être elle se rappelle avoir donné ou reçu quelque chose contre les prescriptions de la règle; si enfin elle se souvient d'avoir fait quoi que ce soit contre sa profession : qu'elle rentre en elle-même, qu'elle coure à la fontaine, qu'elle découvre humblement cette faute à son prieur, qui tient notre place auprès d'elle. Et puis, avec la grâce de Dieu, qu'elle se garde bien désormais de ce piège tendu par l'ennemi, autant que le permettra l'humaine fragilité.

« Donc, ce que je vous rappelle de la part de Dieu, l'obligation qui vous incombe pour la rémission de vos péchés, c'est de vous appliquer à toute œuvre bonne, charité, humilité, patience, obéissance, componction sainte, par lesquelles vraiment vous confessez le Seigneur; puis tous les travaux manuels, tous les labeurs corporels, en un mot tout ce que vous avez à faire soit devant Dieu seul, soit dans vos relations mutuelles.

« Et maintenant, voici que le poids des ans, la faiblesse & la maladie m'arrêtent. Craignant de ne plus me revoir, vous avez désiré de moi un mémorial où vous pussiez trou-

ver votre consolation avec le souvenir de nos enseignements. Nous avons approuvé ce désir, & cette lettre doit répondre à votre vœu. Nous voulons donc qu'elle soit conservée en votre monastère, & qu'aux cinq fêtes principales de l'année vous la relisiez en chapitre.

« Humblement prosterné devant Dieu, j'invoque la Trinité sainte & toute-puissante, Père, Fils, & Saint Esprit, par les mérites & les prières de la bienheureuse Marie toujours vierge, des saints apôtres Pierre & Paul, de saint Benoît, & de tous les saints. Puisse-t-elle vous bénir, vous absoudre de tous péchés du corps & de l'âme, vous affermir dans votre sainte profession, & vous amener à la fin bienheureuse. Puissiez-vous alors recevoir de la main du Seigneur ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce que le cœur n'a pu comprendre ici-bas, c'est à dire la récompense que Dieu a préparée pour ceux qui l'aiment. »

Cette absolution dernière que le saint abbé envoyait ainsi à ses filles de Marcigny était selon l'usage clunisien que jadis nous avons vu observé à l'égard du saint moine Udalric. Hugues se conforma plus explicitement encore à ce touchant usage dans le testament qu'il écrivit pour ses fils de Cluny peu de jours après. Ces dernières paroles du patriarche s'adressent à toute sa descendance, & prennent plus de solennité. Nous les donnerons en leur entier, parce qu'elles montrent clairement le fond de son âme : il les écrivit durant le carême de cette année 1109, quelques jours après l'anniversaire de son élection au siège abbatial.

« A mes très chers & bons frères, à mes fils & à mes « filles, présents & absents :

« Frère Hugues, abbé, pécheur : bonheur éternel en Notre-Seigneur Jésus.

« Très aimés fils & amis, tant présents que futurs, nous avons cru devoir faire connaître à votre charité ce qui suit. Le Dieu de bonté, qui appelle ce qui n'est pas comme ce qui est, a voulu, dans sa miséricorde toute gratuite, jeter les yeux sur moi, grand pécheur, dont la jeunesse s'est passée si follement au milieu du plaisir. Il m'a dépouillé des ha-

bits du siècle, pour me revêtir de celui de la sainte religion, & me faire entrer dans ce troupeau de Cluny. Puis nos pères & nos frères, malgré ma vie peu digne d'un religieux, malgré mes réclamations, m'ont choisi pour guider ce même troupeau; Dieu a permis qu'ils m'imposassent un joug aussi pesant. Malgré tout, comme vous le voyez aujourd'hui, le Tout-Puissant a grandement fait croître ce monastère; sa clémence sans bornes, & non pas nos propres mérites, l'a enrichi de nouveaux frères comme de nouveaux domaines. Et cela, non pas seulement dans cette contrée, mais aussi dans l'Italie, la Lorraine, l'Angleterre, la Normandie, le pays de France, l'Aquitaine, la Gascogne, la Provence & l'Espagne. Cependant comprenez-le, mes chers fils : plus le nombre des frères & des monastères est multiplié, plus nombreuses aussi sont les fautes qui se commettent, & plus grande est pour nous la crainte que nous ressentons; car c'est nous qui portons la responsabilité de ces écarts (1). J'espère pourtant que la bonté divine, ayant égard à vos aumônes & à vos prières, aura pitié de mon âme. Mais, pour comprendre quel poids pèse sur elle, songez que, en outre des péchés dont je porte les chaînes, j'aurai à répondre devant Dieu pour les négligences de tant de frères confiés à mes soins. Il y en a eu que la mort a surpris, & qui n'ont pu, avant de quitter ce monde, confesser leurs péchés ni recevoir le Corps & le Sang du Seigneur. D'autres se laissaient aller à des négligences qui pouvaient leur devenir fatales; je les connaissais; & pourtant j'ai omis de les corriger comme il l'eût fallu faire. D'autres enfin ont été victimes d'accidents; les uns sont morts dans les précipices des montagnes, les autres dans les eaux, dans les flammes, ou de bien d'autres manières aussi tristes. En un mot, vivants ou morts, je me reproche de ne les avoir pas corrigés selon mon devoir, d'a-

(1) Le saint abbé fait ici allusion à ces paroles de saint Benoît en sa Règle (ch. II) : « Autant de frères l'abbé a sous sa conduite, autant d'âmes dont il devra rendre compte à Dieu au jour du jugement, outre son âme à lui... Qu'il sache que l'on imputera au pasteur tout ce que le père de famille trouvera de mécompte en ses brebis. »

voir agi souvent avec trop de négligence à leur égard ; & je crains que ces mécomptes ne soient pour moi un obstacle à la récompense éternelle, une barrière peut-être dans le chemin de la gloire céleste. En tout cela, que la miséricorde de Dieu nous soit en aide. Vous prierez pour soulager mon âme ; & puisse Dieu vous récompenser par les joies de l'éternité, vous & tous les chrétiens qui feront de même. C'est sous une charge aussi lourde que j'ai passé soixante ans & plus, soutenu certainement par vos prières. Si quelquefois j'ai souffert de la maladie ou de quelque autre ennui, vos prières sont aussitôt venues à mon secours. Enfin je ne puis dire combien vous vous êtes montrés envers moi dévoués, charitables, & vraiment obéissants. Aussi, avec la grâce de Dieu, tout mon souci a été de vous chérir ; je me suis conduit doucement avec vous ; & mon cœur vous a tous embrassés comme fils bien-aimés. Que Dieu me pardonne, si j'ai ainsi excédé dans la voie de l'indulgence.

« Vous le voyez donc, mes enfants : c'est pour vous tous autant que pour moi que j'ai vécu & combattu sans cesse. Or me voici proche de mon dernier jour. Quand ma dernière heure sonnera-t-elle ? Je ne sais ; mais j'ai voulu d'avance prendre une disposition que voici. J'ai désigné le petit moutier de Berzé pour qu'au jour anniversaire de ma mort, on donne largement sur ses revenus tout ce qui sera nécessaire au repas des frères, tant au réfectoire qu'à l'infirmerie, afin de les remercier d'avoir bien voulu se souvenir d'un pauvre pécheur. Ce moutier était bien pauvre, & presque ruiné ; nous l'avons confié à notre fils Séguin pour le relever. Avec l'aide de frère Foucher, que nous avions consenti à lui adjoindre, il a rebâti la maison, acquis quelques vignes & quelques terres. Bientôt il sera reconstruit tout à fait & remis en un état prospère ; alors notre chambrier en pourra tirer quelques bonnes choses (1). Nous voulons donc qu'au jour de

(1) Les intentions du saint abbé sur Berzé remontaient à plusieurs années, au moins à neuf ans. Car une charte de la Collection Moreau (t. XXXIX, p. 231), datée de l'an 1100, dit expressément que déjà il avait désigné cette obédience pour fournir aux dépenses de son anniversaire.

notre anniversaire, celui qui administrera ce moutier fournisse entièrement au repas des frères. Nous avons établi la même chose pour l'anniversaire du frère Pierre, qui a beaucoup travaillé au bien de cette maison. Mais aussi nous prions ceux qui nous suivront de ne pas aller demander trop souvent l'hospitalité à Berzé, ni d'en réclamer trop exactement les redevances habituelles, afin de ne pas ruiner cette pauvre petite celle. Car ne dit-on pas familièrement : à courtes forces petit mal suffit? Mais si l'abondance y règne assez pour que le doyen puisse faire davantage, qu'il ne se refuse pas à remplir les devoirs de la charité.

« Nous avions jadis établi que l'obédience de Saint-Hippolyte fournirait le repas des frères à la fête de la Chaire de saint Pierre, jour de notre consécration (1), durant notre vie; & au jour de notre anniversaire, après notre mort. Mais puisque nous venons de prendre une autre disposition, nous voulons que Saint-Hippolyte continue de fournir à la fête de la Chaire de saint Pierre seulement.

« Puisse la divine miséricorde visiter & protéger le seigneur abbé qui me succédera, lui & son troupeau. Je le supplie humblement en Dieu, & pour Dieu, de soutenir & garder les servantes du Seigneur qui ont dépouillé les pompes du monde, & se sont réunies à Marcigny pour chanter les louanges divines. Puisse-t-il mettre toute sa charité à veiller sur ce monastère. Bien qu'avant nous la vie qu'on y mène eût été inconnue, nous avons vu combien le petit troupeau des premières arrivées s'est accrû dans ses murs, combien nombreuses ont été celles qui ont reçu de nous l'habit de la sainte religion, comment nous avons pu élever les bâtiments conventuels. Quiconque leur sera secourable, puisse le Seigneur lui être secourable en retour, dans ce monde & dans l'autre.

« Je prie & supplie encore le seigneur abbé qui me succédera, par Dieu Notre-Seigneur, de vous traiter, vous tous

(1) Ce terme est aujourd'hui réservé aux évêques, qui reçoivent une véritable consécration ; les abbés reçoivent seulement la *bénédiction*.

qui me survivrez, avec une bonté paternelle, une charité pleine d'affection ; en un un mot, je le prie de beaucoup vous aimer.

« Vous tous enfin, mes fils & filles en Notre-Seigneur, vous tous qui avez voulu vous en remettre à moi de votre salut, vous tous qui vous êtes livrés à moi, malheureux pécheur, qui avez soumis à mes ordres votre corps & votre âme : que le Dieu tout-puissant vous absolve, & nous absolve, de tous péchés passés, présents, & futurs. Oui, qu'il vous absolve, lui Père tout-puissant, Dieu trine & un. Je le confesse, & l'ai toujours confessé, trine en personnes, un en nature & en puissance. Je confesse devant lui que j'ai beaucoup & beaucoup péché, par pensée, par parole, & par action. Mea culpa. C'est à sa miséricorde que je vous recommande ; je lui demande à genoux de vous protéger de sa droite ; &, par les mérites & les prières de la bienheureuse Vierge Marie, des bienheureux apôtres Pierre & Paul nos seigneurs, & de tous les saints, de vous conduire à l'éternelle vie. Vous y serez notre joie & nous serons la vôtre ; je l'espère du Dieu qui vit dans la gloire de la Trinité parfaite, dans les siècles des siècles.

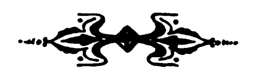
« Ce présent écrit sera lu devant tout le couvent au seigneur abbé élu, après que, avec l'aide de Dieu, il aura pris paisible possession du siège abbatial & du gouvernement du monastère. »

Telles étaient les pensées, telles furent les dernières paroles du patriarche de Cluny, au moment où il allait remettre son âme entre les mains du Dieu de ses pères. Cependant son cœur n'était pas satisfait encore. Il voulait que le sort de son cher Marcigny fût assuré. S'il avait laissé à ses filles une dernière bénédiction avec ses dernières instructions, il n'avait pas parlé d'elles en termes assez explicites à ceux qui lui succéderaient. Aussi voulut-il consigner dans un document spécial à l'adresse des futurs abbés de Cluny une instante prière en faveur de « ces pauvres servantes de « Dieu ». « Désormais, disait-il, si elles éprouvent quel« que besoin spirituel ou temporel, voici qu'elles ne pour-

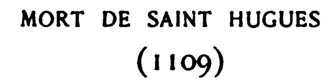
« ront plus comme autrefois compter sur nous, ni nous ap-« peler vers elles. Autant qu'il a été en moi, j'ai toujours eu « à leur égard une sollicitude & une bienveillance paternelles. « Mais voici que, selon la parole du prophète, elles vont se « voir enlever leur père & devenir orphelines, si vous, mes « seigneurs à qui je m'adresse, ne voulez pour l'amour de « Dieu remplacer auprès d'elles le père qu'elles auront perdu. « Qui que vous soyez donc, je vous confie cette charge, je « fais appel à votre miséricorde, pour faire en faveur de Mar-« cigny ce que je ferais si j'étais encore là. » Puis le saint abbé rappelait quelques-unes des règles, quelques-uns des principes, sur lesquels il avait fondé ce monastère, & insistait sur l'exactitude avec laquelle ces principes & ces règles devraient être appliqués. Cette pièce était donc autre chose qu'un simple appel adressé au cœur des abbés qui tiendraient plus tard la crosse de Cluny. Ces dernières volontés devaient avoir force de loi. Aussi le père prévoyant voulut-il en soumettre l'acte à l'approbation du chapitre de Cluny.

Dans tout cela, pas un mot qui trahisse le moindre souci de ce que d'autres auraient pu appeler leur gloire. Et pourtant ceux-là auraient-ils pu dire avec autant de vérité que leur nom avait été cher à toute la chrétienté autant que respecté des rois? Auraient-ils pu dire que les Pontifes les plus saints & les plus illustres les avaient eus pour conseils & pour amis? Auraient-ils pu dire que, sur le siège de saint Pierre, leurs enfants s'étaient plus d'une fois assis? Pour Hugues de Cluny tout cela était la vérité; on pouvait sans exagération lui appliquer la parole du psaume : « Son « ombre a couvert les montagnes, & ses rejetons ont abrité « les cèdres de Dieu (1). » Cependant il n'y songe même pas, à cette heure. Dieu & ses enfants : il n'a plus d'autres pensées. Tel il a vécu, tel il approche de la mort, avec la grandeur & la simplicité des patriarches.

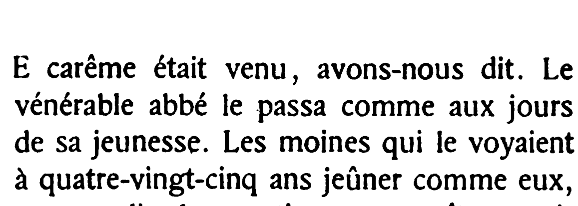
(1) Ps. LXXIX, 11.



CHAPITRE XXXI



MORT DE SAINT HUGUES
(1109)



LE carême était venu, avons-nous dit. Le vénérable abbé le passa comme aux jours de sa jeunesse. Les moines qui le voyaient à quatre-vingt-cinq ans jeûner comme eux, prier & lire sans cesse, redire le psautier sans paraître sentir la fatigue, ne pouvaient s'empêcher de croire qu'il cherchait à abréger les derniers jours de son exil (1). C'était vrai, en ce sens que l'âme sainte, approchant du but, hâtait son vol vers le Bien suprême qui l'attirait avec une énergie de plus en plus grande. La prière constante n'était que l'expression de cette aspiration toujours plus vive ; & quant aux austérités, le corps était maîtrisé, soulevé, par cet élan de l'âme. Il obéissait, mais en déclinant de plus en plus.

On atteignit ainsi le dimanche des Rameaux. Le soleil brillait radieux. Comme à l'ordinaire, Cluny vit affluer les fidèles. Chevaliers & vilains se pressaient dans la grande basilique. Les moines étaient tous en aubes. Le saint abbé se fit conduire aussi à l'église ; & l'on remarqua que son visage semblait illuminé plus qu'à l'ordinaire d'une clarté angélique.

(1) Gilon, fol. 219 v°. Nous suivons désormais principalement son récit.

Après tierce, eut lieu la procession des Rameaux ; les cloches sonnèrent joyeuses pour le triomphe du Seigneur ; &, au milieu des chants que l'Eglise redit encore aujourd'hui, la longue file des moines descendit le long de la nef, puis de la basilique, se dirigeant vers l'église Saint-Maïeul (1). Hugues suivait ses fils du regard, soupirant de ne pouvoir aller encore proclamer la gloire du Fils de David par les rues & les places de la cité. Peu à peu les chants s'éloignèrent, les cloches se turent, & la basilique redevenait pour quelques instants silencieuse. A ce moment, on introduisit près du saint abbé un bon paysan qui, depuis quelques instants, occupait fort les sacristains. Peu sensible aux exigences du cérémonial, le brave homme arrêtait tous les moines qu'il pouvait joindre, en demandant obstinément à parler au seigneur abbé. Il paraissait pressé ; il finit même par dire qu'il était chargé d'un important message. On voulut bien enfin avertir le saint, tandis que la procession était encore à Saint-Maïeul, où elle faisait station ; l'on y prêchait même, selon l'usage antique. Hugues se fit amener le villageois. C'était un serf de l'abbaye, nommé Bertin, du village de Varennes (2). « Bon seigneur, dit-il, je suis un pauvre homme sans nom & sans apparence, & pourtant je suis le héraut que vous envoie un très puissant baron. Il y a peu de temps, j'étais à travailler dans un champ ; c'était vers le coucher du soleil, & je me disposais à quitter la place, lorsque je vis passer une troupe de personnages pleins de majesté, qui ne ressemblaient guère à ceux de nos jours. En tête marchait une noble dame, dont je n'ai pu voir le visage, car elle était déjà passée. Derrière elle venait un vieillard vénérable, qui s'arrêta un peu, tandis que les autres continuaient leur chemin. Et il me dit à haute voix : « Brave homme, à qui appartient ce « champ où tu travailles ? » Je ne pus d'abord répondre ; car j'étais muet d'étonnement & de crainte. Bientôt la voix me revint, & je dis en deux mots : « Ceci appartient au bien-

(1) *Ordo Cluniac.* part. II, cap. XIV.

(2) Probablement Varennes près Mâcon, au sud-est de Cluny.

« heureux Pierre & au seigneur abbé de Cluny. — Ainsi « tout est à moi, reprit le vieillard, le champ, le serf, & l'abbé. « Va donc promptement dire à notre abbé de mettre ordre « à la maison dont il a eu soin jusqu'à ce jour, parce que « prochainement il arrivera au terme de cette vie. Et pour « que l'on ne se méprenne pas sur la gravité de cette annonce « en voyant la pauvreté du messager, dis que c'est l'apôtre « Pierre qui t'en a chargé, que tu l'as entendu de tes oreilles. « Ceux qui vont devant moi sont la Mère de Dieu & d'autres « saints. » Et alors celui qui me parlait disparut subitement, me laissant bien troublé, je l'avoue. Comme je suis un homme de rien, seigneur, je n'ai pas osé accomplir l'ordre qui m'avait été ainsi donné. Qui voudrait prendre un sot pour un messager du ciel? me disais-je. Je me taisais donc, & me tairais encore, à votre grand dommage, si la même apparition n'était revenue tout récemment, mais cette fois pour me reprendre vertement de mon silence. »

Ceux qui entouraient le seigneur abbé durant ce récit, s'empressèrent de traiter le pauvre serf de menteur & d'imposteur; car, dit le biographe, on ne croit pas facilement ce qu'on redoute. Mais « le très doux père », au contraire, poussa un grand soupir de satisfaction, & déclara ajouter pleinement foi au récit de Bertin.

Lorsque arriva le jeudi saint, Hugues ne voulut pas renoncer au bonheur d'imiter le Seigneur en la manière qui était de tradition pour les abbés de Cluny en ce jour sacré. Notre-Seigneur avait lui-même lavé les pieds de ses apôtres & s'était montré « au milieu d'eux comme leur serviteur (1). » A Cluny le seigneur abbé faisait de même. Une autre fonction le réclamait aussi dans la matinée de ce grand jour. A l'heure de tierce, la communauté se réunissait au chapitre; & l'abbé lui-même déterminait le nombre des pauvres qui devaient être nourris en cette journée à l'hospice du monastère, puis introduits dans le cloître pour que les moines leur lavassent aussi les pieds, toujours en mémoire du Christ

(1) Luc. XXII, 27.

Jésus (1). Cette charité était faite à l'intention des bienfaiteurs défunts de l'abbaye. Mais il s'y mêlait une autre idée. Cette fonction tenait aussi la place de la réconciliation des pénitents, qui était toujours en usage dans les églises cathédrales, bien que cette discipline ne dût plus persévérer longtemps (2). C'était pour cela que l'on fixait l'heure de tierce, pour l'introduction de tous ces pauvres dans le monastère. Dès qu'ils étaient prêts, un des moines leur disait une messe particulière, & chacun d'eux recevait un pain d'autel non consacré, pour rappeler la communion à laquelle les pénitents étaient admis à la messe qui suivait leur réintégration dans l'église. On ne pouvait mieux marquer le caractère de cette cérémonie matinale, qui tenait une grande place à Cluny. Hugues n'y voulut pas manquer. Il se fit donc conduire, presque porter, au chapitre, & procéda comme de coutume à la désignation des pauvres qui devaient être admis ; puis il prononça ces prières de l'absoute, dont plusieurs églises de France ont gardé la trace jusqu'à nos jours (3). Hugues les récitait de mémoire, en appliquant le fruit aux âmes des bienfaiteurs dont le souvenir était lié à la pensée des pauvres dont il venait de parler. Mais il y mettait un accent indéfinissable ; & l'aspect seul de sa personne était fait pour émouvoir. Les moines n'y purent tenir. Cette formule d'absolution donnée par ce père dont le corps défaillait, tandis que son âme paraissait se perdre en Dieu, reporta tous les esprits à cette absolution dernière que le religieux mourant donnait à ses frères avant de les quitter. Les sanglots éclatèrent. « Et nous, « père, ne nous absoudrez-vous pas ? » s'écrièrent-ils (4).

(1) *Ordo Cluniac.* part. II, cap. XV & XVI.

(2) Bona, *Rerum liturgic.* lib. I, cap. XVII, § VI. Comment. Rob. Sala, n. 4.

(3) Dom Guéranger, *Année liturg.*, jeudi saint.

(4) Il est certain que cette scène fut toute spontanée ; car ni Bernard ni Udalric ne font mention d'aucune absoute de ce genre donnée aux moines le jeudi saint ; & cependant ils décrivent tout ce qui se passe au chapitre dans le plus minutieux détail. Il y eut donc en cette occasion quelque chose d'insolite.

Tous s'étaient jetés à genoux. Le saint abbé ne put à son tour contenir ses larmes. Un moment il promena ses yeux baignés de pleurs sur tous ses fils réunis à ses pieds. Lui non plus ne se trompait pas sur le sens de leur demande; &, fût-on détaché du monde, fût-on avide de voler vers Dieu, comme le furent saint Paul & saint Martin, il est encore légitime de ressentir la lutte entre deux amours, celui qui attire vers le Christ & celui qui plaide pour des enfants chéris. Enfin le saint abbé parla au milieu des larmes : « Que je « vous absolve, mes bien-aimés! Mais ne songez-vous pas « que je ne suis moi-même qu'un pécheur bien coupable? « Présumerai-je donc assez de la miséricorde divine, dont « j'ai tout le premier si grand besoin, pour oser l'implorer « en votre faveur? Je vous vois prosternés & humiliés; & « moi, je ne puis pas même me tenir debout! Eh bien! qu'il « soit fait comme vous le demandez, malgré mon infirmité « de corps & d'âme. Que le Tout-Puissant fasse descendre « sur vous sa grâce pour opérer en vous le salut que vous « implorez. » Et, au milieu d'un silence que les sanglots seuls interrompaient, le vénérable père prononça une prière où il faisait passer toute la tendresse de son cœur, & dans laquelle il enveloppait du même amour les fils réunis autour de lui & ceux que comptait au loin la grande famille clunisienne. Cette scène émouvante laissa une trace profonde dans le cœur & dans la mémoire de tous ceux qui en furent témoins.

Après midi, les moines revinrent encore au chapitre pour le *mandatum,* c'est à dire pour la cérémonie où le seigneur abbé devait laver les pieds de ses disciples. Hugues n'y voulut pas renoncer. Ainsi que le remarque son biographe, il voulait, à l'exemple de Jésus-Christ, « aimer les siens jusqu'à « la fin. » Aidé par plusieurs de ses enfants, il put accomplir la fonction. Alors parut un diacre en aube, portant l'étole, & accompagné de trois frères convers, pareillement en aubes, qui tenaient les flambeaux & l'encensoir fumant. Le ministre sacré portait avec respect l'évangéliaire, qu'il ouvrit au treizième chapitre de saint Jean; & il commença à chanter le récit que le disciple bien-aimé pouvait seul faire de la der-

nière cène du Sauveur & de ses adieux aux apôtres. Tandis que le drame divin se déroulait, le saint abbé en suivait la narration touchante, qui le remuait jusqu'au plus profond de son être. De leur côté, les moines ne pouvaient pas sans doute se défendre de faire un rapprochement entre le divin Maître & celui qui à cette heure en tenait la place. Le Sauveur ne semblait-il pas prêter en ce moment à son serviteur ses paroles d'espérance à la veille de la séparation? « Mes bons « petits enfants, je n'ai plus que peu d'heures à passer avec « vous. Vous me chercherez, & pourtant là où je vais vous « ne pouvez encore venir. Mais que votre cœur ne se trou-« ble pas. Dans la maison de mon Père il y a bien des de-« meures; je vais vous y préparer vos places; & un jour « vous serez aussi là où je vous précède. Si vous m'aimez, « gardez mes commandements; je vous laisse la paix, que « votre cœur ne s'effraie pas (1). » Lorsque le diacre fut arrivé à ces mots du texte évangélique : « Levez-vous, sortons d'ici, » le chant fut un instant suspendu; tous les frères sortirent du chapitre, pour se rendre au réfectoire. La coutume était qu'alors le seigneur abbé servît à tous une coupe de vin, tandis que le diacre se reprenait à chanter ces mots du Sauveur : « Je suis la véritable vigne, & mon Père est le « vigneron; je suis la vigne, & vous êtes les rameaux du « cep (2). » Mais cette fois, Hugues ne put achever la cérémonie, & dut se retirer en son logis; ses dernières forces l'abandonnaient.

Le vendredi saint se passa pour lui dans cet état d'impuissance qui l'unissait intimement au sacrifice du divin Crucifié. Le samedi matin, il retrouva quelques forces, & se fit porter jusqu'à l'église. Il voulait assister à la bénédiction du cierge pascal. La joie qui, avec cette fonction, commence à ranimer la liturgie sainte, le ranimait lui aussi. Une fois encore il voulait entendre le diacre chanter la solennelle bénédiction du brillant flambeau, symbole de la colonne lumi-

(1) Joan. XIII-XIV.
(2) *Ibid.* XV.

neuse qui guidait Israël au sortir de l'Egypte, & qui, à cette heure, parlait au saint abbé de son prochain passage en la terre promise du Paradis. D'ailleurs il avait toujours aimé particulièrement cette bénédiction, vrai joyau de la liturgie(1).

Enfin parut cette Pâque de l'an 1109, qui devait être pour Hugues véritablement la date du passage à l'éternité. Ressuscité par l'*Alleluia* joyeux, il vint au chœur, & assista, revêtu des ornements pontificaux, à la messe pascale. La basilique était parée avec la splendeur qui convenait à la « Solennité « des solennités ». Après l'heure de tierce, la procession se mit en marche vers l'église de Notre-Dame du cloître, où elle allait chercher le Saint Sacrement, qui reposait là depuis le jeudi. Les chants & les rites rappelaient la marche des saintes femmes au sépulcre du Seigneur(2); &, en rentrant dans la basilique, le chœur entonnait le répons triomphal qui célèbre la victoire du Christ sur la mort. Hugues ne pouvait suivre ses fils; mais il écoutait avec bonheur ces accents si dramatiques. La messe commença; & après l'action divine, le chœur chanta l'antique & majestueuse antienne qui, dans l'Église de France, appelait les peuples fidèles au banquet pascal(3). Hugues y vint le premier, participer à la chair de l'Agneau immolé mais triomphant en sa résurrection. C'étaient pour lui les arrhes de la vie éternelle.

Le soleil de Pâques était sur son déclin, lorsque le vénérable abbé se sentit défaillir tout à fait. Le lendemain, son état s'aggrava de plus en plus. La fièvre se déclarait. Le mardi, tout était désespéré. Les yeux se voilaient, la parole devenait pénible, le corps entier restait sans mouvement. Hugues pourtant conservait toute la liberté de ses pensées; néanmoins il devenait évident pour les moines qu'ils devaient se préparer au malheur qui allait les frapper. Tout fut disposé pour l'administration des derniers sacrements. La cou-

(1) Voir à ce propos Udalric, *Consuetud. Cluniac.* lib. I, cap. XIV.

(2) Gilon, fol. 220 v°. — Cf. dom Guéranger, *Année liturg.*, matines de Pâques.

(3) « Venite populi ad sacrum . . . » (D. Guéranger, messe de Pâques.) — *Ordo Cluniac.* part. II, cap. XIX.

tume ancienne était encore que l'on commençât par l'extrême-onction (1). Un des prêtres du monastère, revêtu de l'aube & de l'étole, précédé de la croix & des flambeaux, & suivi de toute la communauté, se rendit à la chambre où le saint abbé attendait la venue du Seigneur; & l'huile sainte parcourut successivement tous les sens du malade, les fermant du côté du monde & les ouvrant du côté de l'éternité (2). Immédiatement après, le même prêtre se rendit à l'église, où il prit une parcelle de la sainte Eucharistie avec un calice contenant du vin mélangé d'eau comme pour la messe. De retour auprès du mourant, il lui demanda s'il reconnaissait le corps vivifiant du Seigneur. « Oui, répondit Hugues, je « le reconnais & je l'adore. » Le prêtre alors trempa l'hostie sainte dans le vin du calice & la déposa sur les lèvres du saint abbé, qui reçut ensuite le contenu du calice lui-même. Après quoi on lui présenta la croix, qu'il baisa avec une tendre dévotion, & qui fut fixée au pied du lit, afin que le moribond pût l'avoir sans cesse devant les yeux. Puis, un à un, les frères vinrent recevoir du père tendrement aimé le baiser d'adieu. Tous vinrent; & il n'y eut pas jusqu'aux enfants qui n'eussent leur tour (3). N'avaient-ils pas été l'objet des plus constantes sollicitudes de la part du père qu'ils allaient perdre?

La mort ne paraissait pas encore imminente; les moines allaient donc se retirer en psalmodiant le *Miserere*, lorsque le mourant, élevant la voix, prononça ces mots qui frappèrent vivement tous les auditeurs : « Souvenez-vous que c'est l'an« niversaire de l'archevêque Geoffroy & de l'abbé Guy (4). »

(1) Il en fut ainsi en France jusqu'au XIIIe siècle au moins.

(2) Dom Guéranger, *Année liturg.*, temps pascal, II.

(3) *Ordo Cluniac.* cap. XXIV.

(4) L'archevêque était Geoffroy de Vergy, dont nous avons parlé. Cet abbé Guy a exercé davantage la science des historiens. Il nous semble qu'aucun n'a donné de solution satisfaisante. Ils ont trouvé des personnages nommés Guy, mais qui n'étaient point abbés. N'est-il pas plus naturel de songer à l'abbé Guy de Farfa ? Ce fut lui qui succéda à Hugues de Farfa, lequel avait envoyé deux moines à Cluny pour en prendre les us; l'un des

Ainsi l'âme restait toujours libre & active, alors même que le corps était terrassé par la maladie & les étreintes de la mort.

Selon la coutume clunisienne, le grand-prieur laissa auprès du père quelques moines chargés de lui lire les actes des martyrs, & de réciter l'office divin autour de lui, tandis que les serviteurs de l'infirmerie veilleraient attentivement aux soins matériels que réclamerait son état. L'heure des matines étant arrivée, les frères en commencèrent la récitation. Hugues les suivait attentivement; dans cet office, tout parlait de joie & de résurrection. Lorsqu'on fut sur le point de commencer la lecture de l'homélie, le saint abbé voulut donner lui-même de mémoire les bénédictions que le lecteur demande à l'ordinaire avant chacune des leçons. Le texte évangélique dont l'homélie donnait le commentaire, était, alors comme aujourd'hui, le récit de la pêche miraculeuse durant laquelle Jésus ressuscité se tenait sur le rivage. Ce texte parlait bien haut pour celui qui touchait à son heure suprême. Car, selon la pensée de saint Grégoire, dans cette scène la mer figurait la vie présente, où le disciple de Dieu avait travaillé si longtemps; & précisément, le caractère de ses œuvres si fécondes devait un jour le faire comparer au pêcheur, dont les filets toujours tendus reçoivent les poissons grands & petits, qu'il avait amenés si nombreux au rivage du repos & de la vie.

Le soleil se leva encore une fois pour Hugues. C'était le mercredi de Pâques. A la messe on chantait le verset évangélique : « Venez, les bénis de mon Père; possédez le « royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde. » Hugues sentait que peu de moments le séparaient de cette possession bienheureuse; il demanda qu'on lui apportât le reliquaire de saint Marcel, pape & martyr, qui sans doute lui rappelait le nom de cet autre saint Marcel, jadis pro-

deux se nommait Guy, & n'est probablement pas autre que le successeur de Hugues sur le siège abbatial. Cette attribution nous paraît beaucoup plus simple & plus vraisemblable que tout ce que l'on a écrit jusqu'à présent à ce sujet.

tecteur de sa jeunesse. Dès qu'il eut reçu la sainte relique, il se mit en prière & l'on voyait les larmes couler de ses yeux. Enfin, jetant un dernier regard sur les moines qui se trouvaient réunis en assez grand nombre autour de lui & pleuraient amèrement, le tendre père leur adressa comme dernier adieu le salut monastique : *Benedicite*. Ce fut sa dernière parole. Un râle précurseur de la mort commença à soulever sa poitrine oppressée. De tous côtés dans le monastère on n'entendit plus que des sanglots & des gémissements. Pour les pauvres moines, leur saint abbé était tout ; la pensée de le perdre leur était aussi redoutable que l'idée de voir la terre s'entr'ouvrir sous leurs pieds, nous dit le biographe. Chacun se sentait frappé en particulier, parce que ce grand abbé, qui avait occupé une si large place dans le monde, avait toujours été pour chacun de ses fils un père, un ami, un confident intime, comme si nul autre soin ne l'eût occupé. Aussi semblait-il à chacun des religieux qu'aucun de ses frères ne perdait autant que lui.

Le soleil baissait sur l'horizon ; à ce moment l'on transporta le mourant dans l'église de la Sainte Vierge. Sans doute il en avait exprimé précédemment le désir, car ce n'était pas la coutume ; mais nous savons quelle tendre dévotion il nourrissait pour la Vierge Marie, & combien il affectionnait cette église consacrée par ses soins. Il voulait exhaler son dernier souffle entre les bras de sa Mère céleste, afin qu'elle fût son avocate auprès de Dieu & qu'elle l'introduisît dans la bienheureuse Jérusalem.

Le soir était venu, & les moines montaient au dortoir, lorsque ceux qui entouraient leur père saisirent les indices des derniers moments ; ils le déposèrent aussitôt sur la cendre & le cilice, devant l'autel. Près de lui se trouvait Ponce, qui devait lui succéder bientôt. Celui-ci remarqua que le saint ouvrait les yeux, qui ne pouvaient plus cependant voir les choses de ce monde ; ses lèvres remuaient aussi semblant murmurer une prière silencieuse. C'était l'instant où se réalisait pour lui ce qu'un grand maître de la vie spirituelle a décrit en ces termes : « Avant que vos yeux soient

« fermés, avant que la pâleur de la mort se répande sur « votre visage, avant que ceux qui entourent votre lit soient « sûrs que ce léger souffle qu'ils ont entendu est réellement « votre dernier soupir, quelle n'aura pas été votre surprise? « Vous aurez paru au tribunal de votre bien-aimé, de votre « amour même; les cantiques des cieux auront frappé vos « oreilles, & la gloire de Dieu aura brillé à vos yeux pour « ne s'éteindre jamais (1). » Nous saurons en quelle manière notre saint put jouir de ce spectacle qui fixait maintenant son regard. Son visage exprimait la paix la plus profonde.

Il n'y avait plus à s'y méprendre, l'heure fatale allait sonner. Le grand-prieur donna aussitôt l'ordre de faire entendre le bruit lugubre de la tablette de bois qui appelait d'ordinaire les moines auprès de leurs confrères mourants. Ce signal fut pour tous un coup frappé au cœur. De tous côtés ils accouraient précipitamment, au milieu des sanglots & des exclamations de douleur. Devant un pareil malheur, il n'y avait plus de règle. Il semblait au bruit que le monastère s'écroulât, dit un des témoins. La coutume eût voulu que l'on psalmodiât autour de la couche funèbre; mais on n'avait de voix que pour pleurer & gémir; ce qu'on pouvait dire de prières semblait plutôt un rugissement. Mais le Psalmiste n'avait-il pas dit qu'à certaines heures d'affliction & d'angoisse, il n'avait pu lui-même trouver d'autres accents (2)?

Enfin le dernier lien qui retenait ici-bas cette âme si riche de grâces & de mérites se brisa doucement; Hugues n'était plus avec ses enfants. Entre les bras de ceux qui assistaient leur père bien-aimé, il ne restait plus maintenant que sa dépouille mortelle, mais illuminée d'un reflet mystérieux qui la revêtait de gloire & de jeunesse. On était au 28 avril 1109. Tout autour de ces reliques vénérées, les pauvres moines se pressaient & ne voulaient pas s'en séparer. Ces cœurs forts savaient aimer fortement; leur douleur s'exhalait & se traduisait sans ménagements. Après qu'ils lui eurent

(1) W. Faber, *Tout pour Jésus*, ch. II.
(2) Ps. XXXVII, 9.

donné quelque temps un libre cours, le prieur claustral, étouffant ses larmes par devoir, éleva la voix, & dominant les sanglots, fit entendre ces mots : « Frères, au nom de « Dieu, je vous en prie, laissez-nous enlever le corps & lui « rendre les derniers devoirs auxquels il a droit. » Chacun écouta cet avis, & songea aussitôt à prendre les dispositions qui le concernaient. Les uns allèrent aux cloches, dont la voix, résonnant dans la nuit, apprit aux populations avoisinantes que leur seigneur & père les avait quittées pour le ciel. Les autres allèrent se vêtir d'aubes, prendre la croix, les flambeaux & l'encensoir. Ils reparurent bientôt, & soulevant le saint corps, le placèrent sur un brancard, puis, avec toute la communauté, le portèrent processionnellement jusqu'au chapitre (1). Là, au milieu des nuages d'encens, les frères en aubes le lavèrent avec un respect plus grand encore qu'on ne le faisait pour tous les moines défunts. On y employa, comme dans l'antiquité, le vin après l'eau tiède, puis le baume. Il se trouva que la fiole dans laquelle cette liqueur était réservée, n'en contenait plus qu'une très petite quantité. Il semblait qu'à peine elle pût suffire à l'onction de la tête. On se mit pourtant en devoir d'en user ; & l'on vit insensiblement le baume se multiplier sous la main des moines, en sorte que l'on put en oindre le saint corps à peu près tout entier. N'était-ce pas ainsi que l'onction des grâces répandues par Dieu sur son serviteur s'était étendue surnaturellement du chef à tous les membres du grand corps de Cluny ? Fortifiés & consolés par cette merveille, les frères achevèrent la fonction, tandis que, sous le cloître, la communauté psalmodiait toujours. On revêtit le saint abbé de ses

(1) Gilon dit en effet que ce fut au chapitre que l'on rendit les devoirs funèbres au corps de saint Hugues. Ce n'était pas l'ordinaire ; il y avait, attenant au cloître, un petit édicule appelé lavatoire des morts, dont nous avons parlé déjà. Mais comme Gilon note encore dans cette cérémonie certains détails qui ne sont pas ceux qu'énoncent l'*Ordo* de Bernard ou les *Coutumes* d'Udalric, il est évident qu'il y eut des exceptions faites pour le cas du saint abbé ; nous acceptons donc ce qu'il dit relativement au chapitre.

vêtements pontificaux, « se gardant bien de le priver après « sa mort du fruit de ses travaux (1) ; » l'on mit à son bras droit le bâton pastoral. Puis on le déposa au cercueil, mais on ne le recouvrit pas comme il était d'usage de le faire. Tout étant terminé, le saint corps fut de nouveau repris, & reporté sous le cloître, où son retour fut accueilli par de nouvelles marques de douleur. A la lueur des cierges, il fut porté processionnellement jusqu'à la grande basilique, où il fut enfin déposé. Alors les bons moines se livrèrent à toutes les démonstrations de leur amour filial. Ils se pressaient autour du cercueil, & baisaient avec effusion les mains & les pieds de celui qui les avait aimés.

L'office des matines vint mettre un terme à cette scène. Mais on y lut l'homélie qui commentait les larmes & la fidélité de Madeleine auprès du tombeau de Jésus. Il n'y avait certes pas là de quoi condamner l'empressement ni les larmes des fils au cercueil de leur père. Le matin venu, ce fut le peuple de Cluny & des environs que l'on vit affluer. Tous avaient été avertis par le son des cloches la veille au soir, & ils accouraient témoigner de leur reconnaissance envers le seigneur abbé, pour les bienfaits sans nombre répandus sur eux. Il leur avait fait bon vivre sous sa crosse. Cluny était l'œuvre du saint; la paix qu'il avait assurée aux populations leur avait permis de se grouper, de croître & de multiplier; ses libéralités avaient secondé leurs travaux & soulagé leurs besoins. Aussi, à cette heure, les voyait-on se presser autour des restes mortels de leur bon seigneur, & environner son cercueil glorieux de grandes torches de cire, destinées à se consumer lentement autour de lui. Durant deux jours, du jeudi matin au vendredi soir, ces vassaux fidèles restèrent là, veillant & priant. Les pauvres ne manquaient pas dans cette pieuse foule. Et, pour celui qui pendant sa vie les avait tant aimés, nulle garde d'honneur ne pouvait être plus belle.

Le vendredi soir pourtant, il fallut préparer l'église pour les funérailles qui devaient avoir lieu le lendemain, & le peuple

(1) Mgr Pie, *Oraison funèbre de dom Guéranger.*

dut se retirer. Les moines eurent la précaution de barricader les portes avec de solides verroux de fer; & bien leur en prit. Car, de grand matin, la multitude se pressait aux entrées; & les portes, même ainsi consolidées, avaient peine à la contenir. Quand tout fut prêt, l'on ouvrit; & la foule se répandit dans la vaste basilique, mais pour se presser de nouveau tout autour du cercueil. On y déposait nombre d'offrandes, dont les pauvres furent ensuite gratifiés, comme il convenait. C'était à qui baiserait encore une fois les mains & les pieds du saint. Mais enfin l'heure de la messe matutinale était venue. Les moines avaient éprouvé durant ces deux jours autant de consolation que le peuple à garder ces dépouilles sacrées; maintenant qu'on devait songer à s'en séparer, c'était un déchirement nouveau. L'on se fit violence, il le fallait. Les religieux revêtirent tous des chapes, & chantèrent la messe à l'autel matutinal, en arrière de l'autel majeur. Ils y mirent, dit simplement Gilon, tout le soin & toute la solennité que peut comporter la sépulture de l'être le plus cher. Enfin, vers midi, le cercueil fut porté au tombeau qui avait été préparé immédiatement derrière ce même autel, dans le sens de la nef; le saint corps y fut descendu, & placé le visage tourné vers l'orient. Il n'est personne, hélas! qui ne sache quels sentiments agitent à ce dernier moment le cœur de ceux qui environnent une tombe. Le peuple éclata en cris de douleur qui se prolongeaient sous les voûtes de la basilique. Les moines n'avaient guère la force de se contraindre davantage. Du moins puisaient-ils dans leur foi des consolations puissantes; ils se répétaient que le père dont ils voyaient disparaître ainsi jusqu'aux restes mortels leur était seulement caché pour un temps, & que ses prières manqueraient moins que jamais à ses fils, maintenant qu'il était près de Dieu.

Au reste, du dehors vinrent bientôt des nouvelles qui firent abonder la joie où avait abondé la douleur. Un messager arriva de la part de Geoffroy, évêque d'Amiens, demandant à quelle date précise était mort le saint abbé Hugues. L'évêque avait un intérêt particulier à le savoir; car, se trou-

vant dernièrement à Pavie, le prélat, qui était lui-même un homme de sainte vie, avait vu un jour une grande foule d'habitants du ciel marchant comme en une solennelle procession, portant des cierges allumés, & paraissant tout en fête. Il avait demandé où allait ce cortège, quel était celui qu'attendait un pareil triomphe ; & il lui avait été répondu que c'était le seigneur abbé Hugues de Cluny, auquel les bienheureux préparaient cette réception & dont ils allaient chercher l'âme. Geoffroy avait raconté aussitôt à ses compagnons ce qu'il venait de voir, & tous avaient soigneusement noté le jour & l'heure. Lorsque l'évêque d'Amiens sut à quel moment Hugues de Cluny était sorti de ce monde, il constata que c'était précisément le jour même où il avait eu à Pavie la vision que nous venons de raconter.

Sur un autre point de la France, même révélation de cette mort précieuse. Lorsque le moine clunisien chargé de l'annoncer se présenta au monastère de Jouarre, il trouva que les moniales de cette abbaye en avaient été prévenues d'avance. Une d'entre elles, nommé Sabine, religieuse d'une sainteté reconnue, avait vu peu auparavant la Vierge Marie s'avancer à la tête d'une troupe glorieuse d'esprits célestes. Assurément elle n'avait pas pu avoir connaissance de ce qui venait d'arriver à l'évêque d'Amiens, alors en Italie, & à Bertin, le serf de Cluny. Cependant le témoignage de la sainte moniale s'accordait avec les deux précédents. Au milieu de la troupe des bienheureux, Sabine avait vu porter un trône richement orné, dont la blancheur rappelait les sièges des sénateurs de l'antique Rome. Elle avait entendu quelqu'un dire que, sur ce trône, l'abbé Hugues de Cluny devait prendre place pour être enlevé au ciel, ce « sénat de la vie », comme l'Eglise chante en ses hymnes sacrées (1).

Ces trois témoins avaient vu des signes qui annonçaient d'avance l'évènement ; d'autres furent avertis lorsqu'il fut accompli. Et ceux-ci ne sont pas moins que les premiers

(1) Hymne de la fête de saint Pierre & de saint Paul, 29 juin : « Vitæ senatum laureati possident. »

indépendants les uns des autres. Ce fut d'abord l'abbé d'Afflighem, Fulgence, celui qui avait introduit les us clunisiens dans son abbaye, celui encore qui avait fondé le monastère de Vorst avec la règle de Marcigny. Or, dans la nuit du mercredi au jeudi de Pâques, durant son sommeil, il vit les anges enlever dans les airs deux lits brillants d'or & de draperies soyeuses, de ceux dont il est dit en l'Ecriture que les saints s'y reposeront avec bonheur pour le festin du ciel. Et les anges disaient : « Portons, portons au Paradis « les deux vainqueurs qui ont dompté le siècle & la nature, « Anselme, archevêque des Anglais, & Hugues, abbé de « Cluny; dans la gloire nombre de fils les attendent. » Fulgence comprit la signification de ce songe, & annonça aux siens que les deux saints avaient quitté ce monde. En effet, on apprit peu après que le primat de Cantorbéry était mort le mercredi 21 avril, & que l'abbé de Cluny l'avait suivi le mercredi 28 du même mois, au moment même où l'abbé d'Afflighem avait vu les deux amis unis dans leur triomphe. C'était la réalisation du souhait formé trois ans plus tôt par saint Hugues, lorsqu'il écrivait à son ami de Cantorbéry : « Puisse notre union se continuer jusqu'au sein de la gloire éternelle (1). »

(1) V. ci-dessus page 447-448. Hildebert, en copiant ce récit dans l'œuvre de Gilon, a fait une confusion, qui provenait peut-être du manuscrit qu'il avait sous les yeux, ainsi que nous le fait croire une variante que nous reproduisons en donnant le texte de Gilon. Mais cette version est fautive & a conduit Hildebert à mêler deux choses. Il dit que cette vision fut accordée à « un certain abbé de Noyon ». Cependant il est certain que les deux lits furent montrés à Fulgence d'Afflighem. Gilon le dit positivement; Rainald qualifie Fulgence « abbé au pays de Cambrai »; enfin la chronique d'Afflighem elle-même attribue explicitement cette vision à l'abbé Fulgence. (D'Achery, *Spicil*, in-4, t. X, p. 609.) Pourquoi donc a-t-on eu l'idée d'un abbé de Noyon ? Parce qu'un ancien abbé de Saint-Eloi de Noyon avait eu révélation de la mort de saint Hugues ; mais cet abbé n'était autre que Geoffroy, devenu évêque d'Amiens. Or Geoffroy a eu, nous l'avons dit, une vision toute différente de celle qu'a eue Fulgence d'Afflighem. Nous voyons donc bien que Hildebert a confondu deux personnages & deux visions. — Cf. Mabillon, *Annal.* t. V, p. 496.

Fut-ce pour affirmer aux vivants cette indissoluble union, que le Seigneur voulut faire connaître à Cantorbéry la mort du grand abbé de Cluny? La nuit même où elle survint, elle fut montrée en esprit à Baudouin, le fidèle économe de saint Anselme, compagnon de son exil avec Eadmer. On se rappelle qu'il était à Marcigny lorsque saint Hugues eut révélation du trépas de Guillaume le Roux & l'annonça aux amis du primat. Or, dans la nuit du 28 au 29 avril 1109, Baudouin, alors à Cantorbéry, vit tout ce qui se passait à Cluny; témoin du deuil général des moines, il entendit leurs gémissements; & plus tard il put en donner tout le détail au neveu même de saint Hugues, Rainald de Vézelay. A ce deuil, à ces lamentations, il comprit que le grand abbé était mort. Mais, aussi prudent que Geoffroy d'Amiens, il fit part immédiatement de tout ce qu'il venait d'apprendre à l'évêque Ralph de Rochester (1), qui administrait l'église de Cantorbéry depuis que le siège vaquait. Tous deux notèrent aussi le jour & l'heure. Peu après, ils apprirent par les monastères clunisiens que Baudouin avait été vraiment éclairé de la lumière divine, & que l'abbé de Cluny avait quitté la terre au moment où l'on avait connu à Cantorbéry le deuil de ses enfants.

Tous ces faits, rapportés à Cluny, ne manquaient pas d'y répandre la joie. Sans doute il y avait une conduite particulière de Dieu dans ce fait que la gloire acquise à saint Hugues fut connue d'abord des étrangers. L'on ne pouvait plus dire alors que les Clunisiens avaient fait accepter des légendes formées par leur imagination & par l'excès de la douleur filiale. Mais le Seigneur ne voulait pas priver les fils de consolations semblables. On en eut bientôt la preuve. Il n'y avait pas bien longtemps que le saint avait quitté la terre, lorsqu'un moine de Cluny, natif de Narbonne, & nommé Bernard, fit connaître ce qui lui était advenu à lui-même.

(1) Cet évêque avait été abbé de Saint-Martin de Séez; en 1108 il avait été désigné par saint Anselme pour le siège de Rochester, & sacré par lui. (*Annal. Bened.* t. V, p. 487.)

Son récit présentait toutes les marques de la fidélité; car tout n'y était pas éloge pour le saint abbé défunt; & puis, il s'y trouvait à l'adresse du nouvel abbé Ponce un avertissement que l'évènement prouva bien avoir été prophétique. Bernard était malade à l'infirmerie, lorsqu'il fit demander à quelques moines de le venir trouver. Nous croyons que l'historien Gilon était de ce nombre, d'après le soin même qu'il prend de ne point nommer ces témoins, contre son habitude. Voici les paroles de Bernard :

« Mes frères, je vous confie une chose que j'ai tenue secrète jusqu'ici, pour ne pas m'attirer l'épithète de visionnaire, que l'on eût pu me donner tant que la chose serait restée sans preuves. Aujourd'hui, je vous la découvrirai, parce qu'il y aura profit à cela. Je vous donne pour certain ce que je vais dire; veuillez n'y pas voir le rêve d'un vieillard en délire, mais l'affirmation d'un témoin sûr de ce qu'il dit. Vous savez que je fus jadis chargé de diriger le prieuré de Nogent; j'ai demandé moi-même à le quitter, il y a peu de temps. C'est qu'en effet, une nuit, m'était apparu un personnage tout brillant de lumière, qui disait être Denys l'Aréopagite, patron du prieuré. Le saint martyr m'enjoignait de prendre sans délai le chemin de Cluny, afin de faire mes adieux au très aimé père & saint abbé Hugues, dont la mort était proche. Il ajoutait que je verrais les débuts du nouvel abbé que Cluny recevrait de la main des Apôtres. Je ne me pressais pas d'obéir; mais j'éprouvai alors des chagrins qui me décidèrent à quitter Nogent, & je vins en hâte jusqu'ici. Mais, malheureusement, ma négligence m'a fait manquer le but de mon voyage. Je n'ai pas pu dire adieu à notre bon père, lorsqu'il a quitté ce monde. Pourtant l'esprit a vu ce qui a échappé aux yeux du corps. Oui, j'ai vu les habitants des cieux mêlés à ceux de la terre; j'ai vu la Vierge Marie, l'étoile de la mer, au milieu des religieux nos frères. Elle brillait de tout son éclat, & sa seule présence mit en fuite de noirs archers qui rôdaient tout à l'entour. A les voir se disperser dans leur frayeur, on eût dit les feuilles d'automne emportées par le vent. Il y avait là aussi les princes

des Apôtres, avec grand nombre de martyrs & de confesseurs. J'ai distingué le bienheureux Martial. J'ai vu enfin Martin, la perle des pontifes, & Benoît, le soleil des abbés, qui emmenaient l'âme de notre bienheureux père Hugues. Ils l'introduisaient dans une belle vigne aux rameaux puissants, pour s'y réjouir durant le court séjour qu'il y devait faire. Je regardais notre bon père au cœur si aimant, lorsqu'il m'adressa ces paroles : « Viens, mon cher enfant, jouir « avec moi de ces grappes brillantes qui s'offrent à nous de « toutes parts ; viens, je te veux avec moi au grand festin. « Je vais me reposer ici quelque peu, jusqu'à ce que mes « pieds soient guéris d'une certaine enflure & de quelque « poussière que j'ai prise en parcourant si longtemps les « chemins du monde. Mais, dès que ces dernières traces « auront disparu, je monterai sans plus de retard à un plus « beau séjour. Pour toi, va dire à Ponce, mon successeur, « de garder avec soin les deux trésors de l'innocence & de « l'humilité. Qu'il s'applique à être miséricordieux, en regar- « dant comme siens tous les besoins de ses disciples. Qu'il « ait le zèle d'une sage observance, à mon exemple ; qu'il « soit sans peur en agissant ainsi, car alors il pourra comp- « ter sur le secours de Dieu, qui n'abandonne pas ceux qui « espèrent en lui. » A ces mots la vision disparut. Maintenant je vous demande d'ajouter foi à mes paroles, si vous me voyez mourir dans un bref délai. Si au contraire mon état de maladie se prolonge, vous pourrez dire que j'ai menti. »

Trois jours plus tard, Bernard s'endormait dans le Seigneur. Il n'y avait donc pas à douter que son saint abbé ne l'eût en effet invité au banquet des noces éternelles. Quant à Ponce, qui avait succédé à saint Hugues depuis le 22 mai, comprit-il quel redoutable enseignement lui donnait son bienheureux prédécesseur ? Après une vie de patriarche, passée dans des travaux incessants & enrichie de mérites sans nombre, Hugues avait vu les saints & la Reine du ciel le traiter en frère & en fils privilégié ; pourtant il n'était pas entré tout droit au Paradis. Quelque trace d'enflure, quelques grains de poussière, altéraient encore aux yeux de

Dieu la pureté de ses voies; &, quoique déjà heureux d'un bonheur inamissible, il avait été privé pour quelques moments de l'union éternelle avec le Dieu trois fois saint. Quel avertissement pour le nouvel abbé !

Au reste, les miracles ne tardèrent pas à se produire au tombeau du saint abbé. Gilon déclare en avoir vu de nombreux. On eut bientôt à Cluny un dossier considérable, composé d'écrits attestant tous ces faits & provenant de toutes sortes de personnes. Le biographe se borne à citer deux guérisons miraculeuses. La première fut obtenue par les moines eux-mêmes. Un de leurs frères, nommé Guy, était pris d'accès de folie furieuse que rien n'avait pu guérir. Entraîné enfin au tombeau du saint, il en baisa la pierre, & recouvra aussitôt toute sa raison.

L'autre guérison fut celle d'un chevalier, nommé Idmar, qui était malheureusement privé d'un œil. Pendant la nuit le saint abbé apparut à ses côtés. Idmar l'avait connu vivant; il le pria de mettre seulement la main sur l'œil qui avait perdu la lumière. « Je songe à la lumière de l'âme bien plus « qu'à celle du corps, répondit le saint ; car les animaux ne « jouissent-ils pas de celle-ci aussi bien que l'homme ? » Cependant il ne quitta pas le chevalier sans avoir fait le signe de la croix sur l'œil malade. Le lendemain, Idmar, en s'éveillant, constata qu'il voyait de cet œil aussi bien que de l'autre ; mais saint Hugues avait opéré un double miracle, ainsi qu'il l'avait donné à comprendre. Les yeux de l'âme s'ouvrirent chez le chevalier ; il reconnut quels étaient les biens véritables ; &, déposant la lance & le haubert, il revêtit la coulle monastique. Il ne pouvait affirmer plus haut ni sa reconnaissance, ni la réalité de sa vision (1).

(1) Gilon cite, fol. 223 v°, une apparition de saint Hugues au moine Albéron. Mais les lacunes qui déparent la fin de notre manuscrit ne nous permettent pas de rétablir suffisamment toute cette scène.





CHAPITRE XXXII

CULTE DE SAINT HUGUES

PONCE de Melgueil, qui après saint Hugues gouverna Cluny durant quelques années avec assez de sagesse, eut au moins le mérite de recueillir les documents relatifs aux vertus & aux miracles de son prédécesseur. Il fit même écrire sa vie. Or, neuf ans après la mort du grand abbé, le pape Gélase II, à peine élu pour succéder à Pascal II, se voyait obligé de fuir la Ville éternelle, & il choisissait Cluny pour son refuge. Mais, arrivé à Mâcon, le Pontife exilé se sentit gravement malade, & demanda avec instances d'être conduit au plus vite à l'abbaye. Son désir était d'y mourir. La cour pontificale atteignit bientôt ce port de salut; Gélase II fut installé avec sa suite dans l'hospice du monastère, &, peu de jours après, il y expirait (29 janvier 1119). La grande église garda son corps, & le bâtiment où il était mort s'appela en souvenir de lui « le palais du pape Gélase ». Les cardinaux songèrent alors à l'élection de son successeur, & ce fut à Cluny même qu'ils élurent, le 2 février, Guy de Bourgogne, archevêque

de Vienne, qui prit le nom de Calixte II. Bientôt il quittait l'abbaye; mais, après avoir parcouru la France, il revenait à Cluny, où il célébrait la fête de la Circoncision, 1er janvier 1120. Le Souverain Pontife demeura six jours au monastère. Tout y parlait du grand abbé. Son tombeau était entouré de la vénération universelle; la grande basilique était son œuvre. Le Pape voulut connaître plus amplement ce saint dont il avait vu lui-même les dernières années & dont il avait constaté l'influence extraordinaire. On mit sous les yeux du Pontife les innombrables témoignages écrits attestant les miracles & les vertus du serviteur de Dieu. Mais le Saint-Père préféra procéder à une enquête nouvelle. Entouré des cardinaux, & siégeant au chapitre de l'abbaye, Calixte II fit comparaître un grand nombre de témoins, qualifiés & dignes de foi, qu'il interrogea sur leurs souvenirs. L'épreuve, on le comprend, était plus délicate que s'il se fût agi de relations écrites. Mais, si elle était favorable, elle présenterait plus de garanties. La précision des témoignages fut telle, qu'elle forma une certitude absolue dans l'esprit du Pontife comme dans celui des cardinaux. Calixte II ordonna donc, « pour la « louange & la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, » de solenniser désormais par un culte liturgique le *dies natalis* du grand abbé, c'est à dire le jour où il avait quitté ce monde pour naître à la vie de l'éternité. Cluny pouvait maintenant inscrire sur ses diptyques, après les noms de saint Odon, de saint Maïeul & de saint Odilon, celui de saint Hugues; & la reconnaissance des moines y ajouta le surnom de Grand.

Le Pape voulut entourer ce décret d'un éclat particulier. L'enquête avait occupé les jours qui précédaient l'Epiphanie. Le jour même de la fête, le Pape officia solennellement, entouré des cardinaux, de nombreux évêques, de la noblesse de Bourgogne, & de la garde pontificale. Après la fonction, le Souverain Pontife conféra pour l'avenir aux abbés de Cluny le titre de cardinaux de la sainte Eglise romaine, & lui-même passa au doigt de Ponce l'anneau cardinalice. Dans la journée enfin, il réunit au chapitre toute la communauté. Le lendemain il devait quitter Cluny, & il voulait auparavant se re-

commander aux prières de ses moines fidèles, en leur donnant la bénédiction apostolique. Il termina son discours par l'éloge du saint qu'il venait de placer pour jamais sur les autels. Certes, Calixte II avait devant lui une redoutable tâche à accomplir, attendu les dispositions hostiles d'un empereur aussi violent que Henri V. Mais la Providence divine l'avait amené à Cluny, & lui avait donné de proclamer d'une manière certaine la sainteté de Hugues le Grand. C'était lui assurer au ciel un protecteur tout spécial dans la lutte qu'il devait soutenir. Saint Hugues devait s'y montrer triomphant. Le Pape élu près de son tombeau, le Pape qui avait décerné le culte de l'Eglise à l'ami de saint Grégoire VII, eut presque aussitôt le bonheur & la gloire de procurer la victoire des principes libérateurs soutenus par ses prédécesseurs. Et ce fut à Worms que l'empereur & le Pape signèrent le concordat qui mettait fin à une lutte de quarante ans, dans cette ville même où jadis Hugues, avec saint Léon IX & Hildebrand, avait fait entendre les premières protestations contre le césarisme, en faveur de la liberté de l'Eglise.

Inauguré par Calixte II, le culte de saint Hugues se perpétua dans l'ordre de Cluny. Dès le XIIe siècle nous en trouvons la preuve dans le *livre du chapitre* du prieuré clunisien de Villers, au diocèse de Besançon. La fête est marquée au 29 avril, jour fixé par Calixte II, saint Hugues étant mort le 28 au soir, après complies. Le martyrologe de Villers inscrit à ce jour le nom du saint abbé avec son titre caractéristique : « In cœnobio Cluniacensi, depositio sancti Hugonis, « ipsius loci abbatis, & in elemosinarum largitate mirabi- « lis (1). » D'autre part le trésor de Cluny conserva soigneusement la coulle de saint Hugues, & aussi la haire en mailles de fer qu'il avait portée (2). Bientôt l'on s'occupa d'embellir le tombeau où les miracles éclataient. Disposé dans le sens de l'église, la tête contre l'autel matutinal, il fut revêtu de marbre blanc, & une statue couchée du saint abbé, sculptée

(1) Biblioth. Nat., fonds lat. nouv. acq., n. 348, fol° 16.
(2) Phil. Bouché, *Description*, Ire part., p. 71.

aussi en marbre, en décora la face supérieure (1). Sur les deux faces latérales furent gravés, comme épitaphes, les huit vers composés par Rainald de Vézelay, & ajoutés par lui à la fin de la vie de son oncle (2). Ce fut sous ce tombeau que les reliques reposèrent durant un siècle; car, lorsque, en 1120, le pape Calixte II lui décerna les honneurs d'un culte liturgique, il ne procéda pas à « l'élévation » du corps saint.

Ce fut seulement en 1220 que les Clunisiens demandèrent au Pape Honorius III l'autorisation de procéder à cette cérémonie (3). Depuis Alexandre III, le Saint-Siège s'était réservé

(1) C'est la description qu'en fait au XVIIIe siècle un témoin oculaire, Le Brun-Desmarettes, dans ses *Voyages liturgiques* sous le nom de « sieur « de Mauléon » (p. 148). Il n'y a pas de raison suffisante pour dire que ce n'était plus là le tombeau primitif de saint Hugues. Les termes laconiques employés par notre auteur sont même pour nous persuader qu'il ne s'agit pas là d'une des œuvres tourmentées & vaniteuses de la Renaissance; car alors Le Brun-Desmarettes eût prodigué quelques-unes de ces épithètes admiratives dont les œuvres du moyen-âge semblaient indignes aux yeux des critiques d'art du XVIIIe siècle. En outre, l'usage d'orner le tombeau d'une statue couchée commence bien au XIIe siècle. (*Revue de l'art chrétien*, t. VI, p. 654, année 1862.) Le successeur immédiat de saint Hugues eut un tombeau de ce genre. Il s'en suit, à notre grand regret, que ni l'une ni l'autre des deux pierres tombales conservées au musée de la ville de Cluny ne provient réellement du sarcophage de saint Hugues. La plus grande (v. Lorain, *Essai hist. sur l'abbaye de Cluny*, p. 89) porte le cachet de la fin du XIIe siècle. La plus petite, où se trouvent les mots « pater Hugo », aurait pu être plus facilement considérée comme un fragment de ce tombeau vénérable. Mais, d'abord, elle servit de seuil à la porte de la sacristie, où on la retrouva enfouie sous les débris; & il est peu vraisemblable que les moines aient donné pareille destination à la pierre sépulcrale de saint Hugues. Ensuite & surtout, cette pierre porte une inscription qui à elle seule éveillerait les doutes les plus fondés. Voici cette inscription :

Presentis. tumuli. Pater. Hugo. suscipe. munus.
Ere. conestabuli. factum. post. flebile. funus.

Ere conestabuli : mais, grâces à Dieu, il n'y avait point encore à Cluny, au temps de saint Hugues, de ces bénéfices monastiques. Les témoignages les plus certains sont formels sur ce point. Le connétable n'eût donc pu alors élever le tombeau de saint Hugues « à ses frais ».

(2) *Chronicon Cluniac.* d'après le registre des épitaphes de l'abbaye.

(3) *Bull. Cluniac.* p. 104.

le droit de canoniser; or, l'élévation des reliques étant la forme antique de la canonisation, les moines ne se crurent pas autorisés à agir de leur propre autorité dans ce cas. Muni de la permission du Souverain Pontife, l'abbé Roland de Hainaut fit faire d'abord une châsse destinée à recevoir les reliques de saint Hugues. Bouché nous en donne la description, copiée sur les inventaires de l'abbaye, mais malheureusement avec le style plat & l'absence totale de goût qui le caractérisent. D'après lui, cette châsse était d'argent doré, longue « de deux aunes sur une de hauteur, avec des « pommeaux, des niches, & plusieurs figures de saints, & « des pierres précieuses dans les quatre coins (1). » Et c'est tout. En suppléant au silence du compilateur à l'aide des données que nous suggère l'examen des œuvres du même temps, nous pouvons nous figurer à peu près la grande châsse de saint Hugues. Elle devait affecter la forme d'un sarcophage en vermeil dont la partie supérieure formait toit à double pente, couronné d'une crête à jour & surmonté de « pommeaux » en nombre plus ou moins grand. Les faces latérales de la châsse & les façades des deux pignons étaient ornées par les « niches » ou arcatures, où se trouvaient « plusieurs figures de saints ». Ces figurines devaient être de grandes dimensions, étant donné la hauteur de la châsse. Imaginons enfin les inscriptions qui devaient courir sur les plinthes, les émaux qui formaient bandeau à la naissance du toit, & faisaient place aux « pierres précieuses dans « les quatre coins », c'est à dire aux angles du reliquaire. Couvrons enfin par la pensée les pentes du toit d'émaux ou de sujets en demi-relief encadrés dans des caissons ; & nous aurons une idée approximative de cette merveille d'orfèvrerie, dont les grandes proportions dépassent de beaucoup tout ce qui nous est resté en ce genre après les pillages des huguenots & de la Révolution. Le 13 mai, le tombeau de saint Hugues fut ouvert. L'on put constater que le chef du saint était dans un état remarquable de conservation. La mâchoire infé-

(1) *Description*, Ire part., p. 135.

rieure était encore recouverte de chair, & portait sa barbe. La crosse du bienheureux abbé fut extraite & mise au trésor de Cluny. Puis le saint corps fut transféré dans la châsse nouvelle, que l'on déposa solennellement à l'autel majeur. Cette cérémonie donna naissance à la fête de la Translation de saint Hugues, qui se célébra désormais le 13 mai(1). Le *livre du chapitre* de Cluny la mentionne à cette date à la fin du siècle(2).

Ce fut à cette place d'honneur que saint Hugues reçut vingt-cinq ans plus tard les hommages des plus hautes puissances de ce monde. En 1245, le jour de la fête de saint André, le Pape Innocent IV célébra la messe à l'autel majeur de la grande basilique ; autour de lui douze cardinaux, deux patriarches, trois archevêques & nombre d'évêques ; enfin, le plus glorieux des rois de France, saint Louis, suivi de l'empereur latin de Constantinople, de la reine de France, du comte d'Artois, frère du roi, & de sa sœur, des princes héritiers de Castille & d'Aragon, sans compter une suite nombreuse de puissants seigneurs. Aucune grandeur ne manquait à cette incomparable réunion, qui forma pour quelques jours la cour de saint Hugues le Grand.

Au XIVe siècle nous commençons à trouver d'une manière précise le détail de l'office liturgique pour les deux fêtes du saint abbé. Les missels de Cluny du XIVe au XVIe siècle s'accordent à nous donner les mêmes pièces(3) ; & d'ailleurs nous sommes convaincu que c'étaient, à peu de chose près, les textes mêmes fixés par le XIIe siècle pour la messe de saint Hugues. Nous en devons dire autant de ceux

(1) Peut-être fut-ce à cette date que l'on réserva des fragments de reliques de saint Hugues pour être placés dans d'autres reliquaires où on les vénérait plus tard. Roland de Hainaut, qui gouverna Cluny durant huit ans, fut aussi l'architecte du grand narthex qui forma une première église longue de cent-dix pieds en avant de la basilique de saint Hugues. Ce rapprochement mérite d'être fait.

(2) Biblioth. Nat., fonds latin, n. 10938, fol° 9-14.

(3) Fonds latin, n. 874 & 881 (xive & xve siècles). Le missel de 1523 appartient à notre bibliothèque.

qu'indiquent pour le XVe siècle un sommaire du bréviaire clunisien (1) & une addition au *livre du chapitre* (2). Ce fut aussi avant la fin du XIVe siècle que notre saint jouit à Cluny de la plus haute des prérogatives ; la grande basilique posséda en effet un autel qui fut appelé « l'autel des Quatre « abbés », parce qu'il était dédié à saint Odon, à saint Maïeul, à saint Odilon & à saint Hugues.

Mais ce même siècle ne s'acheva pas non plus sans avoir vu s'accomplir un évènement qui doit trouver place dans l'histoire que nous écrivons. En 1381, la grande châsse fut ouverte ; l'abbé Jacques Ier de Cosan en extrayait le chef & un bras du saint. Le chef, toujours aussi bien conservé, fut placé dans un reliquaire que nous devons décrire sommairement. C'était une statue de saint Hugues lui-même, en argent doré, avec la crosse & une mitre enrichie de pierreries. La main gauche tenait une châsse en forme d'église, dans laquelle le chef de notre saint fut déposé. Quelle était la dimension de cette statue? Puisque la petite église était capable de contenir un chef entier, la statue devait être de grandeur naturelle (3). De plus, elle reposait sur un socle orné d'arcatures, sous lesquelles se trouvaient des statuettes également dorées. Quant au bras extrait de la châsse par Jacques de Cosan, il fut apporté par lui-même à Marcigny, le 10 juin 1381, fête de la sainte Trinité. En mémoire de quoi, le seigneur abbé ordonna que les moines & les moniales du prieuré célébreraient annuellement à pareil jour la fête de l'Exception de saint Hugues (4).

La grande châsse fut de nouveau ouverte en 1399 par l'abbé Jean II de Cosan. On constata que le corps s'y trouvait

(1) Fonds latin, n. 17338.

(2) Fol° 1.

(3) De plus elle devait correspondre à celles de saint Benoît, de saint Maïeul & de saint Odilon. Or cette dernière était supportée par quatre figures d'anges, & le groupe entier reposait sur un socle d'argent « de trois « pieds carrés » (Phil. Bouché, *loc. cit.*), supporté lui-même par quatre lions.

(4) Cucherat, *Cluny au XIe siècle*, 4e éd., p. 271.

toujours entier, à la réserve des reliques précédemment extraites, & notamment du chef « placé dans la nouvelle statue « de vermeil (1). » Peut-être faut-il croire qu'on enleva en cette occasion quelques nouveaux ossements de la châsse principale; car, au XVI[e] siècle, il y avait à Cluny une autre statue de saint Hugues, aussi en vermeil & ornée de pierreries; le saint « tenait dans sa main des pièces de ses os, » dit Philibert Bouché (2). Quoi qu'il en soit, au commencement du XVI[e] siècle, sous l'abbé Jacques d'Amboise (1485-1510), le corps de notre saint était toujours vénéré à l'autel majeur (3).

Ce nom de Jacques d'Amboise résonne comme un glas funèbre dans l'histoire de Cluny. C'était le premier abbé imposé par la royale volonté de Louis XII. L'œuvre de saint Hugues & de ses prédécesseurs fut dès ce moment frappée à mort, puisqu'elle avait été fondée sur le principe de la libre élection de l'abbé par les moines. La commende suivit de près la première nomination royale. Bientôt les guerres de religion fondirent à leur tour sur Cluny. Après avoir échappé par l'exil au sac de la basilique par les huguenots, en 1562 (4), les reliques de saint Hugues durent encore une fois être déplacées douze ans plus tard. En 1574, tout le trésor fut transporté au château de Lourdon. Hélas! c'était la dernière étape du saint corps. La trahison livra la place aux huguenots du duc d'Alençon, qui s'y maintinrent une année entière (5). Les objets d'or & d'argent, dont ils finirent par découvrir le

(1) « In imagine beati Hugonis *de novo facta.* » Ce sont ces derniers mots qui nous ont permis de fixer la date à laquelle fut exécutée cette merveilleuse statue. (Biblioth. Nat., ms. 942, fonds latin, fol. 109.)

(2) *Loc. cit.*

(3) *Chronicon Cluniac.*

(4) Le trésor avait pu être alors mis en sûreté, soit dans le château de Lourdon, qui servait de forteresse à l'abbaye, soit à Auxonne, place fortifiée.

(5) Les documents copiés par Ph. Bouché donnent l'inventaire des reliques « dans l'état qu'elles étaient avant le pillage de l'abbaye par Puisaye. » Or, Puisaye ne commandait pas les pillards de 1562; mais ce fut lui qui réussit à surprendre Lourdon en 1574. L'inscription placée audessus de la porte de la sacristie de Cluny disait : « Thesaurus reliquiarum

dépôt, furent fondus ou envoyés à Genève pour soudoyer les bandes calvinistes. Quant aux reliques, brûlées ou jetées au vent, elles disparurent en grande partie. Sept ans après le désastre, Claude de Guise, abbé commendataire, se mit en devoir de recueillir & de reconnaître ce qu'il put du trésor comme des archives. Un assez grand nombre d'ossements sacrés, arrachés aux reliquaires, furent ainsi réunis; mais il était devenu impossible de les reconnaître en détail. Cette précieuse « masse » fut placée dans une grande châsse de bois, qui fut elle-même déposée dans l'autel majeur de l'église. Elle y resta jusqu'au 21 janvier 1800, jour où l'autel du sacrifice disparut lui-même de la basilique devenue déserte (1). Que devint cette grande châsse? Nous ne le savons. Mais évidemment le chef de saint Hugues ne devait plus s'y trouver; cette relique insigne était trop reconnaissable pour qu'on n'eût pas su la distinguer. La main sacrilège de quelque soudard huguenot l'aura profanée, brisée, peut-être après bien des outrages. Tout ce que Claude de Guise put offrir du corps de saint Hugues à la vénération des moines & des fidèles fut une portion du fémur. On la mit dans un reliquaire triangulaire, dont les verres permettaient de voir ce dernier débris du plus précieux trésor qu'eût possédé Cluny. Sur l'autel majeur il tint la place que la grande châsse de vermeil avait occupée trois cents ans.

Il est vrai, dans les années mêmes où les reliques de notre grand abbé subissaient les profanations que nous venons de décrire, l'Eglise romaine lui offrait une digne réparation de pareils outrages. Le nom de saint Hugues de Cluny était par elle définitivement inscrit au martyrologe qu'elle promulguait pour l'Eglise universelle. Rome n'avait pas voulu le laisser dans la classe des saints dont le culte, plus ou moins local, n'entraînait que leur inscription dans les marty-

& ornamentorum fuit spoliatus anno MDLXXVII. » C'est donc de 1574 à 1577 qu'il faut placer la catastrophe dans laquelle disparurent les reliques de saint Hugues.

(1) Penjon, *Cluny*, p. 92.

rologes particuliers. Et en effet, l'Eglise catholique n'avait-elle pas reconnu depuis longtemps la sainteté du grand abbé auquel elle avait emprunté un des usages les plus solennels de sa liturgie, c'est à dire le chant du *Veni Creator* à l'heure de tierce, le jour de la Pentecôte & pendant l'octave (1)? C'était aussi de lui qu'elle avait voulu recevoir l'usage d'honorer spécialement Notre-Dame d'un culte liturgique le samedi (2).

Le dix-huitième siècle nous montre à ses débuts ce qui restait des reliques de saint Hugues en dehors de celle que Cluny avait pu sauver. En 1714, dom Pouget, prieur de Saint-Germain-des-Fossés, visiteur de tous les monastères de religieuses de la province d'Auvergne, vint à Marcigny; &, dans son procès-verbal, il note ce qui suit :

« Un reliquaire d'argeant (*sic*) avec une glace au-devant, « dans lequel est renfermé l'os du bras de saint Hugues, « abbé de Cluny, fondateur de ce monastère.

« Dans une petitte (*sic*) armoire d'ébène garnie d'argeant « avec plusieurs tiroirs, tous lesdits tiroirs sont remplis de « différantes (*sic*) reliques de plusieurs saints; & dans le « tiroir du milieu sont deux bagues de saint Hugues, mon- « tées sur de l'or, dont la pierre de l'une est une amétiste « violette, & l'autre c'est un œil de serpent. Ces deux « bagues sont attachées ensemble avec un ruban de soie « rouge.

(1) Un bréviaire de Paris, qui date de l'an 1310 environ, & qui nous donne l'office romain-français de cette église, porte l'inscription du *Veni Creator* à la Pentecôte, comme nous venons de le dire. On sait combien les rites de Paris étaient alors en honneur; par suite il est facile de conclure que, moins de deux siècles après saint Hugues, l'usage dont nous parlons était répandu presque partout. Nous ne saurions fixer la date à laquelle Rome l'adopta elle-même. Ajoutons ici que saint Hugues avait établi à Cluny deux messes quotidiennes, l'une pour les moines vivant à l'abbaye, l'autre pour les religieux défunts. Ces deux messes devaient se dire respectivement dans les deux églises que le saint abbé avait restaurées ou élevées, à savoir Notre-Dame & Saint-Odon (devenu plus tard Saint-Marcel). Au XVe siècle ces deux fondations étaient encore acquittées. (*Bibliotb. Cluniac.* col. 1622, Abbatum Cluniac. chronologia.)

(2) *Ordo Cluniac.* part. II, cap. XXX.

« Plus, dans un autre coffre d'écaille garni de plaques « d'argeant sont enfermés : 1° du linge qui a servi à saint « Hugues pendant sa vie ; 2° une espèce de serviette fine « qui a servi au même saint, sur laquelle son nom se trouve « écrit en fil blanc dans l'ouvrage de la toile ; 3° un morceau « de ses vêtements de laine fort brune (1). »

Ainsi tout n'était pas perdu encore. Mais hélas ! le XVIIIe siècle devait être l'époque la plus néfaste pour Cluny, plus néfaste même que le passage des huguenots. Ce furent les moines eux-mêmes qui commencèrent à consommer leur propre ruine. Dès l'année 1686, ils avaient osé faire redire aux voûtes de saint Hugues des accents nouveaux, qui n'étaient plus la voix des siècles, mais l'œuvre d'amis notoires de la secte janséniste. Cluny, qui avait jadis été la lumière de son temps, ainsi que l'a dit Urbain II, Cluny entraîna la France dans la voie désastreuse de la révolution liturgique au XVIIIe siècle (2). En ce qui concerne saint Hugues, la nouvelle liturgie clunisienne fit à peu près table rase du passé. Les chants qui résonnaient depuis six cents ans autour de ses reliques & de son tombeau, dans cette église élevée par lui, furent mis au rebut. Des proses composées en son honneur au XIIe & au XVe siècle, on ne retint rien ; le missel de 1733 en donna une nouvelle pour accompagner la messe, également nouvelle, que l'on s'était ingénié à découper dans l'Ecriture. La légende du saint, tirée de sa vie écrite par Hildebert, fut supprimée comme toutes

(1) Nous devons ce procès-verbal & beaucoup des renseignements qui suivront à monsieur l'abbé Cucherat. Ses patientes recherches lui assuraient sur ces documents un droit de propriété incontestable, dont il voulut se dessaisir en notre faveur. Nous nous préparions à lui en exprimer ici notre reconnaissance, & nous lui annoncions la prochaine publication de ce livre qu'il avait la bonté d'attendre avec impatience, lorsque nous eûmes la douleur d'apprendre sa mort. Nous tenons d'autant plus à lui rendre ici l'hommage qui lui est dû pour les travaux qu'il poursuivit avec amour durant toute sa vie sur l'histoire de Cluny.

(2) V. sur cette question dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, 2e éd. t. II, p. 58 & suiv.

les autres. L'introït de la fête, *Venite, benedicti Patris mei,* qui avait été celui du 28 avril 1109, & qui depuis avait été religieusement conservé pour la solennité du *natalis* de saint Hugues, disparut comme le reste. Le rite de la fête principale ne fut pourtant pas diminué. Jusqu'au XVI[e] siècle inclusivement, il était indiqué par cette rubrique : *ad instar quinque in Cluniaco.* Or *les cinq* étaient les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, des saints apôtres Pierre & Paul, patrons de Cluny, & de l'Assomption (1). Toutes les pompes liturgiques se déployaient dans ces grandes occasions. Les fêtes dites *ad instar quinque* étaient du degré immédiatement inférieur, & réclamaient une richesse de formes & d'apprêts qui les égalait presque aux précédentes. Telles l'Annonciation & la fête de saint Hugues. Celle-ci jouissait d'un privilège accordé seulement aux plus grandes fêtes. On allumait plus de cent cierges, placés au-dessus des stalles du chœur, & qui formaient ce que l'on appelait la « couronne de la communauté ». Les novateurs du XVII[e] siècle conservèrent cinq fêtes principales, mais en remplaçant l'Assomption & les saints Apôtres par l'Epiphanie & l'Ascension ; c'était d'abord aller contre toute la tradition, puis diminuer d'autant le culte de Notre-Dame. Sa grande fête descendit au degré de *festivité majeure,* avec la Nativité, la Dédicace de l'église, & autres, auxquelles les rédacteurs du bréviaire eurent la bonté d'assigner ce rang. C'était le degré des anciennes fêtes *ad instar quinque ;* saint Hugues eut la bonne fortune de n'en être pas dépossédé.

Ses œuvres n'eurent pas toutes le même bonheur. Dès 1750, il fallut bien rebâtir l'abbaye, où les souvenirs du grand abbé & de sa postérité glorieuse devaient singulièrement importuner les admirateurs des œuvres nouvelles que nous venons de signaler. Par exception, l'on nomma un prieur à vie pour mener à bonne fin cette besogne à jamais déplorable. Seule la grande basilique fut respectée. Ses dimensions défiaient tout projet de réforme. Au reste, elle

(1) *Ordo Cluniac,* part. I, cap. L.

sembla vouloir protester contre tout ce qui se faisait dans ses murs & autour d'elle : il fallut réparer à la hâte le grand clocher qui commençait à s'affaisser.

Survinrent les jours de la Révolution ; « le ver rongea ce « qu'avait épargné la sauterelle (1). » Du peu que Cluny possédait encore des reliques de son patriarche, il ne resta plus rien. L'unique ossement retrouvé par Claude de Guise disparut à son tour. Comment ? On l'ignore. Un habitant de Cluny réussit pourtant à sauver le bâton pastoral de saint Hugues. La grande basilique à son tour succomba. De 1793 à 1810 les ruines s'accumulèrent ; en dépit des efforts & des sacrifices de la ville de Cluny, l'œuvre de saint Hugues fut démolie pièce à pièce, & Dieu sait au prix de quels labeurs, tant elle était solide ! Le grand abbé avait toute sa vie lutté pour arracher les biens de l'Eglise aux mains des laïques : l'église élevée par lui fut vendue, vendue à des marchands vulgaires, qui revendirent à leur tour ces pierres, consacrées avec l'huile sainte, de la main d'un Pape !

Heureusement, à Marcigny le désastre ne fut pas aussi complet qu'à Cluny. Lorsque la Révolution vint imposer aux religieux une liberté dont ils ne voulaient pas & briser une première fois la clôture des monastères, les filles de saint Hugues n'oublièrent pas leurs reliques. Le district se contenta des reliquaires ; & l'une des moniales, madame de la Valade, prit avec elle l'os du bras du patriarche. Les deux anneaux tentèrent peut-être les gens du district autant que les châsses ; car on ne les retrouve plus aujourd'hui, tandis que les autres objets mentionnés par dom Pouget sont encore conservés.

Lorsque le culte catholique fut de nouveau possible en France, la crosse de saint Hugues fut remise à l'Hôtel-Dieu de Cluny par celui qui l'avait sauvée du naufrage. La volute, malheureusement, ne fut pas rendue en même temps ; l'intention du généreux habitant de Cluny était bien de faire plus tard cette restitution ; mais cette portion du bâton

(1) Joel. I, 4.

pastoral était plus précieuse que le reste ; & ce fut peut-être ce qui fit son malheur ; on ne l'a plus revue (1). La hampe est encore aujourd'hui vénérée à l'Hôtel-Dieu.

Quant aux reliques de Marcigny, elles furent reconnues à la même époque par des témoins dignes de foi. C'étaient messieurs Sarret, Riambourg & Bonnardel. Le premier avait été dans ses jeunes années enfant de chœur au prieuré. Il était devenu curé de Saint-Christophe. M. Bonnardel était né à Marcigny, & il était devenu curé de Semur, où il fonda le petit séminaire diocésain, qui fut placé sous le patronage de saint Hugues. Enfin M. Riambourg était curé de Marcigny. Tous trois furent chargés de reconnaître les reliques, & autorisés, malheureusement, à les partager entre leurs églises respectives. Procès-verbal de cette opération fut rédigé en triple expédition. La relique historique du bras fut divisée en trois portions, dont deux allèrent enrichir Semur & Saint-Christophe aux dépens de Marcigny. L'étoffe brune, qui provenait de la coulle de saint Hugues, eut le même sort, ainsi que les divers linges signalés par le procès-verbal de 1714. Ce que Marcigny conserva fut placé dans des châsses de bois, aussi convenables qu'il fut possible de se les procurer alors ; elles devaient durer quatre-vingts ans.

Mais, durant ce long intervalle, le grand abbé de Cluny voyait des fils lui renaître en France. La chaîne de ses successeurs était renouée par la main des Pontifes romains, dont la voix toute-puissante faisait revivre ainsi, renouvelés & rajeunis, les ossements desséchés des anciens corps monastiques de notre pays. Le Seigneur, il est vrai, n'avait pas voulu rallumer à Cluny même « le flambeau qu'il en avait « enlevé (2). » Mais dom Prosper Guéranger n'en succédait pas moins réellement au saint abbé dont il retraçait plus

(1) On croit aujourd'hui à Cluny que cette volute était d'ivoire, mais sans pouvoir donner rien à l'appui de cette opinion. Bouché (Ire partie, p. 135) dit positivement qu'elle était d'argent, & il y a lieu de croire qu'il dit vrai sur ce point ; car il note bien que la hampe était en bois orné de lames d'argent, ce que l'on peut constater encore aujourd'hui.

(2) Apocal. II, 5.

d'un trait. Sans doute, les temps étaient changés ; Néhémie habitait parmi les ruines ; mais il gouvernait légitimement les fils de Salomon. Le culte de saint Hugues refleurit à Solesmes. Dom Guéranger refusa de se faire solidaire du désaveu infligé par le XVII[e] siècle à l'antiquité clunisienne ; & il alla demander à Pierre le Vénérable, à Hildebert, aux disciples immédiats du patriarche, le texte des éloges particuliers qu'il lui était permis de mêler aux formules de l'antiquité romaine. C'était en 1851. Depuis deux ans, Solesmes possédait quelques reliques de saint Hugues. Elles avaient été extraites des anciennes châsses de Marcigny, le 28 avril 1849, en vertu d'une autorisation donnée par S. G. Mgr du Trousset d'Héricour, évêque d'Autun (1) ; elles consistaient en un fragment de l'os du bras avec un morceau de l'étoffe de la coulle. Mais le grand abbé avait voulu, en entrant à Solesmes, affirmer qu'il reprenait possession de son héritage. Celui qui l'y introduisit fut précisément un fils du pays éduen, que le monde savant écoutait déjà, le R. P. dom Jean-Baptiste Pitra, aujourd'hui cardinal. Par les souvenirs de son enfance, l'illustre moine se rattachait au prieuré de Marcigny ; c'était à Semur même qu'il avait obtenu la concession de ces reliques. Solesmes les reçut de ses mains avec une joie toute filiale. Saint Hugues ne trouvait là rien qui rappelât les splendeurs dont ses ossements sacrés avaient été jadis entourés ; mais il y trouvait certainement les hommages de véritables fils. Plus d'un signe fit comprendre qu'il agréait ce culte ; & lorsque Dieu voulut que dom Guéranger entrât à son tour dans la lignée des patriarches en devenant le père d'une double postérité, saint Hugues eut en cela une influence décisive, qu'il ne nous appartient pas de faire connaître encore.

Cette résurrection du saint abbé semble avoir été le signal d'une restauration de son culte. Sept ans après l'ouverture des châsses de Marcigny, celles de Semur fournissaient quelques reliques à la cathédrale d'Autun (2). Deux ans

(1) Procès-verbal signé & scellé à Autun le 19 mai 1849.

(2) Procès-verbal du 2 septembre 1856, p. 409 du registre.

36

plus tard, elles étaient visitées à nouveau par Mgr l'évêque d'Autun (1), qui constatait la conservation des reliques attribuées à cette paroisse natale de saint Hugues dans les premières années du siècle. De ce nombre est la serviette marquée du nom de Hugues, ainsi qu'il a été dit plus haut. Mais nous devons avouer que ce n'est point la relique la plus authentique à nos yeux. Nous croyons même qu'il s'agit là d'un des napperons en toile d'Angleterre donnés à Cluny, à la fin du XII[e] siècle, par l'abbé Hugues V, alors abbé de Reading (2).

En 1881, de nouvelles châsses en bronze doré reçurent les reliques de Marcigny. Mais, avant de les y déposer, M. l'archiprêtre, agissant d'après le consentement de S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun, détacha de l'os du bras un fragment très important, qui fut remis à M. l'archiprêtre de Paray-le-Monial. Trois ans plus tard, dans l'antique église bénédictine de Paray, s'élevait un autel, orné d'une statue de saint Hugues portant la crosse & la mitre; &, dans le piédestal de cette statue, fut enchâssée la relique dont nous venons de parler. Ce fut le 1[er] novembre 1884, aux vêpres de la Toussaint, que la sainte image fut bénie; une foule empressée vint rendre au grand abbé de Cluny des hommages interrompus depuis le jour où, dans la grande basilique clunisienne, l'autel « des Quatre abbés » était tombé sous les coups de la Révolution. C'était dans un sanctuaire donné jadis à Cluny par sa propre famille que saint Hugues voyait

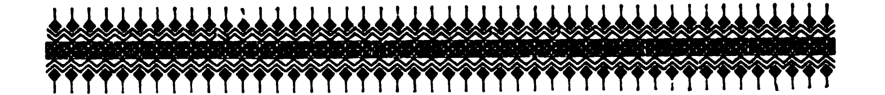
(1) Id., 14 février 1858.

(2) Le *Chronicon Cluniacense*, rédigé sur des documents & des inventaires, au XV[e] siècle, dit de cet abbé : « Dum esset abbas Radingensis, ter vestivit totum refectorium de preciosis mappis Angliæ & tersoriis, & etiam manutergia ad mandatum dedit. Et alia multa beneficia nobis contulit, &c. » (*Bibliotb. Cluniac.* col. 1663.) Cette serviette tissée avec art ne répond-elle pas à ces « mappæ pretiosæ »? Pour nous, la réponse n'est pas douteuse. En outre, il faut observer encore une fois qu'au temps de saint Hugues toute attribution particulière était strictement proscrite de Cluny; le seigneur abbé n'était pas excepté de cette loi fondamentale, on l'a vu. Par suite le nom inscrit *dans le tissu même* du linge en question ne peut être le nom de celui qui s'en serait servi au XI[e] siècle.

ainsi refleurir son culte (1); c'était dans un lieu où jadis s'était manifesté son pouvoir de thaumaturge; c'était enfin dans une église qui rappelle plus qu'aucune autre la basilique monumentale, œuvre de notre saint, dont elle semble une réduction exacte. C'est là qu'ils peuvent voir l'autel de saint Hugues, c'est là qu'ils peuvent vénérer sa relique, ces nombreux pèlerins qui vont demander au Cœur sacré de Notre-Seigneur des grâces de choix pour eux-mêmes & pour la société entière. En s'agenouillant pour prier celui dont nous venons d'esquisser l'histoire, puissent-ils se souvenir avec foi de son pouvoir miraculeux. Longtemps, à Cluny, en mémoire des guérisons que nous avons racontées en leur temps, saint Hugues fut invoqué contre les atteintes de la fièvre. Or aujourd'hui le monde n'est-il pas réellement enfiévré? La société entière ne souffre-t-elle pas de ce mal dont chacun de nous peut à grand'peine se préserver? Nul doute que le patriarche clunisien ne puisse nous aider efficacement à en guérir. S'il a dominé son siècle par son influence pacifique, ce n'était pas qu'il fût né dans des conditions spéciales pour échapper à son action maligne. Il avait vu le jour dans le château des comtes, il y avait grandi; toute sa vie il avait été mêlé aux évènements du monde; mais son âme se maintenait dans une région plus haute, où elle respirait un air plus pur. Aujourd'hui la redoutable forteresse de Semur est tombée; un débris presque unique demeure, & c'est celui qui porte le nom de « tour de saint Hugues ». Elle semble symboliser la force du saint qui s'est élevé au-dessus du siècle & survit à ses ruines. Cette puissance, où donc l'a-t-il puisée? Nous le dirons une dernière fois avec les Livres saints : au-dessus des forces humaines règne la sagesse de Dieu, & bien fort celui qu'elle remplit; *melior est sapientia quam vires, & vir prudens quam fortis* (2).

(1) V. ci-dessus, p. 16.
(2) Sap. VI, 1.





DOCUMENTS

I

VIE DE SAINT HUGUES

PAR LE MOINE GILON

Nous ouvrons la série des documents inédits que nous avons annoncés, en donnant la *Vie de saint Hugues* écrite par Gilon. Nous avons jugé l'auteur dans notre préface (1); nous avons apprécié son œuvre. Il nous reste à prouver que nous avons été fondé à prendre ce document pour base de notre travail, parce que Gilon est réellement le premier en date comme il est le plus considérable des biographes de saint Hugues. Après quoi nous décrirons le manuscrit que nous reproduisons ici, & nous en dirons l'origine.

I

Les biographes de saint Hugues sont notre Gilon, Ezelon, Rainald de Vézelay, Hildebert, le moine Hugues, & l'Anonyme de Cluny. Nous disons que Gilon est le plus ancien de tous.

1° Relativement à Hildebert, la chose est bien claire, puisque celui-ci déclare écrire après Gilon & Ezelon.

2° A l'égard du moine Hugues, la priorité de notre auteur n'est pas plus contestable. Hugues écrivit après la canonisation du saint en 1120; &, selon l'opinion de Lehman (2), sa lettre à l'abbé Ponce doit être datée des derniers mois de 1121. Cet écrit n'est en effet qu'une œuvre de parti

(1) Page XIII.
(2) *Forschungen*, p. 38.



destinée à abriter Ponce sous le grand nom de saint Hugues. Le dissentiment régnait alors entre l'abbé & les moines de Cluny, & l'écrivain cherche à montrer le continuateur des œuvres de saint Hugues dans l'abbé Ponce, dont il fait l'éloge au moins autant que celui du saint. Au reste, il vise évidemment, dans les premières lignes de sa lettre, l'œuvre de Hildebert, par conséquent aussi celle de Gilon, lorsqu'il parle de ces « *diffusos* « *scriptores,... qui de eo (sancto Hugone) tanta volumina conscripsere.* » De plus, nous observons que l'épître dédicatoire de Gilon ne reflète aucun des dissentiments qui agitaient Cluny vers la fin du gouvernement de l'abbé Ponce ; tout au contraire. Ainsi son œuvre est antérieure à celle du moine Hugues.

3° L'Anonyme clunisien est le dernier de tous les biographes ; c'est l'opinion commune ; et il donne un recueil d'extraits des Vies précédemment écrites, plutôt qu'une œuvre suivie & originale. Il se contente d'ajouter quelques détails d'ailleurs assez rares. Il écrivit néanmoins avant que Pierre le Vénérable composât ses livres *De miraculis*, où l'on retrouve des passages entiers empruntés à cet anonyme.

4° Du moine Ezelon, nous ne savons à peu près rien, sinon que Hildebert avait sous les yeux une vie de saint Hugues écrite par cet auteur. Pour notre part nous croyons que cette vie était la même que celle dont nous donnons ici le texte. C'est la pensée de Papebrock (1), et la comparaison entre Gilon et Hildebert rend cette opinion très probable. En effet, nous constatons sans le moindre effort que Hildebert suit pas à pas notre auteur, & se borne pour ainsi dire à le démarquer. Comment donc se fait-il qu'il n'y ait là nulle trace de l'œuvre d'Ezelon, si celle-ci est distincte de l'œuvre de Gilon ? Car enfin, Hildebert avait l'une & l'autre sous les yeux, & il déclare qu'il se règle sur elles : « Nous ne parlerons pas da- « vantage de cela, dit-il en un endroit, parce qu'Ezelon & Gilon en ont « parlé avant nous dans les meilleurs termes. » Son prologue est plus explicite encore. Comment donc, encore une fois, se fait-il que l'on ne découvre dans l'œuvre de Hildebert que la copie d'un seul modèle, sinon parce que ce modèle était l'œuvre commune des deux auteurs dont l'évêque du Mans s'inspirait ? Cette conclusion paraît s'imposer. Que si l'on objecte

(1) *Bolland.* April. t. III, p. 633. Le docteur Lehman (*Forschungen,* p. 63) déclare, il est vrai, que cette opinion n'est pas fondée. Mais une simple affirmation ne prouve rien. D'ailleurs le savant docteur n'est pas heureux dans la diatribe fort acerbe qu'il dirige contre Papebrock. Celui-ci avait deviné un abrégé de Gilon dans l'*Epitome* qu'il publiait. Mais le coup d'œil exercé d'un savant tel que lui est sans valeur pour l'auteur allemand, qui déclare superbement que Papebrock n'a pas le droit d'avancer cette opinion, puisqu'il ne sait là-dessus rien de plus que lui Lehman. Or, maintenant que nous avons le texte de Gilon, nous pouvons voir que le savant bollandiste avait deviné juste, & la mercuriale de l'école berlinoise reste simplement ridicule.

que le texte donné ci-après ne porte que la signature de Gilon, nous ferons observer qu'Ezelon a bien pu collaborer avec son confrère, en lui laissant le soin de donner la forme définitive à l'œuvre que Gilon allait terminer à Rome. Un ami de Cluny comme Hildebert pouvait être bien renseigné sur ce point par Ponce lui-même, quelques années à peine après que les deux moines avaient fini leur travail. Cette explication concilie tout. En tout cas, si l'œuvre d'Ezelon fut distincte de celle de Gilon, elle n'eut pas grande influence : aucun des biographes ne s'en est inspiré ; & on l'a si peu copiée qu'elle est aujourd'hui considérée comme perdue. Gilon reste donc, même par rapport à Ezelon, le premier biographe important & connu.

5° En est-il de même par rapport à Rainald de Vézelay? Oui, & voici comment nous le prouverons. Nous montrerons d'abord que Gilon n'a pas connu l'œuvre de Rainald. Mais d'autre part nous signalerons entre les deux biographies des ressemblances trop significatives pour être fortuites. Il s'ensuivra donc que c'est Rainald qui, en écrivant, a eu sous les yeux l'œuvre de Gilon, antérieure à la sienne par conséquent. Nous appuierons enfin cette conclusion par des preuves nouvelles tirées de la biographie écrite par l'abbé de Vézelay.

Gilon n'a pas connu le travail composé par Rainald. Nous en donnons deux preuves : 1° Au sujet des miracles de saint Hugues, Gilon (fol. 211 v°) dit qu'un grand nombre ont été tenus secrets pour les raisons qu'il explique ; & il en cite un, entre autres, qui eut lieu à Paray-le-Monial. Ce miracle était dans la série de ceux qui « avaient été tenus secrets jusqu'a-« lors. » Mais, si nous ouvrons le livre de Rainald, nous y trouvons ce miracle raconté tout au long, & avec des détails particuliers qui garantissent que Gilon ne l'a pas copié là. Donc celui-ci était de bonne foi lorsqu'il disait que ce fait était resté inconnu avant lui. Donc il n'avait certainement pas lu le travail de Rainald. 2° Voici une preuve plus claire encore. En parlant des monastères que saint Hugues avait restaurés (fol. 218 v°), Gilon dit naïvement : « *Nomina quarum memoriæ non occurrunt.* » Mais s'il avait eu en mains l'œuvre de Rainald, il y aurait trouvé, énumérés à la file, les noms de Saint-Martial, de Saint-Gilles, de Saint-Austremoine, de Vézelay, de Montierneuf, de Saint-Bertin, de la Charité, de Saint-Martin-des-Champs, &c. Sans le moindre plagiat il pouvait les citer, au lieu de faire un aveu qui devait lui attirer une verte riposte, ainsi que nous le verrons. Il est donc manifeste que, lorsqu'il écrivait, Gilon n'avait pas entre les mains l'œuvre de Rainald.

Mais d'autre part nous relevons dans les deux biographies des expressions un peu cherchées, qui se rencontrent dans l'une & dans l'autre, identiques, & sur les mêmes sujets. Elles frappent d'autant plus que les deux auteurs ne se copient pas mutuellement. Voici quelques-unes de ces expressions :

RAINALD	GILON
A propos du père de saint Hugues : *viro consulari*	*vir consularis*
de sa naissance : *in tanti speculo sacramenti*	*quod in tanti speculo sacramenti*
de son enfance : *nec lasciviæ, ut illa ætas assolet,*	*non, ut illa ætas assolet, lasciviæ*
de sa pétition au chapitre : *in hæc verba prorumpens :*	*in hæc verba prorupit :*
de son amour pour la lecture : *De lectione vero & oratione, quibus pæne jugis insistebat... sic in utroque se insatiabilem ostendebat,*	*Lectione insatiabilis, orationi instabat*
de ses aumônes : *dum thesauros incomparabiles in eorum profligaret expensis, & quod alicui potentissimo regi sufficere ad divitias crederetur.*	*tot & tanta effundebat, quæ si numerari facultas concedatur, magnorum regum thesauris merito preferantur.*
A propos de Durand, archevêque de Toulouse : *fractura silentii altera hebdomada solidata.*	*ut fractura silentii aliorum septem dierum silentio sarciretur.*

On pourrait poursuivre cet examen; mais ces exemples suffisent à prouver que l'on trouve dans Rainald & dans Gilon des pensées & des expressions dont le nombre & la nature excluent toute supposition d'analogie fortuite. Il faut que l'un ait eu sous les yeux le travail de l'autre. Nous avons montré que Gilon n'avait pas eu celui de Rainald. C'est donc Rainald qui a connu celui de Gilon.

D'autres preuves encore viennent à l'appui de la précédente, & montrent que non seulement Rainald a écrit après Gilon, mais qu'il paraît avoir écrit en partie dans le but de faire mieux que son devancier. Le petit prologue de l'abbé de Vézelay est significatif. Quoi qu'en dise Lehman, Rainald indique bien clairement qu'une Vie a déjà été écrite; c'est l'avis de Papebrock, en son *Commentarius prævius* aux Actes de saint Hugues; « *Si forte altioris ingenii viri studium*... &c. » *Forte* n'est ici qu'une de ces précautions oratoires à l'abri desquelles on fait passer une chose désagréable. Or les expressions de Rainald conviennent absolument à la Vie écrite par Gilon. « *Altioris ingenii vir* »; Gilon méritait de la part de Hildebert le compliment de « *vir amplioris litteraturæ* ». Mais Rainald y met bien une pointe de malice. Gilon n'écrit pas simplement; les dévelop-

pements qu'il donne à son œuvre paraissent déplaire à Rainald ; esprit net et prompt, ami des faits, ennemi des longueurs, celui-ci déclare laisser l'œuvre « de ce puissant esprit aux hommes d'une sagesse supérieure », & destiner son pauvre travail seulement aux esprits moins profonds. Mais en un certain endroit, il ne se contient plus. Arrivé au chapitre de l'influence monastique de saint Hugues, là où Gilon déclare que sa mémoire lui fait défaut, Rainald le prend évidemment à partie avec une certaine vivacité ; au lieu d'un récit, il nous donne une réplique : « *Quis beatorum con-* « *fessorum Martialis & Ægidii ecclesias religione restauravit, nisi iste vir bea-* « *tus? Quis beati Austremonii Arvernensis nisi iste vir beatus? Quis beatæ* « *Mariæ Magdalenæ Viziliacensem ecclesiam... nisi iste vir beatus? Hic Pictavis sancti Joannis Evangelistæ cœnobium ab ipsis fundamentis religione fun-* « *davit, sancti quoque Bertini confessoris ecclesiam,... locum etiam qui Cari-* « *tatis obtinet nomen... Parisiis ecclesiam sancti Martini quæ de Campis nun-* « *cupatur*... &c. » L'intention est évidente. Il nous parait donc prouvé que l'abbé de Vézelay a écrit les yeux fixés sur l'œuvre du moine Gilon ; ainsi la question de priorité se trouve tranchée en faveur de celui-ci.

Cette conclusion nous permet d'assigner une date à l'œuvre de Gilon. En effet, Rainald a écrit alors qu'il était encore abbé de Vézelay ; c'est en cette qualité qu'il signe son travail. Or il ne l'était plus en 1116 ; cette année-là il avait un successeur nommé Robert (1). Nous devons donc dire qu'il écrivit au plus tard en 1115 ; & par conséquent Gilon écrivit au plus tard en 1114, cinq ans après la mort de saint Hugues. Nous dirions même plus volontiers 1113 ; voici pourquoi. En parlant d'Adémar, jadis aumônier à Cluny, & plus tard abbé de Saint-Martial, Gilon dit : « *Dompnum* « Ademarum, sue aliquando dispensatorem largitionis, post factum abba- « tem magne honestatis. » Or il est à remarquer que l'auteur n'emploie le terme *domnus* ni en parlant de l'archevêque Durand de Bredon, ni en parlant des abbés Hunald de Moissac ou Goderan de Maillezais, moins encore en nommant d'autres religieux revêtus de fonctions à Cluny. Cette exception en faveur d'Adémar n'indique-t-elle pas que celui-ci vivait encore ? Nous le croyons. D'ailleurs, le brillant gouvernement de l'abbé de Saint-Martial ne se termina qu'en 1114. Nous croirions donc volontiers que Gilon écrivit en 1113. Dans tous les cas, la date de 1114 est rigoureusement fixée comme date extrême.

Deux objections peuvent se présenter à l'encontre de cette conclusion :

1° L'emploi fréquent que fait Gilon du mot *sanctus* appliqué à son héros n'indique-t-il pas qu'il écrivit après la canonisation de saint Hugues, qui eut lieu en 1120 ?

2° Le moine Hugues s'étonne, en écrivant sa *Lettre*, que ses devanciers aient omis les faits qu'il raconte, au nombre desquels se trouve cette canonisation. Par conséquent Gilon aurait écrit après 1120 ; autrement le

(1) Jaffé, *Regest.* n. 4820.

moine Hugues n'aurait pu s'étonner de ne pas trouver dans cette biographie un fait qui lui eût été postérieur.

Quant à la première objection, nous savons que les *Acta SS. O. S. B.* raisonnent de cette manière pour fixer la date d'une biographie de saint(1). Lehman agit de même(2). Mais c'est là un faux principe lorsqu'il s'agit du XIIe siècle notamment. C'est conclure de la discipline ecclésiastique du XVIIe siècle à celle du XIIe. Or on peut voir combien cette conclusion est fausse, en consultant Benoît XIV, dont nul ne contestera l'autorité en la matière(3). Au début du XIIe siècle, les canonisations étaient en usage, il est vrai, mais n'étaient pas encore réservées au Siège apostolique. De plus, l'épithète de saint donnée à un personnage dans un manuscrit ne peut être considérée comme un culte public & liturgique; &, sur ce dernier point, les moines clunisiens attendirent la décision du Pontife romain. Les termes dont se sert Rainald de Vézelay, qui écrivit certainement avant la canonisation, sont bien aussi forts que les épithètes employées par Gilon. Rainald termine son œuvre par ces mots : « *Hæc de vita* sancti patris nostri *Hugonis, abbatis Cluniacensis*, &c. » Or c'est là précisément l'antique formule par laquelle on désignait les saints les plus vénérés. Nous concluons donc que les preuves ci-dessus fournies pour fixer la date de 1114 ne sont point infirmées par l'emploi de l'épithète *sanctus* au cours du récit de Gilon.

Quant à la seconde objection, qu'il nous suffise de faire remarquer deux choses : la première, c'est le caractère de la *Lettre* du moine Hugues, œuvre de parti, panégyrique intéressé de l'abbé Ponce. L'air scandalisé, le « *miror omisisse* » de l'écrivain, perdent par là beaucoup de leur valeur. La seconde remarque à faire est celle-ci : Hugues rapporte plusieurs faits inédits : pourquoi exigerait-on que tous ces faits eussent dû être mentionnés par chacun des trois biographes précédents, Gilon, Rainald, & Hildebert? Si on veut tirer argument du « *miror omisisse* » de Hugues pour contester l'ancienneté de Gilon, il faut aussi s'en prévaloir contre l'ancienneté de Rainald. Or celui-ci a certainement écrit avant 1120, avant 1116. Donc il y a lieu à distribuer entre les trois biographes les reproches de Hugues : Gilon & Rainald les mériteront (peut-être) pour n'avoir pas parlé de Landri ni de Sabine de Jouarre, & Hildebert pour n'avoir pas mentionné la canonisation de saint Hugues, qu'il devait connaître. Vouloir que ce dernier reproche soit imputable aussi à Gilon serait une décision arbitraire, que rien ne justifierait.

Nos conclusions sont donc celles-ci :

1° Gilon est le premier biographe de saint Hugues;

(1) Sæc. VI, part. II, p. 779.
(2) *Forschungen*, p. 12-13.
(3) *De canonizatione Sanctorum*, ed. 1839, lib. II, cap. IX, p. 50; cap. X, p. 63.

2° Il a écrit en 1114 au plus tard.

Ces conclusions étaient évidemment celles des bénédictins de Saint-Maur ; car ils avaient fait copier l'œuvre de Gilon pour l'insérer dans le volume qui devait continuer les *Acta SS. O. S. B.* (1), à l'exclusion du travail de Hildebert, dont ils donnaient seulement le prologue. Ils avaient donc reconnu que l'œuvre du vénérable évêque était une copie dont l'original était la biographie écrite par Gilon, & ils jugeaient que celle-ci était la véritable source à laquelle il fallait remonter.

II

Quel était ce moine Gilon dont nous reproduisons l'œuvre ?

Si l'on accepte une conjecture de dom Martène à ce sujet (2), Gilon serait un clerc de l'Eglise de Paris qui suivit les croisés à Jérusalem, célébra leurs exploits dans un poëme en six chants, puis se fit moine à Cluny. Créé cardinal évêque de Tusculum en 1121, nommé légat du Saint-Siège en Palestine, il joua ensuite le plus triste rôle durant le schisme de l'antipape Anaclet, malgré les efforts de Pierre le Vénérable (3), & mourut enfin réconcilié avec l'Eglise vers 1142. Nous devons avouer que nous n'acceptons pas cette biographie comme étant celle de notre auteur. Si nous osons en cela différer d'opinion avec nos maîtres, qui d'ailleurs n'ont donné la leur que comme une conjecture, c'est que nous avons pu comparer des documents qu'ils n'avaient pas examinés.

Le Spicilège de dom d'Achery (4) donne une lettre d'un moine clunisien qui présente deux particularités à remarquer sur le sujet qui nous occupe : d'abord une signature G. A., puis une expression caractéristique, « *filius Orientis* », laquelle se retrouve dans la Vie de saint Hugues. Elle est tirée de l'Ecriture, mais prise les deux fois dans un même sens, qui est justement l'opposé du sens scripturaire. A nos yeux elle indique entre la lettre du Spicilège & la Vie de saint Hugues une communauté d'origine, que vient confirmer la signature G. Cela posé, remarquons que cette lettre est d'un moine déjà âgé, qui vit à Cluny occupé à lire saint Jérôme & Origène ; ce ne peut être celui qui devint cardinal, & vécut ensuite vingt-deux ans ; ou bien il faudrait croire qu'il est mort presque centenaire. De plus, notre Vie de saint Hugues a été écrite au plus tard en 1114. Est-il vraisemblable que son auteur ait été appelé à Rome pour n'être élevé en dignité que sept ans après ? Ainsi ne procédèrent ni saint Grégoire VII ni le bienheureux Urbain II en pareille circonstance. Que l'on n'objecte pas l'invraisemblance de deux moines du même nom à Cluny.

(1) Bibl. Nat., ms. 11780, fonds Saint-Germain.
(2) *Amplissima collectio*, t. V, p. 508 ; *Thesaurus Anecdot.* t. III, p. 212.
(3) Petr. Venerab. *Epist.* lib. II, IV & XXX.
(4) *Spicil.* in-fol. t. III, p. 427.

Nous savons qu'il s'y trouvait en même temps plusieurs homonymes. Nous sommes en mesure de montrer, au prieuré clunisien de Longpont, un moine appelé Gilon, qui fut certainement, dans l'ordre, contemporain du futur cardinal Gilon (1). D'ailleurs le moine de Longpont, qui jouissait là d'une certaine considération, était assez âgé pour avoir trois neveux moines du même prieuré. Ce pourrait être notre auteur, qui, rappelé de Longpont à Cluny, fut ensuite envoyé à Rome vers 1110 ou 1112, mais en revint peu après sur ses instances, dont l'expression est inscrite dans l'épître dédicatoire que nous reproduisons. Ce serait après ce retour qu'il aurait écrit la lettre que donne le Spicilège.

Cette opinion ne nous paraît présenter aucune invraisemblance; & elle s'accorde avec les documents que nous venons de comparer; elle s'accorde aussi avec la couleur générale de la Vie de saint Hugues, où l'on remarque souvent le ton & la précision d'un témoin oculaire, d'un moine qui a eu tout le loisir de connaître le saint abbé, de gagner enfin la confiance de ses confrères. Or le cardinal Gilon n'est venu à Cluny que cinq ou six ans avant la mort du saint abbé.

III

Examinons maintenant le manuscrit d'après lequel nous donnons la *Vie de saint Hugues*.

A la Bibliothèque Nationale ce manuscrit fait partie du fonds Saint-Germain & porte le n° 12607. C'est un volume petit in-folio, dont la reliure est toute moderne; elle porte le chiffre de Louis-Philippe, & pour titre : *Vitæ Sanctorum*. L'écriture est de la seconde moitié du douzième siècle, tout entière de la même main, & bien formée. Le manuscrit est écrit à longues lignes, vingt-huit à la page. Au folio 224 v° se trouve le catalogue des Vies des saints contenues dans le volume, & ce catalogue est de la même main que tout le reste. C'est lui qui va nous dire où le manuscrit a été exécuté. En effet tous les saints dont il donne les noms ramènent notre pensée vers les pays situés au nord de la Seine & de la Marne. Ainsi saint Eloi, évêque de Noyon; sainte Bathilde & sainte Bertille, qui rappellent leur abbaye de Chelles; saint Paschase Radbert, abbé de Corbie; saint Géraud, fondateur de la Grande-Sauve, mais auparavant moine & abbé de Saint-Médard de Soissons; saint Thomas de Cantorbéry, si honoré dans tout le nord de la France; surtout les trois martyrs amiénois Fuscien, Gentien & Victoric. Le nom de saint Nicolas ne saurait donner une autre direction à nos recherches, tant le grand thaumaturge était partout populaire & honoré. Mais il y a une catégorie de récits qui est une source d'informations plus précises quant à l'objet qui nous occupe; ce sont les inventions & les translations de reliques, parce que ce sont

(1) *Cartulaire de Longpont*, p. 196 & 235, ann. 1100.

là le plus souvent des faits dont la mémoire n'intéresse qu'une portion restreinte & déterminée du peuple chrétien. Notre manuscrit nous en fournit quelques-unes qui sont : les translations de saint Gentien, martyr ; de saint Nicolas, évêque ; de saint Précordius, confesseur ; & l'invention des trois saints Fuscien, Gentien, & Victoric. La part principale donnée à ces trois saints dans ce manuscrit, où ils reparaissent deux & trois fois, nous amène à fixer de plus en plus notre regard sur le diocèse d'Amiens, leur culte n'étant pas très répandu hors de la Picardie. Mais remarquons surtout les translations de saint Gentien & de saint Précordius. Toutes les deux ont amené à l'abbaye de Corbie les corps de ces saints, qui y sont demeurés jusqu'à la Révolution (1). Toutes les deux, mais surtout la première, furent accomplies dans des circonstances dont Corbie pouvait seule désirer perpétuer le souvenir. C'est pourquoi nous nous croyons autorisé à conclure que notre manuscrit fut exécuté au XII[e] siècle dans cette grande abbaye, d'où plus tard il passa à Saint-Germain-des-Prés.

La Vie de saint Hugues avec l'épître du moine Gilon termine ce recueil. Elle commence au folio 197 v°, & se continue jusqu'au folio 224 v°. Le coin de ce dernier feuillet, en haut, est déchiré. Les différents paragraphes sont distingués par des lettres rouges ornées d'arabesques vertes. Celles qui commencent la préface & le premier chapitre sont de grandes dimensions ; la seconde occupe un tiers de la page. Les mots : « *Explicit epi-* « *stola Gilonis.... Explicit præfacio....* » sont en lettres rouges. Les derniers feuillets présentent quelques lacunes regrettables, qui proviennent de déchirures dans le parchemin.

Tel se présente le manuscrit que nous reproduisons. Il en existe un autre, qui porte le n° 13090 du même fonds, & dont l'écriture paraît un peu plus ancienne. Mais il est très incomplet ; plusieurs feuillets y manquent. En préparant leurs matériaux pour les *Acta Sanctorum*, les bénédictins de Saint-Maur se servirent de ces deux manuscrits ; mais ils firent copier le n° 13090 en le complétant à l'aide du n° 12607. Le premier était alors moins gravement mutilé qu'aujourd'hui ; nous le constatons facilement par la copie même exécutée par les bénédictins (n° 11780). Mais toute la fin manquait déjà. Nous ne pouvions suivre la même voie que nos devanciers, le mode adopté maintenant pour les éditions n'étant plus celui d'autrefois. Il ne nous restait donc qu'à reproduire le n° 12607, qui est le plus complet, en donnant en notes les quelques variantes de la copie des bénédictins, qui nous offre la version du n° 13090 plus entière que ce manuscrit lui-même ne peut aujourd'hui nous la fournir (2).

Ces préliminaires étant posés, nous donnons le texte lui-même.

(1) V. *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par le chanoine Corblet.

(2) Nous ferons précéder du signe † les mots qui manquent dans le manuscrit 13090.



INCIPIT EPISTOLA GILONIS
DE VITA SANCTI HUGONIS CLUNIACENSIS ABBATIS.

[Folio **197** verso]



DILECTISSIMO patri cum jucunditate animi semper recolendo, dompno Pontio abbati, frater Gilo, latibulo dignior quam vocabulo, filios cum ipso & per ipsum mellea paradisi dulcedine [**198** r°] satiari. Quoniam celsitudinis vestre reverentia de viro ineffabili me quoque fari commonuit, elegi plus apparere presumtor temerarius, quam vestre voluntati contrarius. Et quidem tanti lucernam luminis aureo sustollendam candelabro super arundineum & fragile vehiculum attollens videor deprimere dum levare cupio ; utque trahunt oculos radiantia lumina solis, ita nimio sui splendore nostre mentis hebetudinem tanti patris (1) gesta reverberant. Ceterum ut mendicatis tinnulis ne utar sermonibus

Si vox infragilis, pectus mihi firmius esset,
    Pluraque cum linguis pluribus ora forent :
Non tamen idcirco complecterer omnia verbis,
    Materia vires exsuperante meas.
Invida me spatio natura coercuit arto,
    Ingenio vires exiguasque dedit (2).

Cui vero bona voluntas pro facto sepe reputatur, si non est unde comparetur gratia, venia saltem non negabitur : hinc est quod vidua que duo misit era in gazophilacium Cresi divitiis preferatur, qui sinceram devotionem obtulisse creditur divitiis ditiorem. Oportebat sane non in sapientia verbi sanctum efferre, qui suorum luce meritorum satis choruscat. Sed licet mensis regalibus nectareus liquor patulis distribuatur phialis, tamen & angustis ciathis interdum propinatur. Dignum profecto fuit, ut vita illius Rome particulatim scriberetur, qui dum vixit Romanorum principum, Petri dico & Pauli, maximus cultor exstitisse cognoscitur.

(1) *patroni.*

(2) Dans le manuscrit les vers sont écrits à la file ; nous avons pensé qu'il valait mieux les rétablir ici dans leur forme ordinaire.

Si hoc modo culpam evasero, vestre dignationi deputabitur quam dedistis animos ut inciperem, & congruum rebus ordinem prefixistis. Denique jussionem vestram tanta comitatur efficacia, quod quidquid injungitis non gravat, licet arduum sit in natura. Verum difficile reperi, quod mea magis fecere delicta, mundo me [**198** v°] redditum, qui duram Pharaonis servitutem abdicaveram. Nunc primum novi jam in terris celestis regni habitaculum. O si liceret ulterius cetibus sanctorum associari, pedibus vestris procumberem; ne a consortio beatorum obsessum omni crimine caput excluderetur. Ego saucius peccatis, & spoliatus virtutibus, languentium medicos animarum adieram, & iterum latronibus expositus, plagis recrudescentibus compellor exclamare : Putruerunt & corrupte sunt cicatrices mee (1). Ego morbida ovis procul a stabulis aberrans, nisi me pius pastor reducat, cito deficiam; & in ipso conamine vestigia consident assurgentis. Ego prodigus ille substantiam patris perdidi, dum quod Cluniacus docuit Rome servare non potui. Ego ne cum multis perirem, Loth egredientem ad montana sequi proposueram; sed retro respiciens versus in statuam semitas justorum non observavi. Superest ut magnitudinis vestre clementia me regredi ab Urbe precipiat, qui progredi non possum, & oratu fratrum, me Sancti Spiritus aura provehat ad portum optatum.

EXPLICIT EPISTOLA GILONIS. INCIPIT PREFACIO EJUSDEM IN VITA SANCTI HUGONIS.

PIJSSIMUM patrem nostrum sanctum Hugonem clementi apud Deum intercessione mihi plurimum confido profuturum, si ejus actus quanta possum diligentia celebrans, proponam nescientibus imitandos. Verum in hoc opere illud me admodum coartat, quod amplissimi viri opinatissime majestati jacentis elucubratio sermonis parum respondere videtur, quem accuratiori eloquio convenienti oporteret restituere dignitati. Eadem propter ne sensus inopia prejudicium adducat virtutis, nos qui similagine divine lectionis pascimur, sententie illi subdi dedignamur que quasi gemmula inter gazas opulentissimi Egyptii resplendens, sic loquitur : Eorum qui fecere virtutes opinio [**199** r°] tanta habetur, quantum eam verbis potuerunt extollere preclara ingenia. Sane omissis

(1) Ps. xxxvii, 6.

pluribus que dum adviveret egit, parva gestorum illius monumenta silentio minime supprimenda hinc narrare aggrediar, non ingenioli mei, sed divine gratie fiducia, digna dumtaxat memoratu.

EXPLICIT PREFACIO. INCIPIT TEXTUS VITE SANCTISSIMI HUGONIS CLUNIACENSIS ABBATIS.

Hic itaque Augustudunensis territorii indigena fuit nobilis genere, sed multo nobilior sanctitate. Pater ejus DALMATIUS vir consularis Sinemuri castri dominus, multa seculari ambitione illustris ambiebatur. Ut se hominum cupiditas habet, bellicis rebus intentus fugitiva sequens, & cum transitoriis transiens, per hec mundana preceps admodum agebatur. Mater AREMBURGIS, matronali dotata pudore, generositatem mentis & gentis qua florebat dupliciter, honestatis prerogativa multipliciter illustrabat; sicque factum est, ut filius luminis ad tenebrosum patrem relatus tanquam rosarium de spineto procedat, pia reductus genitrice velut fluvius de fonte purissimo deducitur, qui multorum maculas postmodum abluat. Taceamus interim parentum laudes nec de alienis extollamus, cui propria sufficiunt, beata scilicet vita, propositum, moresque predicabiles. Porro hoc dicimus, non ut de sanguinis altitudine populi comparemus favorem, sed ut de contemtu celsitudinis divini amoris designemus ardorem : quoniam non magni est non possidere divitias, sed pro Christo eas contemnere. Quippe gloria appetitores sui deserens, appe-[199 v°]-tit contemtores; seculares eos suscipiunt qui talibus pollent privilegiis; nos mirum in modum habentes parvi pendimus, si habere noluerint predicamus. Dum vero adhuc vir tantus infra materni uteri angustias teneretur, felici auspicio qualis futurus esset divinitus presignatur : jam profecto juxta Baptiste Dominici disponebatur nativitatem magisterii, cujus in processu temporis adepturus erat professionem. Mira res, antequam prodiret in auras proditur, religioque ei ingenita sic manifesta predicitur. Cum generosa genitrix gravida gravaretur, & naturali malo laborans fastidia partus egra sustineret, quemdam suorum Dei sacerdotem religiosum pro sui liberatione & nascituri salute missam celebrare exoravit. Qui dum missarum solempnia attentius peroraret & in contemplatione suspensus super se semet extolleret, vidisse fertur in calice, cui ardentius incumbebat, speciem infantilem supra humanum modum mirifice radiantem. Digna prorsus visio, & vere prefata futura. In calice apparuit nondum natus, qui ab adolescentia calicem salutaris acci-

piens, passionis imitator Dominice, Evangelii verba vertit in operam & usque in senectam nomen Domini invocavit. Deinde cum civibus Caïni nolens hic habere manentem civitatem, in imagine pertransivit, mundique blandimenta quosdam syrenarum cantus reputans felici commercio pro celesti harmonia commutavit. Quod in tanti speculo sacramenti homo Dei videret, matri instillare non distulit, que omnia in pectoris reponens sacrario letum rei exitum taciturna prestolabatur.

In pupillaribus annis constitutus, non ut illa etas assolet lascivie frena laxavit, nec inerti luxu emollitus nugales ineptias sectatus est; sed, secundum quod scriptum est, innocenter habitabat domi. Ex tunc pomiferi delicias paradisi de lon-[**200** r°] -ginco odoratus, precepta vivendi aure intenta hauriens, utilitatem mandatorum vite institutionem (1) mediocriter servabat. Nec pretereundum est quod sepenumero furto laudabili ecclesiarum limina (2) terebat, scholis ultro se ingerebat, callidusque explorator latenter id agebat ut patrem lateret. Pater siquidem filium militia seculari gestiens accingere, pugne preludus informabat docte colla equi flectere, vibrare hastam, clypeum circumferre, ledere & non ledi (3), & cetera manus equestris deliramenta, quibus illud hominum genus desudat inaniter ut cadat infeliciter. Talibus ut assuesceret documentis, immo detrimentis, mittitur cum coevis in predam. Confutatur quia refutat, deridetur utpote qui rebus gerendis incongruus apparens, inertie se tradidisset & otio. Comitatur Israëliticus Egyptios & alterius urbis municeps cum Babylonicis cujusdam rusticane persone substantiolam diripuit invitus. Cujus illiciti non modicus estimator jacturam in posterum accumulanter recompensavit, dampnumque suum homo feneratus annuatim quod semel perdiderat suscepit. Taceo pubertatis Deo dedicate tyrocinia volens progredi ad sequentia. Pretereo qualiter veste respuens indui pretiosa, abjectiorem appetebat, obscurus exterius ut interius resplenderet.

Erat illo in tempore Autissiodori Episcopus Hugo, vir magne opinionis qui in infulis constitutus una Cabilonensem comitatum interim gubernabat. Hujus pronepos pater Hugo exstitit. Hujus causa proficiscendi ad urbem illam a patre vix licentiam obtinuit, immo magis extorsit. Illic grammaticam prelibavit, multaque co-

(1) *institutione.*
(2) *limina ecclesiarum.*
(3) *leddere & non leddi.*

mitate studio conquisita, celestia ardentius appetebat. Denique bonorum videns defectum, & pene omnes ad interitum [200 v°] decurrere, exilii hujus erumpnas altius pensans, clamabat affectu, non vocis strepitu : Quis dabit mihi pennas sicut columbe, & volabo & requiescam (1)? Tandem innumeris difficultatibus superatis, tollens se supra se, pauper spiritu pauperiem Christo recompensans, seculum dimisit patre nesciente, cui nec sepulturam, quod omnibus debetur, debere se sciebat, quoniam crudeli pietate impedimento ei erat ad patriam suspiranti. Dehinc Cluniacum adiens beato ODILONI tunc abbati se tradidit; mutansque vitam cum tunica, habitum sacre religionis devotissime suscepit. Cum ex more capitulum ingressus ante celestis curie senatores suam ediceret petitionem, unus seniorum (2), divina, ut credimus, inspiratione promotus in hec verba prorupit : O felicem, inquit, Cluniacum, qui thesaurum hodie suscepit auro pretiosiorem! Parvo tempore ordinis honestatem addiscens, orationibus ac vigiliis vacans, locum a Deo sibi oblatum ornamento sue indolis illustravit omniumque studia in se convertit. Letatur juvenis in adolescentia sua ubertim faciem lacrymis rigans quas magnitudo letitie jndices puri cordis effundebat. Corpus laboris impatiens & delicatum servitio spiritus mancipaverat, flammamque divini amoris, quem gestabat in pectore, oculis scintilla fidei radiantibus declarabat. Consequenter de rubigine mundana in camino discipline ad purum excoctus, subito calore longum teporem plurimorum superavit. Monachorum insignia tantum ejus (3) decorem prestabant, ut patris etiam judicio pulchrior solito diceretur. Qui cum e natura esse arbitraretur & infelicissimum filios separari a patribus, hac infelicitate postea se sensit felicem. Sed quid ore balbutienti attempto quod exprimere non datur? [201 r°] Sileat lingua ut facta manifestius loquantur. Approbate adolescens honestatis columpna in domo Domini erigitur, ac vivis lapidibus qui civitatem magni Regis construunt firmamentum dignitatis merito preficitur. Ordinat eum priorem sancti ODILONIS providentia, laudat factum fratrum concordia. Suscipit juvenis senum negotia, idque celitus agitur ne virtus tacita sine exercitio consenesceret.

Spargitur late lucerna tanti luminis, legationesque ad regum palatia pro ecclesiasticis rebus strenuus exequitur defensor. Tunc

(1) Ps. LIV, 7.
(2) *priorum.*
(3) *ei.*

ad Regem Theutonicorum directus PATERNIACENSI cenobio gratiam reportavit, imperatoris amicitiam resarsit (1) a qua monachi illi non impune exciderant. Insuper ampla munera a potente suscepta Cluniaco intulit cum honore & gloria. Laudabiliter itinere emenso post successum patris benignissimi deploravit decessum, beati scilicet ODILONIS obitum, qui sicut jubar solis parvos stellarum igniculos obscurat, ita hominum illius temporis virtutes mansuetudine inestimabiliter superaverat, eoque dignitatis processerat, ut Archangelus monachorum vocaretur. Quocirca fratres tanta (2) dejecerat tristitia, ut nichil liberet nisi flere, conqueri, jejunare, lamentis tabescere. Recalescebat luctuum magnitudo quotidie recordatione pietatis egregie. Mitigat dolorem prior Hugo, cum & ipse doleat; adhibet solatia, cum se ipsum vix compescat; egris medicinam distribuit, qui eadem egritudine laborat. Ceterum ne congregatio sine pastore labefactaret, maturant electionis consilium, premissis ex more jejuniis & orationibus. Intrat conventus capitulum, totus de virtutibus compactus, inter quos ADALMANNUS ordinis ordonator, qui fere quadraginta annis claus- **[201 v°]** -tralis promissor extiterat, pollens consilio, auctoritate & sententia. Ad senectutem hujus accedebat exterioris hebetatio luminis, & tamen habens animum intentum tanquam arcum, ferventibus dabat exemplum, desidibus & pigris incitamentum. Hic itaque qui summa auctoritate audientiam sibi ipsi fecerat, ceteris tacentibus, nominat dompnum Hugonem priorem. Resonat in assensu concors concionis acclamatio. At ille in lacrymis prorumpens, reniti volens & obloqui, sustollitur, laudes Deo dantur, majori cordium jubilo quam vocum. Tempore congruo quo beatum Petrum sublimavit Cathedra venerabilem, Hugonem suscepit abbatia, idemque in eodem consecratur in abbatem a dompno Hugone, Crisopolitano archiepiscopo. Tunc plantata est oliva fructifera in domo Dei, cujus olei pinguedine multi salutem reciperent, interna egritudine laborantes, infuso divine gratie unguento. Benificia deinceps ab eo collata nec sensus ad investigandum sufficit, nec scientia suppetit ad laudandum; quoniam immensitas beneficiorum superat cogitationes sensuum, & innumera multitudo donorum vincit volubilitatem verborum; nec si totum vite nostre temporis (3)

(1) *resarcivit.*
(2) *tanta fratres.*
(3) *tempus.*

obsequia occupent, laudes teneant, gratiarum actiones insistant, poterimus recompensare deifico homini quod debemus.

Jam vero qualem se prestiterit assignabimus, non absolvemus. Lectione insatiabilis orationi instabat, in altero Deum sibi, per alterum se Deo jugiter commendans. Simulatione calcata prudenti simplicitate purus incedens, hujus mortalis vite non ad oculum sed ad vite vitalis bravium deducebat. Multa illi in vigiliis fortitudo, mira compunctio, patientia vero atque humilitas ultra dignitatis gradum; [**202** r°] nam castitatem in eo laudare non est necesse, quam tanta observavit diligentia quod quecumque titillationem carnis possunt submittere non modo tangere, sed nec inspicere dignaretur, salutaris exemplum cautele consequenter proponens. Bonus scientia, melior conscientia, optimus temperantia; imperabat temperantia, agebat obtemperantia nichil prorsus intemperanter; forma angelicus, moribus compositus, naturali incessu conspicuùs, sermone non affectato suavis. Cumque de schola celestis magisterii spiritualia hauriret documenta, loquela frequenter tacente, vita incessanter gaudia vite loquebatur. Honestatum multiplici dote ornatus, eminenti virtute que est charitas supereminens, charitate totus ardebat, propensior ad bene merendum quam ad reposcendum. Quoscumque indigentes ampliato misericordia gremio excipiens, famelicis cibum, nudis vestimentum, peregrinis hospitium curabat. Orphanis patrem, morientibus consolatorem, viduis sponsum se exhibens, necessitatibus omnium alacriter concurrebat. Pauperes, quorum precipue curam inierat, proficiscentem illum facto exercitu sequebantur; in his tot & tanta effundebat, que si numerari facultas concedatur, magnorum regum thesauris merito preferantur(1) : mirum in modum aureos atque argenteos circumquaque seminabat; non inconsulte tamen, ne juxta sapientis dictum liberalitas liberalitate periret. Sudabat elemosina in manu tribuentis, & consideratione personarum & inopie munera procedebant, tali cuncta disponens judicio ut psalmiste preconio dignus habeatur : Jocundus homo qui miseretur & commodat, disponit sermones suos in judicio(2). Denique ut fidelis dispensator semper ad manum haberet distribuenda, ple-[**202** v°] -risque suorum id injunxerat officii, ut fora circuirent, panes & carnes diversaque edulia compararent, cum pannorum multiplici textura. Vidimus circa lectum ejus diversas rerum suppelectiles

(1) † *merito preferantur.*
(2) *disponit in judicio.*

ad usus pauperum coemtos, hinc calceorum, vel interularum, sive tunicarum fasces, illinc panum massam, & carnium reponi acervos. Viduas aridissimas, orphanos inopia depressos, pupillos debiles, clinicas anus importunas, senes incurvos, homines doloribus contractos, egros fame decurrentes, propius admonebat. Horum singulos prius blande(1) percunctatus, postmodum ut opus erat benignissime confovebat. Induebat nudos vestibus, immo in nudis Christum, quas cum monachis sibi familiari sedulitate adherentibus ipse sarciebat. Monasteriis quoque non suis interdum copiose subvenit, sicut Marsiliensibus domesticarum egestate rerum laborantibus frugaliter consuluit.

His & hujusmodi charismatibus pater sanctus spectabilis, primates etiam ipsos sancto demulcebat obsequio. Hos certe blande commonebat, dispensatorie munerabat, & ut debitam defensionem servis Dei impenderent, tam prece, quam pretio feroces animos molliebat. Verum timorem Dei actionibus anteponens, & in se charitatem ordinare & apostolicam sententiam juxta positionem ordinis obstruere vigilantius curabat. Apostolus quippe Deitati primo & principaliter, potestati secundo & aliter obsecundari debere epistoraliter(2) innotuit. Deum, inquit, timete, regem honorificate(3). Assignato virtutum fulgore sanctus Hugo Cluniacum illustrans per diversos mundi tractus celebris habebatur, prudentium ore frequentabatur, principum favore colebatur. Unde multa ab eo promissa prudenter, acta constanter, responsa acute **[203 r°]** passim publicabantur. Tandem fama tanti viri regis Romanorum pervenit ad aures. Illo jam tempore Henricus secundus imperator regni apicem strenuissime gubernabat, cujus pater augustus insignia que Rome gestavit regni adeptione Cluniaco reliquit. Quapropter filius(4) dilectionem Cluniaci quasi jus hereditarium medullitus retinens floridum patrem nostrum colligare sibi artius

(1) *blande prius.*

(2) † *obsecundari debere epistolariter.*

(3) I Petr. II, 17.

(4) Gilon commet ici une erreur, en présentant l'empereur Henri III (qu'il nomme Henri II pour la raison que tout le monde sait) comme le fils de l'empereur saint Henri. C'est en effet celui-ci qui fit à saint Odilon le don que rappelle notre auteur. Mais il n'eut pas d'enfant, & l'Eglise honore sainte Cunégonde, sa femme, sous le titre d'impératrice & vierge; saint Henri, au lit de la mort, lui rendit solennellement ce témoignage. Le fait de l'affection vouée à Cluny par les empereurs n'en reste pas moins vrai; Conrad le Salique, père de Henri III, en avait donné des preuves.

decrevit. Itaque sanctum Hugonem pubescenti etate vernantem venire ad se invitavit, invitatum gloriosissime excepit, & ut filium suum Henricum tertium de sacro fonte levaret gratanter obtinuit. Tunc etiam Pascha celebravit paschalis agni filius una cum imperatore, angelico cluniacensium seniorum stipatus caterva, in Agrippina Colonia. Qui cultus humilitate purpuratos principes, suavi persuasione magniloquos Saxones, vultus mansuetudine Alemannos crudeles ad glorificandum Deum mirabiliter excitabat. Nec multo post vix ab Augusto laxatus Cluniacum rediit, muneribus comitatus & gratia, bonis devotionem & sancte conversationis emulationem relinquens in curia. Similiter & munera detulit a rege Hungarorum aurumque illud quo effigiatum fuit grande satis turribulum. Illuc jussu Romani pontificis profectus, pace reformata & expleta legatione rediens, a quodam duce Theutonicorum captus, secundum quod scriptum est, Qui recedebat a malo prede patuit (1). Confestim ad sanctum Majolum conversus, quem in opportunitatibus sepe senserat advocatum, a tyranno compuncto suis in crastinum investitus pro satisfactione ductorem habuit & largitorem eum qui direptionem intulerat. Et quidem durus homo tactum ejus sentiens qui tangit montes & fumigant (2), lupinam deposuit feritatem & agnina lenitate [203 v°] recepta suum animum patris orationibus studuit commendare.

Apostolice sedi ita redoluit sanctitatis ejus fragrantia ut nullius rectoris studio tantum confideret de nobilitandis cenobiis, de inserendis virtutibus, & vitiis exstirpandis. Is etenim perspicaciter adnotabat homines religioni opportunos, & votum monachi ab eis eliciens precipiendo meliores reddebat. Ita sensim ad altiora eos inducens ex feris & immanibus mites creabat & mansuetos. Nec certe nisi divina subministratione perficere potuisset, ut multi numero a jocundissima sibi consuetudine se converterent (3), presertim cum monachorum religio plurimum defecisset. Per ipsum Spiritu Sancto cooperante diverse professionis & potentie magnates, quasi ex aliqua turbida tempestate in portum, sic ex seditiosa & tumultuosa vita ad quietem monastici otii se conferebant. Ejus gratia Stephanum papam non fugit, qui cum in civitate Florentie valetudine constrictus decumberet, adveniente sancto Hugone inimicum recedere, exeunte eodem accedere circumstantibus prote-

(1) Isa. LIX, 15.
(2) Ps. CIII, 32.
(3) *& ad vitæ rationem traducerentur.*

status est. Quare ne infederabilis infestationibus hostis urgeretur, sedulitatem ipsius jugiter exorabat, cujus presentia insidiator confundebatur; jamque malignos incursus lacryme patris longe removerant cum vir Apostolicus in sinu presidentis animam exalavit; cujus manibus digne compositus traditus est sepulture. Sed & reverendissimo Hildebrando, mutato nomine & gradu postmodum Gregorio nuncupato, manifestissime claruit quod multum gratie spiritualis pater Hugo obtineret. Hic sane nondum pluviali insignitus positus in Cluniacensi capitulo ipsum mundi judicem perhibuit se vidisse sancto Hugoni collateralem; qui sedens a dextris regularem disciplinam favore prosequebatur. Hinc papa factus blandum tyrannum eum vocitare [**204** r°] solebat, quem sevis leonem, mitibus agnum acceperat, haud ignarum parcere subjectis & castigare superbos.

Esset opere pretium scire auditori, si donetur facundia relatori, quanta erat patri celsitudo sermonis, quam fecunde ubertatis eloquium, quam capacis memorie arcanum, qualis disponendi ordo, quam congrua pronunciandi modulatio, quanta in cogitatu profunditas, quanta in ambiguis docilitas. Quibus nimirum virtutibus religio ornamentum, auctoritas presidium conferebat. Doceat ex parte Remense concilium, quod nos enarrare nedum ornare vix possumus. Tempore sancti Leonis pape noni Remis translatum est corpus beati Remigii. Prefuit tante translationi Apostolicus, & generale (1) concilium precipue contra simoniacos celebravit. Interfuit pater Hugo, fide armatus, ipsumque ingens illustrium virorum sequebatur agmen. Et tanta erat perversorum multitudo, ut boni vix auderent reprehendere, & si ausi fuissent, facilius erumperet reclamatio male viventium quam vox libera eorum qui sanius sentiebant. Porro quo indignius virginitatem Ecclesie violabat impiorum temeritas, eo studiosius consulendum erat & vehementius illis resistendum quos ceca dampnatio animi cupiditas ad se explendam perniciosissime pulsabat. Ibi tunc de sui ipsius inthronizatione pater Hugo interrogatus : Caro, inquit, voluit, spiritus repugnavit. Sic in sermonis principio sui accusator factus justus apparuit (2), & communem illarum mentium morbum brevitas aperuit. Mox exhortationem synodalicam jussu domini pape,

(1) Cette épithète ne peut s'entendre que du royaume de France, dont tous les prélats, en effet, avaient été convoqués au concile de Reims.

(2) Prov. xviii, 17.

& persuasione cujusdam nominatissimi viri sancti Constantii remensis canonici (1) & aliorum, laudabiliter egit, & probabiliter confutavit tergiversatores, qui contra verum mendacio stare consueverant. Quo declamante eo usque zelus domus Dei processit, ut simoniaci tam populares quam clerici presbyterique uxorati a catholicorum communione arcerentur, [**204** v°] & ab ecclesiis eliminarentur.

Post itinerum varias difficultates, pyreneos quoque montes exsuperans, ab Hispania gazas innumerabiles ad celeste gazophilacium, Cluniacum dico, reportavit. Hildefonsus siquidem, rex Hispanorum, patrem sanctum plus omnibus excolens, votis ardentibus ut eum videre mereretur impetravit. Primo quia a captione fratris sui Sancii precibus sancti Hugonis emersit, deinde quia conjunctionem patris sui Fredelandi & Cluniacensium compaginare fortius disponebat; alioquin beato Petro inobediens, beneficiisque ingratus constitueretur. Is enim cum artissima teneretur custodia, & Cluniacenses pro eo orationi incumberent, per Episcopum quemdam beatus Petrus sibi innotuit, qualiter jnstantia precum sancti Hugonis & suorum pulsatus brevi ipsum proprie potestati consignaret, & ad sceptrum usque proveheret. Nec mora, Claviger celi Sancio regnum usurpanti terribiliter noctu apparens mortem intentavit, nisi fratrem mox dimitteret. Surrexit otius exturbatus tyrannus, & eo a vinculis emancipato cubitum rediit. Ita factum est ut Rex liberatus duplicato censu paterno intercessoribus suis ducentas auri uncias annuatim destinaret, diemque liberationis celebrem nostris relinqueret.

Multa ad usus pauperum vir misericordie sanctus Hugo conferens, pecunias quasi viles sarcinulas reputans, direptionem illarum sepe pertulit non iratus. Tamen satellites diaboli, qui res sacras ipsius temerario ausu distrahebant, frustratis conatibus propriis laqueis repente collidebantur. At thesauros interiores non mundi

(1) Ce nom de Constantius avait embarrassé Papebrock, qui, n'ayant que l'abrégé de Gilon, ne pouvait distinguer s'il s'agissait d'un chanoine Constantius ou d'un chanoine de l'église Saint-Constantius. (Bolland. April. III p. 658.) Dom Marlot publia, quatre ans après l'apparition du volume des Bollandistes, son *Historia metropolis Remensis;* au tome I, p. 79, il donna d'intéressants détails sur notre Constantius, qui fut prévôt du chapitre cathédral, à l'époque même dont parle Gilon, & dont la mémoire était restée en vénération dans l'église de Reims. C'est une remarque que nous devions faire parce qu'elle plaide en faveur de notre biographe.

divitie (1), non assentatorum blanditie, non latronum insidie, non erugo vel tinea poterant demolire. Ad hujus rei argumentum Maurum quemdam adducamus, quem sanctus Hugo secum adducebat, cum ab Hispaniis remearet. Hunc inquam, neophytum vix sanctus positum in albis [205 r°] cum pretiosis vestibus pro reverentia baptisterii ornasset, sub agnina pelle lupum reperit latitantem. Niger iste frustra dealbatus maculam interius retinens, manticas patris auro gravidas rupit & vacuavit, oneratusque furto fugam arripuit; tandem ab omni rectitudine exorbitatus, viam quoque nesciens, quendam dompni abbatis militem offendens capitur Agarenus, & que rapuerat reddens sero penituit.

Contigit & apud Bliderium castrum patri in Aquitaniam proficiscenti infortunium, quod cum ipse presciret, hominem non metuens Deum habuit adjutorem. Ibi quippe captus & remoratus, sibi ipsi post dimissus est. Sed Deus est offensus, quodque offensum sit caput in membro sole liquidius apparuit, & ultio non dilata sceleris arguit infelices. Et quidem illud nefandum oppidum flamma postmodum lambente depopulatum sacrilegii multatum pena in cinerem & favillam est conversum; neve hoc fortuitus rerum eventus putaretur, duo milites jam defuncti castellanis quibusdam castri combusti incendii ignaris & in itinere positis occurrerunt in hec verba : Redite, inquiunt, quamtocius, quia castrum vestrum ubi in abbate Cluniacensi Deum exonorastis, supplicium quod meruit ardendo luit. Terribili verborum sono homines perturbati, mortuos recognoscentes, questionibus superfluis e regione deductis, retroacti dampnum certius cognoverunt. Ita omnipotens Deus sancti viri injuriam vindicandam censuit, & per mortuos vivis demonstrandam.

Inter hec venerabilis Hugo quasi de quadam mentis spectacula (2) futura deplorans nichil preter naturam sibi accidere conjiciens, illud recolebat in adversis : nudus natus sum, nudus exibo. Quare firmus incedens, utriusque sexus homines fluctuare deplorans, suavi sermone affectibus sibi conciliatis, mundi contemtum mulieribus ipsis persuadebat. Neque vero id facile. Quid [205 v°] enim tam difficile quam despicere, tanquam ex arce aliqua sapientie, opes aliquaque omnia que plerisque videntur magna & precelsa? Sicut autem Noē, naufragante mundo, quoslibet arcam

(1) *delicie.*
(2) *specula.*



compellebat intrare, ut conservaret incolumes, ita sanctus Hugo navem Petri, quam solam Dominus ascendit, per altum seculi ducens conflagrantibus salutem offerebat, indifferenter sexum utrumque representare Deo cupiens illesum. Itaque feminis Deum querentibus in patrimonio suo locum constituit nomine MARCINIACUM, ubi marcentibus vitiis florere possent anime virtutibus, relicta Sodomorum regione. Illic superfluas edificationes pretermittens, necessarias pulcre ordinavit, ornans templum decore congruo, ut etiam exteriori cultu aula Dei resplenderet. Impensas misericordie convenientes exhibens, indulgentiorem se erga imbecilles prebuit. Quin etiam preceptorum talem habuit mensuram ne aut nimia remissio aut severitas excedens videretur. Et quoniam Dominus non vult simul effundi opes sed dispensari, ita eis sumptus & vestimenta procuravit, ut infirmitati sexus satisfaceret & murmurationis excluderet detrimentum. Quod enim precipitantur inchoata, sepe in principio vernans in processu tanquam flosculus dissipatur & solvitur. Idcirco preceptum dedit, ut sanctimoniales hunc sanctum (1) & gloriosum carcerem ingresse exeundi facultatem ulterius minime haberent, ne uxori Loth similes fuerint corde revertendo. Considerabat quoque vasa fuisse in templo, que solis sacerdotibus contingere licebat. Quanto magis sponsas Christi, lapides sanctuarii vase omni sacratiores, incestis prophanum esse judicabat luminibus (2) intueri. Quibus ut omnem tolleret evagandi occasionem, procuratores prefecit fratres bone solertie & probate pudicitie, officinas construxit valde idoneas, facultates contulit, coemit predia, adjecit ornamenta (3), [206 r°] & inter preclara sanctorum pignora brachium sancte Agnetis auro & gemmis vestitum ibi digne reposuit. Preterea magistrum eis prefecit sapientem, Renconem virum Dei philosophum, qui dum advixit, verbi divini pabula ministrans castitatis egregie speculum late refulsit. Hoc cenobium persone nobiles elegerunt, que sexum vicerunt cum seculo : quarum mariti in Cluniaco vite stipendia promerentes, parte gemina conversi, jocunditatis uberes (4) fructus alacrius exspectant. At Dei sponse virorum fortium facta imitantes, immo imitande a viris, & monachorum defatigationem & solitariam

(1) † *sanctum.*
(2) *hominibus.*
(3) *ornamenta adjecit.*
(4) † *uberes.*

sustinent reclusionem. Has de Babylonica fornace abstrahens semper memorandus Hugo camino divini fervoris & discipline supposuit, quatinus ad ornamentum Aaron possent dignanter accedere. Spiritualium luctatrium si exsequi conamur dignitatem, librum oportebit texere, non abbreviare capitulum. Quapropter que extra rem sunt omissis virum admiremur, qui tantam sollicitudinem adhibuit, ut anime salvarentur. Nam quis animarum studium, quis corporum propensius gessit, quis infantibus, quis senibus, quis infirmis curam diligentius exhibuit? Certe cum in monasterio victus pueris nimis extenuaretur, pijssimus Hugo deputavit eamdem quam ceteris fratribus generalis ferculi & panis portionem quibus labor idem non deesset (1). In hoc celestis regis imitator qui pluit super justos & injustos, liberalitatis sue fontem nulli ordini aut etati vel conditioni claudendum putavit semperque se indigentioribus humilius inclinavit.

Inserendum est narrationi quod spiritu prophetie discernere in noviciis solebat qui essent celestis plantatio, qui zizanie infructuosa satio, qui frumenti stabilitate solidandi, qui tanquam palee spiritu maligno ventilandi, qui vasa aurea & argen-[**206** v°]-tea, qui vero lignea & fictilia. Propter quod temperamentum tenens tali moderatione cuncta librabat, ut nec censura deesset que increparet, nec medicina que sanaret, presertim cum sciret solius Dei esse confringere debilia, cujus in manu virgam ferream Psalmista denuntiat dicens : Reges eos in virga ferrea (2).

Maxime operam dabat vir discretus ut dure conditionis hominibus voluptates amputaret, quos malorum escas noverat quoniam eis incauti capiuntur ut pisces. Hos intra metas ordinis coercens,

(1) Nous pensons qu'il faut entendre ici le mot *pueri* dans le sens de *jeunes moines*. C'est ainsi que nous l'avons traduit dans notre récit. Hildebert a pensé de même, & il a dit : *junioribus cœnobitis*. Il y a en effet certaines difficultés qui empêchent de dire qu'il s'agit ici des enfants du monastère : d'abord, la Règle de saint Benoît prescrit formellement de ne pas donner aux enfants une portion de nourriture aussi forte qu'aux religieux ; & il n'est pas à croire que saint Hugues se soit mis en contradiction avec ce texte si clair; ensuite, les enfants ne portaient point une charge aussi lourde que les profès, & on ne pourrait certainement dire d'eux : *idem labor non deesset*. Le terme *generalis ferculi* est d'une précision toute monastique, & Hildebert, en le remplaçant par les mots *libra panis & potus*, a montré qu'il n'y comprenait rien. Le *generale* était un plat supplémentaire, le plus souvent de poisson, qui était servi à toute la communauté selon les us & coutumes.

(2) Ps. II, 9.

consuetudine bona reddebat sepe mansuetos; nam qui penitentes nimis exterrent solatium spei adimunt, radices subvertunt, navem scopulis ne in portum perveniat illidunt. Modo prelibato vir sanctus singulorum habitudines diligenter intuens morum conspersiones denuntiabat, nec semel cognitum a memoria tenaci potuerat oblivio removere. Probent exempla propheticum in eo fuisse presagium, ne videamur virum ostentare, non verum ostendere.

Maingoldus quidam novicius die statuto suscipiendus in monasterio, tedio dilationis affectus prestolabatur terminum perturbatus; quem probationis causa pater sibi & suis jusserat interim famulari. Hic cum meditaretur fugam & sui subductionem, subito compellatus ab eo, audivit prophetico ore quidquid apostatici rancoris volvebat in pectore. Ita demum rediens ad cor & compunctus expectavit patienter diem sibi constitutum. Rursus adstruamus exemplo (1) quod proposuimus.

Rex Anglorum Willelmus, vir magnificus, regni debellator, patrem nostrum sepe honoravit legationibus, commendatione & donis, pignus amoris denuntiantibus. Illi nondum viso misit cappam, cujus tota superficies refulget [207 r°] auro, electro, & margaritis, gemmarum varietate distincta, ad cujus extremitatem aurea tintinabula seriatim dependent, retiaculis artificiose inserta, visum splendore, auditum sonoritate oblectantia. Misit & regalis uxor emulatione mariti planetam, mittente dignam & accipiente, metallo sic rigidam ut plicari non possit. Presenti viro dompno abbati tantum honoris & munerum contulit, ut nullum in vita tanti habuisse credatur. Rex bellicosus & ferox, tanti regis filius, Willelmus rex, secunda die mensis Augusti dum per saltus fugaces cervos sagittare gestiret, sagittam subito in cor (2) suscepit, qua miles suus cervum impetebat. Mortem regis momentaneam pater Hugo prenuntiavit sic priusquam accidisset. Erat apud Marciniacum, adjuncto sibi collega consimili, preclaro videlicet Anselmo Cantuariensi archiepiscopo, qui propter justiciam ab archiepiscopatu semotus patris nostri jocundabatur solatio. Ibi dum mundi luminaria se vicarie animarent sermonibus melle dulcioribus, beatissimus Hugo divina revelatione commotus inquit : Quoniam dompnum Archiepiscopum de secretis Dei docere superfluum credimus, vos fratres que dico advertite. Aderant fratres boni testimonii Bal-

(1) *exemplum.*
(2) *corde.*

duinus de Torniaco, & Emerus sacerdos, & Beccensis Eustachius. Preterita, inquit, nocte, rex Anglorum Willelmus districti judicis sententia mortis proscriptioni est addictus, nec diu fallaci fruetur gloria. Quod predixit amator veritatis, probavit eventus infelicitatis. Eodem quippe anno rex, inimicos conculcans, manu amici vulnus excepit, & domesticus parans obsequium, incurrit nescienter homicidium.

Amplius ponamus vaticinium simile, ne propositum dissimiliter exequamur. Constitutus in Aquitania sanctissimus Hugo locum sancti Juniani confessoris (1) presidio subditum visitavit. Tum ex more vitam confessoris studiosissime relegens, mentionem boni cujusdam, nomine Amandi, inter cetera annotatam reperit in membrana. Cujus rei sollicitus indagator pietatis studio viri opi-[**207** v°] -nionem, patriam, propositum, finem, sepulturam cognoscere curavit. Respondent Cluniaci (2) commorantes merito sanctitatis insignem beatum Amandum magistrum sancti Juniani exstitisse. Locum vero migrationis ejus vel repositionis, incerta componentes, in Francia requirendum esse arbitrabantur. Altero die pater jam recessurus rogatur a decano canonicorum qui xenodochium in eodem vico construere cupiebat (3), quatinus designaret operis suscepti fundamentum. At ille, in quo Deus responsum dare & Spiritus Sanctus ordinare agenda solebat, respiciens in partem : Hic, inquit, fundamenta jacite, & minime penitebit. Quo in loco simul (4) architectus circumfodit, reperiunt artifices mausoleum nomine sancti Amandi confessoris insignitum. Reperto thesauro quem cum provinciales illi infra (5) suos terminos nesciebant, patronum circumjacentibus se invenisse nuntiant, & principi Aquitanorum dompnum abbatem, cujus revelatione perditam invenerant margaritam, consona voce predicant.

Nec minus stupendum (6) quod sequitur. Paterna sollicitudine sancte congregationi beate Marie de Charitate solatium visionis (7)

(1) Mabillon connaissait par son manuscrit de Gilon le vrai nom de ce saint, que Hildebert avait changé en celui de saint Vivien. Au tome V des *Annales Benedictini*, p. 392, ann. 1100, on trouve le récit du fait que rapporte Gilon, avec le nom de saint Junien.

(2) *clerici.*

(3) *disponebat.*

(4) *simul ac.*

(5) *latere infra.*

(6) *est stupendum.*

(7) Probablement *visitationis*.

offerens, fratres ex consuetudine pacis osculo confortabat; inter quos quemdam eminus conspicatus aspidem inter columbas divinitus deprehendit. Qui dum in suo ordine vellet osculum porrigere patri, a presumtione illicita compescuit eum sanctus, cujus os immundum vel commune tangere non decebat. Mirabantur qui aderant, & suspensis animis cur hominem exturbasset cognoscere (1) cupiebant. Ad ultimum simulator seorsum a patre interrogatus, se mechanicum & necromantie prestigiis infectum impudenter respondit. Ita demum ad vocem incantatoris vel incantantis sapienter (2) timidus serpens crepuit, & saniem visceribus collectam ore virulento evomuit. Extemplo maleficum Patris censura a filiis Dei procul abegit, ne simplicium animos fraudulentus corrumperet, sicut totam gregem morbide ovis persepe involvit contagium.

Item in monasterio sancti Joannis Baptiste Angliacensis vir propheticus oraculo visi- [**208** r°] -onis subscripte summonitus, que circa Cluniacum acciderant celitus accepit, unde nullo deerat momento, quamvis semotus viarum interstitio, ad modicum motione sensuum sopita spiritus agilitate perspexit; fulgur de sublimi veniens Cluniacense scindere auditorium magnumque ibi relinquere exterminium. Illico menti sue illabitur offensam Dei aliquem de fratribus incurrisse que adscribenda esset conventui nisi concurretur e vestigio. Hac de causa, inceptis rebus interceptis suos urget ad reditum, cunctisque admirantibus, Cluniacum improvisus advenit. Continuo capitulum ingressus, fratres coegit in unum, Sanctique Spiritus manifestatione certior circumspectis omnibus, illum qui scandalum adduxerat severius increpavit. Petre, inquit, animum confusione deice, atque ad penitentiam trahe; infelice jugum Dei deponens diabolico subjectus es oneri & in numero ovium Christi esse recusas. Revela priori culpam, deinde vulnus, ut sentias medicinam; preceptorum aculeis extorta confessio, medicinalis futura est tibi, non mortalis; si tibi parcerem, omnes in discrimen adducerem. Talibus excitatus Petrus de Torniaco confitetur peccatum, & vitale suscepit antidotum. Is quia leni admonitione, qua boni corriguntur, insolentior reddebatur, gravem pertulit (3) disciplinam, ea demum ratione, ut in amorem & con-

(1) *agnoscere.*
(2) Ps. LVII, 6.
(3) *protulit.*

suetudinem converteret, vel coactus, regularem custodiam, secundum quod scriptum est : Bene consuesce, pudebit desuescere.

Diversis temporibus sepe nocturnali deditus sopori rerum notitias beatissimus Hugo per visiones collegit, quippe qui in lege Domini meditabatur die ac nocte (1). Dormiens versabat in pectore quod vigilans intendebat. Aliquando in somnis persona quedam sibi denuo apparens denuntiavit Cabilonis apud sanctum Marcellum contigisse aliquid regulari animadversione dignum, quod silentio supprimebatur. Profectus illic (2) semel & secundo, medicus animarum tandem reperit vulnus putridum, taciturnitatis cicatrice obductum, jam pene insanabile. Ceterum adhibita morbo congruenti medicina, fomentis, combustura vel cauterio corrup- [208 v°] -tele radicem resecavit. Alio tempore, quum dormiret idem pater vidit per sompnum sub capite suo cubare serpentium multitudinem & ferarum; subito capitale excutiens & exquirens supposita, invenit librum Maronis forte (3) collocatum. Mox abjecto codice seculari in pace quievit, cognovitque modum materie libri visionis congruere, quem obscenitatibus & gentilium ritibus plenum indignum erat cubiculo sancti substerni.

Pluribus supersedentes uno adhuc exemplo rem futuram eum assignasse adstruamus. Quidam frater, nomine Durannus de Bredon, prius idiota apparens, postmodum Moysiacensis abbas non incongruus, dehinc ad Tholosanum episcopatum sapientie prerogativa permotus (4), inter operarios agriculture Dei merito sollicitudinis & industria claruit. Hic circumspectus per cetera, verba risum moventia sepe incautius proferebat. Qua de re venerandus pater multoties eum increpans, nec satis proficiens, de futuro interminatus prophetice sic commonuit : Certe, frater charissime, nisi ludicra verba monacho prorsus interdicta vivens dimiseris, post obitum districtius correctus spumantibus labiis ad superos rediens enormiter apparebis. Quod sane vaticinium eo migrante constat fuisse completum. Nam Siguino cuidam capellano patris spumoso ore apparens, postulavit flebiliter ejus juvamen cui noluit obedire (5) dum viveret. Hoc ubi dompno abbati Siguinus retulit, precepit ut septem fratres una hebdomada pro defuncto

(1) Ps. 1, 2.
(2) *est illuc.*
(3) *forte ibi.*
(4) *promotus.*
(5) *obaudire.*

taciturnitatem proprii oris continuarent. Ad hoc septem fratribus electis, ceteris obedientibus unus eorum voti contemtor silentium interrupit. Rursus Pontifex eidem denuo revelatus, valide conquestus est super illo fratre perfido, qui dum non siluit sanitatem ipsius interpolavit. Audiens ista pijssimus Hugo precepit ut fractura silentii que per unum contigerat, aliorum septem dierum silentio sarciretur. [209 r°] Quo facto anima pontificis tertio revelata in statu apostolico se exhibens, purgatori suo memorato semperque memorando Hugoni gratias sue integritatis reportavit.

Enimvero animarum vigilantissimus custos plerosque minus in vita de salute sua sollicitos, post mortem a mortuis flagitatus, elemosynarum largitate reparavit, memor Salomonis qui ait : Eripe eum qui ducitur ad mortem (1). Itaque quidam frater ab hac luce vocatus, corpore in oratorio Cluniacensi posito necdum humato, Gozinno cuidam probabili persone, & alii, quod obstabat ad salutem insinuavit. Ait vero duos solidos sine licentia sacriste, sub quo militabat, se sustulisse & pro arbitrio expendisse. Verumtamen a tali offendiculo dicebat se posse liberari dompni abbatis patrocinio. Mane facto, in capitulo coram sancto Hugone viri dissimiles non dissimiliter revelationem retulere ; discutitur transgressio, & invenitur probabilis pecunie susceptio eorum testimonio qui susceperant. Huic quoque anime clementissimus pastor requiei aditum studuit aperire, procuratis penitentie agende vicariis & inopum curatura.

Item in Silviniaco quidam frater, nomine Stephanus, hostis antiqui supplantatus insidiis, manus sibi ingerens ad coronam martyrii anticipandam, seipsum in quadam silva necavit. Erat tamen iracundie gravis, qua ejus conspersione tentator excitatus forte prevaluit. Hujus anima ad judicium rapta accusatorem pretendentem cultellum necatorium infestum habuit. Miser sue prodigus anime, exutus a cuculla, apostolica intercessione obtinuit, quatinus ante introitum claustri Cluniacensis tamdiu maneret, cucullam habens in manibus, donec precibus sancti Hugonis & fratrum illam induere mereretur, & ordinem suum recipere. Que dicimus frater quidam in visione conspiciens dompno abbati nuntiavit, tamen non statim ut deberet. Quo circa tempore Rogationum, quoniam que viderat nuntiare distulerat verberibus [209 v°] ad propalandum utile (2) compulsus est. Ceteris quippe

(1) Prov. XXIV, 11

(2) Sans doute *utique*, comme dans l'*Epitome*. (Bolland. col. 656.)

ad processionem directis, solus in choro remanserat utpote claudus. Apparuit sanctus Odilo eidem vigilanti visibili forma cum duobus viris. Et ecce facta oratione ante altare illo vocato capitulum ingressus est, fratrisque pigritiam increpavit magna asperitatis vehementia, precipiens assessoribus suis acerrimam illi inferre disciplinam. Post litanias correptus nuntiavit dompno abbati tam visionem quam sui afflictionem. Confestim pius pater elemosyna, precibus & hostiis tamdiu precipit insistere, quousque spiritus alia visione cum habitu sacro apparuit & corpus cimiterio non judicatur indignum.

Quamvis multos Babylonis aureo calice debriatos animarum potissimus curator salutifere poculo discipline imbuerit; aliquos tamen corporea egritudine laborantes per Dei auxilium mirabiliter curavit. Hoc in civitate Parisiorum evidenter manifestum est, & qui appetebat bonus esse, non videri, miraculo proditur. Erat in urbe regia vir illustris, nomine Rotbertus, cujus notitiam probitatis sue fama late diffuderat, dompno abbati non ignotus. Hic gravissimo morbo detentus, membrorum privatus officio, advenienti patri non occurrit ad quem ex universa Francia turbe occurrebant (1). Tamen cum in urbe eadem apud sanctam Genovefam eum secessisse cognovisset, illuc deferri se precepit pedibus alienis, quoniam suis niti non poterat. Hujus infirmitati vir misericordie compatitur, qui pro lucris maximis numerat si quid ad relevandam miseriam alieni laboris impenderet. Inter missarum solempnia que agebantur, mentem lucidissimam manusque munditia plenas levat ad Deum, lacrymis & precibus componens egro malagma pretiosum. Hinc fiducia de fonte pietatis assumta, planetam beati Petri Antiochia gestatam sustollit, & conversus ad hominem morbo dissolutum cantare in hunc modum cepit : Petrus Apostolus dixit paralytico : Rotberte, sanet te [**210** r°] Dominus Jesus Christus ; surge & sterne tibi (2). Qui vide-

(1) *confluebant.*

(2) Rainald, en rapportant ce trait, fait remarquer que le saint abbé employait là une antienne empruntée aux chants de l'Église. En effet, nous avons retrouvé cette antienne, qui faisait partie de l'office de saint Pierre & saint Paul au 29 juin, dans la liturgie romaine-française ; elle se trouvait à matines, au premier nocturne, avec le troisième psaume : *Eructavit cor meum.* La voici dans son entier : « Petrus Apostolus dixit paralytico : Enea, sanet te Dominus Jesus Christus, surge & sterne tibi. Qui continuo surrexit, & omnes qui viderunt conversi sunt ad Dominum. » Nous l'avons trouvée dans un bréviaire de Paris du quatorzième siècle, & dans l'antiphonaire du Mans, seizième siècle.

licet Rotbertus continuo surrexit, ac si vox illa Petri fuisset specialis. Et vere Petrus loquebatur per os sancti Hugonis, qui fide firmus, mente robustus, cunctos instruebat credere que non videntur, & sperare que nesciuntur. Quare oportebat corporeis beneficiis & visibilibus miraculis homines incitari, quatinus non ambigerent salutarem esse doctrinam, cujus tam benignam experiebantur potentiam.

Sed ut exteriores medelas ad remedia interiora transferret, post sanitates corporum disponebat curationes animarum. Igitur cum ad monasterium Crispei suo regimini committendum prudentissimus rector direxisset, Hugonem Magnum, regis Francie fratrem (1), obvium habuit, cum quodam nobili, nomine Rotberto. Is vero Rotbertus alterna vi febrium distractus, nunc quatiebatur frigore, nunc calore urebatur. De cujus egritudine vir sanctus compatiens (2) & pietatis visceribus medullitus commotus, militi egro indixit ne ulterius quemquam depredaretur injuste, talique modo duplicem reciperet sanitatem. Summittit se infirmus legibus medicantis, crimenque predonis abdicans militaris exercitii pollicetur innocentiam. Si, inquit vir Dei, dictum sequitur efficacia, recedat a te febris adjurata in nomine Domini Jesu Christi; liberetur mens rapiendi incendio & corpus estuanti camino. Sponsione firmata per pacis osculum febris a corpore obsesso fugatur; causaque flagelli exstincta, virga percutere cessavit.

In vico Nantolii, ubi que nunc diximus acta sunt, de fragmentis sancti patris signum dinoscitur contigisse. Quidam dictus Letardus uxorem habens languidam, quesivit & accepit benedictionem mense illius, in qua epulabatur Dominus in suis pauperibus. Cum vero recederet referens quas acceperat reliquias, obviam habuit quemdam frigoreticum, nomine Achardum. Cui cum impertisset de hoc quod vehebat ilico convaluit in-[**210** v°]-firmus, & ceteris spem curandi prebuit, qui postmodum eadem largitione sunt sanati.

In solempnitate Natalis Domini Wigo, vir laudabilis & voce festivus, more suo melodiam sepe conatus modulare non poterat; aditus enim arteriarum interceptus viam voci clauserat. Cumque juxta suppedaneum dompni abbatis modicum quievisset, secum

(1) Il s'agit ici du comte Hugues de Vermandois, qui fut en effet surnommé Hugues le Grand.

(2) † *compatiens*.

volvere cepit quomodo sibi consuleret. Clanculum ergo mittens manum post dorsum dompni abbatis tulit ipsius pileum, collumque suum corrigia capelli ambiens, credens poposcit ut per fidem sancti viri jubilandi facultas ei redderetur. Quo facto vox erupit, & votum peragende festivitatis implevit. Aliud quoque miraculum ignorans fecisse refertur in quodam fratre, nomine Willelmo, obedientiam tenente, sed infirmitate pregravato. Crus istius tumor inflaverat, nimiusque doloris cruciatus interitum minabatur; qui cum vehementi angustia urgeretur ad exitum spiritus, memor venerandi Hugonis, qui eum illuc direxerat, convertitur fide ad absentem, facitque ejus merito presentem omnipotentem medicum, qui nusquam deerat, & tamen sibi non aderat ut curaret. Tenens quippe crus suum miserabile & tumidum, adjuravit morbum dicens : In nomine Jesu Christi, & ex parte patris qui me huc destinavit, precipio tibi, passio, ut sinas mihi implere obedientiam injunctam. His dictis se collocans obdormivit, exspectans illius presidium cujus invocaverat auxilium. Soporato duo monachi in albis apparuerunt, dicentes se sancti Hugonis legatos, quorum unus tibiam producens oleum visus est super fundere, alter quod fuit unguendum diligenter perunguere. Egrotus evigilans nullum sensit dolorem, sed plenam sospitatem reperit, ubi vicinam mortem sentire solebat. Ita fides beati Hugonis affuit ubi adesse corpus non potuit, & fecit nesciens quod sepius sciens operatus est.

Erat Cluniaci frater insignis, Theodoricus nomine, in seculo magni olim nominis, fortis viribus, opibus potens, egregiusque militari jactantia; sed multum alteratus, seipsum humilitate deiciebat(1), charitati ita intentus [**211** r°] ut infirmis fratribus servire propensius studens, eorum obsequiis se totum impenderet. Hunc in pedis articulo morbus invasserat, qui cancer serpens dicitur. Flagrans intolerabiliter frater fidelis accessit ad missam dompni abbatis, & cum uno ministrorum callide egit, qualiter acciperet de aqua ablutionis manuum sacerdotis Christi, unde incendii locum irroratum refrigeraret. Sane tutum minime erat, ut ille qui nullam pestem plus perhorrebat quam superstitionem vanamque laudem, de lavacro suarum manuum tale quid(2) deprehenderet. Fecit tamen Deus quod decuit, nesciente illo pro

(1) *sustinebat.*
(2) *quid fieri.*

quo fecit, sed exigente illius fide in quo fecit. Sacrata quippe aqua mox ubi tetigit flagrantem pedem, dolorem exstinctum fugavit tam ex articulo qui vastabatur incendio, quam ex talo pedis quo morbus jam irrepserat (1).

In Vuasconia positus idem pater sanctissimus de loco ad locum tendens quodam tempore, Haunando olim abbate eloquentissimo lateri ipsius adherente, suos preeuntes subsequebatur; aspiciunt cellam ab itinere non longe semotam, quam vir quidam lepra percussus inhabitabat. Istum ita morbus deicerat, ut ex magna prosapia & opulentia ad omnimodam tenuitatem redactus, nihil morte suavius judicaret. Exsultat justus oportunitatem se jnvenisse Christum visitandi in languente. Nec mora, clanculo eo declinans, nominato contentus comite ad egrum devote divertit, leprosum non abhorret, ulcerosum manibus contrectat, beatum dicit qui flagellis Dei dignus haberetur : dumque familiari collocutione patientiam persuadet, in dissoluto corpore reperit robuste mentis constantiam. Vir quippe inviolati integritatem animi servans in fornace calamitatis purior reddebatur. Quid faceret pius pater, quod porrigeret egenti ad manum non habebat; si vocaret famulos, quod occultare volebat proderetur; festinat repente exuere se pellicia, & nudum vestivit, [**211** v°] munuscula quedam relinquens, & dimittens illi consolationem tam verbi quam muneris. Sed plus contulit quam tunc exhibuisse visus est : nam postquam leprosus veste sancti indutus est, mundus apparuit. Quas laudes Deo reddidit, quam estimationem super Dei servo habuit quis referret? Homo in carne suscitatus, cujus cutis imaginem mortis pretendebat, qualiter tripudiabat. Quid dicebat? Dicere certe poterat alterum Basilium advenisse, a quo visitatus & curatus exstiterat, aut Martinum cujus osculum morbi ejusdem prebuit medicamentum.

Sicut ait Jarento, vir fallere nescius aut falli, cum esset novicius, correptus febre apud Bersiacum, a dompno abbate nesciente curatore pulcre curatus est. Expleta missa & sacrificio, ea hora qua ignis antiquitus oblata descendens consumebat (2), vinum calici infusum fratri corporeis viribus destinato (3) propinatur;

(1) *invaserat.*

(2) Cette manière un peu cherchée de désigner la fin de la messe ne peut faire allusion qu'au chapitre IX du Lévitique, v. 24, où nous voyons le feu du ciel consumer en effet les restes du premier sacrifice offert par Aaron.

(3) C'est évidemment *destituto.*

quo epotato febres exstincte vexare destiterunt; sed dum timetur ne contristato medico febris remearet, signum huc usque divulgatum non fuit. Hoc nempe causa exstitit ut plurima ejus miracula supprimerentur.

Tali si quidem modo occultatum fuit, quod apud Paredum fecit pietatis exhibitor. Turris in quam signa in medio dependentia consistunt compage soluta puerum scholarum qui suberat pene exstinxit; tabula enim de culmine ipsius collapsa innocentem percussit, stravit, & ut videbatur, exanimavit. Dolorem impendunt qui consulere nesciunt, nuntiantque patri puerum jam exstinctum qui in militie spiritualis procinctu vix vivere inchoasset. Accessit pius visitator, & corpusculo confracto adhibens fomentum celestis gratie ad membra emortua tenuem flatum revocavit. Protinus decumbentem in statum erigens nomine conclamatum suo excitavit & pristine saluti restituit (1). **[212** r°] Hoc quoque ad notitiam nostram pervenit, eo revelante qui prestitit. Erat quedam mulier que ex difficultate partus manus officio & lingue destituta languebat. Cui dormienti significatum est ut oratorium sancti Sulpicii Laysiacensis adiret, ubi abbatum decus (2) reperiens apud Deum intercessorem sentiret. Credidit illa; veniensque Laysiacum tamdiu circa beatum virum opportunitatem captans excubuit, donec in hora qua sacre oblationis munus offerebatur, precibus patris obtinuit quod volebat. Nam & operandi facultatem recepit & loquendi.

Apud Aldechiarcam, locum non longe a Basilea situm, susceperant hospicio famulum Dei Hugonem comes Ludovicus cum Sophia uxore sua; cumque in viridario mensa pararetur, cepit aer turbidus tempestatis premittere signa & fulgura intentare. Cum ergo ministri cene quid agerent estuarent (3), pater sanctus ministram pietatis manum levans, signum crucis fecit partemque illam serenavit quam intemperies occupaverat. In circuitu nempe imber ruendi licentiam habuit, & in medio eorum non accepit; sicque Gedeoni similis apparuit, qui vexillum Christi erexit.

Tres fratres meritis ipsius liberati a febribus fuerunt. Unus febricitans cum esset novicius, concipiens spem convalescendi si de mense ipsius reliquiis gustaret, accepta ab eo cibi portione li-

(1) *restituit sanitati.*

(2) *decus Hugonem.*

(3) *de apparatis ignorarent.*

beratus est. Alter cum per sex menses quartatis estuasset febribus, accidit ut Borbonii esset, ac dompnus abbas illuc adveniret, qui illum considerans tam macilentum condoluit, & precipit ut in crastinum sacris mysteriis interesset in memoria beati Vincentii celebrandis. Affuit eger, missaque peracta, lotis in vino sanctorum pignoribus cum sacro potu quaterna recessit. Tertius Matisconis constitutus ejusdem morbi suffragium petiit per internuntium, acceptoque munere paterno benedictionis ex mense reliquiis, evasit.

[212 v°] Solebant ad eum ex multis partibus quasi ad fontem sapientie persone religionis sitibunde convolare, ut edificationis alicujus emolumentum ab eo susciperent. Hac de causa abbas Unctionensis(1) patrem requirens, per suos comites quemdam presbyterum adduxit, nomine Petrum, qui familiaritatem aliquam cum sancto retinens, ex fiducia propius accessit, aliquid petens ab eo. Video, inquit, sanctissime pater, quod amor Dei in vobis dilatatus sinum misericordie vestre sic ampliavit, ut locum ibi inveniant pupilli cum majoribus; ideoque paternitati vestre supplico, ut fratri meo condescendatis, quem dura necessitas & insanabilis cujusdam vulneris infirmitas crucians vitam ejus morte graviorem effecit. Quo audito beatus Hugo jussit afferri sibi de pane quo vesci consueverat, & benedictione premissa dedit presbytero, partemque cujusdam ligni quam manu tenebat, precipiens ut egrotanti deferret. Presbyter exhilaratus ad sua rediit, fratremque suum sacro pane cibavit, pustulam ligno tetigit. Mira res ac nimium stupida! Ita enim vulneris cutis sibi cohesit, ac si nunquam fuisset caro divisa. Postea quod de pane remansit multis profuisse creditur.

Dum quadam vice sompno meridiano pater sanctus tenuiter indulgeret, duo ipsius assecretarii inter monachos honorabiles, causis emergentibus dormientem reverenter excitaverunt. Qui exspergefactus fratribus infit adstantibus : Ut quid istum huc adduxistis pue-

(1) *Uctiodorensis*. Cette variante explique le vrai sens de ce nom, qui avait embarrassé Papebrock. (Bolland. Apr. t. III, p. 642.) La *Bibliotheca Cluniacensis* donnait *Uccionensis* comme notre ms. de Gilon ; ce nom ne disait rien au savant bollandiste ; le ms. qu'il suivait donnait *Suessionensis*, qui lui convenait mieux, mais offrait encore une difficulté qu'il ne savait trop comment résoudre. La vraie leçon est évidemment *Uctiodorensis*, qui nous indique l'abbaye de Saint-Austremoine d'Issoire (*Gall. Christ.* t. II, col. 357), avec laquelle saint Hugues eut d'intimes relations, au dire de Rainald de Vézelay.

rum ? Stupebant duo presentes, intentique ora tenebant. Hic replicat : Num videtis tam eleganti forma infantem ? At illi quod ille videbat non videbant. Tandem obversantem sibi Angelum recognoscens ad communia vidit, sermonemque convertit ad domestica. Magni revera fuit meriti, qui custodem sibi a Deo deputatum intueri corporaliter potuit.

O quam ineffabili custode servabatur qui inter varios sinistrarum eventus rerum tam sepe deprehensus feliciter exivit, & cum [**213** r°] pendula nutatione deliberatione ipsius amici sollicitaretur divinitus respiravit (1). Quis non miretur si audiat quod apud Bersiacum patri contigit dormienti ? Sane qui corpore dormiebat vigilabat sanctitate & meritis. Dormiebat, inquam, in cubiculo conjuncto basilice, cum repente tanta choruscatio desevire cepit tonitruo, lapidibus, & grandine, ut tota ecclesia ruere videretur. Ecce fulgur terribile fundens queque obvia cum tanto strepitu de summo concitatur, ac si tota mundi fabrica funditus solveretur. Diffundit se flamma lambens per basilicam, parietum juncture dissiliunt, volat hinc inde cementum ; justus in medio ignis requiescit. Erat enim ipsius protector qui non dormit neque dormitat. Discurrebant fratres & famuli, sibi providentes, suum lamentantes patronum, non putantes vivum quem flamma metuebat. Circa ipsius lectum crescebat incendium, tota domus pene cremabatur. Affuit evidenter eadem potentia, que tres pueros de camino, Israël a percutiente angelo, Danielem de leonum faucibus, David de Goliath concursibus, potenter eripuit. Ardor ardore repellitur, & calor charitatis tempestatis fervorem reverberat. Quid narrationem longius protraham ? Sanctus Hugo in tanto periculo non solum sospitatem, sed & soporem non amisit. Sic hostis aufugitur & Christus victor apparuit ; licet enim mille sit artium inimicus, tamen repellebatur beati viri meritis, lacrymis & precibus pauperum, largitione elemosynarum, fratrum oratione, qui pro salute ejus indesinenter suspirabant. Unde cum pene exspirasset in Monte medio Cluniaco adjacente & cervicibus monachorum ad monasterium veheretur, ab ipso mortis articulo orationis instantia revocatus respiravit. Porro semivivus raptus, ad capitulum in lecto bajulatus, digitis significavit quod lingua non potuit ; videlicet ut sanctorum imaginibus apostolorum presentaretur, & illorum pa-

(1) N'y a-t-il pas ici une allusion au conseil donné à saint Hugues par Udalric ? (V. ci-dessus, p. 179.)

trocinio de infirmitate, immo de morte, [**213** v°] vocaretur ad vitam. Quo expleto desperata salus celo demittitur illi, & meroris nube fugata lux celestis gratie Cluniacum illustravit.

Merito divina pietas ad tutelam ipsius vigilabat, cui tantam commiserat plebem, cui vexillum monastice sanctitatis imposuerat, quem religionis cardinem effecerat, ad quem quasi ad speculum perfectionis apostolice tota ecclesia intendebat. Certe cum Romam tenderet, propter (1) civitatem Vapingum positus, equitans per anfractus cujusdam montis sinuosi, nisi dextera Dei periculo occurrisset, in quoddam baratrum ingens terribiliter jactaretur. Quoniam mula cui insidebat misere pavefacta in partem vallis declinans, totam se suspendit per inane, & solis posterioribus pedibus fulta anteriores vibrabat in aere. Expavit comitum turba, & patentem abyssum prospiciens, expalluit. Verum nequaquam virtus divina defuit ubi humanum auxilium minime succurrebat. Statim mulam corpulentem in semita transversam ad viam reduxit, & sessorem firmavit in casu, qui terram solidavit in patulo.

Cum servum suum bonum ac fidelem quem supra multa constituerat sub umbra protectionis Dominus benigne confundit (2), subditos quoque & voluntarie patri famulantes fide ipsius manifeste dirigebat : hos autem qui voluntati ejus obtemperare negligebant, terribilis vindicta frequenter subsequebatur. Ad hoc confirmandum cum multa suppeditent, paucis admodum insistamus. Dum ab Hispaniis vir laboriosus reddiret, quidam clericus de suo comitatu circa vespertinum tempus tendens festinanter ad hospitium, cum mula de sublimitate collis provolutus in incertum ferebatur ; ille per prerupta in vertiginem raptus per fidem sancti Hugonis liberationem efflagitat. Affuit invocatus omnipotens, & ramusculum manibus cadentis adhibens, levi fulcimento vitam servavit in homine ; nec minus brutum animal volutabro paludis profunde supinatum, quod magis credebatur confractum, sanum restitu-[**214** r°]-it Dominus, qui homines & jumenta juxta vocem psalmiste (3) non negligit.

Similiter & Geraldum quemdam sensus inopem per Ligerim navigantem navi submersa periclitatum fides beati Hugonis de gurgite levavit. Invocavit enim in morte nomen patris adhuc in

(1) prope (?).
(2) confovit (?)
(3) Ps. xxxv, 7.

carne viventis, & fidei remigio sapienter enatavit, qui insipiens putabatur.

Patroni tanti fidem probavit Jarento camerarius, supersitque ex ea proprie crudelitatis argumentum. Pergebat una cum eo Valentiam & pauperum frequentia irruente, decem solidos jussu dompni tristis erogavit. Cetera etenim ad usus similes disperserat, illique soli forte remanserant ad obsonium. Quem pater vultu dejectum inspiciens : Noli, inquit, metuere ; non intrabimus portam civitatis, donec ager in quo serimus fructificetur, reddens amplius quam receperit. Dixit, & benedictionis opportune bajulus appropinquans, pro nummis datis pondus auri sufficiens recompensavit. Admiratus dispensator postea copiose distribuit quod prius timide conservabat.

Haud dissimiliter frugalitatem suam sectari docuit dompnum Ademarum, sue aliquando dispensatorem largitionis, post factum abbatem magne honestatis. Is quodam tempore decem solidos elemosyne deputatos in locello segregaverat, & per totum mensem, quasi aquam de fonte hauriret, pecunie summam non modicam de modico thesauro extraxit, indigentibus magis effundens quam distribuens. Ad ultimum ad se rediens in stuporem versus cepit admirari qualiter moneta in largiendo cresceret, dumque minuitur augmentatur ; statimque sicut muliere vas adhuc poscente oleum legitur stetisse (1), ita pecunia defecit, ubi fides egrotare inchoavit. Idem preterea fidelissimus, cum non haberet quicquam argenti preter novem denarios, ipsis datis cuidam paupercule, liberali obtulit abbati mangones quindecim, quos vir magnanimus statim festinavit expendere, & in agro misericordie spargere, ut centuplum sicut Isaac reciperet. [**214** v°] Jam quid prevaricatoribus & obsecundare patri dissimulantibus acciderit, succinte prosequemur. Pontius de Burgeto amaricatus animo contra patrem dulcissimum (2) eumdem ad Arverniam euntem, ubi & ipse morabatur, simulato languore putavit declinare ; sed repente incidens in hoc quod fingebat, ad eam redactus est necessitatem ut quem fugiebat multimoda prece invitaret. Prorsus vera infirmitate correptus est, adeo ut loquela deficiente ad extrema perveniret. Accurrit pater ut commendet animam fratris, qui mortis prenuntias angustias jam sentiebat. At ille spiritum adhuc in pectore palpitan-

(1) IV Reg. IV, 6.
(2) *dilectissimum.*

tem resumens, oculos aperuit, & offenso patri balbutienti lingua temeritatis sue audaciam aperuit. Indulget pius ; recepta venia sospitas est secuta.

Zelo monastici ordinis promulgandi sanctus Hugo totus tabescens, monachos operibus remissos lugebat, disciplinatos currere post Deum catervatim (1) faciebat. Unde cum Maudiacensem abbatiam ordinare contenderet, quidam proprie voluntatis cultores monasterio incumbebant, a quibus frequentibus fuit lassessitus injuriis. Hos inter quidam clericellus (2) effreno debacchatus ore, sanctum Dei presumtuosis ausus est corrodere dictis : Si, inquit, illius abbatis, qui nostra ambitiose vendicat, mihi copia donaretur, manibus meis orbes oculorum ejus effodere non abhorrerem. Quam vecordiam conspirationis quoque factores vehementer redarguunt, dicentes personam licet nimis augmentandi fervoris emulam & in occupandis monasteriis spiritu charitatis anhelam, tamen esse servitii dignam, non offensionis. Verum postquam sanies hec de ore pestifero illius clerici ebullivit, vix transiit hebdomada quod idem furifer oculos perdidit : quia sanctum dictis exulcerare non timuit, in caput proprium quod prave conceperat efficaciter sensit revolutum. Demon quippe qui tenuerat loquacitatis ejus organum, quando quod a nullo alio auditum fuit jnconsulte sibilavit, brevi Maudiacensis incen- **[215 r°]** -torem ipsum inflammavit; in quo facinore comprehensus, cecitatis perpetue nocte dampnatus, cecitatem mentis, quam dum videbat nesciebat, visu perdito vidit, cadensque apertos habuit oculos.

Relationi congruit, ut hic subjungamus qualiter gloriosus pater gravari audiens Majus Monasterium beati Martini infestatione Gaufredi Mallei (3) Andegavensis Comitis, totis visceribus condoluit ; maxime quia per sancti Majoli studium ad monasticam professionem reductum fuisse cognoscitur. Quapropter religioso abbate loci illius postulante, medium se interposuit, si forte illius

(1) † *catervatim.*

(2) Cette expression, employée pour désigner un simple moine, vient à l'appui de ce que nous avons dit ci-dessus, p. 22, au sujet de la cléricature conférée à tous les moines dès cette époque. Cf. ci-dessus, page 600, ligne 24.

(3) Ici Gilon commet l'erreur que le vénérable Hildebert a relevée & corrigée. Ce n'est pas à Geoffroy Martel, mais à Geoffroy le Barbu que saint Hugues eut affaire. C'est une erreur de cinq ans environ. Mais notre auteur avait de bons renseignements sous les yeux quant au fond de la question. Car il va nous dire que le comte d'Anjou devint prisonnier de son frère & perdit la raison, ce qui fut en effet le sort de Geoffroy le Barbu.

bestie ferocitatem posset ullatenus mitigare; veniensque ante principem, personam suam, ipsis venerabilem regibus ante vestigia illius prostravit, ac supplici postulatione veniam petiit pro grege sancti Martini. At ille, juxta Pilati interpretationem, Malleator merito vocatus, sanus ut Pilatus (1), ferreum pectus non mollivit, nec cordis obstinatiam ad ullam flexit misericordiam. Confestim divina ultio subsecuta indicat quem offendisset, & qui patrem non audierat, a febre correptus & a fratre, infra triduum (2) sensum perdidit cum potestate.

Audivimus & quid contigerit cuidam tante reverentie contemtori Berardo de Castro Retortorio, Cavariaci nostri loci crudelissimo exactori. Iste jus injustum in villa sibi violenter comparans, rapinis inhians, pagenses crebris affligebat molestiis. Quas infestationes vir Dei sapienter dissimulans, nunc blande commonendo, nunc de judicii summi districtione minando, per patientiam lupinam rabiem sedare non poterat. Tandem cum neque per judicum censuram, neque per principum audientiam limitari calumpnia potuisset, invocat illum qui est auditor in opportunitatibus in tribulatione (3), ad quem exorandum Johannem Baptistam invocat vel invitat (4), ante altare Cavariaci multis se lacrymis afficiens, ut Deus manum illam sibi tenderet invocanti quam por-[**215** v°]-rexerat apostolo fluctuanti. Nec mora, sancti viri imprecatio persecutorem consequitur, & maledictio innotuit obire festinantem. Quippe mentali jam orbatus lumine, corporale subito perdidit; & qui furore raptabatur interius, sensus amissione multatus aliena loquens insanivit. Denique non suus ad hospitium a suis pertrahitur circa quem celestis ultio mirabiliter apparebat; in tantum ut eadem nocte lectus ipsius bis succensus pene combusserit mali incentorem, vix diei crastine reservatum. Reddita luce abnegat invasor cuncta que calumpniabatur, & plage grassanti pater medicinam exorans suffragatur.

Quoniam exemplorum luce prelibavimus qualiter imprecationis sanctus multos terrore compescuit, subjungamus nunc qualiter

(1) L'auteur essaie là un jeu de mots qui rend son discours singulièrement obscur. Il veut certainement employer le terme *pilatus* dans le sens de foulé, forgé, parce qu'il s'agit de Geoffroy *Martel*, à ce qu'il croit. La tentative est doublement malheureuse. *Sanus* doit avoir été écrit par erreur au lieu de *sevus*.

(2) Il y a évidemment une faute; c'est *triennium* qu'il faudrait dire.

(3) Ps. IX, 10.

(4) *Baptistam invitavit.*

Davitica lenitate peccantibus in se clementer indulsit. Miles quidam Dalmatii fratris ipsius homicida a contribulibus pro tanti viri nece mortem sibi metuens inferri, ad sanctum abbatem germanum occisi & nullius inimicum confugit. Hunc misericors tuendum suscipiens gremio pietatis fovit, & naufrago portum salutarem aperiens habitum sacre religionis imposuit. In quo facto consuluit fratri occiso, dum cavet ne penam homicidii sentiat, quam sentiret si pro eo caderet qui occiderat. Consuluit pariter hosti quem dum retiaculo sacri ordinis & Petri alligat, summo judici reconciliat, ne sentiat interitum quem sibi ipsi intemtaverat ubi proximum crudeliter occiderat.

Pater quoque ejus ferro Ducis Burgondie, qui sororem ejus habebat conjugem, peremtus etiam spatium penitentie perdiderat; pro quo pijssimus Hugo ita se studuit mactare, ut preter jejunia & sacrificia elemosynarum & missarum, loricam gestandam susceperit, peccata patris tormentis proprii corporis expiare rectum considerans; sed & pro interfectoribus exorabat non ut perirent, verum ut in hac vita compuncti utiliter peniterent.

Licet superius satis dictum sit de immensa benignitate patris nostri, parum tamen adhuc addamus, ut pareat quod [**216** r°] totum se impendebat misericordiis indigentium. Rotberto cuidam honesto fratri & erudito, ac piis commendato moribus, medicus vitalis Deus lepre morbum immitti consenserat. Hanc ovem lassabundam pastor egregius humeris suis reportavit ad gregem; quoniam ei quem tenere in conventu infirmorum non potuit propter scandalum, fecit propriam domunculam extremo in angulo infirmarie. Ibi frater locatus ex debilitate fortior a Deo vocatus spiritum in pace reddidit, sociandum electorum consortio(1). Pretereo multa que occurrunt, navemque per pelagus fluctuantem ad littora reduco; misericordias enim patris hujus enucleatim referre, pene idem judico, ac si maris undas quilibet exhaurire contendat. Pretereo ejus sollicitudinem piam circa novicios, qualis erat ut nec paterna animarum providentia, nec materna pietas in cura exteriori deesset. Ita enim cuncta prospiciebantur futuro athlete, sicut nascituro puero solet puerpera providere, ne fiat hospiti

(1) On ne s'explique pas pourquoi Hildebert a supprimé ce trait touchant. C'est faire bien mal à propos de la critique ; car il s'agit là d'un fait que Gilon n'aurait pas raconté aux moines clunisiens, si ceux-ci eussent pu lui dire qu'il n'y avait jamais eu trace de cellule au bout du dortoir de l'infirmerie, & que ce Robert était un être imaginaire.



ulla difficultas lucis hujus januam intraturo. Ita cunctis subvenire consueverat ac si omnium corda gereret vel dolores sustineret. Quis enim sic affari noverat & confortare pusillanimos? Quis ita recreare mentes & inclinatas erigere, proclives statuere & desperatas animare? Quis ita sarcire plagas & cicatrices clausas aperire, quis contumaces adeo frangere, conterere duros, mites animos mulcere? Et quidem dejectos serenabat alloquio, verecundis parebat, arguebat inverecundos, increpabat superbos, tumidos comprimebat, accendebat timidos, & ad virtutis studium frigidos inflammabat.

Jam decurso feliciter juventutis stadio pater sanctissimus sexaginta quinque annos a nativitate gerens, a susceptione regiminis quadraginta numerabat; atque, ut assolet, gelida senectus laborum immensitate adducta ferventioris robur etatis sensim subtrahebat. In id temporis cicnea respersus lanugine corpore foris infrigidato, igne [**216** v°] Sancti Spiritus interius suaviter ardebat. Videmus plerosque postquam ad declivum hoc perveniunt, sibi ipsis esse oneri, mollioribus uti, sollicitudines postponere, indulgere corpori & morem gerere genuine debilitati, qui vernaculas etatis molestias emeriti more militis demulcentes negotiis ultro renuntiant. At victor animus floridi patris pristinarum memor virtutum, ampliora templi fundamenta quam fuerant in Cluniaco tunc locare disposuit, consuetas nature leges viritim transgrediens, quod sagaci insistens studio mirifice mancipavit effectui. Cumque propinquaret occasui aulam imperialem nascentibus filiis inchoavit, & de vita exiturus ingressuriş hospitium preparavit ad apostolici culminis dignitatem. Affuit tamen stimulus, qui eum fortiter pupugit, & assurgere compulit architectum nostrum timide commorantem. Nam beatus Petrus quemdam veteranum infirmum elegit, per quem spiritum ejus excitaret ad agendum quod decebat. Vocabatur ille Gunzo, de abbate factus claustralis & psalmista precipuus, si non infirmitas eum dissolvisset ad extrema pene perductum. Huic apparens superni claviger regni curam legationis injunxit, ut dompno diceret Hugoni, quatinus basilicam inciperet, qui congregationem auxerat in numero, & spiritualem Deo ecclesiam dedicaverat, materialem erigeret congregatis. Cumque rei novitate stupidus eger hesitaret, preceptor, cujus latus multitudo infulatorum obibat, Petrum se asseruit, qui tam potenter dictabat agenda; addiditque graviter se ferre pressuram ovium suarum in angusto illo ovili antiquo; infirmum vero nuntium prelegisse,

ut eo sanato probabile fieret quod referret. Deinde illum in spiritu traducens, ipsemet visus est funiculos tenere ac tendere & terminos ponere circumscribende quantitati mensurasque comprehendere. Adjecit preterea septem annos addendos illi seni, si obedientiam impositam fideliter adimpleret; sanctum vero Hugonem, qui non facile movebatur, si dissimularet [217 r°] eamdem plagam quam relator evaserat excipere. Monet demum ut attentius redderet quali schemate fabricanda basilica monstraretur.

Exspergefactus frater pro quo tabule funeree sonus exspectabatur, sospitem se conspectibus sancti Hugonis representavit. Omnibus ex ordine auditis, credidit fidelis pater, acquievit, incepit, & Deo juvante, talem basilicam levavit intra viginti annos, qualem si tam brevi construxisset imperator dignum admiratione putaretur. De qua multum erat quod diceremus, sed magis habitantium nitorem quam habitaculi predicamus. Verumtamen hec fabrica, millenis fratribus capiendis idonea, milites Christi de quodam carcere eductos sui latitudine reficit, & patente chori planicie stationes ordinatas seriatim nova libertate letificat; quique prius absque remedio, loci strictioris conditione, multis modis sibi importuni videbantur, nunc transpositi ad spatiosa, omni die quasi Pascha celebrantes in Galileam quamdam transierunt. Sic Cluniacum renovavit in omnibus pastor inclytus tam muris exterioribus quam structuris interioribus, officinas adjacentes melioravit, ordinatius ordinem commendavit, bona que invenit ubertim dilatando. Et factum est, divina prestante opitulatione, ut per istum talem ac tantum celebres viri converterentur, qui ex intimis medullis cordis ad Deum suspirantes, spem omnem quam in seculo habebant dereliquerunt, ac totos se Domini voluntati commiserunt. Qui alienatis a se pristinis oblectationibus, mundo mortui soli Deo vixerunt in jejuniis, in orationibus, in vigiliis, in castitate mundissima, in charitate perfecta, cunctasque mundi illecebras pro exsilio ducentes, bonis operibus instanter occupati. Hos sicut Deus cogitanti sibi atque oranti revelabat, sedulo pastor egregius docebat, tam dulciter quam fortiter, ut ex illo grege fierent quem Dominus alloquitur dicens : Noli timere pusillus grex, quoniam placuit patri vestro dare vobis regnum; vendite que possidetis & date elemosynam; [217 v°] facite vobis sacculos non veterascentes, thesaurum non deficientem in celo(1).

(1) Luc. XII, 32.

De filiorum numero quemdam in medium adducamus per quem beatus Petrus societatem illam celestis imitatricem collegii Deo gratam fore nuntiavit. Quidam peregrinus limina Apostolorum adiens, peccatorum remissionem ante beati Petri altare attentius implorabat; cui post longam precum instantiam revelatum est quod salutem, quam votis expetebat, in Cluniacensi monasterio paratius quam in Urbe reperiret, si penes abbatem loci illius aditum impetraret. Cluniacum festinanter advehitur, sanctumque Hugonem Petri assecretum voce & animo passim requirit. Quem postquam videre meruit, fonte lacrymarum uberrime suffusus suppliciter exorat, ut ducatu ipsius patrie reddatur quam proprio excessu perdiderat. Narrat etiam qualiter ad tantos ausus non presumtuose duceretur, immo magis animatus revelatione spirituali Rome sibi imposita. Tum vero pater pijssimus commendatum sibi a Deo recipit, & in ovili Dominico constitutum habitu sacro induit regulariter informandum. Hic postea per aliquod tempus probabiliter vivens in bona confessione transivit.

O quam voluntarie sui secretum arcani aperiebat illis quos bene petentes, querentes, pulsantes inspiciebat. Quoscumque tamen pastor discretus ad instruendum suscipiebat, rudimentis illustrare opportunis modo discretionis servato impretermisse satagebat. Sicut enim indecens est transpositio infulas pedibus & calciamenta usurpare capitibus, ita non omnia omnibus, sed singula singulis sunt adscripta personis. Quapropter Guidonem comitem Albionensem, deliciarum voluptate adeo emollitum, quod nihil omnino ingratum tolerare posset, miro dispensationis ordine, benignus piscator mentium salubriter irretivit. Habitum quidem subtilissimi panni consulari viro [**218** r°] imponens sub forma penitentialis indumenti, secularia promisit ornamenta pro libitu gestare. Alioquin nisi quodam charitatis visco caperetur, sancto nunquam transcriberetur consortio; presertim cum tam delicatus exstitisset quod nec subtilissimam pellem agniculi extremis contingere digitis superficietenus dignaretur. Tamen pedetentim naturali lege commonitus, sibi ipsi deformior visus est, quod inter alios quadam novitate notabilis singulariter incederet, & communioni ascitus vivere communiter fastidiret. Miserum se clamabat, admirando illorum patientiam qui petulantiam ipsius pie supportabant (1). Primo igitur pompatica seculi reiciens insignia, pellicias

(1) † *pie.*

agninas subtilitatis permaxime sumpsit; secundo non sine vesicis carnis nutrite stamineam laneam sibi formidolose circumdedit; ad ultimum vetustatem totam deserens, carnibus spretis, victum etiam monasticum minime repudiavit. Ita brevissimo spatio vita circiter viginti dierum consumpta, flagello levi satis vexatus dormivit in Domino. Quemadmodum vero iste de faucibus hostis antiqui per patris prudentem misericordiam & misericordem prudentiam exivit, sic quam plures alii de quorum claritate vel numero, quia ingenii mei caligo diffidit, & ubertatem immanem stili non valet jejuna sterilitas complecti, ceteris omissis, unam fidei gemmam summatim delibabo.

Iste est Goderannus, qui beati Remigii alumnus in Cluniaco venatus est, & conversatione monstravit qua devotione locum mutaverit. Nam tanto fervore exarsit in Dei servitutem, ut nulla ei mortificatio, nullus labor, nullus fletus sufficeret. O (1) quam virtutis palmam abbatiam Malliacensem regendam suscepit, & dignissime administravit; dehinc ad episcopatum Sanctonicum promotus, quo altius conscendit, eo latius refulsit & crevit nomine qui fide jam creverat. Unum de multis hujus factis producamus, ut vel admiremur quod durum est imitari. Contigit aliquando sanctum Hugonem eucharistiam prebuisse cuidam [**218** v°] leproso, communioni hominum corporaliter subtracto, tunc vero communicanti; qui tumentibus labiis & ulceroso ore corpus Domini injuriose masticans portiunculam importuna secatione rejecit, sequente nimirum nausea ac spuma horribili. Christi miles Goderannus qui aderat, Domini sui sacramenta indigne conspiciens agitari, quod diligebat celeri colligit obsequio : ecce vir magnanimus manus utrasque supponens vivificis sacramentis, in ore suo projecit vomitum nauseantis egri, letalibus choleris coherentibus fideliter absorbens. Qua in re magister pius stupefactus ac horrens, discipuli perfectione attonitus, Laurentii craticulam tolerabiliorem fuisse indubitanter asseruit.

O quam innumerabiliter possemus pro sensu nostro explicare qui studio sancti Hugonis egenas seculi divitias contemnentes, opulentos celi thesauros nunc possident. Horum plerique terreno regi prius militando dura vitam sub fasce trahentes, post virtutis amplitudine mundi avaritiam valenter repulerunt, pauperes mundo, divites sibi, placido corde vanitatibus insultantes. Quid enim pre-

(1) *Oh.*

tiosius facerent, nisi ut Christum imitarentur, qui regnans in celo formam servi suscepit, ut jacentem culpe nostre conditionem humiliando se Deus in lucem nove libertatis erigeret? Isti virtute mirabiles ad Dominum de hac luce migraverunt, ut et in vita precipui, & in pretiosa videantur morte laudabiles. Preterea congregationes per sanctum Hugonem abusibus voluntariis liberatas, sterilis laboris tribulos excolentes quis referret ? At quidem multas syllea voragine submersas regularibus institutis proinde sustentavit, nomina quarum memorie non occurrunt. Cellas quam plures ex integro construxit, abbatiarum ad instar, numero & merito satis celebres. Hec ego precelsa narrarem humili sermone. Sed Deus tanta sub eo perficere dignatus est, que nulla potest lingua luculenter explanare. Ex quibus pro Dei gloria & ejus meritis pauca diximus ut christianas mentes in amorem [**219** r°] perfecte religionis major desiderii ardor accendat. Jam nunc ad transitum sancti transire cupientes Deum deprecamur, ut de immenso benevolentie sue lumine sopitam cordis mei noctem, in vigilia sue lucis excitare dignetur, quatinus tanti operis viam indigno sermone minime concurramus.

Volvebatur annus egressionis sancti Hugonis penultimus, & natalem Domini solaris cursus adduxerat. Adducitur ex more pater a filiis in capitulum, & confirmat fortiores qui gressu labante stare firmiter nequibat. Hortatur flentes flens ipse, quatinus omni fervore opus bonum Deo auctore complerent, scientes quod laborem magnum major eterne retributionis gloria consequeretur. Inter cetera relatione cujusdam visionis affectus excitavit attentos; sed rem referens personam tacuit, quam non aliam fuisse credimus nisi ipsum qui retulit. Vidit, inquit, aliquis misericordie Matrem in oratorio, beatissimam Dei genitricem, divum infantem gestantem in sinu nitido, qui mundis manibus adplaudens gaudenter dicebat : Eia, nox ista tota dedicata mihi nativitatem meam recolit, celis gloriam, pacem hominibus, prophetis absolutionem advenisse pronuntiat. Nox ista mee militat glorie. Nox ista fulgoris magni luce radiabit. Ubi est modo nequissimi hostis nequitia, que solebat gaudere antequam orerer ego Sol justitie? Ortus sum de te, Mater inclita, meo partu divino & regali dignissima. Dum hec, inquit, diceret qui dictum in potestate habebat, visus est videre diabolum prope assistentem, quem ita corripuit : Erubesce tentator & fuge; preconia mea quibus domus dilecte resultant te turpiter excludunt. His verbis increpatus confusus ille longius

abscessit. Puer autem cum Genitrice sua, stipatus angelico exercitu, vobiscum, dilectissimi, celebrat solempne preclarum. Occurrite Salvatori obviam, voce jubilantes & animo. Hanc potionem corda sobrie debriantem propinavit pater recessurus, nec multo post in ejus requie visurus quem sic visum afferebat in laboriosa seculi regione.

[219 v°] Sexagesimo igitur sue ordinationis anno diem corporee solutionis, nostre vero desolationis, pater sanctissimus imminere presensit. Defectus enim virium luctuosi quodammodo precursor decessus jam certis denuntiabat indiciis pauperum destitutionem in proximo adfuturam. Venerat quadragesime tempus, quod ac si positus in acerba etate multa defatigationis instantia transegit. In quo rediviva bella carni jam emerite proponens ciborum abstinentia, sedulitate orationis, lectionis aviditate, morantem urgere animam proculdubio videbatur. In his quippe rebus totum pro consuetudine psalterium decantando plus labore quam infirmitate deficiebat, quasi sue maturitatis imbecillitas de memoria ferventis animi funditus tolleretur. Licet autem quotidiano tabesceret incommodo, tamen fortitudine mentis conservata, in festo Ramis palmarum tam speciosus processit, quod divinis angelis non solum nitore habitus, verum etiam vultus claritate, similis spectaretur. Quo scilicet die magnus populi concursus affuit, militum numerus copiosus, sol rutilus, celum serenum, spectaculum jocundum (1) candidati agminis, diversarum melodia vocum sonorius concrepante. Processionem ordinatam pater serenissimus intuens, ab imo pectore suspirans benedictionibus prosequitur, quia pedibus non poterat. Inter vulgus promiscuum quidam rusticanus homo Cluniacum adierat, qui simplicitate importuna conspectibus sancti Hugonis secretius presentari nimis insistebat. Tandem magne legationis se internuntium asseverans, audientie patris oblatus in hec verba prorupit : Age, pijssime dompne, quod agis, & si reperis unde crescas in meritis, quod restat celerius operare. Vides me plebeium hominem rebus tenuem, nomine exilem & corpore, tamen dignissimi preceptoris legatum. Novellabam nuper in agro, completoque diurno opere, solvere disponebam, cum repente vidi personas dignitate multa preditas, nostri temporis hominibus longe dissimiles. Regalis quedam domina preibat, cujus dorsum transeuntis intuitus faciem cernere

(1) *jocosum.*

non merui. Senior qui sub-[220 r°]-sequebatur restitit parumper & inquit : Cujus est, o agricola, presens ager quem colis? Ego pene mutus cui vocem timor excluserat, breviter respondens : Beati est, inquam, Petri & dompni abbatis Cluniacensis. Rursus hec reddidit heros : Meus est, inquam, ager, abbas, & famulus; tu autem festina nuntiare nostro abbati, quatinus domui disponat quam nutrivit, quoniam post modicum tempus hujus finem vite sortietur. Neve magnitudinem rei parvitas nuntiantis extenuet, dic Petrum cognitionem allegationis tuis auribus instillasse; qui vero me precedunt, Dei Genitricem sanctosque denuntia famulantes. His dictis subito qui loquebatur disparuit, meque, fateor, reliquit exturbatum. Et certe, mi domine, quia contemtibilis videor non explevi quod in mandatis acceperam. Quis enim crederet fatuo celestia perferenti? Quapropter silui, nec unquam vos premunirem, nisi per eamdem submonitus visionem durius recenter increpatus fuissem. Hunc itaque retexentem que viderat mendacii circumstantes arguunt, quia non facile credi solent evenire que postquam venirent pungunt. At dulcissimus pater signans verba, & altius suspirans, terminum vite sue transitum imminere predixit. Fuit autem sequenti illa hebdomada sollicitior & studiosior solito, presens illud pascha letus exspectans, in cujus solempnitate pulsanti judici aperire alacriter anhelabat. Interea dies in quo mystica Domini cena recolitur adveniens, secum referebat imitandum devotionis exemplum. Ingreditur capitulum consuetudine ipsa pater invitatus, quem magis charitatis affectus quam conatus corporales supportabat. Tunc affluentem pauperum refectionem benefactoribus nostris assignanter distribuens, cunctos memoriter absolvit, multa pietate que tempori congruebant prosecutus. Deinde singultu personante, propriam fratres absolutionem implorant, per quam non aliter mundari confidebant quam si rore celesti perfusi Sancti Spiritus ubertate replerentur. Ipse autem lumine confidentes percurrens, lacrymis erumpentibus infit : Egone, charissimi, vos absolvam, qui multorum mei conscius sum? Ego re-[220 v°]-laxabo alios qui dure ligatus sum? Quomodo hoc faciam, ut sedens pro vobis prostratis & humiliatis, de misericordia Dei tam audaciter presumam, quum quidem primo mihi necessariam esse non ambigo. Verumtamen licet impotens corpore & animo, faciam quod rogatis. Veniat omnipotens qui perficiat quod salubriter optatis. Denique fratres presentes & absentes, quos materno fovebat sinu, quos uberibus pietatis oblactabat, amore quorum

totus effluebat in lacrymis, tam clementer absolvit, ut alter Patriarcha similitudine videretur. Postmodum de more servitio pauperum expleto, hora mandati cum fratribus in capitulum rediit, ut in fine monstraret quantum dilexisset suos, exemplo Domini sui, cui sexaginta annis eoque amplius prompte famulatum exhibuerat. Post lota vestigia, sermonis Evangelici eminentiam medullis interioribus fideliter excipiens, conventu recedente, divertit ad domum ubi manebat. Vespere autem sabbati, licet fabrica corporee complexionis pene dissolveretur, ad consecrationem paschalis cerei presentatus, columpnam Israëliticam verus Israëlita salutavit, cujus ducatu promissionis terram in proximo contingeret.

Postquam lux Paschalis illuxit, quam resurrectio solis justitie plus suo sole serenat, sanctus Hugo dealbatus egreditur quasi novitatis hujus admirande testis & nuntius. Sedebat in cathedra festivis insignitus ornamentis & vetustatis immemor, desideratum advenisse noviter medullitus adplaudebat. Cantabant alii, processionem juxta typum sanctarum mulierum deducentes; dulcimodis cantilenis paterne mentis jubilatio consonabat. Post hec missam tante solempnitati congruam audivit & vivis sacramentis communicavit (1). Appropinquante autem vespere ceperunt deficere paulatim vires ejus, & corporis attenuati status lassessere. Altera die evenit infirmitas; tertia mortis vicinior hora nimis properanter accurrit. Proh dolor, radiantes caligaverunt oculi, lingua torpuit, conciderunt [**221** r°] brachia, pectus intremuit, nutarunt genua, libera frons incanduit. Interrogatus si vivificatricem Domini carnem cognosceret : Cognosco, inquit, & adoro. Et rursus Dominicis mysteriis munitus, crucem oblatam devotissime veneratus, educi de carcere nequaquam formidabat. Jamque in articulo transitus, recolens anniversarium Gaufredi archiepiscopi & Widdonis abbatis obliviosos admonuit. Qua in re satis constitit, quod tenacis memorie mansit, & charitatis permaxime, quod fuit ibi fraterne salutis non immemor, ubi raro quisquam reminiscitur proprie. Extrema sui nocte solitas benedictiones lectoribus lectionum imposuit.

Quarta postremo feria capsam Marcelli Pape requirens prece lacrymabili se suo patrono commendavit, ejus licentia viam universe carnis ingressurus. Omnibus ita recte dispositis, alumpnos flentes circumspiciens, profectionem suam insinuans *benedicite* protulit.

(1) † *vivis sacramentis.*

In hoc verbo terminata locutione, spiritu precluso trahere cepit anhelitum, jamjamque lugubrem suis exitum significare. Quocumque aspiceres, luctus sonabat & gemitus, nam voces doloris immensitas compresserat. Non aliter lamentabantur qui aderant quam si terra dehiscens in antiquum chaos universa confunderet. Habebat quisque vehementem plangendi materiam dampnum commune, dampnum irreparabile, desolationem propriam. Videbatur cuique quod pre ceteris justius afficeretur mestitia, quia pre ceteris super ipsum patris illuxerat gratia. Res amplificatione non indiget, ubi quidquid diceretur veritate minus appareret. Circa vesperam bajulatus in ecclesiam beate Marie, que sicut fuit salutis janua captivis & exsulibus, ita nunc celi porta consistit illuc recurrentibus. Hora vero qua fratres se reponebant in lectis, pater a lecto deponitur super cilicium & cinerem humi humiliter locatus. Volvebat interim oculorum orbes, quos contemplatio spiritualis avolare fecerat; movebat linguam ut concinere putaretur. Notavit ista diligentius [**221** v°] dompnus abbas & venerabilis Pontius, sedulus assistens abeunti de vita cui viventi familiarius adherebat (1). Ita jacebat ante altare pie mediatricis cultor ejusdem eximius, quasi dormiret in matris gremio, vultu tranquillo spiritum tradere modestius incipiens. Et ecce tabula personante funeris casus unius multos secum involvens, quasi jaculum ignitum fratrum penetravit auditus, amaritudinem cordibus immittens. Tum vero exoritur clamor, suspiria & gemitus dolentium, & monasterium fragore tanto concutitur, ac si totum minutatim corrueret. Concurrunt ejulantes incredibilibus se mactantes lacrymis, pectora mestis tundentes manibus, singultu perstrepente. Ordine non habito nihil audiebatur distinctum, omnia confusa ac perturbata miscebantur; & quia musica in luctu incongrue personat, pro psalmodia terribiliter rugiebant. Tandem inter manus filiorum spiritum exhalavit, corpusque remansit in medio, similitudinem magis resuscitati quam defuncti representans. Prior ibi secundus, cui ex officio laboris pondus incumbebat, coactus in verba prorumpere, miscuit hec lacrymis tristia dicta suis : Per Dei nomen vos obsecro, ut sinatis corpus exanime a vobis avelli, & digne componi in capitulo. Defertur ergo in capitulum, prius aqua, consequenter vino a fratribus dealbatis abluitur; ad ultimum etiam modico balsamo, quod supererat in brevi vasculo, perun-

(1) *adheserat.*

ctum est caput, pars quoque aliorum membrorum sanctissimi corporis, quod vix ad solum lepidum caput sufficeret, nisi benedictione celesti inter obsequentium manus superabundaret. Dehinc sacerdotali veste sacerdos sanctus induitur. His peractis, rursus clamor attollitur, & ecclesia merore repletur, ad quam gestabatur fundator ipsius mirabilis. Quis tam ferreus esset, ut siccis ista percurreret oculis. Jacet in medio suorum exanimis, qui multas animas quasi quidem paranymphus (1) Deo maritavit.

Aderat osculorum frequentatio, que sacris ma-[**222** r°]-nibus & plantis certatim infigebantur. In crastinum accurrit populus obsequio domini grandes protendens cereos, cujus munere satis libere coaluerat. Ruunt pupilli cum viduis, mixtis clamoribus; pauperes diversi sue salutis angelum requirunt. Quid plura? Sustinent per biduum funebres excubias, & laboris continuationem fervor amoris procul expellit.

In sabbato autem numerosa plebs vix ferro (2) januarum obice retenta, magnis precibus ut admitteretur obtinuit. Adest vulgus invocabilis, multaque offerunt sancto, pauperibus mox erogata; procumbunt ante pedes pacem evangelizantis, lambunt manus opime largitatis, genibus adherent bona nuntiantis; & quem vivum dilexerant humanitatis studio defunctum reverentur. At conventus tandem duris legibus nature superatus, sacrum corpus sepelire disposuit. Paratus ergo pluvialibus missam matutinalem decantat, suo pastori jure persolvens quidquid pietati exhibere deceat in humando funere. Jamque refectionis hora transeunte, loculus cum thesauro ad sepulchrum devehitur, & filius orientis versis versus orientem vestigiis in mausoleo digne reponitur. Eo tempore tantus factus est planctus quantum nullius aures ferre sustinebant, nec lingua potest effari, in quo tantum hoc fuit solatium quod quamvis presentia viventis destitueremur, tamen suffragiis orationum ipsius nunquam caremus. Modo prefato, vel digniori, sanctus Hugo terrenis ablatus in paschali solempnitate qui transitus nominabatur, de horaria festivitate transivit ad continuam, prestante Domino Jesu Christo qui vivit & regnat per omnia secula seculorum. Amen.

Lucernam vero tanti luminis temporaliter delituisse, non eternaliter obtenebratam fuisse, multarum adstipulatione visionum

(1) *celestis paranymphus.*
(2) *ferreo.*



certissimum denuntiamus constans & indubitabile. Nobis quoque silentibus miracula loquuntur, que ad gloriosum ipsius sepulchrum ita crebrescunt, ut primitive virtutes ecclesie, quando se major gratia terris [222 v°] infuderat, moderno tempore reparentur. Ad horum relationem me imparem judico, quorum profecto celsitudini vix animo licet intendere. Verumtamen perpauca relaturus auxilium ejus adesse cupio, qui in tenero parvulorum ore ligata resolvit verba murmurantis infantie (1).

Dum presentem lacrymarum convallem in gaudium sanctissimus Hugo commutaret, quidam religiosus frater, nomine Bernardus, gravi sopore detentus, vocationi patris non affuit : qui de lectulo surgens, multis questibus pigritiam suam accusans doluit se negligenter egisse ; nec multo post egritudinem incurrens, diem sue migrationis prope futuram per defectum corporis deprehendit. Ubi sensit adesse sue peregrinationis terminum, convocatis quibusdam personis textum magne visionis aperuit : Quod, inquit, patres, vestris auribus committo, secretius apud me tenui, timens ne sompniatoris opinionem adornare putarer in ambiguis. Nunc autem positus in extremis, & viam ingressurus quam nescio, rem quam scio profuturam, non ut delirus senex, sed ut testis veridicus manifesto. Vos ista, queso, accipite non quasi sompnium, sed sicut certum veritatis indicium. Meministis, charissimi, Nogentum obedientiam, quam pro viribus disponebam, me nuper dimisisse spontaneum. Persona siquidem splendidissima nocte mihi apparuit, que se fatebatur Dionysium Areopagitam, loci precipue patronum. Imperat martyr dilectus Cluniacum me quantocius redire, videlicet ut valedicerem dilectissimo patri sancto Hugoni statim decessuro. Addens preterea, quod recentis ortum abbatis viderem, quem quasi peregrinum de Romanis finibus (2) Cluniacus acceperat, Apostolorum providentia designatum. Sic ego submonitus dissimulavi ; sed quedam succrescentes erumpne pigritiam arguentes, moras omnes rumpere compulserunt. Tandem veni festinanter, sed propter quod veni perdidi negligenter. Infelix ego patrem pijssimum migrantem non salutavi ; sed datum fuit spiri-

(1) Ps. VIII, 3.

(2) Cette expression est assez obscure. Veut-elle dire que Ponce était originaire des pays de langue romane, ou rappeler qu'il était filleul du Pape Pascal II ? Ce ne peut être que l'une de ces deux pensées que Gilon exprime ainsi ; car on ne voit pas que Ponce arrivât de Rome lorsqu'il vint à Cluny ; au contraire on possède assez bien son histoire pour assurer qu'il ne venait pas de la Ville éternelle.



tui quod corpori [223 r°] constat denegatum. Vidi, fateor, mixtos mortalibus superos, & cum monachorum collegio matrem Dei, maris stellam, clarius choruscare; cujus presentia sagittarios quosdam apparentes ita exterruit (1) ac fugavit sicut ventus validus autumnalis frondes deicerę consuevit; sanctos quoque Apostolorum principes, & cum aliis multis martyribus & confessoribus beatissimum Martialem cognovi : inter quos Martinus gemma sacerdotum, & Benedictus sol abbatum, spiritum sancti Hugonis deducentes, intra quamdam vineam speciosam ac fortissimam collocaverunt, ut ibi jocundaretur & in modico mansitaret. Interea me conspicantem pater amantissimus taliter invitabat : Comede, charissime, de candidis racemis qui nobis superabundant, ac fac mecum solempne contubernium. Ego nempe parum (2) hic pausabo donec quidam tumor subsidat, quem in pedibus pulverulentis de longo circuitu terrarum contraxi. Sed e vestigio curatis gressibus, & excusso cinere mundano liber ad potiora transibo. Dic autem successori meo Pontio, ut humilitatis & innocentie thesauros custodiat, & necessitates omnium suas reputans misericordie studeat, zelum monastici ordinis exemplo mei sapienter disponens : sicque viriliter agens a Deo consequetur auxilium, qui non deserit sperantes in ipsum. Hec verba dum nostrum demulcent animum repente visio pretransit, meique vix ipse memoriam recepi. Ceterum quatinus experimento brevi cuncta concludam, fidem dictis faciat obitus noster si contingerit inpresentiarum : si moras protraxerit, calumpniam falsitatis incurram. Hoc testimonium protulit de sancto Hugone Bernardus, Narbonensis genere, Israëlita sanctitate. Quod confirmatum morte testatoris constanter memoratur & legitime. Tertio denique die migravit [223 v°] a seculo vir vite laudabilis, quem recipiat Deus deorum in Sion (3).

Nocte eadem qua sanctus Hugo morti debitum solvit, quidam Fulgentius Affligehensis abbas (4), corpore parumper sopito, vigilanti perspexit animo quod brevi charactere peroramus. Vidit in visione duos lectos decenter adornatos, angelicis manibus ad splendida celorum astra sustolli, plausu personanti per nubila. Triumphales quoque voces animadvertit in sublime dicentium :

(1) *exhorruit.*
(2) *parumper.*
(3) Ps. LXXXIII, 8.
(4) *quidam Noviomensis abbas.* V. ci-dessus page 542, note 1.

heroas geminos, sui correptores & seculi, stratis auro radiantibus vite merito collocabimus, Anselmum videlicet Cantuariensem archiepiscopum, & Hugonem Cluniacensem abbatem, qui multorum sunt patres filiorum in gloria. Ad hec abbas sompno se excutiens, mortalis vite dixit reliquisse exilium istos quibus orbis diu splendiderat. Hoc adeo probavit eventus, quod sub uno pene decesserunt tempore quos similis intentio delucrandis animabus eque distendebat. Albero quoque, vir candore morum & etate conspicuus, in ornatu librorum non segnis, vidit in tempore calumpnitatis (1) & angustie, quando pater migravit, quod manifestatione non est incongruum. Videbatur ei quod avunculus quidam suus assumsisset ipsum comitem itineris ad sanctum Jacobum. Sed ubi ventum erat ad portam, beatus Hugo vultu serenus angelico, talibus occurrens, eum increpat sermonibus : Quo tendis, Albero? Mane, quo recedis? Cui ille : Hic, inquit, quomodo manebo ubi vos non invenio, vos qui turris David, columpna, murum ponebatis pro domo Israël! Sicut ovis carens opilione, sic errat monachus tanto destitutus abbate. Respondebat qui videbatur per imaginationem spiritus : Non deponuntur ab ordine suo quos Deus sublimat in celo. Gradum sursum ampliorem suscipiunt **[224 r°]** qui suum in seculo recte custodiunt. Abbas . . . . si melius quam cum mole corporea trahebat . . . . . pondus ferebam a dignitate quam consecut . . . . . rebam. Revertere itaque tu & Dominum sustine, quia . . . . . . quando cognosces calculum novum accip . . . . . cognovisti legendo. Dixerat & prius reducens illi . . . . gens fratribus sumus deplorantibus obsequio . . . . . . recessit. Senior autem & inter bonos memorandus Albero cathalogo patrum computandus eodem anno feliciter . . . . (mi)gravit.

Homo quidam militaris nomine Idmarus caliginem tetram gerens in oculo dominum Hugonem abbatem nocte vidit dormienti sibi assistere. Et quoniam ipsius noticiam assecutus fuerat in vita, cepit eum rogare quatinus per manus impositionem cecitatem quam patiebatur repelleret. Dicebat illi pater quod consueverat ut de mentis illuminatione magis cogitaret quam de corporea, que communis est homini cum animantibus. Tamen in recessu signum crucis imprimens lucem refudit in tenebris, viditque oculis

(1) *calamitatis* probablement.

in crastino qui monoculus fuerat. Ducatu cujus visionis majorem suscipere deinceps promeruit. Nam monachus effectus super celesti Hierusalem proximavit. Unus e fratribus, Wido nomine, lapsus in amentiam, mente turbatus & cerebro, compatientes sibi magis conturbaverat. Hic ad sepulchrum sancti Hugonis adducitur & morbida ovis ad curandum pastori suo proponitur. Nec mora, quod fideliter postulabatur a Deo misericorditer impetratur. Os ad osculandum tumulum temelulenter applicuit, & ore furoris fomitem statim evomuit sanusque reducitur. Vidimus & mutos per suffragium beati Hugonis desideratum [**224** v°] (loqui), ambulasse aridos, respirasse captos . . . . . . morborum generibus effugatis sanitatem desperatam . . . . Domino nostro Jesu Christo, qui vivit & regnat . . . . . . secula seculorum. Amen.

II

SERMO BEATI PATRIS HUGONIS

DE SANCTO MARCELLO MARTYRE CABILLONENSI (1)

(Bibl. Nat., fonds latin, n. 13090, f. 177)

Sacratissimus dies, fratres karissimi, sanguine martyris irroratus illuxit nobis, qui & annuale gaudium semper nobis renovat & eternum meritum ejusdem martyris preparat. Hic est ille deificus martyr Marcellus qui inter fortissimos athletas lugdunensi carcere clausus, patefactis ab angelo januis, liber exire est in apertum preliandi campum a domino jussus. Suo nomine ille insigniri debuit qui commovendo adversum se diabolum ministrorumque ejus bellum, disruptis, ut diximus, carceralibus claustris, ad publicum duellum pro multorum salute exivit. Aspiciamus ergo quod a deo donatum est nobis, & erga donatorem & donum non simus ingrati. Deus siquidem noster, qui illum post multa tormentorum supplicia apud nos devicto diabolo triumphare fecit ipse quanta gloria apud nos habendus sit aperte demonstravit.

(1) V. ci-dessus p. 165. Nous reproduisons le texte du manuscrit en respectant même les fautes du copiste, nous bornant à éclaircir les phrases par la ponctuation.

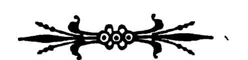
Gaudeat Cabilonensium civitas, letetur circumjacentium plebium unitas, & quia tanto apostolo illustrari meruit, signa apostolatus ejus semper recognoscat in se. Colat toto corde quem novit ante conspectum dei sui consistere laureatum sanguine. Nec desinat in dies assiduis exorare precibus cujus magnificis meritis commendant obtutibus (1). Nemo itaque, dilectissimi, nostrum se poterit excusare a suis vanitatibus, cum ipse nobis talem dederit patronum qui apud ipsum valeat plurimum, ipsis etiam conjunctus angelicis spiritibus.

Que enim lingua mortalium poterit explicare quantis preconiis iste Dei testis attoli debeat sine fine. Cui concessum est ut peccatum primi parentis in se purgaret extensus in arbore & cingulo tenus defossus humo, utpote discipulus filii hominis; qui tantum fuit in corde terre ut tribus diebus & tribus noctibus in ejus viveret laude. Cujus spiritus postquam celos petivit, nobis auctore deo ad tutelam communis patrocinii corpus proprium dimisit, ut quotquot malorum multorum consensus, scilicet ire stimulis exagitati, invidie facibus accensi, luxurie labe polluti, gule illecebris dediti, sese ejus sacro sancto commendaverint cineri, horum omnium mereantur nevo purgari; quia quanto quisque ad eum currens redundat cumulo flagitiorum, tanto ipse exuberat plenitudine virtutum. Non enim potest non rutilare plenitudine meritorum qui ab omnipotente ut testis ejus vocaretur obtinere meruit in augmentum temporum. Inter multos siquidem qui tunc sicut diximus micuerunt testimonio veritatis, iste solus cum socio ad multorum exhaurienda peccata processit ad publicum nostrum accinctus fidei armis. Cujus fidei constantie & doctrine ipse testimonium prohibuit qui ceteris dimissis istum solum cum socio in apostolatus sortem elegit. Etenim nobis aliis exceptis iccirco creditur missus ut viam nobis veritatis ostenderet, & pie colentibus justa merita a domino redderentur, neglegentes autem justo judicio pena damnationis sequeretur. Unde, fratres karissimi, nobis summopere laborandum est ut unde aliis parata est gloria inde nobis non detur ignominia sempiterna. Iste enim gloriosus Dei simmista sicut pie deum suum seque diligentibus largus est remunerator, ita Deum suum seque odio habentibus fortissimus

(1) Il y a certainement une faute dans cette phrase. D'après le contexte, il nous semble clair qu'il faut lire : « Nec desinat in dies assiduis exorare precibus (Deum) cujus magnifica merita (Marcelli) commendant obtutibus. » La phrase suivante indique ce sens.



est destructor. Eia, amantissimi, imitamini quem amatis, amate quem colitis, ut cum venerit ad judicandum cum deo, ejus suffulti orationibus eternis mereamini coronari laureis. Quicquid enim minus in vobis habetis, totum in isto invenire potestis; quia cui tantum bonum datum est ut calicem domini pro illo biberet, cetera inferiora illi data esse nemo qui dubitet. Summa enim felicitas pro Deo mori est, quia quicquid spirituali exercitio ab homine in vita agitur, totum in hoc ut ipse dei hostia fiat completum. Promeruit Marcellus dei testis invictus, qui grece martyr dicitur, ut ad hoc fastigium tam excelsum gratia dei ascendat, que si gratia dicitur non pro meritis sed gratis datur, ut pro nobis quibus non est datum intercederet; quatenus quod nostris meritis adipisci non possemus, ejus assequi mereremur. Divina siquidem bonitas que ad largiendum bona est larga, ad inferenda mala quodam modo est parca, hunc suum inclitum martirem strenuissimumque bellatorem ad hoc ante oculos nostros posuit, ut & triumphi illius gloria nos invitaret, & necessitatibus nostris corporalibus seu spiritalibus ipse subveniret. Quod qui non credit mente probet opere; accedat ad illius sanctissimum corpus, purgans se foris & intus; clamet Marcellum corde, Marcellum clamet voce. Si Marcellus non parcit, stultus si alium requirit. Quem Marcellus non levat eternum pondus gravat. Quem Marcellus non commendat non dico ne diffidat, quia ubi Marcelli deest oratio vacua currit deprecantis oratio. Assistat itaque nobis, deum assidue oret pro nobis. Et quanto magis nos cognoscit fragiles, eo impensius multiplicet preces. Nec dubitandum posse redire ad veniam pro quibus Marcellus divinam exorat clementiam. Sed quia indicibilis est de quo loquimur, necesse est jam ut sermonem istum juncta oratione succincto fine claudamus. Per Dominum nostrum Jesum Christum qui cum patre & spiritu sancto vivit & regnat deus per omnia secula seculorum. Amen.

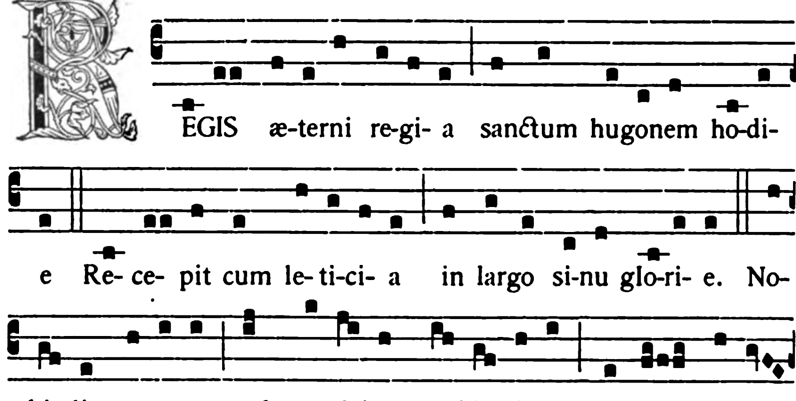


III

SÉQUENCE

EN L'HONNEUR DE SAINT HUGUES

Le manuscrit qui nous fournit cette séquence porte à la Biblioth. Nat. le n° 17716 du fonds latin (fol° 4). M. Delisle, en son *Inventaire des ms. fonds Cluni,* paraît dire que cette partie du ms. remonterait à la fin du XIIe siècle. Toutefois, au jugement du R. P. dom Pothier, certains signes semblent indiquer le début du XIIIe pour la transcription de cette séquence, par exemple la portée tracée en rouge, & le signe qui se rencontre avec une forme caractéristique à la sixième strophe. Mais le chant remonte certainement au XIIe siècle ; le thème est celui que l'on trouve si fréquemment à cette époque & que saint Thomas choisit plus tard pour sa séquence *Lauda Sion*. Nous reproduisons la mélodie sans autres modifications que la suppression du si bémol que l'on voit indiqué en rouge sur le ms. à partir de la strophe *Et quia metum* jusqu'à la fin. Cette altération change la tonalité, de l'avis du juge très compétent que nous avons cité plus haut. D'ailleurs cette dernière partie de la séquence présente des défectuosités de plus d'un genre dans le ms., ainsi d'inutiles indications de clefs. Pour la commodité des lecteurs modernes, nous avons cru devoir adopter une clef unique pour tout le cours du morceau, & distinguer par des demi-barres les vers de chaque strophe.




ne-rat. Cum Xpi-sto vi-ve-re vult, ut sit ge-ne-ro- si-or,
Xpistum de-si- de-rat. Mundum habens in o- di- um, purus
a pu- e-ri-ci- a. Clu-ni- a- ci ce-no-bi- um intrat cum
de- i gra-ti- a. Le-ve de- i honus li- bens susti- nu-
it & re- gu-la- ri-ter. Cunctis e-que bonus cunctis
compla- cu- it u-ni- versa- li-ter. Rector factus de-
mum dicti ce-no- bi- i, Cum Bar- iona remum sumpsit
remi- gi- i. Dum est abbas fa- ctus ce-pit os-ten-de-
re Spi-ri-ta-les a- ctus verbo & o-pe-re. Fulgens mi-
ra- cu-lis re-no- vat om-ni- a. Pa- tet pre o- cu-lis

pre-sens ec-cle- si- a. Ergo pre-ce qua pos-su- mus,

sancte hugo pa- ter egre- gi- e : Nos tu- i ser- vi, quæ-

su-mus, esto tu- e me- mor eccle- si- e. Et qui-a me-tum

incu- tit, & nos undique percu- tit perse-cu-to-rum gla-di-

us : Opem confer & ope- ram ne decli-net ad vespe- ram

re-li-gi- o-nis ra-di- us. Jam fe- lix fe-li-cem cur- sum fe-ci-

sti, jam regnas sursum in pa- ra-di-si glo-ri- a. Per te

nobis tri-bu- a- tur pax & a-pe- ri- a-tur re- gis e-ter-

ni re-gi- a. A- men.



IV

OFFICE DE SAINT HUGUES

AU MOYEN AGE

Nous avons retrouvé l'indication des pièces liturgiques dont se composait au moyen-âge l'office que Cluny avait consacré à saint Hugues. Nous donnerons d'abord ce qui concerne le bréviaire. Le manuscrit n° 17338 de la Bibliothèque Nationale (fonds latin) nous a fourni le sommaire que fit dresser au xve siècle l'abbé Raimond de Cadoëne, & le *Livre du chapitre*, de Cluny (xiiie — xive siècles), qui complète les indications de ce sommaire. Mais pour avoir le texte intégral de ces pièces liturgiques, nous avons dû compulser nombre de bréviaires monastiques & romains-français. Quant aux textes employés à la messe, nous avions à notre disposition le missel clunisien du xive siècle, dit missel de Montmajour, celui du xve. & celui de 1523. (Voir ci-dessus page 552.) La concordance presque absolue entre ces trois livres abrégeait notre travail. — Nous reproduisons ces divers manuscrits tels qu'ils sont, en donnant en note les indications complémentaires. On verra que très souvent les pièces sont empruntées au propre du temps pascal, dans lequel tombaient presque toujours les deux fêtes de saint Hugues. Ces emprunts sont très fréquents dans les offices propres de la liturgie romaine-française ; & assurément, lorsque l'application de ces textes est faite avec discernement, c'est là un procédé qui vaut bien les tours de force plus ou moins heureux au moyen desquels on arrive à construire un office propre avec des centons de l'Ecriture sainte ; au moins le style liturgique est respecté, les exigences du rythme pour la psalmodie & le chant sont satisfaites, & la piété n'en est pas moins nourrie.

BRÉVIAIRE

XIIe SIÈCLE. *Livre du Chapitre.*

CALENDRIER : folio 9 v°

III Kal. (Maii) Beati Hugonis abbis. pro. xii° l' (1).

Folio 10

III Id. Translatio pii pris Hugonis c. (2) pro. xii° l'.

(1) prosa, xii lection.

(2) c. signifie que l'office commençait au capitule des premières vêpres ; c'est l'ancienne manière clunisienne de déterminer la rubrique en cas de concurrence des fêtes.

Indication des Proses : folio 14 v°

Hugonis abbis. pro. Victime paschali.

Revelatio sci Hugonis. pro. Victime.

XIV[e] SIÈCLE

Office : folio 1

Hugonis abbis.
III beatus qui invent.
VI potuit enim
IX justum dedux. (1)

XV[e] SIÈCLE. *Sommaire du Bréviaire de Cluny.*

Calendrier : folio 2 v°

III Kal. (Maii) B. Hugonis abb. — Ad instar quinque in Cluniaco (2).

Folio 3

III Id. Translatio sci Hugonis abbis cluni.

Office : folio 68

Sci Hugo. *hymn.* (3) Iste confessor. — ℣. Os justi. *Ad mat.* Exultet omnium (4). — *Oratio.* Excita Dñe. — *Comm. de S. Petro mart.*

Hymn. ad nocturnos. Rex gloriose præsulum (5). — *Lec.* Beatus itaque Hugo (6). ℟. Beatus vir (7). — De ore pruden-

(1) Ces trois indications donnent les capitules à chanter aux heures de tierce, sexte, & none.

(2) Nous avons dit ce qu'étaient ces cinq fêtes, ci-dessus, page 558.

(3) Il s'agit ici des premières vêpres.

(4) C'est l'antienne de *Magnificat* : « *Exultet omnium turba fidelium in transitu almi patris* [*Hugonis*] : *letentur precipue caterve monachorum, celebrantes ejus festa in terris, de cujus societate sancti congaudent in celis.* » Telle est la forme sous laquelle nous retrouvons cette antienne (aujourd'hui encore usitée) dans les bréviaires romains-français.

(5) Nous n'avons pas trouvé l'hymne dont voilà le début. Il est probable qu'il s'agit d'une accommodation de l'hymne *Rex gloriose martyrum*, qui peut s'appliquer facilement aux confesseurs, pour lesquels elle semble avoir été faite aussi bien. (Mone, *Hymni sacri*, t. III, p. 143.) C'est ainsi que le bréviaire romain *(pro aliquibus locis)* la donne justement pour les confesseurs.

(6) Légende tirée des Vies de saint Hugues. Ce sont là précisément les trois premiers mots de l'œuvre du vénérable Hildebert.

(7) « *Beatus vir qui metuit Dominum alleluia, in mandatis... &c.* », encore aujourd'hui à l'office des martyrs au temps pascal.

tis (1). — Ora pro nobis sce Hugo (2).

In noct° II° ℟. Lux perpetua (3). — Docete (4). — Iste sanctus digne. — Sanctissime confessor Christi, Hugo, monachorum.

Ad cantica, ant. alleluia *ut* Ego sum (5). — *Evangelium.* Ego sum vitis. — ℟. Ego sum vitis. — Lætabitur. — Agmina sacra (6). — O beati viri Hugonis sancta preconia.

In laudibus ant. alleluia IX *ut* In cœlestibus. — *Capit.* Beatus vir qui inventus est. ℟. Amavit eum. *hymn.* Iste confessor. — ℣. Os justi. — *Ad bened. ant.* O beati viri Hugonis. — *Oratio.* Excita Domine.

Ad sextam capit. potuit enim. *orat.* Fidelium tuorum, quæsumus domine, vota.

Ad nonam cap. justum deduxit. *orat.* Concede nobis, quæsumus domine, ut.... tibi confessor tuus vita complacuit.

Ad vesp. alleluia *ut* Ego sum. *ps.* Dixit Dñs. *repet.* allel. *cap.* Beatus vir qui inventus est. ℟. justus ut palma (7). *hymn.* Iste confessor. ℣. os justi. *ad magn.* Confessor Domini (8). — *oratio ut supra.*

(L'office de la Translation se compose des mêmes pièces à très peu de chose près.)

(1) De même.

(2) Emprunté à l'office de saint Martin : « *Ora pro nobis beate N***, ut digni efficiamur promissionibus Christi.* ℣. *Sacerdos Dei, pastor egregie, ora pro nobis. Ut digni.* » Il manque ici un répons, nous devrions en trouver quatre.

(3) « *Lux perpetua lucebit sanctis tuis, Domine, & eternitas temporum, alleluia alleluia.* ℣. *Vox letitie & exultationis in tabernaculis justorum. Et.* »

(4) « *Docete filios vestros alleluia, ut memoriter teneant alleluia, & ore decantent alleluia.* ℣. *Confiteantur Domino misericordie ejus & mirabilia ejus filiis hominum. Ut memoriter.* » Ces deux répons sont aussi choisis parmi les anciens répons du temps pascal.

(5) Six *alleluia* sur la mélodie de l'antienne *Ego sum qui sum,* aujourd'hui comme au quinzième siècle première antienne du nocturne le jour de Pâques.

(6) « *Agmina sacra angelorum letamini pro concive vestro Hugone, de quo gaudet Christi Ecclesia feliciter & exultat gaudenter.* ℣. *Letamini in Domino & exultate justi, & gloriamini cum beato Hugone. De quo.* » Le bréviaire de Paris du quatorzième siècle donne pour ce répons un verset un peu différent : « ℣. *Omnes virtutes omnisque milicia celorum merito gloriamini cum beato N***. De quo.* »

(7) Répons prolixe : « *Justus ut palma florebit, sicut cedrus Libani... Ad annuntiandum.* »

(8) « *Confessor Domini, Hugo, astantem plebem corrobora sancta intercessione, ut qui vitiorum pondere premimur beatitudinis tue gloria sublevemur, & te duce eterna premia consequamur.* »

MISSEL

XIVe SIÈCLE. *Missel de Montmajour*, folio 220.

HUGONIS ABBATIS CLUN. *Offm.*

Venite benedicti patris mei, percipite regnum alleluia, quod vobis paratum est ab origine mundi, alleluia, alleluia, alleluia. *Ps.* Esurivi enim & dedistis mihi manducare, sitivi & dedistis mihi bibere (1).

Collecta. Excita Domine in ecclesia tua spiritum cui beatus Hugo abbas servivit; ut eodem nos replente studeamus amare quod amavit & opere exercere quod docuit. Per Domn. ejusdem.

Ep. — Beatus vir qui inventus est.

In ebdomada pasche preter diem sabbati ℟. Domine prevenisti eum in benedictionibus.... ℣. Vitam petiit.

Alleluia. Nonne cor nostrum ardens erat in nobis de Jesu dum loqueretur in via (2). — Alleluia. Confitebuntur celi mirabilia tua dñe; etenim veritatem tuam in ecclesia sanctorum.

Prosa (3).

Superne matris gaudia
representet ecclesia.
Dum festa colit annua,
suspirat ad perpetua.
In hac valle miserie
mater succurrat filie.
Hinc celestes excubie
nobiscum stent in acie.
Mundus, caro, demonia,
diversa monent prelia.

Incursu tot fantasmatum
turbatur cordis sabbatum.
Dies festos cognatio
simul hec habet odio,
Certatque pari federe
pacem de terra tollere.
Confusa sunt hic omnia,
spes, metus, meror, gaudium.
Vix hora vel dimidium
fit in celo silentium.

(1) Le désir de rappeler les aumônes de saint Hugues ne suffit pas à excuser le choix de ce texte évangélique pour le mettre à cette place, où il faudrait un psaume, dont le *Venite benedicti* doit être l'antienne. Le missel de 1523 corrige sur ce point ceux du quatorzième & du quinzième siècle en mettant, comme le missel romain : *Cantate Domino canticum novum, cantate Domino omnis terra.* (Mercredi après Pâques, date de la mort de saint Hugues.)

(2) Cet *alleluia* était emprunté à la messe du lundi de Pâques, où il correspondait à l'évangile des disciples d'Emmaüs.

(3) Le missel de 1523 laisse cette prose au commun des abbés, & lui substitue pour la fête de saint Hugues celle qui commence par les mots : *Personemus solemni gaudio,* imprimée dans la *Bibliotheca Cluniacensis.*

Quam felix illa civitas,
  in qua jugis solemnitas.
Et quam jucunda curia
  que cure prorsus nescia.
Nec languor hic nec senium,
  nec fraus, nec terror hostium;
Sed una vox letantium
  & unus ardor cordium.
Mirantur & deficiunt
  in illum quem prospiciunt;
Fruuntur nec fastidiunt,
  quo frui magis sitiunt.
Illic cives angelici
  sub hierarchia triplici;
Trine gaudent & simplici
  se monarchie subjici.

Illic patres dispositi
  per dignitatem meriti;
Semota jam caligine
  lumen vident in lumine.
Hic sanctus cujus hodie
  celebrantur solemnia
Jam revelata facie
  regem cernit in gloria.
Illic regina virginum,
  transcendens culmen ordinum
Excuset apud dominum
  nostrorum lapsus criminum.
Nos ad sanctorum gloriam
  per ipsius suffragia,
Post presentem miseriam
  christi perducat gratia. Amen.

Evang. — Ego sum vitis vera & pater meus agricola est.

Offert. — Repleti sumus mane misericordia tua; & exultavimus & delectati sumus alleluia.

Secret. — Sacrificium nostrum dñe quesumus beati hugonis precatio sancta conciliet, ut cujus honore solemniter exhibetur, meritis efficiatur acceptum. Per.

Comm. — Ego sum vitis vera & vos palmites; qui manet in me & ego in eo, hic fert fructum multum, alleluia alleluia.

Postc. — Supplices te rogamus, omnipotens deus, ut quos donis celestibus satiasti, intercedente beato hugone abbate perpetua protectione custodias. Per.

folio 225 v°. — TRANSLATIO PII PATRIS HUGONIS.

Int. — Protexisti me Deus a conventu malignantium. Alleluia. — Exaudi Deus orationem meam . . .

Collect. — Adjuva nos deus per intercessionem beati hugonis abbatis, gratiam nobis tribuens in presenti & gloriam in futuro. Per . . .

Epist. — Beatus qui inventus est sine macula.

Alleluia. Justus germinabit sicut lilium . . .

Alleluia. Confitebuntur celi mirabilia tua . . .

Prosa. — Victime Paschali laudes.

Evan. Ego sum vitis vera . . .
Off. — Repleti sumus mane misericordia tua . . .
Secr. Hæc domine placationis oblatio quam in honore beati hugonis abbatis offerimus, & te nobis placatum obtineat & tue placeat pietati. Per . . .
Com. — Ego sum vitis vera & vos palmites . . .
Postcom. — Ecclesiam tuam domine beatus hugo abbas tibi reddat acceptam ut in fide tui nominis perseverans, ad glorie tue transeat visionem. Per . . .

Extra paschale officium :

Intr. — Justus ut palma . . . .
Grad. — Domine prevenisti eum . . .
Alleluia. Justus germinabit. — *prosa.* — Superne matris gaudia.
Evang. — Dixit Simon Petrus : Ecce nos reliquimus omnia.
Offert. — Justus ut palma florebit.
Comm. — Beatus servus.

V

DESCRIPTION

DE L'ÉGLISE ET DES LIEUX PLUS NOTABLES

DE L'ABBAYE DE CLUNY EN BOURGOGNE

Cette description fait partie d'un ms. intitulé « Mémoires, titres, pièces « relatives à l'ordre de Saint-Benoît », donné à Solesmes par le comte de l'Escalopier. C'est une collection qui date du xviiie siècle ; elle contient des documents d'espèces très diverses, écrits par plusieurs mains. A voir la nature de ces pièces, il est évident pour nous que ceux qui les ont écrites & collectionnées étaient des moines. Peut-être étaient-ce là les premiers matériaux de quelque travail d'histoire monastique, interrompu ensuite. En ce qui concerne la partie que nous reproduisons, nous pouvons dire que les renseignements qu'elle nous fournit paraissent puisés à bonne source ; c'est évidemment un témoin oculaire qui dit ce qu'il a vu, & reproduit aussi ce qu'il a copié à Cluny sur des textes authentiques. Nous

ne sachions pas que les mesures de l'église de Cluny soient données ailleurs avec autant de précision ; & l'on remarquera que sur certains points elles diffèrent d'une manière appréciable des mesures données jusqu'ici en chiffres plus ou moins généraux. Il est intéressant de les comparer avec les mesures fournies à M. Penjon pour son *Cluny* (pages 76 & suiv.) par les restes de la splendide basilique. L'examen des différences qui se rencontrent entre ces mesures & celles que nous donnons nous a conduit à penser que le pied dont notre manuscrit fait l'unité de mesure pouvait être soit le pied de Dijon, qui avait un peu moins de 12 pouces, soit le pied de Liège, qui en avait onze moins cinq lignes. Cette dernière supposition nous paraît la plus probable. Nous ferons remarquer de plus que notre texte fournit quelques indications ignorées jusqu'ici. Il est important de remarquer qu'il s'agit ici de l'église augmentée du narthex du XIII[e] siècle & de son parvis.

Toute l'église de Cluny avec l'escalier qui est à l'entrée a environ 642 pieds qui font cent sept toises de six pieds chacune.

La descente de l'escalier est de 21 pieds, *id est* la hauteur du premier degré eu égard à la sole de la nef.

L'escalier a 21 toises de longueur faisant 126 pieds & est composé de 42 marches (1).

La petite nef (2) jusques au chœur des convers (3) a seize toises deux pieds de longueur faisant 98 pieds, & les voutes ont onze toises deux pieds six poulces de hauteur faisant 68 pieds & demy, & a de largeur 12 toises deux pieds six pouces faisant 74 pieds & demy.

La grande nef a double rang d'aisles de chaque costé & a de long 32 toises faisant 202 pieds (4), en largeur en tout 19 toises faisant 114 pieds, les voutes ont 14 toises de hauteur faisant 84 pieds.

Le chœur des convers a 3 toises 2 pieds revenant à vingt pieds.

(1) Ce détail fixe la date de notre manuscrit avant 1750, année où quatre marches de cet escalier furent supprimées par le prieur dom Dathoze. La description du réfectoire viendra à l'appui de cette remarque.

(2) Ce terme désigne le narthex gothique, dont les dimensions étaient précisément celles qu'indique ici notre ms., à en juger par le plan de 1790, publié par Penjon.

(3) Le chœur des convers était alors la chapelle Saint-Michel, située au-dessus de la porte de la basilique, entre celle-ci & le narthex. Ses dimensions répondent à ce que dira tout à l'heure notre anonyme du chœur des convers.

(4) Il faut entendre ici que cette longueur est comptée seulement du portail au chœur des moines.

Le chœur des religieux contenant jusques au bout des chaises seulement a dix sept toises faisant 109 pieds de là au grand autel &c.

Les quatre domes ou clochers ont dix huit toises de hauteur depuis le bas de l'église jusques aux voutes seulement 115 pieds(1).

La longueur de la petite(2) croisée est de 39 toises faisant deux cents 34 pieds.

La seconde croisée a 26 toises faisant 156 pieds.

Les chaises du costé de l'abbé en haut sont au nombre de 58, en bas 53. Du costé du prieur en haut 64, en bas 56. Au chœur des ffr. convers il y a onze chaises.

En la chapelle de Notre Dame de l'infirmerie il y a 160 chaises.

Il y a 330 fenêtres en la grande église sauf celles de la petite nef. La grande infirmerie a de long environ 76 pieds & de largeur 33 pieds. Le réfectoire est fort grand & a trois rangs à sçavoir le milieu & les deux costés comme une église; il est vray que les arcades sont fort hautes. Il y a dans le milieu double rang de tables de chaque costé outre celles qui sont tout le long des murailles, si bien qu'il y peut demeurer environ quatre cents religieux(3). Le chapitre est médiocre & a triple rang de bancs tout autour.

(1) Dix-huit toises ne donnent que 108 pieds; mais même ainsi nous trouvons un écart considérable entre cette mesure & celle que donne Penjon (*Cluny*, p. 78), d'après ce qui reste de la basilique. La coupole du clocher qui subsiste encore s'élève de deux mètres seulement au-dessus de la voûte, tandis que notre manuscrit nous dit qu'elle la dépasse de 24 pieds. Une erreur de dix-huit pieds est inadmissible, à cause du soin que l'on apportait à Cluny à toutes ces sortes d'inventaires & de relevés. D'autre part, le clocher *de l'eau bénite* est là, qui nous montre sa coupole, & prouve que notre copiste est dans l'erreur en ce qui concerne les deux dômes du transept. A notre avis, & en tenant compte de la confusion qui règne dans cet alinéa, il faut dire que le copiste a maladroitement résumé des données plus précises; & qu'il a pris pour une dimension générale des quatre clochers celle du clocher central. Que la coupole de ce dernier s'élevât à 108 ou 115 pieds, nous ne voyons pas que cela soit pour surprendre; de plus cette donnée s'accorde parfaitement avec la description que Mabillon nous a fournie & que nous avons rapportée en son lieu (ci-dessus page 363). Les fenêtres qui éclairaient cette coupole & celle du clocher des lampes aident à parfaire le nombre de 330, que notre ms. donne plus loin, tandis que Penjon n'en compte que 301.

(2) Il y a évidemment ici une faute de copiste, car il ne s'agit pas de la « petite » croisée, mais au contraire de la plus longue des deux.

(3) C'est bien la description du réfectoire même de saint Hugues, démoli lors de la reconstruction du monastère au dix-huitième siècle, ainsi que la chapelle de Notre-Dame de l'Infirmerie.

VI

PRIVILÈGE

PAR LEQUEL ALPHONSE VI, ROI DE CASTILLE ET DE LÉON, DONNE A SAINT HUGUES, ABBÉ DE CLUNY, LE MONASTÈRE DE SAINTE-MARIE DE NAJERA.

(3 SEPTEMBRE 1079)

Nous devons cette charte à nos frères de Saint-Dominique de Silos. Le R. P. dom Férotin, archiviste du monastère, a bien voulu la transcrire pour nous d'après un manuscrit qui n'est lui-même qu'une copie, mais faite par un homme du métier, dont la scrupuleuse fidélité est prouvée par maints exemples. En 1788, le R. P. Gregorio Hernandez, archiviste de Santo Domingo de Silos, transcrivit les Privilèges de Santa Maria la Real de Najéra. Nos confrères ont hérité de ce manuscrit, d'où provient la charte que nous donnons ici. Elle ne rentre pas dans le cadre de la grande publication de M. Bruel. Nous la reproduisons avec toutes ses incorrections & son orthographe.

Dum homo interioribus arcanibus cogitans quatenus agere studeat unde omnipotentem dominum sibi placare queat, illi soli gratie referende sunt a quo omnem bonum conlatum esse dinoscitur, dum licuerit cuilibet perficere quod recto animo cogitaverit.

Videat ergo homo & solerti mente evigilare procuret, ne de factis pravis suis elationis ruinam incurrat, aut quod deterior est disfaciat penitendo quod fecit, & pro benedictione dupplicem anime sue adquirat condempnationem ; quoniam non incoantibus set perseverantibus coronam bone retributionis adtribuitur.

Nunc denique cognoscendo hec, ego Adefonsus, divina gratia imperator totius Hispanie, elegi inspirante Deo ex quo accepi a Domino, non ut rem infringam, quod feci & nefas est dicere, sed pravitatis mee factum, in cunctis decerno manere stabilitium, ut in eternum premium obtineam beatum. Et ideo iam dictus Adefonsus imperator, sicut dixi, propter eternam retributionem facio vobis patronibus meis sanctorum apostolorum Petri & Pauli, vel quorum reliquie recondite sunt in hunc locum, cuius baselica fundata esse dinoscitur in locum quod nuncupant Cluniacensis, sive & abbati meo Hugonius vel fratribus qui sunt in monaste-

rio idem loci, tam quos hic sunt permanentes quam & qui ibidem permanserint, & regulam sancti Benedicti abbatis deduxerint; concedo atque offero vobis unum monasterium meum proprium, quod abstraxi ex parte meum realengum, & successi de abiorum (1) meorum; & ipsum monasterium est vocitatum sancta Maria de Najara, subter illo castello, latus de illa via qui discurrit pro ad sancto Jacobo, ex quo accepi a Domino.

Iterum illi offero, sicut profeta nos admonet dicens : Vovete & reddite Domino Deo vestro. Idcirco offero per huius testamenti vigorem possidendum esse ipsum supra taxatum monasterium, cum omnes villas, tam eremas quam & populatas, sicut sonant in suos scriptos , ab integro tam quam ganavit usque modo, quam etiam & quod postmodum ganaverit vobis offero. Ita concedo vobis ipsum monasterium iam dictum Sancta Maria cum omnibus suis adiacentiis vel adprestationibus, domos, vineas, terras cultas vel barbatas (2), montes & aquis, cum eductibus suis, exitus & regressus, pro suis locis & antiquioribus terminis, sive cum omnia bona sua, seu & homines qui ibi habitant vel qui ibi habitare venerint. Ad vestram concurrant ordinationem & in cunctis vestram adimpleant iussionem. Et non permito scurro fisci regali qui ibi discurbationem faciat nec in modice, nec contaminentur eorum janua, nec pro rauso, nec pro omicidio, nec pro fosateria, nec pro nullo iussu vel calumpnia regali aut servitio; sed liberum & intemeratum vobis eum concedo, propter remedium anime vel parentum meorum, ut Dominus tribuat nobis proinde beatam vitam & requiem sempiternam.

Hec omnia quidem offero per huius testamenti vigorem possidendum esse concedo pro victum atque vestitum servorum Dei in ipso monasterio deservientium vel in elemosinis pauperum, ospitum & peregrinorum.

Et hunc meum factum unquam a me vel ab aliquo non sit disruptum; ita ut ab hoc die & tempore sit ipsum monasterium cum omnia bona sua sicut supra scriptum est, de meo iure sit abrasum & in vestro dominio sit traditum & confirmatum. Et qui in hunc regnum post me successerit & istum testamentum infringere conaverit, sive rex, sive comes, vel quilibet potestas quicumque sit, sit ille Deo reus & a comunione extraneus, & a corpus

(1) *avorum.*

(2) « terra barbata », guéret, en espagnol *barbecho.*

& sanguinem Domini nostri privatus, per longo tempore id est per omnem seculum cum iuda Domini proditore cruciandus simili damna & pena dampnetur, & hunc meum testamentum semper maneat firmissimum.

Factum series testamenti paginotam (1) sub die quod erit III nonas septembris, era millesima centesima septima decima.

Ego Aldefonsus imperator vobis patronibus meis iam dictis sanctorum apostolorum Petri & Pauli, & abbati meo suprascripto Hugoni & ad universam congregationem idem monasterii, in hoc testamentum, quod fieri iussi & relegentem audivi, manu mea signum inieci.

Ranimirus Garsie regis filius confirmans. †
Vrraka Ferdinandi regis filia confirmans. †
Gelvira soror eius, filia scilicet eiusdem regis Fredinandi confirmans. †
Hermesinda Garsie regis filia confirmans. †
Munio Gondesalviz comes confirmans. †
Petro Asuriz comes confirmans. †
Gundisalvus Salvatoris comes confirmans. †
Senior Didaco Alvariz confirmans. †
Senior Semeno Furtunionis confirmans. †
Didaco Assuriz comes confirmans. †
Martinus Adefonsi comes confirmans. †
Didaco Gondesalviz confirmans. †
Fredinando Veremudiz confirmans. †
Pelagio Gomiz confirmans. †
Pelagio Vellitiz mayordomus confirmans. †
Petro Johanne confirmans. †
Pelagius Legionensis episcopus confirmans. ✠
Bernardus Palentine ecclesie episcopus confirmans. ✠
Eximinus Burgensis episcopus confirmans. ✠
Didacus Iriensis ecclesie episcopus confirmans. ✠
Munio Aucensis ecclesie episcopus confirmans. ✠
Belasco cenobi sancti Emiliani abba confirmans. ✠
Oveco Oniensis abba confirmans. ✠
Sisebutus Caradigne cenobi abba confirmans. ✠

(1) Sans doute « paginatum » : mais il n'est pas facile de rectifier à coup sûr, dans un pareil style.

VII

CHARTE D'ÉTIENNE DE BOULOGNE

ABBÉ DE CLUNY

SUCCESSEUR DE PIERRE LE VÉNÉRABLE

1172

Cette charte a été publiée déjà par M. Chavot dans l'*Album de Saône-&-Loire* (1842-1843, p. 67). Mais comme ce recueil fort intéressant ne se trouve pas dans un grand nombre de mains, nous croyons **devoir reproduire** ici le document important qui suit, & auquel nous renvoyons dans le cours de notre ouvrage.

In Nomine Dni J. C. Amen.

Notum sit tam posteris quam præsentibus quod Domnus Stephanus, Cluniacensis Abbas, consuetudines dicti loci bonas & a SANCTO HUGONE aliisque beatis ejusdem villæ abbatibus recte statutos usus stare & conservare desiderans, jussit ut viri antiquiores præfati loci convenientes insimul, de statu villæ & usibus a sanctis retro Abbatibus constitutis & conservatis inter se colloquendo disssererent, & eos ad memoriam revocarent, redactosque scriptis ad supradictum venerabilem Abbatem deferrent.

Sunt igitur prædicti loci consuetudines, de quibus electi viri senes concorditer dixerunt, hæ quæ sequuntur.

I. Si quis in eadem villa Cluniaco per annum & diem ut civis habitaverit, deinceps eum ecclesia pro parochiano tenet & fert & habet.

II. Si aliquis eum qui prænominati loci habitator & ecclesiæ parochianus habetur de servitute interpellaverit, ecclesia ipsum pro jure manutenere debet.

III. Si convictus fuerit esse servus, non impetitori eum reddere debet ecclesia, sed jubere & permittere ut cum rebus suis quo voluerit porrecturus villam exeat.

IV. Si de aliquo burgensium vel in præfato loco habitantium clamor & querela ad potestatem loci facta fuerit, is de quo clamor factus est, si jus facere paratus sit & pro posse suo idoneam

securitatem mittat, neque res, neque corpus ejus capi aut male tractari debet.

V. Si burgenses inter se controversiam habuerint, antequam clamor ad potestatem loci fiat, per se vel per manum vicinorum ad pacem reduci & concordiam possunt, nisi de hoc sit controversia quod fractum villæ vocant, ut si quis verberet, furetur, aut adulterium faciat; horum namque animadversio & castigatio ad magistratum loci pertinet.

VI. Si verberatio aut ictus cum sanguine fit, sexaginta solidorum pœna est; si absque sanguine, sex solidorum de quibus dominus loci tres, is qui percussus aut verberatus fuerit alios tres, habebit.

VII. Si quis alium furem, servum, putidum, perjurum, leprosum, traditorem vocaverit, contumeliæ hujus pœna, si clamor inde ad potestatem villæ fiat, sex solidorum est, quorum tres dominus loci, reliquos tres ille cui facta injuria est habebit.

VIII. Si quis furti convictus fuerit, ejus res & corpus in placito & miseratione domini sunt.

IX. Adulterii pœna est ut adulter adulteraque a fine usque ad finem villæ nudi concurrant; quod si fecerunt res eorum & corpora pacem habebunt.

X. Si quis postea crimen aut criminis pœnam eis improperaverit, si clamor inde fiat, domino loci tres solidos, ei quem vituperaverit alios tres dabit.

XI. Qui uxorem duxerit, capellano suo panem, vinum & carnem, pro modo facultatum suarum honorifice dabit; pro debito isto capellanus invitus minimos non accipit, neque is qui uxorem ducit denarios invitus capellano pro convivio dabit.

XII. Si quis testamentum fecerit, quod de rebus suis non contra jus statuerit, ita servandum est.

XIII. Si quis non facto testamento obierit, is qui defuncto genere aut cognatione propinquior fuerit bona ejus habebit, qui & mortuum sepelire, & pro anima ejus benefacere debet.

XIV. Si quis non facto testamento sine herede & uxore decesserit, bona ejus ad ecclesiam devolvuntur.

XV. Qui panes ad vendendum faciunt, pro fornagio & debito fornerii majoris & socii sui de panello minimum vel minimatam pastæ dare debent.

XVI. Alii qui sibi ad comedendum non ad vendendum panificant, pro fornagio & debito duorum fornariorum, de panello

obolum vel obolatam pastæ donare debent. Ulterius nihil, præter ligna ad coquendum panem, exigi debet.

XVII. Pro molendo sextario a messionibus usque ad natale Domini, duæ cuppæ cumulatæ, una avenæ, altera farinæ, dari debent. A nativitate Domini usque ad messiones, cuppæ non cumulantur sed rasæ tribuuntur. Qui minus sextario molet ad supradictam rationem pro eo quod molere voluerit debitum molendini exsolvet.

XVIII. Si gluto aut meretrix viro probatæ vitæ aut feminæ turpis verbi aut facti contumeliam irrogaverit, statim de injuria illata vindictam sumere potest; de qua vindicta magistratus neque clamorem exaudire, neque alio modo se intromittere debet.

VIII

EX ORDINE CLUNIACENSI

A BERNARDO REDACTO

Part. II, cap. xxv.

.... Est & aliud quod constitutum est a Domno Hugone Abbate, ut in secunda feria hujus hebdomadæ (post festum SS. Trinitatis) semper agatur, scilicet ut PRO CUNCTIS IN CÆMETERIO NOSTRI MONASTERII QUIESCENTIBUS specialiter ac studiose memoria fiat, quod ipsius edicto per omnia loca nostra fit. Post Vesperos regulares & suffragia sanctorum, priusquam procedatur ad sanctam Mariam pulsatis omnibus signis, sicut in festivitate omnium Sanctorum, in choro aguntur Vesperi pro defunctis, & post cænam officium simili modo, & in sequenti die missa matutinalis, ad quam tractus a duobus albatis cantoribus dicitur, cunctique Sacerdotes qui ipsa die missam cantaverint, specialiter pro eis cantant, & alii septem Psalmos. Verum ad missas, & ad vesperos, & ad officium, & matutinos, prima dicenda est ea collecta *Deus cujus miseratione;* duodecim quoque pauperes de pane & vino & carne reficiuntur & cunctis aliis.

Ibidem, cap. xxx.

.... Sciendum quoque est quod a domno Hugone Abbate, totius religionis præcipuo cultore, in communi capitulo rogatu & assensu fratrum est sancitum, ut ab octavis Pentecostes usque ad Adventum Domini, etiam per octavas S. Benedicti & his similes, & ab octavis Epiphaniæ usque ad Septuagesimam, canatur missa major DE INTEMERATA ET PERPETUA VIRGINE DEI GENITRICE MARIA, singulari post Filium suum spe nostra, in illis sabbatis quæ vacant a festivitatibus vel a ferialibus epistolis & evangeliis, quæ quolibet modo in aliis feriis per hebdomadam dici potuerunt, sive a dominicali officio duabus vicibus vel amplius dicto, & jam si una vice ad missam minorem in dominica dictum sit, & alia per hebdomadam ad majorem, & in octavis similiter dicto, scilicet ad minorem missam in Dominica & in alia feria. Quod si etiam sabbatum sit occupatum, in una aliarum feriarum quæ a festivitatibus vel ferialibus epistolis vel evangeliis seu dominicali officio, modo quo supra dictum est, vacuæ fuerint, in toto jam dicto tempore, DE EADEM commemoratio celebretur.

IX

STATUTUM PONTII ABBATIS CLUNIACENSIS

Ex Miscellaneis Steph. Baluzii, t. VI, p. 497.

In nomine sanctæ & individuæ Trinitatis. Noverint omnes fratres & filii sancti Cluniacensis cœnobii præsentes & futuri quia ego frater Pontius peccator, abbas indigne vocatus, perpendens qualiter beatus ODILO sancto dictante spiritu omnium fidelium defunctorum generalem statuerit memoriam, qualiterque pius antecessor noster domnus HUGO abbas fratrum suo tempore defunctorum per aliquot annos celebraverit anniversarium, primo anno nostræ ordinationis communi decrevi consilio & in capitulo Cluniacensi coram omnibus per præsentem paginam confirmavi, ut cunctorum fratrum atque sororum congregationis nostræ ab ipsius loci fundatione defunctorum deinceps in vigilia Sanctorum omnium universalis memoria solemniter recolatur. Quod idcirco maxime in vigilia San-

ctorum omnium constituimus, quia illa generalis cunctorum fidelium defunctorum commemoratio statim secutura est, rectumque nobis videtur ut prius nostrorum specialis recordatio pio inter nos agatur affectu, sicque postmodum & pro nostris & pro omnibus fidelibus defunctis universalis intercessio subsequatur. Hac etiam de causa ut iidem omnes sancti & electi Dei, quorum festivitas prævenitur & honoratur, isto fraternæ pietatis officio divinæ majestati eorumdem fratrum animas sua sancta interventione commendare dignentur. Hanc igitur memoriam tali tenore præcepimus observari ut non solum Cluniaci, verum etiam in cunctis abbatiis nostris, prioratibus, atque cellis, nunc & quandiu Cluniacense cœnobium in sancta religione perstiterit, annuatim in eodem die sollempne officium cum missa secundum locorum fratrumque convenientiam devote peragatur, fratresque omnes juxta ordinem suum, prout Deus unicuique gratiam dederit, missas psalmosque fratribus suis defunctis hilariter persolvant, quatinus per ignorantiam vel negligentiam defunctis per annum fratribus redditum non fuerit, totum ad laudem Dei recompensetur. Quod ut devotius complere satagant, adjunximus huic misericordiæ parentes & consanguineos defunctos omnium fratrum nostrorum, orantes ut Deus omnipotens horum & ceterorum bonorum congregationis nostræ participes eos faciat. Prima vero pro fratribus oratio dicatur : *Deus veniæ largitor;* secunda pro sororibus : *Quæsumus Domine;* tertia pro parentibus : *Inclina Domine*. Quando autem vigilia acciderit die dominica, fiat hæc defunctorum fratrum celebritas præcedenti sabbato sive feria sexta. Ad cujus etiam institutionis beneficium dignum fore duximus ut sicut divinæ majestati pro defunctorum requie pia repræsentabitur intercessio, ita etiam vivis tam ad corporum quam animarum salutem fraterna impendatur misericordia. Statuimus igitur ut ego per me quoad vixero nostrique per sæcula successores die illo, vigilia scilicet omnium Sanctorum, generalem conventui Cluniacensi in omnibus refectionem de nostro amministremus, dieque subsequenti, festivitate videlicet Sanctorum omnium, pro unoquoque fratrum qui Cluniaci tunc præsentes fuerint, tres pauperes pane & carne reficiamus. Quod si festivitas sexta acciderit feria, fiat ipsa pauperum refectio de pane & carne sabbato sequenti vel dominica. Quam itidem pauperum refectionem per omnia loca nostra fieri mandamus, ut scilicet abbates vel priores seu decani diligenter provideant qualiter pro singulis fratribus quos secum in locis suis habuerint tribus pauperi-

bus refectio secundum temporis & loci oportunitatem exhibeatur. Cujus misericordiæ constitutio non illis gravis videatur, quam Christus Jesus, qui se ipsum pro nostra dedit salute, hoc a nobis quasi proprium exigit, ut si eum placabilem habere volumus, in pauperibus & egenis illum reficiamus. Locus etiam noster semper Deo miserante bonis sanctorum patrum institutionibus crevit in melius. Ipsi denique fratres & ad spirituale & ad temporale officium promptiores erunt atque devotiores, cum recogitaverint tantam sibi misericordiam annuatim quasi ex debito persolvendam. Unde & magna erit caritas, si abbates vel priores atque decani sub hac generali memoria aliquam die illo fratribus suis specialem exhibuerint refectionem, quatinus diligentibus Deum omnia cooperentur in bonum. Agatur igitur diei hujus memoria, sicut diximus, in psalmis, missis, orationibus & elemosinis; ut Deo annuente, cunctisque intercedentibus sanctis, & vivi ad beatum finem pervenire & defuncti æternis gaudiis perfrui mereantur, mihique peccatori in hac injuncta obedientia virtus detur & gratia, nobisque omnibus in magni judicii die inter sanctos defunctos misericordia concedatur. Amen.

X

PRIVILEGIUM LEONIS PAPÆ IX.

Ex Bullario Cluniacensi, p. 12.

Leo episcopus servus servorum Dei, dilectissimo in Christo filio Hugoni abbati Cluniacensis monasterii nostri, in honorem beatorum Apostolorum Petri & Pauli fundati, tuisque successoribus abbatibus, perpetuam in Domino salutem. Convenit apostolico moderamini pia religione pollentibus benevola compassione succurrere, & petentium desideriis congruum impertiri suffragium. Ex hoc enim lucri potissimum præmium a conditore omnium Deo in sydereis arcibus promerebimur, si venerabilia loca nostro tempore, aut ad meliorem statum fuerint perducta, aut ne unquam in aliquo minuantur corroborata. Quapropter inclinati precibus tuis, dilectissime fili, ipsi monasterio nostro Cluniacensi, cui Deo authore præ-

esse videris, per hoc nostræ Apostolicæ authoritatis privilegium, sicut & fecerunt privilegiis suis antecessores nostri, confirmamus atque corroboramus quidquid rerum & facultatum modo habet & usque in perpetuum est habiturum; ne ab aliqua humana temeritate aliquid unquam exinde mutiletur, sed in sua integritate omnia custodiente Deo permaneant in usum & salarium fratrum ibidem nunc servientium & per secula serviturorum. In qua Apostolicæ munitionis tuitione locum etiam ipsum antiqua & per prædecessores nostros ei concessa libertate donamus, non nova facientes, sed vetera confirmantes. Ne scilicet ullus mortalium, sive sit Imperator, sive Rex, sive Dux, sive Marchio, vel archiepiscopus vel episcopus, aut aliqua alia humana potestas super idem Cluniacense Monasterium aliquam in aliquo potestatem exercere præsumat. Nec post solutionem tui corporis aliquem ibi præferre & ordinare audeat, sed in arbitrio semper & electione fratrum consistat quemcumque de sua Congregatione secundum Deum & secundum Regulam sancti Benedicti, sibi preferre & imponere Abbatem voluerint : cujus consecratio non a constituto Episcopo sed a quolibet, quicumque ipsi congregationi placuerit, expetatur, non aliquo pretio redimenda, sed gratis accipienda. Quod etiam de omnibus ecclesiasticorum graduum ordinationibus, & altarium sive Ecclesiarum consecrationibus precipimus, & confirmamus, ut liceat vobis vestrisque successoribus a quocumque ea velitis Episcopo gratis exposcere, nullusque vobis audeat contradicere. Quam prærogativam a prædecessoribus nostris Monasterio vestro concessam, & a nobis merito confirmatam idcirco eidem contribuere decrevimus, ut sicut hactenus sub Apostolico jure tantum & ditione constitit, ita amodo semper consistat nec aliorsum respiciat; quatenus sub Apostolicæ defensionis umbraculo positum semper crescat, semper augescat, nullam pravorum hominum tyrannidem, nullam humanam potestatem metuens, ut quotidiana Deo obsequia devote, ut solent, & quiete ibi agantur, nec agentes in aliquo per aliquem sollicitentur, molestentur, inquietentur. In qua prærogativa etiam chrismatis libera receptio a quoquo velitis Episcopo consistit. Quæ omnia sicut præmisimus, quemadmodum a prædecessoribus nostris sancita reperimus, ita quoque nos stabilire & confirmare decrevimus. Statuentes Apostolica censura, sub divini judicii obtestatione, ut nulla unquam magna parvaque persona spirituali vel seculari dignitate prædita, omnive dignitate privata, contra hoc nostræ authoritatis privilegium venire, aut in

quoquam illud infringere pertentet. Quod quicumque ausu temerario impiaque præsumptione contra Deum & sanctum Petrum, contraque animam suam fecerit, in tunc tantum se noverit nostræ Apostolicæ maledictionis aculeo transpunctum, nostræ Apostolicæ excommunicationis telo perfossum, nostri etiam Apostolici anathematis gladio transverberatum, nec nisi per dignam satisfactionem saluti pristinæ reparandum. Qui vero se ab hoc observaverit, & inviolatum hoc nostrum privilegium permanere laudaverit, hic benedictionem, gratiam, & omne bonum a retributore omnium bonorum Deo, & in præsenti seculo consequatur, & in futuro.

Datum IV Id. Junii per manus Petri Diaconi, Bibliothecarii ac Cancellarii sanctæ Apostolicæ Sedis, anno Domini Leonis IX Papæ primo, Indict. II.

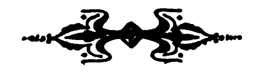


8-887 — 428



TABLE DES MATIÈRES

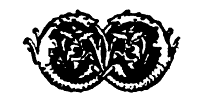
DOCUMENTS



ERRATA

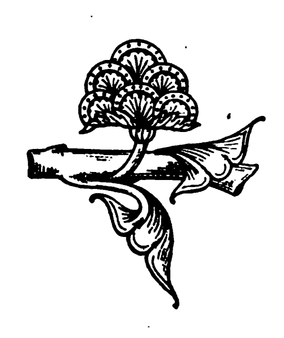
Page 39, note (1)	*au lieu de*	Isai. XXII, 17
	lisez	Isai. XXXII, 17.
Page 43, ligne 17	*au lieu de*	cinquante passées
	lisez	cinquante-six passés.
Page 85, note 3	*au lieu de*	Eccli. XVII, T8
	lisez	Eccli. XVII, 18.
Page 144, ligne 8	*au lieu de*	qu'il nous serait permis
	lisez	qu'il ne nous serait permis.
Page 409, titre	*au lieu de*	CHAPITRE XXII
	lisez	CHAPITRE XXIV.
Page 417, ligne 2	*au lieu de*	18
	lisez	25.
Page 454, ligne 20	*au lieu de*	1109
	lisez	1106.

Page 17, nous avons dit que « dès les années de saint Odon, Cluny était déjà connu du roi Hugues Capet. » C'est une erreur qui nous a échappé, mais qui d'ailleurs n'altère pas quant au fond la vérité de notre récit. Cluny fut certainement bien connu de Hugues le Grand, duc de France, père de Hugues Capet. Néanmoins celui-ci ne connut jamais saint Odon, mais seulement saint Maïeul, avec qui il eut des relations personnelles.



ADDITION

A la page 199, nous étions obligé d'avouer notre embarras au sujet de deux fils du duc Robert de Bourgogne, tous deux portant à la même époque le nom de Hugues. Quelques jours seulement après l'impression de cette page, nous trouvions la preuve que cette difficulté n'était qu'apparente, & que nous avions eu raison de respecter l'opinion des anciens chroniqueurs sur ce sujet. En effet, le *Cartulaire de Longpont* (page 24) nous montrait, au XI[e] siècle, deux filles portant le même nom & vivant ensemble, dans la même famille, sans qu'il soit possible malgré cela de les confondre. Cet exemple nous a paru trop probant pour ne pas mériter d'être enregistré à l'appui de notre opinion.

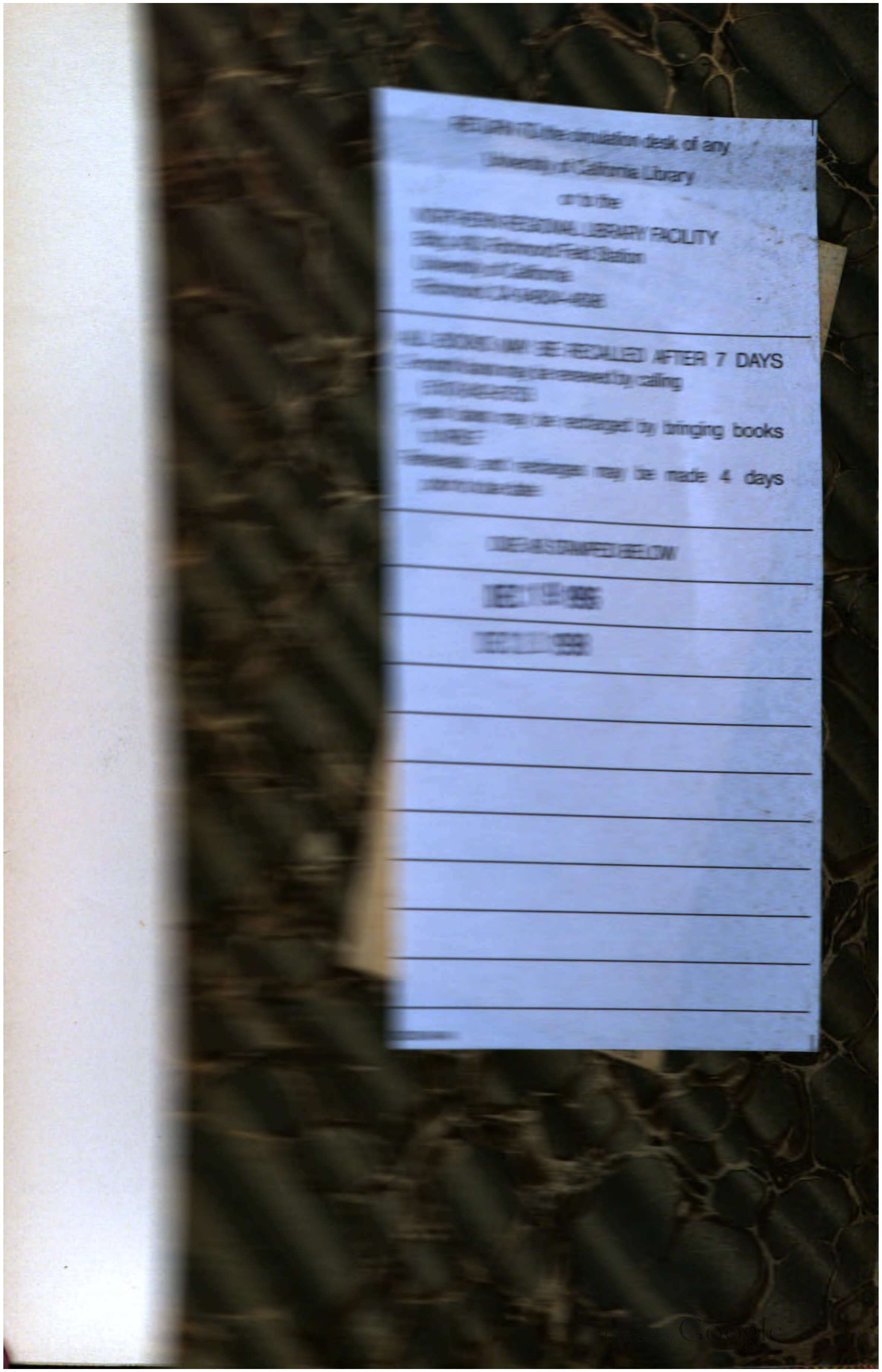


IMPRIMERIE SAINT-PIERRE

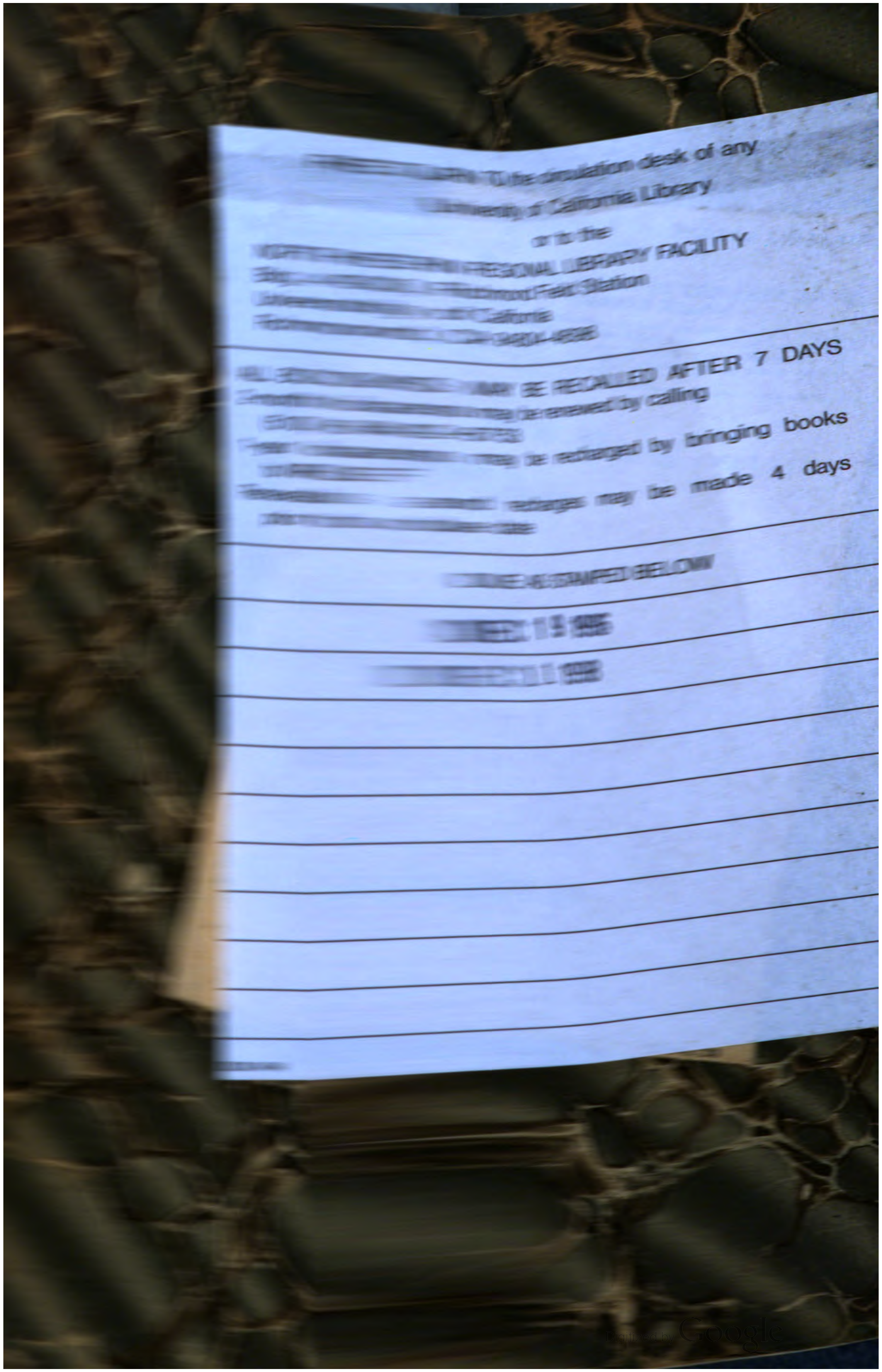
ÉTIENNE BABIN, directeur



SOLESMES (SARTHE)


RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
DUE AS STAMPED BELOW

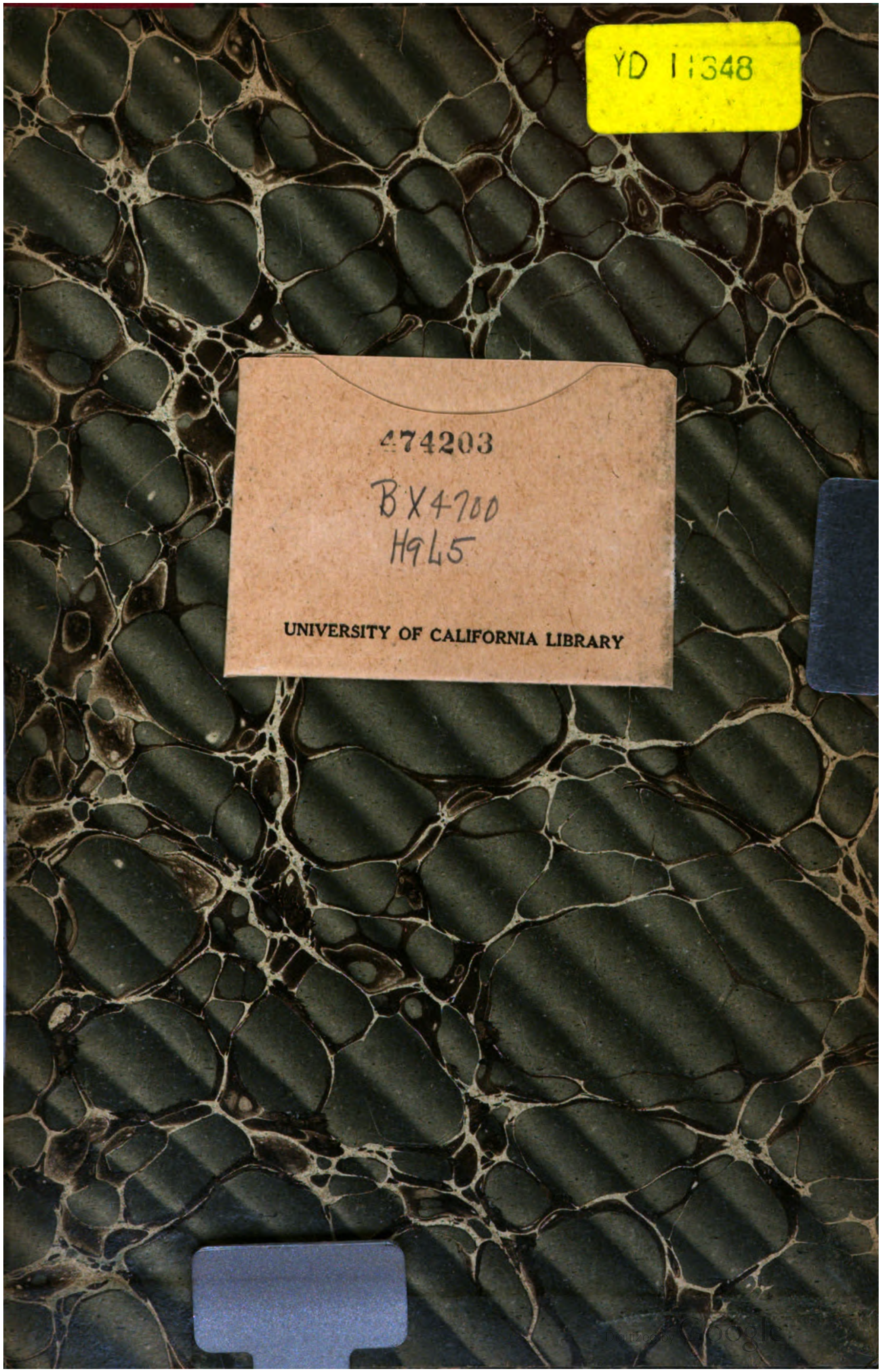

YD 11348
474203
BX4700
H945
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY



to the circulation desk of any
University of California Library
or to the
REGIONAL LIBRARY FACILITY
Richmond Field Station
California
94804-4698

MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
may be renewed by calling
may be recharged by bringing books
recharges may be made 4 days

DUE AS STAMPED BELOW



YD 11348
474203
BX4700
H9L5
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

